DAVID **BENICHOU**
FARHAD **KHOSROKHAVAR**
PHILIPPE **MIGAUX**

LE JIHADISME

COMPRENDRE POUR MIEUX LE COMBATTRE

MÉTHODES, CIBLES, FILIÈRES, ENJEUX :
DES SPÉCIALISTES NOUS ÉCLAIRENT

PLON

David Bénichou
Farhad Khosrokhavar
Philippe Migaux

Le jihadisme

Le comprendre pour mieux le combattre

PLON
www.plon.fr

Des mêmes auteurs

DAVID BÉNICHOU

« Accès à un compte de données personnelles à l'insu de son titulaire : aspects techniques et juridiques », *AJ Pénal*, Dalloz, 2013, p. 451.

"Electronic Evidence in France", *International Electronic Evidence*, British Institute of International and Comparative Law, 2008, p. 303-326.

« Internet et la famille : pour le meilleur ou pour le pire ? », *AJ Famille*, Dalloz, 2008, p. 194.

"Introduction to Network self-defence: technical and judicial issues", *Journal in Computer Virology*, Springer-Verlag, n° 1, 1er novembre 2005.

« Cybercriminalité : jouer d'un nouvel espace sans frontière », *AJ Pénal*, Dalloz, 2005, p. 224.

« Justice et technologie en Grande-Bretagne », rapport publié par la Cour de cassation, http://www.courdecassation.fr/IMG/File/benichou.pdf, 2004.

« La responsabilité de la personne électronique », Dalloz-Presaje, 2004.

« Justice et cybercrime : modernisation ou retour à l'enquête classique ? », *La Documentation française*, coll. « Regards sur l'actualité », mars 2001.

FARHAD KHOSROKHAVAR

La Radicalisation, Maison des Sciences de l'homme, 2014.

The New Arab Revolutions that Shook the World, Paradigm Publishers, 2012.

Jihadist Ideology. The Anthropological Perspective, CIR, Aarhus University, 2011.

Inside Jihadism. Jihadist Movements Worldwide, Paradigm Publishers, 2009.

Muslims in Prison: France and England in Comparative Perspective, Palgrave, 2005.

Avoir vingt ans au pays des ayatollahs, avec Amir Nikpey, Robert Laffont, 2009.

Quand Al-Qaïda parle : témoignages derrière les barreaux, Grasset, 2006 ; Points, 2007.

L'Islam dans les prisons, Balland, 2004.

Les Nouveaux Martyrs d'Allah, Flammarion, 2002 ; Champs, 2003.

L'Instance du sacré : essai de fondation des sciences sociales, Le Cerf, 2001.

La Recherche de soi, avec Alain Touraine, Fayard, 2000.

Iran : comment sortir d'une révolution religieuse, Le Seuil, 1999.

L'Islam des jeunes, Flammarion, 1997.

Anthropologie de la révolution iranienne : le rêve impossible, L'Harmattan, 1997.

L'Islamisme et la Mort : le martyre révolutionnaire en Iran, L'Harmattan, 1995.

Femmes sous le voile : face à la loi islamique, avec Chahla Chafiq, Le Félin, 1995.

Le Foulard et la République, avec Françoise Gaspard, La Découverte, 1995.

L'Utopie sacrifiée : sociologie de la révolution iranienne, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993.

PHILIPPE MIGAUX

Al-Qaïda : sommes-nous menacés ?, André Versaille éditeur, 2012.

Les Guerres irrégulières (collectif), Points Seuil, 2010.

Le Terrorisme au nom du jihad, André Versaille éditeur, 2009.

L'Islamisme combattant en Asie du Sud-Est, Lignes de repères, 2007.

Histoire du terrorisme, de l'Antiquité à Al-Qaïda (collectif), Bayard, 2006.

Les Stratégies du terrorisme (collectif), Desclée de Brouwer, 2000.

© Plon, un département d’Édi8, 2015
12, avenue d’Italie
75013 Paris
Tél. : 01 44 16 09 00
Fax : 01 44 16 09 01
www.plon.fr

Création graphique : V. Podevin © Ashraf Amra/Corbis Images

EAN : 978-2-259-23075-9

« Cette œuvre est protégée par le droit d’auteur et strictement réservée à l’usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre, est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. L’éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales. »

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

Introduction

Ce livre se donne pour ambition principale de mettre à la disposition du public un ouvrage qui lui dresse un schéma panoramique du phénomène jihadiste. L'expression « jihadisme » (et son adjectif) signifie avant tout une idéologie extrémiste qui a sa source d'inspiration explicite dans l'islam*[1] et une action violente qui s'inspire de ladite vision du monde. Le jihadisme n'est pas l'islam, mais une version ultra-minoritaire de cette religion. Il n'est partagé que par une petite minorité de musulmans, la grande majorité ne s'y identifiant point. D'ailleurs, l'écrasante majorité des victimes du jihadisme sont les musulmans eux-mêmes. Mais le jihadisme n'aurait pas le succès qu'il a s'il ne se fondait sur des idées et des traditions qui, tout en étant grandement minoritaires, n'en puisent pas moins leur légitimité dans la religion d'Allah, notamment en raison de sa proximité idéologique avec le wahhabisme. Ce dernier est devenu religion d'État en Arabie saoudite, mais depuis la fin du XVIII^{e} siècle où il a pris naissance, cette version de l'islam a propagé une vision extrêmement inflexible de la religion, combattant le soufisme, le chiisme* et toutes les formes de religiosité qui lui faisaient obstacle. Par ailleurs, le jihadisme tire sa légitimité de l'état des sociétés musulmanes, souvent dominées par des dictateurs ou des groupes fermés qui font pièce à toute ouverture de la société et poussent une partie des jeunes à s'insurger sous une forme violente, s'inspirant de la seule ressource dont ils disposent, l'islam, notamment après l'échec des nationalismes autoritaires qui ont essaimé dans le monde arabe depuis les indépendances et favorisé, en raison même de leur insuccès, des formes exacerbées d'extrémisme religieux.

En Occident, le jihadisme a commencé par être un phénomène externe (les personnes impliquées dans les attentats du 11 septembre 2001 étaient

toutes d'origine étrangère, une quinzaine d'Arabie saoudite et des Émirats, les autres d'Égypte et des alentours), puis de plus en plus interne (dans les attentats de *Charlie Hebdo* en janvier 2015, les trois personnes directement impliquées ont été socialisées et éduquées en France). Le jihadisme en Europe pose un problème redoutable, moins pour le nombre des personnes tuées (l'attentat le plus meurtrier a été celui de Madrid le 11 mars 2004, qui a fait 191 morts et 1 858 blessés, les autres, ceux de Londres le 7 juillet 2005 ayant fait 52 victimes à part les terroristes eux-mêmes et environ 700 blessés) que pour son aspect symbolique qui remet en cause le vivre-ensemble dans ses fondements. Les attentats de Paris en janvier 2015 ont fait 17 morts, mais la dimension symbolique était incomparablement supérieure. Par sa lutte contre la liberté d'expression, son refus de la violence mesurée et son adhésion à des formes idéologiques religieuses qui sont aux antipodes de celles, sécularisées, du vivre-ensemble en Europe, le jihadisme pose le problème de l'incompatibilité fondamentale de son idéologie et de ses conduites avec la culture européenne au sens large du terme. Les autres types de terrorisme en Europe, en Irlande du Nord, en Corse, dans les pays basques… sont, par rapport au jihadisme, des formes « apprivoisées », qui ne mettent pas aussi frontalement en cause les fondements du vivre-ensemble, tant que ne lui répondra pas de façon régulière un terrorisme d'extrême droite, qui est un risque pour l'avenir depuis l'attentat en Norvège d'Anders Breivik…

Le jihadisme fait donc problème sur le plan de la menace réelle autant que symbolique, et ce livre entend apporter des réponses circonstanciées aux questions que pourrait se poser l'honnête citoyen, homme ou femme, pour en comprendre le sens, la portée, l'idéologie, les modes d'action, mais aussi les différentes formes qu'il revêt dans les sociétés musulmanes, ainsi qu'en Europe occidentale où l'islam est devenu la deuxième religion dans la plupart des pays (France, Angleterre, Allemagne, Hollande, Italie, Espagne, etc.).

Autant dire que ce livre entend moins apporter des idées neuves (même si elles ne sont vraisemblablement pas absentes) que rendre compréhensible, à un public élargi, l'évolution combattante de l'islamisme radical. Il s'agit d'une vulgarisation au sens noble du terme. Cela n'empêche pas que l'on ouvre des perspectives plus ou moins nouvelles sur

certaines questions dont la littérature spécialisée a traité sans nécessairement les contextualiser comme le fait cet ouvrage.

L'autre ambition de ce livre est de montrer en quoi le jihadisme est différent des autres formes de terrorisme léguées par le passé lointain ou même les années 1960-1980 où a sévi l'extrême gauche terroriste en Europe. Le traitement de choc pour y parer ne saurait être identique, la mondialisation faisant qu'il se répand en se jouant des frontières nationales de manière beaucoup plus radicale que l'anarchisme dès la fin du XIX^e^ siècle ou les formes des terrorismes d'extrême gauche et palestinien dans la seconde moitié du XX^e^ siècle.

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration de trois personnes aux horizons intellectuels différents.

Le premier contributeur est un enseignant universitaire, homme de terrain, mais aussi de réflexion qui a approfondi le jihadisme dans ses dimensions historiques et géographiques, son évolution de par le monde et la manière dont il influence le monde occidental par ses diverses mutations. Son intérêt est autant historique que géostratégique. Ses nombreux voyages sur les territoires du jihadisme, notamment en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en zone afghano-pakistanaise, donnent un caractère synoptique à son traitement du problème dont ce livre porte un témoignage sans équivoque. Il traite aussi de la dimension idéologique de ce phénomène dans une perspective historique, remontant au Moyen Âge avec Ibn Taymiyya, analysant l'extension de la pensée du fondateur des Frères musulmans Hassan Al-Banna, avec Sayed Qotb et Abdeslam Faraj, puis Abdallah Azzam, le père fondateur du salafisme combattant, avant d'évoquer la synthèse des idéologues contemporains du jihadisme, Abu Mohammed Al-Maqdisi, Abu Bassir Al-Tartussi, Abu Mussab Al-Suri et Abu Qatada Al-Filistani, pour ne citer que les plus illustres. Mais il évoque également l'évolution de la stratégie combattante qui permet la montée en puissance du modèle nouveau de l'État islamique. Il décrit les modes opératoires qui ont permis aux mouvances jihadistes d'acquérir force, financements et attention médiatique. L'élargissement de la zone d'influence du jihadisme et son extension en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Syrie et en Irak et la résurgence de l'islamisme radical en relation

avec la crise des révolutions arabes occupent une partie de son analyse du phénomène jihadiste. On perçoit bien sa nature évolutive, sa capacité d'adaptation à des contextes toujours nouveaux et sa dynamique interne qui lui permet d'exploiter les faiblesses des régimes politiques en place et la défaillance de l'État – notamment en Libye, au Yémen, en Syrie, en Somalie –, qui rend possible l'implantation des organisations jihadistes dans les espaces délaissés par l'autorité centrale. L'extension du jihadisme constitue une menace indéniable pour l'Europe et en particulier pour la France.

Le deuxième contributeur est un universitaire qui a travaillé sur le jihadisme, d'abord dans sa dimension chiite tout au long de la Révolution islamique en Iran, puis dans ses ramifications au Moyen-Orient et en Europe. Dans cet ouvrage, il traite surtout des dimensions anthropologiques et sociologiques, voire psychologiques du jihadisme. Il tente de montrer la manière dont, en Europe, ce phénomène est incarné par deux types d'acteurs différents, d'abord une jeunesse socialement exclue qui provient en France des banlieues et en Angleterre des *poor districts*, ensuite un nouveau type d'acteurs de classes moyennes, où la jeunesse postadolescente, notamment des jeunes femmes, ainsi que les convertis jouent un rôle de plus en plus significatif. L'analyse se focalise sur les acteurs jihadistes, ceux et celles qui agissent au nom de leur adhésion à une vision idéologique qu'*a priori* tout séparerait de l'horizon humaniste de la pensée et de la conception démocratique de la citoyenneté. La réflexion sur l'attrait de ce type de pensée dans le contexte européen et en particulier français pose évidemment la question de la perception de soi et de l'autre, et de la poussée vers la violence de certains groupes qui forment désormais les « terroristes maison », c'est-à-dire des individus pour la plupart nés, éduqués et ayant grandi en France et qui en viennent à adopter une attitude radicalement opposée à celle du reste de la société, au nom d'une conception du monde aux antipodes des tendances dominantes dans les sociétés européennes. La description de l'univers mental de ces individus donne en partie la clé de la compréhension de leur violence, liée notamment à la mondialisation des enjeux d'ordre politique et économique, mais aussi imaginaire qui ont droit de cité dans les sociétés occidentales. Ce travail révèle en particulier la dimension médiatique du jihadisme. L'exploitation de la Toile et la manipulation des ressorts psychiques de la jeunesse

occidentale par le biais de l'Internet ainsi que la propagande de plus en plus intense, au sein même des sociétés européennes, fondée sur une habile combinaison de l'idéologique et de l'affectif révèlent l'étendue du problème dans ses dimensions symbolique et réelle, et parviennent à convaincre une partie de la jeunesse européenne de combattre leurs propres concitoyens au nom d'une idéologie qui mêle les pires aspects de l'extrémisme islamiste et du radicalisme fascisant occidental. Dans les institutions, le jihadisme trouve des lieux de prédilection pour se propager, la prison en étant le théâtre principal, à côté de l'université (notamment en Angleterre) ou des fondations pieuses (États-Unis, monde musulman). Le milieu carcéral offre l'exemple d'un lieu où l'on peut se radicaliser (en y entrant, on n'était pas radical) ou renforcer sa radicalisation (on l'approfondit, on crée des réseaux ou l'on s'insère dans ceux qui ont été créés par d'autres). La prison française, en raison même de la surpopulation dans les maisons d'arrêt proches des grandes villes et du sous-équipement (notamment le nombre insuffisant des surveillants), est l'un des terrains d'expansion priviligiés du jihadisme, lequel cible en particulier les nombreux jeunes des banlieues incarcérés. Son étude et la prise en charge des modalités de la propagation du jihadisme sont traitées dans cet ouvrage qui se fonde sur des enquêtes menées par l'auteur.

Le troisième contributeur est juriste et juge. Il travaille sur le terrorisme et voit passer dans son cabinet des personnes qui ont agi dans les différents théâtres du jihadisme, tout particulièrement la Syrie, ou qui s'apprêtaient à s'y rendre. Il a rédigé la partie concernant le traitement judiciaire de ce phénomène, la lutte nouvelle contre les dimensions liées à l'Internet et les modes d'interaction entre la société et ses formes judiciaires en évolution. Il traite aussi de la comparaison avec les autres sociétés occidentales au sujet de l'extrémisme religieux dans ses dimensions juridiques. Dans la description du problème sur le plan juridique, des questions importantes concernant la relation entre l'ordre judiciaire et sécuritaire sont soulevées : le judiciaire est marqué par la force en termes de droit, mais par la faiblesse des moyens, ce qui est l'inverse pour les services de renseignement. Cela n'est pas sans conséquence quant au traitement de l'extrémisme islamiste et à son inscription dans les enjeux démocratiques. Autrement dit, le jihadisme repose de manière urgente la question de l'articulation entre le judiciaire et le sécuritaire (notamment les renseignements), et celle de la prépondérance

que l’on devrait accorder au premier sur le second afin d’assurer la pérennité de la démocratie.

Les sociétés européennes sont plus ou moins démunies face à une menace qui vise à renverser, *in fine*, l’État de droit et à instaurer un ordre totalitaire. Même si cette visée est utopique, la violence induite par le jihadisme peut causer des dégâts importants, notamment en favorisant l’extrême droite et l’intolérance, poussant la société vers une polarisation malsaine pour la démocratie. Les sociétés européennes seraient-elles contraintes de sacrifier, du moins provisoirement, une partie de leur liberté sur l’autel de la sécurité, ce qui correspondrait à l’aspiration d’une partie grandissante de la population ? La question n’est pas purement rhétorique et l’arsenal juridique en place, même s’il s’est progressivement adapté à la nouvelle situation, présente des lacunes et laisse en suspens des questions auxquelles il faudrait répondre sans tarder si l’on veut relever le défi jihadiste, cette menace symbolique au moins autant que réelle contre les démocraties.

Le combat devrait se renforcer sur le front judiciaire, mais aussi s’articuler davantage sur les aspects idéologiques et plus généralement symboliques et religieux. À côté de la coercition légale, il faudrait mobiliser les formes sécularisantes de la pensée, tout en promouvant la version modérée de l’islam à l’attention des jeunes « désaffiliés » des banlieues, une forme d’action sociale qui les ferait rompre avec l’exclusion économique pouvant se traduire par la rupture mentale et idéologique. L’action répressive contre les menées du jihadisme est nécessaire, mais l’autre volet, celui de convaincre pour détourner une jeunesse désarçonnée de cette forme délétère de conviction religieuse, est tout aussi fondamental.

1. Les mots suivis d’un astérisque renvoient à un glossaire en fin d’ouvrage.

PREMIÈRE PARTIE
LES MENACES

I

MONTÉE EN PUISSANCE ET FRAGMENTATION DES MENACES JIHADISTES

Philippe Migaux

On a longtemps considéré que la dangerosité du jihadisme était limitée aux capacités d'actions terroristes de ses partisans. C'était sans doute mettre de côté les leçons de l'histoire et oublier que cette doctrine a pour objectif déclaré d'étendre la domination de sa vision de l'islam sur l'ensemble des pays musulmans, puis à l'échelle mondiale. Dans ce dessein, les dirigeants jihadistes ont cherché à faire évoluer les méthodes de combat et les modes d'action de leurs militants. Le terrorisme a bien représenté la première manifestation d'expression combattante du jihadisme contemporain. Mais la mouvance jihadiste a su emprunter de nouvelles démarches de guérilla, puis de guerre, pour mieux se construire et se développer.

Les modes de combat du jihadisme

Commençons par le terrorisme : il n'y a toujours pas, en 2015, de définition universelle. Cela peut paraître surprenant, puisque les pays membres de la communauté internationale sont dans leur quasi-totalité menacés par une forme ou une autre de terrorisme. Et pourtant cela s'explique aisément. Une partie des pays du Sud restent marqués par l'histoire sanglante de leur accession à l'indépendance et apportent toujours une subtile nuance entre « terroriste » et « combattant de la liberté », dont certains avaient pourtant pratiqué en leur temps des actes de terreur. Et d'autres nations refusent que soit intégré dans la définition le « terrorisme d'État ». La pratique n'a pourtant pas disparu : l'Iran frappe encore à l'étranger, comme l'a rappelé en février 2012 la pose de bombes-ventouses sur des véhicules de diplomates israéliens en Inde et en Géorgie. Mais les pays occidentaux sont-ils pour autant des modèles de vertu ? On rappellera que l'attentat mal ficelé contre un bateau de l'association antinucléaire Greenpeace, en 1985 dans le port d'Auckland, était bien un acte de terrorisme international. La France, en plein scandale politique, avait vu deux de ses agents emprisonnés et avait dû payer des réparations.

Les groupes terroristes présentent régulièrement, quant à eux, leur stratégie de terreur comme un acte légitime de violence politique en réponse à l'oppression de l'État visé. Ils détournent ainsi l'idée de Max Weber selon laquelle l'une des caractéristiques majeures de l'État-nation est de détenir l'usage légal de la violence légitime[1]. Cela permet aussi d'entretenir chez leurs sympathisants l'idée exaltante de se poser déjà en embryon de pouvoir politique.

Des progrès essentiels ont néanmoins été accomplis sur le plan du droit par la communauté internationale. La grande majorité des pays ont signé les

quatorze conventions contre le terrorisme de l'ONU. Sur le plan interne, ils ont adopté des législations spécifiques contre les actes de terreur. Mais la plupart ont choisi, avec intelligence, d'en réprimer la dimension criminelle et non de se placer par confort ou duplicité dans ce domaine devenu obscur que l'on appelait encore, à la fin du XX^{e} siècle, la « sûreté de l'État », et qui permettait aussi de museler de simples opposants politiques par des incriminations d'exception.

Parmi les pays européens, c'est le cas de la France. Elle a une longue et douloureuse expérience de la lutte antiterroriste. Elle a mis fin, en 1981, à l'existence de la Cour de sûreté de l'État, qui jugeait entre autres les actes de terrorisme. En 1986, face à une menace renouvelée, elle a fondé une législation, non pas d'exception, mais spécifique en définissant l'infraction terroriste comme « tout acte, en lien avec une entreprise terroriste individuelle ou collective, visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur… » (article 421.1 du code pénal).

On comprend, à la lecture de cet article, cinq dimensions importantes de l'acte terroriste. Il peut être commis par un homme seul comme par un petit groupe. Il peut s'inclure dans la stratégie d'un État ennemi ou celle, plus courante au fil du temps, d'un rassemblement d'individus. Il est lié à une structure clandestine qui s'appuie sur une idéologie armée et n'a aucune légitimité démocratique. Il est d'abord un acte de combat psychologique qui entretient en permanence la menace de la violence, car elle ne peut exercer la violence, en raison de la capacité d'action limitée de ses militants. Il vise enfin à effrayer les populations civiles, afin d'infléchir les décisions des autorités légitimement élues en les poussant à la négociation, voire au compromis, avec le groupe terroriste.

Rappelons que le terrorisme n'est pas une idéologie, mais un mode d'action. Nous pouvons donc l'envisager également sous un autre angle que celui du droit : celui du rapport de forces. Trois modèles se présentent. Quand un État affronte un autre État en utilisant la violence armée, cela s'appelle la guerre ; on retrouve ainsi la phrase de Clausewitz, « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens[2] ». Mais quand un groupe d'individus veut s'attaquer à un État, on trouve deux cas de figure du combat asymétrique. Si ce groupe dispose du contrôle d'une partie du territoire et peut compter sur le soutien d'une partie de la population, il va

pratiquer la guérilla en espérant pouvoir progressivement, par la constitution de zones libérées, former à son tour un embryon d'État doté de représentation politique, capable de fournir des services publics et s'appuyant sur une armée régulière. Au final, il tentera de convaincre la communauté internationale de sa nouvelle légitimité. Mais si le groupe reste isolé, sans contrôle territorial et sans soutien populaire, il n'a pour seul choix que l'utilisation des techniques de terreur pour tenter d'attirer de nouveaux partisans et de croître en puissance par la médiatisation de ses actions.

En considérant que la guerre est le combat du fort contre le fort, on admet que la guérilla est le combat du faible contre le fort, et que le terrorisme n'est que le combat du très faible contre le fort. On notera d'ailleurs immédiatement deux exceptions à cette classification.

En premier lieu, l'acte de terreur s'est, de tout temps, intégré dans la panoplie d'actions des guérilleros, quand la guérilla s'avère incapable de poursuivre son avancée. On parlera alors d'action de terreur substitutive – ou complémentaire – au combat de guérilla. Ainsi quand, en 2010, le général américain David Petraeus a renforcé la stratégie de contre-insurrection de l'ISAF[3] en Afghanistan, les talibans* ont maintenu visible leur capacité de nuisance et conservé leur présence médiatique en organisant rapidement des attentats dans les grandes villes du pays.

En second lieu, les jihadistes cherchent, au fil des succès, à développer leur puissance de combat, en passant du terrorisme à la guérilla, puis à la guerre, selon les opportunités du terrain et du temps. Ainsi, en 2003 en Algérie, quelques dizaines de combattants du Groupe salafiste pour la prédication et le combat s'enfuient de la zone centre (Kabylie), pour échapper à l'encerclement de l'armée algérienne, et venir se réfugier auprès de leurs camarades de la zone sud dans l'Adrar des Ifoghas au Mali. Y est en effet présente la *katibat* Al-Moulithimoune (« Ceux qui portent le voile ») qui assure, par le Sahara, l'approvisionnement logistique des autres maquis de l'organisation. Il s'agit alors d'assurer à des terroristes traqués un abri provisoire qui leur permette d'abord de survivre, puis d'effectuer des stages d'entraînement, en particulier pour former leurs recrues aux techniques d'affrontement en zone désertique et à la fabrication d'engins explosifs artisanaux. À partir de juin 2005[4], avec la création d'une nouvelle

katibat, Tarik Ben Zyad, qui permet d'augmenter le nombre des mujahidin* à près de 200 individus, la zone sud commence à se comporter en mouvement de guérilla qui va attaquer victorieusement dans des embuscades et des raids éclairs des positions et des convois des armées régulières de Mauritanie, du Mali ou du Niger. Utilisant depuis 2007 la nouvelle appellation d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, ses combattants remportent systématiquement la victoire dans les territoires désertiques par la brutalité de leurs assauts et leurs capacités d'approvisionnement logistique. Renforcé par des volontaires venus des pays sahéliens, le nombre des combattants dépasse les 800 hommes répartis en quatre *katibats* en janvier 2012, quand dissimulés derrière le pavillon du groupe touareg Ansar Eddine (« Les Partisans de la religion ») ils occupent la région désertique du Mali pour fonder l'Émirat islamique du Nord-Mali. Près de 2 000 volontaires viennent alors de toute l'Afrique pour participer à la fondation de ce nouvel État, qui veut s'imposer par la force à la communauté internationale. Le 10 janvier 2013, l'Émirat islamique du Nord-Mali entame une action de guerre contre l'État malien en lançant une attaque vers le sud, avec des centaines de pick-up fortement armés et près d'un millier de combattants. L'histoire, on le verra dans ces pages, s'est répétée avec un plus grand succès pour l'État islamique en Irak et au Levant, devenu l'État islamique, en se présentant comme la structure politico-combattante du nouveau califat.

Il est également nécessaire de rappeler comment le jihadisme a su acquérir sa première stature de belligérant en s'inscrivant dans l'action terroriste, et dans l'histoire de ces révoltes du très faible contre le fort, qui ont recommencé en Europe au cours des années 1970. À cette époque, une partie des pays européens était visée par trois modèles différents de terrorisme : le terrorisme révolutionnaire, le terrorisme de libération et le terrorisme d'État.

Le *terrorisme révolutionnaire* a pour objectif de changer radicalement la forme de l'État et cherche à pousser la population vers la lutte armée. À cette fin, il met en œuvre la stratégie de la « propagande par l'action », selon le triptyque « Action-Répression-Révolution », inspirée des sociaux-populistes russes du Narodnaïa Volia[5] (« La volonté du peuple »). Il était à l'époque principalement représenté par des groupes d'extrême gauche

européens : les Brigades rouges en Italie, la Fraction armée rouge en Allemagne fédérale, et Action directe en France. Ces groupes se référaient à l'idéologie anti-impérialiste et envisageaient un combat internationaliste, à travers le lien fédérateur qui était une organisation palestinienne dissidente, et se définissait comme marxiste-léniniste : le Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général.

Le *terrorisme de libération* réclame l'indépendance d'une partie du territoire d'un État et prétend s'inscrire dans le prolongement national des luttes de décolonisation. Les modèles les plus marquants étaient l'Irish Republican Army (Armée républicaine irlandaise) et l'Euskadi Ta Askatasuna (Pays basque et liberté), dont déclarait s'inspirer en France le Front de libération nationale corse.

Enfin, le *terrorisme d'État* – agissant par ses propres agents sous couverture, voire par le relais d'organisations mercenaires ou sous contrôle – a été principalement l'œuvre de pays du Moyen-Orient ou du Machrek comme l'Iran, la Syrie, l'Irak et la Libye. On confond souvent le terrorisme d'État, qui est une stratégie indirecte et clandestine pour appuyer par des moyens illégaux sa diplomatie, avec la *terreur d'État*, c'est-à-dire les méthodes brutales qu'exerce une dictature pour interdire toute liberté d'expression à son peuple. Le mot terrorisme vient d'ailleurs étymologiquement de celui de Terreur, en référence au régime de répression d'État qui a suivi la Révolution française[6]. Mais l'histoire des conflits l'a fait évoluer au fil du temps.

Remarquons par ailleurs que c'est par le terrorisme d'État qu'est apparue la première manifestation combattante de l'islam radical, avec les différentes actions commises contre la France par le Hizb'Allah (« Parti de Dieu ») libanais commandité par l'Iran chiite de 1983 à 1986. Le sobriquet de « petit Satan » donné à la France dès 1980 montrait bien l'hostilité de l'Iran à l'action diplomatique française au Moyen-Orient, marquée par une forte présence au Liban et le soutien à l'Irak. L'entrée des forces syriennes au Liban en avril 1976, sous couvert de la Force arabe de dissuasion, avait été accueillie avec inquiétude par les autorités françaises qui craignaient l'annexion pure et simple de ce pays par le régime d'Hafez Al-Assad, avide de régner sur l'ensemble du territoire jadis géré par le protectorat français. C'est dans ce contexte difficile que s'était produit l'assassinat de

l’ambassadeur de France à Beyrouth, Louis Delamare, en septembre 1981. Certains observateurs considéraient alors que le meurtre n’avait pu être réalisé sans la complicité au moins passive des services iraniens. À la même époque, ces derniers avaient en tout cas établi un *statu quo* avec leurs homologues syriens pour structurer le Hizb’Allah dans la plaine de la Bekaa. Dans un Liban déchiré par les combats, l’Iran recherchait un vecteur d’influence déterminant. L’écho disproportionné donné par la presse internationale à l’enlèvement à Beyrouth puis à la libération d’un ressortissant américain, David Dodge, vice-président de l’Université américaine, allait inciter le Hizb’Allah à développer la prise d’otages. Agissant sous couvert de noms d’emprunt, le Jihad* islamique ou l’Organisation de la justice révolutionnaire, ce mouvement enlevait ou a fait enlever en six ans de nombreux ressortissants occidentaux dont 13 Français. L’un d’entre eux, Michel Seurat, un chercheur reconnu, décéda lors de sa captivité. Les autres furent l’objet d’obscures et difficiles tractations.

Parallèlement à ce terrorisme publicitaire, réalisable avec de faibles moyens, le Hizb’Allah adoptait une stratégie plus meurtrière. Après l’opération « Paix en Galilée » et les exactions des phalanges chrétiennes dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila, quatre puissances occidentales décidaient d’envoyer des troupes pour assurer le retour au calme dans Beyrouth et ses faubourgs. Celles-ci devenaient immédiatement la cible des combattants chiites. Le 23 octobre 1983, deux explosions ébranlaient Beyrouth. On relevait les corps de 58 parachutistes français et de 241 marines américains. L’Occident avait perdu la face.

Mais le combat se poursuivait aussi sur le territoire français. Le 7 décembre 1985, deux bombes explosaient dans deux grands magasins parisiens au milieu d’une foule occupée aux achats de Noël. Quinze attentats allaient se succéder en trois vagues jusqu’à l’explosion de la rue de Rennes, le 17 septembre 1986, faisant 13 morts et 325 blessés[7]. Les attentats étaient signés par un groupe inconnu, le Comité de solidarité aux prisonniers politiques arabes. L’enquête permit de démanteler le réseau parisien et d’interpeller le 21 mars 1987 son chef, Foued Ali Saleh, un activiste chiite d’origine tunisienne mais formé à l’université religieuse iranienne de Qom. Les poseurs de bombes, eux, tous membres du Hizb’Allah, étaient rentrés au Liban dès les attentats perpétrés. En se

lançant dans une campagne de terreur en France, le régime de Téhéran poursuivait trois objectifs. Il souhaitait obtenir qu'un de leurs agents, Anis Naccache, qui, en juillet 1980, avait tenté d'assassiner l'ancien Premier ministre Chapour Bakhtiar, soit libéré par les autorités judiciaires françaises[8]. Il exigeait le remboursement immédiat du prêt Eurodif que n'avait toujours pas effectué la France[9]. Il voulait que le gouvernement français modifie sa stratégie d'assistance à l'Irak pendant le conflit avec l'Iran (1980-1988), soit qu'il cesse d'approvisionner l'Irak en armement, soit qu'il fournisse l'Iran sur un pied d'égalité.

À partir du milieu des années 1980, alors que venait de s'effondrer le bloc soviétique, le combat contre ces trois modèles a commencé à porter ses fruits. En Europe, le terrorisme révolutionnaire s'est éteint, incapable de conquérir le cœur des masses et de plus en plus impliqué dans des actions de banditisme pour assurer son financement ; le terrorisme de libération a progressé avant de se concentrer sur les deux combats irlandais et basque qui ont mis fin à leurs opérations combattantes[10] ; le terrorisme d'État a connu une nouvelle flambée de violence[11] avant de disparaître du sol européen, principalement en raison du succès des régimes de sanctions adoptés par la communauté internationale.

Dans le même temps, un nouvel adversaire faisait son apparition : le terrorisme jihadiste d'origine sunnite, appelé au départ « terrorisme islamique ». Pour nombre d'observateurs de l'époque, il incarnait alors un quatrième modèle, celui du terrorisme religieux. Ils en retrouvaient les origines dans une nébuleuse de mouvements sectaires comme les Zélotes juifs, en lutte au Ier siècle contre l'occupation romaine en Palestine, ou les Haschischin, un mouvement chiite dissident qui, à l'époque des croisades, avait assassiné de nombreux dignitaires sunnites au Proche-Orient. Cette dernière référence était d'autant plus commode que la première forme de terrorisme islamique à frapper l'Europe avait été l'œuvre du Hizb'Allah qui avait agi dans l'intérêt de ses mentors iraniens. Cette vision du terrorisme religieux était en tout cas suffisamment large pour que l'on puisse y inscrire à la marge des organisations américaines hybrides se définissant comme ultra-chrétiennes, sous couvert de dénoncer le fédéralisme apatride de leurs autorités nationales[12].

Trente années plus tard, la réflexion conceptuelle a heureusement évolué. L'expression de « terrorisme islamique », qui signifie au sens propre « terrorisme musulman », paraît bien réductrice quand on se rend compte que ce phénomène a causé largement[13] plus de victimes chez les musulmans que parmi les peuples d'autres confessions. L'expression de « terrorisme jihadiste » est plus claire, dès que l'on prend acte qu'elle s'appuie sur une vision réinventée de l'islam, d'autant que ces actes de terreur sont commis par des individus qui se revendiquent du jihadisme.

Il semble en tout cas plus cohérent de considérer le terrorisme jihadiste comme une version moderniste du terrorisme révolutionnaire. En un sens, il représente la réponse d'individus qui sont d'autant plus violents dans leur volonté de changement du cadre institutionnel qu'ils sont devenus des nomades rebelles à l'ère de la mondialisation. Le but des cadres mujahidin est clairement de transformer le jihad des réseaux en jihad des masses par l'utilisation du vieux triptyque « Action-Répression-Révolution », qu'ils ont remis au goût du jour sous des parures confessionnelles. Olivier Roy rappelait d'ailleurs en 2008 que « le débat sur le terrorisme islamique se structure par rapport à deux pôles d'interprétation, même si on rencontre bien sûr des points de vue intermédiaires […]. Le premier considère que le terrorisme islamique global puise ses racines dans les conflits du Proche et du Moyen-Orient, et plus précisément dans l'exacerbation des frustrations de la communauté musulmane que ces conflits génèrent. Le second privilégie plutôt l'idée d'un mouvement de révolte générationnel et globalisé[14] ».

Quoi qu'il en soit, le jihadisme, incarné aujourd'hui par deux modèles différents de la radicalité sunnite, représente la première menace internationale non conventionnelle et prétend se dresser, de façon directe ou transversale, contre l'ensemble de la communauté mondiale.

Les mutations de la menace jihadiste

Faisons un rapide constat de la dangerosité de la mouvance mujahidine, début 2015. En 2015, celle-ci est toujours ultraminoritaire chez les musulmans, dont le nombre[15] dans le monde est estimé à 1,7 milliard d'individus[16]. Près de quatorze années après le 11 Septembre, la capacité d'adaptation de la mouvance mujahidine s'est révélée incontestable. Certes, Al-Qaïda (« La base »), rebaptisée par les services américains « Al-Qaïda centrale » depuis la formation d'organisations régionales décentralisées, s'est avérée incapable, depuis 2005, par ses moyens propres ou ses relais, de frapper l'Europe de manière massive. Et ses menaces permanentes n'ont connu de faibles concrétisations que grâce à l'action de groupes domestiques ou de loups solitaires, aux capacités limitées, mais aux profils de radicalisation difficilement détectables. Cet affaiblissement opérationnel s'est par ailleurs accompagné de la fragmentation d'une partie de la mouvance Al-Qaïda, que ce soit au Moyen-Orient ou en Afrique. Mais, en même temps, un examen de la carte du monde montre que ces deux phénomènes rassurants se sont accompagnés d'une large extension de sa surface de nuisance territoriale[17] – au nord de l'Afrique, au Moyen-Orient et en zone afghano-pakistanaise –, ainsi que de l'augmentation du nombre de ses partisans déterminés à frapper les pays occidentaux.

Au tout début du XXIe siècle, le terrorisme d'Al-Qaïda restait isolé des masses musulmanes qu'il avait espéré convaincre, et son action combattante était menée de façon éparpillée. Ses « brigades internationales » d'un nouveau genre, constituées des quelques dizaines de milliers de combattants formés en zone afghano-pakistanaise dans les décennies 1980 et 1990, ne peuvent espérer vaincre la communauté internationale. Et les opérations de masse de Bali en octobre 2002

(199 morts), de Madrid en avril 2004 (191 morts), de Beslan en septembre 2004 (350 morts) ou de Londres en juillet 2005 (52 morts) doivent d'abord leur succès à l'effet de surprise. Ainsi les seconds attentats de Bali d'octobre 2005 ne font « que » 25 morts. Le renforcement des mesures de sécurité prises sur place par les autorités indonésiennes avait empêché cette fois les terroristes du Groupe musulman (Jemaah Islamiyah) d'installer sur place un groupe organisé de façon durable qui puisse préparer des véhicules piégés. Les trois hommes chargés de l'opération en sont réduits à faire, à partir de l'île de Java, des séjours de reconnaissance, puis à apporter discrètement leurs « vestes piégées » pour se faire sauter, déguisés en touristes.

Le problème pour l'état-major d'Al-Qaïda centrale en fuite d'Afghanistan est d'abord d'échapper aux arrestations ou aux frappes de l'ennemi. Plus de 95 % des cadres historiques ont été neutralisés depuis octobre 2001, en grande partie au Pakistan. Oussama Ben Laden cesse alors par prudence d'accorder des interviews, mais diversifie ses modes de propagande. Oussama Ben Laden, qui est autant le chef d'Al-Qaïda centrale que son porte-parole le plus médiatique, présente généralement les communiqués ayant une vision stratégique. Ayman Al-Zawahiri, renforcé dans son statut d'idéologue, multiplie les communiqués à dimension tactique ou opérative. Ce dernier, réfugié dans les contreforts montagneux de la frontière afghano-pakistanaise, va, à partir de décembre 2004, gérer une grande partie des fonctions de propagande d'Oussama Ben Laden. Le but est de crédibiliser la rumeur de la maladie incapacitante, voire de la mort d'Oussama Ben Laden, qui dans le même temps va disparaître pour se mettre à l'abri. Il va trouver ainsi un refuge discret dans la ville d'Abbottabad au Pakistan, à quelques centaines de mètres de la principale école d'officiers du pays. C'est dans une villa entourée de hauts murs qu'il sera abattu dans la nuit du 1er au 2 mai 2011. Une grande partie des documents saisis pendant le raid ont depuis été rendus publics par le West Point Combating Terrorism Center[18]. Leur lecture montre bien que Oussama Ben Laden tentait de maintenir son autorité sur l'ensemble de la mouvance et, grâce à un discret réseau de courriers humains, gardait la main sur les grandes décisions. Quand il a succédé à Oussama Ben Laden, Ayman Al-Zawahiri n'a pas réussi à bénéficier de la même autorité morale

auprès de l'ensemble des mujahidin dispersés dans le monde. Mais l'irrégularité des communiqués et leur concentration sur les opérations semblent montrer que la lutte de la mouvance Al-Qaïda a pris la forme d'une démarche quasi nihiliste où l'on combat d'abord pour le goût du combat. Dans les premières années du XXIe siècle, en effet, aucun parti islamiste ne soutient la stratégie d'Al-Qaïda centrale dans le monde musulman, et la propagande de la mouvance terroriste est éparpillée entre les zones tribales du Pakistan et les nouvelles terres de jihad.

Pourtant l'activité grandissante de ses sympathisants, même si elle manque de coordination, permet à l'idéologie du jihad de s'étendre dans de nouveaux territoires musulmans *via* les organisations locales qui lui font allégeance et d'attirer des volontaires internationaux. La décennie 2010, marquée par le développement heurté des révolutions arabes, va permettre à la mouvance jihadiste de se forger des paravents utiles, cette fois autant politiques en apparence que combattants dans leur volonté, pour tenter de fonder des émirats islamiques, étape indispensable dans la reconstruction du califat au sein de la communauté musulmane.

Mais en parallèle, ces succès réels exacerbent des rivalités au sein des organisations et des affrontements d'ego entre les chefs jihadistes. Ils vont rapidement dégénérer en luttes de pouvoir et provoquer des dissidences. Al-Qaïda centrale rate le tournant de la mondialisation. L'agrégation de petites structures indépendantes et actives en une nébuleuse internationale, dont la direction n'a pas les moyens d'imposer à ses structures régionales un cap stratégique cohérent et global, par manque de contact régulier et donc de communication, ne peut que favoriser des affrontements internes. Cela crée des dysfonctionnements et brouille la lisibilité de la stratégie pour les combattants. Au nord de l'Afrique, Al-Qaïda au Maghreb islamique (Al-Qaïda fi Bilad al-Maghreb al-islami) provoque par ses contradictions internes au Sahel la dissidence d'une partie de ses combattants, qui fondent en août 2013 le mouvement des Almoravides (Al-Murabitun). En Syrie, l'État islamique d'Irak (Al-Dawla al-islamiya fi al-Iraq), rebaptisé par opportunité l'État islamique en Irak et au Levant (Al-Dawla al-islamiya fi al-Iraq wal-Sham), ne peut prendre le contrôle du Front pour le soutien au Levant (Jabhat al-Nusra al-Sham), qu'il a contribué à mettre en œuvre, et affiche sa rivalité avec Al-Qaïda centrale dès janvier 2013.

La menace jihadiste a donc su changer de nature avec le temps en se concentrant sur les failles de ses adversaires. Pour mieux l'appréhender, nous observerons successivement la formation de l'idéologie jihadiste, l'évolution de sa stratégie combattante, ses modes privilégiés de pression, le positionnement de ses acteurs et les enjeux de l'avenir.

1. « Le pouvoir politique, c'est le monopole de la violence légitime », in *Le Savant et le Politique*, La Découverte, 2003, p. 23.

2. Carl von Clausewitz, *De la guerre* (1838), Éditions de Minuit, 1959, p. 16.

3. International Security and Assistance Force.

4. Attaque, en juin 2005, du poste-frontière mauritanien de Lemghetti, en bordure du Mali, par des membres de la *katibat* Al-Moulithimoune (17 morts).

5. Pour une compréhension approfondie de la stratégie de la « propagande par l'action », on se référera à Yves Ternon, *in* Arnaud Blin, Gérard Chaliand et Philippe Migaux, *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Al-Qaïda*, Bayard, 2004, p. 145-187, et à Nicolas Lazarevitch et Louis Feuillade, *Tu peux tuer cet homme. Scènes de la vie révolutionnaire russe*, Gallimard, 1950, p. 13-47.

6. En particulier, la période qui s'écoule de l'été 1793 à l'été 1794.

7. Première vague : 7 décembre 1985, Galeries Lafayette (37 blessés) ; Printemps (5 blessés) ; 3 février 1986, galerie du Claridge (8 blessés) ; tour Eiffel (pas de victime) ; 4 février 1986, librairie Joseph Gibert (7 blessés) ; 5 février 1986, Fnac Sport (32 blessés). Deuxième vague : 17 mars 1986, TGV Paris-Lyon (5 blessés) ; 20 mars 1986, Galerie Élysée-Point Show (2 morts et 4 blessés) ; RER Châtelet (pas de victime). Troisième vague : 4 septembre 1986, RER gare de Lyon (pas de victime) ; 8 septembre 1986, bureau de poste de l'Hôtel de Ville (1 mort et 22 blessés) ; 12 septembre 1986, cafétéria La Défense (54 blessés) ; 14 septembre 1986, pub Renault (2 morts et 1 blessé) ; 15 septembre 1986, Préfecture de police (1 mort et 60 blessés) ; 17 septembre 1986, magasin Tati (7 morts et 54 blessés).

8. Anis Naccache, qui avait abattu dans sa fuite un policier et le concierge de l'immeuble, a été gracié en juillet 1990. Chapour Bakhtiar fut finalement assassiné par trois agents iraniens, en août 1991, à son domicile en région parisienne.

9. Le régime du shah d'Iran avait obtenu l'aide de la France pour la mise en œuvre d'un programme de nucléaire civil et lui avait accordé parallèlement un prêt de un milliard de francs. La France avait stoppé toute aide nucléaire à l'Iran des mollahs, mais se faisait tirer l'oreille pour rembourser rapidement le prêt.

10. L'Irish Republican Army en avril 1998 et Euskadi Ta Askatasuna en octobre 2011.

11. Destruction en vol d’un DC-10 de la compagnie francaise UTA, par les services libyens, en août 1989 au dessus du Niger (170 morts).

12. Les partisans américains de la terreur se réfèrent à une histoire réécrite du peuple américain. Et leur histoire est longue, des exactions du Ku Klux Klan à la dérive d’anciens militaires comme Timothy McVeigh qui a fait exploser l’immeuble fédéral d’Oklahoma City (1995, 168 morts).

13. En ce qui concerne les actes de terrorisme autonomes, on estime le ratio des victimes occidentales à moins de 2 % par rapport aux musulmanes. Si l’on se penche sur les actes de terrorisme complémentaires au sein de ce que l’on peut considérer comme des guerres civiles, on rappellera que le chiffre des morts des événements d’Algérie, d’Irak (jusqu’au départ des forces américaines en décembre 2011) et d’Afghanistan est au bas mot respectivement de 150 000, 160 000 et 40 000. Le pourcentage des non-musulmans tombe alors à moins de 1 %, 4 % et 7 %.

14. Olivier Roy, « Le débat sur le terrorisme “islamique” : état des lieux », ministère des Affaires étrangères, Centre d’analyse et de prévision, p. 59.

15. Cf. figure 1 en annexe.

16. Soit 24 % de la population mondiale.

17. Cf. figure 2 en annexe.

18. Le WPCTC est une institution académique rattachée à l’école d’officiers de l’armée de terre américaine. Fondée en 2003, elle se consacre à la recherche et à l’analyse du terrorisme, et est en partie financée par des fonds privés.

1
La formation de l’idéologie jihadiste

La pensée jihadiste s’identifie aujourd’hui à une doctrine totalitaire, dont les textes ont été produits au cours des onze derniers siècles. L’organisation Al-Qaïda (« La base ») se réclame de ces textes, mais elle n’est pas la seule. D’autres théologiens radicaux ont depuis marqué leur autonomie par ego ou rivalité. Ces thèmes évolutifs s’inscrivent toujours dans le cadre plus général d’une présentation puritaine et rigoriste de l’islam, le salafisme, qui prétend imposer aux musulmans le retour aux lois des premiers temps de l’islam.

Ainsi peut-on considérer que l’expression de « mouvance jihadiste » recouvre une multiplicité de groupes islamistes combattants qui, au départ dispersés, avaient fait du jihad un moyen d’action avant de le transformer en principal objectif. L’expression de « mouvance mujahidine », assez proche pour lui être souvent substituée, insiste davantage sur l’engagement individuel de ses militants dans ce qu’ils considèrent être le combat dans – et pour – la voie de Dieu (*jihad fi Sabilillah**).

La mouvance jihadiste contemporaine s’est donc appuyée sur une idéologie aux racines anciennes. Celle-ci est l’aboutissement déviant d’une école de pensée fondamentaliste, fondée sur une vision reconstruite des dogmes de l’islam et de son histoire. Elle vise d’abord à la manipulation des exclus, des marginalisés et des frustrés des sociétés islamiques. Cette idéologie a été utilisée, à partir de la fin des années 1970, par une nouvelle génération, pour justifier le passage à une violence politique, d’abord locale puis transnationale, considérée comme le seul mode d’action possible pour restaurer le califat (symbiose du politique et du religieux) et réunifier l’*umma* (communauté musulmane). Sa manifestation la plus radicale est le

terrorisme jihadiste. Celui-ci, d'origine sunnite, est considéré aujourd'hui comme la principale menace sécuritaire internationale en raison de la visibilité de ses menaces et de la dimension de ses exactions.

Deux autres formes du jihadisme contemporain, marquées par les modèles du Hizb'Allah iranien et du Hamas (« Ferveur ») palestinien[1], seront évoquées quand elles apportent une pierre nouvelle à l'idéologie jihadiste, mais elles seront traitées de façon annexe, car elles ne s'inscrivent pas dans la même tradition et ne diffusent pas le même message de terreur politique. Elles ont par ailleurs toutes deux défini depuis longtemps un projet politique élaboré qui peut permettre de passer à la négociation avec l'adversaire.

L'étude de la mouvance mujahidine montre que celle-ci propose aujourd'hui un projet politique totalitaire qui cherche le choc des civilisations pour imposer, d'abord dans les pays musulmans, puis dans le reste du monde, un ordre global inspiré d'une conception dénaturée et révolutionnaire de la religion musulmane. Elle est la forme la plus marginale et la plus extrême du terrorisme contemporain en ce qu'elle n'a rien à négocier. La violence dans ses aspects les plus barbares n'est pas seulement un moyen du combat, elle en devient un des objectifs principaux, condamnant ainsi ses combattants à l'extinction. Très logiquement, ceux-ci n'hésitent plus à se donner la mort, cherchant par l'exemple du martyre à perpétuer ce qu'ils perçoivent comme une nouvelle épopée.

Pour mieux guider le lecteur dans les méandres de l'idéologie jihadiste, nous poserons de façon certes arbitraire, mais nécessaire, quelques définitions. Nous parlerons de fondamentalisme musulman pour évoquer les penseurs qui veulent revenir à une version idéalisée et puritaine de l'islam. Nous utiliserons le concept d'islamisme politique pour définir les nouveaux courants qui posent une interprétation politique et idéologique de l'islam, différente de la simple ferveur religieuse ; les mouvements qui s'en inspirent aujourd'hui veulent généralement promouvoir l'islam par des modes d'action légaux et démocratiques, pour réformer les systèmes institutionnels et les modes socioculturels d'un pays musulman. Nous adopterons le concept d'islamisme radical quand ces mouvements chercheront à transformer complètement cet ensemble géopolitique. Nous choisirons le concept d'islamisme activiste quand ces mouvements

appelleront à la violence pour atteindre leur but. Nous emploierons l'expression d'islamisme combattant dans le cadre du recours à la violence comme premier mode d'expression. L'expression d'islamisme terroriste (ou de terrorisme jihadiste) correspondra à une nouvelle étape de cette cinquième phase, celle où l'islamisme activiste emploie les techniques du terrorisme (aveugle ou ciblé) pour imposer ses vues ou marquer son identité.

Puisque la doctrine du terrorisme jihadiste s'appuie sur une présentation dénaturée et recontextualisée de l'islam, revenons d'abord aux réalités de l'histoire.

La fondation de l’islam

L’élaboration de la dernière des religions révélées

Le prophète Mohammed est né vers 570 après J.-C. Orphelin à 10 ans, il est élevé par son grand-père puis par son oncle, dans une tribu bédouine guerrière, les Al-Qurayshi, située sur le territoire de ce qui est aujourd’hui l’Arabie saoudite. À l’époque, la plupart des tribus arabes sont polythéistes, respectant de façon superstitieuse l’influence souvent maléfique des génies. D’autres sont converties depuis longtemps aux deux grands courants du monothéisme, le judaïsme et le christianisme.

La Mecque est le centre religieux de ce monde païen anté-islamique que les théologiens désigneront par la suite sous le terme péjoratif du temps de l’ignorance (*jahiliyya**). Le culte des idoles y est tout particulièrement manifesté par la présence d’une pierre noire, tombée du ciel et retaillée, la Ka’aba, alors recouverte de symboles païens.

Dès 610, Mohammed, à l’imitation de juifs et de chrétiens qu’il a fréquentés, décide de pratiquer des retraites dans la solitude et le recueillement. Il reçoit alors des révélations divines, qui lui sont transmises par l’archange Gabriel (Jibril). Mohammed devient ainsi le dépositaire des nouveaux principes de la Loi de Dieu, qu’il transmet dans une langue arabe qui deviendra la norme de l’arabe classique. Ces enseignements formeront le corpus moral et politique de la nouvelle religion, présentée comme la forme aboutie du monothéisme. Dernière des religions révélées, l’islam (la soumission à Dieu) est, par là même, proche du judaïsme et du christianisme, mais supérieure à eux puisque plus complète. Elle a vocation à convertir tous les hommes.

En 622 commence le calendrier musulman, avec l'hégire* : le nouveau Prophète et ses partisans (*ansar*) sont chassés de La Mecque par ses habitants qui refusent la nouvelle religion. Réfugié à Yathrib, devenue la ville du Prophète (*Medinat al-Nabi* – Médine), Mohammed va mettre en place les structures normatives de l'islam. Par ailleurs, grâce à un remarquable jeu d'alliances, il rassemble dans un premier temps les forces nécessaires à la mise en œuvre d'opérations de guérilla, en multipliant les attaques dans le désert contre les caravanes qui assurent la richesse de La Mecque. Puis, n'ayant pu par une marche pacifique convaincre les Mecquois en 628, il organise une véritable armée qui, par une stratégie alternée de négociation et de combat, réussit en 632 à conquérir pacifiquement La Mecque et obtenir la soumission des tribus arabes.

De 610 à 632, alors que Mohammed proclame puis conduit l'islam, les révélations divines apportées par l'archange Jibril prennent un sens progressivement conflictuel avec ceux qui s'opposent à la nouvelle religion. L'affrontement reste mesuré quand, avant l'hégire, Mohammed cherche à convaincre juifs et chrétiens de se convertir. Les versets du Coran* relatifs à la période mecquoise sont marqués par la tolérance, sinon la compassion. Mais les sourates deviennent intransigeantes, voire belliqueuses, quand, après le départ à Médine, Mohammed est engagé dans le combat contre les païens, puis contre des tribus juives et chrétiennes qui refusent de se rallier, enfin contre des musulmans dissidents.

L'islam s'organise autour du respect absolu par la communauté des croyants (*umma*) de la Tradition (*sunna**), qui se décompose en deux séries de textes sacrés, le Coran (la Révélation) et les *hadiths** (les témoignages). Le Coran, qui comprend 114 versets (sourates), regroupe l'ensemble des enseignements divins transmis par l'archange Jibril à Mohammed pour fonder la nouvelle religion. Les *hadiths* évoquent l'ensemble des actes et des pensées du Prophète et de ses premiers compagnons, rapportés directement ou transmis par la mémoire collective. Ce sont ces textes qui sont aux fondements de la loi islamique, la *sharia** (le chemin pour respecter la Loi de Dieu), qui codifie l'ensemble des aspects publics et privés de la vie du musulman, ainsi que ses relations sociales.

La vie des croyants est centrée sur le respect de cinq principes fondamentaux, les piliers de l'islam (*usul al-Islam**). L'unicité de Dieu, proclamée par la profession de foi (*shahada**), qui certifie qu'« il n'y a de

Dieu qu'Allah et Mohammed est son prophète ». La prière (*salat**) que l'on fait cinq fois par jour, après s'être purifié et tourné vers La Mecque ; celle du début d'après- midi du vendredi, jour sacré, a lieu en groupe à la mosquée sous la conduite du guide religieux (*imam**). L'aumône aux pauvres (*zakat**), qui permet la recherche de la richesse, car Dieu prête aux hommes les biens terrestres tout en obligeant à la solidarité entre croyants. Le jeûne pendant le mois de ramadan (*aaoum*) ; absolu du lever au coucher du soleil, il favorise le regroupement familial, social ou charitable, et exerce une vraie fonction de partage pour les musulmans. Le pèlerinage à La Mecque (*haj**), au moins une fois dans la vie du croyant quand cela lui est matériellement possible ; le pèlerin, purifié de ses fautes, reçoit alors le titre de Haj (pèlerin), accolé à son nom.

La mort de Mohammed en 632 frappe de stupeur la communauté musulmane qui doit organiser dans l'urgence un remplacement non préparé. On choisit un successeur parmi ses proches compagnons. Abu Bakr, beau-père de Mohammed, est le premier calife* (*khalif*), et porte également le titre de commandeur des croyants. Disposant à la fois du pouvoir spirituel (religieux) et du pouvoir temporel (politique), il a pour mission de protéger l'unité de l'islam et reçoit allégeance de l'ensemble des membres de l'*umma*. Considérés comme des chefs modèles ayant suivi scrupuleusement la voie de Mohammed, les quatre premiers califes Abu Bakr, Omar, Othman et Ali seront désignés comme les califes bien guidés dans un *hadith* rédigé sous la dynastie des Abbassides*. Les trois derniers mourront assassinés.

Le double concept de jihad

L'islam a connu trois périodes d'expansion : une forte conquête militaire du VII^e^ au VIII^e^ siècle qui a permis la création d'un empire compact ; la conversion pacifique d'un deuxième cercle géographique par les marins et les commerçants musulmans qui installent des comptoirs, lesquels s'accroissent entre le XI^e^ et le XV^e^ siècle ; une nouvelle extension de ces comptoirs par le prosélytisme ou le combat au XIX^e^ siècle.

L'Égyptien Muhammad Saïd Al-Ashmawi, un juriste formé à l'université Al-Ahzar, n'avait pas hésité à écrire en 1990 : « Dieu a créé une religion, mais les hommes ont voulu en faire une politique[2]. » La *sunna* musulmane considère en effet que le jihad recouvre en fait une double

notion. Le grand jihad est un effort moral, celui que doit faire tout musulman pour respecter les règles de sa foi. Le petit jihad est la guerre sainte.

Pendant la conquête musulmane, de 636 à 751, ce petit jihad est offensif et permet de dominer un territoire qui s'étend de la péninsule Arabique jusqu'à la frontière chinoise, l'Europe de l'Est, le sud de l'Europe méditerranéenne et le nord de l'Afrique. Le monde, pendant la conquête, était divisé en deux terres : le domaine de l'islam (*Dar al-Islam**) devait vaincre à terme le domaine des infidèles, assimilé au domaine de la guerre (*Dar al-Harb**).

Le jihad de la conquête trouve ses origines dans la période de l'hégire. À Médine, Mohammed et ses partisans sont dépourvus de ressources. Ils vont rançonner ou piller les caravanes des commerçants arabes qui rejoignent ou quittent La Mecque. Les victoires obtenues contre un ennemi généralement supérieur en nombre donnent aux combattants du Prophète la certitude de servir de bras armé au Divin, comme le proclame la sourate du Butin : « Ce n'est pas vous qui les avez tués, mais Allah qui les a tués. » Celle-ci, qui évoque la bataille de Badr, justifie d'ailleurs le partage des richesses enlevées et attribue un cinquième des prises au Prophète. Michel Guérin et Jean-Luc Marret écrivent : « En donnant un caractère sacré aux différentes activités guerrières de la communauté, faisant de chacune de ses expéditions un devoir religieux, Mohammed réussit à transmuter les pratiques ancestrales des Arabes en combat sur le chemin d'Allah […]. La razzia, y compris dans sa dimension de partage du butin, devenait, en arrachant aux infidèles les ressources qui faisaient défaut aux croyants, un acte pieux contribuant aux richesses de l'islam. Enfin, habitués qu'ils étaient aux forces surnaturelles qui les accompagnaient constamment dans l'antéislam, les croyants étaient renforcés dans leurs convictions que l'homme était un instrument dans la main de Dieu. Mieux, grâce au combat dans la voie d'Allah, ils devenaient cette fois acteurs de la Volonté Divine[3]. » En même temps, Mohammed sait privilégier la négociation, et la prise de La Mecque se fait sans pillage ni effusion de sang. Les Mecquois seront d'ailleurs récompensés quelques mois plus tard par un partage avantageux lors de leur participation à la bataille de Honayn contre des tribus nomades hostiles.

La conquête commence quatre années après la mort du Prophète, au nom d'un petit jihad que les *ulémas** définissent comme offensif, sous l'autorité du premier calife, Abu Bakr. Celui-ci, dès sa désignation, avait proclamé qu'« un peuple qui abandonne le jihad, Allah ne tarde pas à le condamner à l'abaissement[4] ». L'islam part éclairer les terres de l'ignorance, que ce soit par l'épée ou par la parole. Les cavaliers arabes convertissent d'ailleurs assez facilement les populations soumises, qui vivent souvent sous le joug de tyrans défendus par des armées mercenaires. Les vainqueurs suivent les consignes de modération qu'Abu Bakr leur avait données pour convertir les populations soumises : « Si vous êtes victorieux, ne tuez ni les femmes ni les enfants. Ne détruisez rien, ne coupez pas les arbres fruitiers, n'égorgez pas le bétail à l'exception de ce que vous mangez[5]… » Ils respectent des règles dans le combat qui montrent un ordre clair, ils n'imposent pas un tribut excessif et leur religion séduit par son aspect égalitaire. Ils recrutent régulièrement de nouveaux combattants chez leurs anciens adversaires, et ceux-ci apparaissent d'autant plus déterminés dans les nouvelles expéditions qu'ils doivent prouver à leurs cadres qu'ils ont bien emprunté le chemin d'Allah. En outre, se présente l'opportunité de s'enrichir par le butin pris à l'infidèle. En 751, les guerriers musulmans sont présents de l'Arabie jusqu'à l'Indus et aux Pyrénées. Le domaine de l'islam s'est transformé en empire.

Il faut donc le structurer. La paix avec le monde extérieur devient nécessaire. Les *ulémas* acceptent l'existence d'une troisième terre où il peut y avoir cohabitation, le domaine de la trêve (*Dar al-Suhl**). Le petit jihad, une fois achevée la période des conquêtes, se modère et devient défensif. Il est la participation du musulman à la seule protection de l'islam quand sa terre est attaquée. Proclamé par une autorité légitime, le jihad est défensif, ponctuel (le temps de repousser l'attaque), et un devoir collectif. Il est nécessaire de préciser que cette obligation collective permet à chacun de jouer un rôle selon ses capacités et ses moyens, du combat (jihad de l'épée) jusqu'au financement et à la propagande (jihad de la parole), en passant par l'accueil des mujahidin et le soin aux blessés.

L'éparpillement de l'Empire musulman

Cette évolution naturelle du centre de gravité de l'islam va provoquer ce que les musulmans nomment la « discorde » (*fitna**), qui naît des conflits d'intérêts au sein de l'empire. Les appels au jihad intérieur vont se multiplier. Ils sont lancés soit par les autorités régulières qui veulent maintenir leur pouvoir, soit par des dignitaires rivaux qui veulent le réduire. Et, bien sûr, tous utilisent habilement des *ulémas* reconnus, qui trouvent toujours d'habiles arguments religieux pour dénoncer l'impiété des adversaires politiques désignés.

En 661, l'assassinat du quatrième calife, Ali, le gendre du Prophète, provoque la scission majeure de l'islam entre ses partisans, les chiites[6], et ceux de Mouawiya, les sunnites, qui fondent la dynastie des Omeyyades*.

Le pouvoir de l'islam quitte alors l'Arabie pour se déplacer régulièrement au rythme des dynasties. En 661, les Omeyyades abandonnent La Mecque pour Damas. En 750, les Abbassides s'installent pour quelques siècles à Bagdad, d'où ils font du monde musulman le pôle majeur des arts, de la culture et de la science, que savent exporter dans des contrées nouvelles les navigateurs et les marchands musulmans. C'est d'ailleurs par le verbe et par l'exemple que va s'agrandir de nouveau l'Empire musulman à partir du XIe siècle. Du même coup, ce dernier va perdre sa continuité géographique. Et, par voie de conséquence, les conflits ponctuels vont reprendre avec le monde extérieur, pour se disputer des richesses, des lieux de passage ou des symboles.

L'unité de l'*umma* est mise à mal par la fondation de deux autres califats. Celui de Cordoue, fondé en 754 par Abderame, un membre de la dynastie des Omeyyades, ne survit que jusqu'en 1031. Celui des Fatimides est fondé en Égypte en 909 par Ubayd Allah Al-Madi. En 1171, il est renversé par Saladin.

C'est donc une communauté musulmane disciplinée, mais affaiblie par son déclin dans le domaine de la pensée et des sciences, que s'approprie la dynastie ottomane en 1516. Le sultan turc Sélim Ier se fait céder le califat par le dernier Abbasside et fait transporter à Istanbul les reliques de Mohammed et des quatre premiers califes comme symboles de son nouveau rang. Et les califes de la Sublime Porte pourront se targuer d'avoir pu échapper au joug colonial des chrétiens, pour mieux justifier de traiter d'une main de fer les populations musulmanes sous leur contrôle.

Les autres modèles historiques de jihad

L'islam a connu quatre nouveaux modèles de jihad, le premier étant celui de la conquête. Le deuxième est offensif : il s'agit de la guerre maritime en Méditerranée. Les deux derniers sont défensifs : il s'agit de la lutte contre les croisés et la résistance à la colonisation. Tous voient les partisans du Prophète affronter principalement le monde occidental et la chrétienté. Mais le premier modèle correspond aux combats internes, moins prestigieux, au sein de l'islam. Ceux-ci sont menés pour le contrôle du monde musulman par ses dirigeants ou ses exclus. Le jihad est alors proclamé pour légitimer tour à tour les politiques de puissance et les révoltes, qui marquent ce que les musulmans nomment la discorde entre les croyants.

– Le jihad de discorde

Le jihad de discorde est, on l'a dit, d'abord la conséquence de l'assassinat d'Ali, le quatrième calife. Cet événement majeur ne provoque pas simplement le premier schisme de l'islam en fondant le chiisme[7]. Il modifie de façon brutale l'équilibre géopolitique du monde musulman, comme le rappelle Jean-Pierre Filiu : « Les bataillons arabes du jihad ont retourné leurs armes contre le Commandeur des croyants et l'ont pourchassé jusque dans le havre de la prophétie. La terre d'Arabie est souillée d'un tel sacrilège et les prétendants au califat n'ont plus qu'à s'entre-déchirer dans les provinces du jihad[8]. » Les Omeyyades bâtissent, pour protéger les frontières du monde musulman, des forteresses appelées *ribat**. En leur sein vivent des garnisons de soldats professionnels instruits religieusement aux principes du jihad qui empêcheront pendant des siècles l'incursion des infidèles. L'emploi des ribats sera particulièrement développé par la dynastie des Almoravides (Al-Murabitun), qui, partie du nord de la Mauritanie, réussit à conquérir, entre le XI^e^ et le XII^e^ siècle, le Maroc, l'ouest de l'Algérie et une partie de la région saharo-sahélienne, ainsi qu'à contrôler l'Andalousie en infligeant de sévères défaites à l'armée du roi de Castille. Peu à peu, ces gardiens du temple sont remplacés par de nouvelles générations de combattants, souvent des convertis comme les

mamelouks et plus tard les janissaires, qui allaient à leur tour changer le centre de gravité de l'islam.

Le jihad est alors utilisé pour légitimer le contrôle des populations. Les *ulémas* sont à de multiples reprises appelés pour défendre les pouvoirs dynastiques, en associant légitimation politique et valeurs religieuses au nom de la défense d'une *umma* qui apparaît pourtant de plus en plus tronquée. Aux guerres contre l'infidèle ont succédé des combats qui ne sont autres que fratricides. Les cibles des expéditions punitives sont bien alors des frères en islam, désignés comme schismatiques ou apostats. Au nom de la défense de l'unité de la communauté, l'appel au jihad permet de maintenir ou de contester un ordre social, qui doit être rendu licite par la volonté divine.

– Le jihad contre les croisés

Le jihad contre les croisés est aussi marqué par la volonté de certains chefs de guerre de corriger à leur profit l'atomisation du monde musulman. En 1095, le pape Urbain II appelle à protéger les pèlerins et à libérer le tombeau du Christ. Les chevaliers chrétiens qui prennent Jérusalem quatre ans plus tard ont profité des rivalités entre les héritiers de l'Empire seldjoukide. Ils fondent alors plusieurs enclaves chrétiennes dans la région du Levant, en particulier le royaume franc de Jérusalem et la principauté d'Antioche, obtenant des accords avec les principaux souverains musulmans voisins. Ce n'est qu'en 1128 que, de Syrie, l'émir* fatimide Imaddedine entreprend la reconquête au nom du jihad. Ses succès sont limités et provoquent en réaction la deuxième croisade. Mais un de ses deux fils, Nourredine, parvient à réduire la principauté d'Antioche, grâce à l'habileté stratégique d'un de ses chefs de guerre, le Kurde Chirkuh, qui prend le contrôle de l'Égypte. Il en est nommé vizir en 1168.

À sa mort lui succède son neveu, le Kurde Saladin. Combattant déterminé et doté d'un sens politique aigu, il parvient à s'affranchir rapidement de la tutelle fatimide en se proclamant sultan d'Égypte, puis renverse la dynastie fatimide en conquérant Damas. Son nouveau royaume, qui fonde la dynastie ayyoubide, encercle les positions chrétiennes. Il va alors se retourner contre elles, réussissant à refonder l'unité des musulmans du Moyen-Orient autour du jihad. Il défait l'armée chrétienne à Hattin en

1187. S’il fait exécuter les moines-soldats des ordres templier et hospitalier, il accorde la vie sauve au reste des prisonniers, dont le roi de Jérusalem, Guy de Lusignan. Par ce geste chevaleresque et calculé, Saladin obtient, quelques semaines plus tard, la reddition sans combat de Jérusalem. La troisième croisade ne parviendra pas à modifier l’équilibre des forces. La paix conclue en 1192 limite désormais la présence chrétienne à une bande littorale, allant de Jaffa à Tyr, défendue par de puissantes forteresses.

Les héritiers de Saladin abandonnent la guerre sainte pour se disputer l’héritage territorial. Devant la dispersion des forces arabes, Louis IX décide en 1249 de lancer sur le sol égyptien une nouvelle croisade, la septième. Elle est un échec, marquée par la capture du souverain français. Mais l’expédition affaiblit la dynastie ayyoubide qui est renversée à son tour par ses troupes mercenaires, les mamelouks, d’anciens esclaves d’origine turkmène. Ceux-ci vont fonder un ordre militaire puissant qui reprend la bannière du jihad et affronte la menace mongole en 1260. Le sultan Baybars va ensuite pouvoir se consacrer à réduire les derniers adversaires présents sur son domaine. Il élimine la secte ismaélienne[9] des Haschischin, des chiites jusqu’au-boutistes qui, depuis deux siècles, ont affaibli le camp sunnite en complotant l’assassinat de nombre de ses chefs[10]. En 1291, par la prise d’Acre, il soumet définitivement le camp chrétien et met fin à deux siècles de croisades.

– Le jihad de course

Le jihad de course est d’abord lié aux appétits matériels des marins musulmans en Méditerranée. La tradition donne à l’expédition maritime la valeur de deux expéditions terrestres. Le mujahid qui meurt au combat gagne la rémission de ses péchés et l’accès au paradis d’Allah. Mais, s’il mène le jihad en mer, il obtient en sus l’annulation de ses dettes[11]. Pourtant, ce n’est qu’avec le troisième calife, Othman, que commence le combat maritime. Chypre est conquise en 649. La construction d’un arsenal à Tunis permet la création d’une nouvelle flotte, destinée à prendre la Sicile.

En 1148, la dynastie des Babbu Ghannya est fondée aux Baléares. Ses membres vont s’enrichir en se livrant à des activités de piraterie contre les vaisseaux marchands chrétiens. Au début du XIIIe siècle, ils créent une base en Méditerranée, sur la côte kabyle de Bejaïa. Cette nouvelle implantation

va permettre la montée en puissance de la course barbaresque. Saleh, Oran, Alger, Bizerte et Tunis deviennent peu à peu les repaires des corsaires musulmans qui, en sollicitant des jugements religieux (*fatwa*), peuvent justifier leur brigandage au nom du jihad. Leurs protecteurs territoriaux, qui bénéficient d'une part de butin, n'hésitent pas à se référer aux razzias menées par le Prophète contre les caravanes de commerçants infidèles.

Le renfort de marins andalous, peu à peu chassés de leurs ports par la *Reconquista* espagnole, va d'ailleurs entraîner le développement des raids nautiques contre les villes chrétiennes, dont les richesses sont pillées et les populations régulièrement enlevées pour être vendues comme esclaves. En même temps, les corsaires trouvent de nouveaux ports d'attache en Corse, en Sardaigne, en Sicile et à Malte. Devant la menace, l'Espagne et le Portugal adaptent leurs moyens militaires. Ils offrent à leur tour des lettres de course à des marins aventureux et cherchent à prendre pied en Afrique du Nord. Les Espagnols conquièrent Tétouan en 1399, mais doivent rembarquer devant l'insurrection des populations, que leurs dignitaires religieux ont appelées au combat. Ils parviennent en revanche à se maintenir à Melilla en 1497. Puis ils prennent, à partir de 1505, les implantations de Mers El-Kébir, Oran et Bejaïa. Les Portugais, quant à eux, se sont implantés durablement sur quatre ports, dont Tanger. Les sultans, soucieux de mieux contrôler les corsaires barbaresques qui bafouent alors leur autorité, veulent éviter un conflit ouvert avec les puissances européennes. Ils incitent leurs *ulémas* à promulguer de nouvelles *fatwas* qui donnent une interprétation plus restrictive du jihad sur mer. S'installe alors une période de paix, marquée par des accords de proximité qui autorisent des rapports marchands avec les commerçants locaux.

Les combats reprennent néanmoins dès 1516. Un pirate turc, Kerrouj, parvient à occuper Alger et y fait construire de nouvelles fortifications, afin de créer une base retranchée d'où il veut lancer la reconquête de l'Andalousie. Son frère Kheyreddine, plus connu sous le surnom de Barberousse, lui succède deux ans plus tard et fait allégeance au sultan de Constantinople. À partir de 1520, la succession de Soliman le Magnifique ouvre une nouvelle ère, qui voit Barberousse nommé six ans plus tard amiral en chef de la flotte ottomane. La domination sur la Méditerranée de la marine turque s'achèvera pourtant brutalement devant la coalition des flottes européennes qui remporte la bataille de Lépante en 1571.

– Le jihad anticolonial

Le jihad anticolonial débute dans la mémoire musulmane par le débarquement du corps expéditionnaire français en Égypte en 1798, sous les ordres du général Bonaparte. Déterminé à faire obstacle à l'influence ottomane, il établit un accord défensif avec le chérif Ghalib, gouverneur de La Mecque et de Médine. Mais ce dernier est contesté par la tribu des Saoud, acquise au credo wahhabite, qui appelle au jihad contre les Français. En 1801, après avoir été défaits à Saint-Jean-d'Acre, ceux-ci rembarquent. Leur présence pendant trois années dans les Lieux saints reste pour autant un des symboles majeurs de l'humiliation en terre d'islam.

Les Britanniques ont, dès le début du XIX^e^ siècle, à affronter des tribus musulmanes galvanisées par les ordres religieux de leurs chefs. À partir de 1828, ils sont harcelés aux frontières de l'Afghanistan par les partisans de Sayed Ahmed Riza Khan. Trente ans plus tard, pendant la révolte des Cipayes, ils doivent non seulement mater en Inde leurs propres troupes auxiliaires, mais également affronter les partisans du chef deobandi Haji Ahmed Saleh qui finit par s'exiler à La Mecque. En 1882, en Égypte, face aux troupes britanniques qui viennent de prendre le contrôle d'Alexandrie, la résistance au nom du jihad est organisée par un officier, Ahmed Urabi, qui prend le titre d'Amir Al-Mujahidin (Commandeur des combattants de la guerre sainte). Il tiendra à peine trois ans.

Les deux chefs de guerre les plus fameux de la résistance anticoloniale sont liés au soufisme. En 1831, en Algérie, Abdelkader, le propre fils du cheikh* de la confrérie Qadirriya, déclenche une insurrection contre les 30 000 soldats français qui ont pris Alger l'année précédente. Il réunit 12 000 cavaliers et proclame : « Par nos actions, notre religion revivra et le rameau du jihad ressuscitera[12]. » Avec l'appui du sultan du Maroc, il mène une série d'actions qui paralysent les troupes d'occupation. En 1841, celles-ci sont montées à 100 000 hommes, qui, sous les ordres du général Bugeaud, vont pratiquer la politique de la terre brûlée. Isolé et réduit, Abdelkader se rend en 1847. Dans le Caucase, l'émir Shamil, qui appartient à la confrérie Naqshbandiyya, poursuit face aux forces russes une résistance commencée par le cheikh Mansour en 1784. Il organise la guérilla sur un terrain montagneux qui lui est favorable et devient l'imam national du Daghestan en 1834. Là encore, plus de 100 000 soldats sont finalement

mobilisés et se livrent à une répression impitoyable des populations. En 1859, Shamil se rend à son tour. Les Tcherkesses, qui tentent de poursuivre un jihad autonome, se soumettent cinq ans plus tard. Partout, le rappel de la ferveur religieuse n'a pas suffi à contrebalancer la supériorité technique et militaire des forces infidèles. Les puissances coloniales ont su cette fois tirer profit, et pour longtemps, des divisions de l'*umma*.

La construction du salafisme

La longue élaboration historique du fondamentalisme musulman forme le premier socle de l'idéologie jihadiste. Elle est née de constructions théologiques successives au sein de l'école hanbalite[13], qui permet par la suite l'apparition de figures enflammées au destin souvent tragique, du Syrien Ahmed Ibn Taymiyya, au XIIIe siècle, à l'Égyptien Sayed Qotb[14], au XXe siècle. On rappellera que le terme salafisme vient du mot *salaf'**, qui signifie « ancêtre », et fait, par extension, référence au prophète Mohammed et à ses premiers compagnons. Le salafisme, dans ses nombreuses évolutions – qu'elles soient religieuses, politiques ou combattantes –, correspond d'abord à une doctrine ultra-puritaine et oublieuse de la réalité historique. Elle entend maintenir le musulman dans un dogme religieux qui était celui de quelques tribus dans le désert d'Arabie au début du VIIIe siècle.

Ahmed Ibn Taymiyya et la vigueur d'un islam contestataire

Au XIIIe siècle, le Syrien Ahmed Ibn Taymiyya (1263-1328) fonde le salafisme en martelant le respect des dogmes fixés par les pieux ancêtres (*Salaf'*), le Prophète et ses premiers compagnons. Il se fait connaître dans la défense de l'Empire omeyyade en accusant d'apostasie les envahisseurs mongols, qui s'étaient récemment convertis à l'islam pour mieux soumettre les peuples musulmans et venaient de réduire Bagdad en cendres. Un apostat ne peut être qu'excommunié et se voit condamné à mort. La population de Damas combat avec succès les Mongols. Ibn Taymiyya considère que le combat contre les mécréants peut autoriser à tuer des musulmans innocents en définissant la « doctrine du bouclier ». Si les

mécréants utilisent des captifs musulmans comme boucliers humains pour occuper une terre musulmane, le combat reste obligatoire, même si cela conduit à tuer également les otages. La protection de l'*umma* est prioritaire par rapport au sort d'un nombre restreint de musulmans détenus par les mécréants.

Critiquant la déliquescence des mœurs, Ahmed Ibn Taymiyya rédige un ouvrage intitulé *La Politique au nom de la Loi divine pour établir le bon ordre dans les affaires du berger et du troupeau*, dans lequel il précise les règles inspirées de la *sharia* qui doivent définir les relations entre le dirigeant musulman et ses sujets. Il rappelle que les chiites sont des mécréants (*kafir**). Il dénonce une hérésie dans certaines formes originales de l'islam. Le culte des saints et les pèlerinages aux tombes sont assimilés à des coutumes idolâtres.

Il achève sa réflexion en exhortant les vrais fidèles à renverser tout dirigeant qui ne respecterait pas les règles fondamentales de la religion. Cela lui vaut de finir ses jours dans une prison de Damas, comme il l'avait d'ailleurs envisagé. « De quoi aurais-je peur ? Si je suis tué, je serai d'entre les martyrs les plus éminents. La miséricorde et le contentement [d'Allah] seront sur moi jusqu'au Jour de la résurrection tandis que s'abattront, sur celui qui m'a tué, la malédiction perpétuelle ici-bas et le tourment dans l'au-delà ! Pour sûr, quiconque croit en Allah et en Son Messager saura que j'ai été tué pour la religion d'Allah. Si je suis emprisonné, eh bien, en ce qui me concerne, être emprisonné est d'entre les plus grandes grâces d'Allah à mon égard[15]. »

Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab et l'alliance avec la tribu des Saoud

Au XVIII^e^ siècle, l'Arabe Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab (1703-1792) se pose en continuateur de la pensée d'Ahmed Ibn Taymiyya. Un de ses écrits majeurs, *Pour le culte du Dieu unique*, est construit autour d'une profusion de citations, destinées à prouver au lecteur que sa pensée s'inscrit dans la tradition de la cité de Médine. Théoricien d'un puritanisme absolu, Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab prône le retour à un islam « purifié de toutes ses scories et restauré dans sa rigueur première ». Il dénonce en particulier les perversions du soufisme* (*taṣawuf*).

La principale raison de son influence n'est pas son innovation théologique. Critiquant la décomposition religieuse du califat ottoman, il va lier son destin à la tribu des Saoud, apportant à leur volonté de dominer la péninsule Arabique une caution religieuse. Il appelle au combat pour restaurer l'âge d'or de l'arabité musulmane, mais, à la différence d'Ibn Taymiyya à Damas, Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab prend garde au nord de la péninsule Arabique de prêcher la rébellion contre le dirigeant injuste, en raison de son serment d'allégeance aux Saoud. Dans un discours aux *ulémas* de la ville d'Al-Qasim, il proclame que « le jihad continue. Il a commencé avec le message adressé par Mohammed (loué soit son nom) et se poursuivra jusqu'à ce que le tout dernier membre de la communauté musulmane se batte à mort contre le *taghut**. […] Je rappelle l'obligation d'écouter et d'obéir aux dirigeants musulmans, qu'ils soient justes ou pécheurs, tant qu'ils ne commandent pas la désobéissance à Allah. Quiconque s'empare du califat, les gens se rassemblent derrière lui et sont satisfaits de lui – ou s'il les a vaincus avec son épée jusqu'à devenir calife, alors même dans ce cas l'obéissance est obligatoire et il n'est pas permis de se révolter contre lui[16] ».

Sous sa férule théologique, les nouveaux wahhabites vont entamer la conquête de ce qui deviendra moins de deux siècles plus tard l'Arabie saoudite. La nouvelle manne financière liée à l'exploitation des hydrocarbures va permettre à ce pays, sans autre atout que la présence des deux premiers Lieux saints de l'islam sur son sol, de se poser en modèle dominant du sunnisme* à partir des années 1960. C'est le pétrodollar qui permettra la propagation dangereusement brutale de la doctrine de Mohammed Ibn Abd Al-Wahhab dans le monde musulman.

La volonté de réforme face à la colonisation européenne

À la fin du XIX^{e} siècle, la conquête coloniale des puissances européennes, qui possèdent désormais le monopole des sciences et de la technique, balaie le monde musulman, même si elle épargne l'Empire turc, dernier siège du califat. Les musulmans ne peuvent que s'interroger sur les capacités de leur civilisation à affronter les défis de la modernité. Un puissant mouvement de réflexion est lancé par des théologiens musulmans. Il conjugue discussion orale au sein des communautés, en particulier lors

des prêches, et production écrite, qui prend une dimension forte grâce à la diffusion nouvelle de journaux dans le monde musulman.

Dans le long débat sur la réforme (*islah**), deux courants principaux de pensée se confrontent, selon la formule de Marc Ferro : « Moderniser l'islam ou islamiser la modernité[17]. » Doit-on faire évoluer l'islam pour l'adapter à la marche du progrès ou peut-on penser la modernité en termes musulmans ? Mais apparaît un troisième courant qui considère que la colonisation est une punition infligée par Dieu aux musulmans qui se sont montrés coupables de la décadence de leurs mœurs, en raison de l'abandon des pratiques religieuses originelles. Ce courant fondamentaliste, issu de l'école hanbalite, se revendique alors ouvertement comme salafiste. Son message est tranchant : face à la domination des colonisateurs infidèles et de leurs collaborateurs apostats, le monde musulman doit revenir strictement au modèle de la foi du Prophète et de ses premiers compagnons, s'il veut retrouver sa force, son rang et son rayonnement.

L'abrogation du califat

La Première Guerre mondiale va parachever cette crise morale. Les Ottomans ont désigné pendant des siècles leur empire comme la « maison de l'islam ». Leur première identité est musulmane. Le sultan-calife se présente comme le chef des musulmans ; ses envoyés sont les envoyés de l'islam ; son armée est l'armée du Prophète. Dans cette perception, l'horizon d'un habitant de l'empire est panislamique : la communauté dont il fait partie est l'*umma*, le reste du monde est « maison de la guerre » qu'il faut conquérir. Faisant partie du clan des vaincus, l'Empire ottoman est démembré par le traité de Sèvres, signé par le sultan Mehmed VI en août 1920. Un général turc, Mustafa Kemal, se révolte alors contre le sultan et crée un nouveau pouvoir politique à Ankara, d'où il relance avec succès la guerre contre les occupants. Il abolit le sultanat en novembre 1922. Le traité de Lausanne en juillet 1923 permet la fondation d'un nouvel État établi sur toute l'Anatolie et qui contrôle totalement les détroits.

La république est proclamée en août suivant, et Mustafa Kemal en reçoit la présidence. Celui-ci considère que le modèle européen a montré sa supériorité, mais estime que les Turcs en font partie de plein droit et qu'une pratique superstitieuse de l'islam les a empêchés pendant des siècles de se

moderniser. S’adressant aux députés le 1er mars 1924, Mustafa Kemal promet de « nettoyer et élever la foi islamique en la libérant du rôle d’instrument politique auquel elle a été réduite pendant des siècles[18] ». Deux jours plus tard, le Parlement consacre l’abrogation du califat en votant à l’unanimité la sécularisation de la Turquie. Le 101e calife Abdulmecit II et sa famille s’exilent en France, le port du fez[19] est interdit et les écoles religieuses sont placées sous le contrôle du ministère de l’Éducation nationale. Les révoltes qui éclatent dans le pays seront matées dans le sang.

L’apparition de l’islamisme comme force politique

Hassan Al-Banna et les Frères musulmans en Égypte

Quatre ans après l’abrogation du califat en Turquie, un instituteur égyptien, Hassan Al-Banna (1906-1949), donne naissance à l’islamisme, en fondant avec sept camarades un nouveau mouvement, les Frères musulmans (Al-Ikhwan al-Muslimin). Il se présente comme une « association religieuse ayant pour but la commanderie du Bien et le pourchas du Mal[20] ». Son emblème circulaire montre deux sabres entrecroisés sous un Coran et surmontant la devise « Préparez le combat ». Les Frères musulmans élaborent en réalité en Égypte la synthèse entre deux modèles, la confrérie religieuse et l’organisation politique tournée vers les problèmes sociaux.

– La doctrine des Frères musulmans

Le retour à l’islam, nécessaire face à la colonisation, doit s’accompagner d’une compréhension renouvelée du message transmis par le Prophète. Hassan Al-Banna, qui a pris le titre de « Guide » (*Murshid**) du mouvement, noue ensemble trois projets : la nécessité de libérer les terres musulmanes de la mainmise coloniale, le retour aux enseignements religieux dans la perspective de l’indépendance et la conscience de l’appartenance islamique pour la refondation de l’*umma*.

La réponse passe par l’élaboration d’un système global fondé sur la religion que Hassan Al-Banna définit en termes clairs : « Dieu est notre but, le messager de Dieu est notre guide, le Coran est notre Constitution, le jihad est notre chemin, la mort sur le sentier de Dieu est notre souhait ultime[21]. » Hassan Al-Banna choisit de réislamiser non les élites, mais le peuple. Il

prône régulièrement le panislamisme et la restauration du califat. À cette fin, il définit, sans en préciser de façon explicite les modes opératoires, une stratégie de reconstruction de l'islam en sept phases : l'individu musulman, la famille musulmane, le peuple musulman, le gouvernement musulman, la refondation de l'*umma*, la reconquête des terres prises aux musulmans, la domination du monde[22].

Le mouvement est très structuré. Il passe de quatre sections en 1929 à deux mille en 1948, qui mènent un militantisme prédicateur. L'adhésion est soumise à un rituel d'allégeance : « Je m'engage envers Dieu le Très-Haut […] à adhérer fermement au message des Frères musulmans, à faire le jihad pour lui, à vivre selon les règles de ses membres, à avoir entièrement confiance dans son chef et à obéir totalement en toutes circonstances heureuses et malheureuses. Je fais ce serment par Dieu le Très-Grand et je prononce par Lui mon acte d'obédience[23]. » Grâce à sa stratégie de solidarité envers les couches populaires les plus démunies dans le domaine social (dispensaires, ateliers, etc.), éducatif (écoles, associations étudiantes, ligues sportives, etc.) ou professionnel (syndicats, journaux, etc.), le mouvement dépasse, en 1945, les 2 millions d'adhérents en Égypte où il dispose de plusieurs milliers d'écoles religieuses, et se diffuse dans l'ensemble du Moyen-Orient.

– L'« organisation secrète » des Frères musulmans et la tentation de l'action directe

C'est au début des années 1930 qu'est créée, au sein de la confrérie, une branche armée, l'« organisation secrète ». Camouflée sous les atours du scoutisme musulman pour rassurer les autorités britanniques, elle devient rapidement une véritable phalange combattante.

Ses membres luttent d'ailleurs aux côtés des partisans du grand mufti de Jérusalem lors du premier soulèvement palestinien, au milieu des années 1930. Après les accords Sykes-Picot qui avaient autorisé la création d'un foyer juif et légitimé l'idéologie sioniste, les autorités britanniques s'étaient appuyées sur la dynastie hachémite tout en instaurant leur mandat sur la Palestine. Le mécontentement grandit chez les Palestiniens, désormais convaincus de n'avoir échappé à la domination des Turcs que pour mieux subir celle des Anglais. La résistance est organisée sous la conduite de Haj

Amin Al-Husseini, qui, par sa fonction de grand mufti de Jérusalem, est la plus haute autorité religieuse de la troisième cité sacrée de l'islam. En 1935, Haj Amin Al-Husseini estime que le moment est favorable pour passer à l'action et forcer les nouveaux colons juifs à mourir en Palestine ou repartir vers leurs anciennes patries d'Europe de l'Est. « Levez-vous, fils d'Arabie. Combattez pour vos droits sacrés. Massacrez les juifs partout où vous les trouverez. Faire couler leur sang plaît à Allah, notre histoire et notre religion. Cela sauvera notre honneur[24]. » Ses milices religieuses lancent des actions de guérilla bien organisées contre les premiers kibboutzim, tout en se livrant à des assassinats isolés. Si la révolte est d'inspiration nationaliste, les premiers combattants palestiniens sont galvanisés par les appels au jihad lancés lors des prêches de leurs imams. Ceux de Haj Amin Al-Husseini citent explicitement Ibn Taymiyya et Ibn Abd Al-Wahhab, tout en faisant référence au combat contre les croisés[25].

En 1943, Hassan Al-Banna s'adresse directement aux membres de l'organisation spéciale pour définir l'importance de leur rôle dans le jihad, en renversant l'ordre de sa double signification. « Ce que j'entends par le jihad, c'est le devoir qui doit durer jusqu'au jour de l'insurrection et qui est visé par cette parole du Prophète, que soient sur lui la Paix et la Bénédiction de Dieu : Celui qui meurt sans avoir fait campagne ou sans intention d'avoir fait campagne, meurt d'une mort du temps du paganisme. Le premier degré du jihad consiste à expulser le mal de son propre cœur ; le degré le plus élevé, c'est la lutte armée pour la cause de Dieu […]. Notre mouvement d'apostolat ne peut vivre que par le combat […]. Au stade de l'exécution, le mouvement consiste en une guerre sainte, en un labeur ininterrompu pour parvenir à notre objectif ; c'est une épreuve que seuls peuvent supporter les partisans de la vérité et, à ce stade, la perfection de l'obéissance peut seule garantir le succès[26]. » Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les autorités égyptiennes exigent le désarmement de ces milices, mais celles-ci survivent dans une nouvelle clandestinité, et un certain nombre de leurs membres, tentés par l'action directe, mènent des actions de guérilla contre les troupes britanniques stationnées sur le canal de Suez.

Hassan Al-Banna est-il dépassé par ses propres partisans, comme il le déclare à maintes reprises, ou cherche-t-il dans l'ombre à fomenter une révolution islamique comme le dénoncent ses adversaires ? Il devient en

tout cas le bouc émissaire idéal, quand est établie en 1948 la responsabilité de certains membres de la confrérie dans des actions terroristes[27]. Quatre mille Frères musulmans sont interpellés en Égypte. Hassan Al-Banna, resté en liberté, est assassiné en février 1949, à l'instigation des services de sécurité égyptiens.

Sayyid Abul Ala Maududi et le Groupe musulman dans l'Union indienne

Sayyid Abul Ala Maududi (1903-1979), né dans une famille d'inspiration soufie, offre au milieu du XX^e^ siècle un autre modèle islamiste dans le sous-continent indien. S'inscrivant dans la tradition deobandie[28], la principale expression régionale du fondamentaliste sunnite, il perçoit l'islamisme comme l'idéologie aboutie qui permet d'appréhender de manière globale l'homme et la société. Il prône la nécessité d'une révolution islamique pour effacer les temps de l'obscurité (*jahiliyya*), qui, après avoir marqué les sociétés antérieures à l'islam, ont fini par corrompre au fil du temps les sociétés musulmanes. Il jette les bases d'un nouveau credo de l'islam, en affirmant que « l'islam est une idéologie révolutionnaire et a un programme qui veut modifier l'ordre social du monde et le reconstruire en conformité avec ses principes et ses valeurs propres. Musulman est le titre porté par ce parti révolutionnaire international organisé par l'islam, pour mettre en œuvre son programme. Et le jihad fait référence à la lutte révolutionnaire et au très grand effort que mène le parti de l'islam pour appliquer son programme[29] ».

En 1941, il fonde le Groupe musulman (Jamaat islami), dont les objectifs sont très proches de ceux des Frères musulmans. Mais il va investir le champ politique par une démarche de prosélytisme vers le haut. Soucieux de convaincre les élites d'un futur État islamique qui naîtrait de la décolonisation de l'Union indienne, il joue l'entrisme dans les milieux intellectuels et administratifs. Il trouve, après la partition de 1947, de forts soutiens dans la jeune armée pakistanaise dont la conviction nationaliste est imprégnée d'un puissant sentiment religieux. Emprisonné à plusieurs reprises, Sayyid Abul Ala Maududi échouera cependant dans son projet de faire du Pakistan un État islamique.

Il inscrit l'ensemble du champ social et politique dans le domaine de Dieu. Il affirme la souveraineté politique exclusive de Dieu, en créant un néologisme en arabe emprunté à la langue urdu, la *Tawhid* hakimiyya* (« unicité divine dans l'autorité politique »). Cela lui permet de dénoncer l'ensemble des systèmes politiques existants, en particulier la démocratie, qui naît de la loi de l'homme et non de celle de Dieu. Il nie ainsi le droit à l'existence des sociétés autres que celles qui se conforment au modèle parfait de la cité islamique, donnant au monde de demain une inquiétante présentation totalitaire qu'il justifie par la volonté divine : « L'islam a prescrit que, par une lutte constante et, si nécessaire, par la guerre et par l'effusion de sang, tous les gouvernements corrompus soient balayés. À leur place, l'on doit instaurer un système de gouvernement fondé sur la crainte de Dieu et établi selon les lois qu'Il a édictées, au détriment de tous les intérêts personnels, de classe et de nation […]. L'islam souhaite détruire tous les États et gouvernements partout sur la face de la terre qui sont opposés à son idéologie et à son programme. L'islam revendique toute la terre, non une petite partie […] parce que l'humanité entière doit bénéficier de son idéologie et de son programme de bien-être […]. L'objectif de l'islam est d'éliminer la loi d'un système non islamique et d'établir en lieu et place un système islamique d'État […]. À cette fin, l'islam souhaite appuyer la mise en service de toutes les forces qui peuvent amener la révolution, et le terme pour utiliser ces forces est le jihad[30]. »

Il réfute également toute différence entre jihad défensif et jihad offensif, car les notions de défense et d'attaque s'appliquent à des conflits entre nations. Le jihad doit porter les valeurs de l'islam et doit être lancé contre ses ennemis en tout temps et en toutes conditions. « Le jihad est offensif parce que le parti musulman affronte des idéologies ennemies et il est défensif car le parti musulman est contraint de reprendre le pouvoir d'État afin de faire triompher les règles de l'islam. En tant que parti, l'islam n'a pas seulement un territoire à défendre, il doit assurer la victoire de ses principes[31]. »

Enfin, il rappelle que le futur État islamique sera fondé sur trois principes : l'unicité de Dieu (*tawhid*), la prophétie (*risala*) et le califat (*khilafa*). Les droits des « gens du Livre », les chrétiens et les juifs, y seront limités. Ils doivent reconnaître la *sharia*, ont l'obligation de payer un impôt

(*jizya**), ne peuvent porter des armes que s'ils sont requis comme auxiliaires dans les forces armées et ont interdiction de faire du prosélytisme ou de construire de nouveaux lieux de culte. Les autres infidèles n'ont que le choix de se convertir.

Ali Shariati et l'apport paradoxal du radicalisme chiite

La scission majeure de l'islam avait eu lieu, on l'a dit plus haut, à la fin du VII^e^ siècle après la bataille de Kerbala. Les chiites fidèles à Ali et au califat originel recourent alors à la dissimulation pour pratiquer leur croyance malgré la répression des Omeyyades. Cette fidélité politique se transforme en autonomie religieuse. Elle entraîne rapidement la création d'une théologie et d'un droit propres. Les chiites attendent toujours le retour du douzième imam, l'imam caché, disparu en l'an 873 de l'ère chrétienne. Un des principes mis en avant par les chiites pour se distinguer des sunnites est précisément la fonction de l'imam (*imamat*). Ali, en effet, est un imam avant d'être le calife. Notion fondamentale, car la fonction califale relève, à maints égards, du politique, donc du temporel, alors que l'imamat est par essence religieux.

Très marqué par l'influence culturelle de la Perse où il est devenu religion majoritaire, le chiisme est troublé au XII^e^ siècle par un important débat théologique sur la notion de l'interprétation. Les mollahs traditionalistes estiment – comme certaines écoles sunnites – que les plus sages d'entre eux, les futurs *ayatollahs*, ont droit à l'interprétation. La suprématie religieuse de ces derniers permet la création d'un clergé autonome, doté d'importantes ressources financières obtenues par les dons obligatoires des fidèles.

Au milieu des années 1950, alors que le nouveau shah d'Iran vient d'écarter le gouvernement progressiste de Mohammad Mossadegh (1954) et impose un régime dictatorial qu'il prétend inspiré par l'Empire perse, apparaît une réflexion contestataire au sein du chiisme iranien. Celle-ci va permettre l'élaboration de la doctrine du « Docteur par la Loi » (*Velayat i-fatih*), qui redonne au chef religieux le pouvoir politique et permettra à l'ayatollah Rouhollah Khomeyni en 1979 de renverser le shah d'Iran et de s'imposer à la tête de la première république islamique.

Parmi les principaux contributeurs à cette réflexion figure un laïc iranien, Ali Shariati (1933-1977). Sociologue spécialiste des religions, il a étudié en France où il a fréquenté en particulier Jean-Paul Sartre et Frantz Fanon, dont il a traduit en persan l'ouvrage *Les Damnés de la terre*. Influencé par le marxisme, il va introduire dans le fondamentalisme chiite les idées de redistribution sociale et de libération des masses. Il appelle à l'apparition d'une nouvelle génération de penseurs éclairés qui formeraient une avant-garde révolutionnaire pour entraîner le peuple musulman. Il va plaider pour une révolution des déshérités en agrégeant à l'islam chiite des schémas de pensée de l'anti-impérialisme. John Esposito résume : « Ali Shariati prêche ce qu'on peut appeler une théologie de la libération, qui concilie une réinterprétation de la croyance islamique avec une pensée sociopolitique moderne[32]. » Dans l'angle par lequel Ali Shariati introduit dans le chiisme le combat entre les déshérités et les possédants, sa rhétorique intègre le tiers-mondisme et donne une nouvelle dimension théologique à la lutte des classes. Il est du devoir des musulmans de sauver les peuples opprimés et de combattre les oppresseurs.

Ali Shariati introduit également dans le combat révolutionnaire de l'islam la promotion d'une nouvelle conduite, qui est celle du martyre comme arme militaire. Niant toute comparaison avec le suicide, interdit en islam, il dimensionne le martyre comme partie intégrante de l'idéologie chiite pour des mujahidin qui sont au plus profond du combat. Il est une protestation ultime contre la tyrannie et un témoignage entier aux valeurs de l'islam, pour permettre à la foi de survivre, y compris à l'échec des combats présents. Le martyre est ainsi présenté comme un choix délibéré de sacrifice pour servir d'exemple aux nouvelles générations. Il est une facette entière du jihad qui permet d'assurer un futur aux déshérités. Le candidat au martyre montre ainsi par sa décision de mort volontaire la force de sa foi dans les valeurs de l'islam. Pour mieux développer sa pensée, Ali Shariati, dans un texte intitulé *Jihad et martyre*[33], établit une distinction subtile entre deux exemples de la mort au combat de grandes figures musulmanes, Hamzah, l'oncle du Prophète, et Hussein, le fils du calife Ali. Hamzah est mort au combat pendant la bataille d'Ohod (627), où les combattants du Prophète sont défaits par les tribus de La Mecque. Hamzah est un soldat de Dieu (*mujahid*) qui va perdre la vie dans l'accomplissement du jihad. Il ne

cherche pas la mort, mais à remporter la victoire, y compris au péril même de sa vie. Il garde dans sa mémoire le titre de prince des martyrs pour avoir combattu jusqu'au bout de ses forces. Mais le modèle absolu du martyr choisi par Ali Shariati est Hussein. Battu à la bataille de Kerbala (680) contre les troupes omeyyades qui ont renversé son père, Hussein refuse de rentrer vaincu chez lui et décide de repartir au combat sans espoir d'y trouver autre chose que la mort. Mais, par l'offrande de son existence, il empêche la victoire de ses bourreaux sur les principes de sa foi et permet la perpétuation du culte de son père auprès des générations futures du chiisme. Ali Shariati peut ainsi considérer que « la philosophie du mujahid, celui qui fait le jihad, n'est pas pareille à celle du martyr… Le martyre au sens strict du terme est un commandement au moment ultime du jihad, et le martyr entre en scène quand le mujahid a échoué ».

Cette nouvelle doctrine du martyre aura rapidement des applications concrètes. La république islamique d'Iran y trouvera justification, lors de la guerre contre l'Irak (1980-1988), pour recruter des dizaines de milliers d'enfants que l'on convaincra de s'écraser avec des engins explosifs sur les défenses ennemies. Tous ont reçu avant leur unique mission un bandeau en tissu sur lequel est inscrite la *shahada* et une clé en plastique censée permettre d'ouvrir les portes du paradis. Le tout nouveau Hizb'Allah (« Parti de Dieu ») libanais, soutenu par l'Iran, reprendra cette tactique dans les années 1980 pour chasser l'armée israélienne qui occupe le sud du pays et les contingents occidentaux qui tentent de séparer les belligérants, avant de frapper à l'étranger. La mouvance jihadiste sunnite s'en inspirera à son tour dès novembre 1995, quand des militants égyptiens commettront un attentat-suicide avec deux camions dans la cour de l'ambassade d'Égypte au Pakistan. À cette époque, Ali Shariati est mort depuis dix-huit ans. Il a en effet succombé à une crise cardiaque en 1977, à Londres où il avait pu se réfugier. Mais il est vraisemblable qu'il ait été en fait victime d'un empoisonnement par la SAVAK, la police politique du shah.

L'apparition, dès les années 1960, de larges mouvances fondamentalistes regroupant bourgeoisies traditionnellement pieuses et classes pauvres réislamisées

La période de l'après-Seconde Guerre mondiale, marquée par les conflits de décolonisation, est majoritairement confisquée dans le monde musulman par la montée des nationalismes aux messages laïcs. Les États indépendants marquent tous leur échec à accomplir le nécessaire développement économique et social de leurs populations. Une des principales conséquences est l'apparition de larges mouvances religieuses, tentées par le retour au fondamentalisme. Cette montée en puissance d'une nouvelle forme de manifestation de l'islam va d'ailleurs, après une période de répression, souvent être favorisée par les régimes, soucieux de favoriser des politiques d'arabisation pour effacer l'empreinte coloniale, calmer les aspirations sociales ou réduire les mouvements d'opposition marxistes.

C'est le cas au Maghreb dans les années 1970. La république populaire de Houari Boumédiène, mais aussi la monarchie de Hassan II – persuadés tous deux de contrôler leurs *ulémas* – accueillent de nombreux enseignants du Moyen-Orient, que leur appartenance aux branches locales des Frères musulmans rendait suspects aux régimes en place. Ils développeront dans l'école, puis dans l'université, les germes du fondamentalisme musulman, donnant naissance à une nouvelle génération d'intellectuels. Ces derniers adopteront d'autant plus facilement l'idéologie fondamentaliste que, spectateurs de l'échec des régimes marxistes-léninistes, ils auront à cœur de trouver aux problèmes de leurs sociétés des réponses correspondant à leurs racines identitaires.

La situation a d'autres causes au Pakistan. La pensée de Sayyid Abul Ala Maududi influence le général Zia Al-Haq qui prend, par un coup d'État, le pouvoir au Pakistan de 1978 à 1988 et donne une teinte religieuse marquée à la question nationaliste du Cachemire. Pour asseoir l'autorité de son régime, il va en particulier chercher à réduire les droits de la minorité chiite. Une de ses premières mesures est de faire récupérer la *zakat* par l'État, qui en redistribue la majeure partie aux mosquées deobandies. Cette décision provoque la colère des chiites, qui traditionnellement offrent cette aumône aux mollahs, les représentants de leur clergé, dont aucune structure similaire n'existe dans le sunnisme. Rapidement, les extrémistes des deux bords vont entrer dans un combat sectaire sans merci, n'hésitant pas à frapper les populations civiles dans des attentats contre les mosquées et pèlerinages religieux, actions qui se poursuivent toujours aujourd'hui.

Le phénomène existe aussi en Indonésie, État dont les habitants sont à 95 % musulmans, mais qui n'applique pas la *sharia*. Après le coup d'État de 1965, Suharto favorise les mouvements fondamentalistes pour combattre la subversion communiste. Les milices, un temps encadrées par les forces spéciales de l'armée, serviront de viviers aux futurs mouvements de guérilla islamistes. Le renouveau musulman apparaît dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est, en particulier en Malaisie et aux Philippines, sous l'œil généralement bienveillant des États-Unis.

Cette tendance qui se manifeste au début des années 1960 sur le plan mondial va donner naissance à un nouveau chaudron politique, revendicateur et incontrôlable. Elle n'est pas homogène. Gilles Kepel y voit « l'alliance de la jeunesse urbaine pauvre – issue de l'explosion démographique du tiers monde, de l'exode rural massif, et qui a accès pour la première fois à l'alphabétisation – et de la bourgeoisie et des classes moyennes pieuses… Celles-ci sont les héritières des familles marchandes du bazar et du souk, marginalisées au moment de la décolonisation par… les dynasties qui s'emparent du pouvoir, ou l'expression nouvelle des médecins, ingénieurs ou hommes d'affaires, partis travailler dans les pays pétroliers conservateurs, rapidement enrichis, mais écartés du pouvoir politique[34]… ».

Incapables de répondre aux exigences de ces populations, les régimes en place n'auront alors de cesse que de rechercher la division de la mouvance islamiste, en dissociant ses différentes composantes. Dans ce sens, ils multiplieront les gages à l'égard de la bourgeoisie pieuse et des théologiens extrémistes, tous proches des milieux conservateurs, pour mieux freiner la contestation des classes marginalisées, de plus en plus prêtes aux dérives afin d'obtenir le droit à une existence convenable. Conséquence immédiate, en faisant le lit d'une islamisation fondamentaliste largement instrumentalisée par l'argent saoudien, un grand nombre de pays musulmans vont participer à la contestation générale des valeurs importées d'Occident, en particulier la démocratie et la laïcité. Les gages qu'ils donneront aux milieux musulmans conservateurs permettront de séparer ces derniers des classes les plus pauvres. La fin des années 1990 est marquée par l'échec global de l'islamisme politique. Il augmente chez les éléments les plus convaincus la tentation de la violence et se traduit par l'émergence

de l’islamisme combattant. Dépourvues de tout projet d’avenir, hors celui de la misère et de l’exclusion, les classes les plus pauvres vont devenir des proies faciles pour les manipulateurs de jihadisme.

Le passage à l’islamisme combattant

La pensée politique de Hassan Al-Banna, qui n’impliquait pas la lutte armée et devait déboucher sur une action réformiste, va être radicalisée par Sayed Qotb, puis extrémisée par une nouvelle génération d’islamistes de nationalité égyptienne, issus, par rupture et en vagues successives, de la tradition des Frères musulmans. L’expérience du jihad afghan permettra la formation d’une mouvance de l’islamisme combattant, dont la pensée va s’enrichir par la suite de la pensée de nouveaux théologiens jihadistes. Mais le modèle de jihad global mis en œuvre par Al-Qaïda va se fragmenter et voir apparaître un modèle concurrent au Moyen-Orient, l’État islamique, qui est la première organisation jihadiste à proclamer le califat.

Sayed Qotb et la radicalisation égyptienne

Revenons aux Frères musulmans dans l’Égypte des années 1950. Sayed Qotb est, comme Hassan Al-Banna, issu d’une famille pieuse de petits propriétaires terriens et se consacre à la carrière d’enseignant, mais il est au départ influencé par le marxisme. Il est envoyé en 1948 par le ministère de l’Éducation égyptien faire un voyage d’études aux États-Unis : il revient très hostile à leur mode de société, qu’il considère comme perverti et corrupteur – « un peuple qui atteint des sommités dans les domaines de la science et du travail, cependant qu’il est au stade primitif dans les domaines des sentiments et du comportement, ne dépassant guère l’état de la première humanité, voire plus bas encore dans certains aspects sentimentaux et comportementaux[35] ».

À son retour en Égypte, il dénonce la démocratie. Il s’oppose en même temps à l’idéologie panarabe, qui prétend rechercher l’unité de tous les

Arabes sur la base de la langue et non l'unité de tous les musulmans du monde sur le fondement de la religion. Il publie *De la justice sociale en islam*, qui marque sa conversion à l'islamisme. Il y développe l'idée que l'islam est en crise, et que la majorité des musulmans, gangrenés par les idéologies modernes, ne comprend pas la croyance islamique. L'ouvrage est accueilli avec ferveur par les Frères musulmans qui en font leur charte de réforme sociale. Sayed Qotb devient membre de l'organisation en 1952, mais son adhésion récente l'empêche d'obtenir un poste dans la direction. Il est nommé responsable du service de la prédication (*daawa*), et devient à ce titre le directeur des publications du mouvement. Il écrit alors régulièrement des articles et des pamphlets, dont une partie importante est consacrée aux luttes pour l'indépendance des pays arabes, qui ont une large influence sur les militants et font de lui un des nouveaux idéologues du mouvement.

Le temps est à la contestation du régime du roi Farouk. Grâce à ses nombreux contacts dans les milieux nationalistes, Sayed Qotb est un des principaux relais entre les Frères musulmans et le groupe des Officiers libres. Ceux-ci bénéficient ainsi d'une véritable base populaire, quand ils renversent le roi en juillet 1952. Sayed Qotb est le seul civil à assister aux premières séances du Conseil du commandement de la révolution et est alors très proche d'un de ses principaux caciques, le colonel Gamal Abdel Nasser. Mais, deux ans plus tard, ce dernier prend le pouvoir et veille à écarter toute contestation en semant la division entre ses anciens alliés. Il fait emprisonner plusieurs milliers de Frères musulmans. La rupture avec Gamal Abdel Nasser intervient après la signature d'un accord avec les Britanniques, en juillet 1954, que Sayed Qotb perçoit comme une trahison. Il est arrêté en octobre 1954 et torturé. Refusant que le régime nassérien fonde sa légitimité sur une loi non divine en adoptant le socialisme et lève l'étendard de l'arabité plutôt que de l'islam, Sayed Qotb va radicaliser sa pensée au fil de sa détention.

De l'infirmerie de sa prison où il réside en raison de son mauvais état de santé, il rédige un ouvrage contestataire, *Signes de piste*[36], puis un long commentaire du texte sacré, *À l'ombre du Coran*, auquel il donne, en particulier par des citations souvent approximatives d'Ibn Taymiyya, une dimension révolutionnaire encore plus tranchée que celle de ses prédécesseurs.

Il considère que les sociétés occidentales, qu'elles appartiennent aux blocs de l'Ouest ou de l'Est, incarnent en premier lieu dans le monde contemporain l'état d'ignorance qui caractérisait l'Arabie avant l'arrivée du Prophète et l'expansion du message de l'islam. Mais il définit cet état d'ignorance de façon bien plus large : « La *jahiliyya* est toute société autre que la société islamique. C'est toute société qui n'est pas au service de Dieu et de Dieu seulement[37]. » Les États musulmans qui sont sortis de l'islam parce qu'ils n'en appliquent plus les principes sont ainsi retournés au même état d'ignorance.

Très influencé par les écrits de Sayyid Abul Ala Maududi, Sayed Qotb redimensionne son principe de souveraineté de Dieu sur les institutions (*hakimiyyat*) et prône la légitimité du combat pour éradiquer toute autre forme de référence : « L'islam a prescrit que par une lutte constante, si nécessaire par la guerre et l'effusion de sang, tous les gouvernements corrompus soient balayés. À leur place on doit instaurer un système de gouvernance juste et équitable, fondé sur la crainte de Dieu et établi d'après les lois qu'Il a édictées au détriment de tous les intérêts personnels de classe ou de nation. Ce type de gouvernement est propice à l'humanité tout entière[38]. »

En terre d'islam, il oppose ainsi deux camps : les mécréants à combattre et les vrais croyants qui reconnaissent l'autorité absolue de Dieu. De fait, il fait resurgir la notion d'excommunication (*takfir**) en désignant comme apostats les musulmans qui s'écartent des préceptes de l'islam. La guerre la plus acharnée doit être menée contre les faux musulmans, qui sous couvert d'une pratique apparente de l'islam renforcent la *jahiliyya* en séparant les hommes de Dieu par la laïcité de l'État. Il conseille même aux enfants de rompre avec leurs parents si ceux-ci sont dans le péché, ce qui va à l'encontre de la pratique habituelle de la piété filiale. « Tant que ces hommes ne décident pas de se soumettre de tout leur cœur à la souveraineté unique de Dieu de la manière que nous avons décrite, ils ne seront pas musulmans[39]. »

Sayed Qotb rompt par ailleurs avec la tradition qui prône la guerre sainte uniquement en cas d'attaque d'un État non musulman. Dans son introduction à la sourate *Al-Anfal* (« Le Butin »), il écrit que « le jihad n'est pas une guerre défensive comme le disent certains musulmans, elle est une

guerre offensive ». Il considère que ce combat sacré doit être mené pour libérer les hommes, aussi bien dans le territoire de l'islam qu'en dehors de celui-ci. L'islam est considéré comme un ordre intégré global. Dans la perception manichéenne de Sayed Qotb, les croyants doivent entreprendre, au nom de Dieu, une guerre de très longue durée contre tous les impies. « Toute laïcité est jugée criminelle. Toute "liberté de non-croyance en Dieu" est refusée. Toute coexistence religieuse est inconcevable, sauf tactique temporaire. L'islam doit s'assurer le leadership total sur l'humanité – "son objectif est la terre entière", souligne Qotb. À terme, il s'agit d'instaurer un État islamique mondial, un règne planétaire de la *sharia*[40] », note ainsi Roger-Pol Droit.

Enfin, Sayed Qotb, dans cette perspective, prône l'apparition d'une élite pour guider les masses en jouant le même rôle que celui des compagnons du prophète de l'islam. Cette petite minorité, qu'il appelle régulièrement le « noyau dur » (*annawat as-sulba*), doit contribuer à réintroduire les vraies valeurs de l'islam par l'exemple combattant.

Sur la demande du Premier ministre irakien auprès de Gamal Abdel Nasser, Sayed Qotb est libéré en 1964. Mais il publie alors un nouveau livre, *À l'ombre du Coran*, qui achève la réflexion de sa pensée contestataire en appelant ouvertement au renversement du régime égyptien. « Il nous faut mener la révolution totale contre la souveraineté des créatures humaines dans toutes ses formes et ses institutions. [Nous devons provoquer] la rébellion totale en tous lieux de notre terre, la chasse aux usurpateurs de la souveraineté divine qui guident les hommes par des lois venues d'eux-mêmes ; et cela signifie la destruction du royaume de l'homme au profit du royaume de Dieu sur la terre[41]. » Sayed Qotb est de nouveau incarcéré en août 1965 et accusé de complot contre l'État. Condamné à mort par le tribunal militaire, il est pendu le 26 août 1966. Il est devenu un martyr.

Pour tenter de réduire la portée du message de Sayed Qotb, le gouvernement égyptien va faire pression sur Hassan Al-Haudaybi, le nouveau guide des Frères musulmans toujours en détention. Ce dernier, pour assurer la survie de son organisation déjà très affaiblie par la répression, va prendre officiellement ses distances avec celui qui en fut pourtant un des principaux théoriciens. À la fin des années 1960, il dénonce

la pensée de Sayed Qotb dans un ouvrage intitulé *Prédicateurs et non juges*. Les *ulémas* d'Al-Ahzar sont fermement conviés à émettre, dans le même temps, une *fatwa* établissant que les écrits de Sayed Qotb relèvent de l'hérésie.

L'anathème général, voulu par les autorités, aura l'effet contraire à celui recherché. De la mouvance des Frères musulmans, jusque-là unifiée, vont naître deux courants. Le premier, qui regroupe la majorité des militants, poursuit le combat politique de l'islam en recherchant prioritairement à restructurer l'organisation et ses branches internationales par la prédication et l'action non violente. Le second, plus marginal mais composé d'individus radicalisés par la répression nassérienne, choisit le passage dans la violence politique. Alain Grignard écrit : « La pactisation avec le pouvoir en place sera dénoncée, et les plus extrémistes feront dissidence afin de se constituer en groupuscules gardiens de la pureté révolutionnaire. Par un processus qui s'apparente à une distillation fractionnée idéologique, les groupements terroristes finiront par émerger[42]. » Certes, Sayed Qotb n'a pas prôné l'engagement direct dans le terrorisme, mais tous les mouvements jihadistes qui vont apparaître à la fin du XX^{e} siècle vont se réclamer de son héritage.

L'apparition de groupes activistes en Égypte

En septembre 1970, Gamal Abdel Nasser décède. Son successeur, Anwar Al-Sadate, va, à partir de 1971, autoriser la libération de détenus politiques, pour favoriser l'appui des milieux islamistes contre les complots de la vieille garde nassérienne. Un certain nombre de ces anciens prisonniers vont se désigner comme des « salafistes qotbistes » et mettre en œuvre, sur la scène égyptienne, une interprétation radicale des idées de leur maître à penser. Leurs actes violents, très médiatisés par la presse de l'époque, vont défrayer la chronique et susciter l'intérêt de jeunes Égyptiens, issus aussi bien de la bourgeoisie pieuse que des milieux sociaux défavorisés. Étudiants astreints au sous-emploi et déterminés à lutter contre la corruption des élites, ou fellahs victimes de la paupérisation agricole et condamnés à l'exode rural vont se regrouper successivement autour de trois structures différentes.

– La Communauté des musulmans

La Communauté des musulmans (Jama'at al-Muslimin) est dirigée par un ingénieur agricole, Mustafa Shukri. Interpellé en 1965 pour avoir distribué des tracts des Frères musulmans, il est incarcéré dans la prison d'Abu Zabai où sont détenus de nombreux admirateurs de Sayed Qotb. À leur contact, Mustafa Shukri se concentre sur le concept de *takfir*. Il considère que les Égyptiens, qui se prétendent musulmans mais ne consacrent pas leurs forces à la lutte contre le pouvoir apostat, sont eux-mêmes des mécréants. Les vrais croyants, encore minoritaires, n'ont alors d'autre choix que de jeter l'anathème (*takfir*) sur le peuple égyptien qui accepte l'état d'ignorance, et de se retirer (*hijra*) pour mieux lui faire la guerre. En 1973, Shukri fonde son mouvement et rassemble en trois ans près de 2 000 personnes, principalement originaires des banlieues pauvres du Caire.

Les premières actions ordonnées par Mustafa Shukri s'apparentent plus à des actes de banditisme. Il faut des fonds pour financer les structures de l'organisation à laquelle adhèrent majoritairement des musulmans illettrés, issus des milieux paysans. Racket de commerçants et vols violents contre les coptes attirent l'attention des services de sécurité égyptiens. En 1976, certains de ses partisans quittent la Communauté des musulmans. Mustafa Shukri les déclare apostats et organise une action pour les tuer. La police interpelle plusieurs des auteurs de l'opération. Pour obtenir leur libération, Mustafa Shukri ordonne l'enlèvement d'un ancien ministre[43], qui est exécuté devant le refus des autorités de céder aux exigences de ses ravisseurs. Mustafa Shukri est rapidement arrêté. Pendant son procès devant un tribunal militaire, il critique le mouvement des Frères musulmans en déclarant que le fait que Dieu lui ait refusé le pouvoir était la preuve irréfutable qu'il n'était pas un parti musulman authentique. Il est condamné à mort et exécuté en juillet 1978.

La presse égyptienne donnera à son groupe le surnom d'« Excommunication et exil » (Takfir wal Hijra) en se référant de façon moqueuse aux principes de son idéologie. Ce sobriquet fera école par la suite au sein de la mouvance jihadiste – de façon d'ailleurs péjorative ou laudative selon qu'il est employé par ses détracteurs ou ses partisans –, en désignant des mujahidin aux modes d'action particulièrement brutaux. Ceux-ci se justifieront par leur combat des pratiques contraires à l'islam,

comme le vol et l'assassinat des infidèles ou des musulmans qui sont exclus de l'*umma* par leur impiété. Parmi eux figureront nombre de criminels, qui justifieront ainsi leurs méfaits par une prétendue légitimité religieuse.

– Les Groupes islamiques

Les Groupes islamiques (Al-Gama'a al-Islamiya) représentent sans doute le modèle le plus évolutif et le plus abouti du jihadisme égyptien. Ce sont au départ des associations d'étudiants qui jouent un rôle social fort dans les universités tout en pratiquant un réel prosélytisme. Location à prix modérés de chambres et transport gratuit par autobus attirent les jeunes étudiants, fragilisés par l'isolement universitaire, vers un islamisme militant, symbole de solidarité sociale. Les autorités encouragent discrètement leurs activités pour faire contrepoids aux syndicats marxistes. À la fin des années 1970, le mouvement, sous l'autorité de Omar Abderahmane – diplômé de l'université Al-Ahzar et surnommé le « cheikh aveugle » en raison de sa cécité –, est une organisation structurée disposant de dizaines de groupes autonomes. Ils sont dotés de moyens importants sur les plans matériel et financier (véhicules collectifs, locaux, imprimerie, dispensaires…).

Anwar Al-Sadate, alors, n'était pas considéré avec hostilité car, sous la première partie de son mandat, la religion fait une entrée en force dans la vie publique : code de la famille et statut de la femme sont modifiés conformément à la *sharia*. La situation change brutalement avec l'adhésion du raïs égyptien au processus de paix avec Israël, mis en place sous la pression des États-Unis. On ne retient plus que la corruption du régime, le rapprochement avec l'Occident qui soutient Israël et les fastes d'un pouvoir qui laisse le peuple musulman dans la misère. Sadate devient « Pharaon[44] ».

Devenus omniprésents au sein du monde universitaire, les Groupes islamiques tentent de modifier brutalement le système éducatif en imposant le port du voile aux femmes, en interdisant la mixité, en s'opposant à l'organisation de séances de cinéma, de concerts ou de spectacles de danse. Ils cherchent à accroître leur influence en multipliant les actions de prédication dans les banlieues pauvres des grandes villes égyptiennes. Leurs manifestations sont alors rapidement réprimées par les autorités. Leurs biens sont régulièrement confisqués et leurs locaux fermés, provoquant la

colère des étudiants qui voient du même coup disparaître de nombreux avantages sociaux. Nombre d'entre eux vont adhérer aux structures clandestines des Groupes islamiques et se livrer à des actions de guérilla urbaines contre les symboles du pouvoir. La dureté de la répression ne crée que de nouveaux martyrs et renforce le désir de vengeance. En juin 1981, des militants organisent pendant trois jours des émeutes sanglantes dans un quartier copte du Caire, qui font 17 morts et provoquent la destruction de 200 maisons. En septembre suivant, les Groupes islamiques sont interdits et leurs principaux responsables arrêtés.

– Le Mouvement du jihad

Sayed Qotb, dans sa présentation offensive du jihad, avait ouvert la porte à une vision paroxystique : le jihad va devenir une obligation cardinale de l'islam comme les cinq piliers. Cette nouvelle interprétation est due à Abdeslam Faraj. Ce dernier n'a pas, par ses connaissances religieuses, l'autorité spirituelle légitime pour poursuivre l'œuvre de Sayed Qotb. Abdeslam Faraj exerce en effet la profession d'ingénieur en électronique et compense sa faible compétence théologique par l'apprentissage clandestin d'un engagement radical.

C'est cette marginalité même qui assurera son succès auprès de la nouvelle génération jihadiste. Abdeslam Faraj ne prend sa pleine dimension que dans le contexte particulier de la préparation à l'affrontement avec le pouvoir égyptien. Il séduit au sein des classes jeunes de la bourgeoisie conservatrice ou chez les membres des forces armées ulcérés par le rapprochement avec Israël. Plus porté sur l'action que sur la théorie, il va mettre en pratique ses thèses en créant, en 1977, le Mouvement du jihad (Al-Tanzem al-jihad), qui s'affirmera comme le groupe jihadiste le plus déterminé d'Égypte.

Dans son ouvrage diffusé clandestinement, *L'Obligation absente*[45], Abdeslam Faraj s'appuie sur l'interprétation parfois fantaisiste des textes d'Ibn Taymiyya pour affirmer que le jihad constitue en fait le sixième pilier de l'islam qui a été oublié au fil des temps, alors que la pratique des cinq autres piliers a été respectée. Il élève ainsi au rang d'obligation religieuse, permanente et offensive le devoir de rébellion armée face à un pouvoir politique infidèle. Il définit ainsi le passage de la contestation religieuse

dans le domaine politique à la mise en œuvre d'actes de violence politique, qui aboutiront au terrorisme : « Une chose est sûre, c'est que les tyrans de cette terre ne disparaîtront que par la force de l'épée […]. Les gouvernants actuels des musulmans sont en état d'apostasie. Ils se sont nourris à la table de l'impérialisme, celui des croisés, celui des communistes et celui des sionistes. Ils ne sont musulmans que par leurs noms et par la pratique de la prière collective ou du jeûne. Ils se prétendent musulmans, et la *sunna* insiste sur le fait que les conséquences légales de l'apostasie sont différentes de celles de l'incroyance par naissance. L'apostat doit être tué, même s'il n'est pas en état de faire la guerre[46]. » La légitimité du jihad est annoncée dans une nouvelle dimension intra-musulmane qui consacre le retour à la discorde. Le combat est dirigé d'abord contre l'ennemi intérieur, le pouvoir tyrannique (*taghut*) et ses alliés mécréants.

Les références de l'époque anticoloniale à l'affrontement contre l'ennemi extérieur sont absentes. Le jihad est bien révolutionnaire dans un premier temps. Seule la victoire de l'islam en terre musulmane permettra dans un second temps de se consacrer à la lutte contre l'infidèle. « Vouloir guerroyer contre l'impérialisme, c'est une action futile et inutile, une pure perte de temps. Il nous faut nous concentrer sur notre problème musulman, à savoir l'instauration de la Loi de Dieu dans notre propre pays avant tout, et tout subordonner à la cause de Dieu. Il ne fait aucun doute que le premier champ du jihad est le renversement de ces régimes impies et leur remplacement par un ordre intégralement islamique. Cela seul servira de point de départ [à la lutte contre l'extérieur][47]. »

Enfin, une grande partie de l'ouvrage est consacrée à la justification de l'emploi de méthodes de combat interdites par l'islam, par la nécessité du jihad. Y figure bien sûr l'autorisation, lors des opérations, de faire des victimes collatérales parmi les musulmans présents aux alentours, en application de la doctrine du bouclier émise par Ibn Taymiyya, six siècles plus tôt.

Les fractures du monde musulman à la fin des années 1970 et la fondation de l'islamisme combattant

En 1979, trois événements secouent le monde islamique qui avait déjà du mal à affirmer son unité face à ses propres contradictions. Celles-ci sont

alors nombreuses et vont de l'échec socio-économique des dictatures laïques à l'incapacité de vaincre Israël, en passant par des choix compliqués dans la division bipolaire du monde et le manque de volonté à apporter une aide concrète au peuple palestinien.

En septembre, les radicaux chiites prennent en Iran le contrôle de la révolution et imposent la république islamique. L'idée d'un régime islamiste fondé sur l'expérience chiite se répand dans le monde sunnite, car une partie de la population est lassée de la corruption et de l'absence de stratégie de développement de leurs gouvernants. L'exemple novateur de l'Iran renforce la capacité mobilisatrice de l'islamisme radical et conforte au Maghreb, au Machrek et au Moyen-Orient ses partisans dans la légitimité de leurs revendications. Cela génère une préoccupation majeure au régime de Riyad, qui tire son leadership religieux dans le monde sunnite certes de sa position de gardien des Lieux saints, mais surtout de sa richesse due à l'augmentation du prix du baril de pétrole.

Or, en novembre suivant, de jeunes Saoudiens prennent en otages des pèlerins de La Mecque, pour dénoncer l'impiété de leurs dirigeants. Le régime wahhabite ne peut tolérer qu'une opposition politique se manifeste sous un argumentaire religieux ; il prétend contre toute vraisemblance à un complot iranien et exécute discrètement les activistes capturés.

En décembre, l'invasion soviétique en Afghanistan provoque la colère du monde musulman, où se multiplient les appels de soutien au peuple afghan. Le régime saoudien est bien déterminé à se positionner comme le pays phare du soutien au jihad afghan, car il veut empêcher l'Iran de recueillir l'adhésion internationale en aidant les populations hazaras de religion chiite, qui forment un cinquième de la population du pays. Riyad va jouer un rôle de premier plan dans l'acheminement des volontaires internationaux, en espérant qu'il lui permettra de se débarrasser de ses propres contestataires par leur exportation vers un combat lointain.

Ces fractures géopolitiques vont donner une nouvelle dimension, dans la communauté musulmane en perte de repères, à ce nombre réduit de figures radicales qui depuis vingt ans dénonçaient l'imposture des régimes *taghut* pour mieux façonner leur présentation simplificatrice de l'islam. Leurs voix, dans une critique virulente des dirigeants en place, avaient soudain retrouvé les accents anciens des premiers doctrinaires salafistes – en particulier, bien sûr, Ibn Taymiyya et Sayed Qotb – pour dénoncer pêle-

mêle l'abandon des règles religieuses, la corruption des élites ou le rôle pernicieux des valeurs occidentales présentées comme décadentes et incompatibles avec la *sharia*.

À la violence des mots succède en 1981 celle des actes. L'échec de l'islamisme politique a bien incité les militants les plus déterminés à l'action violente et à passer à l'islamisme combattant. C'est le 6 octobre 1981 qu'est commis l'acte fondateur du terrorisme jihadiste avec la mise à mort télévisée du président Anwar Al-Sadate par une dizaine de soldats, lors d'une parade commémorant la guerre du Kippour. L'objectif de ses meurtriers marqués par l'humiliation des victoires israéliennes – venger l'affront des accords de Camp David – était d'abord inspiré par une démarche nationaliste. Mais ceux-ci s'inscrivent dans une dimension religieuse, car ils sont tous membres du Mouvement du jihad et l'attentat a été minutieusement dirigé par un proche d'Abdeslam Faraj, le lieutenant Khaled Al-Istambuli. L'assassinat du raïs est d'ailleurs justifié par une *fatwa* que les autorités accusent l'émir spirituel des Groupes islamiques, le cheikh Omar Abderahmane, d'avoir rédigée. Mais cet événement, qui donne une dimension nouvelle au jihadisme, inscrit dans l'histoire à la fois son premier succès – l'assassinat du « Pharaon » – et son premier échec – l'incapacité à s'emparer du pouvoir. La ville d'Assiout, proclamée cité islamique, est reprise par l'armée égyptienne au bout de trois jours de combat. Abdeslam Faraj est exécuté en juillet 1982 avec Khaled Al-Istambuli.

Le jihadisme égyptien va d'ailleurs jouer un rôle majeur dans la construction de la mouvance internationale. C'est par milliers que les militants radicaux sont interpellés, souvent torturés, et condamnés à de lourdes peines, même si très peu étaient au courant du projet d'attentat. Parmi les captifs figurent un jeune chirurgien du Caire, Ayman Al-Zawihiri, qui se fait remarquer pendant les audiences de son procès en menaçant les juges. Il y fonde sa réputation d'intransigeance et de pureté idéologique. La vigueur de ses clameurs tient aussi au fait que, sous la torture, il a donné à ses bourreaux les noms des militants de sa cellule et cherche une rédemption dans la défense de son engagement. Le pouvoir égyptien, conscient que la détention ne fera que renforcer sa détermination, va à son tour tenter d'exporter cette nouvelle opposition violente pour mieux la réduire. Les autorités judicaires réduisent les peines et les prisonniers en

attente de libération se voient proposer un billet d'avion pour le Pakistan. Ayman Al-Zawahiri, libéré en 1984, sera du voyage.

Les matrices afghanes et la formation à l'islamisme combattant

– La première matrice afghane

Les Saoudiens vont, en accord avec les services de sécurité pakistanais, organiser et financer à proximité de la frontière afghane une structure d'accueil au nom discret pour les volontaires venus du monde musulman. Ceux-ci seront plus de 10 000, issus en majorité du Moyen-Orient, mais aussi du Maghreb, du Machrek, du Pakistan, du Bangladesh et d'Asie du Sud-Est. On note aussi la présence de quelques membres des communautés installées en Europe.

Le Bureau des services (Maktab ul-Khedamat) est installé en septembre 1984 à Peshawar, à la frontière pakistano-afghane, et sa direction est confiée à un universitaire jordanien connu pour sa radicalité idéologique, Abdallah Azzam. Il est rapidement assisté par Oussama Ben Laden, un jeune fils de famille saoudien qui, sur intervention des services de renseignement de Riyad, lui est adjoint pour s'occuper de l'administration et du financement. Quelques mois plus tard, Ayman Al-Zawahiri rejoint la structure dont il devient un collaborateur incontournable en permettant la connexion avec les jihadistes égyptiens.

C'est Abdallah Azzam qui, dans cette première expérience de masse, a finalisé l'idéologie jihadiste. Ses partisans l'évoquent au départ sous le nom de « salafisme qotbiste », en référence à l'apport puissant de la pensée de Sayed Qotb, mais ils vont lui préférer graduellement l'expression de « salafisme combattant ». Le Bureau des services se dote rapidement d'un véritable appareil de propagande, dont l'activité la plus visible est la parution régulière d'une revue au titre clair, *Al-Jihad*, rédigée en arabe. Elle va servir de tribune à Abdallah Azzam qui publie plusieurs livres. Dans son ouvrage le plus célèbre, il présente le combat mujahidin en Afghanistan comme une obligation individuelle pour tout musulman qui doit le financer s'il ne peut y participer : « Quand l'ennemi pénètre en terre d'islam, le jihad devient individuellement obligatoire… Aucune permission des parents n'est nécessaire […]. Donner de l'argent ne dispense personne du jihad physique,

quelle que soit la somme versée […]. Le jihad est une obligation à vie[48]. » C'est dès cette époque qu'apparaît, chez Abdallah Azzam, l'idée d'une armée internationale permanente du jihad : « Cette obligation ne cessera pas avec la victoire en Afghanistan, et le jihad restera obligation individuelle jusqu'à ce que nous revienne toute terre qui était musulmane et que l'islam y règne de nouveau : devant nous, il y a la Palestine, Boukhara, le Liban, le Tchad, l'Érythrée, la Somalie, les Philippines, la Birmanie, le Yémen, Tachkent, l'Andalousie[49]… »

Dans le même temps, un programme d'entraînement des volontaires étrangers est mis en place. La formation militaire est en réalité réduite au minimum : un peu d'instruction physique, du maniement d'armes et le tir de quelques rares cartouches… L'armement et le matériel doivent aller en priorité aux combattants afghans qui sont en nombre suffisant et connaissent parfaitement leur terrain. Aussi, pour faire patienter les hommes, des cours de religion leur sont dispensés dans des structures rudimentaires, pour la plupart installées dans les camps qui accueillent 2 millions de réfugiés afghans aux alentours de Peshawar. Les élèves en sont satisfaits, car ils arrivent avec des connaissances coraniques minimes. Ils seront faciles à convertir à un catéchisme radical, où leur seront dispensés les enseignements élémentaires mais galvanisants des théologiens du jihad.

Peu de volontaires sont engagés dans les opérations sur le sol afghan. Les chiffres sont clairs : une cinquantaine de volontaires étrangers ont été tués au combat pendant le conflit contre l'Union soviétique, alors que le peuple afghan a déploré 2 millions de morts. Ceux qui ont connu l'expérience du feu sont au plus quelques centaines. Dans leurs rangs figurent les combattants arabes qui, en février 1987, installent dans la région du Paktar une base avancée, la « Tanière du Lion », avant de se replier devant une offensive de l'Armée rouge pendant la bataille de Jaji. Les mêmes échouent un an plus tard à prendre Jalalabad. Mais leur pugnacité leur vaut l'estime et la longue fidélité des mujahidin afghans. Les noms de ces combattants arabes deviendront rapidement célèbres chez les musulmans radicaux du monde entier. Parmi eux figurent Oussama Ben Laden, l'Égyptien Ayman Al-Zawahiri, le Koweïtien Khalid Sheikh

Mohammed[50] et le Saoudien Ibn Khattab[51]. Tous ces noms feront, dix ans plus tard, les couvertures des médias internationaux.

Les autres restent cantonnés à des tâches moins guerrières mais tout aussi nécessaires, telles que distribuer des vivres aux réfugiés, soigner les blessés ou acheminer armes et matériels jusqu'à la frontière afghane. Mais tous participent, loin de leurs foyers et dans des conditions matérielles difficiles de semi-clandestinité, à une aventure exaltante. Tous ont acquis la foi en un islam fruste et radical, un réseau relationnel et une aura de combattant. L'isolement, la solidarité partagée avec des coreligionnaires aux cultures et aux expériences différentes feront le reste. Au-delà de leurs nationalités, ils ont le sentiment de se fondre dans une nouvelle communauté des guerriers d'Allah, proche de celle des compagnons du Prophète. Il n'y aura plus de Saoudiens, d'Égyptiens ou d'Algériens, mais des mujahidin salafistes, l'avant-garde des guerriers de l'islam.

Au fil des ans, Abdallah Azzam affine la doctrine du salafisme combattant[52]. Il confirme le jihad dans sa dimension secondaire de guerre sainte, et lui confère une légitimité offensive, qu'il justifie par une posture d'imitation de l'armée des cavaliers du Prophète. Le jihad, face aux agressions jugées constantes, devient permanent. Il n'est plus une obligation collective mais individuelle, ce qui implique la participation directe au combat (jihad de l'épée) ou au soutien du combat par l'appui logistique, la propagande ou l'aide financière (jihad de la parole). Surtout, puisque les autorités régulières de l'islam ont failli dans leur foi, Abdallah Azzam prétend que l'appel au jihad peut être lancé par tout vrai musulman. Cela permettra, dans un univers sunnite dépourvu de clergé visible, à des individus sans légitimité religieuse, comme Oussama Ben Laden ou Ayman Al-Zawahiri, de se parer du titre de *cheikh* (maître) ou de rédiger des *fatwas*.

En avril 1988, Abdallah Azzam, Oussama Ben Laden et Ayman Al-Zawahiri fondent l'organisation Al-Qaïda, pour préparer l'avenir de l'armée des volontaires du jihad. L'éditorial de la revue *Al-Jihad* annonce ainsi que « tout principe a besoin d'une avant-garde qui le porte plus loin et, tout en s'introduisant dans la société, accepte de lourdes tâches et d'immenses sacrifices. Aucune idéologie, céleste ou terrestre, ne peut se passer d'une avant-garde qui donne tout ce qu'elle possède afin de lui assurer la victoire.

Elle porte le drapeau tout le long d'un chemin difficile et sans fin, jusqu'au moment où elle atteint concrètement sa destination, puisque Allah veut qu'elle y parvienne. C'est la base solide [*Al-Qaïda as-sulba*] qui constitue cette avant-garde pour la société espérée ».

Mais l'approche entre les trois hommes est devenue différente. Abdallah Azzam souhaite toujours qu'Al-Qaïda affronte les États infidèles qui ont reconquis des terres musulmanes, envisageant l'appui des musulmans locaux pour lancer des luttes de guérilla de longue haleine. Oussama Ben Laden a été convaincu par Ayman Al-Zawahiri qu'il est préférable de renvoyer les volontaires dans leurs terres d'origine pour qu'ils y mènent le jihad contre les régimes apostats et y instaurent enfin un ordre islamique. L'absence de soutien populaire y rendra nécessaire dans un premier temps le recours au terrorisme.

La mort de Abdallah Azzam[53], à la suite de l'explosion de son véhicule piégé à Peshawar en novembre 1989, laisse la direction d'Al-Qaïda aux partisans du terrorisme. L'asymétrie de leurs nouveaux combats ne leur paraît pas insurmontable, car ils agissent dans le chemin de Dieu. Dans l'imaginaire des nouveaux mujahidin, c'est la volonté d'Allah qui avait permis de triompher de l'Union soviétique et non l'appui combiné des États-Unis, du Pakistan et de l'Arabie saoudite à la résistance afghane. Ils reprennent ainsi la pensée de Abdeslam Faraj qui avait écrit : « Cela signifie qu'un musulman a d'abord l'entier devoir d'obéir au commandement de se battre avec ses propres mains. [Une fois cela fait,] Dieu interviendra [pour changer] les lois de la nature. Ainsi la victoire sera réalisée des mains des croyants par la volonté de Dieu[54]. »

Après le retrait soviétique, puis la fin du régime communiste de Mohammed Najibullah, les chefs de guerre afghans s'affrontent pour le contrôle de l'Afghanistan. Les volontaires internationaux se voient dans l'obligation de faire le choix entre trois itinéraires. Les uns décident de revenir dans leur pays d'origine où, généralement, ils servent de fer de lance radical aux mouvements islamistes locaux, créant généralement des cellules clandestines pour préparer le jihad contre leurs autorités gouvernementales. D'autres préfèrent partir pour les pays traditionnels d'immigration de leurs ethnies, en particulier l'Europe. Pour certains d'entre eux, le prestige de leur réputation de mujahidin permet de convertir

au salafisme des jeunes de la deuxième génération mal intégrés et en recherche d'identité. D'autres encore choisissent de poursuivre le jihad international en apportant, à partir des camps de la frontière afghano-pakistanaise, un nouveau soutien logistique ou opérationnel aux mujahidin en lutte. Celui-ci va se porter entre 1991 et 1996 sur quatre nouveaux pays : Algérie, Bosnie, Cachemire et Tchétchénie.

– La deuxième matrice afghane

À son retour en Arabie saoudite en 1989, Oussama Ben Laden est accueilli avec d'importants honneurs car les autorités tiennent à ce qu'il rentre dans le rang. Mais, deux ans plus tard, Oussama Ben Laden rompt avec le régime monarchique. Il s'oppose à la présence, pendant la première guerre du Golfe, des 700 000 soldats étrangers, en grande majorité impies, sur la terre des deux premiers lieux saints de l'islam. Cette guerre confirme à ses yeux que les États-Unis – bouclier d'Israël qui occupe depuis 1967 Jérusalem, troisième cité de la religion musulmane après La Mecque et Médine – ont réussi à corrompre la dynastie régnante. De 1992 à 1996, Oussama Ben Laden choisit de se réfugier au Soudan, d'où il peut réorganiser ses réseaux combattants et forger de nouvelles alliances. En mars 1996, les pressions internationales l'obligent à s'enfuir en Afghanistan où, bien que ruiné par la duplicité du régime soudanais qui refuse de lui payer les constructions de travaux publics qu'il a financées dans le pays, il dispose encore d'amitiés fidèles datant du jihad antisoviétique.

Sur place, Oussama Ben Laden offre son concours aux talibans, qui, à la fin 1996, ont pris le contrôle de 80 % du pays. Son allégeance calculée au mollah Omar, qui vient d'être nommé à la tête de l'émirat islamique d'Afghanistan, va lui permettre de se consacrer à la formation d'un jihad international en rouvrant des camps d'entraînement militaire afin de fonder une nouvelle armée de mujahidin. Par l'afflux des volontaires, Oussama Ben Laden peut prétendre au titre d'émir d'un jihad global, qui rassemble les mujahidin du monde entier dans un combat international.

Le renfort d'une nouvelle génération d'intellectuels jihadistes depuis les années 1990

Depuis la fin du XX^e siècle, de jeunes intellectuels radicaux originaires du Moyen-Orient ont apporté une nouvelle contribution théologique à l'idéologie jihadiste qu'ils ont permis de mieux faire connaître en la rendant plus compréhensible. Parmi eux, quatre figures sont particulièrement importantes : Abu Mohammed Al-Maqdissi, Abu Qutada Al-Filistini, Abu Mussab Al-Suri et Abu Bassir Al-Tartussi. Tous ont participé aux matrices afghanes, à l'exception d'Abu Bassir Al-Tartussi, qui a combattu le régime syrien de Bachar El-Hassad en 1982, de même qu'Abu Mussab Al-Suri. Hormis Abu Mohammed Al-Maqdissi, ces hommes ont vécu longuement en Europe, où ils ont été les principales figures du Londonistan, cette communauté jihadiste qui, du sol britannique, a multiplié de 1993 à 2001 les appels de soutien au salafisme combattant et a favorisé le recrutement de combattants venus d'Europe.

Abu Mohammed Al-Maqdissi est né en Palestine en 1959. Après une enfance au Koweït, il suit des études religieuses à l'université de Mossoul (Irak). Il se rend à plusieurs reprises au Pakistan pour soutenir le jihad afghan et s'oppose sur place aux partisans du Takfir wal Hijra, dont il condamne les dérives délinquantes. À son retour, il s'installe en Jordanie et conteste la légitimité des instances démocratiques du régime hachémite. Il écrit d'ailleurs un traité sur ce thème, intitulé *La démocratie est une religion, et celui qui prend comme religion une autre que l'islam ne sera jamais agréé par Allah*. En 1995, il est arrêté pour avoir organisé un projet d'attentat contre Israël, pour lequel il a lui-même acheté armes et explosifs. Parmi ses compagnons de cellule auxquels il enseigne le salafisme combattant figure un voyou jordanien, Abu Mussab Al-Zarkawi, dont il devient le mentor et qu'il convainc d'aller se former au jihad en Afghanistan. Mais leur lien étroit est rompu quand Abu Mohammed Al-Maqdissi condamne en 2005 la stratégie du combat antichiite en Irak mené par Abu Mussab Al-Zarkawi. Réinterpellé en 2001 pour avoir commandité des actions terroristes contre les intérêts américains à Amman, il est libéré quatre ans plus tard et placé en résidence surveillée. Il condamne les régimes corrompus des pays du Golfe, accusant d'apostasie la famille royale d'Arabie saoudite. En 2014, il est remis en liberté, car les autorités jordaniennes considèrent que son hostilité déclarée à l'État islamique peut aider à réduire les menaces dans le pays. Il dirige depuis les années 2000 un

site internet, Tawhid (« Unicité de Dieu en islam »), dans lequel il défend la stratégie du jihad global et affiche sa proximité de pensée avec Al-Qaïda centrale.

Le Jordanien d'origine palestinienne Abu Qutada Al-Filistini est né en 1957 près de Bethléem, avant que sa famille émigre en Jordanie. Il obtient un magistère en études islamiques à l'université d'Amman et devient un des disciples d'Abu Mohammed Al-Maqdisi. Sur les conseils de celui-ci, il s'installe en 1988 au Pakistan pour poursuivre ses études religieuses et devient professeur à l'université de Peshawar, une ville située à l'entrée des zones tribales. Il noue de profondes amitiés parmi les cadres des volontaires étrangers, y compris Oussama Ben Laden et Ayman Al-Zawahiri. En juin 1994, après un passage en Jordanie, il rejoint la Grande-Bretagne pour demander l'asile politique. Leader incontesté du Londonistan, il se consacre, en utilisant des relais dans toute l'Europe, à la formation au jihadisme de membres de la diaspora musulmane et de convertis. Il fonde la revue *Al-Ansar* et se consacre à la propagande des terres de jihad. De 1994 à 1996, il soutient plus particulièrement le Groupe islamique armé algérien avant de reprendre des contacts étroits avec Oussama Ben Laden en 1997. En 2002, il est emprisonné à Londres. Après avoir échoué à obtenir sa libération, Al-Qaïda au Maghreb islamique exécute, au Mali, en mai 2009, l'otage britannique Edwin Dyer. Expulsé en septembre 2013 en Jordanie, Abu Qutada Al-Filistini est jugé à Amman pour son implication dans des projets d'attentat datant de 1993. En septembre 2014, il est pourtant acquitté. Le régime jordanien a besoin de combattre en priorité l'État islamique dont l'imam jihadiste, fidèle à Al-Qaïda centrale, est l'adversaire.

Abu Mussab Al-Suri, né en 1960 en Syrie, a fait des études d'ingénieur à l'université d'Alep. Pendant ses études, il rejoint clandestinement la branche militaire des Frères musulmans syriens, et se radicalise pendant la révolte sanglante de son organisation contre le régime de Hafez El-Hassad en 1982. Après avoir participé aux côtés de Abdallah Azzam et d'Oussama Ben Laden au jihad afghan contre les Soviétiques, il s'installe en 1992 en Europe. Il réside d'abord en Suède, puis en Espagne où il obtient la nationalité par mariage, enfin en Grande-Bretagne où il devient à partir de 1996 un des principaux imams du Londonistan. En 1998, il rejoint Kaboul où il fonde une école coranique consacrée à l'enseignement théologique de l'idéologie jihadiste pour les volontaires étrangers, en cours de formation

militaire dans les camps d'Al-Qaïda. Capturé au Pakistan en novembre 2005, il est extradé en Syrie. Le régime de Bachar El-Hassad, pour défier les États-Unis qui exigent alors la tenue de négociations avec la rébellion, le remet en liberté en septembre 2011. Sa localisation reste inconnue.

Le Syrien Abu Tassir Al-Tartussi est né en 1960. Engagé dès son adolescence dans le mouvement local des Frères musulmans, il participe aux violents combats contre l'armée syrienne après la tentative de soulèvement de la ville de Hama en février 1982 (20 000 morts). Il s'exile en Arabie saoudite, puis au Yémen, avant de rejoindre la Grande-Bretagne pour demander l'asile politique. Très proche d'Abu Qutada, il écrit régulièrement pour défendre le concept du *takfir*. Il est un des précurseurs du cyberjihad et lance sur Internet des débats réguliers avec des prédicateurs salafistes. En décembre 2003, il accorde une *fatwa* au Groupe salafiste pour la prédication et le combat, qui autorise à tuer les réservistes de l'armée algérienne. En janvier 2012, il retourne en Syrie pour se joindre à l'opposition islamiste au régime. Il est depuis apparu à plusieurs reprises dans les films de propagande du mouvement Ansar Al-Sham (« Les Partisans du Levant »), hostile à l'État islamique

Tous les quatre sont des spécialistes de la communication. Internet a représenté un vecteur privilégié pour transmettre dans le monde entier les prêches qu'ils donnaient dans quelques mosquées radicales et leurs écrits qui auraient été, trente ans plus tôt, réservés à une poignée d'initiés. Ils ont contribué grandement à la diffusion du message jihadiste, d'autant qu'ils ont obtenu un accueil régulier des médias qui leur ont permis de pratiquer un double langage facilitateur. Les surveillances dont ils ont fait l'objet rendant impossible toute tentative de contrôle des masses, ils ont élaboré une vulgate jihadiste qu'ils ont essayé de disséminer vers des populations nouvelles, en particulier vers de jeunes adultes en perte de repères ou marqués par la marginalisation et la délinquance. Abu Mohammed Al-Maqdissi reste la première référence dans la mouvance jihadiste contemporaine, avec la publication de près de deux cents écrits début 2015.

Bien sûr, des différences de positionnement sont apparues entre les quatre hommes. Abu Mohammed Al-Maqdissi est le plus précis dans sa critique de la démocratie, qu'il considère comme une « religion hérétique et

athée[55] », et dont il estime par ailleurs qu'elle est dirigée en sous-main par des chefs mafieux, des hommes d'affaires corrompus et des responsables de médias.

Abu Mussab Al-Suri la considère comme « la progéniture de l'acte abominable des rois et des papes qui est devenue encore plus monstrueuse depuis sa transformation en un ordre séculier fondé sur le rejet de la religion[56] » ; il craint également en son sein l'influence des lobbies juifs et des francs-maçons qui peuvent menacer la sécurité des pays musulmans, car leur capacité d'influence leur permet d'espionner au profit des puissances occidentales.

Abu Qutada Al-Filistini insiste particulièrement sur la notion de *takfir* ; il a ainsi recruté à Londres nombre de délinquants et n'a pas hésité à rédiger en 1995 une *fatwa* permettant d'excommunier les populations algériennes, y compris les femmes et les enfants, qui ne soutiendraient pas le jihad du Groupe islamique armé en Algérie.

En sens inverse, Abu Bassir Al-Tartussi a condamné prudemment sur son site Internet les attentats de Londres de juillet 2005, en considérant qu'il s'agissait d'« un acte honteux et inacceptable, marqué par l'absence d'humanité, de courage et de morale » ; mais il a appelé de façon générale les musulmans à multiplier les actes de combat : « L'absence [du calife] qui réunit les musulmans et rassemble leurs paroles ne devrait pas arrêter la marche vers le jihad dans le sentier de Dieu[57]. »

Mais tous quatre s'accordent sur les notions essentielles, et leur participation à la formation de l'idéologie jihadiste montre la force de leur conviction qu'ils expriment en six thèmes principaux.

Alors que le terme « jihad » n'est cité que quatre fois dans le Coran et dans son sens premier d'effort moral, les jihadistes font de la guerre sainte leur destin de référence. Ils ne lui accordent qu'une signification purement offensive, en rappelant que le jihad de la conquête arabe n'avait rien de défensif et que les musulmans doivent conquérir la terre entière pour donner à la religion d'Allah son caractère universel. Le jihad est la seule voie légitime pour résoudre les malheurs que font subir aujourd'hui aux musulmans les pays occidentaux, mais aussi leurs propres gouvernements impies. Au sein du jihad peuvent exister en revanche plusieurs niveaux. L'hégire en fait partie, puisque la migration à Médine du Prophète et de ses

premiers compagnons a permis de préparer le jihad contre les habitants de La Mecque.

Les jihadistes ont une vision du monde qui est entièrement dichotomique. Elle est fondée sur un affrontement absolu entre le Bien, que leur vision religieuse incarne, et le Mal, présent dans toutes les autres religions et idéologies qui portent la dimension actualisée de l'état d'ignorance antéislamique. Farhad Khosrokhavar écrit : « Les jihadistes ont créé de toutes pièces le fantasme de la communauté musulmane à l'échelle de la planète, la néo-*umma*. Dans celle-ci, l'évolution des sociétés musulmanes est niée, et le retour pur et simple aux traditions originelles des salafs (compagnons du Prophète) est prôné sous une forme qui restitue des pratiques comme l'esclavage […] les formes primitives de la loi du talion (*qisas*) remises en vigueur et les jugements sommaires justifiés à partir de la supposée transparence de la juridiction islamique[58]. »

En découle une perception géopolitique qui ne permet que l'existence de deux terres, celle de l'islam (*Dar al-Islam*), réduite à quelques espaces peuplés de vrais croyants, et celle des infidèles, qui redevient celle de la guerre (*Dar al-Harb*). La troisième terre, celle de la trêve (*Dar al-Suhl*), ne peut exister, car il ne peut y avoir aucun contact ni circulation entre les deux espaces si ce n'est pour l'affrontement. Ainsi, ils ne remettent pas en question la présence des partisans du jihadisme en terre d'ignorance, car il s'agit de petites avant-gardes dissimulées qui préparent l'affrontement.

La notion de *takfir* est généralisée. À la fin des années 650, les kharidjites qui s'opposent aux Omeyyades, avant de se retourner contre le calife Ali dont ils contestent la légitimité, sont considérés par ces derniers comme des dissidents qui doivent être chassés de l'islam. Les jihadistes donnent à cet événement une vision extensive en excluant de la communauté des croyants tous les musulmans qui n'adhèrent pas à leur vision de la religion, en particulier leur conception du jihad identifiée à une dynamique permanente de combat. Les musulmans accusés de *takfir* sont automatiquement excommuniés et peuvent être condamnés à mort pour leur trahison des valeurs de l'islam. Il devient ainsi légitime d'exercer des violences contre les musulmans apostats, comme cela est permis contre les non-musulmans. L'hostilité des jihadistes à l'égard du reste du monde est marquée également par l'utilisation de deux autres termes, l'apostasie (*al-*

*rida**)[59] et le polythéisme (*shirk**). L'apostasie est le fait de ceux qui, en refusant le jihad, abandonnent leur religion ; de polythéisme sont accusés ceux qui prétendent compatibles l'islam et la démocratie.

Le jihadisme s'oppose pour cette raison aux autres courants de l'islam, en particulier le réformisme et le fondamentalisme, qu'il accable autant de ses critiques. Ces courants acceptent aujourd'hui la compatibilité de l'islam avec la démocratie. Ils admettent la conciliation de la culture politique de l'islam et des règles du pluralisme politique. Ces trahisons sont insupportables pour les jihadistes qui considèrent la démocratie comme un système contraire aux principes et représente la première réapparition du temps de l'ignorance.

L'objectif désigné est la fondation d'un nouvel ordre planétaire fondé sur l'islam et qui trouvera naissance dans un califat restauré. Par cet État idéalement islamique, les hommes seront libérés des divisions et pourront vivre dans un statut d'égalité absolue. Ce gouvernement parfait ne peut pas être bâti par des moyens pacifiques, mais par la guerre sainte. Son dirigeant, le calife, ne peut être élu par les hommes, mais est désigné par les jihadistes qui reconnaissent celui qui, par sa capacité à diriger l'avant-garde des vrais croyants et à diriger le jihad contre les infidèles, est choisi par la volonté de Dieu. On notera que la manière dont le calife peut être reconnu n'est en réalité jamais explicitée, de même que le problème de sa destitution si, une fois au pouvoir, il venait à transgresser les principes dont il est le premier garant.

La place majeure qu'occupe la violence dans l'idéologie jihadiste se veut régulièrement justifiée par des arguments théologiques, qui donnent au jihadisme l'aspect d'une idéologie guerrière marquée par le culte de l'héroïsme. Elle s'incarne en particulier dans l'image du martyr qui accède directement par son sacrifice aux félicités du paradis. Ses partisans ont un regard différent sur la mort, qu'il s'agisse de la leur ou de celle des autres. La vraie vie est au paradis. Il faut la mériter par le jihad, en mourant en martyr dans le meurtre de ses ennemis. La seule attitude légitime est de tuer et de mourir. Cette attitude s'explique par la croyance en un ensemble de règles intransigeantes qui rendent obligatoire l'affrontement entre les vrais musulmans et les infidèles, qui regroupent au final les non-musulmans et les mauvais musulmans. Les jihadistes considèrent, sous cet angle, que la

profession de foi « Il n'y a de Dieu qu'Allah et Mohammed est son Prophète » ne fait pas que proclamer l'exclusivité de Dieu, mais nie le droit de vivre aux infidèles. La vision jihadiste n'est pas inhumaine, elle est profondément déshumanisée. Il n'y a aucun espoir pour l'infidèle d'échapper à la damnation éternelle, hormis le ralliement.

La fragmentation idéologique du modèle d'Al-Qaïda et la concurrence du califat de l'État islamique

Un problème n'avait pas été réglé, celui du retour du califat. Les jihadistes sont conscients que, depuis 1981, ils ont échoué dans leur volonté de construire enfin une terre idéale d'islam sur laquelle peut être instauré le califat et où sera fondé l'État islamique universel. En plus de trente années de combats, leur détermination et leurs sacrifices ont permis d'étendre la surface des terres de jihad, mais ils n'ont acquis que la capacité de mener des combats dispersés dans des zones d'islam généralement peu peuplées, dépourvues de villes, d'infrastructures, d'industrie et de richesses naturelles. Beaucoup craignent que le jihad ne reste réduit, pour un temps très long en raison de l'asymétrie des forces, à des actions de terrorisme et de guérilla. L'expérience de l'émirat des talibans s'est avérée en Afghanistan un demi-échec, et un certain nombre de responsables jihadistes considèrent que les règles de la religion y sont appliquées de façon insuffisante. L'émirat d'Aden au Yémen en 2011 comme celui du Nord-Mali en 2012 n'ont pas survécu aux deux handicaps simultanés de l'absence de ressources financières régulières pour gérer le territoire conquis et de la supériorité des moyens militaires de l'adversaire dans un combat devenu plus frontal.

Oussama Ben Laden ne s'est jamais exprimé clairement sur le califat. Pendant ses dix-huit dernières années d'existence, il a vécu hors de son pays et n'est pas parvenu à faire renverser la monarchie saoudienne. Ayant fait allégeance au mollah Omar, et contraint à une clandestinité totale après les attentats du 11 Septembre, il s'est consacré à l'élaboration d'un jihad global, dont il est devenu, dans les faits, l'émir. Dans ce fragile équilibre imposé par les événements, il a confié à son adjoint Ayman Al-Zawahiri la conduite de la doctrine d'Al-Qaïda centrale et de ses organisations affiliées. Ayman Al-Zawahiri a fait du califat un projet idéal dont la réalisation est

repoussée à une échéance indéfinie. Il a en revanche défini en 2005 le projet de fonder un émirat en insistant sur la notion de son élaboration dans la durée et la discrétion. Cette recommandation a, comme nous le verrons[60], provoqué l'éloignement, puis la rupture, avec sa franchise irakienne, l'État islamique d'Irak, seconde organisation régionale à avoir reçu le label Al-Qaïda. Mais ces consignes de prudence et de temps n'ont été suivies ni au Yémen ni au Nord-Mali. À la mort d'Oussama Ben Laden, Ayman Al-Zawahiri ne peut modifier le positionnement d'Al-Qaïda centrale, d'autant moins qu'il ne réussit pas à imposer son autorité de façon indiscutable au sein de la mouvance jihadiste.

L'État islamique d'Irak, dont l'émir Abu Bakr Al-Baghdadi combattait sur son territoire, a réussi quant à lui à sanctuariser son jihad. L'organisation s'est donné un nouveau titre, l'État islamique en Irak et au Levant, après avoir réussi à conquérir de larges parties de l'Irak et de la Syrie, qu'elle réunissait dans une seule entité géographique, détruisant l'ordre frontalier inspiré par les accords Sykes-Picot[61] et hérité de la décolonisation. Abu Bakr Al-Baghdadi peut alors, le 29 juin 2014, renommer son mouvement l'État islamique et instaurer le califat. Il est désigné par ses proches comme le nouveau calife sous le nom d'Ibrahim. Depuis la rupture avec Al-Qaïda, dix-huit mois plus tôt, la réinstauration du califat était devenue pour l'État islamique un objectif central. Ses succès militaires lui permettent de le réaliser, d'autant que la montée en puissance de l'organisation sur le théâtre syrien s'est accompagnée d'un renfort exponentiel de volontaires étrangers. Un des principaux arguments de la propagande de l'organisation est l'interprétation millénariste d'un *hadith*, selon laquelle la renaissance du califat dans la région du Levant (Cham) préfigurerait l'affrontement final entre l'armée de l'islam et les forces du mal. En appelant tous les musulmans à prêter allégeance au calife Ibrahim et à rejoindre le califat, l'État islamique entre en rivalité directe avec Al-Qaïda centrale, dont il conteste la légitimité dans le commandement du jihad.

Pour terminer sur la formation de l'idéologie jihadiste, on peut considérer que le modèle référentiel qu'elle a construit apparaît autant comme une doctrine religieuse que comme la dernière idéologie totalitaire du XX^{e} siècle, après le nazisme et le communisme. Ces trois systèmes ont en commun la volonté d'imposer un ordre absolu en éliminant toute

contestation interne, jugée comme de la trahison, et en désignant l'ensemble des autres systèmes comme ennemis. Et les jihadistes aujourd'hui tirent d'abord leur force, non de la puissance de leur message religieux, mais de l'expérience du totalitarisme occidental en particulier dans sa dimension révolutionnaire, de la globalisation du monde, de la faiblesse des démocraties et de la dimension exponentielle des technologies de l'information. En ce début de XXIe siècle, le jihadisme présente des signes clairs de fragmentation, mais ne montre pas d'affaiblissement.

1. Le chiisme combattant a rebondi avec la création de la république islamique d'Iran en 1979. L'expansion de son idéologie jihadiste a été marquée tant par le maintien des ambitions régionales de l'Iran que par la volonté des mollahs d'affaiblir le pôle saoudien considéré comme un rival religieux. Elle s'est caractérisée par la montée en puissance, au début des années 1980, du Hizb'Allah (« Parti de Dieu »). Ce dernier a trouvé, dans le Liban des années 1980, un lieu d'action propice à la violence politique. Mais ce modèle s'est modifié. Le chiisme combattant est aujourd'hui d'abord un protagoniste interne de la scène iranienne, alors que le Hizb'Allah, tout en gardant jusqu'à récemment des capacités fortes d'action terroriste, est devenu un acteur politique incontournable de la scène régionale.

L'islamisme palestinien a été le premier acteur de la lutte contre le projet sioniste, dès les années 1930, sous la férule idéologique du grand mufti de Jérusalem. Marginalisé, après guerre, par l'action de l'Organisation de libération de la Palestine (Munadhamat al-Tahrir al-Filastiniyah) ou de ses dissidences et par la montée du panarabisme, l'islamisme palestinien a connu une nouvelle naissance grâce à la première Intifada (1987) et à l'échec d'une entité palestinienne inachevée et séparée en deux entités géographiques. Cependant, le Hamas reste pour l'heure un mouvement local, dont les militants sont issus d'un moule autonome – les camps palestiniens et non afghans, irakiens ou syriens – et dont les objectifs sont différents du salafisme combattant. On notera cependant que plusieurs figures éminentes de la mouvance mujahidine sont d'origine palestinienne.

2. In *L'Islamisme contre l'islam*, La Découverte/Al-Fikr, 1990, p. 7.

3. In *Histoires de djihad*, Éditions des Équateurs, 2007, p. 24.

4. Salah Stétié, *Mahomet*, Pygmalion, 2000, p. 321.

5. Abu Jaffar Mohammed Tabari, *La Chronique*, volume 2, Actes Sud-Sindbad, 1983, p. 13.

6. « Chiite » vient de *chi'Ali*, « partisan de Ali ».

7. Les chiites représentent aujourd'hui 15 % de la population musulmane et sont majoritaires en Iran, en Irak et au Bahreïn. Ils forment d'importantes communautés dans une partie du monde musulman, qui restent souvent historiquement marginalisées.

8. *Les Frontières du jihad*, Bayard, 2006, p. 34.

9. Les ismaéliens sont une branche dissidente du chiisme.

10. Les hashischin s'enivraient au haschisch avant de commettre leurs assassinats ciblés. C'est de *haschischin* que vient le mot français « assassin ». Pour une étude de cette secte, on se référera à Bernard Lewis, *Les Assassins. Terrorisme et politique dans l'Islam médiéval*, Éditions Complexe, 1982 ; 2001.

11. Alfred Morabia, *Le Gihâd dans l'Islam médiéval*, Albin Michel, 2013, p. 225.

12. Bruno Étienne, *Abd El-Kader le magnanime*, Gallimard, 2003, p. 128.

13. Il y a quatre écoles de pensée (*madhhab*) en islam sunnite : le chaféisme, le malékisme, le hanafisme et le hanbalisme. Cette dernière est la plus rigoriste. Son fondateur, Ibn Hanbal, refuse, au IX^{e} siècle, toute interprétation à la *sunna* et n'accepte qu'une compréhension littéraliste.

14. Pour une vision plus complète de la construction du salafisme et de son évolution radicale, on se référera à Farid Khosrokavar, *Jihadist Ideology*, CIR, Aarhus University, 2011, et à Abdelwahab Meddeb, *La Maladie de l'islam*, Le Seuil, 2002, p. 23-87.

15. Ahmed Ibn Taymiyya, *Majmoû al-fatâwâ*, t. III, p. 215-216.

16. Cité dans Ahmad Ibn Hajar Abu Tamy, « L'imam Mohammed Ibn Abdel Wahhab, sa croyance, ses réformes », imprimé du ministère des Affaires islamiques, des Wafds, de la Prédication et de l'Orientation, Riyadh, 2008. Préface de Abdelaziz Ibn Abdallah Ibn Baz, président de l'université islamique de Médine.
http://books.islamway.net/fr/fr_Muhammad_ibn_Abd_al_Wahhab_Salafi_ideology.pdf

17. *Le Choc de l'islam*, Odile Jacob, 2002, p. 9.

18. Bernard Lewis, *The Emergence of Modern Turkey*, 3^{e} éd., Oxford University Press, 2002, p. 264.

19. Le fez est un couvre-chef rigide masculin en feutre, souvent rouge, en forme de cône tronqué, orné d'un gland noir fixé sur le dessus. Il a été adopté par les groupes religieux de l'Empire ottoman au XIX^{e} siècle.

20. Selon la traduction de Louis Massignon et Jacques Berque.

21. *Épître aux jeunes*, p. 19.

22. Cf. texte 1 en annexes.

23. Cité par R. P. Mitchell, *The Society of the Muslim Brothers*, Oxford University Press, 1969, p. 165.

24. Cité dans *Frontpagemag*, "Voices of Palestine: Haj Amin al-Husseini", 8 novembre 2011, p. 1.

25. En 1941, Haj Amin Al-Husseini, qui avait ordonné, au nom de l'islam, de poursuivre le combat jusqu'au départ des derniers colons, est expulsé en Irak. Après avoir tenté d'y fomenter un coup d'État, il réussit à fuir à Berlin où il devint un vecteur de propagande du Reich auprès des populations musulmanes passées sous son contrôle. Au lendemain de la victoire d'Israël en 1948, Haj Amin Al-Husseini ne peut créer un gouvernement en exil en Jordanie. Il reprend une fois de plus le chemin de l'exil, cette fois au Liban, où il meurt en 1974. Cela faisait alors des années que l'activisme palestinien avait abandonné la bannière de l'islam au profit d'une idéologie laïque, d'inspiration marxiste-léniniste. Il a retrouvé les accents de l'islam combattant avec la montée en puissance de la branche des Frères musulmans en Palestine, le Hamas (*Harakat al-muqawama al-islamiya*, Mouvement de résistance islamique), au lendemain de la première Intifada en 1987.

26. *Lettre des enseignements*, p. 21-22.

27. Les assassinats successifs d'un magistrat égyptien, de deux officiers britanniques et du Premier ministre égyptien Mahmoud an-Nukrashi.

28. Le deobandisme est le principal courant musulman fondamentaliste en Asie du Sud, proche du wahhabisme.

29. *Jihad in Islam*, http://www.muhammadanism.org/Terrorism/jihah_in_islam/jihad_in_islam.pdf, p. 7.

30. *Ibid*., p. 21-22.

31. *Ibid.*, p. 30.

32. Cité par Nouchine Yayari-d'Hellencourt, *Modernisation autoritaire en Turquie et en Iran*, L'Harmattan, 1991, p. 89.

33. "Jihad and Shahadat", http://www.iranchamber.com/personalities/ashariati/works/jihad_shahadat.php

34. *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Gallimard, 2000 (rééd. 2003), p. 224.

35. *L'Amérique que j'ai vue*, 1951.

36. Cf. texte 2 en annexes.

37. *À l'ombre du Coran*, p. 23.

38. *Ibid.*, p. 53.

39. *Ibid.*, p. 114.

40. « Le maître à penser de l'islamisme radical », *Le Point*, 9 septembre 2004.

41. *Signes de piste*, p. 87.

42. « L'islam radical et sa présence en Belgique », *Cahiers de l'Université de Paix*, n° 2, 2004, p. 8.

43. Muhammad Al-Dhahabi, qui avait dirigé le ministère des Affaires religieuses.

44. Surnom qui rappelle que le passé historique de tout pays musulman avant sa conversion à l'islam relève de la période de l'ignorance.

45. Cf. texte 3 en annexes.

46. *L'Obligation absente*, p. 27.

47. *Ibid.*, p. 29.

48. *Rejoins la caravane*, p. 31.

49. *Ibid.*, p. 67.

50. Responsable des opérations extérieures d'Al-Qaïda, il planifiera les actions du 11 septembre 2001. Interpellé au Pakistan en mars 2003, il est en attente de son procès aux États-Unis.

51. Principal représentant d'Al-Qaïda dans le jihad tchétchène.

52. Cf. texte 4 en annexes.

53. La responsabilité de l'attentat n'a jamais été établie. Certains y voient la main de services secrets de pays du Moyen-Orient, d'autres celle d'Oussama Ben Laden, influencé par les jihadistes égyptiens.

54. *L'Obligation absente*, p. 51.

55. *La Religion de la démocratie*, p. 9.

56. *L'Appel à une résistance islamique globale*, p. 10.

57. *Gouvernement idolâtre*, p. 293.

58. « Qui sont les jihadistes ? », *Sciences humaines*, n° 265, mars 2015, p. 8-13.

59. L'apostat se traduit par *al-murtad.*

60. Voir chap. 2.

61. Les accords Sykes-Picot, signés en mai 1916 entre la France et la Grande-Bretagne, prévoient le partage du Moyen-Orient entre ces deux pays à la fin de la guerre.

2
L’évolution de la stratégie jihadiste

Al-Qaïda, afin de compenser l’asymétrie des forces, a su faire preuve d’une réelle capacité d’adaptation pour viser les failles de la communauté internationale. Cette évolution peut se résumer, de façon succincte, en huit étapes majeures : elles ont au final entraîné l’affaiblissement du modèle fondateur et l’apparition d’un mouvement rival, l’État islamique.

L’époque du combat clandestin

Depuis le repli d’Al-Qaïda au Soudan en 1992, le combat des jihadistes est dirigé contre l’ennemi proche, les régimes tyranniques qui tiennent le pouvoir dans les pays musulmans. Le combat contre l’ennemi lointain n’est envisagé que comme une étape éloignée et secondaire, car le monde infidèle ne pourra être envahi qu’une fois l’*umma* réunie dans un islam reconstruit. Mais les jihads locaux échouent dans leur conquête du pouvoir en Égypte, en Algérie ou en Bosnie. Une partie des mujahidin ayant combattu sur place vont alors rejoindre l’Afghanistan, où Al-Qaïda a rouvert en 1997 ses camps d’entraînement pour former une deuxième génération de combattants terroristes. L’organisation trouvera une nouvelle occasion d’aider un jihad extérieur en s’engageant aux côtés des wahhabites tchétchènes.

Les jihads dispersés

– L’Égypte

Après l’assassinat d’Anwar Al-Sadate, la politique sécuritaire du nouveau président Hosni Moubarak permet de reprendre le contrôle du pays. En 1995, le Mouvement du jihad, dont les militants restent principalement présents à l’extérieur du pays, tente d’assassiner Hosni Moubarak à Addis-Abeba (juin 1995). Un an plus tard, tous ses réseaux égyptiens sont démantelés. Les principaux chefs en Égypte des Groupes islamiques sont peu à peu tous arrêtés et proposent une trêve en 1997. Le sanglant massacre d’Occidentaux (68 morts, dont 54 ressortissants suisses, pour la plupart achevés à l’arme blanche) perpétré à Louxor en

novembre 1997, par des militants jusqu'au-boutistes[1] de cette organisation, a pour objectif de raviver la lutte. En raison du coup porté à l'économie touristique, il produit l'effet contraire. En 1998 a disparu d'Égypte la première génération de l'islamisme combattant. Les autorités estiment qu'elle a tué 10 000 personnes.

Mais les militants égyptiens présents à l'extérieur ont trouvé une place de premier plan au sein d'Al-Qaïda. Ils en profitent pour continuer à cibler les intérêts économiques de leur pays. À partir d'octobre 2004, deux séries d'attentats-suicides frappent les sites touristiques du Sinaï, à Sharm Al-Sheikh en juillet (64 morts) et à Taba en octobre (34 morts). Ils sont revendiqués par des groupes clamant leur allégeance à Al-Qaïda, que les autorités affirment avoir neutralisés rapidement.

– L'Algérie

Les premières manifestations de l'islamisme activiste apparaissent en Algérie dès 1982 avec l'émergence du Mouvement islamique armé (Al-Harakat al-Islamiya al-Mousseleha) de Mustapha Bouyali, un ancien cadre du Front de libération nationale pendant la guerre de décolonisation. Il acquiert une réputation de « Robin des bois » islamiste en menant de petites actions de guérilla contre les services publics, tout en incitant ses compatriotes à ne pas payer l'impôt[2]. À sa mort dans une embuscade de l'armée algérienne en 1987, le mouvement est décapité. L'ensemble de ses militants est cependant amnistié par le président Benjedid Chadli deux ans plus tard.

Or, depuis quatre ans, l'Algérie connaît une grave crise économique et sociale due à la baisse brutale du prix du pétrole. Cette nation, qui avait fait le choix du « tout industriel » et utilisé ses devises pour l'importation des biens de consommation, devient un pays surendetté, frappé de plein fouet par le chômage et la crise du logement. Les émeutes spontanées d'Alger sont alors récupérées par un jeune mouvement islamiste radical financé par l'Arabie saoudite, le Front islamique du salut. Il sait se constituer rapidement une base populaire par l'action caritative. L'idéal islamiste séduit les jeunes qui ne connaissent de la vie politique que l'échec du système du parti unique ou la décadence annoncée du monde occidental. Soucieux de trouver un interlocuteur capable de canaliser la révolte, le

pouvoir algérien légalise l'organisation en août 1989 et procède aux premières élections multipartites. Bien organisé et tirant profit du désintérêt du peuple algérien à l'égard des élections, le Front islamique du salut remporte 40 % des mairies algériennes en 1990. Mouvement au départ de tendance salafiste, il est alors repris en main par des responsables islamo-nationalistes (les jazaristes, de Jazaïr-Algérie) au congrès de Batna en septembre 1991, qui voit le *majlis al-Shura** du mouvement confirmer la stratégie de prise du pouvoir par la voie légale des élections.

Le Front islamique du salut l'emporte au premier tour des élections législatives de décembre 1991, sous la direction de Abassi Madani et Al-Belhaj[3]. L'armée, qui exerce la position dominante, décrète l'état de siège et remplace le président Benjedid Chadli par un Haut Comité d'État qu'il veut à ses ordres. Après l'interruption du processus électoral (janvier 1992) puis la mise hors la loi de l'organisation islamiste (mars 1992), un certain nombre de militants passent à la lutte armée. Les premiers attentats individuels ciblent policiers et militaires, dont les armes sont volées. Alors que plusieurs dizaines de milliers de sympathisants sont incarcérés sans procès, ceux restés en liberté mettent en place dans la clandestinité des structures activistes, en enrôlant bien souvent des membres de leur famille ou des proches.

Autour d'émirs autoproclamés se créent une douzaine de phalanges de combat. Parmi elles, le Groupe islamique armé[4] (Al-Jamaa al-Islamiya al-Mousseleha), qui se revendique de l'idéologie salafiste, est fondé par des vétérans d'Afghanistan. Ses militants commettent des actions spectaculaires, tout particulièrement le meurtre de ressortissants étrangers – à commencer par des Français dès octobre 1993 – sur le sol algérien. En mars 1994, la majorité des organisations combattantes rallie le Groupe islamique armé[5]. Certaines sont de tendance jazariste ; Mohammed Saïd et Abderazak Redjem, chefs de guerre d'un jihad purement algérien, font ainsi allégeance au nouvel émir national, Cherif Gousmi, un vétéran afghan. La mort de ce dernier quelques mois plus tard[6] provoque son remplacement par Jamel Zitouni, un voyou sans passé afghan. Ses troupes les plus fidèles sont alors composées de jeunes adultes désœuvrés et de délinquants fraîchement réislamisés. Sous son impulsion, l'organisation algérienne pratique une véritable surenchère terroriste, en délaissant les attaques contre les

représentants du pouvoir pour se livrer à différentes formes d'attentats contre les populations civiles. Journalistes, femmes vêtues à l'occidentale, religieux et étrangers sont les cibles précises d'un mouvement qui par la terreur cherche l'audience médiatique. La France est le principal adversaire étranger désigné. Le détournement de l'Airbus d'Air France en décembre 1994 sur l'aéroport d'Alger, puis de Marseille-Marignane, est son point d'orgue. Il prélude au débordement du combat sur le sol français, avec les attentats à la bombe qui seront commis entre juillet et octobre suivants. Cette stratégie apparaît dans un premier temps efficace. Début 1996, ce sont près de 25 000 mujahidin qui combattent sous la bannière de l'organisation jihadiste, répartis alors en neuf zones correspondant aux régions militaires algériennes, alors que les forces de sécurité, marquées par la lourdeur administrative et la faible capacité opérationnelle, paraissent sur la défensive.

Dès lors, Jamel Zitouni prône une effrayante politique du chaos, où tout ce qui ne lui est pas soumis devient une victime potentielle. Les populations civiles qui ne soutiennent pas le jihad sont frappées d'excommunication et condamnées à mort dans la *fatwa* demandée à l'imam Abu Qutada Al-Filistini : « Aucune neutralité n'est possible dans la guerre que nous menons. Hormis ceux qui sont avec nous, [tous les Algériens] sont des apostats qui méritent de mourir[7]. » Aux faux barrages sur les axes routiers s'ajoutent les attentats à la voiture piégée dans les centres urbains[8], puis les premiers massacres de villageois dans les campagnes. En même temps – paranoïa ou souci de garder le contrôle de son organisation ? –, Jamel Zitouni procède à des purges sanglantes au sein de ses troupes. Les premières victimes sont les jazaristes[9], les suivantes des vétérans d'Afghanistan. Des dissensions internes – dues bien souvent aux rivalités personnelles entre émirs autant qu'à la critique des choix stratégiques – naît une véritable dissidence qui entend poursuivre le jihad en Algérie tout en combattant Jamel Zitouni, accusé d'être manipulé par les services de sécurité. Le chef contesté est assassiné en juillet 1996 par des éléments de la mouvance jazariste. Son successeur, Antar Zouabri, prend la tête d'une organisation diminuée, menacée à la fois par ses rivaux islamistes et par l'armée algérienne. Il n'en affirme pas moins poursuivre la ligne précédente, compensant l'affaiblissement numérique du Groupe islamique

armé par le fanatisme meurtrier de ses combattants[10]. Sa mort en juin 2002 précédera de quelques mois l'anéantissement de son organisation réduite à quelques dizaines de pillards, dont l'action armée est cantonnée à des rapines sanglantes et des viols dans les villages voisins de Médéa, sous les ordres du dernier émir Rachid Ouakli. Quant aux sympathisants à l'extérieur de l'Algérie, ils cherchent une nouvelle cause, dès 1997. Après le retour d'Oussama Ben Laden en Afghanistan, la plupart se rallient progressivement à Al-Qaïda.

Une nouvelle organisation combattante en Algérie est officialisée en octobre 1998. Le fondateur du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (Al-Jamaa al-Salafiya lil-Daawa wal Qital) est Hassan Hattab, l'ancien émir, pour la Kabylie, du Groupe islamique armé. Même s'il regroupe peu à peu les derniers combattants des autres structures armées d'Algérie, y compris ceux du Sahara[11], le nouveau mouvement paraît réduit, début 2001, à environ 800 combattants, soutenus par plusieurs milliers de sympathisants – souvent des individus qui ont choisi le statut de repentis sans modifier leurs convictions – cantonnés à des tâches logistiques ou de renseignement. Principalement actifs en Kabylie et dans les Aurès, disposant de réseaux d'approvisionnement et de bases dans le Sahara algérien et au Nord-Mali, ces maquisards s'en prennent essentiellement aux forces de sécurité. Fin 2001, Hassan Hattab tente, par l'intermédiaire de l'imam londonien Abu Al-Qutada Al-Filistini, de prendre contact avec Oussama Ben Laden pour établir des liens entre les deux organisations, mais ceux-ci ne se concrétiseront pas après les événements du 11 Septembre. En mars 2002, Hassan Hattab commet une erreur d'appréciation en publiant un communiqué dans lequel il condamne les attentats du 11 Septembre qu'il attribue à un complot sioniste et dont il innocente Al-Qaïda. Cette déclaration maladroite va contribuer à son éviction du mouvement par les partisans du jihad international. À cette époque, le nombre des victimes de la guerre civile en Algérie est estimé à 150 000 morts.

– La Bosnie

La décomposition de l'ex-Yougoslavie offre une nouvelle geste combattante à des vétérans afghans en mal d'épopée, mais aussi à une jeune

génération venue des pays arabes, d'Iran, de Turquie et du continent européen. Slaves islamisés par les Turcs, les musulmans représentent, en 1992, 45 % de la population bosniaque. À la même époque apparaît un mouvement radical, Destin islamique (Islamska Zajednica), créé par le futur président bosniaque Alia Izetbegovic[12].

La déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, en avril 1992, participe à une guerre civile de quatre ans qui cause près de 150 000 morts et jette sur les routes plus de 2 millions de réfugiés, sous la pression des forces serbes. La solidarité de la communauté musulmane internationale, qui voit dans l'incapacité des pays occidentaux à stopper le conflit une marque volontaire de mépris, se manifeste par l'aide humanitaire d'ONG moyen-orientales[13]. Leurs objectifs réels sont souvent ambigus. En novembre 1993 est créée à Zenica la Brigade des mujahidin arabes[14], dirigée par l'Algérien Abu Al-Maali. Son millier de volontaires étrangers participe dans des conditions extrêmement dures aux combats contre les Serbes, menés généralement de façon frontale. Ses cadres, d'abord égyptiens puis algériens, sont tous des vétérans d'Afghanistan.

Mais, encore une fois, le règlement du conflit met fin aux espoirs des tenants du combat salafiste. Au lendemain des accords de Dayton, en décembre 1995, les autorités bosniaques, sous la pression des puissances occidentales, procèdent au regroupement des combattants étrangers. Seuls quelques individus, considérés comme particulièrement dangereux, sont alors expulsés. D'autres se voient attribuer la nationalité bosniaque pour services rendus à leur nouvelle patrie.

La restructuration d'Al-Qaïda

La nouvelle base afghane permet de rassembler des militants qui ont participé à des opérations autonomes lancées, depuis 1993, contre les ennemis de l'islam, en particulier des Égyptiens, des Pakistanais, des Yéménites, des Saoudiens et des Maghrébins. Ainsi, en 1992, des Égyptiens proches d'Ayman Al-Zawahiri font sauter un hôtel dans la capitale du Yémen (1 mort) où séjournent des troupes des États-Unis, pour apporter un soutien aux milices somaliennes que combattent les forces américaines autour de Mogadiscio pendant l'opération Restore Hope[15]. En février 1993, un véhicule piégé explose dans le parking souterrain de la Tour sud du

World Trade Center à New York (6 morts) ; l'attentat a été organisé par le cheikh égyptien Omar Abderahmane, l'ancien leader spirituel des Groupes islamiques égyptiens qui vient d'obtenir l'asile aux États-Unis et est condamné à l'emprisonnement à vie ; l'artificier du réseau, le Koweïtien Ramzi Youssef, qui parvient à s'enfuir, est arrêté deux ans plus tard après avoir échoué dans son projet de faire sauter douze avions de ligne en partance d'Asie vers les États-Unis. En novembre 1995, des Égyptiens proches d'Ayman Al-Zawahiri revendiquent l'attentat-suicide contre l'ambassade d'Égypte au Pakistan (15 morts).

Les rescapés de ces opérations vont figurer parmi les instructeurs dans les camps d'entraînement militaire qu'Oussama Ben Laden a eu en 1996 l'autorisation de rouvrir en Afghanistan. Parmi les 20 000 volontaires[16] qui vont s'y succéder figurent les militants de nombreux groupes musulmans qui n'ont pas réussi à instaurer localement un État islamiste par le jihad. La formation complète durait environ un an. Regroupés au départ par nationalités au sein de maisons d'accueil (*beyt*) principalement situées à Jalalabad, les volontaires se voyaient attribuer un pseudonyme (*kunya*) avant de s'habituer à la vie afghane. Ils étaient envoyés suivre l'entraînement militaire, qui était divisé en trois phases différentes (instruction de base, spécialisation, techniques spécifiques), dans la dizaine de camps que dirigeait Al-Qaïda dans les environs de Khost, Khalden et Kandahar. Ces dures périodes d'entraînement aux techniques de clandestinité, de combat et d'action meurtrière étaient entrecoupées de deux sessions d'endoctrinement religieux. Les nouveaux combattants d'Allah pouvaient ensuite s'aguerrir en participant, pendant quelques semaines, aux combats que menaient régulièrement les talibans contre les milices tadjiks et hazaras de l'Alliance du Nord. On estime que, parmi les 20 000 militants qui ont quitté l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient ou l'Asie pour rejoindre les rangs d'Al-Qaïda, seulement deux tiers ont achevé le cycle complet, en raison de la difficulté des formations et des maladies dues aux conditions de vie locale[17]. De l'échec des jihads locaux naît un jihad international. Mais Oussama Ben Laden, qui a pris la tête de l'organisation depuis 1989, veut mener un combat clandestin pour se donner le temps de structurer ses forces. Il donne des interviews menaçantes aux médias, appelle les mujahidin à l'action violente, applaudit aux attentats commis, mais ne

revendique jamais rien. Il n'utilise d'ailleurs jamais le nom d'Al-Qaïda dans ses déclarations.

D'autant qu'Oussama Ben Laden se veut toujours engagé à distance dans un jihad local contre la monarchie saoudienne, qu'il va se révéler incapable de renverser. En novembre 1995, une voiture piégée explose à Riyad devant un bâtiment de la Garde nationale saoudienne où travaillent des conseillers militaires américains (7 morts). Dès août 1996, Oussama Ben Laden lance une *fatwa* enjoignant les États-Unis à quitter le territoire saoudien, dont il estime que le sol sacré des deux lieux saints est souillé par la présence de 700 000 soldats infidèles et que le pétrole est pillé par les compagnies pétrolières occidentales. En juin 1996, des Saoudiens font sauter un complexe résidentiel à Khobar où logent des militaires américains (20 morts).

La perception de l'*ennemi lointain* évolue dans la mouvance jihadiste. Il n'est plus seulement le monde infidèle que la reconstruction guerrière de l'*umma* permettra d'affronter à long terme. Il a maintenant la figure de l'impérialisme américain qui, par l'appui économique, financier, diplomatique et militaire donné aux régimes musulmans apostats, l'*ennemi proche*, permet à ces derniers de résister au jihad. En février 1998, Oussama Ben Laden crée une organisation de façade, le Front islamique mondial de lutte contre les juifs et les croisés (Al-Jabah al-Alamiya lil Jihad dida al-Yahud wal Salibiyeen)[18], qui émet une nouvelle *fatwa* enjoignant à « tout musulman, où qu'il se trouve, de tuer les Américains, militaires ou civils, et de prendre leurs biens[19]… ». Il donne ainsi une nouvelle dimension à l'« autorisation » (*ghanima*), cette ancienne règle qui, du temps de la conquête musulmane, autorisait à commettre des actes interdits en islam, comme le vol et le meurtre, à condition que les victimes soient des infidèles et qu'une part du butin soit consacrée au jihad. En août 1998, deux attaques-suicides frappent les ambassades américaines en Tanzanie et au Kenya, faisant au total 276 morts[20]. Oussama Ben Laden peut ainsi incorporer dans la stratégie jihadiste la doctrine du martyre, qui permet l'accession au paradis par l'attentat-suicide. Il l'avait déjà évoqué, un an plus tôt, dans une interview à la chaîne de télévision américaine CNN : « Nous aimons la mort autant que vous aimez la vie[21]. »

En même temps, la nécessité de passer à une nouvelle phase est claire pour Al-Qaïda. Les luttes dispersées du jihad n'ont pas permis de modifier la géopolitique du monde musulman. L'organisation jihadiste internationale est dans l'impasse. En vingt ans d'actions, aucun État islamiste n'a été instauré. Entre 1999 et 2001, la seule opération couronnée de succès est l'attaque par bateau piégé de la frégate américaine *USS Cole*, organisée en février 2000 dans le port d'Aden (17 morts). Le temps est venu de mieux diffuser l'idéologie jihadiste par une nouvelle ouverture stratégique dirigée contre les États-Unis et leurs alliés occidentaux. La priorité donnée alors au combat contre l'ennemi lointain passe par la réintroduction dans le combat jihadiste de la doctrine anti-impérialiste. Il est nécessaire d'humilier les États-Unis par une opération majeure, en espérant que le choc des attentats entraînera des représailles, auxquelles s'associeront les régimes apostats des pays musulmans et qui inciteront la communauté des croyants à se révolter pour rejoindre l'avant-garde jihadiste. Par l'utilisation de la stratégie de la propagande par l'action, Al-Qaïda espère transformer le jihad des réseaux terroristes en jihad des masses musulmanes.

La Tchétchénie

La Tchétchénie devient un nouveau modèle jihadiste dans les affrontements avec les forces russes, fortement médiatisés par la presse internationale. Le premier conflit (1994-1996), au cours duquel la Russie cible principalement la mouvance nationaliste, favorise l'émergence d'une faction jihadiste dirigée par Chamil Bassaiev. Elle est rapidement soutenue par Al-Qaïda, qui envoie des renforts sous l'autorité du Saoudien Ibn Khattab[22] et fournit, après la fin des combats, de nouvelles facilités d'entraînement en Afghanistan. Après avoir tenté sans succès de déstabiliser le Daghestan, les wahhabites tchétchènes sont accusés en juin 1999 par les services de sécurité russes d'avoir commis des attentats contre des immeubles d'habitation dans la région de Moscou (312 morts).

La deuxième guerre lancée par la Russie (1999-2002) provoque une résistance farouche des wahhabites tchétchènes qui sont alors plus nombreux et mieux organisés. Leur combat fait l'objet d'un soutien extérieur sans précédent. Sans doute le nombre des volontaires étrangers reste-t-il faible en raison des difficultés d'accès au territoire. Mais il est

compensé par un important soutien financier, et surtout par la mise en place d'un remarquable effort de propagande, qui obtient une audience internationale, notamment par l'utilisation nouvelle d'Internet.

La volonté russe d'écraser en priorité les forces nationalistes permet la survie des wahhabites tchétchènes. Ceux-ci réussissent après la fin des combats une série spectaculaire d'opérations-suicides, qui frappent le cœur de la Russie. En août 2004, un double attentat-suicide commis par des femmes détruit deux avions de ligne russes en vol vers Moscou (90 morts). En octobre 2005, un commando attaque la caserne de la police à Naltchik, capitale de la Kabardino-Balkarie (130 morts). Le territoire tchétchène est également visé. En mai 2004, le président prorusse Akhmad Kadyrov est tué dans un attentat perpétré dans un stade de Groznyï, à l'occasion du défilé militaire pour l'anniversaire de la victoire contre l'Allemagne nazie.

Pourtant, laminé par une répression qui permet maintenant à la Russie de présenter son action brutale contre l'ensemble du spectre de la révolte tchétchène comme un combat de légitime défense contre le terrorisme international, le mouvement jihadiste tchétchène est finalement réduit. Ibn Khattab et Chamil Bassaiev succombent – le premier en octobre 2003 vraisemblablement par empoisonnement, le second en juin 2006 dans la frappe d'un convoi d'explosifs dont il assurait lui-même l'acheminement –, comme la grande majorité de leurs cadres. Le combat va alors se recentrer sur un plan régional, avec la création de l'Émirat islamique du Caucase. Les jihadistes s'attribuent la mémoire des victimes des deux guerres de Tchétchénie qui s'élèvent à plus de 50 000 morts.

La préparation des attentats du 11 Septembre et le besoin de relais régionaux

En juin 2001, l'Égyptien Ayman Al-Zawahiri, alors numéro trois d'Al-Qaïda, rédige un ouvrage intitulé *Les Cavaliers sous la bannière du Prophète : méditations sur le jihad*, dont quelques extraits seront publiés par le quotidien londonien en langue arabe *Al-Sharq al-Awsat*. Le message du texte est clair pour ses quelques lecteurs : il faut réaliser un acte d'une portée nouvelle pour affaiblir le monde infidèle par la terreur et l'obliger à un repli sur soi, tout en galvanisant les vrais musulmans afin qu'ils incitent l'*umma* à se lancer dans le combat sur la voie de Dieu (*Al-jihad fi Sabilillah*).

Quand Ayman Al-Zawahiri rédige ce texte, il est bien sûr parfaitement au courant des différentes étapes du projet des attentats sur le sol américain. Il peut donc en anticiper les conséquences, en particulier la nécessité rapide pour Al-Qaïda d'abandonner ses bases afghanes[23] pour tenter dans la dissimulation de reconstruire ses structures dans les deux pays voisins que sont le Pakistan et l'Iran. Il faut alors, pendant ce laps de temps, trouver des relais qui entretiennent la permanence du jihad. Il appelle donc les sympathisants internationaux de l'organisation à s'engager dans trois démarches majeures.

D'abord, un appel est lancé aux partisans dans les terres d'islam, pour créer des organisations régionales qui puissent soutenir localement le combat d'Al-Qaïda. Puis il leur demande de diversifier les cibles dans le cadre du nouveau jihad global. Le combat, jusque-là dirigé contre l'ennemi proche (les régimes impies des pays musulmans qui doivent être renversés), doit maintenant viser prioritairement l'ennemi lointain (les pays occidentaux qui protègent Israël et dont l'appui aux dirigeants impies des

pays musulmans permet à ceux-ci de résister aux jihads). Pour conclure, il demande aux militants des futures organisations régionales de privilégier trois modes opératoires dans leurs actions terroristes. D'abord, rechercher l'effet psychologique, c'est-à-dire l'audience médiatique plus que la simple destruction matérielle, montrant ainsi que le combat jihadiste s'inscrit bien dans le cadre du « terrorisme publicitaire[24] ». Ensuite viser des cibles économiques, qui sont les piliers du monde occidental, mais aussi ceux de leurs « valets » musulmans. Enfin, utiliser la tactique de l'attentat-suicide, qui permet de toucher une cible même s'il ne s'agit pas de celle visée, tout en permettant d'obtenir, par l'appel au martyre, de nouveaux recrutements rendus nécessaires par l'abandon des camps d'entraînement en Afghanistan.

Trois mois plus tard, l'opération du 11 septembre 2001 fait preuve d'un professionnalisme impressionnant et d'une audace inouïe. À 8 h 45, le vol n° 11 d'American Airlines, qui avait quitté Boston en direction de Los Angeles, s'enfonce dans la tour nord du World Trade Center de New York. À 9 h 05, le vol n° 175 d'United Airlines, qui suivait le même itinéraire, percute la tour sud du World Trade Center. À 9 h 39, le vol n° 77 d'American Airlines, qui avait quitté Washington pour Los Angeles, détruit une aile extérieure du Pentagone. À 10 heures, le vol n° 93 d'United Airlines, qui avait quitté Newark (New Jersey) pour San Francisco, s'écrase au sol dans le comté de Somerset (Pennsylvanie) ; la révolte des passagers – ou la réaction de la chasse américaine – a seule empêché que ne soit atteinte une quatrième cible, à Washington.

L'enquête a montré la remarquable organisation du réseau. Chacun des quatre appareils avait été détourné par un groupe d'au moins quatre terroristes, qui pour la plupart avaient effectué ensemble, avant l'action, des vols de reconnaissance. Au moins six des dix-neuf auteurs, tous originaires de pays du Moyen-Orient dont onze d'Arabie saoudite, avaient suivi une formation de pilote aux États-Unis. Certains d'entre eux s'étaient déjà rendus aux États-Unis au cours de l'année 2000. Tous étaient arrivés ou revenus dans ce pays entre avril et août 2001. Une lettre écrite en arabe, retrouvée dans un bagage non embarqué sur le vol AA 11, permet de mieux comprendre l'état d'esprit des kamikazes. Rédigée par le chef du réseau, le Saoudien Mohammed Atta, elle mélange rappels du Coran et instructions opérationnelles, illustrant de façon saisissante l'efficacité de l'entraînement

et la détermination des auteurs : « Le travail de chacun et celui du groupe, faits pour la vénération du Prophète, n'ont qu'un seul but… La fin est proche et le paradis promis est à portée de main… Vous devez prier Dieu dès que vous serez à bord de l'avion, car tous ceux qui prient Dieu gagneront. Vous faites cela pour Dieu. Comme le Prophète tout-puissant l'a dit, une action au nom de Dieu est meilleure que tout ce qui se trouve sur la terre et que la terre elle-même… Dès que vous vous trouverez à bord et que vous vous installerez dans votre siège, vous vous souviendrez de ce que nous vous avons dit auparavant et vos pensées se tourneront vers Dieu… Voici venue l'heure où vous allez rencontrer Dieu… Quand vous commencerez à agir, frappez fort en héros, car Dieu n'aime pas ceux qui ne terminent pas leur mission… La nuit avant l'exécution de votre geste… vous devrez vous rappeler que vous devez oublier [votre vie passée] et obéir… car vous aurez à faire face à une situation grave et la seule façon possible d'agir sera l'application stricte des ordres… Dites-vous que vous êtes obligés de le faire. Soyez attentifs à vos bagages, vos vêtements, au couteau et à tout ce qui vous est nécessaire : vos documents d'identification, votre passeport et tous vos papiers. Vérifiez que votre arme est en place, car vous en aurez besoin lors de l'action… »

Le bilan des quatre attentats montre l'acuité stratégique qu'Al-Qaïda a été capable d'acquérir en quelques années. Les États-Unis ont bien été pour la première fois directement touchés sur leur sol, dans des cibles à haute teneur symbolique. Les attentats représentent l'attaque la plus meurtrière jamais réalisée dans l'histoire du terrorisme : 2 991 morts, de 79 nationalités différentes, sont recensés. Si Al-Qaïda a payé 500 000 dollars pour le financement de l'opération, le coût des dégâts est estimé à plus de 500 milliards de dollars, soit un ratio de 1 à 1 million, jusque-là jamais atteint dans la perpétration d'une action terroriste. L'effet médiatique obtenu est d'une force inconnue pour un événement d'actualité. Abu Ubeid Al-Qurashi, un des responsables de la communication d'Al-Qaïda, a ainsi évoqué en 2004 l'importance du coup d'éclat dans la stratégie jihadiste en prenant pour exemple la sanglante prise d'otages de Munich (3 août 1972, 18 morts) : « Ce fut un magnifique coup de propagande. Quatre mille journalistes et 2 000 commentateurs de télévision étaient présents pour couvrir les jeux Olympiques ; d'un coup, ils ont diffusé les souffrances du peuple palestinien. Ce sont 900 millions de personnes, dans plus de 100

pays, qui sont devenues les spectateurs de l'opération à travers leurs écrans. Cela signifie qu'un quart du monde a su alors ce qui se passait à Munich, après cela ils ne pouvaient plus ignorer la tragédie palestinienne. Mais [les attaques] du 11 Septembre furent un coup de propagande encore plus retentissant. L'on peut dire qu'ils ont battu tous les records en matière de publicité[25]… » Ce sont en effet plus de 2,5 milliards de spectateurs du monde entier qui ont assisté dans la journée sur leurs téléviseurs aux images en boucle des avions percutant les tours de New York.

L'extraordinaire succès de cette opération est dû principalement à trois facteurs : le recours au martyre des auteurs ; l'utilisation d'avions de ligne comme des vecteurs de destruction de masse ; le cloisonnement des différentes équipes impliquées dans la préparation et la mise en œuvre. Ainsi le dernier message de Mohammed Atta, transmis d'un cybercafé à la mi-août 2001, apparaît aujourd'hui dans toute son évidence : « Le semestre d'études commence dans trois semaines. Nous avons obtenu dix-neuf confirmations d'inscription pour les études dans la faculté de droit, la faculté de développement urbain, la faculté des arts et la faculté d'ingénierie. » Mais comment aurait-il pu être déchiffré avant les événements du 11 Septembre ?

Par la ruse, Al-Qaïda a su rattraper la puissance technologique américaine. En octobre 1998, le président Bill Clinton avait décidé de réagir aux attentats commis deux mois plus tôt contre les deux ambassades de Nairobi et Dar es Salam, en envoyant des missiles de croisière frapper des camps d'entraînement d'Al-Qaïda. Oussama Ben Laden n'avait d'ailleurs survécu aux bombardements qu'en raison d'un départ prématuré du camp de Khalden. Le message était clair : « Vous avez des bombes, les États-Unis ont des missiles de croisière. Vous ne pouvez pas gagner. Arrêtez avant qu'il ne soit trop tard. » En parfaite connaissance du combat asymétrique, Oussama Ben Laden et Khalid Sheikh Mohammed ont eu recours aux principes du judo. Retourner à son profit les forces de l'adversaire pour mieux le jeter au sol. Les avions détournés sont devenus les missiles de croisière de la mouvance mujahidine. L'équilibre des forces est ainsi rétabli entre l'islam et le monde infidèle. Al-Qaïda peut infliger aux États-Unis la même terreur que ceux-ci ont infligée au monde musulman. Les quatre bombes volantes qui s'écrasent en septembre 2001 sur le sol américain

effacent l'affront des dizaines de missiles de croisière et de Tomahawk qui ont frappé l'Afghanistan trois ans plus tôt. Ubeid Al-Qurashi écrit en 2002 : « Les attentats ont sonné le tocsin de la restauration de la gloire arabe et musulmane[26]. » Une grande partie de la mouvance fondamentaliste accueille l'événement comme une « divine surprise ». Des manifestations de rue seront organisées quelques semaines plus tard dans plusieurs villes musulmanes – du Pakistan à l'Indonésie – pour protester contre le terrorisme. Elles dénoncent en réalité les opérations militaires lancées dès octobre en Afghanistan afin de mettre fin au soutien des talibans à Al-Qaïda. Pour une partie marginale mais bruyante du monde musulman, le terrorisme des mujahidin ne fait que répondre au terrorisme d'État de l'Occident et de ses valets dans le monde musulman.

Tout, dans l'attaque du 11 Septembre, a une dimension symbolique. Le choix du World Trade Center n'est pas seulement motivé par la volonté de frapper l'arrogante icône de la puissance économique américaine, il est aussi la perpétuation de la première opération mujahidine réalisée sur le territoire américain, huit ans plus tôt. Celui du Pentagone vise à montrer les faiblesses de la première machine militaire du monde. Quant à celui de la dernière cible non atteinte par le quatrième avion, il est politique, visant vraisemblablement la Maison Blanche ou le Capitole.

Al-Qaïda a concentré l'effort sur son projet principal contre les États-Unis, celui des pilotes. En même temps, elle a préparé un certain nombre d'autres actions secondaires, moins élaborées mais de réelle facture. Face aux profils opérationnels des dix-neuf kamikazes du 11 Septembre, ceux du Français Jamel Beghal[27] ou du Britannique Richard Calvin Reid[28] apparaissent plus ternes. Les premiers ont été choisis pour leur intelligence et leur compétence, les seconds pour leur capacité à voyager, sans attirer l'attention, grâce à leurs vrais passeports européens.

Le rôle de ces derniers kamikazes était de permettre de prolonger dans le temps le message de mort de leurs prédécesseurs. Les projets de l'immédiat après-11 Septembre étaient certes de moindre ampleur, mais avaient pour but de perpétuer l'onde de terreur en créant des échos multiples. Ce que n'avaient pas compris un grand nombre des commentateurs de l'époque, abasourdis par les attentats en Amérique, c'est qu'Al-Qaïda n'avait pas les capacités nécessaires pour reproduire dans

l’immédiat des actions similaires. Oussama Ben Laden a d’ailleurs reconnu, dans un enregistrement vidéo diffusé dès octobre 2001, qu’il n’avait envisagé que la destruction d’une partie des tours, celle supérieure aux points d’impact des avions. Avec son habileté habituelle, il évoquait alors l’effondrement final des tours du World Trade Center comme la preuve de l’intervention divine. Le but était atteint, persuader le monde infidèle et les musulmans corrompus qu’ils devraient vivre pour l’avenir dans un monde en tous lieux hanté par la menace permanente de ces attentats.

Le 11 Septembre est donc un point de rupture majeur dans la stratégie d’Al-Qaïda. En se découvrant officiellement dans l’enregistrement précité, pour la première fois de son histoire, l’organisation se pose en adversaire résolu de l’ensemble de la communauté internationale. Persuadé d’avoir battu l’armée soviétique grâce à l’aide de Dieu, Oussama Ben Laden croit-il vraiment pouvoir cette fois défaire l’ensemble des services de sécurité de la planète ? Cette vision est sans doute à l’époque partagée par un grand nombre des émirs d’Al-Qaïda, murés dans des certitudes mythiques forgées dans l’isolement des montagnes d’Afghanistan. Mais l’orgueilleux défi d’Oussama Ben Laden relève en réalité d’un calcul plus machiavélique. S’il accepte d’être identifié, pourchassé et à long terme éliminé – donc d’une certaine manière en imposant à lui-même et à son organisation le martyre des pilotes du 11 Septembre –, c’est qu’il escompte que ces sacrifices serviront de puissants modèles rassembleurs pour l’avenir.

Le triomphe du 11 Septembre permettra la concrétisation des vœux d’Ayman Al-Zawahiri. Différentes organisations locales vont peu à peu se construire en demandant leur rattachement à Al-Qaïda. En 2003, Al-Qaïda aux pays des deux lieux saints est fondé en Arabie saoudite ; elle se fondra au sein d’Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, au Yémen six ans plus tard. En 2004, l’organisation d’Abu Mussab Al-Zarkawi devient Al-Qaïda au pays des deux rivières, qui formera le noyau dur de l’État islamique d’Irak deux ans plus tard. En 2008, les jihadistes algériens et sahéliens sont autorisés à créer Al-Qaïda au Maghreb islamique. En 2012 est intégré l’Al-Shabaab (« La Jeunesse »), qui se bat en Somalie depuis cinq ans. En 2013, Le Front de soutien au Levant est reconnu par Ayman Al-Zawahiri comme seul représentant du jihad global en Syrie, ce qui provoque la dissidence immédiate de l’État islamique d’Irak. En parallèle, deux autres organisations, l’Émirat islamique du Caucase et Boko Haram, multiplieront

les déclarations de soutien à Al-Qaïda centrale, mais se concentreront sur un jihad régional.

Affaiblir les pays occidentaux par de longs combats dans de nouvelles terres de jihad

En mai 2005, plus de deux ans après le déclenchement de la guerre en Irak, l'Égyptien Seif Al-Adel[29], à l'époque chef adjoint des opérations d'Al-Qaïda, écrit un court opuscule, titré *La Stratégie d'Al-Qaïda, jusqu'en 2020*. Il propose, pour mieux défier les pays occidentaux, d'attirer leurs forces armées dans de nouvelles terres de jihad, afin de les affaiblir financièrement et de susciter l'hostilité de leurs opinions publiques. La démarche a montré son efficacité. La guerre en Irak, par exemple, était en effet judicieuse. En janvier 2013, le Congrès américain a estimé son coût à 750 milliards de dollars, outre les pertes humaines estimées à 4 500 soldats morts et 40 000 handicapés. Mais différentes organisations non gouvernementales ont depuis calculé que, si l'on ajoute les coûts du remboursement des emprunts et des pensions d'invalidité, le prix réel du conflit atteindra, en 2025, 6 500 milliards de dollars pour les seuls États-Unis.

En août 2004, un journaliste jordanien, Fouad Hussein, publie en langue arabe un livre intitulé *Al-Zarqawi : la seconde génération d'Al-Qaïda* (*Al-jeel al-thani lil Qaida*), dans lequel il envisage la future stratégie des mujahidin pour les vingt premières années du XXIe siècle. Il affirme que, parmi les cadres jihadistes avec lesquels il a pu communiquer, figure Abu Mussab Al-Zarkawi, mais aussi Seif Al-Adel. Pour le prouver, il fait figurer dans son ouvrage la copie de deux pages manuscrites censées avoir été rédigées par ce dernier. Cette stratégie est présentée en sept phases.

De 2000 à 2003 se produit le réveil des vrais musulmans. Il commence dans les faits avec les attentats du 11 Septembre et se termine avec la prise de Bagdad par les forces de la coalition. L'objectif est d'inciter les États-

Unis à se heurter frontalement au monde musulman. Il est atteint avec l'invasion de l'Irak, qui s'identifie pour l'*umma* à un cas de jihad défensif. Le champ de bataille est ouvert, et les Américains comme leurs alliés deviennent des cibles proches et plus faciles à atteindre.

De 2003 à 2006, les masses musulmanes ouvrent les yeux et prennent conscience de la conspiration des puissances occidentales à leur encontre. Pendant cette période, Al-Qaïda profite de la nouvelle clandestinité qui lui est imposée depuis la chute des talibans pour développer ses structures en recrutant de nouveaux volontaires dans ses branches régionales. L'Irak devient une nouvelle base d'action en y créant une armée expérimentée dans le combat contre les croisés. La montée en puissance du conflit irakien permet peu à peu de fonder de nouvelles bases dans les pays arabes voisins.

De 2007 à 2010, la mouvance mujahidine se redresse. La présence en Irak de l'avant-garde combattante permet d'engager le jihad dans trois pays voisins, la Syrie, la Turquie et la Jordanie. Israël est également touché par des attentats.

De 2010 à 2013 commence l'affrontement direct avec les régimes arabes *taghut* (tyranniques) ; il crée des mouvements de masse. Dans le même temps, des frappes sont lancées contre les pays fournisseurs de pétrole pour affaiblir l'économie américaine.

De 2013 à 2016, l'affaiblissement de l'influence occidentale dans le monde musulman permet d'instaurer le califat au Moyen-Orient. Cette fondation donne à la mouvance jihadiste l'autorité nécessaire pour appeler les musulmans à l'édification d'un nouvel ordre mondial.

De 2016 à 2018, le regroupement d'une nouvelle armée islamique dans le califat donne la capacité militaire de s'engager dans la confrontation directe avec l'Occident.

Enfin, de 2018 à 2020, s'engage la lutte des civilisations. Le milliard et demi de musulmans rallie la mouvance jihadiste pour permettre la victoire universelle de leur religion.

Certes, tous les objectifs n'ont pas été atteints, l'Afrique est absente de l'agenda, Israël n'a pas encore été touché directement et la mouvance jihadiste s'est fragmentée, empêchant Al-Qaïda centrale de continuer à exercer un commandement absolu. Mais force est de constater l'étonnante proximité entre le calendrier prévu et la montée en puissance du combat

jihadiste au Moyen-Orient, dans lequel l’État islamique, devenu modèle à part entière, joue aujourd’hui le rôle principal.

La nécessité de fonder un émirat islamique

En mai 2005, Ayman Al-Zawahiri, devenu le numéro deux d'Al-Qaïda centrale, adresse une lettre à l'émir de la branche irakienne d'Al-Qaïda, Abu Mussab Al-Zarkawi, officiellement pour le féliciter de ses succès[30]. Mais le ton devient rapidement critique quand il évoque les conditions nécessaires à la fondation d'un émirat islamique. Ayman Al-Zawahiri considère que celle-ci est bien une étape cruciale pour le devenir de la cause jihadiste, mais juge que sa mise en œuvre ne peut être réussie que sur le long terme et en œuvrant avec prudence. Il rappelle les raisons de l'échec de l'émirat islamique d'Afghanistan, en particulier l'absence d'intégration de non-Pachtounes au sein du mouvement des talibans. Il met aussi en garde contre les excès commis dans celui que vient de fonder, en Irak, Abu Mussab Al-Zarkawi et dénonce l'effet négatif des décapitations, de la priorité donnée aux frappes contre les chiites plutôt que contre les forces américaines, ou des attentats-suicides contre les populations civiles.

Les erreurs commises dans ces deux cas lui permettent de définir une chronologie institutionnelle : l'expulsion des forces étrangères hors du territoire ; le ralliement des populations majoritaires par des accords politiques clairs avec leurs représentants religieux (en particulier les *ulémas*), tribaux ou politiques ; l'organisation de services publics qui répondent aux besoins des habitants ; l'instauration progressive de la Loi islamique par le bas, *via* une éducation religieuse apportée par la prédication (*dawaa*) ; l'infiltration des mouvements ralliés pour mieux en prendre le contrôle ; l'officialisation de l'émirat quand celui-ci est devenu capable de résister à une révolte intérieure ou à une nouvelle intervention étrangère ; enfin l'utilisation de cette nouvelle base forte pour développer

des réseaux clandestins dans les pays voisins afin de préparer le passage au jihad régional.

Il insiste ainsi sur la nécessité de construire un émirat dans la dissimulation, pour éviter toute réaction de la communauté internationale, mais aussi pour obtenir peu à peu l'adhésion volontaire des masses musulmanes. Or, celles-ci étant peu éduquées religieusement, il faut prendre le temps de les convertir aux réalités de l'islam fondamentaliste et non chercher à les contraindre : « Le mouvement des combattants du jihad doit éviter toute action que les masses ne pourraient pas comprendre si […] cela n'apparaît pas en contradiction avec la *sharia*, tant qu'il existe d'autres options praticables. En d'autres termes nous ne devons pas jeter les masses peu instruites à la mer sans leur avoir appris à nager. » Il incite, dans ce contexte, les cadres jihadistes à éviter toute division entre eux, mais aussi à veiller à la discipline de leurs troupes, pour que celles-ci réfrènent leurs « ardeurs vengeresses ». Car, une fois le territoire conquis, il est nécessaire de l'organiser par la mise en place de structures administratives, sociales et économiques qui prennent la place de celles de l'État. C'est d'ailleurs ce que réussiront, à partir de 2007 en zone pachtoune, les talibans afghans, en levant l'impôt et en rendant la justice. Sous l'autorité du mollah Omar, le succès de structures politico-administratives plus efficaces au niveau provincial que les représentations du gouvernement de Kaboul va fournir une nouvelle substance à l'émirat islamique d'Afghanistan.

Par ce texte fondateur, Ayman Al-Zawahiri donne un projet de société à la mouvance jihadiste, et évoque déjà, par le besoin de nouer des alliances avec des structures locales, le concept d'État islamique qui permettra à la société jihadiste de se constituer une territorialité, combattue mais concrète, au sein de la communauté internationale. En même temps, le ton sermonneur de la lettre annonce la distanciation inéluctable avec sa plus puissante organisation franchisée.

Le rôle des groupes domestiques pour appuyer la menace jihadiste

En mai 2006, le Syrien Abu Mussab, déjà évoqué dans le chapitre premier comme un des principaux théologiens radicaux contemporains, publie un traité stratégique, *L'Appel à la résistance islamique globale* (*Dawaa al-muqawamah al-islamiyah al-alamiyah*). L'ouvrage contient deux parties. La première, intitulée « Racines, histoire et expériences », explique la nécessité du combat jihadiste. Elle présente d'abord un bilan catastrophique de la situation des musulmans contemporains, que ce soit sur le plan politique, social, économique ou juridique. Abu Mussab reprend de nombreux exemples historiques pour argumenter l'existence d'un complot ancien qu'auraient fomenté les puissances occidentales afin de réduire l'*umma*. Il justifie ainsi le rôle joué par la mouvance jihadiste en tant qu'avant-garde dans la lutte menée pour libérer les musulmans. La seconde partie, dénommée « Appel, méthodologie, chemin », présente la stratégie de la résistance globale. Les jihadistes doivent mener l'assaut, de façon simultanée, sur cinq fronts différents : l'action politique, la formation religieuse, la lutte militaire, le développement financier et le combat médiatique. À la globalisation du monde doit répondre la mondialisation du jihad.

Abu Mussab répond également aux propos d'Ayman Al-Zawahiri sur l'émirat islamique. Une des principales idées défendues par Abu Mussab est que tant qu'un émirat n'aura pas été construit dans la durée et pourra ainsi servir de base de formation et de refuge, les partisans internationaux doivent se concentrer sur des actions dans leur environnement local. Sinon, ils risquent d'être détectés par les services de sécurité, à travers les contacts qu'ils cherchent à entretenir avec les organisations régionales.

Pour réduire ce danger, il appelle les militants à constituer dans leurs pays des « groupes domestiques », c'est-à-dire des cellules indépendantes et cloisonnées. Il précise ainsi : « Nous demandons aux jeunes musulmans de devenir des terroristes. D'abord parce que les organisations hiérarchisées ont échoué à attirer les musulmans. Les jeunes craignent de rejoindre ces organisations, car s'il y a une faute de sécurité, ils seront arrêtés. Ensuite parce que nous devons donner une chance aux jeunes musulmans de jouer un rôle entier. Enfin parce que cette action est nécessaire en raison de la pression exercée par les juifs, les croisés et les régimes apostats […]. Vous devriez former un groupe (là où vous vous trouvez) et agir directement[31]. » Quant aux critères pour le choix des cibles à frapper, ils sont simples : « Il faut viser l'ennemi à l'endroit où cela le heurte le plus gravement et lui coûte le plus cher, au moment où cela permet de réveiller les musulmans et de raviver l'esprit du jihad […]. L'objectif est de lancer un cancer jihadiste pour affronter le mauvais cancer de l'ordre mondial[32]. »

Comment former ces nouveaux terroristes ? Les groupes domestiques peuvent acquérir la capacité de préparer de façon autonome leurs opérations en s'initiant aux techniques terroristes sur les sites Web jihadistes. Mais, en 2005, ces derniers n'utilisent encore que la langue arabe pour transmettre leur savoir. Cela est adapté aux volontaires des pays musulmans. En revanche, dans les pays occidentaux, les apprentis mujahidin – qu'ils s'agissent de fils de l'immigration ou de convertis – sont alors dans une impasse, car très peu ont une pratique de cette langue et ne peuvent accéder aux formations de radicalisation et de combat.

Le renforcement de l’action surprise par les « loups solitaires »

En janvier 2010, c’est un Américain d’origine yéménite, Anwar Al-Awlaki[33], qui résout le problème de la formation des sympathisants en Occident, par la publication sur Internet d’un magazine en ligne intitulé *Inspire*. Dans le même temps, il considère que, même à l’intérieur d’un groupe domestique, les membres peuvent être identifiés par les liens qu’ils entretiennent. Le Syrien Abu Mussab avait déjà mis en garde contre ce danger : « Je conseille que votre groupe ne contienne pas plus de dix membres. Vous ne devez pas l’augmenter inconsidérément. Dans le cas où vous êtes pris, tous vos frères seront pris[34]. » Anwar Al-Awlaki reconnaît que la première étape du groupe pour se former est souvent nécessaire, mais quand vient le moment de passer à l’action, il faut changer de stratégie. Il conseille donc à chacun des futurs terroristes d’agir de façon autonome et cloisonnée, comme un « loup solitaire ».

La revue *Inspire* est d’une facture que pourraient lui envier de nombreux magazines *on line* en Occident, mais est surtout rédigée entièrement en langue anglaise, ce qui offre à un nouveau public l’accès à la connaissance jihadiste. Son premier numéro a été lancé, en janvier 2010, à partir du Yémen, par Sada Al-Malahem (« L’écho des épopées »), la société de production d’Al-Qaïda dans la péninsule Arabique. Son but revendiqué est de développer le phénomène du loup solitaire. Pour ce faire, le magazine est divisé en deux parties. La première, intitulée « Morale », glorifie les martyrs du jihad. Le sixième numéro, daté de juillet 2011, évoquait ainsi la mort d’Oussama Ben Laden dans un article titré « Tristesse, contentement et aspiration ». La seconde partie, baptisée « Jihad de la source ouverte », prodigue des conseils pour mener le combat. Le même numéro contenait, photos à l’appui, une leçon de maniement du fusil d’assaut AK-47 ; il

présentait également différentes phases de l'élaboration d'un explosif artisanal, le peroxyde d'acétone, en expliquant point par point de quelle manière se procurer les produits précurseurs et le matériel, quelles proportions employer, comment fabriquer, conserver et mettre en œuvre la substance finale.

Anwar Al-Awlaki n'est pas qu'un penseur du jihad virtuel. Bien qu'il ait souvent affiché son autonomie par rapport à la hiérarchie d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, il a eu par ses différents prêches diffusés sur Internet une influence majeure dans la diffusion de l'idéologie jihadiste vers les pays de l'ennemi lointain. Et il a même joué un rôle opérationnel direct, afin d'inciter les sympathisants à passer à l'action sur les sols américain et français.

Le Libyen Abu Yahya, émir adjoint d'Al-Qaïda centrale entre août 2011 et juin 2012[35], a d'ailleurs accordé sa pleine approbation à la stratégie du loup solitaire dans une vidéo diffusée sous le titre « Ne comptez que sur vous-mêmes » en juin 2011 : « Quiconque perpétre une attaque de façon autonome aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, ou dans tout autre pays qui se bat clairement contre les musulmans, peut se sentir partie prenante de la bataille menée par ses frères en islam, et considérer que son action, si elle est menée à son terme, n'est pas moins importante que les opérations menées sur le champ de bataille à ciel ouvert. »

Le parasitage des révolutions arabes

En janvier 2011, le printemps arabe est un échec pour la communauté internationale qui n'a pas su le prévoir. Mais il représente un défi encore plus important pour la mouvance Al-Qaïda qui s'est avérée incapable de renverser un régime dans un pays musulman en trente années de jihad, alors que des foules désarmées ont fait chuter des dictateurs en quelques semaines.

Le premier à réagir est le chef d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, Abdelmalek Droukhdal. Celui-ci, dès le début de la révolution tunisienne, donne instruction à ses troupes de se gagner la sympathie d'une partie des rebelles en leur apportant un soutien, tout en modérant le discours jihadiste. L'idée est de surfer sur la vague des révolutions arabes pour s'associer les éléments les plus radicalisés, puis les déçus des nouveaux régimes. Cela va permettre à Al-Qaïda au Maghreb islamique de trouver des alliés sûrs en Tunisie et en Libye, parmi les militants salafistes qui ont formé des organisations politiques activistes, sous le nom générique d'Ansar al-Sharia (« Les Partisans de la Loi islamique »).

Quelques mois plus tard, Ayman Al-Zawahiri, qui a succédé à Oussama Ben Laden comme émir d'Al-Qaïda, valide cette stratégie pour toute la mouvance mujahidine, dans un communiqué vidéo diffusé à l'occasion du dixième anniversaire du 11 Septembre[36]. Annonçant la défaite des États-Unis en Irak et en Afghanistan, il apporte son soutien aux révolutions arabes en espérant qu'« elles établiront un islam authentique et des gouvernements fondés sur la *sharia* ». Il évoque directement les cas du Yémen et de la Syrie. Deux ans plus tard, ces deux pays, qui sombrent dans le chaos et la guerre civile, sont bien devenus de nouvelles terres de jihad.

Quand à Abdelmalek Droukhdal, il a tenté dès la fin 2011 de récupérer la révolution touarègue pour fonder un émirat islamique au Nord-Mali, en utilisant comme paravent politique le mouvement Ansar Eddine (« Les Partisans de la religion »). Celui-ci a tenté de se composer en 2013 un masque de respectabilité devant la communauté africaine en prêchant un islam fondamentalo-nationaliste et en se présentant comme un interlocuteur politique à part entière avec les États malien et algérien, pour mieux dissimuler son inféodation à Al-Qaïda au Maghreb islamique. Celle-ci essayait ainsi, en s'appuyant sur un pseudo-parti islamiste dont l'objectif prétendument limité était de fonder la *sharia* dans le seul Mali, de paralyser tout projet d'intervention armée, africain ou occidental, pour restaurer l'État de droit au nord du pays, en application de la résolution 2085 de l'ONU.

L’expansion des terres de jihad a provoqué la fragmentation de la stratégie jihadiste et fait apparaître une fracture entre deux lignes stratégiques de la mouvance mujahidine

Selon la propagande de l’État islamique, c’est Abu Mussab Al-Zarkawi lui-même qui aurait fixé, dès 2004, l’agenda stratégique de son organisation. Cet agenda se divise en cinq phases : l’émigration des meilleurs musulmans vers une terre d’islam de combat, le rassemblement des mujahidin dans une organisation structurée, la déstabilisation des pouvoirs impies de cette terre d’islam, la consolidation de l’emprise territoriale de l’organisation et la fondation du califat[37].

Que s’est-il passé dans les faits ? C’est dans l’esprit d’une nouvelle hégire combattante que des milliers de volontaires non irakiens sont venus rejoindre, à partir de fin 2003, l’organisation d’Abu Mussab Al-Zarkawi, rebaptisée Al-Qaïda au pays des deux rivières. Ensuite, le rassemblement des vrais musulmans a été permis dans les combats d’Irak, où d’une part les valeurs de l’islam combattant ont émergé et se sont radicalisées dans l’affrontement avec le régime chiite comme avec les occupants infidèles, et où d’autre part les militants irakiens ont été appuyés par plusieurs milliers de volontaires étrangers ; mais le rassemblement a été concrétisé par la fondation, en octobre 2006, du Conseil consultatif des mujahidin en Irak (Majlis al-Shura al-Mujahidin fi Irak), qui regroupait Al-Qaïda au pays des deux rivières et cinq autres groupes jihadistes irakiens auxquels obéissaient une trentaine de tribus sunnites représentant environ 70 % de la population de la province d’Al-Anbar (ouest de l’Irak). Puis la déstabilisation du régime du Premier ministre chiite Nouri Al-Maliki a été permise par le ralliement progressif d’anciens cadres de l’armée de Saddam Hussein et des populations sunnites, ulcérées par la volonté de Bagdad de les marginaliser ;

en décembre 2011, après le départ des forces américaines, le nombre des attentats en Irak est revenu à celui de 2008. Par ailleurs, la consolidation a été permise par les succès militaires remportés, entre 2013 et 2014, sur les théâtres tant irakien que syrien, par le nouvel État islamique en Irak et au Levant. Celui-ci est devenu l'organisation la plus puissante et la mieux structurée de la mouvance mujahidine. Cette nouvelle dimension, marquée par un ancrage territorial qui contrôle près du tiers des territoires syrien et irakien, impose son autorité à près de 8 millions de personnes. L'abrogation de la frontière entre les deux États a autorisé le nouvel État islamique à refonder le califat en juin 2014.

Quelle stratégie l'État islamique va-t-il emprunter pour l'avenir ? Dans sa propagande, le message est clair : « Demeurer et s'étendre. » L'État islamique va chercher à mieux sanctuariser son territoire en renforçant ses méthodes de gouvernance, tout en poursuivant sa stratégie de conquête vers de nouveaux pays du Moyen-Orient : à l'ouest le Liban ; au sud la Jordanie, puis la péninsule Arabique. L'organisation a prétendu qu'elle attendrait alors l'arrivée des armées infidèles sur son sol pour mieux les écraser, avant d'entamer son extension mondiale. Mais les actions de la coalition internationale qui cherchent à contenir son expansion puis à la réduire ne peuvent que l'amener à faire preuve de réactivité pragmatique. Où et comment se venger des Occidentaux en prenant de nouveaux risques sans mettre en péril l'essentiel ? Mi-novembre 2014, trois mois après le début des frappes aériennes contre ses convois en Irak, l'État islamique a accepté l'allégeance de diverses structures combattantes, hier proches d'Al-Qaïda centrale, et fondé cinq nouvelles provinces (*wilayas*) : en Algérie, en Libye, en Égypte, en Arabie saoudite et au Yémen. Quatre mois plus tard, Boko Haram a fait allégeance. La récupération de structures extérieures vise autant à marginaliser Al-Qaïda centrale qu'à préparer de nouvelles ripostes contre les pays de la coalition, en visant leurs territoires ou leurs communautés à l'étranger.

La marge de manœuvre de la stratégie d'Al-Qaïda centrale apparaît aujourd'hui réduite face aux succès de son rival déclaré. Elle tente donc de maintenir son rang de modèle référentiel dans la mouvance jihadiste en lançant un contre-feu médiatique par les théologiens du jihadisme qui lui sont restés en très grande majorité fidèles et qui critiquent les modes de violence choisis par l'État islamique. Ainsi le Jordanien Abu Mohammed

Al-Maqdisi a dénoncé l'« imposture du califat de l'État islamique », et le Syrien Abu Basir Al-Tartussi y voit une démarche qui n'aura d'autres effets que de « faire couler davantage le sang des musulmans[38] ». De son côté, Ayman Al-Zawahiri a, depuis la fin de l'année 2013, voulu démarquer Al-Qaïda centrale de la cruauté de l'organisation rivale en appelant au respect de méthodes de combat qui soient légitimes en islam (refus de frapper des lieux ou des populations musulmans, modération du combat sectaire…), tout en continuant à frapper ses adversaires désignés[39]. Rappelons qu'Al-Qaïda centrale a montré régulièrement sa capacité de résilience depuis le 11 septembre 2001, si ce n'est depuis sa fondation en avril 1988. Chaque fois que certains observateurs ont annoncé sa fin prochaine, elle a su réapparaître avec constance. D'autant que l'attention portée à l'État islamique peut réduire dans la communauté internationale la perception de son intacte volonté de combat. Al-Qaïda centrale reste la même dans sa détermination et sa dangerosité. Mais espérer conserver le statut d'icône idéologique du jihadisme en tenant sur la durée et en espérant l'échec de l'État islamique est bien sûr insuffisant. Al-Qaïda centrale va chercher à obtenir des succès marquants en préparant des projets de grande ampleur contre les puissances occidentales, tout en tentant de renforcer les capacités d'action de ses organisations régionales. Elle va s'efforcer ainsi de tirer parti du départ des forces de l'ISAF en Afghanistan[40], dont elle espère qu'il permettra le retour à une liberté de manœuvre pour ses cadres et offrira une nouvelle capacité d'attraction vers les pays qui entourent la région AfPak. La fondation en juillet 2014 d'une nouvelle organisation, Al-Qaïda dans le sous-continent indien, est la première phase de ce projet.

Il est évident que la menace jihadiste va encore profondément évoluer dans un avenir proche et que ses nouvelles orientations stratégiques peuvent nous surprendre. Au-delà des choix doctrinaux, Al-Qaïda centrale et l'État islamique correspondent aujourd'hui à deux modèles irréconciliables du jihadisme, dont les différences sont peut-être plus importantes que les points communs. Ainsi la disparition de l'un n'entraînerait sans doute pas le ralliement à l'autre de l'ensemble de ses partisans, mais sans doute la création de nouvelles entités. La discorde, élément moteur de premier plan dans la formation de la mouvance jihadiste, est désormais bien présente en son sein. Et la nouvelle compétition intra-jihadiste correspond évidemment

aussi à un conflit générationnel. Al-Qaïda centrale peut revendiquer son rôle fondateur, rappeler les trente années d'exploits ponctuels de ses martyrs ou expliquer que les modes de recrutement sécurisés de ses militants ont empêché son infiltration par les services de sécurité et la protection de ses secrets, mais elle apparaît comme un modèle obsolète, voire désuet, pour la nouvelle génération de mujahidin. Le choix massif des jeunes militants en faveur de l'État islamique s'explique d'abord par la puissance d'attraction de sa propagande, la démarche concrète d'un combat territorialisé au sein du berceau de l'islam, la facilité d'accès à ses champs de combat et l'enthousiasme d'appartenir à un mouvement vainqueur. Il est aussi marqué par l'éternelle jouissance de l'acte interdit, car la doctrine de l'État islamique s'applique à rendre légitime l'innommable et permet de commettre en toute impunité des actes bannis par des siècles de civilisation, comme le meurtre de masse, la mutilation des corps, la rapine ou le viol, ainsi que le rapt des femmes et des filles de l'ennemi vaincu. En considérant que l'État islamique s'est engagé dans un combat durable, mais perdu d'avance, on peut estimer que, dans un avenir à moyen terme, ces combattants cosmopolites du XXIe siècle apparaîtront non comme des « Brigades internationales » comparables à celles de la guerre d'Espagne, mais comme une version moderne des « grandes compagnies », qui avaient entre le XIIe et le XIVe siècle ruiné l'Europe et terrorisé ses populations, quand elles ne servaient pas de troupes mercenaires lors des conflits entre royaumes.

1. Les six tueurs, des étudiants d'une vingtaine d'années commandés par le vétéran afghan Medhat Abderahman, avaient choisi pour leur groupe l'appellation de Bataillon du ravage et de la destruction… Ils ont laissé sur les lieux des tracts dont le titre, « Non au tourisme », apparaissait bien dérisoire face à l'horreur du massacre. Parmi les victimes égorgées de sang-froid figuraient trois générations d'une famille anglaise, une fillette de 7 ans, sa mère de 31 ans et sa grand-mère de 62 ans.

2. À cette structure combattante collaborent déjà Abdelkader Chebouti, futur émir du Groupe islamique armé, Mohamed Mekhloufi, fondateur en 1992 du Mouvement pour un État islamique (Al-Harakat min Adjli Dawla Islamiya), ou Mahfoud Nannah, président du Hamas algérien. Ali Benhadj, futur numéro deux du Front islamique du salut qui est proche de Bouyali, refusera pour sa part à ce dernier une *fatwa* qui permettrait d'engager la guerre sainte sur le sol algérien.

3. Les estimations au soir du premier tour des élections donnent au Front islamique du salut plus de 40 % des suffrages. L'Algérie est à la veille de devenir la première république islamique du Maghreb.

4. Le GIA a été créé par un groupe d'Algériens, vétérans afghans, sous l'autorité de Abdelatif Layada, au début de 1993. Son sceau est d'ailleurs l'exacte copie de celui du Hezb e-Islami afghan.

5. Communiqué dit de « l'Unité ».

6. Abattu dans un affrontement avec les services de sécurité algériens.

7. Fatwa du GIA parue en janvier 1995 dans la revue salafiste *Al-Ansar* publiée à Londres.

8. Le 25 mars 1995, la Phalange des signataires par le sang, cellule du GIA basée à Alger, revendique un attentat à la voiture piégée devant le commissariat central d'El-Biar à Alger (45 morts).

9. Jamel Zitouni attribuera d'abord la mort de Mohammed Saïd et d'Abderazak Redjem (novembre 1995) à l'armée algérienne, avant de reconnaître sa responsabilité en prétendant avoir dû réagir contre un complot jazariste.

10. Ainsi de la ville de Bentalha, où, pendant six heures, dans la nuit du 22 au 23 septembre 1997, 621 civils sont massacrés et leurs quelques biens pillés. L'horreur des exécutions (égorgements avec des couteaux et des scies, ou décapitations à la hache, meurtres de vieillards et d'enfants, etc.) ne peut s'expliquer par la seule économie de munitions ou la volonté d'agir sans bruit. Elle montre que le GIA avait su développer une forme extrême de guerre psychologique, fondée sur des justifications théologiques avec des références récurrentes à Ibn Taymiyya.

11. La région IX couvre alors un territoire désertique immense, d'El-Oued aux frontières malienne et nigérienne, de la bordure marocaine à celle de la Tunisie. Elle est commandée par un chef de guerre atypique, Mokhtar Belmokhtar. D'ethnie chaamba, il s'est lancé dans la contrebande au retour du jihad antisoviétique. En 1994, il rejoint le Groupe islamique armé, que sa dizaine de véhicules tout-terrain approvisionne en armes achetées au Niger. Il abandonne la lutte armée en 1995, quand Jamel Zitouni tente de le faire assassiner, mais rallie le Groupe salafiste pour la prédication et le combat en 2000. En janvier 2001, il envisage d'attaquer le rallye Paris-Dakar pour voler quelques véhicules de soutien, obligeant les organisateurs de l'épreuve à supprimer deux étapes.

12. Celui-ci est un des auteurs de la déclaration islamique bosniaque qui débute par ces termes : « Notre but est l'islamisation des musulmans, notre devise est croire et combattre. »

13. Ces ONG sont majoritairement regroupées au sein du Conseil international islamique pour la prédication et l'assistance (Majlis al-Alamiya al-Islamiya lil Daawa wal Ighatha).

14. La création de la Brigade des mujahidin est annoncée par la revue bosniaque *L'Appel du jihad*.

15. L'opération américaine Restore Hope (« Rendre l'espoir ») visait à capturer les cadres de la milice du chef de guerre local Mohamed Farrah Haïdi, pour permettre aux troupes de l'ONU d'assurer leur tâche d'aide et de protection aux populations de Mogadiscio qui souffraient d'une effroyable famine, aggravée par le vol de l'aide alimentaire par les milices. L'histoire de cette courte

mission qui s'est terminée par un échec politique a été illustrée par le film *La Chute du faucon noir* (lui-même tiré de l'ouvrage de Mark Bowden).

16. Ceux-ci sont majoritairement arabes, mais aussi caucasiens, asiatiques et européens.

17. Pour une présentation plus complète des camps de la zone afghano-pakistanaise, on consultera Philippe Migaux, *L'Islamisme combattant en Asie du Sud-Est*, Lignes de repères, 2007, p. 112-137.

18. Parmi les fondateurs du Front islamique mondial contre les juifs et les croisés figurent bien sûr Oussama Ben Laden et Ayman Al-Zawahiri aux côtés d'obscurs imams pakistanais et bangladeshis.

19. Cf. texte 5 en annexes.

20. Sur les 276 morts, 7 sont des Américains. Les autres appartiennent à la population locale, majoritairement musulmane.

21. Interview de Peter Arnett, mars 1997. Cf. note 3, p. 101.

22. Vétéran du jihad contre les Soviétiques, il a participé à 16 ans à la bataille de Jaji aux côtés d'Oussama Ben Laden et d'Ayman Al-Zawahiri.

23. Cf. texte 6 en annexes.

24. « Le terrorisme publicitaire » est le titre d'un article de Gérard Chaliand, publié dans *Le Nouvel Observateur*, le 30 juillet 1973.

25. *Al-Ansar,* 24 avril 2004.

26. *Al-Ansar,* 12 mars 2002.

27. Le Français Jamel Beghal, vétéran afghan, préparait avec un réseau, ramifié de France à la Belgique et aux Pays-Bas, un attentat à la voiture piégée contre l'ambassade des États-Unis, en octobre 2001 à Paris.

28. Le Britannique Richard Colvin Reid, vétéran afghan, était chargé, en mettant le feu à ses chaussures piégées avec l'explosif, de faire sauter un avion américain sur la ligne Paris-Miami le 22 décembre 2001. Un Britannique d'origine pakistanaise qui devait commettre une action similaire le même jour sur un vol Heathrow-New York a renoncé au dernier moment à sa mission.

29. Seif Al-Adel est officier dans les forces spéciales égyptiennes quand il intègre le Mouvement du jihad d'Abdeslam Faraj. Il rejoint en 1988 le jihad afghan et suit ensuite Oussama Ben Laden dans ses exils soudanais et afghan. Il est l'un des planificateurs des attentats contre les ambassades américaines de Nairobi et Dar es Salam en août 1998. Apres la chute du régime des talibans, il s'enfuit en Iran où il est détenu quatre ans avant de rejoindre les zones tribales du Pakistan. Un temps pressenti pour prendre le commandement d'Al-Qaïda après la mort d'Oussama Ben Laden, il semble avoir depuis été marginalisé par Ayman Al-Zawahiri. Sa localisation reste inconnue.

30. « Message à Abu Mussab Al-Zarkawi », rendu public par les autorités américaines en juillet 2005. Cf. texte 3 en annexes.

31. *Appel à la résistance islamique globale*, p. 1323.

32. *Ibid.*, p. 1412.

33. Anwar Al-Awlaki, né au Nouveau-Mexique, est le fils d'une ressortissante américaine et d'un ingénieur yéménite, originaire d'une tribu fondamentaliste du sud du pays. Il passe son adolescence au Yémen, quand son père est nommé président de l'université de Sana'a puis ministre de l'Éducation, et suit un enseignement théologique fondamentaliste. Il revient aux États-Unis en 1991 pour poursuivre des études universitaires et s'installe à San Diego comme imam. Il se radicalise progressivement et tient des prêches favorables au jihad, qui sont suivis par trois des auteurs du 11 Septembre à leur arrivée aux États-Unis. En décembre 2002, pour échapper à la surveillance du FBI, il part pour la Grande-Bretagne, où il devient un des imams reconnus du Londonistan. Il rejoint le Yémen en 2004, où il est pris en charge par des vétérans du jihad afghan. Emprisonné en 2006 pendant dix-huit mois pour avoir participé à l'enlèvement d'un attaché militaire américain, il entre ensuite dans la clandestinité pour se consacrer à la propagande jihadiste sur Internet, utilisant des réseaux sociaux ou des sites de partage de vidéos. Son activisme lui permet de recruter des volontaires étrangers, pour lancer des attaques contre les États-Unis. Il crée le magazine *Inspire* avec l'aide de Samir Khan, un informaticien américain d'origine pakistanaise. Tous deux sont tués par un tir de drone américain, le 30 septembre 2011, au sud du Yémen.

34. *Appel à la résistance islamique globale*, p. 1326.

35. Vétéran du jihad afghan contre les Soviétiques et cadre du Groupe islamique combattant libyen, Abu Yahya avait rejoint Al-Qaïda en 1998. Capturé en 2002, il était parvenu cinq ans plus tard à s'évader de la prison de Bagram. Devenu une des figures majeures de la propagande jihadiste, il a été neutralisé par un tir de drone au Nord-Waziristan en juin 2012.

36. « L'aube d'une victoire imminente », diffusé par As-Sahab, le 11 septembre 2011.

37. Voir à ce sujet le dossier de la Fondation Jamestown sur l'État islamique : www.jamestown.org/programs/tm/single/?tx_ttnews[tt_news]=42702&cHash=0efbd71af77fb92c064b9403dc8ea838#.VKhgR3vpz-s

38. http://ansar-alhaqq.net/forum/showthread.php?t=23290

39. Cf. texte 8 en annexes.

40. Selon les accords signés entre l'OTAN et le nouveau régime afghan du président Ashraf Ghani, seuls 12 500 militaires appuyés par une présence aérienne, dont des drones, restent en Afghanistan pour continuer à former les forces de sécurité locales et fournir une capacité d'assistance d'appoint. Les Américains ont cependant, début 2015, en accord avec les autorités afghanes, décidé de maintenir des forces d'appoint complémentaires.

3
Les modes opératoires privilégiés de la pression jihadiste

Depuis le milieu des années 2000, le déclin qualitatif et quantitatif des actions structurées du jihad opérationnel sur les territoires de l'ennemi lointain était manifeste, en raison de l'affaiblissement des capacités de frappe à longue distance de la mouvance Al-Qaïda. Après les attentats du 11 septembre 2001, les seules opérations de masse réussies en Occident se sont limitées aux attentats de Madrid et de Londres. Pour maintenir la pression contre l'ennemi lointain, faciliter de nouveaux recrutements et obtenir une audience médiatique permanente, il fallait compenser l'asymétrie des forces. À cette fin, la mouvance jihadiste a privilégié quatre modes opératoires. Deux d'entre eux, le jihad virtuel – qui est devenu le diffuseur de premier rang de la propagande – et l'acquisition de nouveaux modes de financement régulier par des actions criminelles, relèvent du jihad de la parole. Les deux autres, les filières de jihad et les prises d'otages, qui sont des actions préparatoires ou finales du combat, appartiennent au jihad de l'épée.

Le jihad virtuel

C’est sur le plan de la propagande que s’inscrit le premier succès de la mouvance jihadiste. Oussama Ben Laden avait depuis longtemps compris l’importance de la médiatisation. Il avait d’ailleurs fait réaliser, dès 1988, une cassette vidéo[1] vantant son rôle héroïque dans la lutte contre les Soviétiques, à l’occasion de son premier combat lors de la bataille de Jaji en 1988. Largement diffusée au Moyen-Orient, elle avait fondé sa légende de chef de guerre. Au lendemain de la perte des camps d’Afghanistan, le recours à Internet s’est avéré naturel.

Les premiers sites jihadistes sont apparus en Grande-Bretagne chez des imams radicaux[2], à l’époque du Londonistan. Mais c’est lors de la seconde guerre de Tchétchénie que de nouveaux modèles mieux structurés sont nés, en diffusant sur la Toile de la propagande en faveur des combattants wahhabites pour appeler à leur soutien financier.

C’est, bien sûr, la soudaine absence des camps de formation afghans et des capacités de recrutement qui a incité les partisans d’Al-Qaïda centrale à se tourner vers Internet à partir du début 2002. Car ce nouvel outil offrait soudain d’immenses perspectives : coût de matériel réduit, adaptabilité à la vie clandestine pour le rédacteur et le lecteur, absence de censure, capacité de diffusion mondiale par la possibilité de connecter les sites entre eux, possibilité de rendre attractive une nouvelle forme de propagande par l’association dans un même média du texte, de l’image et du son, correspondant aux goûts de la nouvelle génération mondiale. Tout cela était de bon augure pour développer de façon exponentielle la réalité combattante.

Les premiers outils de ce qu’on appelle souvent l’« Afghanistan virtuel » sont nés en Arabie saoudite dès la fin 2002, avec le site Sawt al-

Jihad (« La voix de la guerre sainte »), qui proposait en ligne deux magazines électroniques, d'assez bonne qualité au regard du matériel rudimentaire dont disposaient les rédacteurs. Le premier, qui empruntait le titre du site, compilait en les commentant les écrits doctrinaux qu'il était difficile de commander en librairie[3]. Le second, Muaskar al-Battar (« Le camp d'entraînement d'Al-Battar[4] »), était plus original en évoquant de façon concrète les aspects pratiques du jihad. Mais, pour des raisons de sécurité, Sawt al-Jihad a arrêté sa diffusion à la fin 2004[5]. Les 22 exemplaires de son magazine combattant représentaient alors quelque 18 000 pages imprimées.

Dès la fin 2003, le modèle était reproduit quasi à l'identique dans l'Irak insurgé avec Majallah al-Fath (« La revue de la conquête ») et Dhurwat al-Sanam (« La croyance dans le plus vertueux »). Tous deux devenaient les outils prioritaires de la lisibilité du nouveau combat délocalisé de la mouvance Al-Qaïda. Le second, consacré aux questions militaires, était particulièrement documenté. On y trouvait d'abord de simples traductions de manuels militaires occidentaux, mais aussi de véritables monographies originales, tirées de l'expérience pratique d'anciens instructeurs des camps afghans, souvent des vétérans des combats de Bosnie ou de Tchétchénie. Un long chemin avait été parcouru dans la rédaction de documentations concrètes et illustrées, depuis l'époque des camps afghans où les meilleurs stagiaires se voyaient remettre une série de disquettes informatiques, sobrement intitulée l'« Encyclopédie du jihad ». Elles contenaient alors des cours de formation en langue arabe, qui devaient permettre aux nouveaux diplômés de mettre à niveau les membres des futures cellules dormantes qu'ils étaient chargés de constituer, à leur retour au pays. C'est une version raccourcie de ces documents qui avait été trouvée, en mai 2002, par la police britannique, lors d'une perquisition à Manchester. Elle avait été utilisée par la justice américaine comme preuve à charge de la volonté criminelle des réseaux jihadistes[6].

On compte aujourd'hui des dizaines de sites qui soutiennent l'islamisme combattant et se renouvellent régulièrement. Les plus connus sont As-Sahab (« Les nuages »), qui, depuis sa création en 2004, est considéré comme le principal vecteur médiatique d'Al-Qaïda, ou le Global Islamic Media Front (« Front médiatique de l'islam global »), qui se prétend

plus indépendant tout en soutenant les différentes composantes du jihad international. Derrière cet appareil visible et en permanente évolution existe toute une mécanique de construction propagandiste dont les chefs ont acquis une réelle importance au sein de la mouvance. Toutes ces organisations disposent de leurs propres structures de production médiatique, dont ils diffusent les activités sur les sites jihadistes. Sont apparus ainsi Al-Fajr Center (« L'Aube ») pour Al-Qaïda centrale, Al-Malahem (« Les Épopées ») pour Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, Al-Kataeb (« Les Phalanges ») pour les Al-Shabaab, Kavakazcenter (« Le Centre du Caucase ») pour l'Émirat islamique du Caucase, et Al-Andalus (« L'Andalousie ») pour Al-Qaïda au Maghreb islamique. Ces sociétés de production mettent en forme, sous une présentation attractive, les communiqués des principaux responsables de la mouvance jihadiste et les films consacrés aux enlèvements et aux attentats. Leur diffusion sur les sites Web permet d'informer les sympathisants sur les nouvelles orientations de la ligne combattante. Le fait que les sites soient reliés entre eux permet d'assurer une audience mondiale à l'ensemble des organisations du jihad global.

Les vecteurs de diffusion

Internet est bien devenu pour la mouvance jihadiste un outil majeur. À la fois vecteur de diffusion de son idéologie, canal de communication et plate-forme de recrutement, il joue un rôle de premier plan dans le processus de passage de la radicalisation à l'action terroriste. Dans cette perspective sont privilégiés cinq modes de diffusion, qui jouent des rôles complémentaires : les organes médiatiques, les forums de discussion, les réseaux sociaux, les sites de partage de vidéos et les revues *on line*.

– Les sites Web

Les sites Web sont en croissance exponentielle depuis le début des années 2000. Ils ont cinq fonctions principales. Premièrement, attirer et recruter de nouveaux volontaires en leur apportant une éducation religieuse radicale. Deuxièmement, leur fournir une formation leur permettant de se préparer dans la clandestinité (comment échapper aux surveillances, résister à un interrogatoire ou détecter parmi leurs nouveaux contacts les sources

humaines des services de sécurité…) et d'acquérir les rudiments de l'action terroriste (reconnaissances sur objectif, techniques d'enlèvement ou d'assassinat, fabrication d'engins explosifs artisanaux…). Troisièmement, apprendre à communiquer de façon sécurisée avec leurs complices (utiliser pour tous les membres du groupe la même adresse Internet en laissant les messages dans le dossier brouillon, afin d'éviter l'interception aléatoire des mails lors de leur transmission par la présence de mots préenregistrés par les services de renseignement ; employer des techniques de cryptographie…). Quatrièmement, faciliter la préparation d'opérations en obtenant à distance des informations sur la configuration et les mesures de sécurité des lieux choisis comme cibles ; ainsi la majorité des films de propagande consacrés à des attentats débute par des images de consultation de l'objectif sur Google Earth. Cinquièmement, maintenir la permanence de la menace par la diffusion de communiqués aux accents vengeurs, de déclarations d'otages terrorisés, de films d'attentats ou d'exécution de prisonniers… Leur objectif est de toucher un public de plus en plus large, en le fidélisant de manière quasi addictive.

On trouve aujourd'hui des sites jihadistes dans la majorité des langues européennes, de l'anglais au néerlandais, en passant par le français. C'est d'ailleurs en France, dans la ville de Caen, qu'a été interpellé en septembre 2013 l'administrateur du site francophone Ansar al-Haqq (« Les Partisans de la vérité »), le Français converti Romain Letellier, pour apologie du terrorisme. Il se consacrait principalement, sous le pseudonyme surprenant d'Abu Sayad Al-Normandy, lié à ses origines normandes, à la traduction de communiqués et de textes jihadistes, et consacrait une large place à la présentation en français de la revue *Inspire*.

– Les forums de discussion

Les forums de discussion comptent aujourd'hui parmi les principaux vecteurs de diffusion des productions jihadistes. Ils sont des espaces volontairement plus discrets de communication, dont l'accès n'est autorisé qu'à des internautes sélectionnés par les administrateurs des sites Web. Ces derniers sont en charge de la gestion du forum pour mieux orienter les questions ou les échanges, mais ils veillent aussi à déjouer les activités de surveillance des services de sécurité. C'était le cas du Tunisien Nabil

Amdouni, qui, jusqu'à son interpellation en juin 2012, administrait à Toulon le site Shomukh al-Islam (« La Fierté de l'islam »), proche d'Al-Qaïda centrale. Ce site, comme Al-Ansar (« Le Partisan »), était un des plus anciens de la mouvance. À ses débuts uniquement arabophone, il avait au fil du temps inclus des onglets de traduction en anglais ou en turc. Suivant l'exemple des sites Web, de nouveaux forums de discussion se sont créés, utilisant des langues asiatiques, africaines, mais surtout européennes. En France, Ansar al-Haqq disposait de son propre forum de discussion ; depuis sa fermeture, il a été remplacé un temps par Nida al-Tawhid (« L'Appel de l'unicité »), avant de reprendre ses activités à partir d'un serveur étranger.

– Les réseaux sociaux

L'intérêt de la mouvance Al-Qaïda pour les réseaux sociaux est apparu dès la fin des années 2000. Un rapport du ministère de la Sécurité intérieure américain (Department of Homeland Security), intitulé « Terrorist Use of Social Networking Sites: Facebook Case Study », paru en décembre 2010, annonçait déjà que les groupes jihadistes utilisaient Facebook pour partager des informations opérationnelles et pour recruter et radicaliser de nouvelles cibles. Quatre intérêts principaux étaient mentionnés : un vecteur nouveau de propagande ; une capacité complémentaire avec les forums de discussion pour toucher de nouveaux publics ; un moyen dynamique pour partager de l'information opérationnelle et tactique, incluant le conditionnement d'armes légères pour les maintenir en bon état et des modes de fabrication d'engins explosifs[7] ; un dispositif de reconnaissance à distance pour faciliter de nouvelles opérations.

Un internaute avait d'ailleurs bien défini, dans un message publié sous le titre « Objectifs généraux pour l'invasion », sur le site Shomukh al-Islam, les avantages offerts par Facebook : « 1) Atteindre la large population des musulmans qui utilisent Facebook. 2) Encourager les frères à concevoir un nouveau média *on line* en soutien des sites existants. 3) Former une avant-garde sur Facebook et apporter un nouveau rayon de lumière pour convaincre. 4) Élargir les groupes élitistes qui fréquentent les groupes jihadistes, en y intégrant la communauté des musulmans, pour encourager sa participation et interagir avec elle. 5) Faire avancer les opérations médias en encourageant la créativité, l'innovation, la flexibilité et le changement

pour appeler les musulmans au jihad. 6) S'adresser aux croisés en grand nombre pour leur montrer les pertes subies par leurs armées [dans les terres de jihad] et leur [faire prendre conscience des] mensonges de leurs autorités[8]. »

On notera d'ailleurs la difficulté de Facebook à prévenir le phénomène. Selon sa charte de responsabilité, il est interdit d'y poster des messages qui portent atteinte aux intérêts d'autrui ou violent la loi. Les internautes sont d'ailleurs informés qu'en cas de non-respect de ces règles, leurs messages seront retirés. Mais comme ceux-ci ne sont pas filtrés avant d'être postés sur Facebook, ils ne peuvent être censurés qu'après parution et restent souvent présents plusieurs jours avant d'être détectés. L'existence de cette faille béante permet ainsi à la mouvance jihadiste de détourner à son profit, ponctuellement mais dans une démarche permanente, l'usage du réseau social. Un internaute pouvait ainsi écrire en janvier 2012 sur le site As-Sahab : « Facebook est un grand moyen d'action, bien plus efficace que les forums. Au lieu d'attendre que les gens viennent vers vous pour être informés, vous pouvez aller directement à eux et les éduquer. Par la grâce de Dieu, les mujahidin […] et les fiers journalistes jihadistes l'utiliseront. Il est clair que le marché des réseaux sociaux se développe d'une manière incroyable et qu'il répond à de nouveaux besoins pour les utilisateurs d'Internet. Facebook a montré sa réussite dans ce domaine. C'est notre devoir de nous en servir, en tant que partisans du jihad[9]. »

Le rôle joué par les réseaux sociaux dans les révolutions arabes a été soigneusement étudié par la mouvance jihadiste. Celle-ci en a conclu que les réseaux sociaux avaient certes permis de mieux organiser les rassemblements de sympathisants, mais surtout de multiplier les sources d'information, au plus près du terrain et en temps réel. Pour instrumentaliser les révolutions arabes, quoi de mieux qu'emprunter leurs propres outils ? Les organisations liées à Al-Qaïda centrale ont dès lors décidé de faire monter rapidement en puissance leur propre utilisation des réseaux sociaux, conscientes des bénéfices qu'ils permettraient d'obtenir en termes d'audience auprès des jeunes musulmans. La majorité des utilisateurs de Facebook et de Twitter ont entre 16 et 35 ans. Le coût d'utilisation des réseaux sociaux est quasi nul puisqu'il suffit d'un accès à

Internet et que l'activation d'un compte se fait à partir d'une simple adresse e-mail, en quelques minutes.

Les réseaux sociaux ont ainsi joué depuis 2011 un rôle prépondérant dans la communication jihadiste, à laquelle ils apportent une souplesse nouvelle. Ils présentent en effet de multiples avantages : facilité d'utilisation des comptes, réactivité aux événements, capacité d'intégration de contenus, contrôle *a posteriori*, instantanéité des échanges… Ils permettent ainsi de parer aux dysfonctionnements réguliers des forums et autorisent un suivi en temps réel des activités des organisations. Les militants ont largement adhéré, en particulier dans les pays occidentaux. Les Al-Shabaab ont célébré, en janvier 2013, l'échec de l'opération française visant à libérer un membre de ses services de renseignement, détenu depuis juillet 2009 en Somalie, en publiant des photos de l'otage et d'un soldat tués pendant l'opération. Pour autant, certains internautes radicaux ont mis en garde contre l'utilisation de Facebook, qu'ils estimaient surveillée et manipulée par les intérêts sionistes. Ainsi, dans une courte vidéo diffusée sur YouTube en mai 2013, le site francophone Ansar-Ghuraba (« Les partisans de l'étranger ») appelait au boycott de Facebook en ces termes : « Sur Feuj Book, les musulmans authentiques sont sans cesse censurés ; n'avons-nous aucun honneur au point de revenir là où nous ne nous trouvons pas les bienvenus ? Dans un *hadith*, le Prophète nous a mis en garde : "Quiconque imite un peuple en fait partie." Rejoignez Ansar-Ghuraba – www.ansar-ghuraba.com. » Le site a été fermé en août 2014.

Twitter est devenu aujourd'hui le vecteur numéro un des jihadistes. Présentant les mêmes avantages que Facebook, mais moins contrôlé que celui-ci et plus réactif d'emploi, il permet, grâce à ses options « partager », « aimer », « retwitter », de diffuser en chaîne les messages à l'intention des militants et des sympathisants, constituant une caisse de résonance inégalée pour leurs photos, leurs vidéos et leurs textes. Les sites jihadistes, pour maintenir leur influence, ont ouvert des comptes. Ainsi Al-Shomukh al-Islam a vu le nombre de ses *followers* passer de 750, lors de la création de son compte en mars 2013, à près de 40 000 début 2015. Le site français Ansar-Ghuraba s'était doté du sien en mars 2014, avec un succès évidemment moindre. Toutes les organisations jihadistes ont suivi le mouvement pour permettre une proximité nouvelle avec les internautes, qui se sentent ainsi directement impliqués dans des actions qu'ils peuvent

suivre en instantané. La première a été l'Émirat islamique du Caucase avec @VDagestan_Ar en septembre 2012. Al-Qaïda au Maghreb islamique s'est dotée en mars 2013 d'un premier compte, @Andalous_Media, directement lié à sa société de production médiatique Al-Andalus, en espérant élargir son audience par la diffusion de messages en quatre langues, l'arabe, le français, l'anglais et l'espagnol ; deux mois plus tard, elle en a créé un second, @africamuslim, associé à son blog Africamuslim. Al-Shabaab s'est forgé en 2013 une dimension nouvelle en diffusant de nombreux messages valorisant sur les réseaux sociaux ses activités combattantes hors de Somalie. Ses spécialistes en communication ont fait suivre en continu, en septembre de cette année, l'attaque du centre commercial Westgate de Nairobi en utilisant le compte @HSMPress2. Les autorités kenyanes ont tenté de réagir en le faisant fermer, mais l'organisation somalienne a, dans les heures suivantes, poursuivi ses activités de propagande sur cinq nouveaux comptes, chaque fois ouverts après la clôture du précédent avec une parfaite réactivité. Selon une étude publiée en mars 2015 par la Brooklings Institution[10], entre 46 000 et 90 000 comptes Twitter avaient été utilisés à l'automne précédent pour diffuser la propagande de l'État islamique. L'arabe était la langue la plus employée des jihadistes dans l'interface Twitter (73 % des comptes), devant l'anglais (18 %) et le français (6 %). Chacun de ces comptes, sur lesquels 2 200 messages en moyenne étaient disponibles, était suivi par un millier de personnes et avait envoyé 2 219 tweets. Face à une telle capacité de propagande, on comprend la colère des sympathisants jihadistes devant la volonté de Twitter de fermer leurs comptes. En mars 2015, des internautes se prétendant membres de l'État islamique ont menacé de mort les personnels du réseau social : « La guerre virtuelle que vous nous livrez va vous valoir une vraie guerre. »

Mais Twitter et Facebook sont des armes à double tranchant pour les organisations jihadistes. Contrairement aux forums de discussion où la liberté de ton est contrôlée en interne par des modérateurs, les deux réseaux sociaux offrent à leurs utilisateurs une autonomie d'expression nouvelle. Les organisations jihadistes s'exposent donc aux réactions de leurs abonnés qui s'avèrent parfois imprévisibles. Elles peuvent ainsi subir des critiques et voir dévoiler dans l'espace public leurs conflits internes. Ainsi l'Américain Omar Hammami, venu s'entraîner auprès du Al-Shebab somalien, avait

dénoncé sur Twitter le peu de considération que manifestait ce mouvement envers ses membres étrangers et avait appelé Ayman Al-Zawahiri à intervenir. Omar Hammami a d'ailleurs été exécuté en septembre 2013 par Al-Shabaab, montrant ainsi la détermination des émirs somaliens d'imposer leurs choix de gestion interne. Ce n'était qu'un premier coup porté à l'autorité d'Al-Qaïda centrale. Alors que celle-ci avait pour coutume d'authentifier et de centraliser l'ensemble de la propagande de ses organisations affiliées, *via* son centre médiatique Al-Fajr, elle se voyait bientot réduite dans la portée de son message par la dissémination des interventions *via* Twitter et Facebook. Les réseaux sociaux ont bien contribué à générer une perte d'influence de la mouvance Al-Qaïda.

– Les sites de partage de vidéos

Les vidéos de propagande ont longtemps représenté le produit de prestige d'Al-Qaïda centrale, en abreuvant ses sympathisants de messages théologiques des principaux émirs combattants. Mais, au fil du temps, le modèle a vieilli et les internautes de la nouvelle génération sont aujourd'hui peu séduits par de longues scènes figées de palabres, illustrées de permanentes citations. Des efforts ont été faits par les sociétés de production médiatiques de la mouvance pour rendre plus attractifs les films de combat en détournant à leur profit les codes cinématographiques occidentaux. Les images de la fin des années 1990, qui montraient des défilés de volontaires dans les camps d'Afghanistan, cherchaient à rappeler la gloire des cavaliers de la conquête musulmane en montrant des mujahidin à cheval, porteurs de la bannière du Prophète et du fusil d'assaut AK-47. Elles ont été remplacées par des scènes d'entraînement et de combat plus dynamiques qui, sous un mode documentaire, étaient destinées à valoriser la capacité des futurs martyrs à semer la destruction dans les rangs des armées occidentales. L'un des films les plus surprenants, *Rejoins la caravane*, a été réalisé par Al-Qaïda au Maghreb islamique en 2009. Dans son introduction, il présente simultanément différentes scènes d'entraînement placées dans un livre rempli d'images animées, rappelant la saga des films de *Harry Potter*.

Cette nouvelle créativité a été également l'œuvre de sympathisants occidentaux. C'est le cas du Franco-Sénégalais Omar Diaby, un vétéran du

vol à main armée. Il avait attiré l'attention en 2011 pour ses liens avec une association fondamentaliste française, Forsane Alizza (« Les Cavaliers de la fierté »), dont la dissolution avait été décidée en février 2012 par les autorités françaises en raison de la volonté de certains de ses membres de passer à l'action directe. Féru d'informatique, Omar Diaby s'équipe en logiciels de montage et crée le site 19HH, en référence aux événements du 11 septembre 2001 : les 19 martyrs de l'opération et les deux tours du World Trade Center. Ses clips vidéo, émaillés d'effets spéciaux et de références apocalyptiques, ont pour ambition de raconter la « véritable histoire de l'humanité » dans sa version jihadiste. Montages habiles, mêlant images d'actualité et extraits de films fantastiques comme *Matrix* et *Le Seigneur des anneaux*, ses courts-métrages sont soutenus par des musiques lancinantes qui tiennent en haleine le spectateur. D'autant que, en voix *off*, Omar Diaby évoque en boucle la décadence des mœurs de l'Occident, la force de l'islam des origines ou le complot pour cacher la vérité sur la mort d'Oussama Ben Laden. Fin 2013, il rejoint dans le jihad syrien la branche locale d'Al-Qaïda, le Front de soutien au Levant. Il y dirige un temps une *katibat* francophone avant de se brouiller avec des émirs et de fuir la zone des combats. Dans son excellent livre consacré aux Français partis combattre en Syrie, Daniel Thomson voit en lui « l'un des prédicateurs les plus influents du Web jihadiste francophone » et note que, « malgré leur caractère rudimentaire, ses vidéos ont eu un impact considérable sur des dizaines de jeunes Français[11] ».

Si l'usage du site de partage de vidéos YouTube est régulièrement détourné depuis une dizaine d'années pour diffuser des films de combats, d'attentats ou d'exécution d'otages, il paraît clair que Dailymotion a été privilégié par les militants en raison de la possibilité de mettre en ligne gratuitement des vidéos pouvant durer jusqu'à une heure, service qui est payant sur YouTube. Grâce à sa capacité de placer un contenu de 2 GB en ligne, Dailymotion est devenu, malgré lui, une tribune importante. Dans une discussion sur le forum jihadiste Shomukh al-Islam portant sur les différentes méthodes de mise en ligne de vidéos, l'internaute Abu Qudama Al-Muhajir énonçait ainsi en avril 2013 les avantages du site français qui a plus de 130 millions de visiteurs par mois : « Pour votre information, mes frères, le site Dailymotion est excellent, vu qu'il accepte des vidéos de

presque tous les formats, y compris en rmbv, sans les diviser [en plusieurs segments] […]. L'un des avantages [de Dailymotion] est qu'il est moins répressif que YouTube, [qui] a déclaré la guerre à tout ce qui a trait au djihad, et efface des fichiers. Dailymotion permet aussi de récupérer [des fichiers] d'autres sites, tels que Hotfile, 2shared, Filefactory, Sendspace, Megaupload, Mediafire et 4shared. »

– Les revues *on line*

Le modèle en est bien sûr la revue *Inspire*. Il reste centré sur la formation des loups solitaires pour appuyer, partout dans le monde, le combat de la mouvance Al-Qaïda. Dans sa partie opérationnelle, chaque exemplaire traite d'un thème central. Le numéro 1 (janvier 2010) avait pour thème principal la formation aux engins explosifs improvisés ; le numéro 2 (octobre 2010) indiquait des cibles à frapper aux États-Unis ; le numéro 3 (novembre 2010) évoquait les engins explosifs à placer sur des avions à destination des États-Unis ; le numéro 4 (janvier 2011) adressait des conseils aux loups solitaires américains ; le numéro 5 (mars 2011) traitait des révolutions arabes ; le numéro 6 (septembre 2011) se consacrait à la mort d'Oussama Ben Laden ; le numéro 7 (janvier 2012) valorisait l'importance du combat mené sur le front médiatique ; le numéro 8 (mai 2012) revenait sur le dixième anniversaire du 11 Septembre ; le numéro 9 (juin 2012) glorifiait les attaques-suicides ; le numéro 10 (mars 2013) appelait une fois encore les loups solitaires à frapper sur leur sol, puis donnait parmi ses cibles le directeur de l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*, Stéphane Charbonnier, *alias* Charb, et un caricaturiste suédois, Lars Vilks, condamnés à mort pour « blasphème envers le Prophète » ; le numéro 11 (mai 2013) célébrait les attentats contre le marathon de Boston.

Dans son numéro 12, diffusé en mars 2014, la revue innovait en proposant à ses lecteurs le mode de fabrication d'une voiture piégée, dont l'engin explosif est élaboré par couplage de bonbonnes de gaz et d'oxygène : « Le but du magazine *Inspire* est de renforcer la jeunesse musulmane […]. Dans cet article, nous vous donnons force, pouvoir et intelligence. Croyez-moi, mettre en œuvre des voitures piégées vous donne tout cela. Cela est très simple, et nous allons le rendre encore plus simple pour vous, de façon que tout musulman qui aime Allah et Son Prophète, et

qui veut accélérer la victoire de l'islam, devienne prêt à le faire […]. Cette recette vous offre la capacité de construire une voiture piégée, y compris dans les pays où existe une surveillance étroite. Car les matériels nécessaires sont facilement disponibles et leur achat ne peut provoquer le soupçon. Ces matériels ne sont pas explosifs par nature, mais, quand vous les avez assemblés, ils deviennent une bombe prête à semer la destruction. » L'article décrivait avec précision l'ensemble des phases du montage, en l'illustrant de nombreuses photographies et de schémas. L'auteur indiquait que ce modèle de voiture piégée ne permettait pas de détruire des immeubles, mais serait particulièrement efficace pour tuer des passants. Il donnait à cet effet une longue liste de cibles dans les principaux pays occidentaux. Aux États-Unis, il citait les villes de Washington (avec ses agences fédérales ou les restaurants des quartiers d'Arlington et d'Alexandria), New York (avec les sièges d'institutions financières, culturelles ou médiatiques) et Los Angeles (avec de nombreux centres commerciaux, mais aussi des studios de Hollywood). En Grande-Bretagne, il choisissait principalement des manifestations sportives (matchs de football, courses de chevaux à Cheltenham et à Epsom, tournois de tennis) et de grands hôtels londoniens fréquentés par des hommes d'affaires. En France, il indiquait les stations du réseau de Transport express régional, les sites balnéaires du sud du pays, la vallée de la Dordogne, les Champs-Élysées (particulièrement lors du défilé militaire du 14 Juillet), les stades de football et le musée du Louvre.

Dans son numéro 13, paru en décembre 2014, *Inspire* offrait de nouvelles opportunités d'action aux loups solitaires, qu'il présentait comme la « légion des mujahidin dispersés », dont l'action est aussi nécessaire que celle des organisations régionales. La revue présentait cette fois le mode de fabrication d'un engin explosif de petite taille, décrit comme indétectable et capable de passer sans encombre les différents systèmes de sécurité des aéroports. La cible principale était le transport aérien dans toutes ses facettes, qu'il s'agisse des passagers, du transport de fret ou des infrastructures aéroportuaires. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France étaient spécifiquement visés. Là encore, l'article indiquait clairement les différentes phases de montage avec de nombreuses illustrations. Le modèle s'inspirait de l'engin explosif utilisé en décembre 2010 par le Nigerian Faruk Abdul Muttalab sur le vol

Amsterdam-Detroit, mais dont la mauvaise utilisation du système de mise à feu n'avait pas permis la déflagration. En exergue, il était précisé que ce type d'opération offrait six bénéfices à la cause jihadiste : provoquer une hémorragie économique qui entraîne l'augmentation des mesures de sécurité ; réduire le nombre des passagers dans le transport aérien ; détruire un avion dont le coût avoisine les 300 millions de dollars ; établir la faiblesse des gouvernements ennemis en leur infligeant une défaite dans la guerre du renseignement ; créer une atmosphère de terreur au sein des populations ; provoquer le mécontentement des populations contre leurs gouvernements, en montrant que la guerre contre les mujahidin est sans issue.

D'autres revues ont été rédigées en anglais par la mouvance Al-Qaïda. Mais aucune n'a su acquérir la dimension internationale et la qualité rédactionnelle d'*Inspire*. C'est le cas de *Hyae Khilafat* (« La revue du califat »), mise en ligne en octobre 2014 par un groupe issu du Mouvement des talibans pakistanais. Comme la majorité des nouveaux magazines qui ont fleuri depuis 2011, *Hyae Khilafat* prétend œuvrer pour le jihad global, mais son contenu montre qu'il est conditionné par un agenda local. Les armées pakistanaise et afghane sont régulièrement désignées comme principaux adversaires, montrant la volonté de remettre la zone AfPak au centre de l'intérêt des sympathisants occidentaux.

L'ouverture de la propagande vers de nouveaux publics

– L'invitation faite aux femmes à œuvrer pour le jihad

La femme reste, dans l'islamisme radical, un être humain de seconde catégorie[12], auquel est refusé généralement le statut prestigieux de mujahid. L'exemple inverse des « veuves noires », ces combattantes très médiatisées au sein des jihadistes tchétchènes, relève d'abord des coutumes locales qui imposent à la femme, membre à part entière d'une société de guerriers, de venger ses proches, quel qu'en soit le prix. En octobre 2002, lors de la prise d'otages du théâtre de Moscou, dix-neuf des participants au visage dissimulé par des cagoules étaient des femmes. En juillet 2003, deux se faisaient exploser lors d'un concert de rock à Moscou. En août 2004, deux faisaient sauter en plein vol des avions russes assurant la liaison entre

Groznyï et Moscou. En septembre 2004, quatre contribuaient à la prise d'otages de l'école de Beslan. En septembre 2010, deux perpétraient des actions-suicides dans le métro de Moscou, à proximité du siège des services de sécurité.

En Irak, pourtant, Al-Qaïda au pays des deux rivières n'avait pas hésité, pour des raisons qui tenaient d'abord de la recherche d'effet de surprise, à utiliser des femmes comme volontaires au suicide. Leur exemple a bien évidemment provoqué un sursaut d'intérêt médiatique. La Belge Muriel Degauque, qui s'est fait sauter contre un blindé américain à Bagdad le 9 novembre 2005, ou l'Irakienne Sajida Rishawi[13], qui a échoué le lendemain dans l'attaque contre l'hôtel Hyatt à Amman, avaient connu un même passé tourmenté (marginalité sociale et échec d'un premier mariage), et leur motivation première, en commettant un attentat-suicide, était d'accompagner leur nouvel époux au paradis. Depuis la mi-2014, l'utilisation d'adolescentes pour des actions-suicides contre des marchés ou des check-points est régulièrement mise en œuvre par Boko Haram au nord du Nigeria. Une fillette de 7 ans, porteuse d'une ceinture d'explosifs, s'est fait sauter fin février 2015 dans le marché de Potiskum[14].

Mais c'est principalement sur le plan de la propagande que la mouvance mujahidine s'est tournée vers les femmes. En Europe, la plus célèbre de ces activistes est la Belge Malika Al-Aroud[15], mais il y a bien d'autres cas de femmes qui ont adopté, par fidélité ou lavage de cerveau, la cause fanatique de leur compagnon. Depuis 2004, certains sites ont commencé à offrir une place aux femmes dans la cause du jihad, en mettant en valeur le rôle positif des musulmanes du passé qui avaient participé à la gloire de l'islam. L'un des exemples les plus communs est celui de la poétesse arabe Al-Khansa, contemporaine du Prophète, qui s'était convertie à l'islam et avait vanté dans ses chants le sacrifice de ses quatre enfants, tués au combat contre l'infidèle. Dans cet esprit, le devoir des musulmanes d'aujourd'hui est d'abord d'élever leurs enfants dans l'amour du jihad et de soutenir leur époux dans leur désir de martyre.

L'exemple avait été donné par les épouses de chefs d'Al-Qaïda centrale. En décembre 2009, Oumaya Hassan, une des femmes d'Ayman Al-Zawahiri, diffusait un communiqué en s'adressant « aux nobles sœurs de notre chère *umma*, et en particulier à celles qui résistent en terre de jihad,

pour leur rappeler que notre combat est une obligation religieuse pour chaque musulman comme pour chaque musulmane[16] ». Le modèle a été suivi. En février 2010, la Jordanienne Dafna Bayraq, épouse de l'agent double qui s'est fait sauter au milieu d'officiers de renseignement américains en décembre 2009 sur la base de Khost, déclarait lors d'une interview à Al-Jazeera : « La joie m'a envahie quand j'ai appris que mon mari avait mené une opération pour la gloire d'Allah et tué des infidèles. »

Trois revues proches d'Al-Qaïda centrale s'adressent spécifiquement aux femmes. *Al-Khansa*[17], publiée mensuellement au Yémen depuis 2008, traite de l'éducation jihadiste à donner aux enfants ; l'éditorial de son premier numéro était direct : « Nous irons au combat les armes à la main, couvertes par nos voiles et enveloppées dans nos robes […], avec le Coran et la *sunna* du Prophète d'Allah pour nous guider. Le sang de nos maris et la chair de nos enfants sont le sacrifice par lequel nous nous rapprochons d'Allah, afin qu'il nous offre avec amour la récompense du martyre. » *Al-Khansa* évoque en priorité les vertus de la mort rédemptrice et le rôle sacré de la mère de famille dans cette mission ; sa principale rédactrice, qui porte le pseudonyme d'Ari Al-jihad (« le parfum de la guerre sainte »), exprime régulièrement le vœu que les femmes puissent « accéder au titre de mujahidin puisque la plupart des hommes musulmans sont aujourd'hui des femmes qui portent le turban et la barbe ». *Histoire des petites filles de Safiya*[18] traite de thèmes similaires ; ses différents numéros gardent la même couverture, une femme en *niqab* noir, vue de trois quarts, mais qui porte en bandoulière une Kalachnikov et dans sa main le Coran.

Quant à la revue *Inspire*, elle ne pouvait bien sûr occulter le soutien aux compagnes de ceux qui se préparent à devenir des loups solitaires. Un article intitulé « La femme mujahide, l'épouse du mujahid » y est consacré dans son douzième numéro : « Ô chère sœur en islam, la femme honorable du mujahid est son meilleur soutien. Vous êtes différente des autres femmes. Vous êtes une femme mujahidine, exactement comme votre mari. Vous êtes une héroïne et une combattante d'Allah. […] Vous avez un grand rôle à jouer, un grand message à donner dans cette vie choisie. Vous marchez au côté de votre compagnon sur un noble chemin, hors du monde corrompu par le style de vie occidental. Il est de votre devoir, sœur en islam, de comprendre les exigences de ce chemin, son engagement, ses

conséquences et ses obstacles. Même si les mujahidin sont les plus heureux des hommes, le jihad […] implique le renoncement de la richesse, la perte d'amis et […] l'abandon de sa famille et de sa maison […]. Précieuse sœur, votre mari peut être sur la liste américaine des hommes les plus recherchés[19], il peut même être emprisonné, il peut être atteint par une grande douleur […]. À ce moment, vous devez être l'épaule où il pourra pleurer, soutenez-le et soyez une source de force pour lui. Quand une épreuve l'affaiblira, dites-lui : Mon chéri, tout va bien. Avant toi, Omar a été offensé. Avant toi, Bilal a été patient. Et, avant toi, Saladin a été victorieux. Si Dieu le veut, tu vas gagner, par la victoire ou le martyre[20]. » Rien ne change pour les partisans d'Al-Qaïda centrale qui se préparent, dissimulés dans les villes d'Occident : le rôle de la femme reste confiné dans l'ombre de celui de son époux.

– La volonté d'enrôler directement les enfants

En mars 2007, un film de 12 minutes tourné en Irak, *Mujahidin Child Training*, présentait un exercice d'assaut conduit par des enfants d'une douzaine d'années, sous la direction d'un instructeur adulte. Tous vêtus du même uniforme, une cagoule et un survêtement noirs, ils portaient avec difficulté pistolets et Kalachnikov pour investir une maison et prendre en otages ses occupants. L'attaque était lancée aux cris d'« *Allah Akbar* » (« Dieu est le plus grand ») et se terminait par une prière collective menée par une voix qui n'avait pas encore mué. Cette vidéo, que l'on trouve toujours sur YouTube[21], est simplement glaçante. Un an plus tard, le site Badr Al-Tawhid (« L'aube de l'unicité ») montrait une formation au combat-suicide par de jeunes recrues d'Al-Qaïda centrale au Waziristan[22]. En mars 2010, le site Ansarnet, dans un nouveau documentaire, *La Prochaine Génération des combattants de l'islam : les petits mujahidin à travers le monde*, montrait différentes scènes d'enfants soldats : en Algérie, un enfant, né huit ans plus tôt dans un maquis de Kabylie et sur les jambes duquel était posé un fusil d'assaut, lance un regard souriant à la caméra ; au Waziristan, des adolescents ouzbeks s'entraînent frénétiquement au tir sous l'étendard de l'Union du jihad islamique[23] ; en Irak, un gamin de 11 ans rend un hommage vibrant à feu Abu Mussab Al-Zarkawi, qu'il pare du titre d'« émir des égorgeurs ». En novembre 2010, Al-Qaïda centrale montre,

dans un nouveau film intitulé *L'Armée des enfants*[24], des gamins de 8 à 14 ans vêtus en kamis noir en train de s'entraîner avec des pistolets et des fusils d'assaut dans les zones tribales pakistanaises.

Quels en sont les résultats ? En septembre 2007, l'auteur de l'attentat-suicide contre la caserne des gardes-côtes de Dellys (24 morts) était un collégien algérien de 15 ans. En janvier suivant, des attentats-suicides étaient perpétrés à Tikrit et Mossoul par deux adolescents irakiens âgés respectivement de 14 et 15 ans. Dix-huit mois plus tard, la police irakienne interpellait le groupe des Lionceaux de l'islam, dont l'un des membres, âgé de 16 ans, déclarait fièrement avoir survécu à trois attaques contre les soldats chiites. À la même époque, lors d'une offensive dans la vallée de Malakand, frontalière avec l'Afghanistan, l'armée pakistanaise capturait près d'une centaine d'enfants destinés à commettre des attentats-suicides en Afghanistan ; certains d'entre eux refusaient d'être rendus à leurs familles qu'ils considéraient dorénavant comme des infidèles et menaçaient de tuer. Mi-décembre 2014, des adolescents figuraient parmi les membres du Mouvement des talibans pakistanais (Tehrek e-Taleban e-Pakistan) qui ont attaqué une école réservée aux enfants de militaires pakistanais ; plus de 130 d'entre eux ont été exécutés, la majorité d'une balle dans la tête.

Quant aux jeunes filles, elles ne sont pas oubliées. Les talibans pakistanais avaient détruit, depuis 2007, dans la vallée de Swat (province nord-ouest du Pakistan), des dizaines d'établissements scolaires pour jeunes filles afin d'empêcher qu'elles ne soient perverties par l'éducation. Ils avaient même tenté d'abattre, en juin 2012, une jeune Pakistanaise de la région, Malala Yousafzai, alors âgée de 14 ans, à la sortie de son école. Celle-ci était devenue un symbole de la lutte des femmes depuis la publication, un an plus tôt, du texte *Journal d'une écolière pakistanaise*, sur un blog en ourdou de la BBC, dans lequel elle racontait son expérience des violences commises par les talibans, tout en revendiquant sa volonté de devenir médecin pour aider son peuple à sortir de la fatalité. Malala Yousafzai a reçu en octobre 2014 le prix Nobel de la paix.

Le jihad 3.0 de l'État islamique

Dès 2005, Ayman Al-Zawahiri avait prôné le rôle moteur du jihad virtuel, en conseillant aux mouvements jihadistes de surinvestir dans ce

domaine pour mieux affirmer leur présence : « Nous sommes au combat, et la moitié de ce combat se déroule dans l'arène médiatique. Nous devons y gagner le cœur et l'esprit de notre *umma*[25]. » Mais on ne peut s'empêcher de penser que le jihad virtuel lancé par Al-Qaïda centrale correspondait aussi à un leurre psychologique. Il est certes nécessaire pour un groupe combattant de communiquer sur ses résultats et ses buts ; mais plus on prend du temps pour communiquer, moins on en consacre à combattre. Le surdéveloppement du cyberjihad était en même temps un aveu de faiblesse de la capacité combattante de la mouvance Al-Qaïda. Dès 2007, Jean-Pierre Filiu avait constaté que « la Toile est pour le jihad global le vecteur privilégié de diffusion d'une vulgate homicide qui réduit quatorze siècles de tradition islamique à une poignée de citations assenées en boucle et hors de leur contexte[26] ». Le temps était venu pour un nouveau style de propagande. Il sera mis en œuvre par l'État islamique, qui va donner à l'utilisation d'Internet une dimension, un message et une portée jusque-là inconnus.

La stratégie de propagande de l'État islamique est ancienne et expérimentée. Son premier émir, le Jordanien Abu Mussab Al-Zarkawi, en se faisant filmer, en mai 2004, égorgeant de sa main l'otage américain Nicholas Berg, avait volontairement choisi une inflexion dynamique de terreur brutale au sein de la propagande mujahidine, comme cela est montré dans le film *From Herat to Baghdad*[27]. Elle avait été entretenue par de multiples vidéos d'attentats-suicides, tant contre les armées étrangères et irakienne que contre les populations civiles. Depuis sa rupture avec Al-Qaïda centrale, elle a largement amélioré ses capacités propres de communication dans son quartier général de Raqqa, qui rassemble plusieurs dizaines de spécialistes de l'informatique et d'Internet, dont des Occidentaux, sous les ordres de l'Irakien Rafiq Abu Mussab. Celui-ci avait très intelligemment autorisé le site d'information internationale Vice News à réaliser en août 2014 un reportage filmé sur la gestion de Raqqa par l'État islamique. Intervenant régulièrement dans le documentaire, il déclarait notamment : « Nous n'aimons pas la vie heureuse et les pique-niques, car ils nous détournent de Dieu. »

L'État islamique dispose aujourd'hui de plusieurs sociétés de production médiatiques, dont les plus connues sont Al-Furqan (« Le Discernement »), Al-Itisam (« La Dévotion ») et Al-Hayat (« La Vie »), qui

est plus spécifiquement destinée aux Occidentaux. L'organisation utilise plusieurs forums de discussion en ligne, en particulier Al-Minbar (« La tribune »). Mais elle développe des produits visuels novateurs, beaucoup plus professionnels dans leur forme en s'inspirant des modes de montage des médias occidentaux, et bien plus violents dans leur contenu pour susciter la terreur chez ses adversaires en même temps qu'une attraction malsaine auprès d'une nouvelle génération d'internautes. Trois types de médias jouent aujourd'hui un rôle de premier plan : les revues *on line*, les réseaux sociaux et les vidéos de combats et d'exécutions.

– Les revues *on line*

Toutes se sont inspirées du modèle d'*Inspire* dans la présentation et la qualité graphique, mais leur objectif est différent. *Inspire* cherche à former des loups solitaires dans les terres occidentales pour leur permettre de commettre des attentats sur place. Les revues de l'État islamique veulent inciter les musulmans du monde entier à rejoindre le sanctuaire irako-syrien et à participer à son expansion.

La plus connue est sans conteste *Dabiq*. Le titre est symbolique. Dabiq est le nom d'une petite bourgade située au nord de la Syrie, où l'armée ottomane encerclée a défait en août 1516 les mamelouks égyptiens, avant de se consacrer à la fondation d'un nouvel empire musulman. Et, selon l'interprétation millénariste d'un *hadith*, c'est dans ce lieu que les armées musulmanes battront un jour les envahisseurs « romains » (occidentaux) et infligeront l'ultime défaite aux forces de Satan.

Le mot d'ordre de la revue est sans équivoque : « Écoute, obéis et ne trahis pas. » La revue originale en langue anglaise est maintenant traduite en français, en allemand et en espagnol. Ses différents articles mélangent prêches, appels au jihad, reportages de combat et justifications de massacres ainsi que des chroniques sur la vie quotidienne des populations, en les illustrant de nombreuses photos, et offrent au lecteur le sombre paysage d'une barbarie structurée.

Le premier numéro (mai 2014) traitait du « retour du califat » et fournissait de nombreuses explications théologiques pour en assurer la légitimité incontestable auprès des musulmans qui étaient appelés à lui faire allégeance. Abu Bakr Al-Baghdadi, sous son nouveau nom de calife

Ibrahim, prenait lui-même la plume pour décrire l'ordre mondial à venir : « Ô communauté islamique, le monde est divisé en deux camps, en deux tranchées, […] le camp de l'islam et de la Foi, le camp de la mécréance et de l'hypocrisie […]. Un jour viendra où le musulman sera le maître, noble, respecté en tous lieux. Il lèvera la tête et son honneur sera préservé. Personne n'osera s'attaquer à lui sans être châtié, et toute main qui s'approchera de lui sera coupée. Que le monde sache qu'aujourd'hui est le début d'une nouvelle ère […]. Alors écoute, ô communauté islamique, écoute et comprends. Lève-toi et réveille-toi. Le temps est venu de se libérer des chaînes de la faiblesse et de se soulever contre la tyrannie, devant les gouverneurs qui ont trahi, les agents des croisés, des athées et les protecteurs des juifs. »

Le deuxième (juin 2014) développait le thème du « déluge » qui détruira les impies et les mauvais musulmans. Un article intitulé « L'État islamique ou le déluge » revenait sur l'obéissance due aux commandements de Dieu et comparait l'organisation à l'arche de Noé : « La prophétie du prophète Noé a suivi une ligne de conduite qui dès le départ interdisait la notion de choix. Elle reposait sur l'avertissement divin de ce qui se produirait en cas d'attitude déviante vis-à-vis de la Vraie Loi. » La fidélité aux principes authentiques de l'islam rendait ainsi inéluctable le succès de la stratégie expansionniste de l'organisation : « Nous allons envahir la péninsule Arabique et Allah va nous permettre de le faire. Il sera temps d'envahir la Perse et Allah va nous permettre de la conquérir. Enfin viendra le moment d'envahir Rome et Allah nous permettra de la détruire. »

Le troisième numéro (juillet 2014) lançait un « appel pour l'hégire » visant à exhorter les musulmans du monde entier à rejoindre physiquement l'État islamique afin de participer à ses succès. Il rappelait l'importance historique de l'appui des combattants étrangers en citant, une fois encore, Abu Mussab Al-Zarkawi : « Je jure […] qu'il ne peut y avoir de vrai jihad en Irak sans la présence des émigrés, les fils de la généreuse communauté des croyants, ceux qui ont quitté leurs pays ou leurs tribus, ceux qui ont apporté la victoire à Allah et Son Messager. Aussi prenons garde à ne pas les perdre, car leur départ entraînerait la perte de notre force, de la chance et du plaisir du jihad. Nous avons besoin d'eux comme ils ont besoin de nous. »

Le quatrième (août 2014) se consacrait à « la croisade vaincue » en prédisant le nouvel échec que connaîtraient les ennemis de l'État islamique en Irak. Il présentait en couverture un montage photographique de la place Saint-Pierre de Rome avec son obélisque où flottait au vent le drapeau de l'État islamique. Un article intitulé « Le retour de l'esclavage avant l'heure » annonçait que les femmes et enfants yazidis capturés en Irak avaient été livrés aux combattants comme butin de guerre et réduits en esclavage. « Après leur capture, les femmes et enfants yazidis ont été répartis parmi les combattants de l'EI ayant participé aux opérations. » L'auteur présentait, par de multiples arguties théologiques, l'asservissement sexuel de ces femmes comme une règle de la *sharia*, en expliquant que les gens du Livre, comme les chrétiens et les juifs, pouvaient échapper à ce sort car ils avaient la possibilité de verser une taxe (*jizya*) ou de se convertir, mais que ce statut ne s'appliquait pas aux yazidis qui étaient polythéistes.

Le cinquième (octobre 2014) lançait le mot d'ordre « Demeurer et s'étendre », pour mieux décrire les succès militaires en Irak et en Syrie. Il reprenait les paroles du successeur d'Abu Mussab Al-Zarkawi pour mieux vanter l'enracinement de l'organisation sur les terres conquises et le pouvoir d'attraction qu'elle exerçait sur les partisans du jihad. « L'État islamique va tenir. Parce qu'il a été construit sur les corps des martyrs et qu'il a étanché sa soif dans leur sang. Parce que le succès accordé par Allah à ce jihad est encore plus évident que le soleil au milieu du ciel. Parce qu'il n'a pas été perverti par une ingérence extérieure ou une méthodologie fausse. Parce qu'il a été bâti avec authenticité par le sacrifice de ses chefs et le combat de ses mujahidin avec leurs bras. Parce qu'il est la supplication des opprimés, les larmes des endeuillés, le cri des prisonniers et l'espoir des orphelins […]. Et il va continuer à s'étendre sur tous les coins de la terre. » Un long article illustrait la montée en puissance internationale de l'État islamique en décrivant la valeur des mujahidin, dont l'allégeance avait été acceptée par le calife Ibrahim dans cinq nouvelles provinces (Algérie, Libye, Égypte, Arabie saoudite, Yémen).

Le sixième numéro (décembre 2014), dénommé « Al-Qaïda au Waziristan », dénonçait la passivité dans le jihad d'Al-Qaïda centrale, présentée comme une organisation non seulement réduite, mais dépassée et infiltrée par l'ennemi. Elle est accusée directement d'avoir lancé une guerre de discorde contre le califat : « Les complices d'Al-Qaïda ont haussé le ton.

Ils ont déclaré lutter [contre nous] sans honte ni peur. Ils ont supprimé les aides financières aux familles des frères qui [nous] ont prêté allégeance, sans aucune considération de la présence de femmes, d'enfants et de malades. De même, les richesses que des gens généreux ont données à Al-Qaïda pour développer le jihad sont maintenant gardées par Ayman Al-Zawahiri, qui les rend inaccessibles à ceux qui les méritent par leur volonté de soutenir la vérité et d'établir l'islam. En réalité, Ayman Al-Zawahiri utilise ces richesses pour mener la guerre contre la vérité et son peuple. »

Le contenu éditorial de *Dabiq* repose sur un message martelé. Après des siècles d'oppression des musulmans, le temps de l'apocalypse est venu. Seuls survivront ceux qui rejoindront l'islam authentique. Et le message est renforcé par la violence des photos. La grande majorité fait apparaître le drapeau noir de l'État islamique. On le voit partout : parmi des groupes de volontaires en formation, fiché sur des véhicules blindés en parade, dans des manifestations soigneusement encadrées où les foules font allégeance, planté sur des positions prises au combat, flottant sur des lieux de culte chiites ou chrétiens, dominant des cadavres ennemis fraîchement abattus… Mais, surtout, l'horreur des violences de l'État islamique est magnifiée et se présente en gage de puissance. La guerre de civilisation que veut mener l'organisation se manifeste aussi dans les pages de *Dabiq*. La presse occidentale est de plus en plus réticente à présenter des images de cadavres qui choqueraient leurs publics. *Dabiq* s'en sert au contraire sans réserve pour terrifier ses ennemis et donner à ses sympathisants le goût du sang. La mise en scène des clichés illustre d'ailleurs le mépris qu'éprouvent les photographes de *Dabiq* à l'égard de leurs adversaires vaincus. Les visages des morts ne sont présentés à découvert que pour les combattants jihadistes. Ceux des autres sont cachés pour montrer que la voie du paradis leur est interdite. Ces thèmes guerriers sont d'ailleurs repris, depuis décembre 2014, dans une nouvelle revue destinée aux Occidentaux, *Dar al-Islam*.

De façon décalée, la revue propose également au fil des pages, sans transition particulière, des articles sur les bénéfices sociaux apportés aux populations sous son emprise. La violence y est à ce moment-là totalement absente. Visages d'enfants souriants dans une nouvelle école, mais où les garçons sont soigneusement séparés des filles ; soins gratuits offerts dans un dispensaire récemment construit ; distribution de nourritures fraîches ; efficacité des tribunaux islamiques ; travaux de voirie pour améliorer les

conditions de vie des tribus… Tous ces reportages présentent une vision d'ensemble de paix et de justice sociale. L'organisation donne ainsi l'image d'un système d'État cohérent et organisé, capable d'apporter une vie stable et sécurisée aux populations sous son contrôle. *Dabiq* indique ainsi que l'État islamique s'est engagé sur cinq points avec les tribus sunnites : rétablir leurs droits de propriété fonciers, injecter des millions de dollars dans des services essentiels pour les musulmans, fournir régulièrement aux commerçants de la nourriture et des biens de consommation courants, assurer la sécurité et la stabilité de leurs zones, et réduire la criminalité. D'autres revues en langues occidentales perpétuent ce message. C'est le cas d'*Islamic State Reportage*, dont le premier numéro est sorti en juin 2014. Ses premiers articles, réalisés à Raqqa, présentaient la formation des imams et la protection des consommateurs assurée par des contrôles sur des boucheries, des épiceries et des restaurants.

Certains observateurs ont ainsi considéré que l'État islamique emprunte une stratégie de communication inspirée des conquêtes mongoles. Gengis Khan faisait entasser en pyramides les têtes tranchées de ses prisonniers, pour provoquer la fuite des garnisons de l'adversaire. Et il promettait protection aux populations qui se soumettaient. Les revues de l'État islamique jouent un rôle similaire aux tracts autrefois largués par avion, qui répandaient la frayeur, brisaient l'unité et provoquaient les défections. Mais, diffusées par les réseaux sociaux, elles ont un impact infiniment plus efficace. La fuite désordonnée des soldats irakiens de Mossoul, en juin 2014, alors que leur nombre était dix fois supérieur à celui de leurs assaillants jihadistes, en est une illustration saisissante.

– Les réseaux sociaux

Le jihad syrien est le premier conflit d'ampleur à être présenté et commenté en direct sur les réseaux sociaux par ses acteurs, et l'État islamique y joue un rôle prépondérant. L'importance qu'il leur accorde a été confirmée en avril 2014, par le lancement sur Android d'une application, Fajr al-Bachaer[28] (« L'Aube des bonnes nouvelles »), qui permet aux titulaires de comptes Facebook et Twitter de recevoir systématiquement les informations consacrées aux combats sur le terrain. Ces deux sites ont été abondamment utilisés par ses combattants pour montrer les exactions

infligées aux vaincus : destruction de lieux de culte impies, corps entassés au bord de fosses communes ou tirés en grappe derrière un pick-up, partie de football avec une tête tranchée, enfouissement de Yazidis vivants, crucifixion de chrétiens, égorgement ou fusillade de prisonniers chiites… Les internautes de l'État islamique, en se mettant en scène dans des images d'abomination, transforment la cruauté en épopée. Et, en même temps, l'organisation sait s'adapter à ses publics. Afin d'attirer en Syrie des jeunes femmes ou des adolescentes qui seront mariées aux combattants, elle a détourné la mode du « Lolcat ». Par de multiples photos présentant des combattants en treillis jouant avec d'attendrissants chatons, l'image du prince charmant emprunte de surprenants chemins.

Mais, inquiet des opportunités que la diffusion de tous ces textes et ces images offre aux services de sécurité pour identifier et localiser les mujahidin étrangers venus participer au jihad syrien, l'État islamique a fait diffuser en septembre 2014 un guide de bonnes pratiques pour mieux se désilhouetter sur Internet, en prenant conscience de l'importance des métadonnées contenues dans les fichiers postés en ligne. Un document Word peut ainsi contenir des informations relatives à la date d'écriture, à l'auteur et au cheminement du texte susceptibles d'être déchiffrées par des spécialistes du renseignement électronique. Le guide propose, entre autres recettes, d'utiliser le réseau Tor, composé de routeurs organisés en couches et qui transmettent de manière anonyme des flux TCP, pour rendre anonymes tous les échanges Internet[29]. En pratique, cela permet à un utilisateur de cacher son adresse IP et de la remplacer par d'autres. De toute façon, les spécialistes informatiques des organisations jihadistes cherchent régulièrement à complexifier leurs techniques de clandestinité, en multipliant les couches de cryptage et en s'orientant vers des espaces moins visibles du réseau.

Twitter s'est avéré un puissant outil de promotion marketing. Dès 2006, l'État islamique en avait fait un levier de revanche en postant des images de musulmans torturés dans la prison irakienne d'Abu Ghraib. Depuis, son emploi s'est profondément affiné par l'utilisation stratégique des hashtags, les mobilisations de milliers de comptes dans un même espace de temps ou les campagnes systématiques de retweets. En avril 2014, l'organisation a, via le hashtag #AllEyesOnIS (« Tous les regards se portent sur l'État

islamique »), lancé un appel de soutien intitulé « Un milliard de musulmans appuient l'État islamique », dont les messages en arabe et en anglais ont été relayés par des dizaines de milliers de sympathisants. Quelques semaines plus tard, la naissance de la société de production Al-Hayat s'est accompagnée de la création de comptes en anglais, en français, en allemand, en espagnol, en russe et en albanais. En août suivant, quand les États-Unis ont engagé les premières frappes aériennes sur l'Irak, des centaines de comptes ont posté, sous le hashtag #AMessageFromISstoEU (« Un message de l'État islamique aux États-Unis »), des photos de cadavres de soldats américains ou des attentats du 11 Septembre. Twitter est bien devenu aujourd'hui un instrument de prosélytisme combattant à part entière, par la permanence d'échanges de photos, de films et de documents consacrés aux opérations militaires comme aux actions sociales.

– Les films de combats et d'exécutions

Les films de l'État islamique se distinguent par la qualité de leur réalisation et par la capacité à sublimer l'appétit de violence. Ils cherchent à développer la motivation au combat chez leurs sympathisants comme à inspirer la frayeur chez leurs adversaires.

Dès octobre 2013 est diffusé un film court montrant des membres de la police religieuse en train de jeter du toit d'un immeuble un homme accusé d'homosexualité. Le commentaire en *off* indique que « le tribunal de la *wilaya* [province] d'Al-Furat a décidé qu'un homme ayant pratiqué la sodomie doit être jeté du point le plus haut de la ville, puis lapidé à mort ».

En mai 2014 sort l'épisode 4 du film *Le Choc des épées*. Alors que les trois premiers numéros se concentraient sur des scènes filmées au sol dans les combats en Syrie, celui-ci, long de 35 minutes, fait appel à de nouveaux moyens techniques. Des images filmées par un drone offrent une présentation à trois cent soixante degrés de la ville de Fallujah, occupée depuis six mois, et donnent le ton sur la nouvelle capacité militaire acquise par l'État islamique en Irak. Aux vues d'embuscades destinées à montrer l'humiliation de l'armée irakienne succèdent rapidement des assassinats dans la population. Des combattants motorisés mitraillent des véhicules supposés transporter des officiels, puis ils abattent au passage d'un village deux civils qui s'enfuient avec de maigres bagages à la main. Enfin ce sont

des hommes accusés d'avoir collaboré avec les forces américaines qui sont filmés en train de creuser leur propre tombe.

En juin suivant, deux films d'une dizaine de minutes sont consacrés au sort des prisonniers faits pendant l'offensive en Irak. Le premier présente l'attaque d'une prison près de Mossoul ; environ 600 détenus chiites, yazidis et kurdes sont d'abord mis à part avant d'être agenouillés et exécutés d'une balle dans la tête. Le second, tourné le lendemain à Tikrit, montre quelque 1 700 soldats irakiens qui viennent de se rendre en train d'être abattus, par vagues, à l'arme automatique. Dans les deux cas, les cameramen insistent sur le calme et l'organisation des bourreaux.

En juillet sort un film de 38 minutes intitulé *Sur le programme de la prophétie*. Il célèbre l'action des combattants-suicides en interviewant un volontaire étranger, Abu Ayoub Al-Maghrebi, avant que ce dernier s'élance avec son camion piégé vers Ramadi. Puis, une fois la ville prise, il montre la destruction au bulldozer de mausolées chiites, dénoncés comme des lieux de culte hérétiques. Les images suivantes montrent des dizaines de civils convoyés par camions hors de la ville avant d'être fusillés. Elles sont accompagnées de la voix d'Abu Bakr Al-Baghdadi : « Que le monde sache aujourd'hui que nous entrons dans une nouvelle ère. Celui qui ne le sait pas doit comprendre que les musulmans ont leur mot à dire. Ce mot, dont l'écho retentit accompagné de bruits de bottes, fait trembler le monde, celui-ci l'interprétant par le terrorisme. »

En septembre, la sortie de *Flammes de guerre* est précédée de la parution d'une bande-annonce sur les réseaux sociaux. Ralentis impressionnants, gros plans, bruitages, images prises en vision nocturne ou par des caméras GoPro fixées sur le canon des AK-47, scènes d'archives montrant des soldats américains frappés au combat… Ses 58 minutes reprennent tous les canons des films de guerre hollywoodiens. Dès les premières scènes, le narrateur claironne que le califat « a permis à la communauté des musulmans de se réunir derrière un appel, une bannière et un chef ». Dans la phase finale sont montrés des soldats syriens piochant le sol. Avant d'être exécuté, l'un d'entre eux est forcé de s'adresser à la caméra, en enjoignant les militaires à la désertion « parce que Allah a béni l'État islamique ».

En janvier 2015, un film de 4 minutes, *Les Coureurs en route vers le paradis*, présente le montage d'un attentat-suicide en Syrie. Le volontaire,

âgé d'une trentaine d'années, exprime sa joie de mourir en martyr. Différents plans cartographiques permettent de comprendre la tactique de l'attentat, appuyé par des combattants au sol dont des snipers et des tireurs de lance-roquette. Le volontaire réapparaît, souriant et fêté par ses camarades, avant de s'installer au volant d'une camionnette dont l'avant a été revêtu de plaques de métal pour résister aux tirs de l'ennemi. Le véhicule est filmé jusqu'à sa cible, une position de l'armée syrienne, dont l'explosion est saluée par les « *Allah Akbar* » (« Dieu est le plus grand ») du cameraman.

L'État islamique cherche dorénavant à investir l'ensemble du champ de la propagande exploré par la mouvance Al-Qaïda. L'organisation, qui avait au départ ignoré les femmes, s'est adressée récemment à elles avec un film intitulé *Comment être une bonne épouse de mujahid*. Des conseils sont prodigués pour qu'elles puissent se rendre utiles, que ce soit aux alentours des combats, en se formant aux gestes de premiers secours « pour prendre soin des blessés », ou dans la cuisine, par le biais de recettes adaptées aux besoins caloriques des combattants, en confectionnant des gâteaux de dattes « qui permettront d'accroître la résistance des mujahidin ». Un fascicule intitulé « Les femmes de l'État islamique[30] » a été publié en février 2015 par les membres de la brigade Al-Khansa, une unité de la police religieuse de l'organisation composée uniquement d'éléments féminins. Le texte confirme que, loin de pouvoir vivre l'aventure et le jihad comme le proclament les recruteurs de l'organisation aux volontaires européennes, les femmes sont cantonnées d'abord à une fonction domestique. Celle-ci commence tôt : une jeune fille peut être mariée dès l'âge de 9 ans. Dès lors, elle ne quitte son domicile que pour trois motifs : suivre des cours de théologie, travailler comme enseignante ou dans une profession médicale, participer au combat quand la situation des mujahidin devient désespérée.

Dans les terres sous son emprise, l'État islamique utilise Internet pour l'éducation des jeunes filles. Sur le site Al-Zawra'a[31] (« Le marché de La Mecque »), elles sont invitées à un programme de cours, certes réduit, mais adapté à ce que doit être leur vie future : couture, cuisine, secourisme, formation informatique et armement. Son objectif est « de préparer nos sœurs aux champs de combat du jihad ». Le site offre également des

formations plus guerrières à celles qui veulent suivre l'exemple de Nusaybah. On conseille aux futures volontaires au jihad de rester en forme en faisant trente minutes de jogging par jour, « en s'améliorant constamment pour ne pas être un fardeau pour les frères dans leur entraînement » ; on explique les gestes de premiers secours en proposant de s'entraîner sur les petites sœurs. Le programme du dernier cours n'est pas décrit, mais son intitulé est explicite : « Le cours du jihad est destiné aux femmes qui s'intéressent aux ceintures explosives et à l'attentat-suicide, plus qu'aux robes blanches, aux châteaux et au mobilier[32]. »

Les jeunes garçons ne sont pas oubliés. L'internaute Abu Oussama a ainsi posté sur YouTube en juin 2014 une vidéo sous-titrée en français, intitulée « Levez-vous et faites allégeance à Abu Bakr Al-Baghdadi ». On y voit un enfant d'une dizaine d'années réciter avec application qu'il vient de France, qu'il a appris la langue arabe en Syrie et qu'il soutient l'État islamique pour devenir un mujahidin. Mi-janvier 2015, l'organisation diffusait un film de 11 minutes : *Découverte d'ennemis de l'intérieur*. Deux hommes soumis à un interrogatoire expliquent qu'ils ont été envoyés par les services de renseignement russes pour espionner l'organisation. Apparaît alors le bourreau, présenté par son accompagnateur comme un lionceau de l'islam. Il s'agit d'un enfant d'une dizaine d'années qui dit s'appeler Abdullah et venir du Kazakhstan. Il utilise un pistolet pour abattre les deux prisonniers d'une balle dans la tête avant de poursuivre le tir sur leurs corps. En mars 2015, une nouvelle vidéo montre un enfant en treillis abattant un Arabe israélien, présenté comme un espion d'Israël. Cette fois-ci, l'accompagnateur est français et rappelle les récentes morts de juifs en France avant de menacer directement Israël. D'après le journaliste Daniel Thomson, cet individu n'est autre que Sabri Essid, le beau-frère de Mohammed Merah ; et l'enfant serait son propre fils.

Les prises d’otages

Le phénomène n’est pas nouveau, et la prise d’otages est présente dans l’ensemble des mouvements du terrorisme publicitaire. Détournements d’avions exécutés par la mouvance palestinienne ou le Hizb’Allah libanais ; kidnapping des athlètes israéliens aux jeux Olympiques de Munich par le groupe palestinien Septembre noir en septembre 1972 ; « détentions prolétariennes » suivies d’assassinats par les groupes de l’ultra-gauche européenne, que ce soit la Fraction armée rouge allemande (Hanns Martin Schleyer en septembre 1977) ou les Brigades rouges italiennes (Aldo Moro en mars 1978) ; rapts « à l’arrachée » par des criminels qui revendent leurs victimes au plus offrant, que ce soit dans le Liban des années 1980, la Tchétchénie des années 1990 ou l’Afghanistan des années 2000 ; mode tactique de proximité pour inciter les acteurs économiques à céder au chantage du racket par des pressions sur les familles dans l’Algérie du « terrorisme résiduel » ou le Yémen en plein chaos… Tout cela est bien connu. Reste qu’Al-Qaïda au Maghreb islamique a montré dans ce domaine un professionnalisme inégalé qui a permis de chasser les Occidentaux du Sahel de 2008 à 2013, et pleinement justifié le titre que Serge Daniel a donné à son livre, *AQMI : l’industrie de l’enlèvement*.

Les prises d’otages permettent de financer les activités terroristes par les rançons, de maintenir un haut niveau de menaces contre les citoyens occidentaux à l’étranger pour sanctuariser des territoires, de protéger les groupes terroristes par la présence de boucliers humains, de permettre l’échange avec des prisonniers jihadistes et de créer dans les médias une attention permanente. Fin 2012, 19 otages français étaient aux mains de groupes jihadistes (8 au Mali, 8 au Nigeria, 1 en Somalie et 2 en Afghanistan). Deux ont depuis été assassinés. Quatre journalistes français, à

leur tour kidnappés en Syrie, ont été libérés par l'État islamique. Le dernier otage français au Sahel, Serge Lazarevic, a été libéré en décembre 2014 par Al-Qaïda au Maghreb islamique. Une ressortissante française, consultante pour la Banque mondiale, a été kidnappée en février 2015 dans la capitale du Yémen. En mars 2011, Ayman Al-Zawahiri lui-même avait reconnu l'importance des prises d'otages, en incitant par communiqué les mujahidin à suivre partout dans le monde l'exemple des combattants d'Al-Qaïda au Maghreb islamique. Il a d'ailleurs récidivé en avril 2014, lors d'une interview donnée à *As-Sahab* et mise rapidement en ligne sur Twitter, recommandant « de capturer des Occidentaux et en particulier des Américains, autant que possible, pour les échanger contre des prisonniers ».

Les opérations de kidnapping de masse ont constitué un champ d'action particulièrement visible, où la capacité d'imagination meurtrière des combattants tchétchènes a été largement mise en œuvre. La prise de l'hôpital de Boudionnovsk, dirigée en juin 1995 par l'émir des wahhabites tchétchènes, Chamil Bassaiev, et 200 de ses combattants, s'est avérée une opération aussi meurtrière (166 morts) qu'efficace puisqu'elle a obligé les autorités russes à accepter une paix précipitée. Elle a créé une rancœur au sein de l'armée russe qui explique en partie la cruauté des affrontements pendant la seconde guerre de Tchétchénie, plus ciblée cette fois contre les mujahidin que contre les nationalistes[33]. En réaction, les Tchétchènes organisèrent en octobre 2002 une prise d'otages bien plus médiatique au centre de Moscou, en faisant capturer les 800 spectateurs du théâtre de la Doubrovka, par 36 combattants, majoritairement équipés de gilets explosifs (116 morts, y compris tous les preneurs d'otages[34]). Enfin, dernière manifestation de terrorisme publicitaire d'ampleur, les partisans de Chamil Bassaiev réussissaient à prendre en otages plus de 500 enfants dans le centre scolaire de Beslan en septembre 2004 (344 morts, dont 186 élèves).

Une nouvelle étape dans l'abomination a été franchie avec la diffusion sur Internet de films montrant la décapitation d'otages. Ils permettent de meurtrir les opinions publiques tant par la sauvagerie de la scène que par l'ultime discours imposé à l'otage. La premiere, *The Slaughter of the Spy-Journalist, the Jew Daniel Pearl* (« L'exécution de l'espion-journaliste, le juif Daniel Pearl »), diffusée en fevrier 2002, a été l'œuvre d'un groupuscule pakistanais proche de Khalid Sheikh Mohammed, qui aurait

lui-même exécuté le journaliste américain après lui avoir fait déclarer sous la contrainte : « Mon père est juif, ma mère est juive, je suis juif […]. Ce n'est que maintenant que je pense à certaines des personnes à Guantanamo Bay qui doivent être dans une situation similaire […] et je viens de réaliser cela […] c'est le genre de problème que les Américains vont avoir partout dans le monde maintenant… Nous ne pouvons être en sécurité, nous ne pouvons marcher librement tant que les politiques de notre gouvernement continuent et que nous les laissons continuer […]. Nous, Américains, ne pouvons continuer à supporter les conséquences des actions de notre gouvernement, comme le soutien inconditionnel donné à l'État d'Israël […] Et aussi la présence militaire américaine continue en Afghanistan. » Mais ce sont les jihadistes irakiens qui vont utiliser cette nouvelle tactique comme image de marque. L'assassinat en mars 2004 de l'Américain Nicholas Berg sera suivi régulièrement de nouvelles exécutions.

L'État islamique a donné une nouvelle dimension à la prise d'otages occidentaux en cherchant à s'emparer de tout ressortissant étranger sur le sol syrien, qu'il s'agisse de journalistes, d'humanitaires ou de missionnaires religieux. L'organisation a ainsi capturé, racheté ou repris par la force à des groupes locaux une trentaine d'otages occidentaux. Vingt-deux Américains, Britanniques, Français, Espagnols, Italiens, Allemands et Danois, dont trois femmes travaillant pour Médecins sans frontières, ont été détenus ensemble pendant quelques semaines dans deux cellules de la prison d'Alep. L'« usine à otages », selon l'expression de Jean-Pierre Perrin, faisait montre d'une véritable organisation : « Chaque nouvel otage, journaliste ou humanitaire, fait l'objet d'une longue enquête. En attendant les résultats, celui-ci est gardé plusieurs semaines à l'isolement. Pour beaucoup, ce fut l'hôpital ophtalmologique d'Alep. L'ordinateur du kidnappé est passé au crible, ses cartes bancaires sont souvent envoyées en Turquie, et ses comptes, lorsque c'est possible, pillés. Sa nationalité compte beaucoup : elle va déterminer la politique des preneurs d'otages à son égard. Les plus malheureux sont évidemment les Britanniques et les Américains, puisque leur pays n'entend pas négocier […]. Leurs gardes-chiourmes sont quatre jihadistes français et un belge. Tous sont cagoulés, et les otages ont été prévenus qu'ils seraient tués s'ils apercevaient leurs visages. Au niveau intermédiaire, ce sont trois Britanniques qui sont chargés de la communication avec l'extérieur. Ils sont décrits comme des psychopathes.

Le chef de la prison est, lui, un religieux de nationalité irakienne […] Ce qui frappe, c'est à la fois le professionnalisme des preneurs d'otages, qui se sont imposés au cours des marchandages comme les maîtres du temps, et leur grande inexpérience, qui les a poussés à demander des sommes d'une telle extravagance qu'elles ont été assimilées à un refus de négocier[35]. » En janvier 2014, l'« usine à otages » a été transférée à Raqqa. Les richesses acquises pendant la campagne militaire vont faire diminuer aux yeux de leurs ravisseurs l'intérêt financier des Occidentaux au profit de leur dimension de victimes médiatiques. Les exécutions d'otages ont été une nouvelle occasion pour les metteurs en scène jihadistes de faire preuve d'un impitoyable sens de l'image afin de développer le sentiment d'horreur. Le discours est d'abord à destination du public occidental. Pas de prêche, pas même d'« *Allah Akbar* » pour saluer l'égorgement des prisonniers, l'ensemble des commentaires est en langue anglaise. Le bourreau, Jihadi John, est d'ailleurs un informaticien britannique d'origine koweïtienne, Mohammed Emwazi. Il était venu en 2013 en Syrie avec trois autres compatriotes, qui se présentent sur les réseaux sociaux comme le groupe des Beatles. Il s'était fait connaître en juillet 2014 en publiant sur son compte Twitter une photo où il brandissait une tête tranchée avec ce commentaire : « Moi et mon copain, ou en tout cas ce qu'il en reste. »

L'assassinat de l'Américain James Fowley en août 2014 a servi de modèle pour ceux de son compatriote Steven Sotloff ou des Britanniques David Haines et Alan Henning, en instituant un rituel de mise à mort. L'image est en qualité haute définition et est enregistrée par deux caméras posées sur pied. La victime est en combinaison orange et, comme son bourreau, porte un mini-micro pour que ses paroles soient clairement audibles. James Fowley est agenouillé face à l'objectif pour un dernier message : « Je demande à mes amis, à ma famille et à ceux que j'aime de s'en prendre à mes vrais assassins, le gouvernement des États-Unis. Aujourd'hui, votre force militaire a attaqué nos positions en Irak. Vos frappes ont causé des pertes parmi les musulmans […]. Toute tentative de ta part, Obama, de dénier le droit aux musulmans de vivre en sécurité sous leur califat aura pour conséquence un bain de sang pour ton peuple. » Après l'exécution, Jihadi John présente à la caméra Steven Sottlof, lui aussi en

combinaison orange, et annonce : « La vie de ce citoyen américain, Obama, dépend de ta prochaine décision. »

Un nouveau seuil technique a été franchi en novembre 2014 pour *Les mécréants qui Le méprisent*, qui montre l'égorgement de l'Américain Peter Kassig et de 18 pilotes syriens. Le film ne dure que 16 minutes, mais son tournage a pris plus de quatre heures et a nécessité de multiples prises avec six caméras haute définition. Selon le *Time Magazine*[36], les images ont ensuite été traitées avec le système de montage numérique Avid, utilisé par le cinéma et la télévision, dont le coût est de 200 000 euros.

La capacité d'imagination dans la mise en scène de la barbarie reste entière. C'est sous forme d'un reportage qu'a été présentée début février 2015 la mort du pilote jordanien Maaz Al-Kassasbeh, qui avait été capturé deux mois plus tôt après la panne de son avion pendant une mission de bombardement. La caméra le montre, au milieu de jihadistes en liesse, enfermé dans une cage comme un animal avant d'être aspergé d'essence et brûlé vif.

Cette stratégie de gradation dans l'horreur a été poursuivie plus récemment par le mouvement nigerian Boko Haram (« L'éducation occidentale est un péché »). L'organisation avait régulièrement enlevé depuis 2010 des ressortissants locaux pour avoir des financements d'appoint, mais aussi pour obtenir la soumission des populations locales ou obliger les chrétiens à fuir le nord du pays. Elle a également kidnappé au Nord-Cameroun une famille de sept Français en décembre 2012, puis des religieux français et italiens en 2013. Elle a fini par se spécialiser dans la prise d'otages de masse. L'acte le plus odieux a été commis en avril 2014 avec l'enlèvement de plus de 250 adolescentes venues passer un examen scolaire dans une école de l'État de Borno. Abu Bakr Chikou, l'émir du mouvement, a revendiqué la responsabilité de l'opération, par communiqué vidéo deux semaines plus tard. Insistant sur l'interdiction faite aux femmes d'avoir accès à l'enseignement, il a annoncé vendre ses victimes comme esclaves afin de les marier de force à des combattants musulmans. Depuis, près de 600 autres jeunes filles ont été à leur tour kidnappées.

L'État islamique a dans ce domaine atteint une nouvelle dimension en légitimant l'esclavage sexuel des femmes[37]. Le viol de masse est bien une nouvelle tactique de la stratégie jihadiste pour mieux refuser toute humanité

à ses ennemis, comme l'a proclamé le porte-parole de l'organisation, Abu Mohammed Al-Adnani, en y incluant cette fois les gens du Livre : « Nous promettons aux croisés que […] cette invasion sera votre dernière campagne. Elle sera réduite en miettes et vaincue, comme toutes les précédentes ont été réduites en miettes et vaincues, à la différence que cette fois nous allons ensuite piller vos terres. Nous conquerrons votre Rome, nous briserons vos croix et nous prendrons vos femmes comme esclaves. »

Les filières d’acheminement vers les terres de jihad

Les filières de jihad recrutent des volontaires internationaux qui cherchent à s’aguerrir en participant à un combat extérieur. Elles disposent de fournisseurs de faux documents, de passeurs, de lieux d’hébergement clandestins, et peuvent financer les déplacements. Une fois les stagiaires formés aux techniques de guérilla urbaine et de terrorisme, ils repartent dans leur pays d’origine pour y former un groupe cloisonné et soudé par l’expérience du combat commun. Ils cherchent alors à trouver des sources de financement par des activités délinquantes, comme les escroqueries à la carte de crédit falsifiée, le trafic de vêtements de contrefaçon ou les vols à main armée de faible ampleur sur des cibles faciles. Le butin sert à financer leurs projets opérationnels, de l’envoi de nouveaux volontaires à la perpétration d’attentats sur leur propre sol, en passant par l’achat d’équipements spécifiques à envoyer à leurs anciens camarades qui peuvent difficilement les acquérir sur place (matériel informatique, appareils de transmission, trousses médicales…).

Un phénomène ancien et expérimenté

La première filière de jihad démantelée en France a été mise en place par deux anciens cadres du Mouvement de la jeunesse islamique marocaine. Vétérans du jihad contre les Russes, Abdelilah Ziad et Mohammed Zineddine avaient réussi à persuader une vingtaine de Français d’origine marocaine et venant de La Courneuve et d’Orléans de se préparer au jihad. Après des entraînements sportifs dans les garrigues du sud de la France, les plus endurants avaient été envoyés se former en Afghanistan dès 1993 ; ceux-ci se sont rendus à Marrakech en août 1994 pour attaquer diverses

cibles touristiques. En réalité, seuls deux d'entre eux sont parvenus à commettre un vol à main armée dans un hôtel, où trois personnes ont été tuées[38]. L'ensemble de leurs complices furent interpellés au Maroc et en France dans les semaines suivantes. À la même période, quelques dizaines de jeunes issus de l'immigration maghrébine ou turque qui fréquentaient les mosquées radicales du sud de la France montaient des réseaux de soutien aux musulmans de Bosnie. Ces personnes s'occupaient au départ d'aider les populations civiles. Ils ont été rapidement pris en charge par des organisations non gouvernementales saoudiennes, dont la fondation Al-Haramein (« Les deux lieux saints »), basée à Riyad[39], qui, sous couvert d'action humanitaire, finançaient l'achat d'armement pour les combattants musulmans. Quelques mois tard, la plupart de ces jeunes hommes avaient rejoint la Brigade des mujahidin (Katibat al-mujahidin), formée à Zenica par un Algérien vétéran d'Afghanistan, Abu Al-Maali.

Depuis, les terres de jihad se sont diversifiées au fil du temps : Tchétchénie, Irak, Somalie, zone AfPak… Quels ont été, ces dernières années, les principaux lieux fréquentés par des volontaires français ? En Somalie, une dizaine ont été présents entre 2009 et 2013 aux côtés des Al-Shabaab ; l'un d'entre eux, Rachid Benomari, a d'ailleurs été condamné en octobre 2014 à dix-huit années d'emprisonnement par la justice belge pour son rôle de recruteur et sa participation à une embuscade ayant fait plus de quarante victimes près de Mogadiscio. Au Yémen, plus d'une centaine sont venus vivre un islam fondamentaliste dans la ville de Dammaj ; aucun n'avait l'intention de revenir en France, mais plusieurs dizaines d'entre eux se sont ralliés au jihad local contre les tribus houthies. Sept y ont perdu la vie. D'autres Français sont arrivés de façon plus sporadique effectuer des stages courts d'entraînement aux armes légères auprès d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique. C'est le cas de Chérif Kouachi, venu se former en juin 2011 et qui s'est vu à cette occasion confier la mission d'assassiner les journalistes de l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* par l'imam Anwar Al-Awlaki. La zone AfPak a été la destination de plus d'une quarantaine de Français depuis 2002 ; ils ne sont plus aujourd'hui qu'une poignée, essentiellement présents dans les zones tribales du Pakistan. Quatre filières structurées ont d'ailleurs été démantelées par les services de contre-terrorisme. Dans l'une d'elles figurait Mehdi Belhoucine, un des futurs

complices d'Amedy Coulibaly qui a commis, en janvier 2015 à Paris, la prise d'otages du supermarché Hyper Casher. Au Sahel en revanche, les filières en étaient restées à un stade limité au moment du déclenchement de l'opération Serval ; trois Français ont été tués, deux autres capturés pendant les combats, et trois avaient été arrêtés avant leur arrivée au Nord-Mali. Parmi ces derniers, Ibrahim Ouattara, qui possédait également la nationalité malienne, avait déjà tenté de se rendre au Pakistan et au Yémen, avant d'être soupçonné de préparer l'assassinat du recteur de la grande mosquée de Paris en novembre 2010.

Les innovations du jihad syrien

Le jihad syrien a profondément modifié le phénomène. En janvier 2013, une vingtaine de volontaires français étaient présents sur zone. Deux ans plus tard, les chiffres ont explosé. Ce sont plus de 1 300 Français ou citoyens étrangers résidant en France qui sont impliqués dans le jihad. Près de 500 sont présents en Syrie et en Irak, où la majorité combat auprès de l'État islamique, et ont reçu récemment le ralliement d'une partie de ceux qui avaient d'abord rejoint le Front de soutien au Levant. Parmi eux figurent une centaine de femmes et une dizaine d'adolescents combattants, mais il y a vraisemblablement une centaine d'enfants en bas âge, non comptabilisés, qui ont été emmenés par leurs parents. Environ 300 sont en déplacement vers la zone, ou se préparent à la rejoindre. Plus de 250 sont de retour sur le territoire français. Une centaine sont morts au combat, dont une dizaine dans des attentats-suicides.

La Syrie est une terre de jihad de combat. On n'y va pas pour un entraînement rapide, mais pour se battre dans la durée. La Syrie est surtout une terre de jihad de proximité. Il est facile et peu onéreux d'y aller, à la différence de l'Afghanistan, du Yémen ou du Mali. Une carte d'identité suffit pour se rendre d'Europe en Turquie. Un vol vers Istanbul coûte une centaine d'euros. Des bus permettent en quelques heures de gagner la frontière syrienne que des passeurs permettent de franchir aisément. Surtout sur place, les combattants peuvent trouver des conditions de vie qui sont largement meilleures que celles des autres terres de jihad, entre les montagnes d'Afghanistan et le désert du Nord-Mali. Les mujahidin habitent dans des logements en dur et les familles reçoivent des appartements saisis

aux populations expulsées. Ceux qui rejoignent l'État islamique reçoivent un salaire mensuel, allant de 200 dollars pour un nouveau combattant à 500 pour une famille.

Le phénomène est d'ailleurs européen. En septembre 2014, Gilles de Kerchove, le coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme, estimait que le nombre de citoyens de l'Union européenne ou de personnes y résidant partis combattre en Syrie se chiffrait à 3 000 personnes, dont 20 à 30 % seraient de retour[40]. Les pays les plus concernés après la France étaient le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark ; des effectifs plus réduits étaient originaires d'Espagne, d'Italie, d'Irlande, de Finlande, de Suède, de Grèce et d'Autriche.

On peut considérer que 80 % des volontaires syriens ont entre 20 et 35 ans, et que plus de 25 % sont des convertis récents. La multiplicité des cas ne permet pas aujourd'hui de fournir un profil spécifique, mais il semble qu'ils se répartissent globalement en trois grandes catégories.

La première catégorie, qui comprend 10 % d'entre eux, est formée de jihadistes expérimentés. Ils sont pour la plupart déjà connus des services de sécurité pour avoir été liés, dans les années 2000, à la mouvance jihadiste française ou s'être rendus sur des terres de jihad pour se former, voire y combattre. Une majorité d'entre eux ont été emprisonnés pour des faits d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et se sont livrés à des actions de prosélytisme radical au sein des établissements pénitentiaires.

La deuxième catégorie (60 %) correspond à une nouvelle génération souvent autoradicalisée. Elle est en partie formée de délinquants, souvent expérimentés dans le trafic de stupéfiants, les vols avec violence, voire les vols à main armée, qui ont été radicalisés en prison par les vétérans du jihad et ont bénéficié de leur protection. Mais la majorité se sont construit leur engagement sur Internet. Une moitié provient de milieux déstructurés (familles monoparentales, échec scolaire, passages réguliers devant la justice pour mineurs…). L'autre moitié est issue de milieux aisés, a eu un parcours scolaire sans problème, mais s'est éloignée de sa famille à la suite d'une crise d'adolescence. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire, même si le plus grand nombre vivent en région parisienne, dans le Nord ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une constante domine néanmoins parmi

cette population : sa connaissance limitée et lacunaire de l'islam dont elle a acquis une vision réductrice et revendicative sur les réseaux sociaux. Après leur conversion, ces jeunes gens s'isolent de leurs réseaux relationnels pour se concentrer sur la fréquentation de ceux qui partagent leur expérience, dans une démarche très proche des comportements sectaires.

Enfin, la troisième catégorie (30 %) correspond d'abord à des familles entières, mais aussi à des jeunes filles qui cherchent un mari. Les parents qui partent en emmenant leurs enfants font d'abord un choix de mode d'existence : vivre selon les principes de la *sharia*. Ils se sentent incapables de vivre en France en raison des atteintes quotidiennes portées à leurs valeurs spirituelles, comme le port du voile intégral. C'est le cas de la famille Boudouia, originaire de Strasbourg, et qui s'était radicalisée depuis son déménagement à Annemasse. Le départ du chef de famille, Mohammed, avait été signalé par sa mère en mars 2014 ; il a été rejoint en août par son épouse et leurs huit enfants. Dans une courte vidéo publiée sur Facebook trois mois plus tard, on voit un des fils, 11 ans, interviewé, AK-47 à la main, par un combattant de l'État islamique qui l'invite à adresser un message aux jeunes qui vivent en France : « Je suis Seifallah[41]. Il vaut mieux venir ici, tu vas voir comment ça se passe. Là où vous êtes, vous n'avez pas de chance. Vous êtes dans un pays de *kafir*[42]. Ici, à Raqqa, on est des mujahidin. On est en Syrie. C'est la guerre ici[43] ! » En septembre, un couple converti qui avait quitté Orléans avec son enfant de 3 ans a été interviewé pour l'émission *66 minutes* avant de passer la frontière turco-syrienne. Les deux époux, qui ne parlaient pas un mot d'arabe, avaient résilié leur bail locatif et vendu tous leurs biens, expliquaient vouloir combattre « les mécréants » aux côtés « des grands héros » de l'État islamique[44].

Quant aux jeunes femmes isolées, près d'un tiers sont des converties. Contrairement à ce qu'avaient prétendu dès 2013 les autorités tunisiennes[45], il n'y a pas de jihadisme sexuel en Syrie. Ces jeunes femmes, parfois mineures, cherchent à fonder une famille avec un combattant et élever leurs enfants dans les règles du jihad. Si des photos de femmes armées sont régulièrement apparues sur des réseaux sociaux, aucune ne semble avoir pour l'heure participé au combat. Regroupées entre elles en l'absence d'un mari parti au front, ces nouvelles épouses vivent marginalisées et sont

cantonnées à des tâches logistiques subalternes (garde des enfants, cuisine, voire brefs séjours en Turquie pour recevoir des transferts d'argent envoyés par des proches…). En cas de mort de leur époux, elles se voient rapidement proposer le mariage avec un nouveau combattant.

Dans cette multitude d'engagements, les modes de recrutement ont évolué. Il existe toujours des filières de jihad structurées, mais beaucoup de départs se font aujourd'hui sur un mode individualisé.

Des filières spécifiques pour la Syrie ont été organisées en France dès la fin 2012, dont une dizaine ont été démantelées. L'une des plus anciennes était celle du Franco-Sénégalais Omar Diaby. Grâce au succès des vidéos de son site 19HH, il a pu construire un réseau qui a permis à plusieurs dizaines de jeunes Français de rejoindre le Front du soutien au Levant, en les faisant bénéficier de fourniture de billets, d'accompagnateurs, d'hébergements et de passeurs prépositionnés. La majorité des filières recrutent cependant pour l'État islamique. C'est le cas d'une famille, interpellée en septembre 2014 à Vénissieux. Le principal mis en cause était d'ailleurs comme Omar Diaby un ancien militant de l'association fondamentaliste Forsane Alizza (« Les Cavaliers de la fierté »), qui avait été interdite administrativement en France en février 2012 pour ses appels au jihad et l'organisation d'entraînements paramilitaires. Des associations similaires ont servi de vivier de recrutement dans toute l'Europe. En Grande-Bretagne, Islam4UK (« L'Islam pour la Grande-Bretagne ») a été interdite pour violation des lois antiterroristes en janvier 2011 ; son leader Anjem Choudary a depuis approuvé l'assassinat de l'otage américain James Fowley, dont le bourreau, le rappeur britannique Jihadi John, avait figuré parmi les proches partisans avant de partir pour la Syrie. En Belgique, Sharia4Belgium (« La *sharia* pour la Belgique ») a été interdite en octobre 2012 et son leader Fouad Belkacem emprisonné en avril 2013. Les autorités belges estiment que sur les 400 individus partis de Belgique pour la Syrie, 10 % étaient membres ou gravitaient autour de Sharia4Belgium. En septembre 2014, seuls 8 des personnes mises en examen étaient présentes à l'ouverture du procès contre cette filière jihadiste : les 38 autres avaient déjà rejoint la Syrie[46].

Mais une part de plus en plus importante des candidats au jihad syrien empruntent aujourd'hui des chemins autonomes, construits au fur et à

mesure de leurs rencontres sur Internet. Une somme d'argent relativement modeste est suffisante pour les transports et l'installation sur place : 3 000 euros permettent en effet de couvrir le voyage, le paiement d'un passeur, l'achat d'une arme et d'une carte SIM turque pour entrer en relation avec ses contacts. Nombre d'apprentis jihadistes autofinancent leur départ en se livrant à des escroqueries de faible niveau. Ils créent sous des identités fictives différentes demandes d'aide aux prestations sociales ou ouvrent des comptes dans plusieurs banques, auxquelles ils demandent des prêts à la consommation en présentant de faux contrats de travail. Facebook est bien devenu le premier vecteur de recrutement, en offrant à une nouvelle population curiosité, intérêt, engagement, encadrement et finalement conseils y compris financiers pour se rendre sur place.

Un exemple révélateur est celui de cette Française de 15 ans, bonne élève, appartenant à une famille aisée et non croyante, mais en crise d'adolescence, qui a raconté son expérience de recrutement à l'hebdomadaire *L'Obs* :

« "Un jour où je ne me sentais pas très bien, j'ai laissé sur ma page Facebook un message disant que j'aimerais pouvoir me faire pardonner toutes mes bêtises. Des gens inconnus m'ont ajoutée dans leurs amis et ont communiqué avec moi. Comme j'avais écrit que je souhaitais devenir infirmière, ils m'ont dit que je pouvais venir aider en Syrie, pour faire de l'humanitaire."

« Au fil des jours, les choses vont de plus en plus loin. De plus en plus de gens, qui tiennent des discours de l'islamisme radical, s'adressent à l'adolescente sur Facebook de façon quasi addictive. À force de messages et de vidéos, elle finit par être convaincue que son devoir est de rejoindre la Syrie pour aider les populations opprimées. "C'est très facile de trouver des passeurs. On les appelle, ou on leur donne un numéro de téléphone sur Internet. Ils m'ont expliqué qu'il fallait d'abord que j'aille en Turquie, que je me marie là-bas, puis que je tombe enceinte pour qu'on puisse m'emmener en Syrie avec l'enfant."

« Un mari est effectivement désigné. Un rendez-vous avec des passeurs est fixé. Mais, au dernier moment, les parents de l'adolescente découvrent avec effarement le contenu de son ordinateur. Elle est placée sous mesure éducative par un juge pour enfants. Il lui est désormais interdit de quitter le territoire français. Auprès de ses proches, de ses amis, de sa famille, elle fait

croire qu’elle a renoncé à ses idées. En réalité, elle continue à recevoir des messages et des coups de téléphone de ses recruteurs jihadistes. Mais la jeune fille ignore avoir été placée sur écoute par les services de sécurité informés par le juge.

« “Un jour, mes correspondants m’ont dit : C’est mort, avec ce que tu as sur le dos, tu ne pourras jamais venir, alors maintenant il faut passer à l’acte en France. Ils ont commencé à me montrer des vidéos des enfants morts en Palestine, à me parler de la nécessité d’agir contre les juifs… Quand on est fiché à la frontière, ils nous mettent la pression pour qu’on fasse en France des attentats kamikazes ou à la Merah. C’est une femme qui m’en a parlé la première. À sa demande, j’avais trouvé le lieu et le moyen de me procurer des armes.” En septembre, elle est de nouveau interpellée[47]. »

Le financement du jihad par des activités criminelles régulières

Le recours aux actions délinquantes et la taxation des activités de trafiquants présents ou de passage dans une région contrôlée par les jihadistes permettent à ces derniers de financer leur combat. Si elle est une activité ancienne, elle a pris une dimension bien plus conséquente ces dernières années, qui permet à ses bénéficiaires d'assurer le service public dans les zones sous contrôle et de se présenter ainsi comme un contre-pouvoir légitime vis-à-vis des populations locales.

Les talibans afghans

En Afghanistan, les talibans continuent à recevoir régulièrement des fonds de riches donateurs de pays du Golfe, mais leurs principales ressources proviennent du contrôle de fait qu'ils exercent sur une grande majorité du territoire pachtoune. Selon un rapport publié en novembre 2012 par l'instance chargée de superviser les sanctions au sein de l'Organisation des Nations unies, les insurgés afghans ont récolté entre mars 2011 et mars 2012 plus de 400 millions de dollars[48]. Les sources de financement des talibans apparaissent diversifiées, allant de l'extorsion de fonds de riches entrepreneurs locaux aux impôts sur les populations, qui sont fixés à 10 % pour les produits des récoltes et 2,5 % sur la richesse. Surtout, ils imposent le versement de taxes à de nombreux acteurs économiques pour leur permettre de mener à bien leurs activités. La plupart sont afghans, comme des sociétés de travaux publics, des entreprises de transport, des opérateurs de téléphonie mobile ou des compagnies minières ; d'autres sont étrangères, comme des organisations non gouvernementales en charge de programmes de développement ou des compagnies de sécurité privée qui

veulent assurer une confortable tranquillité aux opérations de convoyage dont elles ont la charge. La part des talibans dans le trafic d'opium resterait cependant limitée. En 2012, pour une production nationale estimée à 4 milliards de dollars sur l'ensemble du pays, les insurgés n'auraient bénéficié que de 150 millions de dollars. En revanche, le pillage des richesses naturelles, en particulier des pierres précieuses et du marbre, est en progression régulière. Dans la seule province du Helmand, l'exploitation d'une trentaine de mines illégales permettrait de dégager un flux financier de plus de 15 millions de dollars par an. Enfin, les talibans perçoivent des taxes sur tout produit entrant en contrebande du Pakistan en Afghanistan.

Les jihadistes sahéliens

Au Sahel, les *katibats* d'Al-Qaïda au Maghreb islamique percevaient avant l'intervention des forces françaises une dîme sur tous les convois de trafiquants d'armes, de migrants irréguliers, de cigarettes ou de stupéfiants qui passaient dans les zones sous leur contrôle, en particulier la région de l'Adrar des Ifoghas. Une partie des hommes de Mokhtar Belmokhtar, lui-même ancien contrebandier, avait d'ailleurs participé directement au trafic de haschisch en provenance du Maroc vers la Libye. Mais c'est bien sûr le trafic d'otages qui a permis la richesse financière d'Al-Qaïda au Maghreb islamique. Le phénomène n'est pas nouveau ; les maquis du nord de l'Algérie avaient, depuis leur encerclement par les forces armées, multiplié les enlèvements locaux pour imposer un système régulier de racket, et les premières prises d'otages menées par les *katibats* du Sud étaient apparues dans le désert du Tassili en octobre 2002 avec la capture de 32 touristes occidentaux. Selon une enquête du *New York Times*, les pays européens ou leurs entreprises auraient payé 92 millions de dollars à l'organisation depuis 2008 pour libérer 20 otages[49]. Même une fois déduites les commissions versées aux intermédiaires locaux, cet argent a permis à l'organisation de balayer l'armée malienne et de fonder pendant un an l'Émirat islamique du Nord-Mali. Mais l'importance de ces sommes a également créé des tensions internes, en raison du mode de redistribution imposé par l'émir Abdelmalek Droukhdal à partir de son fief de Kabylie. La moitié devait lui être rapatriée pour financer les maquis du Nord, le reste étant distribué entre les quatre *katibats* sahéliennes. Dès juin 2010, une partie des combattants de Mokhtar

Belmokhtar, originaires du Mali et de Mauritanie, faisaient scission de l'organisation pour consacrer la totalité de leurs butins au combat sahélien, et fondaient le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest.

La perméabilité au Sahel entre jihadistes et trafiquants peut être illustrée par la personnalité du Malien Alassane Ould Mohammed, d'ethnie berabiche. Trafiquant de stupéfiants depuis la fin des années 1990, il lie des contacts étroits pour la contrebande avec Mokhtar Belmokhtar, alors chef de la *katibat* Al-Moulithimoune et alors seul représentant dans le Sahel des jihadistes algériens, à qui il permet de nouer de nouveaux contacts au Nord-Niger. Ceux-ci vont permettre à des mujahidin de la *katibat* de se marier avec des femmes touarègues et donc de fonder des alliances avec leurs tribus. À partir de l'année 2000, Alassane Ould Mohammed commence à s'engager dans des actions criminelles contre des étrangers. En décembre 2000, il fait assassiner l'attaché de Défense à l'ambassade américaine, qu'il soupçonne de fréquenter sa maîtresse à Niamey. En décembre 2008, il organise pour le compte de Mokhtar Belmokhtar l'enlèvement au Niger de deux diplomates canadiens travaillant pour l'ONU, Robert Fowler et Louis Guay, ultérieurement libérés contre une rançon estimée à 5 millions de dollars. En décembre 2009, il fait exécuter 4 riches Saoudiens venus faire de la chasse au faucon dans le désert nigérien. Interpellé en février 2010 au Mali, il est extradé au Niger où il est détenu dans la prison centrale de Niamey. Mais Mokhtar Belmokhtar a besoin de ses complicités et de ses moyens opérationnels pour déclencher une opération terroriste combinée dans la ville contre les intérêts français. Début juillet 2013, un commando formé de partisans de Mokhtar Belmokhtar et de membres du Boko Haram parvient à le faire évader de sa cellule dans un assaut d'une grande violence. Les attentats à Niamey pourront néanmoins être empêchés par les forces spéciales françaises qui, fin novembre, interpellent Alassane Ould Mohammed à son campement provisoire, dans le désert malien.

L'État islamique

L'État islamique est certainement l'organisation jihadiste la plus riche au monde, avec des fonds propres estimés en mars 2015 à 2 milliards de dollars. Son autosuffisance financière date de 2011, quand l'organisation a

obtenu des tribus sunnites irakiennes le contrôle dans leur zone d'implantation des trafics de contrebande de pétrole. Ce capital a depuis largement augmenté. Depuis son offensive de 2014, l'organisation contrôle 7 champs pétrolifères dans le nord de l'Irak et 6 dans l'est de la Syrie. Elle disposait en septembre 2014 d'une capacité de production de pétrole brut estimée à 350 000 barils par jour, mais n'en exportait qu'environ 50 000 par jour à un prix estimé en août 2014 à 30 dollars le baril, soit un bénéfice journalier de 1,5 million de dollars. Les transferts étaient effectués par des réseaux de contrebande datant de l'époque de Saddam Hussein *via* la Turquie et le pays kurde. Environ 30 000 autres barils étaient raffinés sur place grâce à des matériels mobiles, afin d'approvisionner en fuel et en essence les véhicules de l'État islamique ou d'être vendus aux populations civiles.

D'importantes ressources financières ont été acquises pendant les pillages très organisés qui ont immédiatement suivi leur offensive. Ainsi la prise de la ville de Mossoul en juin 2014 aurait permis aux jihadistes de s'emparer dans les trois banques principales de près de 600 millions de dollars en or, en monnaie américaine ou en dinars irakiens. Les rapines touchent également les propriétés des populations civiles qui choisissent l'exil. Leurs biens personnels sont confisqués. Quant aux maisons, elles sont soit attribuées aux combattants, soit démantelées afin que les matériels récupérés soient vendus à des entreprises turques de travaux publics. De multiples taxes sont imposées aux populations. Les commerçants doivent payer 7 % de leur chiffre d'affaires au gouverneur de leur province. Automobilistes et transporteurs routiers paient un droit de passage à de multiples check-points. Les contrevenants à la loi islamique sont condamnés à de coûteuses amendes par les tribunaux islamiques. Les minorités religieuses (chrétiens, zoroastriens et sabéens) qui choisissent de rester en adoptant le statut de « protégé » (*dhimmi*) doivent s'acquitter d'un impôt particulier qui, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme en Syrie, s'élèverait à 250 dollars mensuels par individu. Enfin, l'État islamique s'approprie le produit de la vente des esclaves yazidies. Leur prix ne cesse de monter. Alors qu'une femme de 40 ans était vendue pour une cinquantaine de dollars et une vierge de 14 ans pour un montant trois fois supérieur sur les marchés de Raqqa et de Mossoul en novembre 2014[50],

différents témoignages recueillis par l'Observatoire des droits de l'homme évoquent maintenant des ventes de femmes à plus de 1 000 dollars[51]. Quant au commerce d'otages, locaux et étrangers, le secrétaire américain au Trésor en charge du financement du terrorisme, David Cohen, estime qu'il aurait rapporté près de 20 millions de dollars pour la seule année 2013. L'État islamique a d'ailleurs demandé au gouvernement de Tokyo en janvier 2015 une rançon de 200 millions de dollars pour la libération des Japonais Haruna Yukawa et Kenji Goto, tous deux finalement exécutés. Enfin, le califat semble avoir trouvé depuis 2014 de nouvelles sources de financement en vendant l'important patrimoine archéologique antéislamique présent dans les zones conquises en Syrie et en Irak. Fin septembre de cette même année, lors d'un colloque de l'Unesco organisé à Paris, différents experts ont dénoncé les fouilles entreprises par l'État islamique sur des sites classés pour développer leur trafic d'antiquités en direction des marchés européen et asiatique. Le journaliste Martin Chulov prétend quant à lui que le seul pillage du site Al-Naluk en Syrie aurait rapporté près de 36 millions de dollars à l'organisation[52].

1. Ce film, consacré à l'installation d'une base avancée de volontaires étrangers en Afghanistan et à son attaque contre les forces soviétiques, était intitulé *La Tanière du Lion*.

2. Deux sites basés à Londres étaient particulièrement significatifs à cette époque : Al-Ansar al-Sharia (« Les partisans de la loi islamique ») d'Abu Hamza Al-Masri, l'inspirateur du gang de Roubaix, dont tous les survivants ont été condamnés à trente ans de prison, et Islamic Observatory Center dirigé par l'Égyptien Yasser Al-Sirri, un ancien compagnon d'armes d'Ayman Al-Zawahiri qui se consacrait à la défense des droits des prisonniers jihadistes. C'est lui qui avait envoyé la lettre de recommandation au service de presse du commandant afghan Shah Massoud destinée à accréditer la demande d'interview des deux pseudo-journalistes qui l'ont assassiné le 9 septembre 2001.

3. On y retrouvait ainsi les écrits de tous les hérauts du salafisme, d'Ibn Taymiyya à Mohammed Al-Maqdisi.

4. L'épée Al-Battar fut prise par le prophète Mohammed comme butin lors du massacre de la tribu juive des Banou Qorayza. Elle est surnommée l'« épée du Prophète ».

5. En raison de la neutralisation de son principal rédacteur, le Franco-Marocain Abdelaziz Al-Muqrin.

6. La traduction de ce document, *Études militaires dans le jihad contre les tyrans*, accompagnée de commentaires d'Arnaud Blin, a été publiée sous le titre *Al-Qaïda. Manuel pratique du terroriste*,

André Versaille éditeur, 2009.

7. Le rapport citait ainsi des comptes Facebook où étaient fournis les modes de préparation d'un mélange explosif à base d'ammoniac et d'engins incendiaires à effets d'émanation de gaz toxique.

8. Jana Winter, "*Al-Qaeda looks to make new 'friends' on Facebook*", Fox News, 9 décembre 2010.

9. *Ibid.*

10. « Comment les sympathisants de l'EI utilisent-ils Twitter ? », *Le Monde*, 9 mars 2015.

11. *Les Français jihadistes*, Les Arènes, 2014, p. 57 et 59.

12. Rappelons qu'un des reproches majeurs que fait Ayman Al-Zawahiri au statut des musulmans dans les pays occidentaux est de ne plus pouvoir y obtenir une soumission absolue, y compris sexuelle, de la femme : « Un musulman ne peut pratiquer la règle coranique sur son épouse, si elle se détourne de lui et le prive de rapport conjugal […]. Vous les réprimanderez, celles dont vous aurez à craindre l'indiscipline ; vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez. […] Si [le musulman] tente de jouir de son droit sans son consentement, elle peut porter plainte pour viol. Et s'il tente de mettre en œuvre la règle coranique en la battant, c'est la prison qui l'attend », in *L'Absolution*, p. 150.

13. Condamnée à mort en 2006, mais épargnée par les autorités jordaniennes, elle a finalement été exécutée en janvier 2015 en représailles de l'assassinat par le feu d'un pilote jordanien capturé par l'État islamique.

14. « Au Nigeria, une fillette de 7 ans se fait exploser dans un marché », *Le Monde*, 22 février 2015.

15. Malika Al-Aroud avait épousé en premières noces Abdessatar Dahmane, un des deux assassins du commandant Shah Massoud lors de l'attentat du 9 septembre 2001, puis s'était remariée avec un jihadiste tunisien, Moez Garsalaoui, qui combattait depuis 2007 en Afghanistan avant de décéder lors d'une frappe de drone en octobre 2012. Elle multipliait depuis 2006, sur le site Internet Minbar-SOS, des menaces à l'encontre des combattants des armées occidentales : « Le Vietnam n'est rien comparé à ce qui vous attend en Afghanistan et en Irak. Demandez à vos mères et à vos femmes de commander vos cercueils ! » Elle a été condamnée à dix ans d'emprisonnement en décembre 2010, en Belgique, pour son rôle moteur dans le recrutement de volontaires européens vers l'Afghanistan.

16. In *Messages aux sœurs musulmanes*.

17. Tamadhûr Bint Amrû Ibn al-Hârith surnommée Al-Khansa (« la mère des martyrs ») est une poétesse arabe qui avait rejoint le Prophète à Médine pendant l'hégire.

18. Safiya est le nom de la troisième épouse du Prophète.

19. La Ten Top Wanted List est celle des dix hommes les plus recherchés par le Federal Bureau of Investigation, disponible sur http://www.fbi.gov/wanted. Plusieurs jihadistes y ont figuré, à commencer par Oussama Ben Laden, alors recherché pour la somme de 25 millions de dollars.

20. https://azelin.files.wordpress.com/2014/04/inspire-magazine-issue-12.pdf

21. https://www.youtube.com/watch?v=yVaxZ2qoyAo

22. https://www.youtube.com/watch?v=98Mj9TEz8HA

23. L'Union du jihad islamique est la branche internationaliste du Mouvement islamique d'Ouzbékistan.

24. https://www.youtube.com/watch?v=yDw6ORsWzAw

25. In *Message à Abou Moussab al-Zarkawi*.

26. *In* « L'expansion du cyberjihad », *Akfar*, décembre 2007, p. 62.

27. https://www.youtube.com/watch?v=Ev3hlHZus-g

28. Cette application a été bannie trois mois plus tard par Google.

29. "IS closes the cyber blackout blinds to avoid attacks", *The Financial Times*, 17 octobre 2014.

30. http://www.quilliamfoundation.org/wp/wp-content/uploads/publications/free/women-of-the-islamic-state3.pdf

31. Le site est dédié à Nusaybah Bint Kahab, qui avait rejoint son fils à la bataille d'Uhud contre les combattants de La Mecque en 625. Pour forcer les musulmans à continuer le combat, elle s'était élancée seule contre les Mecquois et avait reçu douze blessures, tout en coupant la jambe d'un homme qui voulait tuer son fils.

32. "Cooking and killing: Islamic State opens finishing school for girls", *Haaretz*, 8 octobre 2014.

33. D'autant qu'en 1996 Chamil Bassaiev avait menacé les autorités russes d'une frappe nucléaire à Moscou, prétendant qu'une bombe sale, fabriquée avec du matériel radiologique dérobé dans l'hôpital de Boudionnovsk, avait été enterrée dans un parc de Moscou. L'existence de cet engin meurtrier n'a cependant jamais été établie. En 1999, les autorités russes ont déclenché la seconde guerre de Tchétchénie en accusant les jihadistes de Chamil Bassaiev d'avoir commis une série d'attentats meurtriers contre des immeubles résidentiels dans les alentours de Moscou (219 morts).

34. La reprise des lieux, préparée par une attaque au gaz toxique, fut marquée par l'élimination de tous les combattants-suicides, mais aussi par le décès de 67 spectateurs, les services médicaux n'ayant été informés que tardivement de la nature du gaz employé.

35. Jean-Pierre Perrin, « En Syrie, les rouages de "l'usine à otages" », *Libération*, 21 avril 2014.

36. http://time.com/3624976/isis-beheading-technology-video-trac-quilliam/

37. Cf. texte 12 en annexes.

38. Les autres cibles étaient un camp de vacances pour Européens supposés pratiquer le naturisme et un commissariat de police.

39. La dissolution de la fondation Al-Haramein a été prononcée par les autorités saoudiennes en 2004. Elle employait alors 5 000 personnes et opérait dans une quarantaine de pays musulmans.

40. « Syrie et Irak : le nombre de jihadistes européens à la hausse », *L'Express*, 23 septembre 2014.

41. *SeifAllah* se traduit par l'« épée de Dieu ».

42. Mécréants.

43. Ophélie Gobinet, « En Syrie, la vidéo d'un petit Strasbourgeois… », Rue89 Strasbourg, 24 novembre 2014.

44. « Le jihad en famille », *66 minutes*, M6, 28 septembre 2014.

45. http://www.courrierinternational.com/article/2013/09/24/le-sexe-au-service-des-djihadistes-en-syrie

46. « Le procès de Sharia4Belgium s'ouvre en Belgique », *Le Monde*, 29 septembre 2014. Fouad Belkacem a été condamné en février 2015 à douze années d'emprisonnement.

47. « Une adolescente française arrêtée alors qu'elle était sur le point de partir en Syrie raconte son expérience », *L'Obs*, 1er octobre 2014.

48. http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3CF6E4FF96FF9%7D/s_2012_683.pdf

49. Rukmini Callimachi, "Paying ransoms, Europe bankrolls Qaeda terror", *The New York Times*, 29 juillet 2014.

50. http://www.iraqinews.com/features/exclusive-isis-document-sets-prices-christian-yazidi-slaves/

51. « Quelles sont les principales sources de financement de l'État islamique ? », *L'Orient-Le Jour*, 21 novembre 2014.

52. "How an arrest in Iraq revealed Isis's $2 bn jihadist network", *The Guardian*, 15 juin 2014.

4
Les acteurs de la menace jihadiste

Les modèles restent des organisations structurées, aujourd’hui réparties en trois mouvances. Ce sont elles qui désignent les cibles à leurs mujahidin ou aux sympathisants, les groupes domestiques ou les loups solitaires, qui vivent hors des terres de jihad.

Les mouvances jihadistes

L'organisation des mouvements jihadistes a profondément évolué au XXIe siècle, tant en termes de nombre que de structuration des systèmes. Il n'y a plus un modèle jihadiste, mais trois mouvances principales.

Au matin du 11 septembre 2001, la mouvance mujahidine correspondait en fait à un modèle plus hiérarchisé qu'on ne l'a prétendu à l'époque, et qui peut être décrit en trois cercles concentriques[1]. Le premier, au milieu, représentait Al-Qaïda, pour qui la zone afghano-pakistanaise jouait un triple rôle : base de l'état-major ; base de formation avec les camps d'entraînement militaire ouverts depuis 1997 à des volontaires venus du monde entier ; base logistique pour préparer les opérations. Le deuxième cercle, moins lisible, était formé de nombreuses organisations combattantes, qui menaient – ou voulaient reprendre – dans leur pays un jihad local. La Jemaah islamiyah (Groupe islamique) en Indonésie, les *boïvikis* (« combattants ») wahhabites en Tchétchénie, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (Al-Harakat al-islamiya al-Uzbekistan) en Asie centrale, le Groupe islamique combattant libyen (Al-Jamaa al-islamiya al-Muqatila fi Libiya) ou le Groupe combattant tunisien (Al-Jamaa al Muqatila fi Tunisiya) au Maghreb… Al-Qaïda leur avait apporté un appui en termes de financement et de formation militaire, en espérant les convaincre dans l'avenir de se rallier au jihad global. Le troisième cercle était composé de « cellules dormantes », dirigées par d'anciens stagiaires des camps d'Afghanistan qui étaient retournés chez eux ; elles étaient présentes dans l'ensemble des pays musulmans, mais aussi dans les communautés musulmanes d'Amérique du Nord, d'Europe, de Russie, de Chine[2] et d'Australie, où elles procédaient à un patient recrutement tout en apportant un soutien logistique à Al-Qaïda. Cette dernière pouvait donc profiter de la

configuration générale pour exercer sur ses débiteurs une discrète mais réelle influence hiérarchique.

En 2012, la mouvance jihadiste s'est reconstruite[3]. Si elle prend toujours la forme de trois cercles concentriques, leurs tailles respectives sont différentes. Le premier cercle, plus petit, contient encore Al-Qaïda centrale repositionnée en zone AfPak[4]. Le deuxième cercle, également réduit, est formé des organisations franchisées ou sympathisantes dans les terres de jihad. Quatre organisations sont franchisées : Al-Qaïda au Maghreb islamique dont l'allégeance a été reconnue en septembre 2007, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique en janvier 2009, Al-Shabaab en mars 2012. Quant à l'État islamique d'Irak, il a bien salué en août 2011 la nomination d'Ayman Al-Zawahiri comme émir d'Al-Qaïda centrale, mais il manifeste dans les faits une indépendance de plus en plus marquée. Deux organisations restent sympathisantes : Boko Haram et l'Émirat islamique du Caucase ont à plusieurs reprises témoigné par communiqués leur engagement dans le jihad global et leur soutien à Al-Qaïda centrale, mais ils restent concentrés sur un combat régional et ont des contacts extrêmement limités avec la zone AfPak. Le troisième cercle est, en revanche, plus large que précédemment et comprend les groupes domestiques et les loups solitaires, qui sont en grande partie des militants autoradicalisés et apparaissent présents sur l'ensemble du monde, hormis l'Amérique latine.

En 2015, la mouvance jihadiste s'est fragmentée en trois modèles autonomes[5]. Au sein d'un cercle extérieur plus large, car les groupes domestiques et les loups solitaires augmentent en nombre, trois mouvances coexistent : celle d'Al-Qaïda, celle du califat et celle des organisations jihadistes autonomes.

La « mouvance Al-Qaïda » est toujours dirigée par Al-Qaïda centrale en zone AfPak. Elle représente environ 10 000 combattants dispersés. Elle comprend cinq filiales : au Yémen, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique ; au Maghreb et au Sahel, Al-Qaïda au Maghreb islamique et ses différentes émanations, dont Al-Murabitun et les organisations Al-Ansar Al-Sharia en Tunisie ou en Libye ; en Asie du Sud, Al-Qaïda dans le sous-continent indien ; en Somalie, Al-Shabaab, et en Syrie, le Front de soutien au Levant.

La « mouvance du califat » est plus importante en effectifs, qui se montent vraisemblablement en mars 2015 à plus de 30 000 combattants au

centre du Moyen-Orient. Elle est dirigée dans son sanctuaire irako-syrien par l'État islamique. Celui-ci a accepté en novembre 2014, parmi de nombreuses demandes d'allégeance, celles de groupes installés au Maghreb, au Machrek et au Moyen-Orient, en formant cinq nouvelles provinces (*willayat*) basées en Algérie, en Libye, en Égypte, en Arabie saoudite et au Yémen. Le ralliement en mars 2014 de Boko Haram, dont les milliers de combattants disposent d'une large expérience de sauvagerie calculée, lui offre une nouvelle vitrine internationale, dans un deuxième cercle géographique plus éloigné. Cela va lui permettre une audience médiatique renforcée, puisque Boko Haram, qui a mené, depuis sa base forte du nord-est du Nigeria, des incursions sanglantes dans les pays voisins, est devenu la cible d'une coalition africaine menée par le Tchad.

La « mouvance des organisations jihadistes autonomes » ne regroupe donc plus, depuis le départ de Boko Haram, qu'une seule structure qui fait perdurer un jihad régional indépendant des deux autres mouvances : présent au sud de la Russie, l'Émirat islamique du Caucase, qui agit toujours en Tchétchénie, mais aussi au Daghestan, en Ossétie du Nord comme en Ingouchie.

Nous accorderons dans l'étude de ces différents mouvements une attention plus large à la nébuleuse née autour d'Al-Qaïda au Maghreb islamique ainsi qu'à l'État islamique, car ce sont aujourd'hui les deux premières menaces contre l'Europe et en particulier la France.

La mouvance Al-Qaïda

– Al-Qaïda centrale, en zone afghano-pakistanaise

Une organisation matériellement affaiblie

La maison mère de la mouvance Al-Qaïda a pu se reconstruire dans les zones tribales du Pakistan, mais elle est devenue exsangue. Plus de 95 % des cadres historiques de l'organisation ont été neutralisés ou arrêtés depuis septembre 2001. En 2003 étaient ainsi interpellés le chef des opérations, le Saoudien Zinabedine Abu Zubeida, et son adjoint, le Koweïtien Khalid Sheikh Mohammed, qui avaient été les deux principaux concepteurs des attentats du 11 Septembre. En novembre 2005, c'est le tour du Syrien Abu

Mussab, qui vient de terminer la rédaction de *L'Appel à la résistance islamique globale*. Le 2 mai 2011, Oussama Ben Laden est exécuté lors d'une opération des forces spéciales américaines dans une maison aux hauts murs, située dans la ville d'Abbottabad à quelques centaines de mètres de la principale académie d'officiers du pays. En 2012, le Libyen Atiyah Abdel Rahman, nouveau responsable des opérations, l'Égyptien Said Said, l'émir des questions religieuses, ainsi que le Mauritanien Yunes, qui représentait la zone maghrébo-sahélienne, ont été, à leur tour, neutralisés.

En juin 2011, c'est sans réelle surprise qu'Ayman Al-Zawahiri a été proclamé nouvel émir d'Al-Qaïda centrale, dans un communiqué publié sur le site Shomukh al-Islam. Spécialiste des questions de doctrine et traditionnellement en charge des déclarations tactiques, il avait depuis décembre 2004 présenté personnellement la majorité des messages stratégiques de l'organisation afin de laisser à Oussama Ben Laden la discrétion nécessaire pour coordonner les actions du jihad global. Mais la lenteur des allégeances a confirmé à la fois l'usure du temps – marquée par la distanciation entre Al-Qaïda centrale et les différentes organisations qui s'en revendiquaient – et la moindre légitimité du nouvel émir.

Pour continuer à incarner le modèle référentiel du combat mujahidin, Ayman Al-Zawahiri a engagé six axes de manœuvre. Il a cherché à améliorer le contact avec les organisations régionales en nommant Nasser Al-Wahichi, le chef d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, au poste d'adjoint d'Al-Qaïda centrale et en le présentant comme son futur successeur. Il a tenté de créer une nouvelle dimension numérique en légitimant sous son autorité la manipulation des révolutions arabes. Il s'est présenté comme l'autorité suprême en arbitrant les conflits au sein de la mouvance jihadiste, mais n'a pu empêcher la dissidence de l'État islamique et l'officialisation d'un modèle concurrent. Il a procédé à de nouveaux recrutements de cadres, en choisissant principalement pour des questions de proximité des Pakistanais ou des Asiatiques du Nord, aguerris mais peu connus hors de la zone AfPak. Face aux pressions des raids des forces spéciales américaines et des frappes de drones, il s'est attaché à réduire encore plus l'empreinte au sol de son organisation. Le conseil consultatif (Majlis al-Shura) qui regroupe les principaux responsables de l'organisation reste dispersé. Les contacts entre eux se font essentiellement par des courriers humains, certes lents, mais œuvrant dans l'anonymat ; les

procédures de succession en cas de perte sont prévues à l'avance. Enfin, face à la vague déferlante de la propagande de l'État islamique, Ayman Al-Zawahiri tente d'adapter ses modes de communication à l'esprit du temps. L'avenir s'annonce difficile et rend nécessaire de trouver de nouveaux succès contre l'ennemi lointain, après le succès ponctuel en France de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, commandité par sa filiale yéménite.

L'aide de mouvements locaux en zone afghano-pakistanaise

Al-Qaïda centrale va donc tenter de capitaliser à son profit l'échec de la coalition internationale en Afghanistan, en grande partie favorisé par le faible intérêt américain apporté à la reconstruction jusqu'en 2008 et par la corruption des élites afghanes que le nouveau régime du président Ashraf Ghani semble peu capable d'éradiquer. Le véritable pouvoir dans les provinces pachtounes est de plus en plus assuré par les *shadow governments* des talibans. Al-Qaïda centrale peut compter sur le soutien ancien du mollah Omar, le leader de l'Émirat islamique d'Afghanistan, mais aussi sur celui de deux structures politico-combattantes qui agissent à sa marge, le Parti islamique d'Afghanistan (Hezb e-Islami e-Afghanistan) et l'organisation de Jalalludin Haqqani, dont les combattants en majorité pakistanais ont perfectionné au fil des ans la technique des attentats-suicides de grande ampleur, en particulier à Kaboul.

Avec le maintien d'une force occidentale très réduite en Afghanistan, principalement chargée de missions de formation et de protection, la menace ne peut que grandir au pays voisin sous la houlette du Mouvement des talibans pakistanais (Tehrek e-Taliban e-Pakistan). Cette organisation particulièrement combative a été fondée en 2007 au Pakistan et sert de relais aux talibans afghans du mollah Omar. Elle contrôle aujourd'hui, sous l'autorité de Maulana Fazlullah, l'ensemble de la zone frontalière de l'Afghanistan, en particulier les zones tribales et les provinces du Nord-Ouest[6], malgré des offensives régulières de l'armée pakistanaise. Elle dispose de réseaux terroristes actifs dans les principales villes du pays, comme l'a rappelé l'attentat organisé en mai 2014 contre l'aéroport international de Karachi (28 morts). Elle a acquis également une capacité de frappe à l'étranger, en formant l'Américano-Pakistanais Fayzal Shasad qui, en mai 2010, avait tenté de commettre un attentat à la voiture piégée dans le

quartier de Times Square à New York. D'autres groupes pakistanais ont affiché leur proximité avec le jihad global. C'est la Milice des Purs (Lashkar e-Taeba) qui a réalisé l'opération ayant visé de façon combinée 8 cibles différentes à Mumbaï (Inde) en novembre 2009 (155 morts, dont 13 Occidentaux). Les années suivantes sont sombres pour un pays marqué par le dérèglement institutionnel et l'échec économique, mais qui est aussi la seule puissance nucléaire du monde sunnite. Dans les huit dernières années, plus de 13 000 membres des forces de sécurité pakistanaises ont payé de leur vie l'engagement contre Al-Qaïda centrale et ses alliés, mais en même temps le nombre des sympathisants jihadistes grandit sans cesse, y compris dans les milieux politiques du pays.

– Du Yémen, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique joue un rôle de premier plan

Oussama Ben Laden était un Saoudien d'origine yéménite[7]. Al-Qaïda dans la péninsule Arabique a été fondée par des Saoudiens et des Yéménites qui ont pour la plupart rencontré, sinon fréquenté, Oussama Ben Laden pendant leur formation militaire dans les camps afghans, entre 1996 et 2001. Plus de 1 800 d'entre eux avaient d'ailleurs participé avec discipline aux combats de Tora Bora, avant de réussir à fuir au Pakistan dans des conditions mal élucidées.

Dès le début 2002, Al-Qaïda disposait dans la péninsule Arabique du soutien fidèle de ces 1 200 Saoudiens et 600 Yéménites. Les services de sécurité commettaient, à leur retour, la même erreur qu'avec Oussama Ben Laden en 1990. On les accueillait discrètement en valeureux combattants, en considérant qu'ils allaient se réinstaller tranquillement au pays. Ce manque de contrôle ne pouvait qu'être dangereux, car les mujahidin entendaient poursuivre la lutte contre les Américains. Et l'Arabie saoudite comme le Yémen s'étaient officiellement positionnés comme des alliés des États-Unis dans le renversement du régime des talibans.

Le jihad saoudien, annoncé par le site Sawt al-jihad, débutait le 11 juin 2003 avec l'attaque d'un centre résidentiel où vivaient des expatriés occidentaux (12 morts). Il allait se poursuivre jusqu'en 2006, quand la reprise en main du territoire par les services de sécurité saoudiens s'avérait enfin à la hauteur des enjeux. En neuf semaines, l'organisation saoudienne

baptisée Al-Qaïda au pays des deux lieux saints[8] (Al-Qaïda fi Bilad al-Haramein) perdait ses trois émirs successifs.

La riposte saoudienne obligeait, début 2007, les derniers militants clandestins d'Al-Quaïda au pays des deux lieux saints à se réfugier dans le pays voisin. Ils y étaient accueillis par les jihadistes d'Al-Qaïda au Yémen. Cette branche avait été fondée l'année précédente par des détenus islamistes qui étaient parvenus à s'évader de la prison de haute sécurité de Sana'a. Ils créaient rapidement un site Internet Sada al-Malahem (« L'écho des épopées »), sous la conduite de Nasser Al-Wahichi. En novembre 2008, ce dernier était reconnu comme représentant d'Al-Qaïda par Ayman Al-Zawahiri : « Je demande à Allah de nettoyer le Yémen, terre de la Foi et de la sagesse, des croisés et de leurs alliés, d'accorder la victoire au jihad, aux mujahidin et à leur émir Nasser Al-Wahichi. Je sais qu'il est le meilleur frère, le résistant et le patient. » Un tel hommage s'expliquait par le passé du chef de guerre yéménite qui, pendant six ans, avait été l'un des gardes du corps personnels d'Oussama Ben Laden. Deux mois plus tard, il fondait sa nouvelle structure franchisée, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (Al-Qaïda fil Jazeera al-Arabiya), qui devenait rapidement le premier relais extérieur d'Al-Qaïda centrale dans le jihad global. Elle pratiquait en effet la gamme complète des combats contre l'ennemi proche, qu'il s'agisse des forces de sécurité, des chiites de la région d'Hadramout ou de dignitaires sunnites modérés. Quant à l'ennemi lointain, il était régulièrement ciblé. Les représentations américaine et britannique ont été la cible d'attentats, et quatre touristes sud-coréens ont été exécutés dès mars 2009.

Mais c'est d'abord dans l'exportation du combat contre l'ennemi lointain qu'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique a mené ses actions les plus audacieuses. C'est au Yémen qu'a été entraîné pendant six mois le Nigerian Umar Farouk Abdulmutallab, qui a échoué, en décembre 2009, à se faire sauter dans un vol Amsterdam-Detroit. L'engin explosif indétectable avait été préparé par le même artificier yéménite qui a élaboré les deux imprimantes piégées, repérées avant d'être envoyées par fret aérien vers Chicago en octobre 2010.

On comprend, dans ces conditions, que Nasser Al-Wahichi ait exprimé son allégeance au nouvel émir d'Al-Qaïda en des termes empressés : « À mon émir bien-aimé et à mon cheikh préféré Ayman Al-Zawahiri, je fais

serment de vous servir et je promets de vous obéir en toutes circonstances […]. Je combattrai les ennemis d'Allah du mieux que je peux, avec mes hommes, vos fidèles soldats de la péninsule Arabique, jusqu'à ce que l'islam soit appliqué[9]. »

En mars 2011, profitant de la révolte contre le président Ali Abdallah Saleh, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique prit le contrôle de la région au nord-est du port d'Aden, et annonça la création de l'Émirat islamique d'Abyane. Pour le défendre fut constituée une milice dénommée Ansar Al-Sharia, qui reçut le renfort de volontaires moyen-orientaux et somaliens. Mais, incapable de trouver des financements suffisants, l'émirat s'effondra un an plus tard.

L'organisation a pourtant maintenu ses capacités opérationnelles grâce à l'argent des prises d'otages, y compris dans la capitale du pays. En mars 2012, une centaine de policiers yéménites ont été tués dans un attentat-suicide lors de la préparation du défilé de la fête nationale. En décembre 2013, le ministère de la Défense a été investi et les assaillants ont assassiné des malades et des personnels médicaux de l'hôpital militaire adjacent (56 morts). Mais Al-Qaïda dans la péninsule Arabique s'est révélée impuissante face à l'offensive militaire des milices chiites de l'Hadramout, qui ont réussi à renverser le pouvoir du nouveau président Abd Rabbo Mansour Hadi[10] en décembre 2014 et à prendre le contrôle de Sana'a.

Dans un pays livré au chaos, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique reste le premier relais d'Al-Qaïda centrale, mais des voix se font entendre en son sein pour rallier la mouvance du califat, en raison de la priorité du combat antichiite. Un film, diffusé sur le site Sada al-Malahem en août 2014, montrait pour la première fois la décapitation de soldats yéménites capturés. Et une centaine de ses mujahidin ont fait dissidence cinq semaines plus tard pour former la province « Yémen » de l'État islamique.

La France n'a pas été oubliée dans la vindicte de l'organisation yéménite. Au mois de février 2009, Nasser Al-Wahichi la fustigeait pour son rôle dans les actions antipiraterie menées dans le golfe d'Aden. En octobre suivant, quinze jours après la destruction d'un gazoduc géré par la compagnie française Total dans la province de Chabouah, Sada Al-Malahem revendiquait l'attentat en annonçant : « Vous qui volez nos biens

[…], quittez notre pays et cessez de vous moquer de notre religion, sinon les héros de l'islam qui vous guettent vous traqueront de toutes parts, car ils ont juré que vous ne pillerez plus les richesses de l'*umma*. » En août 2011, trois membres français d'une organisation humanitaire étaient kidnappés. En 2013, de nouveaux communiqués de menaces étaient lancés après les interventions françaises au Nord-Mali et en Centrafrique. Un Français était d'ailleurs abattu à Sana'a en novembre de cette année. Al-Qaïda dans la péninsule Arabique a largement revendiqué, en janvier 2015, l'action de Chérif Kouachi contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, en confirmant qu'elle l'avait missionné pour cette « revanche divine » trois ans plus tôt. Le nouvel émir religieux de l'organisation, Harith Al-Nadhari, avait d'ailleurs, à cette occasion, émis de nouvelles menaces contre la France : « Vous ne serez pas en sécurité tant que vous combattrez Allah, son messager et les croyants. » Cela a été son dernier message. Il a perdu la vie trois semaines plus tard dans une frappe de drone américain.

– En Somalie, Al-Shabaab maintient une présence déstabilisatrice pour l'est de l'Afrique

Al-Shabaab (« La Jeunesse ») a été longtemps contrôlé par les partisans du jihad nationaliste. Ceux-ci, issus des Milices des tribunaux islamiques qui avaient déjà tenté de prendre le contrôle du pays, avaient tiré les leçons de l'intervention éthiopienne, soutenue très fortement par les États-Unis, en janvier 2007. La situation en Somalie leur paraissait favorable, car elle était semblable à celle de l'Afghanistan avant la prise du pouvoir par les talibans en 1996 : effondrement du pouvoir central, éclatement du territoire en de multiples zones rebelles, lassitude des populations prises entre les combats, etc. C'était une configuration idéale pour ces combattants islamistes, relativement bien structurés sous l'autorité de Mokhtar Robow, qui portaient la promesse de la loi et de l'ordre.

La branche internationaliste, dirigée par Ahmad Abdi Godane, restait active et avait lancé, *via* Internet, de vibrants soutiens au jihad global. En réponse, Ayman Al-Zawahiri avait salué à plusieurs reprises le jihad des frères somaliens en les incitant à profiter de leur position géographique pour se livrer à des actions de terrorisme maritime. Ce souhait n'avait pas été exaucé. Un des trois principaux groupes de pirates s'était en 2011 placé

sous l'autorité de responsables d'Al-Shabaab. Mais ceux-ci appartenaient à l'aile nationaliste et le ralliement, dû à de complexes relations tribales, avait pour intérêt essentiel d'obtenir de nouvelles ressources par le prélèvement d'une taxe sur les butins de la piraterie.

Les rivalités internes dans l'organisation ont d'ailleurs affaibli le mouvement. En août 2011, incapables de s'entendre sur la stratégie, les deux factions d'Al-Shabaab ont abandonné leurs bases dans Mogadiscio face à la nouvelle offensive des forces gouvernementales et de l'African Mission in Somalia (Amisom). Elles se sont repliées sur les faubourgs de la ville et, chacune de leur côté, ont renforcé leurs positions dans le reste du pays en cherchant à contrôler les axes routiers et les ports, afin de se constituer des bases fortes face à l'intervention directe de l'armée kenyane. Mais, malgré les rivalités internes et les revers, Al-Shabaab a conservé sa capacité d'action dans la capitale somalienne, en dépit du nouvel engagement pris par la communauté internationale de restaurer l'État de droit en Somalie[11]. En juin 2013, il a réussi à déstabiliser les projets d'aide internationaux en frappant le siège local des Nations unies, où venaient de se réinstaller des personnels du Programme des Nations unies pour le développement (15 morts). En mai 2014, l'explosion d'une voiture piégée a précédé l'assaut du Parlement (10 morts). Début janvier 2015, un attentat similaire a visé un hôtel dans lequel résidait une délégation turque, la veille de la visite du président Recep Erdogan. Fin février 2015, une nouvelle opération a frappé l'hôtel central de Mogadiscio pendant un congrès (25 morts et 2 ministres blessés).

Al-Shabaab reste donc dangereux. Non seulement par sa volonté de prendre le contrôle d'un État devenu fantôme depuis plus de trente ans, mais aussi par sa capacité d'attraction comme terre de jihad. On estime à plus de 1 200 le nombre de volontaires qui se préparent à l'action terroriste dans les camps d'entraînement somaliens, dont la plupart sont africains. Une grande partie proviennent des bidonvilles du Kenya et d'Afrique du Sud, où la ferveur jihadiste a remplacé l'idéologie marxiste ; ils peuvent permettre demain de lancer un nouveau front combattant sur le littoral de l'Afrique de l'Est. Mais d'autres peuvent servir contre les pays occidentaux. Plusieurs centaines sont des membres de la diaspora somalienne, principalement installée au Canada, en Grande-Bretagne, en Allemagne et

au Danemark. Surtout, on note la présence d'une cinquantaine d'Européens et d'Américains convertis, qui sont susceptibles de repartir dans leurs pays pour concrétiser leur engagement au martyre. Pour autant, ils ont été sévèrement recadrés par Ahmed Abdi Godane, quand celui-ci a pris la tête du mouvement en juin 2012, en chassant Mokhtar Robow et en faisant exécuter plusieurs de ses adjoints. Il a également fait assassiner le plus revendicatif des volontaires étrangers, l'Américain Omar Hammami. Ce ressortissant de l'Alabama, qui avait pris en Somalie le pseudonyme d'Abu Mansoor Al-Amriki, s'était fait connaître dès mars 2009 dans une vidéo où il chantait, sur un rythme de rap, les préparatifs d'une embuscade, avant de déchirer son passeport américain.

Al-Shabaab a suivi les consignes d'Al-Qaïda centrale en déclenchant des frappes à l'étranger. Le double attentat commis par les combattants somaliens à Kampala le 11 juillet 2010 (76 morts) était d'abord un avertissement précis contre l'Ouganda qui fournissait alors la plus grande partie des troupes d'interposition présentes au sein de l'Amisom. Mais il a marqué en même temps avec succès l'entrée du mouvement dans le jihad global. Au moment où la mouvance jihadiste tentait de monter en puissance en Afrique et au Moyen-Orient, Al-Qaïda centrale ne pouvait manquer d'intégrer ce trait d'union géographique. Dans un message vidéo diffusé le 8 février 2012, le chef de la branche internationaliste, Ahmed Abdi Godane, a fait de nouveau allégeance à Ayman Al-Zawahiri. Ce dernier a accepté de prendre sous son autorité le mouvement de la corne de l'Afrique, en l'exhortant à « poursuivre le combat pour purifier la Somalie de la présence des croisés ». Al-Shabaab a alors multiplié les attaques contre le Kenya, alternant prises d'otages de touristes[12] et massacres dans les villages de la frontière. Le point d'orgue a été atteint en avril 2015, plus de 140 étudiants ont été massacrés à l'arme automatique dans les dortoirs de l'université de Garissa. Certains ont été forcés d'appeler par téléphone leur famille pour qu'elle écoute leur exécution.

Ahmed Abdi Godane est mort dans une frappe de drone américain en septembre 2014. Son successeur, Ahmad Umar Abu Ubaidah, a maintenu officiellement la ligne stratégique de fidélité à Al-Qaïda centrale, mais il entretiendrait des contacts discrets avec l'État islamique dans l'espoir d'obtenir des aides financières. Le mouvement en attendant reste actif dans

sa propagande. Il a diffusé fin février 2015 un communiqué audio en anglais, menaçant des centres commerciaux aux États-Unis et au Canada, mais également en France dans les quartiers parisiens des Halles et de La Défense.

– Au nord de l'Afrique, Al-Qaïda au Maghreb islamique et Al-Murabitun

L'essor d'Al-Qaïda au Maghreb islamique depuis 2005 a favorisé l'apparition de groupes jihadistes dans l'ensemble des pays du nord de l'Afrique.

La fondation d'Al-Qaïda au Maghreb islamique s'est inscrite dans la stratégie d'Al-Qaïda centrale de marquer une présence nouvelle au nord de l'Afrique

Le succès des politiques d'amnistie mises en place en 1999 et 2002 par les autorités algériennes[13] avait rendu résiduelle la menace terroriste du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (Al-Jammaa al-salafiya li al-Daawa wal Qital). Cette organisation, sous la conduite de l'émir de Kabylie, Hassan Hattab, qui avait fait dissidence du tristement célèbre Groupe islamique armé, se consacrait depuis 1996 à un jihad national, évitant les excès de son prédécesseur contre les populations civiles pour se concentrer sur le combat contre les forces de sécurité. Cette stratégie fut pourtant un échec. En 2003, le nouvel émir, Nabil Sahraoui, prenait la tête d'une structure affaiblie. Il recherchait une stratégie originale pour obtenir de nouveaux recrutements et trouver un nouveau souffle combattant dans des espaces moins contrôlés par l'armée algérienne. En juillet 2004, Nabil Sahraoui était abattu par la police algérienne en Kabylie. Son successeur était Abdelmalek Droukhdal, un spécialiste des engins explosifs. Il obtint le contact avec Al-Qaïda centrale, en clamant sur Internet son admiration pour les exploits en Irak d'Abu Mussab Al-Zarkawi.

Par son mariage de raison avec Al-Qaïda le 11 septembre 2006, Abdelmalek Droukhdal bénéficia de la légitimité recherchée. En échange, il adhéra à la doctrine du jihad global, dont il copia avec méthode les modes opératoires : attentats plus importants, ciblage des intérêts occidentaux, développement d'un outil perfectionné de propagande, conquête de

nouveaux territoires pour créer une terre de jihad régional, création de liens avec des groupes extérieurs menant un combat local, prises d'otages rémunératrices ou suivies d'exécutions vengeresses.

Al-Qaïda centrale trouvait un nouvel allié capable de représenter le jihad global dans le nord-ouest de l'Afrique. En intégrant le Groupe salafiste pour la prédication et le combat, Oussama Ben Laden lui donnait deux missions : d'abord, frapper l'Europe située de l'autre côté de la Méditerranée et qui n'avait pas été touchée depuis les attentats de Madrid et de Londres ; ensuite, étendre l'influence mujahidine vers le sud du Sahel où l'immensité des territoires désertiques, la montée du fondamentalisme, les tensions ethniques, l'absence de gouvernance, la présence de réseaux de trafics criminels et la corruption des élites permettaient d'envisager l'existence de terreaux locaux favorables. Le Sahel devenait ainsi une terre de jihad alternative à l'Irak, où la filiale d'Al-Qaïda prenait ses distances avec la maison mère. Le 26 janvier 2007, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat prenait la nouvelle dénomination d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Al-Qaïda fi Bilad al-Maghreb al-islami), quatre mois après avoir été adoubé par Ayman Al-Zawahiri.

Depuis sa mutation, elle avait adopté une triple stratégie combattante : d'abord nationale, en poursuivant le combat en Algérie ; ensuite régionale, en se montrant active au Sahel et en cherchant à s'étendre en Afrique subsaharienne comme vers l'Afrique de l'Est ; enfin internationale, puisqu'elle désignait, à l'instar de ses prédécesseurs, la France comme son premier adversaire étranger.

Al-Qaïda au Maghreb islamique avait donc repris sans faillir les méthodes Al-Qaïda. On rappellera qu'Ayman Al-Zawahiri les avait présentées dans son ouvrage *Les Cavaliers sous la bannière du Prophète : méditations sur le jihad*. L'organisation maghrébine avait bien appris la leçon. Pour obtenir l'effet psychologique, elle avait développé une intense activité de communication sur ses opérations, confiée à la société de production médiatique Al-Andalus, en diffusant une litanie de films de combat, de mises en scène d'otages ou de déclarations des émirs. Pour viser prioritairement des cibles économiques, présentées comme les piliers de l'adversaire, elle s'était spécialisée avec professionnalisme dans les prises d'otages occidentaux qui étaient liés à des intérêts économiques locaux, en ciblant les touristes, les membres d'ONG ou les cadres de puissantes

compagnies internationales comme Areva. Enfin, alors que les jihadistes algériens n'avaient jusque-là jamais recouru à l'action-suicide, Al-Qaïda au Maghreb islamique en commit une trentaine en Algérie, d'avril 2007 à décembre 2008, puis à l'été 2011, une au Niger et une autre en Mauritanie (environ 450 morts). S'y ajoutèrent une quinzaine de tentatives déjouées par les services de sécurité, en particulier mauritaniens, qui ont permis d'épargner de nouvelles centaines de victimes.

Les structures dirigeantes restaient pourtant toujours isolées au nord de l'Algérie où, malgré les distances qui interdisaient une réelle capacité de projection, elles étaient pourvues des moyens nécessaires de commandement et de communication. L'état-major, qui évoluait dans la région d'Aksawt (petite Kabylie), comprenait en particulier, sous l'autorité directe de l'émir, trois organes jouant les rôles de pouvoir exécutif, d'organe représentatif et de structures administratives de l'organisation : le Conseil des sages, le Conseil consultatif et la structure des comités[14] . L'organisation maintenait le lien par Internet avec Al-Qaïda. Par ailleurs, elle avait obtenu, dès 2007, que soit présent en zone afghano-pakistanaise un représentant permanent venu de ses rangs[15].

C'est toujours de Kabylie qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique organisait l'activité de cellules sympathisantes en Europe. Elles avaient deux intérêts principaux. D'abord, permettre un soutien logistique extérieur, en fournissant des matériels difficilement achetables sur le territoire algérien, comme de l'équipement médical ou des appareils sophistiqués de communication. Ensuite, faciliter la mise en place d'actions opérationnelles directement sur le territoire européen. Là, en revanche, l'efficacité des services de sécurité européens avait permis de déjouer toutes les tentatives. On notera d'ailleurs que la majorité des apprentis jihadistes qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique avait pu recruter en Europe, généralement *via* Internet, manquaient de capacités opérationnelles.

La volonté des jihadistes algériens d'élargir leur dimension territoriale vers le Sahel

Sur son territoire de prédation au nord de l'Afrique, Al-Qaïda au Maghreb islamique a été réorganisée en quatre régions : est, ouest, centre et sud. Elle comptait en 2007 dans ses rangs environ 950 mujahidin : 500

étaient présents dans les trois régions du nord de l'Algérie. Ils étaient tous algériens, hormis quelques stagiaires ponctuels venus du Maghreb. Mais la région sud comprenait presque autant de combattants. C'étaient en majorité des volontaires locaux venant du Mali, de Mauritanie, du Niger et du Nigeria, mais également quelques Tunisiens, Sénégalais, Burkinabés et Marocains ; l'encadrement était principalement algérien, mais aussi mauritanien et malien.

Les trois régions du Nord étaient de faible dimension et ne s'étendaient en réalité que sur une profondeur de 300 kilomètres au sud de la côte algérienne[16]. Le reste de l'espace sanctuarisé par Al-Qaïda au Maghreb islamique dépendait quant à lui de la région sud et s'étendait graduellement depuis 2005. Par un système d'alliances complexes établies avec des tribus locales, il couvrait une partie du Sahara algérien, le sud désertique de la Tunisie, la frontière mauritanienne, le nord du Mali et des axes de circulation dans le nord du territoire nigérien, avec des capacités de pénétration au Sénégal comme au Burkina Faso. Les liens avec le Boko Haram permettaient de diffuser la menace à partir du nord du Nigeria vers le Tchad et le Cameroun. C'est d'ailleurs la région sud qui a été la première bénéficiaire de la déstabilisation libyenne, par le renouvellement d'un arsenal déjà puissant. Les *katibats* pouvaient trouver de nouveaux complices, en distribuant des ressources financières (achat de denrées locales à prix élevé, fourniture de véhicules ou de pompes à eau…), alors que les populations étaient démunies par l'arrêt brutal de la manne libyenne, qui avait fonctionné en quasi-système associatif et contribué largement à la diminution des tensions sociales au Mali et au Niger.

Al-Qaïda au Maghreb islamique a développé ses capacités de cyberjihad pour mieux diffuser régionalement son idéologie combattante. Les communiqués et les vidéos préparés par Al-Andalus étaient mis en ligne, depuis 2009, sur différents sites islamistes, afin de valoriser les succès de l'organisation au sein de la mouvance internationale, de renforcer la pression sur ses adversaires et de favoriser de nouveaux recrutements, en Afrique prioritairement, mais aussi en Europe. Elle diffusait des messages toujours rédigés ou lus en arabe, mais la plupart du temps sous-titrés en français. Cela permettait de menacer plus lisiblement la France et ses alliés,

d’autant que les communiqués les plus importants étaient régulièrement présentés par Abdelmalek Droukhdal.

Ainsi, en septembre 2008, il dénonçait les gouvernants apostats des pays du Maghreb et du Sahel, coupables d’être des « valets de la France ». Il les prévenait que « la France serait, le jour venu, dans l’impuissance de les protéger, puisqu’elle sera plus préoccupée par sa propre sécurité que par celle de ses esclaves ignominieux… ». En juin 2009, il critiquait les débats sur la laïcité et le port du voile, en exhortant les mujahidin du Maghreb islamique de « faire tout ce qui est en leur pouvoir pour […] se venger de la France et de ses intérêts, où qu’ils se trouvent, pour l’honneur de nos filles et de nos sœurs ». En septembre 2009, il proclamait que l’attentat-suicide contre l’ambassade de France en Mauritanie perpétré trois semaines plus tôt avait été commis en représailles à « l’offensive des croisés et de leurs collaborateurs apostats, dirigés par la France », et que « le peuple musulman continuerait à sacrifier sa vie ». En juillet 2010, après plusieurs communiqués menaçant la vie de l’otage français Michel Germaneau, il annonçait son exécution en réaction au raid franco-nigérien du 22 juillet contre un campement à l’ouest du Mali. Il affirmait que « Sarkozy avait échoué à libérer son compatriote… mais avait ouvert pour lui, son peuple et son pays une des portes de l’enfer… ». En octobre 2013, dans un appel aux loups solitaires intitulé « La France à la recherche du mirage », un de ses adjoints, l’Algérien Abu Mohammed, lançait de nouvelles menaces contre la France : « Nos missiles, nos voitures piégées et nos martyrs vous atteindront. »

Dès 2012, Al-Qaïda au Maghreb islamique était devenue particulièrement visible au sud où elle disposait d’espaces immenses pour évoluer, car la zone saharo-sahélienne représente en superficie plus de quinze fois la France. C’est là que l’organisation dans son ensemble obtenait l’essentiel de ses ressources, par les rançons et les droits de passage sur les trafics[17]. Cela lui permettait de former les nouveaux volontaires et de monter dans la région des opérations d’envergure, mais aussi de financer l’essentiel de l’activité des régions du Nord.

Al-Qaïda au Maghreb islamique bénéficiait de l’appui régulier de membres de tribus où la rébellion restait sous-jacente (Touaregs au Mali et au Niger, Berabiches et Sahraouis au nord de la Mauritanie…). Elle

profitait, en outre, pour sa présence nomade, de l'absence d'États. Car le manque criant de gouvernance et d'intérêt des autorités, dû au poids historique des conflits ethniques, avait fait de ces espaces désertiques, jadis fréquentés par les caravanes de sel, une zone grise majeure où transitaient les trafics criminels, en particulier les réseaux sud-américains de cocaïne et marocains de haschisch, en lien avec la criminalité organisée européenne ou moyen-orientale. Stupéfiants, armes, émigrés clandestins, cigarettes de contrebande, etc., voyageaient de la Guinée-Bissau ou du Nigeria vers les côtes du nord de l'Afrique, dans des convois de véhicules tout-terrain lourdement armés. Les conducteurs étaient généralement des nomades locaux, habiles à reconnaître les axes de sable roulant, où ils pouvaient pousser leur véhicule à la vitesse d'un pilote du Paris-Dakar. Pour raccourcir les distances, face aux quelques prises réussies par les forces de sécurité locales qui manquaient de capacités de détection et d'interception, les cartels sud-américains utilisaient même depuis quelques années des avions-cargos, qu'ils faisaient atterrir sur des terrains plats du Nord-Mali transformés en pistes de fortune[18].

Quatre *katibats* étaient présentes dans la région sud. Elles étaient placées, au sein de l'état-major de l'organisation, sous l'autorité nouvelle d'un cadre historique, Moussa Bourahla, qui avait délégué sur place son adjoint, Nabil Makhloufi[19]. Ce dernier réussissait à rétablir la cohésion de la région sud, malgré les rivalités anciennes entre ses cadres. Les bases arrière des *katibats* étaient ainsi renforcées dans les contreforts montagneux de l'Adrar des Ifoghas et de Timétrine du Nord-Mali, à proximité du Sahara algérien. Ces quatre *katibats* ont été créées successivement : la première, Al-Moulithimoune (« Ceux qui portent le voile »), restait dirigée par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, un ancien commerçant chaamba[20] qui, à son retour du jihad afghan en 1992, avait tissé depuis 1995 un vaste réseau d'alliances dans la région, pour ses activités de contrebande d'armes et de cigarettes. La deuxième, Tarek Ibn Zyad (du nom du conquérant de l'Andalousie au VIII^e^ siècle), avait été créée en 2007 par l'Algérien Abu Zeid, un proche de l'état-major, qui estimait que sa rigueur idéologique permettrait de mieux contrôler l'indépendant Mokhtar Belmokhtar. La troisième *katibat*, Al-Forqane (« Le Discernement »), était dirigée par l'Algérien Yaya Abu Al-Hammam. La quatrième, Al-Ansar (« Les

Partisans »), permettait au Malien Abdelkrim Al-Targui de recruter localement, au sein de la communauté touarègue.

La tentative de profiter de la rébellion touarègue pour fonder un émirat islamique

Les *katibats* avaient pour principale activité d'entraîner des volontaires étrangers venus d'un nombre toujours croissant de pays de la zone. On leur inculquait, lors de longues séances d'endoctrinement religieux, l'idée qu'ils participaient à la création d'un émirat islamique africain. Ils se préparaient ainsi au martyre, pour de futures actions offensives au Mali ou dans leur pays d'origine.

Abdelmalek Droukhdal, cohérent par rapport à sa stratégie de soutien aux révolutions tunisienne et libyenne qui lui avait permis d'obtenir localement de nouveaux alliés, a tenté avant la rébellion touarègue de janvier 2012 d'instrumentaliser sa principale composante, le Mouvement national de libération de l'Azawad. L'échec des négociations l'a incité à appuyer un Touareg, marginal mais charismatique, Iyad Ag Ghali, qui s'était vu refuser des responsabilités au sein du Mouvement national de libération de l'Azawad et avait formé son propre groupe, Ansar Eddine (« Les Partisans de la religion »). Al-Qaïda au Maghreb islamique, en finançant Ansar Eddine, en lui fournissant des combattants et en organisant sa propagande, s'en est servi comme paravent pour créer l'Émirat islamique du Nord-Mali.

Mais les consignes de prudence de Abdelmalek Droukhdal, qui visaient à assurer la survie de cet émirat, n'ont pas été respectées. D'un côté, Ansar Eddine a combattu le Mouvement national de libération de l'Azawad pour le marginaliser, a détruit certains des mausolées de Tombouctou et a exigé des populations locales la salafisation immédiate des mœurs. Il a surtout poursuivi une dynamique de conquête vers le sud, qui s'est concrétisée par l'offensive du 10 janvier 2013 vers Mopti. Elle a entraîné immédiatement la riposte française, à la demande des autorités maliennes et en application de la résolution 2085 de l'ONU. De l'autre, les quatre *katibats* d'Al-Qaïda au Maghreb islamique-Sud ont entretenu leurs rivalités : en juin 2011, une partie de la *katibat* de Mokhtar Belmokhtar a fait dissidence sous la nouvelle appellation de Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de

l’Ouest ; en septembre 2012, Mokhtar Belmokhtar lui-même a été exclu de l’organisation pour son manque d’obéissance.

Les principales pertes face aux forces françaises ont été subies par les quatre *katibats* d’Al-Qaïda au Maghreb islamique-Sud et Ansar Eddine, alors que le Mouvement pour l’unicité du jihad en Afrique de l’Ouest et la *katibat* de Mokhtar Belmokhtar avaient mis en place une stratégie d’évitement vis-à-vis des troupes françaises et africaines. Au début 2015, les quatre *katibats* reconstituées d’Al-Qaïda au Maghreb islamique-Sud sont réduites à 250 individus éparpillés entre le nord de Tombouctou, la frontière algérienne et le Sud libyen. Yaya Abu Al-Hammam est toujours l’émir de la région sud, avec sous ses ordres quatre *katibats* : Tarek Ibn Zyad, dirigée par le Mauritanien Mohamed Ould Mohamed Salem, Al-Forqane, dirigée par l’Algérien Souhaib Al-Sufi, Al-Ansar, toujours dirigée par Abdelkrim Al-Targui, et Youssef Bin Tachfin, dirigée par le Touareg malien Sidan Ag Hitta. Ansar Eddine ne représente plus qu’une centaine d’individus qui évoluent entre le Niger et la frontière algérienne, même si Abdelmalek Droukhdal a confié à Iyad Ag Ghali la stratégie des opérations au Nord-Mali. Mais ces différentes structures peuvent compter, pour le renseignement et la logistique, sur d’anciens mujahidin qui ont fait officiellement repentance et militent aujourd’hui au sein de deux organisations ayant fait allégeance au processus de paix, le Haut Comité pour l’unité de l’Azawad et le Mouvement des Arabes de l’Azawad. Ils ont joué un rôle trouble dans les différentes étapes du processus de paix tenu à Alger depuis 2014.

La *katibat* de Mokhtar Belmokhtar et le Mouvement pour l’unicité et le jihad en Afrique de l’Ouest se sont réunifiés en août 2013 dans une nouvelle structure, Al-Murabitun (« Les Almoravides »), en référence à cette dynastie musulmane qui, à partir du Maroc, avait conquis entre le X^{e} et le XII^{e} siècle une partie du nord de l’Afrique. Al-Murabitun représente aujourd’hui 300 combattants répartis en trois *katibats*. La majorité se déplacent entre Gao et le Sud libyen, d’autres sont toujours dans le massif du Timétrine.

La volonté de revanche des militants jihadistes reste forte pour l'avenir, d'autant qu'elle est renforcée par la nouvelle compétition entre AQMI et Al-Murabitun

Al-Murabitun dispose d'argent, car une partie des membres de l'ex-Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest se sont impliqués dans le trafic de haschisch en provenance du Maroc et à destination de la Libye et de l'Égypte. La nouvelle organisation a réussi en 2013 des attentats spectaculaires – au centre d'hydrocarbures algérien d'In Anemas en janvier, contre la caserne d'Agadez et les structures d'Areva à Arlit en juin, à la prison de Niamey en juillet – qui lui donnent une capacité d'attraction forte pour de nouveaux recrutements. Son but est de créer une structure régionale, en allégeance directe avec Al-Qaïda centrale, qui puisse développer le jihad dans le Maghreb, le Machrek et la bande saharo-sahélienne. Al-Murabitun entretient des contacts en Tunisie, en Libye, au Soudan et en Égypte, mais surtout avec le groupe Boko Haram au Nigeria. Les liens de ce dernier s'étaient distendus avec Al-Qaïda au Maghreb islamique, qui lui reprochait de conduire des attentats aveugles faisant de nombreuses victimes collatérales chez les musulmans. Mais Al-Murabitun a connu des pertes sévères parmi ses cadres de haut rang lors de frappes lancées en 2014 par les forces spéciales françaises : en mars, l'Algérien Jouleybib, le responsable de la communication ; en mai, l'Égyptien Abu Bakr, qui était l'émir officiel, mais surtout la caution d'un jihad panafricain ; en novembre, le Malien Ahmed Al-Tilmesi, l'ancien chef du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest. Ces disparitions ont largement amoindri ses capacités opérationnelles. Néanmoins, l'organisation a réussi à frapper début mars 2015 au centre de Bamako le restaurant La Terrasse, fréquenté par des Occidentaux (1 Français, 1 Belge et 3 Maliens tués).

Al-Qaïda au Maghreb islamique, elle, manque d'argent, et ses troupes en Algérie restent encerclées. Elle essaie de réorienter son combat en créant un nouveau front sur le grand Maghreb, grâce à des alliances opérationnelles en Tunisie et en Libye avec les mouvements Al-Ansar al-Sharia. En même temps, l'organisation cherche à garder une tête de pont au sud en réorganisant ses quatre *katibats* dans les alentours de l'Adrar des Ifoghas et du Timétrine. Celles-ci, pour montrer qu'elles conservent leur

capacité de nuisance, lancent ponctuellement des actions-suicides de faible ampleur à Tombouctou ou des frappes à la roquette artisanale et au mortier autour de Kidal. C'est dans ce même but qu'ont été kidnappés deux journalistes français de Radio France Internationale, Ghislaine Dupont et Claude Verlon, en novembre 2013 à Kidal ; l'amateurisme de l'opération a conduit à leur assassinat. Al-Qaïda au Maghreb islamique entretient également des liens et des contacts avec une dissidence du Boko Haram, Ansaru, qui vise plus spécifiquement les intérêts occidentaux, mais qui est peu active depuis 2014. Enfin, Al-Qaïda au Maghreb islamique conserve deux otages européens, le Suédois Johan Gustafsson et l'Anglo-Sud-Africain Stephan Malcolm, kidnappés au Mali en novembre 2011[21].

Cette rivalité entraîne un nouveau défi pour frapper l'Europe. Rappelons que, quand Al-Qaïda au Maghreb islamique, qui portait alors le nom de Groupe salafiste pour la prédication et le combat, avait été adoubée par Al-Qaïda centrale, cette dernière lui avait confié une double mission. D'abord répandre, à partir des bases fortes d'Algérie et du Nord-Mali, l'idéologie jihadiste vers l'ouest et le sud ; cela a été accompli. Mais aussi frapper l'Europe, et tout particulièrement la France. Aussi, celle des deux organisations concurrentes qui réussira à frapper en premier le sol français gagnera une nouvelle légitimité.

Le centre de gravité de la menace se déplace du Mali vers la Libye ; cet axe crée trois nouveaux champs de dangerosité

Au nord, la Libye devient la nouvelle base forte de la mouvance jihadiste.

Depuis l'intervention occidentale de 2011, la Libye apparaît comme un État failli où la mainmise des organisations jihadistes est de plus en plus prégnante, comme l'a reconnu le ministre français de la Défense Yves Le Drian dans une interview fin décembre 2014 : « Le sud de la Libye est devenu un *hub* terroriste. C'est là que se trouvent Mokhtar Belmokhtar, mais aussi Iyad Ag Ghali, le leader d'Ansar Eddine. […] On voit apparaître aujourd'hui des points de connexion entre l'État islamique et des groupes qui se réclamaient jusqu'à présent d'Al-Qaïda dans la zone sahélo-saharienne, notamment à Derna, en Libye, où l'État islamique essaie de prendre la main. J'ai la conviction que le sujet libyen est devant nous. En

2015, l'Union africaine, les Nations unies et les pays voisins devront se saisir de cette question sécuritaire brûlante[22]. » Le 19 décembre 2014, à Nouakchott, cinq États du Sahel réunis au sein du G5 Sahel (Tchad, Mali, Niger, Mauritanie et Burkina Faso) ont appelé à une intervention internationale pour neutraliser les groupes armés en Libye, où le chaos favorise la création de sanctuaires jihadistes qui minent les efforts de stabilisation de la zone.

L'autorité de l'État libyen est contestée par de nombreuses tribus qui ont repris leurs conflits traditionnels, mais surtout par les milices qui compteraient près de 250 000 hommes. Même si une partie d'entre elles ont officiellement été intégrées dans les forces de sécurité, elles continuent à représenter des entités autonomes et se sont arrogé des fonctions régaliennes, pour s'approprier des zones d'influence territoriale et prendre le contrôle des voies de la contrebande. Certaines de ces milices revendiquent leur identité jihadiste, et se sont aujourd'hui rendues maîtres de Tripoli. On retrouve également des vétérans du jihad global, en particulier des anciens membres du Groupe islamique combattant libyen, une organisation fondée en Afghanistan en 1993 et dont les cadres avaient intégré Al-Qaïda centrale après la chute du régime taliban. Nombre d'entre eux avaient été rapatriés en Libye, où ils avaient fait officiellement repentance pour obtenir leur libération en 2009. C'est le cas de Abdelkrim Belhaj, ancien numéro deux de cette organisation, qui a dirigé pendant la guerre civile une unité rebelle financée par le Qatar, la Brigade du 17 février (Katibat 17 Fibrayir). À la fin du conflit, il a été nommé gouverneur militaire de Tripoli, avant de fonder en 2012 le mouvement islamiste Al-Watan (« La Patrie »). Il n'y a rien de surprenant à cette évolution, quand on se rappelle que dès les premiers jours de la révolution, en février 2011, des militants salafistes avaient installé un émirat islamique à Derna, sous la conduite d'un ancien détenu du camp américain de Guantanamo, Abdelkarim Al-Hasadi. Depuis, les actions jihadistes sont en constante augmentation, même si elles se dissimulent dans le bruit des violences quotidiennes. L'ambassadeur des États-Unis a été tué le 11 septembre 2012 dans l'attaque du consulat américain de Benghazi. En janvier 2013, le Premier ministre d'alors, Ali Zeidan, a même été enlevé par des miliciens jihadistes agissant en représailles de la capture par les forces

spéciales américaines à Tripoli, trois jours auparavant, d'un cadre historique d'Al-Qaïda, Anas Al-Liby, recherché par la justice des États-Unis pour son implication dans l'attentat contre leur ambassade au Kenya en août 1998. Le ciblage des milieux diplomatiques occidentaux s'est poursuivi avec des attentats à l'explosif contre l'ambassade de France en juin 2013, celle d'Italie en juillet et le consulat de Suède en août. Un an plus tard, la quasi-totalité des représentations diplomatiques ont interrompu toute activité et se sont repliées sur la Tunisie et sur l'île de Malte voisines.

Début 2015, le pays n'a plus d'unité institutionnelle. Au nord, l'ancien Parlement et l'ancien gouvernement, appuyés par les milices islamistes, se sont maintenus par la force à Tripoli. Le nouveau Parlement et le nouveau gouvernement, issus des urnes et soutenus par la communauté internationale, se sont réfugiés à Tobrouk. Les groupes armés se battent pour le contrôle des villes, la manne pétrolière et la mainmise sur les trafics. Les négociations engagées à Genève sous la houlette de l'ONU connaissent peu d'avancées réelles, même si, mi-janvier, la principale coalition de milices jihadistes Fajr Libya (« Aube de la Libye ») a annoncé un cessez-le-feu, suivi deux jours plus tard par ce qui reste de l'armée loyaliste et des forces fidèles au général Belqasim Haftar. De nouveaux pourparlers ont depuis été tenus au Maroc. Mais le déséquilibre des effectifs et des armements est en faveur des groupes jihadistes, eux-mêmes en rivalités internes. Ansar al-Sharia, lié à Al-Qaïda au Maghreb islamique, s'est enraciné à Benghazi. L'émirat islamique de Derna a fait allégeance à l'État islamique en octobre dernier. Le Sud libyen est devenu le refuge des groupes du Nord-Mali, où ils ont construit d'autres camps d'entraînement qui permettent de former de nouveaux volontaires. Quant à Fajr Libya, il s'est lié aux Touaregs libyens en lutte contre les Toubous pour le contrôle de l'oasis d'Oubari et du site pétrolier d'Al-Charara. La zone du Fezzan est devenue la nouvelle plaque tournante de tous les trafics sahariens. Cet espace à conquérir explique le nouvel intérêt de l'État islamique pour la région.

De Libye, la cible suivante est la Tunisie. Depuis 2013, deux députés de l'opposition ont été tués, de nombreux stocks d'armes et d'explosifs venus de Libye ont été découverts, plus de 400 membres des forces de sécurité ont été abattus. Deux vétérans du jihad syrien ont tenté, en novembre 2013, de commettre des attentats-suicides dans un hôtel touristique de Sousse, et au

mausolée du président Habib Bourguiba à Monastir. Depuis deux ans, l'armée essaie sans succès de réduire un maquis dans le mont Chaambi à la frontière algérienne. Il y a également des risques d'actions dans le Sud algérien qui, comme à In Amenas, viseraient de nouveau des intérêts occidentaux, en particulier les sociétés d'hydrocarbures.

Au sud, l'ensemble de l'Afrique noire francophone est visé.

Le Mali offre de nouvelles cibles avec l'arrivée de la Minusma[23] (31 morts en 2014 dans des attaques terroristes contre les campements ou les convois) et d'organisations non gouvernementales en charge d'activités de développement. Le Niger est pris en tenaille entre Al-Murabitun et Al-Qaïda au Maghreb islamique au nord, et Boko Haram au sud. Mais sont également menacés le Tchad, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. La Mauritanie a réussi depuis trois ans à mettre en place une stratégie défensive efficace, mais on note une montée du fondamentalisme qui peut permettre de nouveaux recrutements locaux. De même, des phénomènes de contagion sont à craindre dans des États où les groupes jihadistes ne s'étaient pas encore manifestés ; c'est le cas de la Centrafrique, où les premiers massacres ethniques causés par les rebelles du Nord, en majorité musulmans, ont visé des populations chrétiennes qui ont engagé des actions de représailles.

À l'est, les contacts au Soudan et en Égypte font espérer à Al-Murabitun de pouvoir amorcer un rapprochement physique avec la Somalie, afin de parachever un arc de crise sahélien qui relierait l'océan Atlantique à la mer Rouge.

Enfin, revenons au nord de l'Afrique pour évoquer le cas particulier du Maroc. Le royaume n'a plus été victime d'actes terroristes depuis l'attentat de Marrakech en avril 2011 (17 morts, dont 6 Français). Les liens locaux avec Al-Qaïda au Maghreb islamique et Al-Murabitun semblent faibles. Mais la mouvance jihadiste y reste déterminée et active. Plus de 7 000 militants ont été arrêtés dans le pays depuis les attentats de Casablanca en mai 2003 (45 morts). Et près de 1 400 Marocains seraient aujourd'hui impliqués dans le jihad syrien.

– En Asie du Sud, Al-Qaïda dans le sous-continent indien

Début septembre 2014, Ayman Al-Zawahiri, dans une vidéo diffusée par As-Sahab, a salué la naissance d'une nouvelle franchise de sa mouvance : « Une nouvelle branche, nommée Al-Qaïda dans le sous-continent indien (Al-Qaïda fi Sbih al-Qara al-Hindiya), a été créée ; elle entend y relever l'étendard du jihad […] et instaurer la *sharia*. » Son nouvel émir est Omar Asim, un cadre religieux du Mouvement des talibans pakistanais qui depuis deux ans exhortait les musulmans indiens à rejoindre le jihad global. Il est à l'origine d'une nouvelle revue *on line*, *Resurgence*, consacrée à la stratégie combattante dans l'Asie du Sud et diffusée par As-Sahab. Cette officialisation d'une nouvelle terre de jihad s'inscrit bien sûr dans la compétition médiatique avec la mouvance du califat, mais elle est également l'aboutissement de liens établis de longue date.

L'Inde a une population musulmane de 180 millions d'individus, politiquement marginalisée depuis 1947, et dont les conditions socio-économiques sont devenues de plus en plus difficiles[24]. En son sein existaient des mouvements radicaux, au départ très réduits, qui ont dérivé depuis une quinzaine d'années dans l'action terroriste en visant des cibles locales, en raison de deux facteurs : d'une part les violences antimusulmanes – en particulier les massacres commis à Gujarat en 2002 par des ultranationalistes indiens (plusieurs centaines de victimes) –, et d'autre part l'influence des événements régionaux en Afghanistan et au Pakistan – en particulier la question du Jammu-et-Cachemire, deux provinces majoritairement musulmanes mais détenues par l'Inde.

Les attentats en Inde ont débuté dès les années 1990, dont trois ont eu une audience importante[25]. Ils ont repris depuis le 11 septembre 2001, à une nouvelle échelle, mais en visant toujours principalement les populations civiles. Si les groupes jihadistes ont justifié ces attentats par la volonté de venger les victimes des pogroms menés contre leurs coreligionnaires, l'objectif principal est d'abord de provoquer la répression des populations musulmanes afin de les pousser à la révolte armée.

Si l'implication dans les attentats de militants pakistanais est régulièrement dénoncée par les autorités de New Delhi, le jihadisme en Inde n'est pas seulement un phénomène d'origine extérieure. Dès la fin des années 1970, le pays a vu se développer un courant salafiste combattant, au sein de la Jamaat e-Islami (Groupe islamique) indienne, qui gardait des

liens avec son homologue pakistanais. En 1982, cette aile radicale a fondé une nouvelle organisation, le Students Islamic Movement of India (Mouvement des étudiants musulmans d'Inde). Rapidement, cette dernière s'est livrée à une intense propagande aux thèmes radicaux, à travers la publication de journaux et de pamphlets[26]. La posture combattante à l'égard du nationalisme hindou a valorisé son image auprès de la population musulmane. À partir de 2000, l'organisation a appelé à plusieurs reprises les musulmans indiens au jihad. Elle a été interdite en septembre 2001 par les autorités indiennes. Ses militants ont alors formé une structure clandestine, les Indian Mijahidin (Mujahidin indiens), dont les opérations ont fait en quatorze ans près de 2 000 victimes dans le pays[27].

– En Syrie, le Front de soutien au Levant

Dès 2004, Al-Qaïda au pays des deux fleuves (Al-Qaïda fi Bilad al-Rafidayn), puis, à partir de 2006, l'État islamique d'Irak (Dawla Islamiya fi Irak) ont bénéficié de complicités dans la Syrie voisine. Plusieurs centaines de volontaires ont rejoint l'Irak pour combattre à leurs côtés. D'autres restés en Syrie ont monté d'efficaces réseaux logistiques pour faire passer des combattants venus du Moyen-Orient et d'Europe, ou acheminer de l'argent, des armes, des moyens de transmission et du matériel médical. Ils ont d'ailleurs été involontairement aidés par les États-Unis qui, pour réduire la réalité de la résistance sunnite à l'occupation alliée, attribuaient régulièrement à la franchise irakienne d'Al-Qaïda centrale la responsabilité de 90 % des attentats importants, alors qu'elle n'en commettait qu'environ 20 %. Cela donnait une dimension médiatique surproportionnée à l'organisation irakienne qui obtenait ainsi une forte capacité d'attraction auprès de riches donateurs des pays du Golfe et des sympathisants étrangers à la résistance contre l'invasion d'une terre d'islam par des armées infidèles. Cependant, à partir de 2007, sous la pression des États-Unis et du régime de Bagdad, les autorités syriennes mettaient en place un contrôle étroit de leur frontière avec l'Irak et emprisonnaient de nombreux militants jihadistes syriens et étrangers, provoquant l'affaiblissement opérationnel de l'État islamique d'Irak.

Quatre ans plus tard, en septembre 2011, le régime de Bachar Al-Hassad, soumis à une pression populaire mal organisée et condamné par les

puissances occidentales pour son refus de négocier, décidait de libérer l'ensemble des militants jihadistes détenus dans ses prisons pour dénaturer la rébellion et prétendre ainsi devant la communauté internationale que l'opposition armée était manipulée par les partisans du jihad global.

Bénéficiant d'une nouvelle liberté de mouvement, sous la surveillance discrète des services de sécurité de Damas, les anciens réseaux syriens de l'État islamique d'Irak allaient se restructurer rapidement. Alors que des centaines de mujahidin syriens quittaient le front irakien pour les rejoindre, ces réseaux lançaient dans la capitale syrienne leurs premiers attentats à la voiture piégée en décembre 2011. Ils étaient revendiqués par une organisation inconnue, le Front de soutien au Levant (Jabhat al-Nusra al-Sham). Son émir, le Syrien Abu Mohammed Al-Julani, était un ancien professeur d'arabe classique que les forces américaines avaient capturé en Irak en avril 2007 avant de le transférer au camp Buqqa, réservé aux insurgés les plus dangereux, issus de l'État islamique d'Irak ou des anciennes forces de Saddam Hussein. Un an plus tard, il était libéré et rejoignait l'État islamique d'Irak. C'est le nouveau chef du mouvement, Abu Bakr Al-Baghdadi, qui, pour fédérer à son profit un jihad régional, l'avait incité à rejoindre la Syrie en août 2011 pour fonder le Front de soutien au Levant.

Mais, en raison de ses succès en Syrie, Abu Mohammed Al-Julani se distanciait peu à peu de ses frères irakiens, pour favoriser de nouvelles alliances locales. Afin de renforcer l'assise locale de son mouvement, il se rapprochait de la rébellion syrienne, en particulier du Front islamique unifié financé par le Qatar, et proclamait que son objectif combattant était limité à la création d'un régime sunnite radical en Syrie. En avril 2013, Abu Bakr Al-Baghdadi décidait de reprendre les rênes en annonçant par communiqué audio que le Front de soutien au Levant était la branche syrienne de son organisation, qu'il renommait État islamique en Irak et au Levant (Al-dawla al-islamiya fil Iraq wal Sham), souvent désigné sous l'acronyme Daish. Abu Mohammed Al-Julani demandait l'arbitrage d'Al-Qaïda centrale. Après deux mois de négociations tendues, Ayman Al-Zawahiri prenait partie pour l'autonomie du Front de soutien au Levant, qui était désigné comme son représentant unique pour le jihad syrien. La rupture était inévitable avec Abu Bakr Al-Baghadi, qui lui répondait : « Vous avez provoqué la tristesse des mujahidin et l'exultation de leur ennemi en

soutenant le traître Abu Mohamed al-Julani. Le cheikh Oussama avait rassemblé tous les mujahidin avec une seule parole, mais vous les avez divisés et déchirés. […] Vous êtes à l'origine de la querelle, vous devez y mettre fin. » La rivalité entre les deux organisations débouchait en Syrie sur de brutaux combats fratricides, dans lesquels le Front de soutien au Levant recevait l'appui des organisations jihadistes du Front islamique unifié et de certaines unités de l'Armée syrienne libre.

En 2015, le Front de soutien au Levant reste une organisation puissante, comprenant environ 6 000 volontaires, dont une moitié de combattants étrangers. Il a revendiqué plus de 250 opérations-suicides en Syrie, tout en procédant à de multiples exactions contre les populations chiites dans les zones sous son contrôle. Il a réussi également à s'implanter dans deux zones stratégiques : à la frontière libanaise et dans le Golan syrien. Le Front de soutien au Levant a une forte présence militaire à la frontière avec le Liban, où il bénéficie du soutien de nombreux réfugiés syriens et de l'appui opérationnel d'un mouvement jihadiste local, les Brigades Abdallah Azzam. Avec leur appui, l'organisation syrienne a réussi plusieurs attentats spectaculaires contre des positions du Hizb'Allah chiite, dont les combattants sont engagés auprès des troupes de Bachar Al-Hassad. Elle a également pris en otages des soldats libanais en juillet suivant dans la ville frontalière d'Ersal. Le Front de soutien est aussi présent dans le Golan, où il a pris en otages des casques bleus philippins en août 2014. Il est par ailleurs vraisemblable que la branche syrienne d'Al-Qaïda prépare pour l'avenir des frappes contre Israël afin de redorer son blason, dans son infériorité numérique face à la mouvance du califat au Moyen-Orient. Quant aux documents de sa propagande, bien moins nombreux que ceux de l'État islamique, ils ne leur cèdent en rien sur la violence des images. Fin février 2015, dans un film de 5 minutes intitulé *Scènes des batailles sur le front de Malah*, un mujahid fouille le portefeuille d'un soldat syrien, en tenant dans la main gauche le poignard ensanglanté qui vient de l'achever.

Enfin, le Front de soutien au Levant a accueilli depuis la fin 2013 quelques dizaines de mujahidin expérimentés issus d'Al-Qaïda centrale en zone AfPak et qui forment en Syrie une unité autonome, sous le nom de Khorassan[28]. Leur but n'est pas de participer au jihad syrien, mais de monter des réseaux capables de frapper l'Europe et les États-Unis. La

menace d'attentats imminents a été jugée suffisamment confirmée pour que le Pentagone déclenche, dès la fin septembre 2014, plusieurs frappes de missiles de croisière sur ses bases clandestines localisées dans la banlieue d'Alep. Parmi les cibles figuraient l'émir du mouvement, le Koweïtien Muhssine Al-Fadhli, et un Français de 24 ans, spécialiste du montage d'engins explosifs sophistiqués, David Drugeon. Leur neutralisation n'a pas été confirmée.

La mouvance du califat

– En Irak et en Syrie, l'État islamique

Les succès territoriaux ont permis la fondation du premier califat jihadiste

La brutale montée en puissance de l'État islamique doit beaucoup à la personnalité de son nouvel émir. Abu Bakr Al-Baghdadi a suivi de solides études de sciences islamiques à Bagdad, avant de revenir dans sa ville natale de Fallujah, où il occupe des fonctions d'employé de bureau dans l'administration locale, tout en exerçant des activités d'imam. Quand intervient l'invasion américaine en mars 2003, il participe à la résistance au sein d'un groupuscule local dénommé Armée de la tradition musulmane (Jaish ahl al-sunna), où il se consacre à l'accueil de combattants étrangers venus par la Syrie. En octobre 2005, il est capturé par les forces américaines qui le mettent en détention au camp Buqqa. Son érudition salafiste lui ouvre des amitiés parmi les détenus jihadistes de haut rang. En mars 2009, libéré dans le cadre d'une mesure d'amnistie du gouvernement irakien, il rejoint l'État islamique d'Irak où il sert rapidement de conseiller religieux à l'émir Abu Omar Al-Baghdadi[29]. Quand ce dernier est tué en octobre 2010, il est désigné par le conseil consultatif de l'organisation pour assurer sa succession. Il va apparaître dans sa nouvelle fonction comme un chef déterminé, doté de sens politique et de compétence stratégique. Si lui-même reste dans une clandestinité absolue[30], son premier choix est de redonner une visibilité médiatique à l'État islamique, et il fait construire dans l'ombre un appareil moderne de communication.

Olivier Roy voit dans l'État islamique « le fils illégitime de Saddam Hussein et d'Oussama Ben Laden[31] », c'est-à-dire le père nourricier des

Arabes sunnites irakiens et le fondateur de l'*umma* jihadiste. En s'appuyant sur le mécontentement sunnite de part et d'autre de la frontière syro-irakienne, Abu Bakr Al-Baghdadi a réussi à conquérir plus du tiers des territoires de ces deux pays, un espace continu plus large que celui de la Jordanie. On rappellera les trois étapes principales de ce qui est devenu une vraie guerre. D'abord une phase de restructuration et de montée en puissance à partir d'avril 2013, où l'organisation a adopté une attitude de conciliation, en recherchant l'alliance avec les acteurs de la rébellion sunnite pour des opérations ponctuelles ; en Syrie, Raqqa tombe en juin 2013 ; en Irak, Ramadi et Fallujah, deux villes emblématiques du combat jihadiste, sont prises en janvier 2014. La deuxième phase marquée par l'extension a commencé avec l'offensive menée dans le nord de l'Irak au début du mois de juin 2014 qui permet la conquête de la ville de Mossoul et d'une grande partie du nord du pays, où sont installées de nombreuses populations chrétiennes et yazidies ; les efforts sont alors concentrés sur la Syrie dans une percée qui atteint les portes d'Alep. La troisième phase de stabilisation s'est ouverte à l'automne 2014, avec un arrêt de la progression jihadiste, sous les effets de la réorganisation des forces irakiennes par l'Iran, des bombardements aériens lancés par la coalition internationale réunie autour des États-Unis et la résistance des forces kurdes, en Irak à Erbil comme en Syrie à Kobané.

C'est évidemment sur le plan politique qu'Abu Bakr Al-Baghdadi a obtenu son plus grand succès. En prenant le 10 juin 2014 le poste-frontière syro-irakien d'Al-Qaim et en le détruisant au bulldozer devant les caméras, il a n'a pas seulement modelé un espace nouveau. Il a également fait fi des frontières héritées des puissances coloniales et a rappelé aux populations sunnites leur asservissement ancien à l'Occident et la trahison des engagements que celui-ci leur avait faits. En 1917, les Britanniques avaient en effet promis d'accorder aux Arabes, s'ils se révoltaient contre l'Empire ottoman, un royaume unifié sur les territoires actuels de la Syrie, du Liban, de la Transjordanie, de la Jordanie, de la Palestine et d'une partie de l'Irak. Dans les faits, la nouvelle carte du Proche-Orient, née de l'accord secret Sykes-Picot conclu un an plus tôt entre la France et la Grande-Bretagne, n'avait créé que des États rivaux formés d'ethnies dispersées, qui ont interdit à l'islam de retrouver son rang au Proche-Orient. Le 29 juin 2014, pour le premier jour du mois de ramadan, l'État islamique proclame

la restauration du califat et nomme son émir comme nouveau calife sous le nom d'Ibrahim[32]. Sa légitimité est fondée sur trois éléments : sa descendance affirmée du Prophète par des liens familiaux avec la tribu des Al-Qurayshi, son rôle de commandeur des croyants dans le jihad irako-syrien et sa connaissance des textes de l'islam.

Ce bouleversement symbolique dans la hiérarchie sunnite sur fond d'exacerbation dans les relations internationales de la rivalité sunnite-chiite a pour objectif de modifier les termes du conflit en Syrie et en Irak pour l'étendre à l'ensemble du Moyen-Orient. Son porte-parole, Abu Mohammed Al-Adnani, déclare ainsi qu'il est du devoir de tous les musulmans de lui prêter allégeance, pour la fondation d'un nouvel ordre islamique : « Musulmans, […] rejetez la démocratie, la laïcité, le nationalisme et les autres ordures de l'Occident. Revenez à l'islam. » Puis il rappelle les victoires des Arabes, malgré leur infériorité numérique, face aux Perses et aux croisés et fait un parallèle avec les victoires récentes obtenues en Syrie et en Irak. Enfin, il s'adresse aux organisations de la mouvance Al-Qaïda, en exigeant leur soumission : « Vous n'avez aucune excuse religieuse pour ne pas soutenir cet État. Sachez que, avec l'établissement du califat, vos groupes ont perdu leur légitimité. Personne n'a le droit de ne pas prêter allégeance au califat. » En novembre 2014, le califat, dans une démarche qui prétend imposer sa légitimité économique, déclare créer sa propre monnaie pour détruire « le système monétaire tyrannique imposé aux musulmans qui a conduit à leur oppression […] et libérer les musulmans du mercantilisme et de l'oppression économique satanique. » La revue *Dabiq* présentait ainsi en août 2014 des photos de pièces en or, en argent et en cuivre, marquées chacune d'un symbole différent[33]. Le nouveau calife Ibrahim promet au monde un avenir fondé sur la suprématie des vrais musulmans[34].

L'instauration de l'ordre jihadiste

Pour diriger son territoire, le califat a mis en place un système institutionnel pragmatique. Le dirigeant suprême est le calife Ibrahim, détenteur du pouvoir religieux et du pouvoir politique. Il est assisté d'un cabinet pour les affaires politiques où sont regroupés les prétoriens du nouveau régime, en majorité d'anciens officiers de Saddam Hussein passés

par le camp Buqqa. Il dispose également d'un conseil consultatif où siègent responsables religieux (dont des Saoudiens et des Koweïtiens) et chefs de tribus sunnites, mais qui joue essentiellement un rôle de faire-valoir en servant de caution théologique à la légitimité du nouveau calife. Il s'appuie surtout sur un puissant service de renseignement qui s'étend sur tout le territoire et dispose d'agents infiltrés dans les pays voisins. Sept ministères dirigent les domaines de la Sécurité intérieure, de la Justice (où les tribunaux islamiques gèrent les prisons), des Communications, de la Gestion des combattants étrangers, des Relations entre les provinces, des Finances et de la Conduite des opérations militaires. Ce dernier domaine est d'ailleurs le seul confié à un combattant étranger : le Géorgien Tarkhan Batirashvili, qui commandait auparavant les volontaires venus du Caucase sous le pseudonyme de Omar Al-Chichani, est devenu le commandant en chef de l'ensemble des forces de l'Émirat islamique en juin 2014. Parmi ses adjoints, deux sont chargés de tâches particulières : les attentats-suicides et la fabrication de véhicules piégés ou des engins explosifs improvisés. Enfin, la gestion des trois provinces syriennes et des quatre provinces irakiennes est confiée à deux responsables régionaux qui dépendent directement du calife. Tous deux, Abu Muslim Al-Turkmani pour l'Irak et Abu Ali Al-Anbari pour la Syrie, sont d'anciens officiers de Saddam Hussein. Ils dirigent l'action des gouverneurs qui sont en charge des provinces, coordonnent le travail des conseils religieux locaux et administrent les actions de services publics. Tous deux sont en concurrence pour succéder au calife à son décès. Enfin, il n'y a pas de pouvoir législatif, puisque toutes les lois existent déjà dans le cadre de la *sharia*.

Ce système original a pour objectif avoué de transformer en profondeur la société musulmane en revenant aux règles des premiers âges de l'islam. Olivier Roy n'hésite pas à comparer Abu Bakr Al-Baghdadi à Pol Pot : « Comme pour le dirigeant politique et militaire des Khmers rouges au Cambodge des années 1970, son messianisme est révolutionnaire et apocalyptique. Pour établir le nouveau monde, il faut que l'ancien meure[35]. » En juin 2014, l'État islamique avait publié à Mossoul une charte de 16 articles pour réguler les différents aspects de la vie sociale. Elle est aujourd'hui applicable dans les sept provinces. Ceux qui contestent le régime sont passibles de la peine de mort ou de l'amputation des quatre

membres (art. 5). La consommation d'alcool ou de tabac pour un homme, comme le fait pour une femme de sortir non voilée ou non accompagnée d'un membre de sa famille, entraîne la flagellation (art. 8). La fornication, l'adultère et l'homosexualité sont punis par la lapidation (art. 9). Les symboles impies sont condamnés à la destruction (art. 13). Quant au système éducatif, il a été immédiatement purgé des cours d'histoire, de biologie et de philosophie. En janvier 2015, la police religieuse a fouillé le musée et la bibliothèque de Mossoul et a brûlé des milliers d'ouvrages. Parmi eux figuraient des manuscrits anciens, mais aussi des livres de poésie. Fin février suivant était diffusé un film de 52 minutes montrant la destruction, dans le musée de Mossoul, de statues et d'objets datant des périodes assyrienne et hellénistique[36]. Enfin, début mars, les mujahidin de l'État islamique ont procédé à la destruction, à l'explosif et au bulldozer, de deux grands sites archéologiques irakiens, les cités antiques de Nemroud et Hatra. Une partie des vestiges ont bien sûr été dérobés pour alimenter le trafic d'antiquités permettant d'obtenir de nouveaux subsides.

L'État islamique a adopté une stratégie de combat différente selon les territoires. En Irak, il a réalisé des alliances avec tous les groupes sunnites pour se battre contre les forces chiites de Bagdad et les peshmergas kurdes ; la solidité de ces alliances est permise par un régime de terreur : en novembre 2014, 300 membres de la tribu sunnite Albu Nimr, dont des femmes et des enfants, ont été exécutés en public parce que leurs dignitaires avaient refusé de faire appliquer certaines règles comportementales incompatibles avec leurs traditions. En Syrie, l'organisation met en œuvre des alliances locales, mais combat moins les troupes de Bachar Al-Hassad que les troupes de la rébellion pour réduire les alliés du Front de soutien au Levant. Mais, une fois le contrôle du terrain obtenu, l'État islamique impose partout le même système politico-religieux, en nommant immédiatement un conseil chargé de répartir les produits des butins et d'organiser l'administration du territoire. Il désigne systématiquement des mujahidin issus de ses rangs pour former les cours de justice qui imposent les nouvelles mœurs, justifient l'exécution des mécréants et contrôlent les revenus des amendes. En revanche, il laisse accéder à la tête des comités administratifs des représentants des populations locales qui ont la connaissance du milieu, pour organiser une assistance économique et

sanitaire, en finançant la distribution de nourriture, d'eau potable, de soins de santé et de carburant. Ces comités sont aussi incités à faire redémarrer rapidement les activités des usines et des coopératives agricoles.

L'armement des forces est essentiellement composé d'armes légères (fusils d'assaut, mitrailleuses, lance-roquettes), et le parc automobile de pick-up et de véhicules 4×4, auxquels se sont ajoutées les prises sur l'armée irakienne : 3 000 véhicules de transport Humvee, 150 blindés légers, 50 blindés lourds, 140 pièces d'artillerie et 25 lance-roquettes motorisés. La conduite des opérations sur le terrain est empreinte en permanence d'esprit de manœuvre. Les unités combattantes se démarquent par leur capacité de mobilité. Une fois la victoire remportée sur un terrain, une partie des effectifs engagés sont alors transférés sur un autre front. Les attaques de villes sont précédées de l'infiltration de snipers et de combattants-suicides qui visent à désorganiser les défenseurs avant l'assaut. Cette méthode, qui a montré son efficacité pendant l'offensive de 2014, est évidemment très coûteuse en vies humaines et explique le besoin permanent de recruter des combattants étrangers.

Selon l'hebdomadaire *The Economist*, l'État islamique comprenait en mai 2014, en sus de ses 13 000 mujahidin irakiens et syriens, plus de 14 000 combattants étrangers, dont 3 000 Tunisiens, 3 000 Libyens, 1 400 Marocains, 2 500 Saoudiens, 2 000 Jordaniens, 1 500 Tchétchènes, 900 Libanais et 70 Arabes israéliens. Aux Européens, dont le nombre a déjà été évoqué, s'ajoutaient 90 Américains, 40 Canadiens et 70 Australiens. Fin 2014, plus de 800 nouveaux volontaires internationaux venaient grossir chaque mois les rangs de l'organisation. Les besoins sont de plus en plus importants, au fur et à mesure des frappes des avions de la coalition, qui, selon une déclaration du Pentagone en décembre 2014, auraient fait près de 6 000 morts chez les combattants jihadistes, lors de 200 bombardements ciblés en six mois[37] ; des pertes considérables, auxquelles il faut ajouter plus de 1 000 candidats au suicide tombés dans leur course sans retour.

Les volontaires étrangers, en particulier ceux qui viennent d'Europe, connaissent à leur arrivée une existence bien moins exaltante que celle promise par la propagande. Le jihad « cinq étoiles » promis par certains recruteurs sur les réseaux sociaux se révèle être un mensonge. Après un mois de dressage militaire épuisant, marqué par des brimades et des

humiliations souvent filmées en interne pour conserver des moyens de pression, ils sont soit affectés à des missions-suicides, soit cantonnés à des tâches de protection comme la garde de prisonniers, la tenue de check-points ou la protection de camps. Le but est de les former à une obéissance absolue et de les déshumaniser, tout en s'assurant de la sincérité de leurs convictions. Les retours dans le pays d'origine ne sont autorisés qu'en cas de blessure grave ou de mission confiée par l'organisation. Leurs passeports ont d'ailleurs été confisqués à l'arrivée pour ajouter à la pression. Plusieurs centaines sont repartis discrètement vers l'Europe, souvent traumatisés par les actes de barbarie auxquels ils ont assisté ou participé. Une police militaire a été créée pour prévenir les désertions. Plus de 400 combattants étrangers seraient détenus dans une prison de Raqqa et une centaine d'autres auraient été exécutés fin décembre 2014[38].

Les menaces du califat contre la France

L'hostilité contre la France est ancienne. C'est en juin 2013 que quatre journalistes français – Didier François, Édouard Elias, Nicolas Hénin et Pierre Torres – avaient été kidnappés en Syrie par l'État islamique. Ils n'avaient recouvré la liberté qu'en avril 2014, au bout d'une longue détention marquée par des violences régulières.

Après les premières frappes françaises en Irak, le califat plaçait la France parmi ses premiers ennemis occidentaux. Fin septembre 2014, Abu Mohammed Al-Adnani adressait un communiqué virulent à ses sympathisants[39] : « La meilleure chose que vous puissiez faire est de vous efforcer de tuer tout infidèle, qu'il soit français, américain ou d'un autre des pays occidentaux […]. Si vous pouvez tuer un incroyant américain ou européen, en particulier les méchants et sales Français, alors comptez sur Allah et tuez-le de n'importe quelle manière […]. Frappez sa tête avec une pierre, égorgez-le avec un couteau, écrasez-le avec sa voiture, jetez-le d'un lieu en hauteur, étranglez-le ou empoisonnez-le […]. Si vous ne pouvez pas procéder de cette manière, alors brûlez sa maison, son commerce ou sa voiture. »

Fin janvier 2015, dans un film de 12 minutes intitulé *Messages des combattants en première ligne – épisode 3*, un cadre tunisien de l'État islamique, qui commande dans sa *katibat* des jihadistes francophones, a

appelé à mener des attaques en France : « On voudrait faire passer un message à nos frères en France : il faut bouger, il ne faut pas oublier tout ce qui se passe en France, les gens qui insultent notre Prophète ! Frères, prenez en exemple notre frère Mohammed Merah, notre frère Amedy Coulibaly, et les autres frères[40]. Il faut faire quelque chose pour notre religion ! […] Il ne faut pas laisser les Français en paix, tant qu'ils ne laissent pas les musulmans tranquilles en dehors de la France […]. Prenez en exemple nos frères en Irak et au Levant. On travaille beaucoup, mais on compte beaucoup sur vous […]. Ceci est aussi un message pour les chiens hurlants, les cochons hurlants, les mécréants. Nous vous disons que vous n'êtes pas en sécurité chez vous, chiens hurlants, et tout ce que vous avez fait aux musulmans, nous ne l'oublierons jamais. On va vous chercher là-bas, chez vous en France. Je demande à mes frères, les jeunes qui sont en France, qui n'arrivent pas à venir ici en Irak et au Levant, de faire quelque chose là-bas, pour notre religion, pour Allah et pour notre Prophète ! »

Début février 2015, une autre vidéo intitulée *La Situation à Alep* était l'occasion de nouvelles imprécations. Elle était présentée par un journaliste britannique pris en otage, John Cantlie. Son exécution avait été repoussée en échange de la réalisation de documentaires en langue anglaise destinés à convaincre les populations occidentales du succès du processus de la reprise politique, sécuritaire et économique mis en place par l'État islamique. Après avoir visité différents sites censés montrer que la vie des habitants n'avait jamais été heureuse, John Cantlie interviewait un mujahid français, AK-47 à l'épaule. Celui-ci expliquait que les volontaires venus d'Europe trouvent en Syrie d'excellentes conditions de vie, mais il prenait rapidement un ton plus guerrier pour lancer un appel aux musulmans de France : « Les trois attaques de janvier en France nous ont rendus heureux. Dès que l'on entend qu'un frère ou plusieurs agissent pour défendre leur religion, nous sommes réjouis. […]. Avant, il y a eu Mohammed Merah et il a été extraordinaire. J'engage tous mes frères en France et en Europe à défendre leur religion. Alors si vous ne pouvez pas aller en Syrie, agissez sur place. Tuez-les au couteau, crachez-leur au visage avant, mais débarrassez-vous d'eux. Notre religion a besoin de vous. Vous êtes assis dans des fauteuils alors qu'aujourd'hui les musulmans sont des victimes partout dans le monde ! Quelle sera votre excuse devant Allah ? Il vous faut soit venir, soit

agir sur place. On ne meurt qu'une fois, mourez dans le jihad […]. Partez en opération. Soyez des loups solitaires. Tous ensemble, vous formerez une véritable armée. Et je dis à tous ces pays qui ont décidé de nous attaquer, nous allons vous attaquer à notre tour et nous sommes déjà chez vous pour le faire. Les musulmans, en France, vous êtes des milliers et vous pouvez faire des carnages ! »

– Les provinces extérieures

Abu Bakr Al-Baghdadi a choisi, en novembre 2014, dans sa première réponse aux demandes d'allégeance, de désigner des pays et non des organisations, afin de donner à la présentation de ses nouvelles recrues un format plus large. Cela lui a permis en tout cas, sur le plan de la propagande, de redimensionner son califat, jusque-là réduit au seul cœur du Moyen-Orient, et de faire planer la menace d'un repositionnement de sa stratégie, en passant du jihad régional au jihad international.

Qui sont ces nouveaux combattants du califat ? Pour la plupart, de jeunes militants de la génération Internet séduits par la propagande accrocheuse de l'État islamique. Mais aussi des déçus des groupes de la mouvance Al-Qaïda qui souhaitent endosser une idéologie plus dure et mobilisatrice pour attirer de nouvelles recrues et provoquer d'autres combats. De toute facon, ces nouveaux groupes vont chercher à frapper avec brutalité pour s'imposer sur le front médiatique en montrant leur capacité à exécuter les directives données par Abu Bakr Al-Baghdadi. L'allégeance faite en mars 2015 par Boko Haram à la mouvance du califat est donc un tournant important, car il s'agit d'une organisation structurée et puissante, qui a largement montré sa capacité d'exactions et menace le centre de l'Afrique.

La province algérienne

Le jour même de l'appel d'Abu Mohammed Al-Adnani à « tuer les méchants et sales Français », Hervé Gourdel, un guide de haute montagne originaire du sud de la France, était enlevé en Kabylie, puis égorgé dans la nuit. La revendication était faite par le groupe Les Soldats du Califat en terre d'Algérie (Jund al-Khilafa fi ardh al-Jazair), formé le mois précédent (août 2014) par une cinquantaine de combattants dissidents de la région

centre d'Al-Qaïda au Maghreb islamique. Une partie d'entre eux ont été depuis neutralisés par l'armée algérienne, dont leur émir Abdelmalek Guri. Plus au sud-est, la *katibat* Okba Ibn Nafaa, forte d'une soixantaine d'hommes et qui tient également en Tunisie un maquis dans le mont Chaambi, a fait à son tour allégeance au califat en octobre 2014.

La province libyenne

Le Conseil consultatif de la jeunesse islamique (Majlis al-Shura al-Shabaab al-islamiya) naît en mars 2014, quand des centaines de miliciens cagoulés et lourdement armés, appartenant à différentes milices de la ville qui avaient fait alliance, ont occupé les rues de Derna[41] en déclarant qu'ils étaient la nouvelle autorité de la ville. En mai, le mouvement créait sa page Facebook en annonçant divers ralliements, y compris des khadafistes repentis. En octobre, le mouvement prêtait allégeance au califat lors d'une manifestation à la mosquée Al-Sahaba sur le thème « Le califat selon la méthodologie du Prophète », un slogan traditionnel de l'État islamique. Un concert de musique religieuse y était joué avec des instruments arabes traditionnels[42], alors que des véhicules de la nouvelle police religieuse faisaient leur apparition. Ce mouvement inédit regroupait d'abord différentes structures jihadistes de la ville. Depuis leur adoubement, les nouveaux partisans libyens de l'État islamique sont énergiquement passés à l'action. Ils ont revendiqué l'attentat commis, fin janvier 2015, dans le dernier hôtel international ouvert de Tripoli. Après avoir fait exploser un véhicule devant l'entrée, ils ont investi l'hôtel et se sont suicidés avec des vestes explosives, tuant 9 civils dont 1 Français. Trois semaines plus tard, l'organisation irako-syrienne mettait elle-même en ligne un film montrant l'égorgement de 21 marins égyptiens, de confession copte, enlevés quelques jours plus tôt dans le port libyen de Misrata. L'un des bourreaux annonçait : « Nous allons conquérir Rome » ; un autre prétendait que l'organisation allait convoyer en Italie 500 000 émigrants clandestins, en dissimulant parmi eux des mujahidin chargés de missions terroristes, faisant ressurgir le thème cauchemardesque d'une invasion du sud de l'Europe par une immigration incontrôlable en nombre, présenté il y a quarante ans dans un livre de l'écrivain français Jean Raspail[43].

Ces actes confirmaient la volonté du califat de développer rapidement une tête de pont au nord de l'Afrique. Le nouveau danger est clairement perceptible. Il existe depuis des années en Cyrénaïque des camps d'entraînement pour les volontaires au jihad syrien. Et le retour graduel de Syrie des 3 000 volontaires libyens qui y combattent ne pourrait que violemment aggraver la situation sécuritaire. La Libye n'est qu'à 300 kilomètres des côtes italiennes. La principale inquiétude repose sur la capacité des jihadistes à contrôler l'espace maritime libyen, qui permettrait l'acquisition de nouveaux revenus en favorisant une plus grande contrebande de pétrole, mais aussi en lançant des actes de piraterie en Méditerranée, dans la tradition du jihad maritime[44].

Le terrorisme a aussi frappé en Tunisie, seul pays arabe à avoir adopté une transition démocratique au lendemain de la révolution. Mais 3 000 ressortissants tunisiens combattent également depuis des mois en Syrie, principalement dans les rangs de l'État islamique. Un film de l'organisation, intitulé *Appel à la population tunisienne* et diffusé en décembre 2014, donnait la parole à un jihadiste franco-tunisien, Boubakeur Al-Hakim, qui revendiquait l'assassinat de deux députés tunisiens en 2013 tout en demandant « aux jeunes de Tunisie de ne pas venir en Syrie, mais de se préparer au jihad dans leur pays ». Mi-mars 2015, deux jihadistes tunisiens, Yassine Abidi et Hatem Khachnaoui, ont attaqué à l'arme automatique et à la grenade un car de touristes étrangers devant le musée du Bardo, à Tunis, avant d'être abattus par les forces de sécurité (21 morts dont 20 étrangers). Tous deux avaient été entraînés en Libye dans un camp de formation jihadiste. L'attentat, commis en plein début de saison touristique, a été revendiqué dès le lendemain par l'État islamique : « Deux chevaliers du califat, Abu Zakaria et Abu Anas, sont parvenus à assiéger un groupe de ressortissants des pays croisés […], semant la terreur dans le cœur des Infidèles en Tunisie musulmane […], ce que vous avez vu n'est que la première goutte de pluie. »

La province égyptienne

Elle est composée de la principale organisation jihadiste égyptienne fondée en 2011 dans le Sinaï, les Partisans de la maison sacrée (Al-Ansar Beyt Al-Maqdis). Dirigée par des vétérans du jihad irakien, elle avait

concentré son combat contre les forces de sécurité égyptiennes avant de frapper au nord du pays. En septembre 2013, elle tentait ainsi d'assassiner au Caire le ministre de l'Intérieur, avant de tuer 4 touristes sud-coréens. En été 2014, elle a abattu un ingénieur américain, William Henderson. Depuis, elle a diffusé plusieurs films montrant la décapitation de militaires égyptiens ou de civils accusés d'être des espions israéliens. La province Égypte suscite l'inquiétude des autorités du Caire, mais aussi de Tel-Aviv qui craint que des missions d'attentats contre son territoire ne lui soient confiées par l'État islamique. Le service de sécurité israélien a d'ailleurs annoncé en janvier 2015 l'arrestation de sept Arabes israéliens qui avaient formé une cellule de l'organisation sur le territoire hébreu.

La province saoudienne

Celle-ci est encore peu active dans le royaume saoudien, qui suit avec attention les événements sécuritaires dans le Yémen voisin. La proclamation d'une province dans la terre de naissance d'Oussama Ben Laden est de toute façon, pour Abu Bakr Al-Baghdadi, une provocation supplémentaire à l'encontre de la mouvance Al-Qaïda. Mais, en décembre 2014, un groupe inconnu, Les Partisans de l'État islamique au pays des deux lieux saints (Ansar Dawlat al-islammiya fil Haramein), a revendiqué la tentative d'assassinat d'un ressortissant danois, Richard Johenssen.

La province yéménite

Le groupe Les Partisans de l'État islamique (Ansar Dawlat al-islammiya) avait proclamé en septembre 2014 son soutien à la mouvance du califat. Un mois plus tard, un émir local d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, Mamoun Al-Athem, a appelé son organisation à prêter allégeance à Abu Bakr Al-Baghdadi. La montée en puissance des tensions entre sunnites et chiites au Yémen ne pouvait que favoriser les partisans du combat sectaire dans la durée. Fin mars 2015, un vendredi, jour de prière collective, quatre volontaires-suicides ont perpétré de façon coordonnée des attentats dans deux mosquées chiites de Sana'a, faisant le nombre de victimes civiles le plus élevé jamais atteint dans la capitale yéménite (142 morts et 375 blessés). Le jour même, l'État islamique a revendiqué

l’opération, en affirmant qu’elle n’était que « la partie émergée de l’iceberg et que d’autres allaient suivre rapidement ».

– Au Nigeria, Boko Haram offre une présence au centre de l’Afrique

Avec 180 millions d’habitants, le Nigeria est le pays le plus peuplé d’Afrique. Le Nord est en grande majorité musulman, composé en particulier de Haoussas, de Kanouris et de Peuls. Le Sud est très largement chrétien ou animiste. En 2000, malgré l’interdiction du pouvoir fédéral, treize des trente-deux provinces du pays avaient instauré la *sharia*. La région avait alors été l’objet de multiples conflits intercommunautaires, qui avaient causé près de 30 000 morts. Parmi les provocateurs des deux bords, on notera que des prêcheurs locaux, liés à des groupes d’éleveurs musulmans nomades, avaient appelé, dès 2001, au jihad pour chasser les agriculteurs chrétiens qui s’opposaient au pâturage des troupeaux sur leurs terres.

Boko Haram représente d’abord un jihadisme local à dimension ethnique

C’est en 2004 que s’est constitué un mouvement clandestin, formé en partie d’étudiants. Il a pris pour premier nom Les Talibans du Nigeria, afin de revendiquer l’instauration d’un Émirat islamique au nord du pays. En 2008, la branche la plus radicale a commencé à s’armer en pillant des postes de police isolés dans les provinces de Bauchi, Yobe et Borno. Son émir, Mohammed Yussuf, un prédicateur connu pour son discours salafiste, a choisi pour nouvelle appellation « Boko Haram » (« L’éducation – occidentale – est un péché »).

La répression lancée sans discernement par les forces de sécurité nigerianes n’a fait que renforcer le mouvement, comme les exécutions extrajudiciaires qui ont, en juillet 2009, tué plus de 600 personnes. Mohammed Yussuf, rapidement interpellé, avait été alors abattu dans les locaux de la police de Maiduguri.

Dès le début 2010, un de ses proches, nommé Abu Bakr Chikou, prenait le contrôle du mouvement. D’emblée, il a adopté un discours internationaliste, tant pour recruter largement que pour obtenir des soutiens étrangers. Cela lui a permis de reprendre le contact avec les *katibat*s de la région sud d’Al-Qaïda au Maghreb islamique qui, au milieu des années

2000, avaient formé une dizaine de futurs cadres de Boko Haram. Dès juillet 2010, Al-Andalus mettait en ligne deux communiqués de l'organisation nigeriane qui annonçaient la guerre sainte contre les chrétiens. Abu Bakr Chikou rebaptisait alors son mouvement le Groupe pour la tradition de l'unicité et du jihad (Jamaat Ahl al-Sunnah lil Dawah wal jihad), pour se donner une stature internationale. En novembre suivant, Ayman Al-Zawahiri approuvait le jihad des frères nigerians et appelait à son soutien. Les attaques des combattants de Boko Haram allaient se multiplier, contre les services de sécurité et également contre les rassemblements de chrétiens, en particulier dans les églises. Une centaine de morts étaient recensés pendant les fêtes de Noël 2010. Les forces de police, dépassées, voyaient les attentats progresser régulièrement vers le sud. En juin 2011, leur quartier général était dévasté par un attentat à la voiture suicide (21 morts), montrant que la capitale fédérale n'était plus à l'abri.

Les évolutions de Boko Haram sur sa ligne stratégique ont permis de renforcer sa capacité de terreur et de redimensionner ses positions

Le 28 août 2011, Boko Haram lançait un nouvel attentat-suicide à Abuja, mais cette fois contre le siège local des Nations unies (33 morts). Le choix de la cible, en référence symbolique aux deux frappes similaires commises en 2003 à Bagdad et en 2007 à Alger, marquait l'apparition du Nigeria dans le jihad global.

Le choc a été brutal, mais il n'a pas été suffisant pour que l'État nigerian adopte une stratégie de contre-insurrection adaptée à l'ampleur de la menace. Les raids de l'armée se sont révélés d'autant plus contre-productifs qu'ils ne pouvaient s'appuyer sur des renseignements précis, car les forces fédérales étaient perçues par les populations musulmanes comme une force d'occupation en partie chrétienne. De plus, Boko Haram a su habilement jouer de la frustration des élites musulmanes nordistes qui n'acceptaient pas la victoire présidentielle en janvier 2011 du chrétien sudiste, Goodluck Jonathan, accusé de réserver la manne pétrolière au profit des populations du Sud.

Les meurtres de chrétiens sont devenus quotidiens. En février 2011, Abu Bakr Chikou condamnait à mort tous les infidèles qui ne quitteraient

pas le nord du pays. Depuis, près de 13 000 personnes, non seulement des chrétiens, mais aussi de nombreux musulmans, victimes collatérales dans des attentats aveugles, ont été massacrées par Boko Haram. Plus d'un million et demi de Nigerians ont fui le nord-est du pays.

À partir de 2012, Boko Haram a recruté un nombre considérable de nouveaux combattants, en partie des enfants soldats arrachés à leurs familles et des chômeurs attirés par la violence facile et l'appât du butin. Elle a pu évoluer sur le plan stratégique, passant d'actions de guérillas ponctuelles contre les forces de sécurité à des attaques en masse ciblées et régulières contre les populations civiles. Celles-ci étaient hebdomadaires en 2013, elles sont devenues quasi quotidiennes en 2014. Boko Haram a profité des multiples reculades des forces armées fédérales pour se créer un sanctuaire au nord du pays et contrôler les États de Yobé, Borno et Gombé, c'est-à-dire la majeure partie du territoire des Kanouris. Ceux-ci sont les descendants de l'empire musulman de Kanem Bornou qui avait occupé une partie du Tchad, du Niger, du Cameroun et du Sud libyen entre le XV^e^ et la fin du XVIII^e^ siècle. Quant aux Peuls et aux Haoussas qui y sont nombreux, ils gardent en mémoire que leurs ancêtres ont construit par le jihad, au siècle suivant, le sultanat de Sokoto qui tenait le nord-est du Nigeria et l'ouest du Cameroun. Son émir, Usman Fodio, s'était alors proclamé commandeur des croyants.

La soumission de cette nouvelle terre de jihad africaine a été permise par le massacre des populations rétives et l'enlèvement des femmes ou des enfants, mais aussi par de subtils jeux d'alliance avec des chefs de tribus et des hommes politiques locaux. Boko Haram n'assure pas de services publics aux populations, mais régule le marché de certains produits comme le poisson fumé pêché dans le lac Tchad, et organise une partie de la contrebande avec le Niger, le Tchad et le Cameroun ; il prélève des taxes sur tous ces flux financiers. En même temps, il détruit les villages qui ne lui fournissent pas d'argent, de nourriture et de combattants.

Le ralliement à la mouvance du califat

Depuis 2012, ses mujahidin ont obtenu des complicités actives au sein des ethnies kanounies, peules et haoussas installées depuis des années au Sud-Niger, à l'ouest du Tchad et au nord du Cameroun. Ces relais ont été

utilisés dans un premier temps pour cacher des combattants en fuite, organiser du trafic d'armes ou relayer des prises d'otages. Ils servent, depuis le milieu de l'année 2014, d'agents de renseignement et de forces d'appoint aux hordes de Boko Haram pour déclencher des attaques d'envergure sur ces trois zones. Le centre de l'Afrique est bien devenu le théâtre d'une nouvelle guerre déclenchée par un proto-État jihadiste. Le Tchad a dû envoyer 3 500 soldats, 500 véhicules et une cinquantaine de pièces d'artillerie, et utiliser à plusieurs reprises son aviation pour soutenir ses voisins nigériens et camerounais. Il est également intervenu à plusieurs reprises sur le territoire nigerian. Début février 2015, à la suite de plusieurs réunions du Conseil de sécurité de l'ONU, cinq pays africains – le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad – ont annoncé qu'ils allaient former une force commune de 8 700 soldats et policiers[45] pour lutter conjointement contre l'organisation jihadiste. En réponse, Abu Bakr Chikou a fait diffuser un film dans lequel il annonce la restauration du sultanat de Sokoto et raille la nouvelle coalition : « Vous voulez envoyer 8 700 hommes ? Par Allah, c'est peu ! Nous allons les capturer un par un. » Pour autant, ses forces ne depassent certainement pas 10 000 combattants. C'est pour cette raison qu'Abu Bakr Chikou a proclamé début mars 2015, par un communiqué audio diffusé sur son compte Twitter, le ralliement de son organisation à la mouvance du califat : « Nous annonçons notre allégeance au calife Ibrahim […] que nous écouterons et auquel nous obéirons dans les difficultés comme dans la prospérité […] Nous allons faire enrager les ennemis d'Allah. » Le même jour, ses troupes commettaient trois nouveaux attentats à Maidiguri (58 morts). Toujours à l'affût de marketing médiatique, l'émir de Boko Haram cherche à obtenir de nouveaux recrutements et espère une aide financière à terme de l'État islamique.

Enfin, on peut constater que d'autres opportunités s'offrent à l'avenir à la mouvance du califat, qui n'a pas encore répondu aux demandes d'allégeance de groupuscules présents dans des zones traditionnellement acquises à Al-Qaïda. C'est le cas, en Afghanistan, de la Brigade de l'unicité (Katibat al-Tawhid) ; au Pakistan, des partisans de Sheikh Maqbool, l'ancien porte-parole du Mouvement des talibans pakistanais dont il est un dissident depuis août 2014 ; au sud des Philippines, du mouvement Abu

Sayyaf ; en Indonésie, du Groupe des partisans de l'unicité (Jammah Ansar ul-Tawhid), une partition locale de l'ancien mouvement régional jihadiste qui avait commis les attentats de Bali en 2002 et 2005, le Groupe islamique (Jemaah islamiyah) ; son ancien émir, l'Indonésien vétéran afghan Abou Bakar Bashir, a fait allégeance à titre personnel à l'État islamique depuis sa prison[46].

La mouvance des organisations autonomes

Malgré leurs déclarations d'allégeance à Al-Qaïda centrale, l'Émirat islamique du Caucase et Boko Haram n'avaient jamais reçu l'adoubement d'Oussama Ben Laden ou d'Ayman Al-Zawahiri, car elles ne s'étaient consacrées réellement, sous un discours internationaliste, qu'au jihad régional. La distance géographique et la primauté des réalités locales constituaient d'ailleurs un handicap à une synergie réelle. Depuis le ralliement de Boko Haram à l'État islamique, l'Émirat islamique du Caucase reste la dernière grande organisation autonome.

Au sud de la Russie, l'Émirat islamique du Caucase a en effet redimensionné l'ancien combat tchétchène. La mort en 2003 du Saoudien Ibn Khattab, un vétéran accompli de la geste mujahidine[47], puis celle, trois ans plus tard, de l'émir Chamil Bassaiev avaient montré la brutale volonté russe d'isoler le combat tchétchène, encore marqué par la proximité idéologique avec Al-Qaïda, en raison de la formation dans les camps afghans d'une partie de ses cadres dans la seconde moitié des années 1990. En octobre 2007, le successeur de Chamil Bassaiev, Dokou Komarov, relançait la lutte sur un plan régional en fondant l'Émirat islamique du Caucase (Al-Imara al-islamiya lil-Qawqaz), dont l'objectif annoncé était de répandre la guerre sainte en Tchétchénie, au Daghestan, en Ingouchie et en Ossétie du Nord.

La perte des liens avec la mouvance Al-Qaïda

Au-delà de vagues références au jihad global, Dokou Komarov a constamment rappelé que l'ennemi restait l'occupant russe, en tentant de trouver de nouveaux alliés dans un combat qu'il présente d'abord comme défensif contre l'ennemi proche : « Mes frères, je vous invite à anéantir les ennemis d'Allah où que vous soyez […] Il y a aujourd'hui une guerre

totale. Allah nous donne le droit de lutter contre eux de la façon qu'ils combattent contre nous. Par la terreur. Je vous exhorte à les affronter et à les détruire. […] À propos de ces marionnettes corrompues [que sont les régimes caucasiens], le Prophète constate qu'elles collaborent avec Poutine. Au jour du jugement dernier, elles seront condamnées à demeurer ensemble dans les flammes de l'enfer. Cette perspective doit inciter tout musulman raisonnable à revenir dans le droit chemin[48]. »

Dokou Komarov a bien lancé une nouvelle dynamique. Dès 2008, des attentats réguliers ciblaient les forces de sécurité en Tchétchénie, en Ingouchie et en Ossétie du Nord, entraînant une nouvelle répression par le Kremlin, laquelle a généré de nouveaux recrutements. Surtout, l'Émirat islamique du Caucase a réussi à frapper à deux reprises le cœur de Moscou. Deux femmes se sont fait sauter dans des stations de métro proches du siège des services de renseignement (mars 2010, 39 morts). Un homme a fait de même dans la salle de réception des bagages de l'aéroport Domodedovo (janvier 2011, 36 morts).

Ces opérations retentissantes ont eu d'ailleurs des implications à l'étranger. D'abord, parce que des ressortissants européens ont été grièvement blessés par hasard dans l'attentat de l'aéroport. Ensuite, en raison de différentes enquêtes judiciaires qui ont établi que les jihadistes de Dokou Komarov pouvaient compter, parmi les diasporas tchétchènes installées en France, en Allemagne et en Belgique, sur le soutien logistique de jeunes délinquants violents[49]. Ceux-ci n'hésitaient pas à retourner ponctuellement au pays pour pratiquer un jihad que l'on peut qualifier d'estival. Il n'empêche que cette expansion réussie a eu des conséquences négatives pour la nouvelle organisation. Une partie des responsables historiques du jihad tchétchène a marqué son hostilité à l'égard d'une stratégie jugée éparpillée, et ils sont ouvertement entrés en dissidence en août 2010. Parmi eux figurait Supian Abdoullaev, présenté par les autorités russes comme le représentant d'Al-Qaïda centrale dans le Nord-Caucase[50], et qui a été tué en Ingouchie en mars 2011.

Dokou Komarov a tenté de profiter de la tenue en février 2014 des jeux Olympiques d'hiver à Sotchi pour redonner une visibilité internationale à son mouvement. En juillet 2013, il annonçait dans un film diffusé par Kavkaz Center : « Les Russes veulent organiser les jeux Olympiques sur les

ossements de nombreux musulmans enterrés sur nos terres, le long de la mer Noire. Nous devons empêcher cela par tous les moyens […]. Partout en Russie, nous allons agir pour faire échouer la tenue de ces danses sataniques sur nos terres et sur les ossements de nos ancêtres. » Six semaines avant leur ouverture, deux attentats-suicides frappaient la ville de Volgograd (36 morts), l'ancienne Stalingrad, cherchant ainsi à rappeler à la communauté internationale que Joseph Staline avait ordonné en 1944 la déportation du peuple tchétchène. Mais les jeux Olympiques d'hiver se sont déroulés sans difficulté particulière, en raison d'un gigantesque dispositif sécuritaire. Dans l'intervalle, Dokou Komarov était décédé, vraisemblablement de maladie. Sa mort n'a été officialisée par le site Kavkaz Center qu'en mars 2014, en même temps que la nomination de son successeur, le Daghestanais Abu Mohammed Al-Daghestani, ancien responsable religieux de l'organisation.

Un nouveau champ d'action au Moyen-Orient

On notera enfin l'imposante participation de combattants caucasiens, et en particulier tchétchènes, au jihad syrien. La grande majorité des 2 000 combattants caucasiens ont suivi le Géorgien Omar Al-Chichani qui avait fondé en mars 2013, en Syrie, l'Armée des émigrés et des partisans (Jaish al-Muhajirin wal Ansar), avant de se rallier à l'État islamique et de prendre le commandement de la région militaire d'Alep en janvier 2014, puis celui de l'ensemble des opérations militaires en juin suivant. Quant à ses combattants, ils sont considérés comme les troupes de choc les plus efficaces du califat, mais ils ont payé d'un lourd tribut leur engagement en masse dans les combats de Kobané. Près de 600 d'entre eux y auraient laissé la vie, face à la détermination des peshmergas kurdes et sous les bombardements américains. Ils ont reçu les hommages dus aux martyrs de la part de l'Émirat islamique du Caucase, qui ne sait plus de toute façon comment gérer ces combattants mercenarisés dont peu avaient été actifs au sein du mouvement. Mais c'est leur exemple lointain et médiatisé qui demain, par rebond, risque de faire basculer une partie des cadres jihadistes du Caucase dans la mouvance du califat.

Le développement des menaces dans les pays occidentaux

L'impact des « coups d'épingle » lancés par les groupes domestiques et les loups solitaires

– La volonté maintenue par la mouvance Al-Qaïda de cibler les pays occidentaux

Les États-Unis ont réussi à prévenir de multiples opérations, dont un certain nombre avaient été coordonnées de l'étranger. Deux d'entre elles, d'ailleurs, n'ont échoué que par l'amateurisme de leurs auteurs : le Nigerian Faruk Abdulmutalab n'a pas su actionner efficacement le système de mise à feu de son sous-vêtement explosif sur le vol Amsterdam-Detroit en décembre 2009 ; la voiture piégée placée en mai 2010 à Times Square par le Pakistano-Américain Faisal Shahzad a fait long feu. Tous deux avaient pourtant été formés par des artificiers expérimentés de la mouvance Al-Qaïda, le premier au Yémen, le second dans un camp des zones tribales pakistanaises. Par ailleurs, les arrestations ont été nombreuses, d'autant que la loi américaine permet aux agents des services de contre-terrorisme de faire œuvre de provocation pour mieux débusquer les volontaires au jihad. Cela n'a pourtant pas empêché la perpétration de trois attentats sur le sol des États-Unis. En juin 2009, Carlos Bledsoe, un ancien membre de gang latino, expulsé quelques mois plus tôt du Yémen après avoir été interpellé en possession de documentation jihadiste, a tiré sur un centre de recrutement de l'armée américaine dans l'Arkansas (1 mort). En novembre 2009, un psychiatre militaire d'origine palestinienne, Nidal Hasan, en procédure disciplinaire pour avoir refusé de servir en Irak puis en Afghanistan, a ouvert le feu sur ses camarades dans la base de Fort Hood

(13 morts). En avril 2013, les frères Tamerlan et Djokhar Tsarnaev, des Américains d'origine kirghize, ont posé deux bombes artisanales lors du marathon de Boston (2 morts), avant de tuer un policier pendant leur cavale. Tous ces individus avaient été à un moment influencés directement par le fondateur d'*Inspire*, l'Américano-Yéménite Anwar Al-Awlaki[51].

Sur le sol européen, l'Espagne a été sans conteste le pays le plus meurtri avec le quadruple attentat commis en mars 2004 dans des trains (191 morts). L'action, commise à la veille d'élections législatives, a eu par ailleurs d'importantes conséquences politiques, en particulier la victoire du parti d'opposition, qui a annoncé dans la précipitation le retrait des troupes espagnoles du théâtre irakien[52].

La Grande-Bretagne, quant à elle, avait mis en place, dès 2002, une stratégie de contre-terrorisme, intitulée « projet Contest », articulée autour de quatre piliers : « prévenir, poursuivre, protéger et se préparer ». Trois ans plus tard, la directrice du service de Sécurité intérieure (British Security Service[53]) annonçait que près de 1 500 militants jihadistes se livraient à des activités clandestines sur le territoire britannique. Londres a pourtant été endeuillé par un quadruple attentat commis début juillet 2005 (52 morts) par quatre Britanniques d'origine pakistanaise, dont deux avaient été formés dans les zones tribales[54]. D'autres attentats ont échoué en raison de l'activité des services britanniques, ou simplement d'une mauvaise mise en œuvre de l'opération. Ainsi, deux voitures piégées faisaient long feu devant des discothèques londoniennes en juin 2005. Le lendemain, deux des responsables de l'opération, des médecins d'origine irakienne, tentaient de faire exploser un véhicule en flammes contre le terminal de l'aéroport de Glasgow[55]. En juin 2013, deux Britanniques d'origine nigeriane, convertis à l'islam radical après une dérive dans les gangs de rue et la prison, ont assassiné dans une rue du sud de Londres un militaire qui avait servi en Afghanistan, avant de revendiquer leur forfait devant les caméras des téléphones portables des passants ; Michael Adebolajo et Michael Adebowale y justifiaient le meurtre par leur hostilité à la présence de troupes du Royaume-Uni en Irak et en Afghanistan, et leur volonté de venger les « musulmans tués par des soldats britanniques ». Tous deux, de familles chrétiennes, s'étaient marginalisés au sein de gangs de rue londoniens, avant de fréquenter les milieux islamistes radicaux. Michael

Adebolajo était de son côté allé en Somalie, d'où il avait été expulsé pour avoir tenté de rejoindre le mouvement des Al-Shabaab.

Aux Pays-Bas, deux jours après les attentats du 11 Septembre, quatre jihadistes liés à des projets d'attentat-suicide contre des cibles américaines en France et en Belgique étaient interpellés. En novembre 2004, le cinéaste Theo Van Gogh à Amsterdam était abatu en pleine rue par des Néerlandais d'origine marocaine, avant que ceux-ci soient interpellés à La Haye, quelques jours plus tard, après un siège de la police qui allait durer quatorze heures. Le Danemark a su prévenir deux attentats contre le siège du quotidien *Jyllands-Posten* qui avait publié en septembre 2005 douze caricatures du Prophète, ainsi que des projets d'assassinat contre plusieurs des dessinateurs, mais n'a pu empêcher un attentat-suicide à la voiture piégée commis en novembre 2008 contre son ambassade au Pakistan (8 morts). En Suède, le ressortissant d'origine irakienne Taymour Abdel Wahab a envoyé un mail à plusieurs médias locaux[56] avant de se suicider avec une ceinture explosive dans le marché de Noël de Stockholm en décembre 2010 (2 blessés) ; l'acte était revendiqué quelques jours plus tard par le site Shomukh al-Islam.

L'Allemagne a empêché différents attentats de grande ampleur visant des trains (juillet 2006), des bases américaines (novembre 2007), des lieux publics (décembre 2010) ou la visite du pape à Berlin (septembre 2011). Mais en mars 2011, un réfugié kosovar, Farid Ulaqi, avait réussi à abattre à l'arme de poing trois soldats américains en partance pour l'Afghanistan à l'aéroport de Francfort. Adepte de jeux vidéo violents, il s'était peu à peu enfermé dans l'univers des sites islamistes et avait décidé de passer à l'action après avoir vu un montage vidéo de propagande présentant des extraits d'un film de fiction et le viol réel de femmes afghanes par des membres de l'armée des États-Unis. En Belgique, c'est en septembre 2001 qu'a été interpellé le Tunisien Jamel Trabelsi, qui planifiait un attentat contre une base américaine.

Le cas de la France

La mouvance jihadiste a inscrit la France au premier rang de ses ennemis, lors d'un message audio d'Oussama Ben Laden félicitant en novembre 2002 les auteurs de l'attentat de Bali. Pour le justifier, l'ensemble

des organisations jihadistes a depuis cité pêle-mêle, dans ses communiqués successifs, six raisons majeures.

C'est d'abord le passé historique de la France, fille aînée de l'Église catholique, présentée comme voulant dominer le monde musulman, des croisades jusqu'à la colonisation. C'est ensuite la présence de troupes françaises dans des terres d'islam, du Sénégal à Djibouti, en raison d'accords de défense bilatéraux que les fondamentalistes rejettent et considèrent comme justifiant un jihad défensif ; leur colère a été renforcée par l'arrivée de nouveaux contingents français en Afghanistan début 2002, au Mali dans le cadre de l'opération Serval en janvier 2013 et en Irak dans le cadre de la participation aux frappes aériennes en août 2014. C'est aussi le soutien apporté par Paris à des régimes considérés comme apostats, en Algérie, au Niger et en Mauritanie, qu'il se manifeste sur le plan économique, politique ou diplomatique. C'est également la volonté de fonder un islam français, conforme à la politique d'intégration et marquée par la création en 2006 du Conseil consultatif des musulmans de France, mais qui heurte la vision rigoriste de ceux qui considèrent que les fidèles doivent suivre strictement la *sharia*, y compris dans les terres d'exil. C'est par ailleurs la tradition laïque de la République, qui s'exprime dans la loi de 2010 et prohibe le port du voile intégral dans l'espace public considéré comme asservissant pour les femmes, mais qui permet la liberté d'expression marquée à sa marge par les caricatures de *Charlie Hebdo*. Cependant la raison principale est la volonté de revanche : depuis 1993, plus de 1 800 militants jihadistes ont été interpellés en France et près de 200 d'entre eux sont toujours détenus. Ayman Al-Zawahiri a confirmé son animosité contre la France dans une interview à As-Sahab en avril 2014, en critiquant le rôle nouveau joué par la France au Mali et en Centrafrique pour le rétablissement de la paix : « Les États-Unis sont épuisés après leurs défaites en Irak et en Afghanistan, et les activités des jihadistes se situent aujourd'hui souvent dans des zones de pouvoir de la France. » Six mois plus tard, Abu Mohammed Al-Adnani pouvait lui faire écho en vitupérant au nom de l'État islamique : « Qu'Allah maudisse la France ! »

Les conséquences sur le plan sécuritaire ont été rudes pour les citoyens et les intérêts français. Sur le territoire national, les services de sécurité ont su assurer la sanctuarisation du territoire, de 1996 à 2012. En revanche, hors du territoire national, 80 civils français ont été tués dans des attentats, 89

soldats sont morts en Afghanistan et 11 autres au Nord-Mali, en partie lors d'actions qui relevaient plus du terrorisme que de la guérilla.

La France a été particulièrement visée sur la durée. Dès 1993, la menace venait d'Algérie. Alors seule organisation jihadiste engagée dans le terrorisme international en raison de l'adhésion au salafisme combattant de ses cadres fondateurs lors de leur participation au conflit afghan[57], le Groupe islamique armé avait dénoncé la France comme son principal adversaire à l'international. La « Mère des croisés » avait d'ailleurs été la cible régulière de ses attaques, qui avaient augmenté avec le temps : enlèvement de 3 agents consulaires à Alger et assassinat de 2 géomètres à Sid Bel Abbes (octobre 1993), détournement de l'Airbus d'Air France d'Alger à Marseille (décembre 1994, 3 passagers abattus à Alger), campagne d'attentats à la bombe sur le territoire national (juillet-novembre 1995) par un réseau franco-algérien, dirigé par trois émirs venus des maquis du GIA (11 morts)[58] et qui comptait parmi ses membres le Franco-Algérien Khaled Kelkal.

Une étape supplémentaire était franchie avec le groupe de Roubaix. En mars 1996, une voiture piégée était découverte devant le commissariat central de Lille, ville dans laquelle devait se dérouler quelques jours plus tard un sommet du G7. Les auteurs étaient rapidement identifiés comme ayant commis plusieurs vols à main armée particulièrement violents. Refusant l'arrestation, cinq d'entre eux mouraient en martyrs. Le groupe était bien en relation avec la mouvance salafiste combattante. Les principaux responsables du groupe avaient participé aux combats de Bosnie avec la Brigade des mujahidin arabes basée à Zenica. Surtout, ils avaient rencontré sur place Abu Hamza Al-Masri, l'imam radical de la mosquée de Finsbury Park à Londres[59]. Celui-ci, au lendemain des accords de Dayton qui avaient mis fin au conflit bosniaque (décembre 1995), les avait incités à poursuivre le combat jihadiste en recherchant de nouveaux moyens de financement. Deux caractéristiques du gang de Roubaix allaient se développer en France dans les années suivantes. D'abord, le choix d'un groupe structuré de délinquants ayant dérivé vers un islam radical pour mieux combattre leur société donnait naissance à un nouveau modèle où se mêlaient violence urbaine, grand banditisme et terrorisme. Ensuite, la présence nouvelle des convertis, qui était marquée par la personnalité des

deux dirigeants du groupe, Christophe Caze et Lionel Dumont[60]. Dans une société française où beaucoup de jeunes manquaient de repères et d'idéal, l'exemple du groupe de Roubaix ne pouvait qu'inquiéter, alors que l'État éprouvait déjà de fortes difficultés à imposer le respect des lois dans quelques dizaines de quartiers sensibles, refuges d'une économie parallèle liée au trafic de stupéfiants et au recel.

En décembre 1996, un nouvel engin explosif détonait dans un wagon RER à la station Port-Royal (4 morts), mais il était vraisemblablement l'œuvre de vétérans d'Afghanistan, sans lien avec le jihad algérien. L'exemple, en tout cas, fit école et incita à des candidatures dans la matrice afghane qu'avait reconstruite Oussama Ben Laden. Ainsi, en mars 1998, le Français Farid Melouk fut interpellé avec son groupe à Bruxelles, alors qu'il préparait un attentat contre la Coupe du monde de football à Paris. L'Algérien Meliani et plusieurs autres vétérans du camp de Khalden furent arrêtés en décembre 2000 à Francfort, alors que, après plusieurs opérations de reconnaissance, ils s'apprêtaient à venir d'Allemagne pour faire sauter la cathédrale et le marché de Noël de Strasbourg. En octobre 2001, des interpellations étaient opérées en France, en Belgique et aux Pays-Bas pour empêcher un projet d'attentat-suicide avec un véhicule chargé d'explosifs contre l'ambassade des États-Unis à Paris[61]. En décembre 2002, une cellule majoritairement composée de Français ayant échoué à aller combattre auprès des wahhabites tchétchènes, et dirigée par le Franco-Algérien Mohammed Benchellali, était neutralisée à Romainville et La Courneuve, alors qu'elle préparait une bombe chimique destinée à l'ambassade de Russie à Paris[62]. En juin 2003, un Marocain, Karim Mehdi, était arrêté lors d'un passage à Paris, pendant qu'il préparait la frappe d'un site de vacances situé sur l'île de la Réunion.

D'autres projets visant la France furent mis en échec, avec le retour de volontaires du jihad irakien, alors que la France s'était opposée à la guerre en Irak. En juin 2005, le Franco-Marocain Hamid Bach, qui confectionnait un engin artisanal, fut arrêté près de Limoges. De même, un ancien responsable des attentats de 1995, le Franco-Algérien Safé Bourada, avait dès sa sortie de prison fondé une nouvelle organisation combattante, Ansar al-Fath (« Les Partisans de la victoire »), destinée à recruter pour la mouvance jihadiste en Irak ; son groupe était démantelé en mai 2006 alors

qu'il planifiait des actions armées contre l'aéroport d'Orly, le métro parisien et le siège du service de sécurité français ; des milliers d'euros provenant en partie de vols avec violence furent saisis en perquisition.

De nouvelles tentatives étaient directement liées à Al-Qaïda au Maghreb islamique, qui avait réussi à recruter *via* Internet des sympathisants français : en mai 2007, l'Algérien Farid Bouchentouf fut repéré à Nancy alors qu'il faisait des repérages en France et au Luxembourg. En décembre 2008, le Français converti Rany Arnaud fut arrêté en région parisienne avant de pouvoir commettre un attentat à la voiture piégée. En octobre 2009, le Franco-Algérien Adlène Hicheur, un ingénieur travaillant au Centre d'études et de recherches nucléaires de Genève, fut à son tour emprisonné pour avoir proposé à AQMI de perpétrer un attentat contre la caserne du 27e bataillon de chasseurs alpins, dont une partie des personnels servait alors en Afghanistan[63].

En revanche, des opérations contre les ressortissants français ont été réussies hors de France. On se bornera à citer les plus meurtrières depuis le 11 septembre 2001, où 3 Français figuraient parmi les victimes du World Trade Center : 3 morts lors de l'attentat contre la synagogue de Jerba (Tunisie) en avril 2002 ; 4 dans celui de Bali (Indonésie) en octobre 2002 ; 11 dans celui de Karachi en mai 2002, qui visait spécifiquement des personnels français venus former la marine pakistanaise ; 4 à Médine (Arabie saoudite) en mars 2007 ; 4 à Aleg (Mauritanie) en décembre 2008, dans une tentative ratée d'enlèvement ; 8 à Marrakech (Maroc) en avril 2011. En 2013, au Yémen, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique avait préparé l'assassinat de personnels de l'ambassade de France. En Somalie, Al-Shabaab cherchait à cibler des citoyens français, en représailles de la tentative de libération, en janvier, de l'officier Denis Alex ; 2 Françaises figuraient parmi les victimes de l'attaque du Westgate Center, à Nairobi, neuf mois plus tard. Entre 2010 et 2014, au Mali, 5 otages sont morts pendant leur détention par Al-Qaïda au Maghreb islamique.

Les sept meurtres commis par Mohammed Merah ont bien sûr profondément modifié la donne. En mars 2012, la France connaissait la première action terroriste réussie sur son territoire depuis seize ans. Le choc fut considérable. D'abord par le choix des sept victimes : à Montauban, trois parachutistes français[64] qui avaient servi en Afghanistan, puis à

Toulouse, trois élèves et leur professeur d'une école juive ; mais aussi en raison des conditions de leur exécution, soigneusement filmée avec une caméra. Mohammed Merah avait réussi à détourner l'attention des services de sécurité en évitant d'emprunter une filière de jihad pour chercher un entraînement à l'étranger ; après trois années de voyages infructueux, il parvint à rejoindre le Waziristan où il obtint d'être formé pendant une quinzaine de jours à la pratique des armes légères. À son retour, il prévint toute possibilité de surveillance approfondie en habitant dans un secteur tenu par des réseaux de trafic de stupéfiants, et en évitant tout contact conspiratif par téléphone ou par Internet ; ses activités de conducteur de *go fast*[65] entre l'Espagne et la France lui apportaient les ressources nécessaires à l'achat illégal d'un stock d'armes[66]. Enfin, Mohammed Merah a marqué les esprits parce qu'il a résisté pendant deux jours à l'assaut des forces d'intervention déterminées à le capturer vivant. Le phénomène des « combattants furtifs » qui réussissaient à échapper à l'attention des services de sécurité était arrivé en France après avoir touché les États-Unis et avant d'atteindre la Grande-Bretagne. Il allait gagner le reste du monde occidental.

La nouvelle détermination des frappes

– La montée en puissance des tentations jihadistes

La première raison est l'augmentation, depuis 2012, dans tous les pays occidentaux, des phénomènes de radicalisation. La démarche est particulièrement visible chez les convertis. Ceux des trente années précédentes étaient majoritairement motivés par la décision de se marier avec une femme d'origine immigrée dans le respect des traditions religieuses de sa famille et participaient d'une volonté d'intégration. D'autres étaient en quête d'une nouvelle spiritualité. Mais plus nombreux aujourd'hui sont ceux qui, dans la nouvelle génération de convertis, choisissent d'adopter un islam fondamentaliste pour mieux afficher la force de leur conviction ; la plupart suivent d'ailleurs le modèle d'amis élevés dans une tradition musulmane, mais sans y accorder de ferveur réelle, qui, à la sortie de l'adolescence, choisissent une pratique différente de celle de l'islam paisible de leurs parents, en reprochant à ces derniers de s'être

soumis aux mœurs européennes. Démonstration identitaire, démarche de provocation pour se rendre mieux visible, posture de refus des règles sociales, mimétisme comportemental de cités… toutes ces raisons peuvent être présentes, mais mutent dans le mélange avec une nouvelle conviction, celle de l'oppression permanente des musulmans à l'échelle mondiale.

De plus en plus discrets dans les mosquées où la radicalité inquiète, ces comportements sectaires se sont largement transportés vers des salles de prière privées et ont été accueillis avec empressement par des associations musulmanes activistes. Celles-ci – dont certaines, comme Islam4UK en Grande-Bretagne, Sharia4belgium en Belgique ou Les Cavaliers de la fierté en France, ont été précédemment évoquées – partagent en sous-main une même détermination prosélyte. À l'autre extrémité du prisme, les jeunes délinquants qui effectuent leur premier séjour en prison trouvent dans le ralliement aux partisans de l'islam radical une protection rassurante contre le système du caïdat. Enfin, la multiplication des sites fondamentalistes sur Internet, souvent parrainés par des fonds saoudiens et qataris, permet à des individus isolés de trouver dans le partage de cette idéologie rigoriste une socialité virtuelle qu'ils ne connaissent pas dans leur quotidien.

Mais, dans les méandres d'Internet, les passerelles sont nombreuses entre l'islamisme radical et les organisations jihadistes. Nombre de *Born Again Muslims* et de convertis devenus *plus-que-musulmans* les ont empruntées. Un itinéraire aux étapes très codifiées par des administrateurs de Websites rompus aux techniques de la manipulation mentale. Une fois la cible persuadée d'appartenir à une communauté-victime vient le temps du partage. Celui-ci peut prendre différentes formes, et le choix est parfois successif : se réfugier dans le communautarisme du salafisme quiétiste ; faire du prosélytisme radical au sein d'une association activiste ; partir pour un pays musulman afin d'y vivre pleinement les règles de sa nouvelle foi… Toutes ces possibilités entraînent un renforcement de l'isolement social et une addiction répétitive mais rassurante aux porteurs de la bonne parole.

Apparaît le moment de l'engagement. Faire circuler des messages, s'inscrire sur un forum de discussion pour pouvoir communiquer avec des frères en combat, apporter un soutien logistique… Dans cette progression dont il ne distingue pas forcément les mécanismes d'enfermement, le sympathisant jihadiste devient naturellement un militant impatient de faire ses preuves. Il doit au final choisir entre partir pour une terre de jihad ou

participer dans son pays à des actes clandestins qui le préparent à l'action violente.

La règle est ancienne. Plus l'appareil de manipulation est important, plus les adhésions sont nombreuses. On l'a vu, la rédaction de la revue *on line Inspire* en anglais avait permis un premier bond. Le choix de l'État islamique de multiplier les traductions de ses propres magazines dans d'autres langues européennes a largement agrandi le cercle de ciblage. Enfin, la capacité de présenter ses messages sous des modes correspondant aux codes culturels de la jeune génération occidentale a permis à la propagande jihadiste de monter des campagnes de séduction de masse.

Il ne restait plus qu'à souffler alternativement la fascination et la haine. La mouvance du califat s'y est montrée, on l'a vu, bien plus efficace que celle d'Al-Qaïda par sa permanence de communication, ses messages manichéens et sa proximité physique. On ne peut pas, en raison de la diversité des cas, établir un profil type du volontaire au jihad syrien. Mais on constate par une analyse plus fine que chacun des candidats adhère à certains des arguments proposés, qui s'inscrivent globalement dans deux catégories différentes mais complémentaires : les sentiments de contestation et les sentiments d'adhésion.

Parmi les sentiments de contestation figurent : l'hostilité à une société où l'on ne trouve pas sa place ; le sentiment d'échec qui brouille toute perception d'avenir ; le besoin de justifier une attitude antisociale, qui peut évoluer d'un refus d'intérêt envers tout apprentissage éducatif jusqu'aux comportements de délinquance agressive ; la tentation de passer de la violence virtuelle à la violence réelle pour ressentir de nouvelles sensations ; la frustration sexuelle ; le facteur narcissique et la pression de l'ego ; les comportements déviants qui peuvent être d'origine sociale ou psychologique ; la recherche de vengeance ou de pouvoir ; la haine contenue en soi, voire la haine de soi, qui exige des boucs émissaires ; la naïveté face aux promesses des conditions d'accueil et de vie ; la tentation d'un changement de simple proximité qui permet de s'illusionner sur un retour facile en cas d'expérience décevante.

Parmi les sentiments d'adhésion : la volonté d'aider une communauté d'appartenance par choix ; le besoin de défendre des valeurs que l'on pense justes ; la liberté de vivre ses croyances dans une terre qui leur est consacrée ; la conviction de s'intégrer dans une démarche spirituelle,

d’autant plus marquée quand l’engagement est récent et la connaissance religieuse faible ; le goût de la solidarité partagée dans l’action et le risque.

Des milliers de combinaisons de ces paramètres sont aujourd’hui présents sur le territoire syro-irakien ; d’autres individus, plus pusillanimes ou plus déterminés, réfléchissent à se créer un destin sur leur propre territoire. Mais presque tous croient, hélas ! que la mort en martyr leur offrira les richesses du paradis promises par leurs mentors. Olivier Roy y voit « un nihilisme générationnel, […] une jeunesse fascinée par la mort. On constate, chez certains, un terrain pathologique de morbidité. Avec Daesh, ces enfants perdus de la mondialisation, frustrés ou marginaux, se retrouvent investis d’un sentiment de toute-puissance du fait de leur propre violence, de surcroît à leurs yeux légitime[67] ».

Les frappes jihadistes ont pris un nouvel élan

C’est dans ce contexte difficile qu’un attentat fut commis fin mai 2014 au Musée juif de Bruxelles. Deux employés de l’institution et un couple de touristes israéliens furent abattus par un individu visiblement entraîné et qui utilisa de façon professionnelle un revolver, puis un fusil d’assaut AK-47. Celui-ci fut identifié une semaine plus tard lors d’un contrôle douanier de routine à son arrivée en autocar à Marseille. Dans son sac étaient trouvées les deux armes utilisées, un drap sur lequel avait été dessiné au feutre l’emblème de l’État islamique et une carte mémoire. Elle contenait un film montrant ces quatre objets pendant qu’une voix *off* – identifiée ultérieurement comme celle du suspect – revendiquait la paternité de l’opération, en expliquant n’avoir pu enregistrer le déroulement des faits, en raison d’une panne de sa caméra GoPro. L’homme, un Français du nom de Mehdi Nemmouche, avait un long passé judiciaire, qui lui avait valu de passer en plusieurs étapes sept années en prison. Lors de son dernier séjour pénitentiaire, il s’est converti au jihadisme. À sa sortie en mars 2013, il partit pour la Syrie où il rejoignit les rangs de l’État islamique. Plusieurs des journalistes français détenus en Syrie allaient le reconnaître par la suite comme un de leurs anciens gardiens, prompt à des comportements brutaux. En mars 2014, il passa par l’Asie du Sud-Est pour brouiller sa piste, avant d’atterrir en Allemagne. Aujourd’hui détenu en Belgique après que son extradition a été acceptée par les autorités françaises, Mehdi Nemmouche semble avoir agi de façon autonome, sans avoir spécifiquement été mandaté par l’État islamique.

Plusieurs pays relevèrent rapidement leur niveau d’appréciation de la menace et/ou procédèrent au retrait préventif de passeport pour des individus suspectés de vouloir aller combattre en Syrie.

C’est le cas de l’Australie. Néanmoins, en septembre 2014, Abdul Numan Haider, un réfugié afghan qui s’était vu appliquer cette mesure, se renforça dans sa radicalité jihadiste sur place. Il tenta d’assassiner à l’arme blanche deux policiers dans un commissariat de Melbourne une semaine plus tard. En janvier 2015, un individu déséquilibré prit en otages, pendant seize heures dans un café de Sydney, une quinzaine de consommateurs. Il réussit à abattre deux d’entre eux avant d’être neutralisé par les forces d’intervention. L’enquête permit d’établir qu’il s’agissait d’un réfugié iranien d’origine chiite, Man Haron Monis, qui faisait l’objet d’enquêtes de la police australienne pour son implication possible dans le meurtre de son épouse et dans une quarantaine d’agressions sexuelles. Il avait déjà à plusieurs reprises organisé des événements fantaisistes pour attirer l’attention des médias. Aucun élément matériel n’a permis depuis d’établir, comme il l’avait prétendu, qu’il était lié à l’État islamique, mais l’organisation néanmoins a revendiqué l’opération.

Au Canada, à la mi-octobre 2014, un Canadien converti, Martin Rouleau, connu pour avoir publié sur son compte Facebook des messages en faveur du califat, percuta volontairement en voiture, sur le parking d’un supermarché de la province de Québec, deux militaires, dont l’un décéda. Deux jours plus tard, un ressortissant d’origine libyenne, Michael Zehaf-Bibeau, qui s’était fait retirer son passeport pour avoir tenté de voyager en Syrie, assassina avec une carabine de chasse un militaire en faction devant le monument aux morts d’Ottawa. Il essaya ensuite de pénétrer dans l’enceinte du Parlement, mais fut neutralisé par la sécurité du bâtiment avant d’atteindre la salle de réunion où des députés étaient en séance.

Aux États-Unis, le même jour, un ancien militaire qui avait été chassé de l’armée, Zale H. Thompson, agressa en plein centre de New York quatre policiers en brandissant une hachette. Il réussit à blesser trois d’entre eux avant d’être abattu. Sur son compte Facebook, il s’était pris en photo, le visage recouvert d’un keffieh et porteur d’un fusil. Il avait ajouté comme commentaire : « La solution est de se battre. Une lutte armée, c’est simple. »

En France, l’apparition dans un temps proche de plusieurs actes d’inspiration jihadiste avait prouvé l’augmentation sans précédent de la menace.

En mai 2013, un ressortissant franco-algérien avait attiré l'attention de ses voisins dans le village de Roussillon, pour avoir obligé sa femme à se vêtir d'un *niqab* à son retour du pèlerinage à La Mecque. Quelques jours plus tard, il pénétrait dans la brigade de gendarmerie locale et blessait avec un couteau deux militaires aux cris d'« *Allah Akbar* ». Un cas similaire, mêlant déséquilibre mental et autoradicalisation, attira de façon plus prononcée l'attention des médias quand le Français converti Alexandre Dhaussy tenta de poignarder, en mai 2014, un militaire en mission Vigipirate dans le centre commercial de La Défense. Sans domicile fixe, il fut interpellé quatre jours plus tard en région parisienne. En décembre suivant, un Français d'origine burundaise, Bertrand Nzohabonayo, s'introduisit avec un couteau dans le poste de police de Joué-lès-Tours et réussit à blesser trois fonctionnaires avant d'être neutralisé. L'enquête montra que Bertrand Nzohabonayo, connu des services de police pour divers faits de petite délinquance, s'était converti récemment à l'islam radical et avait affiché le drapeau de l'État islamique sur son profil Facebook.

En septembre 2014, Loïc Garnier, le chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste, n'hésitait pas à déclarer dans une interview : « La question n'est plus de savoir s'il y aura un attentat, mais quand[68]. » Le même jour, dans un entretien sur les ondes de France Info, Bernard Cazeneuve confirmait l'existence de nouveaux périls : « Le rôle de l'État, c'est de faire en sorte que 100 % de précautions soient prises pour que cela n'advienne pas. C'est l'objet du projet de loi [sur le terrorisme, alors en vote au Parlement]. Car zéro précaution face à un tel risque, c'est 100 % de risques ; mais 100 % de précautions, ce n'est pas nécessairement le risque zéro[69]. »

La remarque du ministre de l'Intérieur montre à quel point les autorités françaises étaient conscientes de la permanence du risque en raison de la multiplication des cibles, que la communauté du renseignement estimait nécessaire de surveiller sans en posséder, et de loin, les ressources. Cette préoccupation était d'ailleurs partagée par tous les pays européens engagés dans l'opération « Impact », le plan de frappe aérienne en Irak. Le constat était simple. Aucun d'entre eux n'était capable de garantir la sanctuarisation de son territoire. La menace antiterroriste avait atteint un niveau inconnu

jusqu'alors, en termes de nombre des acteurs potentiels comme des organisations de référence[70].

Malheureusement, ce sobre mais inquiétant constat s'avéra relever d'une parfaite lucidité moins de trois mois plus tard. Le 7 janvier 2015, deux hommes revêtus de combinaisons et de cagoules noires pénétraient dans les locaux parisiens de *Charlie Hebdo* et abattaient tous les participants à la traditionnelle conférence de rédaction du mercredi matin. Parmi eux figuraient les principaux dessinateurs des caricatures de l'hebdomadaire, Cabu, Wolinsky et Charb, ainsi qu'un policier chargé de la sécurité rapprochée de ce dernier. Un autre policier fut abattu devant l'entrée par les terroristes, qui venaient de crier dans la rue : « Le Prophète est vengé. On a tué *Charlie Hebdo.* » Ils furent identifiés dans la journée comme étant les frères franco-algériens Saïd et Chérif Kouachi. Le lendemain, une policière municipale fut exécutée d'une balle dans le dos par un troisième homme vêtu de façon similaire. Il était identifié comme une relation des deux terroristes précédents, le Franco-Malien Amedy Coulibaly. Le troisième jour, celui-ci prit en otages une vingtaine de clients d'une épicerie casher de l'Est parisien, alors que, depuis quelques heures, ses deux complices s'étaient retranchés dans une imprimerie à une soixantaine de kilomètres à l'est de Paris, avec un employé toujours présent dans les locaux.

Pour la première fois de l'histoire du terrorisme en Europe, deux prises d'otages se déroulaient en même temps, avec des auteurs visiblement avides de mourir en martyrs, en faisant le plus de victimes possible parmi les otages et les membres des unités chargées d'agir. Le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) abattit les frères Kouachi alors que, ignorant qu'ils avaient un otage entre les mains, ils tentaient une sortie ultime en tirant. À Paris, les policiers de l'unité Recherche, assistance, intervention, dissuasion (RAID) et de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) pénétraient dans l'épicerie, avant qu'Amedy Coulibaly, qui avait déjà tué quatre otages, ne fasse davantage de victimes. Trois policiers furent blessés avant qu'Amedy Coulibaly tombe sans avoir réussi à faire exploser les vingt bâtons de dynamite qu'il avait placés dans les lieux. Comme pour la prise d'otages de l'aéroport de Marignane vingt ans plus tôt, le sauvetage des otages avait été permis par l'attitude

déterminée des autorités politiques, dans une situation où il n'y avait aucun espace de négociation, et le professionnalisme des forces de sécurité intérieure. L'enquête montra que l'opération avait été commanditée trois ans plus tôt par Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, à l'occasion d'un stage de tir qu'avait effectué Chérif Kouachi. Lors d'une interview téléphonique qu'il avait accordée à la chaîne d'information BFMTV, ce dernier avait précisé avoir été missionné et financé par Anwar Al-Awlaki lui-même. Quant à Amedy Coulibaly, il avait préparé une revendication posthume, diffusée quelques heures après sa mort par un complice, dans laquelle il déclarait être un partisan de l'État islamique, mais qu'il s'était coordonné avec les frères Kouachi pour l'opération. Les liens étaient anciens. Chérif Kouachi avait participé au réseau de la filière irakienne mise en place par le Franco-Tunisien Farid Benyettou en 2004 et avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement. Pendant sa détention, il avait rencontré une figure historique déjà évoquée du jihadisme français, qui avait été condamné à dix ans d'emprisonnement pour sa tentative de faire sauter l'ambassade des États-Unis à Paris, le Franco-Algérien Jamel Beghal. Celui-ci avait présenté à Chérif Kouachi un jeune braqueur au profil prometteur pour la cause jihadiste, Amedy Coulibaly. Peu après leur libération commune, les trois individus avaient été arrêtés alors qu'ils tentaient de faire évader l'artificier du réseau des attentats commis par le Groupe islamique armé en 1995.

On dit familièrement que « l'histoire repasse les plats ». C'est également vrai en matière de contre-terrorisme. Mais, après plusieurs arrestations, Chérif Kouachi et Amedy Coulibaly avaient appris à déjouer les surveillances des équipes du contre-terrorisme. Celles-ci avaient de la mémoire et s'étaient remises à observer les frères Kouachi. Hélas ! en raison du mode de vie apparemment lisse, mais bien joué de leurs cibles, ils n'avaient pas obtenu d'éléments de preuve permettant de déclencher une enquête judiciaire. La commission chargée des écoutes téléphoniques sous un mode administratif avait, de son côté, refusé toute nouvelle prolongation de surveillance technique pour les mêmes raisons, alors que nombre d'autres objectifs étaient en attente.

La cavale des frères Kouachi a été abondamment commentée sur Facebook, faisant certes plus l'objet de manifestations d'effroi que de sympathie. La remarque la plus objective a été postée par un internaute

anonyme : « Ils ont voulu tuer un journal, ils sont morts dans une imprimerie. »

Le 17 janvier 2015, le Français d'origine malienne Moussa Coulibaly était refoulé de l'aéroport d'Istanbul par la police turque qui le soupçonnait de vouloir rejoindre le jihad syrien. À son retour, il fut entendu par le service de sécurité intérieure, mais nia toute intention jihadiste en prétendant être allé faire du tourisme en Turquie. Pendant une semaine, il fit des promenades solitaires dans la ville de Nice, avant de se présenter paisiblement devant un immeuble où stationnait un dispositif Vigipirate chargé de protéger le local d'une radio israélite. Il sortit soudain un couteau de son sac et tenta d'égorger un des trois militaires présents, mais fut rapidement maîtrisé par les deux autres. Lors de son audition, il se plongea dans un mutisme complet, qu'il n'interrompit que pour déclarer aux enquêteurs sa haine « de la société, des militaires, des policiers et des juifs[71] ».

Enfin, c'est le Danemark qui a été la cible suivante. Le 14 février 2015, un Danois d'origine palestinienne, Omar Abdel Hamid El-Hussein, attaqua à l'arme automatique un centre culturel de Copenhague où se déroulait un débat sur l'islamisme et la liberté d'expression. Parmi les invités figurait Lars Vilks, un dessinateur suédois qui avait réalisé à son tour des caricatures du Prophète en 2007, et à ce titre avait également été condamné à mort par la revue *Inspire*. La réaction efficace des policiers en charge de la protection empêcha l'auteur des coups de feu d'entrer dans les lieux, mais celui-ci réussit à blesser trois d'entre eux et à tuer un passant avant de s'enfuir. La nuit même, il tira de nouveau sur une synagogue, tuant le gardien de confession juive et blessant deux policiers. Rapidement identifié par la police qui menait une enquête sur sa récente radicalisation religieuse, il fut abattu devant son domicile alors qu'il refusait l'interpellation en tirant sur les forces d'intervention avec une arme de poing. Le portrait de Omar Abdel Hamid El-Hussein fait apparaître, dans une litanie devenue un peu lassante, les quatre mêmes caractéristiques que celles évoquées pour ses prédécesseurs jihadistes : un passé de délinquance violente ; une radicalisation en prison ; la haine des forces de l'ordre, des juifs et des partisans de la liberté d'expression ; le goût de tuer par surprise des cibles incapables de se défendre.

Al-Qaïda dans la péninsule Arabique avait adressé un hommage posthume aux frères Kouachi sous le titre de *Lions de l'islam*. Il reste que, dans une vision animalière plus distanciée de ce type de caractère, on pense quand même moins au lion qu'au chacal.

– Les services de sécurité ont su aussi empêcher la grande majorité des menaces terroristes et montrer leur efficacité à protéger les populations

Augmentation du nombre des militants jihadistes décidés à passer à l'action terroriste, culte du martyre, multiplication des cibles de faible intensité dépourvues de capacité propre de protection, nouveaux modes opératoires plus discrets par des loups solitaires ou des groupes domestiques à effectif réduit et au comportement peu détectable avant le passage à l'acte, nécessité démocratique d'équilibrer les nouveaux besoins de sécurité et l'exercice des libertés publiques, capacité d'imagination des organisations terroristes pour augmenter le sentiment d'horreur, occupation de l'espace des réseaux sociaux par l'idéologie jihadiste, nécessité de consacrer une partie du temps de travail à des exercices réguliers de justification, obligation permanente de résultat pour assurer la protection des citoyens sans pour cela obtenir une augmentation des moyens proportionnelle à celle des cibles, manque de mémoire et fonctionnement en boucle courte de certains médias… La tâche des services antiterroristes s'annonce bien compliquée pour les prochaines années. D'autant que leur compétence professionnelle, en raison des nécessités de secret imposées tant par leur statut particulier que par leurs modes opératoires, relève du savoir-faire et non du faire-savoir. Pour autant les quelques échecs récents qui ont causé une quarantaine de morts en quatre ans doivent-ils faire oublier l'efficacité de leur action dans la durée ?

Un premier élément de réponse réside dans l'attitude des populations occidentales au lendemain des drames de Paris et de Copenhague. Les manifestations de millions de personnes, de toutes origines et de toutes confessions, ont montré qu'elles avaient choisi la cohésion et la responsabilité citoyenne dans l'inquiétude légitime face aux attentats. À la différence de certains experts autoproclamés, les opinions publiques ont

bien compris la nature des nouveaux enjeux et l'inanité du concept théorique de « risque zéro » en matière de lutte antiterroriste

Revenons à l'Australie. Elle n'a pas subi la pression terroriste sans réagir. Début septembre 2014, au lendemain de l'annonce des menaces de l'État islamique contre les pays occidentaux, une enquête de longue haleine du service de sécurité permettait l'interpellation de quinze de ses ressortissants, qui préparaient, sur instruction de l'État islamique, l'enlèvement de civils pour filmer leur égorgement. En février 2015, deux autres Australiens, Omar Al-Kutobi et Mohammed Kiad, ont été arrêtés à Sydney alors qu'ils préparaient une opération similaire. En perquisitionnant à leurs domiciles, on a trouvé un drapeau artisanal de l'État islamique, deux armes blanches et une caméra vidéo dont la carte mémoire contenait un film dans lequel Omar Al-Kutobi revendiquait par avance l'exécution.

En Belgique, trois policiers furent blessés à l'arme blanche dans le métro de Bruxelles, en juin 2012, par un jihadiste français, Brahim Bahrir, furieux de l'interdiction administrative de l'association Sharia4Belgium. Mais d'autres investigations en cours permirent de démontrer la responsabilité des principaux militants de Sharia4Belgium dans l'organisation d'une des plus importantes filières européennes de volontaires jihadistes vers la Syrie. En mars 2013, la surveillance d'un délinquant multirécidiviste franco-algérien, Hakim Benladghem, montra qu'il s'était converti à la cause jihadiste pendant son dernier séjour en cellule. Il fut abattu sur l'autoroute, alors qu'il ouvrait le feu sur des policiers qui tentaient de l'interpeller pour trafic d'armes et vol à main armée, en relation avec une entreprise terroriste. Mais le succès le plus important fut obtenu dans la ville de Verviers à la mi-janvier 2015, quand la Sûreté de l'État belge détecta l'arrivée de ressortissants vétérans de l'État islamique. L'enquête effectuée dans l'urgence révéla que le groupe, basé à Verviers, préparait des attaques combinées de postes de police à l'arme automatique. Lors de l'assaut des forces d'intervention, deux des suspects furent abattus après avoir engagé le tir. Le troisième fut capturé. Une dizaine de leurs complices furent interpellés, notamment à Bruxelles où auraient dû se dérouler, quelques heures plus tard, la majorité des attaques.

La Grande-Bretagne a réussi, malgré la présence de plus de 3 000 sympathisants jihadistes considérés comme susceptibles de passer à l'action sur le territoire, à prévenir depuis 2014 tout projet d'attentat. Plus de 200

jihadistes ont été interpellés depuis 2011 pour des délits en relation avec le terrorisme. Selon le directeur de Scotland Yard, la police britannique a déjà déjoué « quatre ou cinq complots terroristes » en 2014, contre un seul en moyenne les années précédentes[72]. En janvier 2015, le service de sécurité britannique a détecté le retour au pays d'un jihadiste britannique qui avait faussement fait annoncer sa mort sur les réseaux sociaux. Rapatrié en voiture de Turquie par un cousin, il fut tranquillement interpellé par les services de l'immigration dès son débarquement du ferry.

En France, après l'affaire des frères Kouachi, des voix se sont élevées pour dénoncer doctement le manque de professionnalisme et de capacité d'analyse des services chargés de la lutte antiterroriste. Le simple respect du principe d'objectivité aurait dû leur faire rappeler en parallèle que ceux-ci avaient empêché depuis 1996 la perpétration de près de 30 attentats jihadistes sur le territoire national, dont 6 étaient liés au théâtre syro-irakien. Il est pourtant simple de le savoir : tous ont fait ou vont faire l'objet de procès pénaux à Paris, ouverts à la presse comme au public.

1. Cf. figure 2 en annexes.

2. La province du Xinjiang où vivent les Ouïghours turcophones.

3. Cf. figure 3 en annexes.

4. Le concept d'AfPak a été défini par feu Richard Holbrooke, le premier envoyé spécial de Barack Obama pour l'Afghanistan et le Pakistan : « Il y a un théâtre de guerre, chevauchant une frontière mal définie, la ligne Durand. À l'ouest de cette frontière, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et d'autres forces sont à même d'opérer. À l'est se trouve le territoire souverain du Pakistan. Mais c'est là, à l'est de cette frontière mal définie, que sont localisés le mouvement terroriste international Al-Qaïda et d'autres organisations de même sorte. C'est ainsi que nous devons penser [la situation], pour distinguer les deux côtés [de la frontière]. »

5. Cf. figure 4 en annexes.

6. Les colonisateurs britanniques, conscients de leur échec à soumettre le peuple pachtoune, avaient accordé un statut d'autonomie aux zones tribales (ouest du Pakistan) et aux provinces de la frontière du Nord-Ouest, qui leur accordait, en particulier, un système juridique, mêlant *sharia* et coutumes ethniques. Les nouvelles autorités pakistanaises avaient entériné l'accord. Les tâches de sécurité y sont ainsi assurées, depuis 1947, par une gendarmerie auxiliaire, le Frontier Constabulary Corps, encadrée par des officiers pakistanais, mais formée entièrement de recrues locales. Pendant les années 1970, inquiète de la montée du parti communiste en Afghanistan, Islamabad a peu à peu ramené les provinces du Nord-Ouest sous un régime administratif de droit commun, mais n'a pas osé

toucher aux zones tribales, se contentant d'accords à court terme avec les conseil de tribus (*jirga*) locaux.

7. Sa mère est une Yéménite de noble extraction, mais son père l'a rapidement répudiée après la naissance d'Oussama et l'a donnée en secondes noces à un de ses adjoints, lui-même yéménite.

8. En référence à La Mecque et à Médine.

9. *Lettre à l'émir Ayman Al-Zawahiri du Cheikh Nasser Al-Wahichi*, 15 juillet 2011.

10. Vice-président de la république du Yémen d'octobre 1994 à décembre 2011, Abd Rabbo Mansour Hadi est nommé président par intérim le 4 juin 2011 après six mois de contestation populaire contre le président en titre Ali Abdallah Saleh, qui a été blessé au visage dans l'attaque contre son palais. En février 2012, seul candidat lors de la première élection présidentielle au suffrage universel de l'histoire du pays, il est élu président de la République avec 99,8 % des voix et une participation de 65 % de la population.

11. Le 7 mai 2013, lors de la conférence de Londres, une cinquantaine de pays et d'organisations internationales ont promis une nouvelle aide financière de 70 millions d'euros pour la reconstruction sécuritaire de la Somalie (formation des forces armées somaliennes et création d'un « système judiciaire crédible »). Le Premier Ministre britannique David Cameron, qui était à l'origine de cette initiative, avait conclu les travaux en se félicitant des progrès obtenus récemment en Somalie, déclarant notamment que « les insurgés islamistes avaient été chassés des villes stratégiques ».

12. Dont une ressortissante française de 66 ans, Marie Dedieu, morte en détention en octobre 2011.

13. La « concorde civile » en 1999, puis la « réconciliation nationale » en 2002.

14. Le Conseil des sages élit l'émir de l'organisation auquel il sert de conseil. Le Conseil consultatif (émirs des régions, représentants de groupes étrangers, chefs des comités) décide des choix stratégiques. On trouve également différents comités, dont les trois plus importants sont le Comité militaire, qui est en charge du recrutement, de la formation et des opérations ; le Comité de propagande, qui prépare les communiqués et les films ; le Comité de liaison et d'information, qui est en contact avec les autres organisations jihadistes du nord de l'Afrique.

15. Le premier titulaire de la fonction était, jusqu'à sa capture en septembre 2007, Yunes Al-Mauritani. Il avait été recruté par Mokhtar Belmokhtar qui l'avait intégré dans sa *katibat* en 2003. Il était l'un des participants de la première opération au Sahel, qui avait visé le poste-frontière mauritanien de Lemghetti en juin 2005 (15 morts). Il avait été envoyé, en juin 2007, en zone afghano-pakistanaise pour représenter l'organisation au sein de l'état-major d'Al-Qaïda centrale.

16. La région ouest couvrait alors un territoire s'étendant de la frontière marocaine au grand Alger, avec 70 hommes peu combatifs entre Oran, Sidi Bel Abbès, Saïda et Tlemcen. La région centre, du grand Alger à la Kabylie, avec 250 hommes toujours actifs, entre la banlieue d'Alger, Bouira, Tizi-Ouzou, Blida et Médéa. La région est, de la Kabylie à la frontière tunisienne, avec 180 hommes, qui se déplaçaient entre Annaba, Skikda, Sétif et Jijel.

17. Mais non encore par la participation directe aux trafics de stupéfiants. Al-Qaïda au Maghreb islamique n'avait pas le même agenda que les réseaux de la criminalité organisée, même si des points de contact existaient bien par l'intermédiaire de criminels locaux. Des Touaregs ou des Berabiches servaient alternativement de conducteurs pour les convois de cocaïne et de haschisch, puis de mercenaires pour le repérage et l'enlèvement d'Occidentaux au profit de l'organisation jihadiste.

18. Le phénomène a été détecté en juin 2009, quand la carcasse d'un Boeing, qui venait de livrer une dizaine de tonnes de cocaïne en provenance d'Amérique latine, a été retrouvée incendiée dans la région de Kidal. L'avion n'avait pu redécoller, en raison vraisemblablement d'un réapprovisionnement en carburant de mauvaise qualité. L'enquête a depuis établi la responsabilité de réseaux criminels colombiens et espagnols, avec l'aide de complicités parmi les autorités maliennes.

19. Mort dans un accident de voiture en septembre 2012 et remplacé par Yaya Abu Al-Hammam.

20. Les Chaambas sont une ethnie nomade, originaire de la région saharienne d'El-Oued, en Algérie, dont les membres ont essaimé en communautés marchandes, du Mali au Nigeria. Rivaux des Touaregs, ils ont été enrôlés dans les unités françaises de spahis pendant la période coloniale. Ils se sont reconvertis, dans les années 1960, dans le transport de marchandises par camions.

21. Le Néerlandais Sjaak Rijke, capturé en même temps qu'eux, a été libéré au Nord-Mali en avril 2015 par les forces spéciales françaises.

22. « Le Drian : le sud de la Libye "est devenu un *hub* terroriste" », *Le Point*, 28 décembre 2014.

23. Mission des Nations unies au Mali.

24. L'émergence des courants jihadistes indiens remonte à la période coloniale. En 1820, à partir de l'Afghanistan, Sayed Ahmed Riza Khan lançait la guerre sainte contre les sikhs puis contre les Britanniques. Au cours de la révolte des Cipayes (1857-1858), certains chefs religieux musulmans avaient appelé au jihad contre le colonisateur, en particulier le leader deobandi Haj Imdad Allah, qui, en 1860, s'était exilé à La Mecque. Mais ces initiatives demeurèrent isolées, et les autorités religieuses musulmanes ont dans l'ensemble refusé de déclarer l'Union indienne *Dar-al Harb* (domaine de la guerre), et de s'engager dans le combat anticolonial. Dans l'Inde indépendante, l'influence des courants jihadistes est restée très limitée, avant que la montée d'un ultranationalisme indien provoque des violences sectaires contre les populations musulmanes pour les inciter à l'exil.

25. À Bombay en mars 1993 (257 morts), à Madras en août 1993 (11 morts) et à Coimbatore en février 1998 (46 morts).

26. En 2000, le nombre de membres à temps plein de l'organisation, les *ansari* (« partisans »), était estimé à 400, et celui de ses sympathisants, les *ikhwan* (« frères »), à 20 000. Le Students Islamic Movement of India s'est également doté d'un mouvement de jeunesse, la Shaheen Force (« Force de l'aigle »).

27. Citons parmi les cibles principales : le Parlement indien à New Delhi en décembre 2001 (11 morts), le temple hindou du Gujarat en septembre 2002 (37 morts), les marchés de New Delhi en octobre 2005 (62 morts) et Bombay en juillet 2006 (228 morts), l'incendie volontaire du « train de

l'amitié » reliant New Delhi à la frontière pakistanaise en février 2007 (68 morts), un café touristique de Prune fréquenté par la communauté juive en février 2010 (17 morts) et un camp de l'armée indienne au Cachemire en décembre 2014 (11 morts).

28. Khorassan est le nom utilisé entre le X^{e} et le XIV^{e} siècle par les musulmans pour désigner l'Afghanistan et le Pakistan.

29. L'Irakien Abu Bakr al-Baghdadi avait succédé à Abu Mussab Al-Zarkawi à la mort de ce dernier en juin 2006.

30. Sa première apparition filmée n'intervient qu'en juillet 2014, pour célébrer, au nom du califat, la prière collective du vendredi dans la mosquée de Mossoul.

31. « Les jeunes djihadistes sont des suicidaires », *L'Express*, 3 novembre 2014.

32. Cf. texte 9 en annexes.

33. Sept épis de blé pour la pièce d'or, un bouclier protégé d'une lance pour la pièce d'argent, une mosquée pour la pièce de cuivre.

34. Cf. texte 10 en annexes.

35. « Les jeunes djihadistes sont des suicidaires », art. cité.

36. Dans le film, on voit également les jihadistes détruire au marteau-piqueur un immense taureau ailé assyrien ornant la porte de Nergal, splendeur archéologique de la deuxième ville d'Irak.

37. Participent aux frappes les aviations des États-Unis, du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, de l'Égypte, de la Jordanie et des Émirats arabes unis. Les États-Unis ont également engagé des drones armés et des missiles de croisière.

38. « L'État islamique à la recherche de sa cinquième colonne », *Libération*, 24 décembre 2014.

39. Cf. texte 11 en annexes.

40. Saïd et Chérif Kouachi, qui ont revendiqué le massacre de la rédaction de *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 au nom d'Al-Qaïda au Yémen, ne sont pas directement nommés. Leur complice, Amedy Coulibaly, est glorifié comme un martyr de l'organisation, car il a témoigné de son allégeance récente à l'État islamique dans un film vidéo tourné avant la prise d'otages du magasin juif Hyper Casher le 9 janvier suivant, et avait envoyé une semaine plus tôt sa compagne Hayat Boumedienne rejoindre ses rangs en Syrie en compagnie d'un complice.

41. Une ville située en Cyrénaïque à 150 kilomètres de Benghazi et qui était tombée sous le contrôle des jihadistes dès les premières semaines de la révolution.

42. Un film, diffusé par la province Libye en février 2015, montre des mujahidin cagoulés en train de brûler sur une plage des dizaines de guitares électriques et de batteries, instruments de musique occidentaux qui ne peuvent qu'être *haram*.

43. *Le Camp des saints*, Robert Laffont, 1973.

44. 15 % du transport maritime mondial passe par la Méditerranée, un espace maritime de 3,5 millions de km^2, et concerne bien sûr principalement l'Europe.

45. Ils devraient être assistés de personnels civils chargés de pourvoir aux besoins des populations.

46. Abou Bakar Bashir, né en 1938, avait déclaré, peu après les attentats de Bali d'octobre 2002, lors d'un prêche filmé par des télévisions australiennes : « Entre vous et nous, il y aura toujours un ravin de haine. » En juin 2011, il a été condamné à quinze années d'emprisonnement.

47. Ibn Khattab, alors âgé de 16 ans, avait participé à la bataille de Jaji aux côtés d'Oussama Ben Laden.

48. « Appel aux musulmans russes pour mener le jihad », communiqué vidéo lancé le 3 mars 2011 sur le site Hunafa.com

49. Ainsi les autorités autrichiennes avaient arrêté, à son entrée sur leur territoire en décembre 2010, un refugié tchétchène soupçonné de planifier un attentat à la voiture piégée contre une base de l'OTAN, au sud de Bruxelles. Dix de ses complices étaient à leur tour interpellés en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.

50. Supian Abdoullaev était un vétéran des combats de Bosnie et d'Afghanistan. Il était le dernier cadre arabe survivant à avoir rejoint Ibn Khattab pendant la seconde guerre de Tchétchénie.

51. Carlos Bledsoe l'a rencontré au Yémen ; le commandant médecin Nidal Hasan, sans attirer l'attention des services de renseignement américains, a échangé des mails avec lui entre 2007 et 2009 ; les frères Tamerlan et Djokhar Tsarnaev ont trouvé dans la revue *Inspire* la documentation nécessaire à la fabrication de leurs engins explosifs.

52. Pour autant, le succès stratégique ne doit pas masquer les erreurs tactiques de l'opération, les minuteurs des engins dissimulés dans des sacs à dos ayant été programmés pour détoner peu après l'arrivée dans la gare centrale dont la toiture en verre devait être brisée par le souffle des explosions, pour faire des centaines de victimes supplémentaires par la chute de morceaux de verres effilés. Or les trains sont arrivés en retard. Pour autant, les responsables ont su transformer leur défaite en ultime victoire, en faisant exploser l'appartement où ils s'étaient réfugiés au moment de l'entrée du groupe d'intervention espagnol.

53. Le BSS a succédé à l'ancien Military Intelligence 5.

54. Ayman Al-Zawahiri avait revendiqué au nom d'Al-Qaïda centrale les attentats de Londres en septembre 2005, affirmant que « le combat s'était déplacé en terre ennemie ».

55. Le groupe était composé de personnels médicaux britanniques d'origine moyen-orientale – dont une femme –, ralliés au jihad pour venger l'occupation des musulmans irakiens par leur pays.

56. Le texte de revendication, adressé au « peuple suédois », était clair : « Maintenant vos enfants, vos filles et vos sœurs vont mourir tout comme meurent en Afghanistan nos frères, nos

sœurs et nos enfants. » L'auteur indiquait également « s'être entraîné au jihad chez des frères au Moyen-Orient ».

57. Le GIA revendiquait d'ailleurs fièrement ses racines afghanes. Ses chefs historiques, comme Abdelhak Layada (emprisonné en Algérie) et Cherif Gousmi (abattu en juillet 1994), avaient fait dans les années 1980 leurs premières armes dans les zones tribales du Pakistan, au sein des organisations dirigées par les émirs fondamentalistes Abdulrasaf et Gulbuddin Hekmatyar. Le sceau du GIA était d'ailleurs la reproduction exacte de celui du Hizb e-Islami e-Afghanistan (Parti islamique d'Afghanistan), le mouvement de Gulbuddin Hekmatyar.

58. 11 juillet 1995 : assassinat de l'imam algérien Ali Saharaoui réfugié en France et condamné à mort depuis deux ans par les émirs algériens, et du responsable de la mosquée de la rue Myrha, à Paris ; 25 juillet 1995 : station RER Saint-Michel à Paris (7 morts et 85 blessés) ; 17 août 1995 : avenue de Friedland à Paris (17 blessés) ; 26 août 1995 : TGV Lyon-Paris (pas de victime) ; 3 septembre 1995 : marché Richard-Lenoir à Paris (3 blessés) ; 4 septembre 1995 : sanisette place Charles-Vallin à Paris (pas de victime) ; 7 septembre 1995 : voiture piégée devant une école juive à Villeurbanne (30 blessés) ; 6 octobre 1995 : station de métro Maison-Blanche à Paris (10 blessés) ; 17 octobre 1995 : station RER Musée-d'Orsay à Paris (4 morts et 29 blessés).

59. Figure ancienne du Londonistan, le Britannique d'origine égyptienne Abu Hamza Al-Masri a été condamné en janvier 2005 à la détention à perpétuité par un tribunal américain pour son implication dans de nombreux projets terroristes. Parmi les onze chefs d'inculpation, on citera le déclenchement d'une prise d'otages sanglante au Yémen par l'Armée islamique d'Aden-Abyane en 1998, la création d'une structure de formation combattante dans l'Oregon en 1999 et l'envoi de volontaires vers les camps afghans, comme le Français Zaccaria Moussaoui (condamné en 2006 aux États-Unis à la détention à perpétuité pour la préparation d'un attentat aérien différent de ceux du 11 Septembre).

60. Christophe Caze fut abattu lors de sa cavale, au cours d'un échange de tirs avec des policiers belges. Lionel Dumont réussit à s'enfuir en Bosnie. Après une série de nouveaux hold-up qui coûtèrent la vie à un pompiste et un policier, il fut arrêté par la police bosniaque. Lionel Dumont devait pourtant s'évader en 1999, la veille de son extradition vers la France. Après quatre années de cavale en Malaisie et au Japon, où il apparaissait en contact étroit avec des vétérans bosniaques et afghans, il regagna l'Allemagne où il fut interpellé en décembre 2003. Trois ans plus tard, la justice française confirma en appel sa condamnation à trente années d'emprisonnement.

61. L'émir du groupe, le Franco-Algérien Jamel Beghal, a été assigné à résidence à sa sortie de prison en 2011. Après avoir été impliqué dans la tentative de faire évader de prison l'artificier des attentats du GIA de 1995, il a pris la fuite.

62. L'engin explosif, une bouteille de gaz, devait être couplé avec de la poudre de cyanure. Un projet d'attentat biologique à base de ricine fut découvert au même moment à Londres par les services de sécurité britanniques. Les membres des deux cellules avaient été entraînés aux techniques de fabrication et de mise en œuvre de poisons dans un camp jihadiste de la vallée du Pankissi (Géorgie), à proximité de la frontière tchétchène.

63. Pour une mise en perspective de ces tentatives d'attentats contre la France, lire Mustapha Sehimi, « L'attaque de l'AQMI à Marrakech, une affaire française », *Maroc Hebdo*, 5 mai 2011.

64. Un quatrième a survécu, mais est resté paraplégique.

65. Le *go fast* est un transport de stupéfiants effectué par des véhicules circulant à très grande vitesse, généralement de nuit et par groupes de trois : la voiture de tête est chargée de vérifier la sécurité du parcours pour la voiture porteuse, la voiture suiveuse est destinée à s'opposer à toute tentative d'interpellation des services de police.

66. Trois armes de poing, 1 fusil à pompe et 2 pistolets-mitrailleurs.

67. « Les jeunes djihadistes sont des suicidaires », art. cité.

68. Stéphane Sellami, « Loïc Garnier : "La question n'est plus de savoir s'il y aura un attentat, mais quand" », *Le Parisien*, 15 septembre 2014.

69. Interview de Jean-François Achilli, France Info, 15 septembre 2014.

70. Soren Seelow, « Filières jihadistes : les limites de la réponse sécuritaire », *Le Monde*, 17 décembre 2014.

71. « Nice : Moussa Coulibaly évoque sa haine des militaires et des juifs », *Le Point*, 4 février 2014.

72. « Scotland Yard a déjoué cinq complots terroristes en 2014 », *7 sur 7*, 23 novembre 2014.

5
Les enjeux de demain

La croissance annoncée des terres de jihad

On peut situer principalement cette progression sur trois zones. La première, le Moyen-Orient, est en renaissance. La deuxième, l'Afrique, est en devenir. La troisième, l'Asie du Nord, est en jachère. La victoire de la mouvance du califat sur celle d'Al-Qaïda y mettrait gravement en péril le système des États-nations, en s'opposant au modèle de souveraineté né en 1648 du traité de Westphalie. Après plus de trois siècles et demi de construction nationale, une partie du monde pourrait se désinstitutionnaliser. Et leurs populations, si le reste du monde les abandonne, n'auraient sans doute pour survivre d'autre choix que de subir la dictature de l'idéologie jihadiste.

Le Moyen-Orient

Le califat a annoncé sans détour sa volonté de conquête d'une partie du Moyen-Orient. À terme, ses appétits couvrent la Jordanie, le Liban et la péninsule Arabique. Israël ne peut donc qu'être visé à un moment ou à un autre. La situation est particulièrement critique pour l'expansion de la terre d'islam, qui ne fut libérée de la tutelle ottomane que pour être morcelée par la France et la Grande-Bretagne.

Des lignes de fracture sont apparues au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui ont perturbé les nouveaux États indépendants dans leur construction. Israël, depuis sa fondation en 1948, a infligé trois défaites successives à ses voisins arabes et est parvenu à empêcher la création d'un État palestinien. Le rêve panarabique n'a pas tenu ses promesses ; trois pays l'avaient incarné successivement : l'Irak puis la Syrie se sont fragmentés, et l'Égypte a beaucoup perdu dans sa dimension régionale. Les pays de la

région sont pris en étau entre deux États aux économies pétrolières puissantes et rivaux depuis 1979, l'Iran et l'Arabie saoudite, qui incarnent chacun la direction d'un modèle religieux rigoriste et dominateur, le radicalisme chiite et le wahhabisme sunnite. En 2003, la chute du régime de Saddam Hussein devait permettre aux États-Unis de marginaliser l'Iran, d'engager un nouveau *modus vivendi* avec l'Arabie saoudite et de mieux protéger Israël. C'est l'inverse qui s'est produit. Les pays sunnites ont alors cherché une nouvelle unité d'action contre l'Iran, ses alliés syrien et irakien, et le Hizb'Allah libanais. L'appui à la rébellion syrienne en 2011 devait en être le point d'orgue. Quatre ans plus tard, le maintien à Damas de Bachar Al-Hassad confirme l'existence de profondes rivalités au sein du camp sunnite. L'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie campent aujourd'hui sur des positions difficilement conciliables. Ils multiplient les coups feutrés au sein de l'Organisation de la conférence islamique et se livrent à une féroce lutte d'influence diplomatique et économique.

Les succès militaires de l'État islamique sont présentés par de nombreux géostratèges comme une malédiction supplémentaire pour le Moyen-Orient, après un long enchaînement d'échecs. Or, c'est d'abord de ces échecs que l'État islamique tire sa légitimité première. L'organisation est persuadée que l'incapacité du Moyen-Orient à se construire provient de la perte par les Arabes du siège du califat, pris par les Turcs en 1516. La restauration du califat permet donc tous les espoirs. Le message d'Abu Bakr Al-Baghdadi, « Revenir à l'islam des premiers âges pour obtenir le pardon d'Allah et retrouver la fierté arabe en inspirant la peur aux infidèles et aux mauvais musulmans », est certes obsolète. Mais il est également aisément compréhensible pour une partie des populations sunnites, désabusées par la dictature des régimes laïcs et les promesses non tenues de l'Occident. Le problème principal pour les années à venir au Moyen-Orient est bien l'éradication de l'État islamique, qui représente une menace d'un genre jusque-là inconnu contre la communauté internationale. L'exercice est délicat dans l'engagement militaire à apporter en sus des frappes aériennes, et qui passera vraisemblablement par des raids de forces spéciales, tout en accélérant l'entraînement de troupes de pays sunnites voisins pour participer à la reconquête du terrain. L'État islamique tend évidemment un piège à l'Occident en cherchant à l'entraîner précipitamment dans une intervention de masse au sol, dont l'embourbement est connu depuis la

guerre d'Afghanistan. Mais son effondrement est inéluctable dans le temps, car il lui sera difficile de continuer à gérer les territoires conquis en renouvelant ses ressources financières. Les bombardements, qui ont figé sa progression, ont réduit en six mois ses capacités d'exportation pétrolière d'un tiers, le pillage des biens d'équipements se tarit par épuisement, les taxes dépassent les capacités de paiement d'une partie des populations. C'est d'ailleurs à ce moment qu'apparaîtra entièrement le problème du retour des combattants étrangers dans leurs pays d'origine. Cependant, la force de l'État islamique réside moins dans sa puissance financière et militaire que dans sa capacité à convaincre ou à soumettre des populations déstructurées. Et c'est là que se pose la question fondamentale pour l'avenir : comment la communauté internationale pourra-t-elle organiser ensuite le façonnement d'un nouvel ordre politique qui s'avère capable de mettre fin aux haines ancestrales, soudain réveillées en douze ans de combats sectaires ? Faute de quoi, tel un phénix malveillant, l'État islamique renaîtra de ses cendres sous une autre appellation quelques années plus tard. Cela explique aussi pourquoi la mouvance du califat cherche aujourd'hui, afin de préparer l'avenir, à poursuivre la construction de son État sans frontières bien au-delà de l'Irak et du Sham, en favorisant par ses provinces extérieures la contamination de son système à d'autres terres du Moyen-Orient, d'Afrique et sans doute demain d'Asie.

L'Afrique

L'opération Serval, devenue Barkhane en août 2014, était nécessaire et a connu un vrai succès, où l'usage de la force a été limité et ciblé, pour éviter les dommages collatéraux qui ont entaché les conflits irakien et afghan. Mais la France a été le seul pays occidental à intervenir en premier au sol pour soutenir ses alliés sur le continent africain, au Sahel et en Centrafrique. Chichement aidée par ses partenaires européens, elle n'a pas de nouvelle capacité d'action sur le continent africain, hormis sans doute en Libye dans la continuité de son dispositif sahélien. Les pays africains qui sont les premiers concernés et doivent devenir demain les premiers acteurs de leur sécurité ont en ce sens organisé une coalition régionale pour faire face à Boko Haram.

À la différence de ce qui s'est passé en pays pachtoune dans la zone AfPak, la mouvance Al-Qaïda n'a pas réussi à créer au Sahel une base tribale au jihadisme. Mais, pour renverser à long terme dans la région le phénomène de criminalisation économique qui maintiendrait un contexte favorable au retour des bandes armées jihadistes, il est plus que jamais indispensable que la communauté internationale convainque les autorités maliennes d'organiser de nouvelles formes de gouvernance pour l'avenir. Dans ce cadre, la signature en mars 2015 d'un traité de paix négocié à Alger devait être une étape importante. La réussite passe bien sûr par une participation étroite des représentants des différentes ethnies locales aux projets de développement économique, prévus depuis des années par l'Union européenne avec l'appui de contributeurs internationaux. L'appui militaire n'est pas suffisant pour gagner les cœurs et les esprits dans la région, mais il doit se maintenir en parallèle de façon durable, pour soutenir les pays africains dans leurs nouveaux défis. Cependant, les événements au Nigeria, en Libye et en Tunisie restent préoccupants pour les stabilités régionales. Et le ralliement de Boko Haram, qui a fait de l'extermination de ses ennemis un objectif stratégique, donne une nouvelle cohérence au redimensionnement international de la mouvance du califat.

On peut craindre également pour l'avenir des phénomènes de contagion dans des États où les groupes jihadistes ne s'étaient pas encore manifestés ; c'est le cas de la Centrafrique, où les premiers massacres ethniques commis par les rebelles du Nord, en majorité musulmans, ont visé des populations chrétiennes, qui ont engagé des actions de représailles. Si l'intervention de l'ONU n'avait pas été renforcée par l'opération française Sangaris, l'apparition d'éléments jihadistes aurait pu transformer ces violences ethniques en un affrontement religieux. Le Soudan, qui connaît depuis 2010 la présence de militants jihadistes dans la région de Khartoum, est un autre pays à risque.

L'Asie du Nord

La nouvelle fragilité de la région AfPak permet de craindre un rebond d'Al-Qaïda centrale. Celle-ci devrait trouver une meilleure capacité de respiration dans un nouveau « Pachtounland », qui, malgré sa séparation officielle par la ligne Durand, deviendra dans les faits une réalité. À moins

que la solidarité pachtoune, renforcée par quarante-cinq années de combats contre les étrangers, ne se fissure en raison des rivalités claniques. En tout état de cause, la menace des raids de forces spéciales ou des frappes aériennes va diminuer, car il est peu probable que les autorités pakistanaises acceptent de maintenir secrètement au même niveau les bases de drones américains sur leur territoire. Al-Qaïda centrale disposera dans ce cadre d'une liberté de mouvement plus large, qui peut lui permettre de trouver régionalement des relais actifs.

En Asie du Nord, le Kirghizistan, le Kazakhstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, aux populations principalement turcophones, connaissent depuis des années l'agitation de groupes islamistes souvent proches de l'idéologie du Parti de libération de l'islam (Hizb ul-Tahrir ul-Islam). Ceux-ci ont été poussés dans la radicalité tant par les exemples extérieurs que par la discrimination souvent brutale des autorités locales. C'est du Kirghizistan que sont issus les auteurs de l'attentat de Boston et l'aîné, Tamerlan Tsarnaev, aurait suivi, en 2012, une formation aux explosifs auprès de mujahidin locaux lors d'un retour au pays. Au Tadjikistan, en septembre 2010, un convoi militaire avait été pris en embuscade dans la vallée de Racht (40 morts) ; en octobre suivant, des volontaires-suicides se faisaient exploser dans une des principales discothèques de la capitale, Douchanbé (5 morts) ; en octobre 2014, une vingtaine de jihadistes locaux ont été interpellés alors qu'ils préparaient un attentat dans le tunnel routier qui lie la capitale au nord du pays. En Ouzbékistan, le problème est plus ancien, puisque Al-Qaïda avait entraîné dans ses camps de formation afghans plus de 800 jihadistes du Mouvement islamique d'Ouzbékistan ; ils s'étaient repliés après la chute du régime des talibans dans la zone tribale pakistanaise du Sud-Waziristan avant de faire souche par des mariages avec les populations locales. Ils auraient été les premiers instructeurs du mouvement des talibans pakistanais pour les attentats-suicides. Le Mouvement islamique d'Ouzbékistan avait vu ses réseaux européens de collecte financière démantelés par une enquête du service de sécurité français en 2006. Il avait également créé une branche internationaliste, l'Union du jihad islamique, qui avait tenté en novembre 2007 de mener des attentats contre une base de l'OTAN en Allemagne. En avril 2011, l'ambassade des États-Unis à Tachkent avait fermé ses portes pendant plusieurs jours à la suite de menaces d'attentat.

En Chine, la contestation des Ouïghours[1] a pris un angle plus radical en raison de l'implantation de populations hans[2] au Xinjiang et de la dimension de la répression contre les nationalistes turcophones. En 2008, profitant de l'attention portée aux premiers jeux Olympiques chinois, des militants locaux avaient provoqué une série d'attentats à la bombe dans la ville de Kunming (13 morts), tenté de détourner un avion sur l'aéroport d'Urumqi et attaqué un convoi militaire à Kashgar (17 morts). En octobre 2013, l'opération-suicide commise par trois membres d'une même famille ouïghoure sur la place Tiananmen à Pékin (5 morts, dont 2 touristes étrangers) donnait une nouvelle audience médiatique aux jihadistes chinois. D'autres actions meurtrières ont depuis été réussies au Xinjiang par des combattants ouïghours : en janvier 2014, le commissariat de Xinhe était pris d'assaut et son armurerie pillée (13 morts) ; en mars suivant, 8 personnes attaquaient au couteau des passagers dans la gare de Kunming (29 morts) ; en avril, une opération similaire était conduite à la gare d'Urumqi, suivie de l'explosion de deux volontaires-suicides (15 morts) ; en mai, deux véhicules 4×4 fonçaient dans la foule d'un marché d'Urumqi en lançant des grenades artisanales (39 morts). Le Parti islamique du Turkestan (Hizb al-Islam li Turkestan), qui les a toutes revendiquées sur son site La Voix de l'islam (Sawt al-Islam), mais aussi sur L'Aube (Al-Fajr), proche d'Al-Qaïda centrale, a bien succédé en république populaire de Chine au Mouvement islamique du Turkestan oriental (Al-Haraka al-islamiya li Sharq Turkestan), qui s'entraînait en Afghanistan à la fin des années 1990 et dont l'émir Hassan Massum avait été abattu par l'armée pakistanaise en avril 2003. Les autorités chinoises, peu enclines à distinguer un militant séparatiste d'un jihadiste, prétendent avoir emprisonné près de 3 000 de ses membres depuis 2011. Enfin, sur le front syrien, plus de 500 Ouïghours participeraient aux combats, plus présents chez l'État islamique qu'au Front de soutien du Levant, ce qui permet de craindre de nouvelles allégeances à la mouvance du califat.

De nouveaux modes opératoires pour réaliser des actions à fort effet médiatique

Les risques d'attentats NRBC

La mouvance mujahidine peut-elle commettre des attentats sous un mode nucléaire, radiologique, biologique ou chimique ? Malgré de nombreuses déclarations provocatrices, la menace est restée limitée aux produits biologiques et chimiques. Trois projets ont été déjoués en Europe au début des années 2000, qui étaient menés par des réseaux liés à la mouvance Al-Qaïda. L'un d'entre eux visait en décembre 2002 à frapper l'ambassade de Russie à Paris, par un engin explosif conventionnel couplé avec de la poudre de cyanure que la détonation devait diffuser aux alentours. En Irak, en juin 2006, l'État islamique avait tenté de mener des attentats-suicides en utilisant des camions-citernes, dont l'explosion du carburant devait disperser de la chlorine liquide, contenue dans des jerrycans extérieurs soudés de façon insuffisamment étanche. Ce mode d'action s'était rapidement montré défectueux, car les chauffeurs, intoxiqués par les émanations de chlorine, devenaient incapables de conduire leur véhicule jusqu'à l'objectif.

Tout risque d'attaque chimique ou biologique ne peut être écarté pour l'avenir, en raison du besoin de nouveauté dans les armes de terreur, de la diffusion grandissante des technologies et du recrutement d'individus bien intégrés dans les sociétés occidentales et disposant de savoir-faire scientifique. On rappellera que, en 2013, différentes informations rapportées du front syrien par des organisations non gouvernementales avaient fait écho de la détention de gaz de combat par les groupes jihadistes, obtenus lors de pillages d'entrepôts militaires gouvernementaux.

La crainte des cyberattaques

Pour l'instant, les cyberoffensives jihadistes ont été limitées à des attaques par déni de service, qui consistent à inonder un site de demandes similaires pour le saturer et bloquer l'accès à ses utilisateurs légitimes. En France, cela a été le cas du site de la base aérienne de Saint-Dizier, dont les chasseurs-bombardiers Rafale ont activement participé aux frappes de l'opération Serval. Un internaute jihadiste avait réussi pendant trois jours à défigurer sa page d'accueil en y incorporant des photos du cadavre d'un soldat des forces spéciales françaises. Ces agissements sont peu dangereux, mais augmentent en nombre. Dans la semaine qui a suivi l'attentat contre l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*, près de 1 300 attaques de hackers jihadistes ont été recensées contre des sociétés ou des administrations françaises. De faible niveau technique, elles n'ont occasionné aucun dommage sérieux et relèvent d'abord de l'effort de propagande. Elles ont donc très logiquement créé un choc médiatique en Europe. Des groupes, composés au maximum d'une vingtaine d'individus, ont choisi des dénominations atypiques comme Anon Ghost, le Cyber Califat ou Tunisian Cyberjihad pour revendiquer la plupart des attaques, sans qu'il soit possible de les relier à une organisation précise. Ces groupes répartis dans des pays différents prennent le contrôle de réseaux d'ordinateurs préalablement contaminés, les « botnet » (réseaux de robots), pour disposer de la puissance d'envoi nécessaire. Ils choisissent généralement leurs cibles selon la « technique du filet », en recherchant par le biais d'outils automatisés des sites qui n'ont pas appliqué leurs mises à jour de sécurité et sont ponctuellement vulnérables.

La crainte est que ce mode d'agression puisse demain dissimuler des intrusions secrètes de plus grande ampleur, visant à accéder au cœur des systèmes d'information, dans l'intention de les détruire ou de dérober des renseignements sensibles. Les dégâts seraient évidemment considérables si des terroristes jihadistes pouvaient s'introduire virtuellement dans les entreprises liées aux secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, de la finance ou de l'industrie. Mais il est clair que ce type d'opération, lourde et complexe, nécessite des capacités informatiques à l'échelle d'un État développé, auxquelles ne peut prétendre aucune organisation jihadiste. Il faut cependant noter pour l'avenir que l'État islamique possède dans son quartier général de Raqqa des installations et des compétences

informatiques qui lui donnent dans le domaine une avance certaine sur la mouvance Al-Qaïda. En janvier 2015, les réseaux de propagande du califat islamique ont annoncé avoir piraté plusieurs comptes Twitter et YouTube du commandement américain au Moyen-Orient. Ils ont publié à titre de preuves les coordonnées privées aux États-Unis de plusieurs dizaines de ses officiers.

La persistance des menaces contre le transport aérien

Le terrorisme aérien est, depuis le 11 Septembre, la marque de fabrique de la mouvance Al-Qaïda. Elle a organisé depuis de nouveaux projets toujours sophistiqués et ambitieux. L'attentat-suicide que n'a pas réussi à commettre, en décembre 2001, le Britannique Richard Reid sur un vol Paris-Miami devait être accompagné d'un acte identique, perpétré sur un vol Londres-New York par un Britannique d'origine pakistanaise. Celui-ci, au dernier moment, avait pris peur et abandonné la mission, avant de se confesser un an plus tard aux services britanniques. Ces derniers, qui surveillaient un groupe d'une quinzaine d'individus en contact avec le Pakistan, découvraient, en mai 2007, leur intention de commettre en même temps des attentats-suicides sur une dizaine de vols en provenance de Grande-Bretagne vers les États-Unis, au moyen de différents composants indétectables dont un explosif liquide dissimulé dans des bouteilles de soda. En décembre 2009, l'échec du Nigerian Umar Farouk Abdulmutallab à faire sauter le vol Amsterdam-Detroit était, lui aussi, dû à l'incompétence de son auteur ; pourtant l'engin conçu par l'artificier d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique avait passé sans encombre tous les contrôles de sécurité. Au final, les deux seuls attentats aériens ayant réussi ont été commis par des femmes tchétchènes en août 2005, qui ont tout simplement pu introduire leurs engins explosifs relativement rudimentaires grâce à la présence de complices dans l'aéroport de Groznyï.

Mais, dans toutes les autres tentatives, on retrouve bien chaque fois la perversion du terrorisme publicitaire qui, au-delà du dégât matériel inexistant, profite quand même à la mouvance mujahidine. Un plan ingénieux conçu pour se jouer des dispositifs de contrôle internationaux ; un échec dû à l'acuité des services de renseignement ou au manque de maîtrise technique des volontaires-suicides ; un large impact médiatique qui, en

obligeant les compagnies aériennes à renforcer constamment leurs mesures de prévention, distille quotidiennement un sentiment d'insécurité à des millions de voyageurs.

D'autres actions visent toujours les voyageurs à proximité des sites aéroportuaires. En novembre 2002, un missile Manpad avait échoué à abattre un avion parti de Mombasa (Kenya) vers Israël avec 260 passagers, pendant qu'un groupe de touristes était visé par un attentat à la voiture piégée alors que leur bus arrivait dans un hôtel de la ville (19 morts). Des attaques à l'arme à feu ne peuvent être écartées pour l'avenir dans les halls d'entrée ou de sortie des aéroports, car elles correspondent davantage aux modes opératoires incisifs et plus faciles à mettre en œuvre, inspirés par l'État islamique.

On rappellera enfin les nouvelles capacités de drones de faible dimension, pouvant être guidés par la caméra de bord jusqu'à 11 kilomètres, par GPS jusqu'à 30. Si leur envergure dépasse 2 mètres, ces engins sont facilement démontables pour permettre une mise en œuvre discrète et sont susceptibles de transporter une charge de 1 kilo qui peut être un engin explosif. Lors d'un meeting politique à Dresde en septembre 2013, la chancelière allemande Angela Merkel a eu la surprise de voir un drone évoluer à quelques mètres de sa tribune, avant que la sécurité débusque le pilote farceur et lui fasse immédiatement poser son engin.

L'utilisation de démarches terroristes de plus en plus anxiogènes

Les jihadistes ont évolué dans leurs objectifs de combat contre l'ennemi lointain. Conscients que les démocraties occidentales n'interrompront pas leur soutien aux pays de l'ennemi proche, ils cherchent aujourd'hui à semer le poison de la division sur leurs territoires. Les frappes jihadistes en Occident visent aussi à provoquer des réactions communautaires en chaîne, afin de miner le système démocratique. Ils ont remporté, en ce sens, une victoire majeure quand le militant d'extrême droite norvégien Anders Breivik a commis les attentats les plus meurtriers jamais réalisés en Europe par un loup solitaire, en juillet 2011, à Oslo et sur l'île d'Utoya (76 morts). Celui-ci avait peu auparavant publié sur Internet un manifeste de 1 518 pages, « 2083 – Une déclaration d'indépendance européenne », où il se revendiquait d'une idéologie identitaire fondée sur l'islamophobie. Le piège

jihadiste visant à prendre en otages les populations musulmanes avait parfaitement fonctionné sur un nouveau terrain.

Les nombreux films produits par l'État islamique de jeunes préadolescents venus en Syrie avec leurs parents, qui posent gauchement devant les caméras pour affirmer vouloir « devenir un mujahid et tuer les impies », n'ont pas seulement pour but de montrer l'apparition d'une nouvelle génération de jihadistes qui va installer le califat dans la durée. Ils visent aussi, par une démarche subliminale, à convaincre des enfants fragiles dans les pays occidentaux de s'inscrire dans une volonté d'imitation, pour commettre des attentats de faible intensité, mais à haut retour médiatique. Quand on voit en Europe la gravité de certains actes de délinquance commis par des mineurs de 15 ans qui ont déjà le sentiment de ne pas avoir leur place dans une société qu'ils rejettent, on ne peut que redouter l'apparition à court terme de ce type d'événement.

Un impact de même ampleur peut, bien sûr, être déclenché par un groupe de quelques individus qui décideraient d'intervenir en force sur un ou plusieurs lieux contenant du public, en tirant d'abord sur la foule et en faisant durer le plus longtemps possible des prises d'otages avant de mourir au combat. Le tout, bien sûr, sous l'attention permanente des médias de service continu. La prise d'otages du magasin Hyper Casher à Paris a montré d'ailleurs les risques de la présentation en direct à l'antenne d'informations susceptibles de mettre en danger la vie des otages et des forces de sécurité, avant ou pendant l'intervention, dans une chasse éperdue au scoop et à l'Audimat. Dans ce domaine, la responsabilité des journalistes dans leur conduite professionnelle des crises doit se conformer à l'intérêt public, au-delà des discours sur la liberté d'informer.

De même que doit être autorisée par les pouvoirs publics, au cas par cas, la possibilité de traiter des interviews, des revendications ou des films que des preneurs d'otages ou des complices auraient transmis, en se rappelant que la priorité est d'assurer la survie des otages, mais aussi leur dignité. Peut-on présenter sur des chaînes télévisées des images *même floutées* d'humiliation ou d'exécution d'otage, à partir du moment où les terroristes viennent de les rendre publiques en les diffusant sur les réseaux sociaux ? Le problème n'est pas théorique, quand on voit que les jihadistes tentent régulièrement de filmer leurs exactions au moyen de téléphones portables ou de caméras GoPro. C'est d'ailleurs avec ce type d'appareil que

Mohammed Merah avait enregistré l'exécution des enfants de l'école juive de Toulouse, avant d'envoyer des cartes mémoires reproduites à différents organes de presse. La direction française d'Al-Jazeera avait tergiversé plusieurs heures avant de renoncer à diffuser ces images d'horreur, sous la pression ferme des autorités de l'État. La même prudence doit être de règle pour les images ou les films tournés par des témoins. La diffusion sur Facebook, puis dans des journaux de la presse nationale, d'un film amateur montrant les frères Kouachi achever à terre un policier de confession musulmane qu'ils venaient de blesser n'a-t-elle pas permis dès le lendemain à un internaute jihadiste de twitter que « le policier n'était qu'un apostat qui méritait la mort[3] » ?

Comment contrer demain les menaces jihadistes ?

C’est sur le triple terrain du bon sens, de la morale et du droit que doit être poursuivi le combat contre le jihadisme qui est d’abord une lutte de valeurs.

D’un côté figurent celles fondées par la Déclaration des droits de l’homme qui fait de la sécurité un acquis fondamental, qui permet l’égalité des citoyens devant la loi, quels que soient l’origine ethnique, la couleur de peau, la position sociale ou le sexe ; qui autorise à l’exercice entier de la liberté, y compris pour les trois domaines de croyance, de conscience et d’expression, dans le simple respect des principes de la république. L’exercice entier de ces droits passe bien sûr par le respect de devoirs.

En face, le jihadisme incarne le retour des âges barbares, de la domination du fort sur les faibles, de l’odeur de la peur et du sang. Dans un article au titre lumineux, « Le monde est désarmé face aux sociétés guerrières[4] », Gaïdz Minassian remarquait avec justesse que « le système international est impuissant [face au jihadisme], car il repose sur des échanges permanents entre interlocuteurs identifiés et légalisés. Or il n’y a plus d’interlocuteurs fiables ni d’autorités incontestables dans la plupart de ces pays : avec qui discuter ? Avec qui négocier ? Des leaders jihadistes ? Des chefs terroristes invisibles dont la seule ambition est de briser le système des souverainetés pour créer un “nouveau monde” ? ».

Il faut donc défendre dans la durée notre monde avec unité et calme, mais avec courage et détermination. C’est dans cet esprit que seront abordés deux axes essentiels de ce combat de riposte devenu vital.

Le premier axe est de réduire l’idéologie jihadiste en étudiant les phénomènes de radicalisation et en cherchant comment les contrer efficacement. Prévenir la radicalisation est une démarche de société

devenue indispensable et nécessite une attention permanente de la communauté musulmane, parce qu'elle est la première menacée. Les jihadistes sont des âmes perdues qui se sont écartées du chemin de l'islam, par naïveté, besoin d'identité, quête de reconnaissance ou goût du pouvoir. Il est nécessaire de proposer à ceux qui sont confrontés aujourd'hui à ces démons d'autres voies de réalisation personnelle, avant qu'ils ne soient les victimes de manipulations sectaires. En revanche, déradicaliser *a posteriori* s'avère plus difficile, même si la démarche ne touche que quelques milliers d'individus. Les comportements enfermants et belliqueux de ceux qui se sont inscrits dans une démarche jihadiste seront bien plus compliqués à corriger. La dangerosité, affichée sur les réseaux sociaux, montre que, pour un grand nombre d'entre eux, il sera difficile de faire demi-tour sur les sentiers de perdition qu'ils ont suivis lors de leur engagement. Certains ont pris goût au sang, d'autres relèvent d'un état psychiatrique que la médecine ne sait sans doute pas traiter autrement qu'en milieu fermé. Un troisième groupe, dont la déception et le traumatisme sont sincères, peut être impliqué dans un processus de traitement long, qui permettra la délivrance de témoignages. Ceux-ci pourront très utilement être repris dans de grandes campagnes d'information pour nourrir de façon concrète la prévention contre la radicalisation.

Le deuxième axe est alors de renforcer la réponse judiciaire contre ceux qui s'engagent dans la violence jihadiste ou son soutien. Les partisans du jihadisme ne peuvent qu'être réprimés sans faiblesse, car ils veulent aussi fracturer nos sociétés de l'intérieur. La communauté du renseignement y joue un rôle crucial, qui doit être appuyé par la mise en œuvre de moyens adaptés aux menaces. Sur le territoire français, la lutte contre le terrorisme est d'abord un travail patient de renseignement et d'analyse, que mène en tête le service de renseignement défensif, la Direction générale de la sécurité intérieure, qui dispose également de pouvoirs de police judiciaire sous la direction des magistrats antiterroristes. C'est par la surveillance des milieux clandestins et les échanges avec des partenaires internationaux qu'est abordée la prévention des menaces. Elle ne peut se concrétiser que par la voie judiciaire, dont l'appareil antiterroriste a besoin aujourd'hui d'un clair développement des moyens et de la simplification des procédures, sous peine d'engorgement à court terme.

Enfin, un troisième axe de réflexion concerne la riposte militaire et n'est pas détaillé dans cet ouvrage, principalement consacré à la protection intérieure des pays occidentaux. Néanmoins, il doit être mentionné dans la présentation d'une vision globale. Il faut poursuivre dans l'avenir la réponse des forces armées contre la menace des guérilleros et des soldats du jihad, en continuant à l'exercer de facon ciblée. Elle ne concerne pas, pour la France, la mission Vigipirate sur le territoire national, qui est un renfort très conséquent aux forces de l'ordre pour assurer la défense de lieux sensibles[5]. Depuis l'intervention au Sahel, les forces armées sont bien devenues pour la France le bras combattant contre le péril jihadiste à l'étranger. L'outil le plus adapté est le couple forces spéciales-appui aérien, mais il nécessite bien sûr l'appui postérieur d'unités d'infanterie mécanisée et de génie qui permettent de nettoyer le terrain conquis en collaboration avec les forces nationales. Celles-ci doivent bien sûr bénéficier dans la durée de formations adaptées pour être capables de remplir leur tâche. Les militaires francais ont mené, depuis janvier 2013 au Sahel, un combat exemplaire pour y protéger les ressortissants français et européens, comme les populations civiles, dans des conditions de guerre totale qu'ont imposées ceux qui se présentent comme leurs futurs bourreaux. Le service de renseignement militaire, la Direction du renseignement militaire, et le service de renseignement offensif, la Direction générale de la sécurité extérieure, ont montré leur détermination à agir ensemble face à l'extension de la menace. Lors de la conférence de Dubaï en janvier 2013, où il avait expliqué sa décision d'intervenir au Mali contre l'offensive des jihadistes sahéliens dont la volonté ultime était de tuer en mourant en martyrs, le président François Hollande avait eu le courage de déclarer : « Vous me demandez ce que nous allons faire des terroristes ? Les détruire. Et faire prisonniers ceux qui se laisseront capturer. » Des paroles nécessaires, alors que 9 000 expatriés français et 6 000 Européens vivaient au sud de l'État malien qui appelait la France à le libérer. On rappellera bien sûr que, pour qu'une guerre débouche sur une paix durable, le processus d'action doit dérouler trois phases successives qui relèvent d'une démarche globale : l'intervention, la stabilisation et la normalisation. Cette dynamique, pour réussir, nécessite le renfort des vecteurs diplomatiques, économiques et culturels. Indispensable

pour la réduction de la violence, l'emploi des forces armées ne peut, seul, apporter de réponse unique à la résolution d'un conflit.

L'ampleur de la tâche nécessite de poursuivre l'adaptation du système de contre-terrorisme en développant les passerelles de collaboration entre les différents acteurs. « Les hommes savent construire des murs, mais doivent apprendre à bâtir des ponts[6] », écrivait Herbert George Wells. Les démarches sont déjà engagées. Au sein de la communauté du renseignement se renforce la pratique d'échanges et d'enquêtes communes, mise en œuvre depuis plusieurs années. L'appareil judicaire réfléchit à comment mieux échanger avec les forces armées. Le Sénat a recommandé que les forces spéciales soient mises au service de l'anticipation stratégique[7], qui pourrait se concrétiser par l'émergence d'un travail interagences afin de cibler au mieux les objectifs sur les terres de jihad où elles sont engagées.

1. Le Xinjiang a été cédé à la Chine par la Russie en 1881. Les Ouïghours, d'ethnie turcophone, ont tenté en 1934 et 1944 de fonder par la révolte armée une République indépendante. La répression fit des dizaines de milliers de morts.

2. Les Hans représentent l'ethnie majoritaire chinoise (environ 90 % de la population).

3. Communiqué du compte Ifriqya Media, en date du 8 janvier 2014, retwitté à de nombreuses reprises par les internautes jihadistes.

4. *Le Monde*, 24 août 2014.

5. 10 500 militaires français ont été engagés en février 2015 pour la protection des lieux sensibles, en particulier des mosquées et des synagogues.

6. *La Machine à explorer le temps*, Gallimard, 2010.

7. Rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales françaises, p. 67.

SECONDE PARTIE
LES RIPOSTES

II

APPROCHE SOCIOLOGIQUE : ANATOMIE DE LA RADICALISATION

Farhad Khosrokhavar

1
Le monde européen du jihadisme

L'Europe a certes une longue expérience de l'islam, surtout en termes d'affrontements historiques : la conquête de l'Espagne par les Arabes au début du VIIIe siècle et la Reconquista qui dura jusqu'en 1492, les croisades qui s'étendirent de la fin du XIe siècle à la fin du XIIIe siècle, puis la formidable poussée ottomane vers l'Europe qui s'échelonna de la fin du XVe siècle jusqu'aux portes de Vienne au XVIIe siècle ont engendré cet imaginaire de guerre et de rivalité entre l'islam et la chrétienté. Celui-ci ne sera rompu qu'avec la colonisation du monde musulman aux XIXe et XXe siècles et, surtout, sur le plan symbolique, par la conquête de l'Égypte par Napoléon.

L'Europe a dominé principalement par la Grande-Bretagne et la France, les Pays-Bas colonisant l'Indonésie et l'Italie la Libye sur le tard, la Russie s'étendant, quant à elle, sur les pays musulmans qui l'entouraient au XIXe siècle. Cependant, les Européens n'ont pas connu l'immigration massive des musulmans jusqu'aux années 1950 et 1960. Les migrations précédentes, notamment vers la France, d'une population essentiellement algérienne concernent quelques dizaines de milliers de travailleurs et, pendant la Première Guerre mondiale, 175 000 soldats, dont une trentaine de milliers furent tués sur les champs de bataille. La totalité de l'apport des colonies françaises à l'effort de guerre a été de quelque 800 000 hommes[1]. Après la Première Guerre mondiale, qui a été des plus meurtrières, le besoin de main-d'œuvre se fait ressentir et donne lieu à une migration importante, notamment des Kabyles vers la France, qui s'exercent dans les services, la restauration, les transports, l'administration… Dans les années 1960, avec

l’encouragement des États européens, on assiste à l’immigration de travailleurs non spécialisés, principalement de l’Afrique du Nord vers la France[2], du sous-continent indien vers l’Angleterre et de la Turquie vers l’Allemagne, pour parer aux besoins de main-d’œuvre pendant les Trente Glorieuses. À partir des années 1970, avec l’accroissement du taux de chômage, on restreint l’immigration, les ouvriers transplantés préférant dès lors faire venir leur famille en France.

Jusqu’aux années 1980, il n’y a aucune manifestation majeure de l’islamisme en Europe. Le souci principal des migrants n’est pas tant le culte (ils le célèbrent souvent en privé ou dans des lieux *ad hoc* improvisés par eux-mêmes ou avec l’aide des entreprises) que le travail et l’aide à la famille dans le pays d’origine, avant la migration proprement familiale.

Cette révolution migratoire silencieuse des années 1950-1980 a changé le paysage religieux européen dans la mesure où, d’une religion somme toute marginale, l’islam est devenu dans nombre de pays d’Europe de l’Ouest la deuxième religion en termes de nombre et de proportion de population. Selon les statistiques de 2010, en France, quelque 4 millions de personnes (entre 6 % et 8 % de la population) s’en réclament, en Angleterre, 2,9 millions (aux alentours de 4,6 %), en Allemagne, 4 millions (5 %), en Autriche, 475 000 (5,7 %), en Belgique, 638 000 (6 %), en Hollande, 914 000 (5,5 %), en Italie, 1,6 million (2,6 %), soit 17 millions de musulmans vivant dans les dix-sept pays de l’Europe de l’Ouest[3].

Le rôle de l’islam comme symbole dans le jihadisme européen

C’est moins l’islam que ce qu’il symbolise qui constitue un objet d’attraction pour l’immense majorité des jeunes jihadistes en Europe. L’islam y est devenu la « religion des opprimés », attirant autant les jeunes issus de l’immigration dans la deuxième, troisième ou quatrième génération et qui souffrent de l’anomie, mais aussi du racisme, que les jeunes convertis des classes moyennes qui trouvent dans l’islam radical une dimension anti-impérialiste qu’incarnaient dans les années 1970 les mouvements gauchistes, à présent disparus de la scène dans leurs tendances violentes. Se réclamer de l’islam peut ainsi revêtir une multiplicité de significations, autant celle de donner sens à la volonté de croiser le fer avec l’Occident arrogant que celle de revenir à une famille patriarcale où les rôles dévolus à la femme et à l’homme sont bien définis, contrairement à la grisaille qui règne dans l’environnement culturel où le complexe de castration se trouve quelquefois au cœur de l’identité chez les jeunes des banlieues, et une identité postféministe désabusée chez les jeunes filles en raison de la situation des femmes dans la société. Chez elles, adeptes de l’islamisme radical, numériquement beaucoup plus rares que les hommes, c’est l’affirmation paradoxale de soi en rupture avec les orientations culturelles occidentales qui trouve sa justification dans leur adhésion à un patriarcalisme très éloigné des mouvements féministes et de leurs acquis depuis un demi-siècle. La libération féminine a acculé la femme à la solitude, et c’est cette dimension liée à l’individuation moderne qui leur fait peur, d’autant plus que les hommes sont devenus moins fiables, que prévaut le « chacun pour soi » et que les femmes se retrouvent en compétition avec les hommes plutôt qu’en relation d’égalité authentique et d’union des cœurs. Chez les hommes en quête de patriarcat (la femme doit se voiler, la

sexualité doit être encadrée, voire bridée) et les femmes à la recherche d'un monde autre (l'homme idéal est celui qui s'expose à l'épreuve de la mort sacrée et rétablit des rapports sincères avec la femme sur cette nouvelle base), il y a une dimension antifamille égalitaire (l'autorité doit être restaurée, celle de l'homme sur l'espace « guerrier » du dehors, celle de la femme sur la paix à l'intérieur du foyer et sa propre sexualité au service d'une famille redevenue mythiquement stable de ce fait). Il s'agit de reconstituer, cette fois, un néopatriarcat dont l'amour de Dieu, du côté de la femme comme de l'homme, tempérerait la dimension inégalitaire.

Dans l'esprit des jeunes filles et des jeunes hommes des classes moyennes qui se laissent séduire par les sirènes de la guerre sainte dans des contrées lointaines, le jihadisme a un rapport avec la crise subjectivement amplifiée des nouvelles relations homme/femme qu'implique la famille recomposée. Mais c'est aussi un malaise européen, dans la mesure où l'État-nation ne parvient plus à donner un sens politique à l'existence sociale du citoyen. Ces deux aspects (d'un côté la nouvelle structure familiale vécue comme ne répondant pas au besoin d'autorité ni à ceux, paradoxalement, d'intimité et de sincérité, de l'autre le vide créé par le retrait du politique comme constitutif de l'existence sociale) poussent les jeunes adultes filles et garçons à s'engager dans l'aventure jihadiste pour reconstituer une identité « saine » cautionnée par un Dieu que l'on veut exotique : Allah, ce Dieu qui encourage à croiser le fer avec les méchants, pas le Dieu chrétien de l'amour alambiqué qui n'a pas su se défendre en Jésus et que l'on a crucifié. Ce dernier se présente sous la forme de Dieu-fils et Dieu-père, ce qui est incompréhensible pour cette génération hyper-sécularisée[4], unifiée par la pureté des intentions dans l'exposition de soi à la mort, quitte à rebâtir une nouvelle relation entre hommes et femmes sur la base du risque pleinement assumé par les uns et les autres dans l'affrontement avec la mort. Ce face-à-face avec le martyre est un rituel de passage de l'adolescence à l'âge adulte (on surmonte la postadolescence qui est souvent une adolescence attardée) par l'épreuve de la mort, cette fois non pas simulée (comme dans les rites de passage des sociétés dites « primitives »), mais pleinement réelle, ce qui montre que le sens du rituel tend à se perdre et que, faute de « ritualisation », on embrasse un réel qui devient, du coup, mortifère.

Le nouveau jihadisme et ses étapes

Le visage du nouveau jihadisme est multiple. Non seulement il n'est pas possible de dresser un profil type du jihadiste européen, mais en plus, depuis la guerre civile en Syrie à partir de 2013, ce profil s'est diversifié, notamment à partir de la seconde moitié de 2014, à une vitesse vertigineuse.

De la révolution iranienne de 1979 à la fin des années 1980, le jihadisme européen a été, surtout en France, le fait d'étrangers ou de personnes socialisées hors d'Europe et qui y ont importé la guerre sainte pour punir les pays européens d'héberger des opposants aux régimes islamistes (notamment l'Iran, puis l'Algérie en 1991 où le coup d'État militaire a renversé le FIS et instauré le régime militaire, le FIS se transformant dès lors en GIA – groupe jihadiste qui a déclaré la guerre aux militaires algériens, puis à une grande partie de la société algérienne et, enfin, à la France). Entre juillet et octobre 1995, 8 attentats sont ainsi perpétrés en France, qui feront près de 200 blessés et 8 morts[5].

La période afghane est celle qui est marquée par le retour des jihadistes européens dans leur pays d'origine et la tentative par certains d'entre eux d'y perpétrer l'action violente. À partir du 11 septembre 2001, le visage du jihadisme change en Occident. Désormais, c'est la guerre ouverte contre les tenants de cette version de l'islam, et les États-Unis, en envahissant l'Afghanistan en 2002 et l'Irak en 2003, amplifient le problème. L'Irak où il n'y avait pas de jihadisme avant l'invasion américaine et anglaise sera désormais l'un des foyers du radicalisme islamiste, et l'Afghanistan et le Pakistan deviennent, dans des zones peu contrôlées par l'État (notamment le Waziristan au Pakistan), un refuge pour les jihadistes traqués par les armées des pays concernés, lesquelles sont épaulées par les États-Unis, notamment, et de plus en plus par leur aviation et leurs drones.

La période qui va de 2001 à 2011 voit plusieurs tentatives terroristes en Europe : en Espagne, près de Madrid, l'explosion de bombes sur des trains de banlieue le 11 mars 2004 fait 191 morts et 1 858 blessés. Le procès en 2007 a montré que la plupart des terroristes étaient d'origine étrangère. Parmi les 29 accusés, on trouvait 15 Marocains, 2 Syriens, 1 Libanais, 1 Algérien, 1 Égyptien et 9 Espagnols[6].

Avec les attaques du 7 juillet 2005 à Londres, nous sommes face à un nouveau type de terrorisme : dimension réduite du groupe par rapport aux attaques du World Trade Center de 2001 à New York et aux attentats de Madrid de 2004, et nombre réduit des personnes impliquées (4 jihadistes contre 19 pour le 11 septembre 2001 et des dizaines pour les attentats de Madrid de 2004). Un autre trait distinctif entre cet attentat et les deux autres est qu'il s'agit cette fois de ce qu'on appellera le « terrorisme maison » (*homegrown terrorism*[7]), c'est-à-dire d'un type de terrorisme qui est promu non pas par des individus nés et socialisés à l'étranger, mais par une jeunesse qui est née ou a largement vécu en Europe et qui détient souvent la nationalité du pays où elle vit.

Les attentats du 7 juillet 2005 dans le métro et le bus de Londres ont fait 52 morts et plus de 700 blessés. Le leader Mohammad Sidique Khan avait 30 ans, était marié et avait un jeune enfant. Les autres, Shehzad Tanweer, Germaine Lindsay et Hasib Hussain, avaient respectivement 22, 19 et 18 ans. Lindsay était un converti d'origine jamaïcaine et les trois autres étaient nés en Angleterre de parents pakistanais.

Ce type de jihadisme marque le changement de nature du terrorisme : auparavant d'origine étrangère (pays arabes ou Pakistan), les jihadistes qui opèrent en Europe sont de plus en plus des citoyens européens d'origine étrangère ou des convertis. Cette dimension ira en s'accentuant avec le temps.

À part la césure introduite par l'invasion de l'Afghanistan et de l'Irak, une autre, tout aussi fondamentale, porte la marque des insurrections et des révolutions arabes à partir de 2011. Les soulèvements arabes aboutissent au renversement de deux régimes autocratiques : celui de Ben Ali en Tunisie, au cours de la Révolution de jasmin (elle dure 28 jours et met fin à presque vingt-deux ans de règne autoritaire du président le 14 janvier 2011), et celui

de l'Égypte, au cours de la Révolution du 25 janvier (elle dure seulement 18 jours et renverse un chef d'État, Hosni Moubarak, qui a régné plus de vingt-neuf ans). Ensuite commence le lent combat des activistes contre des régimes autoritaires aux abois, mais qui trouvent progressivement la parade contre des manifestants souvent peu organisés et qui fondent leur stratégie sur Internet, les médias, l'usure des forces de l'ordre et la complicité de l'opinion mondiale étayée par la télé et les autres moyens de communication modernes. Le cas libyen est symptomatique : en août 2011, après presque quarante-deux ans de règne autocratique, le régime de Kadhafi n'est renversé qu'avec l'aide de l'aviation de l'OTAN après plus de six mois de combat acharné (il sera tué le 20 octobre de la même année). Au Yémen, le président Saleh résiste aux protestataires et ne consent à partir que le 25 février 2012, s'assurant de l'impunité légale pour son retrait, après plus de vingt et un ans de règne. Quant à la Syrie, la tragédie de la guerre civile, à la suite de la protestation contre le régime Assad en mars 2011 et sa répression sanglante, cause quelque 200 000 morts en 2014, quelques millions de migrants à l'intérieur du pays, mais aussi des exilés en Turquie (700 000 selon le gouvernement turc), en Jordanie (600 000) et au Liban (1 million selon le gouvernement libanais), d'après les estimations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) – le nombre total des réfugiés atteignant 2,5 millions. En tout, 9 millions de Syriens ont dû quitter leur foyer en raison des violences[8]. Comme l'Irak de Saddam Hussein, fondé par le parti Baath s'inspirant du modèle fasciste des années 1930, le régime d'Assad, en bon régime totalitaire, n'hésite pas à tuer en masse la société civile pour sa survie. Dans le degré de cruauté et la mise en œuvre de la violence généralisée, ce type de régime est de nature différente de celui de Moubarak en Égypte et Ben Ali en Tunisie. Le fait que le régime d'Assad fasse fond sur la communauté minoritaire alaouite, dont les membres éminents charpentent les services de sécurité, de renseignement et de répression, rend complice une partie de ladite communauté (10,2 % de la population) qui craint, en cas de défaite d'Assad, les représailles de la majorité sunnite (72,8 %), les Kurdes sunnites (8,3 %) jouant un jeu intermédiaire entre différents belligérants pour s'assurer l'autonomie dans les zones kurdes du Nord[9]. Le mouvement de protestation était à dominante séculière au début, de la ville de Deraa où il a débuté et, par la suite, au sein

même de l'Armée syrienne libre. Mais la poursuite de la guerre civile et la volonté de l'État syrien d'affaiblir celle-ci font émerger les forces jihadistes qui bénéficient, à tout le moins, de la complicité du régime. Celui-ci entend affaiblir l'opposition armée en les braquant les uns contre les autres. La situation irakienne, où le Premier ministre Nouri Al-Maliki refuse aux sunnites toute participation politique, permet aux forces jihadistes de mettre à profit le mécontentement de la minorité sunnite en Irak et le ressentiment profond de la population sunnite syrienne contre le régime meurtrier d'Assad – qui représente une hérésie aux yeux des jihadistes sunnites – pour se renforcer au détriment des forces plus sécularisées de l'Armée libre syrienne.

Le début de l'année 2013 ouvre un nouveau chapitre de la guerre civile en Syrie : l'État islamique en Irak et au Levant (le Daesh en sigle arabe), créé en 2006 dans l'ouest de l'Irak, entre en Syrie avec quelque 7 000 combattants. Conduit par Abu Mohammed Al-Adnani, il s'installe au nord-est de la Syrie où il engage des luttes contre l'autre groupe jihadiste majeur, Jibhat al-Nusra, ainsi qu'avec l'Armée libre syrienne. De nombreux militants de Jibhat al-Nusra et d'autres formations jihadistes rejoignent le Daesh, dont le théâtre des opérations ne se limite plus désormais à la Syrie, mais inclut aussi l'Irak. En juin 2014, le Daesh lance une grande offensive en Irak et conquiert une large partie du nord et de l'est du pays, annonçant le 29 juin le rétablissement du califat islamique sous la direction de l'émir Abu Bakr Al-Baghdadi, et prenant officiellement le nom d'État islamique (EI). La conquête de Mossoul et la mainmise sur les régions pétrolières en Syrie et en Irak font de l'EI le groupe jihadiste le plus riche du monde. L'EI attire des jihadistes du monde entier – notamment par son réseau sur Internet fort bien développé – parmi lesquels figurent quelques milliers de jihadistes occidentaux, provenant pour la plupart d'Europe de l'Ouest.

Juste après les soulèvements arabes de 2011, le jihadisme s'était affaibli : on lui reprochait de n'avoir pu renverser aucun régime arabe alors que, sans violence, les activistes avaient eu raison de deux autocraties majeures en Égypte et en Tunisie. Mais le développement même des États défaillants (les *failed states* des Anglo-Saxons) a créé les conditions favorables à son développement, comme au Yémen et en Libye, et la guerre civile en Syrie a donné un coup de fouet à son expansion sous une nouvelle

forme : à la différence d'Al-Qaïda et des groupes affiliés qui visent moins une implantation territoriale et la constitution d'un État que l'expansion du mouvement jihadiste dans le monde, l'État islamique, qui domine un territoire aussi vaste que l'Angleterre (300 000 kilomètres carrés), a opté pour l'ancrage dans un territoire. À présent, cet État n'en est pas vraiment un, il n'a pas les cadres administratifs nécessaires et délègue ses fonctions aux groupes sunnites locaux et aux tribus qui se sont ralliés à lui, mais la constitution de cette entité territoriale qui remet en cause la répartition des territoires par le traité Sykes-Picot n'en demeure pas moins une rupture avec le jihadisme depuis 2001.

Par ailleurs, l'Afghanistan dans les années 1980 et la Syrie dans les années 2010 constituent des zones d'attraction pour la jeunesse musulmane mondiale et accélèrent un phénomène, la conversion, qui semble ne laisser pour le moment intact qu'un seul sous-continent, l'Amérique latine. Un peu partout, la Syrie aimante une jeunesse en quête d'affirmation de soi par le truchement du jihad, et l'Europe est profondément touchée, autant dans sa minorité musulmane que parmi les nouveaux convertis qui deviennent de plus en plus nombreux à mesure que la Syrie s'enlise dans une guerre civile sans issue apparente. De l'Afghanistan à la Syrie, le mouvement s'est développé *crescendo*. En Afghanistan, il y avait dans les années 1980 moins d'une centaine de Français, et, surtout, il s'agissait d'une zone de guerre de basse intensité, l'aviation russe attaquant momentanément les mujahidin et les ressortissants étrangers pouvant passer plusieurs semaines sans rencontrer une quelconque violence guerrière. À l'inverse, la Syrie attire des centaines de Français, et il s'agit souvent de zones de guerre de haute intensité, que ce soit contre l'armée d'Assad, les autres jihadistes (Jibhat al-Nusra entre autres) ou l'Armée syrienne libre, si ce ne sont les Kurdes. Bref, le théâtre des opérations est beaucoup plus violent, et la violence est de loin plus sanguinaire et plus continuelle qu'en Afghanistan. Il y a autant intensification de la guerre qu'accroissement du nombre des apprentis jihadistes européens en Syrie. En comparaison, l'Afghanistan était de l'amateurisme et une guerre conjuguée en bémol.

Quelles sont les caractéristiques nouvelles des jeunes Français et, par-delà, des Européens qui s'enrôlent dans le jihadisme en Syrie ? Plusieurs traits émergent, qui méritent mention.

Pour commencer, il y a donc le nombre élevé des candidats au jihad qui semble marquer comme un emballement à mesure que les médias font mention de leur volonté de départ et leur accordent une éphémère célébrité. Il y a certainement un effet d'imitation qui joue un peu comme la mode opère. Dans la révolution iranienne de 1979, le martyre des jeunes possédait une dimension de mode, l'exemple des uns donnant une irrésistible envie à d'autres de leur emboîter le pas, la griserie de la guerre exerçant un indéniable attrait pour des jeunes qui voulaient surpasser d'autres jeunes en héroïsme et en gloire[10]. L'effet d'imitation, décrit par le sociologue et philosophe Gabriel Tarde au XIX^{e} siècle[11], semble indéniable. Il peut être la conséquence d'une volonté de suivre un membre du groupe qui est parti et auquel les autres jeunes, ses amis ou ses copains d'école ou membres de la même association sportive, sont tentés d'emboîter le pas. Cette dimension a été largement soulignée dans une étude récente[12]. Même chez les jihadistes chevronnés, cet aspect semble garder une indéniable pertinence[13].

Un deuxième trait est le fait que les jeunes candidats au jihad qui étaient, il y a encore deux ans, en majorité dans leur vingtaine, ou en tout cas majeurs, peuvent être des adolescents ou postadolescents, des jeunes de 15 à 17 ans pouvant s'embarquer dans l'aventure qui les attirera en Syrie s'ils ne sont pas interceptés auparavant.

Un troisième trait est l'importance grandissante des convertis. Tout se passe comme si le lien anthropologique avec l'islam assuré par la tradition familiale était désormais de peu d'importance, de plus en plus de jeunes étant tentés par une conversion, du reste facile en islam, pour se lancer dans le jihadisme. On peut désormais s'attendre à toutes sortes de converti(e)s : du christianisme vers l'islam radical, du sécularisme ou encore du judaïsme (au moins deux cas relevés), voire du chiisme (le cas du réfugié iranien à Sydney[14]) au sunnisme radical.

Un quatrième trait est l'importance croissante des jeunes femmes, voire des filles qui entendent surmonter leur peur et s'assumer dans le rôle de combattantes jihadistes, sans souvent mesurer le caractère aventureux de leur geste.

Enfin, l'idéologie semble de plus en plus marginale dans les prises de décision : on approfondissait l'idéologie jihadiste sur plusieurs mois, à présent c'est l'affaire de quelques semaines sur la Toile.

Le rôle des mosquées est insignifiant (les renseignements généraux les ont infiltrées et leurs imams savent que toute implication dans ce sens serait comme le baiser de la mort pour leur mosquée et sa réputation dans le quartier comme dans la société). La famille est totalement effacée, sauf dans le cas de quelques familles elles-mêmes jihadistes ; dans l'ensemble, les parents sont peu au courant de la radicalisation de leurs enfants.

Précédents historiques

La violence sous une forme massive exercée par un individu ou un groupe restreint était impossible avant l'introduction des technologies nouvelles. C'est avec l'invention des explosifs par Nobel ainsi que de la photographie et de la télégraphie qu'il devint possible à des groupes extrémistes comme les anarchistes russes à la fin du XIX^{e} siècle de perpétrer des actions susceptibles de tuer des personnes en nombre plus ou moins important tout en faisant répandre la nouvelle dans le monde. De nos jours, la volonté de s'affirmer dans la mort par le martyre a abouti à des formes nouvelles d'action, comme les « bombes humaines » qui acceptent de se sacrifier et entraînent dans leur sillage des dizaines, voire des centaines de morts[15]. Une subjectivité nouvelle utilisant des technologies de destruction mises au service d'idéologies radicales aboutit à des formes de radicalisation qui se distinguent de celles du passé[16].

Les nouvelles formes de terrorisme (et en particulier le jihadisme) sont à la conjonction de la modernité et des idées extrémistes, en liaison directe avec les nouvelles technologies de destruction. On y trouve l'articulation entre une vision idéologique radicale et une volonté implacable de sa mise en œuvre. On y découvre ainsi une double radicalité que chacune des deux composantes ne possède pas à elle seule. Idéologie extrémiste d'un côté, action extrémiste de l'autre, s'inspirant de ladite idéologie, mais qui a sa propre spécificité et ne se réduit pas à une simple mise en œuvre.

Il faut noter que le jihadisme ne saurait exclusivement concerner les pays musulmans ou les groupes extrémistes se réclamant de l'islam en Occident ou ailleurs (par exemple en Inde, en Thaïlande, en Chine…). On peut aussi abonder dans le sens du terrorisme au nom d'autres idéologies, séculières ou religieuses : le néonazisme ou le néofascisme en Europe, ou

encore le radicalisme écologique (l'écoterrorisme) ou antiavortement violent, ainsi que les actions violentes contre les homosexuels.

Le jihadisme n'est pas le premier phénomène extrémiste mondialisé. On peut trouver un premier mouvement radical avec des embranchements en Europe occidentale et en Amérique dans la Russie tsariste, l'anarchisme russe. À la suite de l'éveil d'une intelligentsia révolutionnaire et une structure du pouvoir archaïque, il y a eu plusieurs mouvements radicaux fondés sur la primauté de la violence comme celui des nihilistes. Ces mouvements se faisaient les partisans de la nouvelle classe ouvrière, légitimant la violence « populaire » contre l'autocratie et la permanence du servage (partiellement supprimé en 1861). Dans l'armée russe, le mouvement insurrectionnel décembriste du 14 décembre 1825 échoua et fut suivi par la répression de ses meneurs, dont la brutalité entraîna une radicalisation chez de nouveaux groupes rejetant l'idée d'une possible réforme interne du régime autocratique russe, notamment le groupe Volonté du peuple (Narodnaïa Volia), organisation révolutionnaire qui s'est développée dans le dernier quart du XIX^e^ siècle et dont l'acte le plus marquant a été l'assassinat de l'empereur Alexandre II en mars 1881.

Plus généralement, l'anarchisme devient, au XIX^e^ siècle, un vecteur de la violence révolutionnaire contre le capitalisme moderne, mais aussi contre les formes de pouvoir autoritaire en Europe, tout particulièrement le régime autocratique russe. L'action violente est fondée sur une conception qui rejette le légalisme et use de « la propagande par le fait », s'articulant sur l'écrit et l'oral afin de promouvoir la « révolte permanente » menant à la révolution. « La propagande par le fait » incluait notamment des actes terroristes, des expéditions punitives, du sabotage, des actes de guérilla ainsi que d'autres types d'action violente[17].

Les révolutionnaires exécutant les attentats appartenaient à plusieurs pays européens, réalisant l'internationale des acteurs violents bien avant une organisation comme Al-Qaïda. D'ailleurs, le mouvement anarchiste ressemble sur plusieurs points à Al-Qaïda, dans son caractère mondialisé : les frontières nationales ne sont plus une barrière, l'action peut se dérouler en Russie, en France, aux États-Unis, en Italie ou dans d'autres pays. On y trouve aussi le dévouement de ses membres jusqu'à la mort.

La violence anarchiste de la fin du XIX^e^ siècle faisait pendant à la violence d'un ordre mondial où les classes populaires étaient réduites à la misère et où la répression par les pouvoirs en place était extrêmement rude[18]. C'était aussi un moyen d'intervention par des groupes qui ne sauraient livrer la guerre aux États occidentaux, compte tenu de leur infériorité sur le plan militaire. Aujourd'hui aussi, les groupes jihadistes invoquent le sort des musulmans réprimés selon eux par les croisés et les sionistes, que ce soit en Irak, en Afghanistan, en Palestine ou en Europe (les affaires successives du foulard en France, du minaret en Suisse, l'islamophobie générale…). Un contexte de violence est certes à l'origine des actions de type terroriste, surtout lorsqu'une idéologie radicale sous-tend le combat de ceux qui sont militairement plus faibles et usent de ce moyen pour compenser leur infériorité. Le jihadisme est, dans ce sens, le substitut à une guerre classique que les partisans de l'extrémisme islamique ne sont pas à même de mener, compte tenu de la supériorité écrasante de l'Occident sur le plan militaire et la puissance des États musulmans qui ont une capacité de feu incomparablement supérieure à celle des partisans extrémistes de la guerre sainte[19]. Le sentiment intense d'injustice, la volonté de représenter un groupe malmené (la classe ouvrière dans le cas des anarchistes, les musulmans dans le cas des jihadistes) et l'infériorité militaire sont les trois ingrédients nécessaires (mais pas suffisants) du terrorisme moderne.

Le jihadisme est indissociable de sa couverture médiatique

Le jihadisme doit sa notoriété, en grande partie, à sa capacité de se faire « couvrir » par les médias mondialisés. Sans l'« effet CNN », l'« effet BBC », voire l'« effet Al-Jazeera », le 11 septembre 2001 aurait été une action localisée, meurtrière certes (presque 3 000 morts), mais n'aurait pas eu l'importance universelle que lui a value l'effet cumulé du passage en boucle pendant des semaines sur toutes les chaînes de télé du monde. L'action jihadiste est désormais indissociable de l'« effet jihadiste mondialisé » par le truchement des *mass media*, la Toile incluse. À travers leur filtre, cette violence est démultipliée et revêt une dimension symbolique qui surpasse de loin sa capacité réelle de nuisance, du moins en Occident.

Cet effet fait désormais partie intégrante de la violence jihadiste qui associe étroitement l'action à sa couverture possible par les médias dans le monde. Même les « loups solitaires » en tiennent compte, comme le cas Merah[20] le manifeste éloquemment. Il perpètre ses tueries équipé d'une caméra GoPro attachée à son torse, filmant les épisodes sanglants et les envoyant à la chaîne Al-Jazeera pour une couverture médiatique dans le monde musulman – ce que la chaîne aurait refusé de faire, notamment sous la pression du gouvernement français. De même, Mehdi Nemmouche, le jihadiste français d'origine algérienne qui exécute quatre personnes au Musée juif de Bruxelles le 24 mai 2014, filme l'attentat au moyen d'une caméra-poitrine fixée à la bandoulière de son sac[21].

On peut tout autant faire mention des autres cas, notamment en Europe. Un peu partout, il y a cette prise de conscience, de la part des jihadistes, que leur action doit s'accompagner d'une couverture médiatisée mondiale pour que le sens de leur acte dépasse le local, voire le national.

Par ailleurs, il y a un désir de tuer le maximum de gens avec les armes dont on dispose. Dans certains cas, comme celui de ce jeune converti de 22 ans, Alexandre D., sans domicile fixe, qui a blessé au couteau un soldat à La Défense le 25 mai 2013, il n'y a pas de volonté expresse de médiatisation, peut-être à cause de son intention de commettre d'autres agressions. Mais ce phénomène est plutôt rare et, dans les autres cas, on prend souvent soin de s'assurer une couverture médiatique dans l'immédiat ou en filmant soi-même, afin de décupler l'effet de l'acte violent et, surtout, de donner une visibilité accrue à l'islamisme radical. Par ailleurs, Alexandre D. s'était procuré deux couteaux, l'arme blanche ne pouvant tuer qu'un nombre limité de personnes, par rapport aux armes à feu.

Une troisième dimension réside dans l'effet d'imitation. Alexandre D. commet sa tentative de meurtre sur un militaire quelques jours après qu'à Londres deux jeunes Noirs convertis, de nationalité anglaise et d'origine nigeriane, Michael Adebolajo et Michael Adebowale, avaient assassiné au couteau un militaire anglais, Lee Rigby, le 22 mai 2013. Il existe une volonté de ne pas être en reste qui est très vraisemblable, l'arme blanche brandie par Alexandre D. étant en l'occurrence identique à celle des Anglo-Nigerians. Ceux-ci avaient harangué la foule et attiré l'attention des médias sur leur acte, à l'inverse d'Alexandre D. qui a agi en toute discrétion.

La dimension déterritorialisée des actes jihadistes revêt deux significations différentes, qu'il s'agisse du monde arabe (surtout en Syrie, en Libye ou au Yémen, tous trois des États défaillants) ou de l'Europe. Dans les trois *failed states*, le jihadisme vise l'expansion sous forme de groupes organisés qui se chiffrent à des centaines, voire des milliers d'adeptes militairement organisés. En Europe, il s'agit souvent d'individus ou de petits groupes qui déclarent la guerre à la société, mais ne sont pas en état de semer le désordre, tout juste à même de mettre à mort des innocents en nombre relativement limité depuis les attentats de Londres en 2005. L'essentiel des victimes du jihadisme se trouvent dans le monde musulman, pas en Occident. Mais l'aspect déterritorialisé se donne à voir d'une part sur le plan symbolique, d'autre part sur le plan réel. En Europe, les attentats perpétrés par les islamistes radicaux, agissant souvent seuls, visent à mettre en branle une lutte acharnée contre un Occident impie. La dimension symbolique est de loin supérieure aux méfaits réels en termes de dévastation ou de violence. Pour la société, un homme assassiné par un

jihadiste équivaut à plusieurs centaines de morts sous les coups de malfrats corses, marseillais ou anonymes. Le sentiment de menace qu'éprouve la société atteint ses fondements symboliques beaucoup plus qu'il ne touche à sa réalité matérielle. Les dégâts essentiels sont d'un autre ordre : la poussée de l'extrême droite dans l'opinion publique, le sentiment de régression sociale et politique, la volonté de revanche contre les musulmans… Ces attaques sporadiques ont perdu une grande partie de leur virulence : les attaques du 11 septembre 2001 ont fait presque 3 000 morts, celles de Madrid en 2004 191 morts, et celles de Londres en 2005 52 morts. Depuis 2005, les actes les plus meurtriers de l'islamisme radical en Europe ont été les attentats de janvier 2015 qui ont fait 17 morts. Les sociétés européennes – et notamment française – attribuent les attaques à une vision du monde qui leur semble à juste titre monstrueuse, mais elles en exagèrent la portée en raison même du statut de l'islam, ainsi que de la violence qui sévit dans une partie du monde musulman où le jihadisme crée l'horreur aux yeux non seulement des Occidentaux, mais aussi de la majeure partie des musulmans eux-mêmes. Dans l'amplification symbolique de la portée du jihadisme en Europe entre en jeu un rapport à l'islam comme à une « religion du dehors » qui ne correspond pas entièrement à son statut réel dans cette partie du monde, où il est devenu la confession de minorités significatives, faisant de la religion d'Allah la deuxième en nombre dans de nombreux pays européens. Il a fallu plusieurs centaines d'années pour que le protestantisme puisse se frayer une voie pacifique en Europe ; l'islam n'y est installé sous une forme massive que depuis un demi-siècle.

En France, le pays européen qui compte le plus de musulmans (aux alentours de 5 millions[22]), l'islamisme radical semble avoir eu une histoire récente qui se décline en relation avec la Syrie comme axe de césure majeure.

Depuis les événements de Syrie, on assiste à un afflux de jeunes vers ce pays pour aider surtout les groupes jihadistes qui englobent désormais toutes les catégories sociologiques. Auparavant, comme on l'a déjà souligné, les jihadistes français se recrutaient surtout dans les banlieues, à part quelques rares exceptions. À présent, les aspirants au jihad englobent les classes moyennes, des classes d'âge de plus en plus jeunes (des adolescents ou postadolescents de 15 à 17 ans), des filles (leur nombre qui

était insignifiant va *crescendo*), mais aussi, et de plus en plus, des convertis (ils existaient auparavant, mais ils sont désormais beaucoup plus nombreux). Les jeunes des banlieues avaient pour motif essentiel la haine de la société, bon nombre des jeunes des classes moyennes qui partent à présent ne sont pas mus par ce sentiment. Leur aspiration se cristallise à un autre niveau.

1. Jacques Frémeaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre*, 14-18 Éditions, 2006.

2. Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, Seuil, 1988, édition mise à jour en mars 2006.

3. Voir *Muslim Networks and Movements in Western Europe*, Pew Foundation, septembre 2010.

4. Souvent, parmi les jeunes convertis à l'islam, cette remarque revient avec force : Allah est le Dieu unique, Il donne la clé de ce qui est autorisé et de ce qui est interdit, Il rétablit la norme sacrée, alors que Jésus est à la fois Dieu et fils de Dieu, ce qui est incompréhensible. On rejette la Trinité non pas en vertu d'une théologie inspirée de l'arianisme, mais sous les effets d'un bon sens moderne induit par l'hyper-sécularisation. Celle-ci a introduit une rupture profonde avec le christianisme comme vision trinitaire du sacré. Voir pour ces constats Farhad Khosrokhavar, *L'Islam des jeunes*, Flammarion, 1998 ; *L'Islam dans les prisons*, Balland, 2004 ; et *Quand Al-Qaïda parle*, Points, 2007.

5. Voir I^re^ partie, chap. 4, note 1.

6. « Espagne, attentats de Madrid : enjeu politique du procès », 13 février 2007, http://www.latinreporters.com/espagnepol13022007.html

7. Voir "Radicalization in the West: The Homegrown Threat", The New York Police Department Intelligence Division, 2007, in relation to the Islamic extremist radicalization ; C. McCauley, S. Moskalenko, "Mechanisms of political radicalization: Pathways toward terrorism", *Terrorism and Political Violence*, 2008.

8. « Syrie : une génération entière d'enfants sacrifiée après trois ans de guerre, selon l'ONU », http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=32211&Cr=Syrie&Cr1=#.VJlxI0CSbqB

9. Youssef Courbage, « Ce que la démographie nous dit du conflit syrien », 15 octobre 2012, http://www.slate.fr/story/62969/syrie-guerre-demographie-minorites

10. Voir Farhad Khosrokhavar, *L'Islamisme et la mort. Le martyre révolutionnaire en Iran*, L'Harmattan, 1995.

11. Gabriel Tarde, *Les Lois de l'imitation* (1890), Kimé, 1993.

12. Voir Peter R. Neumann, avec the BBC World Service, *The New Jihadism. A Global Snapsho*t, ICSR, 2014.

13. Dans un sondage sur 516 détenus de Guantanamo, les chercheurs du Combating Terrorism Center de West Point « ont trouvé que la connaissance d'un autre membre d'Al-Qaïda était un meilleur indice pour savoir qui deviendrait terroriste que l'adhésion à l'idéologie du jihad ». Voir Joseph Felter et Jarret Brachman, "An Assessment of 516 Combatant Status Review Tribunal Unclassified Summaries", CTC Report, West Point, N.Y., Combating Terrorism Center, 15 juillet 2007, http://ctc.usma.edu/csrt/

14. Voir I^re^ partie, chap. 4.

15. David Cook (dir.), *Jihad and Martyrdom*, Routledge, 2010 ; Gilles Kepel, *Jihad*, *op. cit*.

16. Voir Farhad Khosrokhavar, *Inside Jihadism: Understanding Jihadi Movements Worldwide* (Yale Cultural Sociology Series), Paradigm Publishers, 2009 ; *Jihadist Ideology. The Anthropological Perspective*, CIR, Aarhus University, Danemark, 2011.

17. Thierry Vareilles, *Histoire d'attentats politiques de l'an 44 av. J.-C. à nos jours*, L'Harmattan, 2005.

18. En France, Adolphe Thiers ordonne le massacre de 30 000 communards en 1871 ; aux États-Unis, à Chicago, en représailles à l'explosion d'une bombe, la police ouvre le feu sur un rassemblement ouvrier et tue une trentaine d'entre eux le 4 mai 1886 (massacre de Haymarket).

19. Diego Gambetta (dir.), *Making Sense of Suicide Missions*, Oxford University Press, 2005.

20. Merah, dans son action violente qui a abouti à 7 morts, a agi seul, c'est pourquoi le qualificatif de « loup solitaire » lui convient. En revanche, sa relation avec des militants fondamentalistes et son voyage dans les pays où sévit le jihadisme (Pakistan, Afghanistan…) font qu'il n'est pas uniquement un loup solitaire.

21. « Le tueur du Musée juif a filmé ses crimes », *La Dernière Heure*, 26 mai 2014.

22. Le nombre exact des musulmans en France est inconnu en raison de l'interdiction de procéder à un dénombrement officiel, la religion étant perçue comme une affaire privée du citoyen. Les estimations se situent dans une fourchette de 4 à 6 millions. Il s'agit de ceux qui sont de confession musulmane, pas nécessairement pratiquants au sens strict du terme.

2
Pour une typologie des jihadistes européens

Le jihadiste en tant que jeune de la cité

Les tenants les plus redoutables de l'islam radical ne sont pas les grands-pères ou les pères, mais les fils. Dans les nouvelles générations en Europe, les jihadistes sont en majorité (mais pas en totalité) des jeunes au parcours chaotique – la délinquance, souvent la prison, suivies d'un raidissement idéologique – et qui cherchent dans l'action radicale une identité qu'ils n'ont pas su trouver autrement. Le jihadisme est un acte de « recouvrement d'identité », d'unification de soi, de vision monolithique de soi, dans une société où l'identité est multiple (dimension positive), mais aussi souvent éclatée (dimension négative). Surtout pour des jeunes qui vivent dans des quartiers d'exclusion, l'attirance du jihadisme est directement liée à sa dimension antisociale (la haine de la société se transcrit dans un registre islamiste radical) et antidomination (on ressent la domination sociale, mais, au lieu d'adopter une logique d'action constructive qui la remet durablement en cause, on opte pour la solution radicale, à court terme, afin d'en découdre avec un ordre qui devient, dès lors, « hérétique », « mécréant » et diabolique). Mais l'identité jihadiste ne se réduit pas pour autant à des dénégations (la dimension « anti », « contre »). La dimension « positive » réside dans la promotion de soi à ses propres yeux en tant qu'individu à identité « unifiée » (en fait rigidifiée, voire ossifiée, compte tenu de l'inflexibilité extrême d'une vision qui exclut et anathématise tout ce qui s'oppose à ses visées), à la perception héroïque de soi (on devient un héros en épousant la logique du martyre et du jihad selon sa version extrémiste), à une gratification narcissique de se voir à la une des médias (la couverture médiatique devient un élément fondamental dans l'identité de soi), à l'affirmation de soi comme quelqu'un qui compte (auparavant on était insignifiant, à présent on fait la une des médias, comme

Merah en 2012 ou Khaled Kelkal en 1995), enfin à une nouvelle fierté d'être soi en narguant la mort et en inversant le regard que porte la société sur le moi (ces jeunes pensent que la société les méprise ; leur nouvelle capacité d'assener la mort et de se faire craindre, en inversant le vecteur du mépris en celui de la peur, réconforte ainsi leur ego). L'islamisation radicale procède de l'interne (situation d'exclusion et d'anomie sociale des jeunes), mais aussi de l'externe (l'événement tel qu'il se déroule en dehors des frontières trouve des relais pour se transmettre aux acteurs jihadistes potentiels par Internet, par des personnalités charismatiques ou des associations plus ou moins clandestines, ou enfin par le groupe lié par des attaches affectives).

Sur le plan anthropologique, la famille patriarcale d'origine maghrébine s'est muée au fil du temps en une entité nouvelle que l'on pourrait qualifier de patriarcat sans père. Le noyau symbolique où l'autorité est investie dans le père est inchangé, simplement celui-ci est physiquement absent ou, en cas de présence, il est là en pointillés, l'ombre de ce qu'il était quelques générations avant, canard boiteux et vieilli qui ne maîtrise plus le sort de ses fils, souvent dans la rue et empêtrés dans une délinquance induite par le quartier enclavé, le « ghetto[1] ». Généralement, c'est le grand frère qui cherche à en prendre la place. Il exerce protection et violence à l'égard de la sœur et entend imposer son diktat aux petits frères. Mais, là où dans la famille patriarcale traditionnelle le père exerçait une véritable autorité, le grand frère en a perdu les attributs symboliques et n'exerce en fait que violence et intimidation. Il contribue souvent à l'entretien de la famille par ses activités délinquantes, là où les occasions de vivre normalement sont souvent déniées, le quartier opérant comme un « cocon », mais aussi une « cage », où évoluent les relations illégales de l'économie souterraine et où il n'y a souvent pas de salut, à moins que la famille ne s'exile du quartier, ce qui n'est pas du ressort de tout le monde. La fille s'en sort quelquefois mieux, mais elle doit se dégager de la tutelle du grand frère pour trouver du travail à l'extérieur. Dans cette famille où l'autorité est absente et où la mère esseulée doit travailler et gagner durement sa vie tout en élevant des enfants, les garçons bénéficient d'une large autonomie qui les pousse vers la délinquance, souvent la seule possibilité effective dont ils disposent pour aider la famille, vivre le rêve des classes moyennes et accéder à un

consumérisme qu'ils paieront souvent cher, au prix de l'emprisonnement et du cercle vicieux de la récidive et de la réincarcération.

La victimisation en est la conséquence : l'horizon est bouché, le monde est celui du rejet mutuel des jeunes par la société et de la société et toutes ses formes d'autorité par les jeunes. Tous ne deviennent pas jihadistes, mais, parmi ces jeunes, ceux qui prennent cette voie ont une perception de la réalité sociale qui procède de la sacralisation de la haine de la société beaucoup plus que d'une quelconque spécificité de l'islam. Il y a une indignité intériorisée que l'« individu négatif[2] » vise à surmonter, le jihadisme lui en donnant la belle occasion : il devient « quelqu'un », il n'est plus indigne, mais digne aux yeux de Dieu, et quant à ceux qui le rejettent, ils sont des « impies », des « hérétiques », des damnés que l'on peut massacrer sans le moindre souci moral. Ce faisant, il coupe tous les ponts qui pourraient l'aider à sortir de la marginalité et de la délinquance au prix d'un rude labeur consistant à surmonter de redoutables obstacles pour rejoindre, cette fois légalement, les classes moyennes.

La quête de la violence extrême à l'état brut est liée à ce sentiment d'être injustement maltraité par la société, mais c'est aussi une manière de se doter d'une virilité qui élève l'individu au-dessus de la mêlée et lui vaut le statut du « héros négatif[3] » dans ses multiples aspects : la peur qu'il suscite chez les autres et qui lui donne le sentiment d'être quelqu'un et d'exister intensément dans leur regard épouvanté, en particulier celui des victimes potentielles ; la volonté de prendre sa revanche vis-à-vis d'une société où il a été « moins que rien » ; l'aspiration à faire la une des médias et de surpasser ainsi ceux qui étaient jusque-là « supérieurs » à lui en termes de statut et de position socio-économique ; mais aussi trouver une caution islamique à cette violence en référence à des formes plus « pures » de la religion d'Allah, dont la pureté se décline, à leurs yeux, par le degré de violence impliquée dans leur action jihadiste, mêlant ainsi les registres fondamentaliste et extrémiste[4]…

Enfin, le jihadisme est une « vocation » qui permet aux jeunes désœuvrés des quartiers dits sensibles de se doter d'un « travail ». Après des années de chômage et dans la perspective d'un horizon bouché en termes d'emploi et d'occupation, le jeune qui s'implique dans la guerre sainte remplit ses journées, s'occupe et n'a plus le souci de « tuer le

temps », toute son ardeur et son énergie étant vouées à la cause sacrée qui devient son identité de substitution.

Cela peut concerner aussi les jeunes des classes moyennes qui vivent souvent tardivement chez leurs parents, gardent une mentalité d'adolescents attardés même à l'âge de 22, 23, voire 25 ans, et remplacent avantageusement par une identité jihadiste celle que leur avait forgée une vie quotidienne sans aspérité.

Le jeune de classe moyenne : le jihadiste en herbe

Avant la guerre civile en Syrie, la majeure partie des jihadistes français se recrutaient parmi les jeunes des banlieues. À présent, on assiste à une extension de la vocation jihadiste à de nombreux jeunes des classes moyennes. Il n'y a plus de barrière. Le mal dont souffrent ces jeunes, et désormais des adolescents et des postadolescents, est d'une autre nature que celui des jeunes banlieusards.

Pour commencer, il y a la dilution de la notion d'autorité. La famille recomposée dilue l'autorité par la démultiplication des fonctions paternelle et maternelle. La dimension fondamentalement moderne de ce phénomène est la reconnaissance du droit des enfants et l'accroissement de la capacité de négociation des uns et des autres qui en font des êtres de dialogue, beaucoup plus que par le passé. Mais l'autre effet est la perte des lieux d'autorité, la prolongation de l'état d'adolescence (jusqu'à la trentaine on peut rester dans la famille et garder une mentalité postadolescente, voire adolescente), la difficulté de se rassembler en une personnalité affectivement cohérente et, surtout, le sentiment oppressant d'une nouvelle forme d'anomie, liée à la disparition de la famille patriarcale sans qu'une forme matri-patriarcat puisse s'y substituer.

L'absence d'autorité fait que, désormais, un peu dans un mouvement qui est anti-Mai 68, on ne cherche pas à casser l'autorité, mais à s'en procurer une sous une forme nouvelle, un peu pour créer comme une transcendance là où tout semble nivelé. Dans le mouvement de Mai 68, l'antiautoritarisme était la tendance dominante ; aujourd'hui, nombre de jeunes cherchent une autorité « crédible » à laquelle s'accrocher, les groupes jihadistes la pourvoyant en se réclamant de Dieu et en se faisant passer pour Ses porte-parole ; Mai 68 était pour la libération sexuelle, à

présent on demande un encadrement de la sexualité, sa moralisation, voire sa restriction, et l'un des attraits du jihadisme réside dans sa capacité à créer une sexualité normée selon les règles inflexibles d'un islamisme rigidifié. Mai 68 demandait à ce qu'on fasse l'amour, pas la guerre. Le jihadisme promeut non pas l'amour, mais la violence absolue, et cela fascine d'autant plus que la non-violence a été synonyme d'absence d'idéal et de manque d'autorité. Si Mai 68 était le théâtre de l'iconoclasme sur le plan symbolique, le jihadisme vise à créer des « icônes », à imposer un conformisme au nom de la transcendance divine. L'attrait du jihadisme chez une partie de la jeunesse des classes moyennes se fonde précisément sur son aptitude à promouvoir des valeurs opposées à celles des sociétés européennes désenchantées.

La famille est le théâtre du désarroi. En son sein, on fait l'expérience de la liberté de choix, mais aussi de l'angoisse de la non-appartenance, de la perte d'enracinement (la semaine chez la mère, le week-end chez le père…). Cette désunion entre père et mère et la vie dans l'entre-deux ouvrent le jeune individu à une grande flexibilité et à l'assomption de soi sous de multiples formes, ce qui était inimaginable dans la famille patriarcale. On souffre de l'instabilité, de l'absence de pôle d'identification, de la fragmentation de l'ego et de la profanation des autorités du père et de la mère par un nivellement qui ouvre l'espace du possible (la discussion et la négociation à l'infini), mais ôte à l'autorité toute légitimité incontestée. L'islamisme radical est le lieu d'exercice de cette autorité absolue qui rassure le jeune individu décontenancé, en quête de repères et, surtout, aspirant à une stabilité psychique que ne lui offre pas la famille éclatée. La violence devient l'un des lieux de la jouissance d'une « volonté d'hétéronomie[5] ». Le jihadisme ôte à l'individu le fardeau de choisir constamment son ego, il lui fournit un idéal qui le déleste du poids mort de l'individualité en lui faisant accéder à un Nous sacré (la néo-*umma* mythique d'une fraternité collective) qui le désindividue activement et lui apporte le goût de l'absolu dans la mort. Si Mai 68 était l'exaltation de la vie dans la jouissance d'une spontanéité et d'une sexualité débridées, le jihadisme est la célébration de la mort au sein d'une normativité étouffante dont l'attrait réside précisément dans l'absence d'autonomie.

Les filles y trouvent leur compte. Elles ressentent profondément la nature non fiable des jeunes mâles qui les entourent. La libération sexuelle a eu pour conséquence le chacun pour soi de la femme et de l'homme, avec en supplément le rejet par l'homme de tout engagement durable au nom de la sacro-sainte autonomie de l'individu affranchi des contraintes. Les jeunes filles trouvent dans les jeunes hommes qui rejoignent le jihadisme une virilité et surtout une sincérité dans l'affrontement de la mort qui en font les compagnons idéaux, susceptibles de respecter la femme de la même façon qu'ils respectent leurs convictions pour lesquelles ils sont prêts à sacrifier leur vie. La logique de l'émancipation sexuelle entraîne une méfiance vis-à-vis de l'autre que seul le baptême de la mort peut éradiquer.

Mai 68 était hédoniste à fond, le jihadisme est comme le contre-poison à la jouissance des sens. Il se veut mortifère et spirituel, spirituel parce que mortifère, assenant et recevant la mort avec une sorte d'insouciance, alors que la plus grande manifestation à Paris des jeunes révoltés de 1968 a fait un seul mort par noyade dans la Seine. Le théâtre des opérations jihadistes en Syrie est jonché de cadavres, l'épreuve du réel étant autrement plus horrifiante que les échos galvanisants des slogans « CRS-SS » de Mai 68. Le jihadisme des jeunes des classes moyennes européennes est mentalement lié à l'épuisement des messages véhiculés par Mai 68 où l'on s'enivrait du spectacle de sa propre libération. Désormais, on cherche avant tout à s'enchaîner par un désir de servitude volontaire qui est à sa façon la quête de l'absolu, une forme de désécularisation à la recherche d'un Dieu inclément et punisseur qui détourne le regard des uns et des autres du spectacle affligeant d'une liberté sans emploi et d'une laïcité désacralisée. L'affect joue un rôle fondamental dans le mal-être d'une partie des jeunes qui cherchent la fête dans la mort, faute de trouver un sens à la vie. On est devant l'inanité des théories de l'aliénation qui identifiaient le religieux et la mystification. Désormais, le religieux revient avec la promesse de la mort dans la damnation pour les « mécréants » et de la mort dans la félicité éternelle pour les adeptes de la guerre sainte à outrance.

Parallèlement, en Europe, la figure fondamentale de l'identité collective, c'est-à-dire l'État-nation, est en crise profonde. Personne ne se sent fondamentalement européen, mais primordialement français, anglais, allemand ou espagnol. Pourtant, les décisions majeures sont décentrées par rapport à cette nation où l'on se sent chez soi et qui n'en finit pas de se

déliter dans le prosaïsme des cénacles bruxellois qui font que le « politique » n'est plus possible, seules des négociations « techniques » sont de l'ordre de l'envisageable. Le statut du politique comme pourvoyeur d'identité est remis en cause sans qu'une autre instance puisse en prendre la place.

L’individu désaxé : entre trouble mental et jihadisme

Entre les jihadistes banlieusards avides de croiser le fer avec la société et les jeunes de classe moyenne souffrant de la déliquescence de l’autorité s’intercale une autre catégorie dont les adeptes se recrutent autant chez les premiers que chez les seconds : des individus souffrant de troubles mentaux et dont la lucidité peut être plus ou moins atteinte. Ils peuvent être des *borderline*, des psychopathes, des déséquilibrés mentaux exposés à des souffrances psychiques aiguës, des individus dont le discernement est aboli ou altéré.

Alors que les jihadistes invétérés tentent de tuer le maximum de gens, ces individus opèrent souvent à l’arme blanche, tuant ou blessant une ou deux personnes et se faisant tuer ou arrêter par les forces de l’ordre avec une relative aisance. Ce qui les distingue des autres est d’abord leur inconséquence : souvent armés d’un simple couteau, ils blessent un ou deux individus, surtout des forces de l’ordre (soldat ou policier), avant d’être abattus. Ils sont souvent dans un état second. Il s’agit d’une catégorie sur laquelle les experts psychiatriques ne sont pas souvent d’accord, le constat pouvant aller, pour le même cas, d’une lucidité entamée au manque total de lucidité.

Les formes de jihadisme

Depuis quelques années, on assiste à la diversification du registre de l'islamisme radical. Au début des années 2000, les jihadistes adoptaient une attitude souvent ostentatoire. Ils se mêlaient aux fondamentalistes religieux et prônaient la guerre sainte. Désormais, un nouveau modèle de radicalisation émerge. La plupart de ceux qui ont des tendances radicales dissimulent leur foi pour échapper à la vigilance de la police. Ils se rasent la barbe pour se rendre invisibles, font tout pour ne pas se démarquer des citoyens laïcs ou de ceux dont la foi est individualisée et privée.

Un autre trait distinctif de la nouvelle radicalisation est qu'elle cherche à constituer de petits groupes de quelques individus. Toutes les tentatives faites par des réseaux pour mener à bien une action terroriste depuis 2005 (attentats de Londres) se sont soldées par un échec, à la suite de l'interception par les services de renseignement et la police de leurs tentatives de communication par téléphone portable, Internet ou autres types de connexion. En revanche, chaque fois qu'un individu isolé ou un microgroupe de deux ou trois personnes a été à l'origine des attentats, que ce soit au nom de l'islam radical ou d'autres formes d'extrémisme (par exemple dans le cas de Merah ou du Norvégien Anders Breivik[6]), les chances de succès ont été incomparablement plus grandes. L'individu radicalisé a pu être influencé par une association ou un groupe radical, mais dont les membres ne participent pas directement à l'attentat. Désormais, l'individu esseulé ou le petit groupe sont la condition *sine qua non* pour la réussite de l'attentat terroriste. Autrement, face à un groupe de plusieurs individus, la probabilité est grande pour que la tentative soit neutralisée par les forces de l'ordre avant même qu'elle ne soit mise en acte.

L’individu isolé agit plus ou moins seul (Mohammed Merah était seul dans la perpétration de ses meurtres) ; il est plus ou moins influencé par des réseaux ou des groupes fondamentalistes (Merah aurait été influencé par l’association Forsane Alizza), mais le passage à l’acte s’effectue par l’individu seul, contrairement aux schémas en vigueur jusqu’en 2005 où plusieurs individus, allant d’une vingtaine (le 11 septembre 2001 aux États-Unis) à quelques-uns (4 dans l’attentat de Londres en 2005) agissaient de concert. Désormais, il faudra plutôt compter avec un seul individu ou un micro-groupe de deux ou trois personnes qui tentent de mettre en œuvre l’action violente au nom de la Communauté globale (comme l’islam, ou la Nation, ou l’Europe menacés par les musulmans…).

Le troisième trait de ces nouveaux types de terroristes est leur déficience ou leur fragilité mentales. Auparavant, la logique du groupe faisait obstacle à ce que des individus mentalement fragiles puissent pénétrer en son sein. C’est ainsi que Zaccaria Moussaoui a pu être éliminé du cercle des meneurs de l’attentat du 11 septembre 2001 parce que, pour le groupe, il n’était pas fiable, vu ses problèmes mentaux et son manque de crédibilité. Dorénavant, le groupe est absent, et c’est l’individu lui-même, ou un très petit noyau de deux ou trois, qui décide du passage à l’acte, et il s’agit souvent des personnes marquées par des fragilités psychologiques, comme cela semble avoir été le cas de Mohammed Merah, ou d’Anders Breivik, ou d’Alexandre D., ou encore des deux Nigerians convertis Michael Adebowale et Michael Adebolajo, dont l’un a tué un soldat anglais dans les rues de Londres à Woolwich en mai 2013.

En résumé, le jihadiste introverti revêt les caractéristiques suivantes :

— barbe courte ou absence de barbe, contrairement à la barbe plus ou moins touffue des fondamentalistes ;

— refus de constituer de larges réseaux, ce qui exclut les « fuites » par la Toile ou le portable, susceptibles d’alerter les forces de l’ordre ;

— refus de tout contact avec les mosquées, les sachant sous surveillance ;

— attitude totalement introvertie, notamment dans l’interaction avec les autres, renonçant au prosélytisme sous sa forme extravertie et évitant de collaborer avec d’autres ou d’en enrôler au sein du groupe fort restreint (deux ou trois personnes au maximum) ;

— construction de relation entre une personnalité forte, que nous appellerons le « radicalisateur », et une personnalité influençable, voire faible, que nous qualifierons de « radicalisée » ;

— constitution de « duos » – et plus rarement de « trios » – qui sont, à côté des cas individuels (le loup solitaire), le cas le plus fréquent de « réseau radicalisé » de nos jours en Europe.

Le loup solitaire et l'individu autoradicalisé

Depuis les trois attentats majeurs qui ont secoué l'Occident, c'est-à-dire ceux du 11 septembre 2001 aux États-Unis, ceux du train de banlieue de Madrid (11 mars 2004) et ceux du métro et du bus de Londres (7 juillet 2005), les attaques terroristes ont changé de nature dans cette partie du monde. Les grands groupes n'ont plus de chances de réussir, leurs messages étant interceptés par les services de renseignement, qui préviennent ainsi leur action. De nombreux cas d'action neutralisée ont été relevés depuis cette date un peu partout en Europe et aux États-Unis. Un nouveau type de jihadiste (ou d'activiste néofasciste comme le Norvégien Anders Behring Breivik) a vu le jour, en partie en raison du succès des services de police et de renseignement. Ce type d'individu peut agir seul (le singleton ou le « loup solitaire »), à deux (le duo) ou au plus à trois (le trio)[7]. Au-delà, les risques sont grands de l'infiltration du groupe par les forces de l'ordre et leur neutralisation. Les activistes le savent. Depuis quelques années, ce sont les loups solitaires qui sont les terroristes les plus redoutables en Europe, leur nombre pouvant aller à deux, constituant le « duo » (les frères Djokhar et Tamerlan Tsarnaev qui ont tué 3 personnes et blessé 264 autres le 15 avril 2013).

Les cas de « loups solitaires » sont nombreux.

Le dernier en date est celui de l'agresseur des policiers du commissariat de Joué-lès-Tours, en Indre-et-Loire, le 20 décembre 2014 : un ressortissant du Burundi attaque des agents de police à l'arme blanche, blessant trois d'entre eux, avant d'être abattu[8].

Le 24 mai 2014 à Bruxelles, Mehdi Nemmouche, Français d'origine algérienne, récidiviste, abat 4 personnes par des armes à feu au Musée juif de Bruxelles. Il avait séjourné en Syrie et en Irak où il avait rejoint l'État islamique en Irak et au Levant (Daesh).

Le cas de Mohammed Merah, qui a tué 7 personnes et en a blessé 6 autres entre le 11 et le 22 mars 2012 à Montauban et à Toulouse, a été abondamment commenté. Celui d'Alexandre D., le jihadiste converti de 22 ans qui a tenté de tuer un soldat à La Défense le 25 mai 2013, relève du profil d'un autoradicalisé qui vit comme les marginaux et qui ne vise pas à abattre n'importe qui, mais un militaire. Dans ce cas, de même que dans celui de Merah ainsi que des deux jihadistes Michael Adebolajo et Michael Adebowale, qui ont tué le soldat anglais Lee Rigby, il s'agit de s'en prendre spécifiquement aux militaires (Merah tue 4 juifs, apparemment parce que le soldat qui aurait dû se présenter était absent sur le lieu de rendez-vous). Ce modèle contraste avec celui des jihadistes qui entendent tuer indistinctement et massivement, comme les deux frères kirghiz Djokhar et Tamerlan Tsarnaev qui ont fait exploser des bombes le 15 avril 2013 sur le parcours du marathon de la ville de Boston aux États-Unis.

Le loup solitaire peut être l'individu autoradicalisé si tout le processus de radicalisation s'est accompli par lui tout seul, *via* Internet ou des lectures de littérature jihadiste (ou encore d'extrême droite dans le cas des personnes qui penchent vers ce type d'extrémisme).

Mais, quelquefois, il peut agir seul (et c'est en cela qu'il est un loup solitaire) tout en ayant été endoctriné par des associations ou des groupes d'amis (Merah semble avoir été radicalisé en partie par l'association Forsane Alizza). Dans ce cas, on peut le qualifier ainsi, mais il n'est pas pour autant un autoradicalisé.

Compte tenu du fait que les mosquées sont de plus en plus sous surveillance et que les individus au passé jihadiste sont plus ou moins suivis par les forces de l'ordre, l'autoradicalisation semble le chemin le plus sûr pour ne pas être identifié par la police, et nombre de jeunes le suivent, ce qui rend cahoteux le processus de leur endoctrinement et difficile leur identification par les forces de l'ordre.

Le duo

Ce modèle est plus rare que celui du loup solitaire. On en connaît au moins deux exemples en Occident : le cas des jihadistes Michael Adebolajo et Michael Adebowale (meurtre du soldat Lee Rigby le 22 mai 2013 à

Londres), et celui des frères Tsarnaev (explosion d’une bombe le 15 avril 2013 tuant 3 personnes à Boston).

Les événements de *Charlie Hebdo*

Ces événements marquent une rupture, non pas certes dans le jihadisme et son histoire mouvementée, mais dans la société française. Il serait dérisoire de mesurer le choc en termes quantitatifs. En tout, 17 personnes ont trouvé la mort : dans l'attentat contre *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015, 11 personnes ont été tuées par les deux frères Chérif et Saïd Kouachi, dont 8 membres de la rédaction de *Charlie Hebdo*, 1 policier, 1 gardien de la paix et 1 agent de maintenance ; le 8 janvier, Amedy Coulibaly, en liaison avec les deux frères, assassine une jeune policière municipale à Montrouge et, le lendemain, il tue 4 personnes de confession juive dans une supérette casher porte de Vincennes. Mais l'effet en a été mille fois supérieur puisque ces attaques touchaient les fondements symboliques du vivre-ensemble ; ils relevaient d'un type de crime qui était une déclaration de guerre non pas à la société, mais à l'ensemble des valeurs considérées comme étant sacrées, dans la mesure où elles touchaient la liberté d'expression et, par-delà, les fondements mêmes de la justice : faire justice et exécuter la sentence soi-même procède d'une monstruosité qui, combinée à une idéologie qui légitime ces actes en soi inadmissibles, rend le crime intolérable. En comparaison, des meurtres crapuleux même en nombre largement supérieur n'auraient pas déclenché un tel sentiment d'indignation et une telle volonté de montrer son parti pris de réaffirmer solennellement ces valeurs fondamentales, comme l'occasion s'en est présentée lors des manifestations le dimanche 11 janvier 2015, qui ont été des plus importantes (sinon *les* plus importantes) de l'histoire de la France moderne. Les deux frères se sont réclamés d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA), laquelle a, par la suite, officiellement revendiqué les attentats ; quant à Coulibaly, il s'est revendiqué de l'État islamique.

Le profil de ces trois jihadistes correspond à l'image globale que l'on pouvait se faire dans le cas des jeunes exclus, ayant vécu une grande partie de leur vie dans les banlieues. Plus généralement, chez ceux qui ont réussi à perpétrer des attentats terroristes au nom d'une version radicale de l'islam, depuis Khaled Kelkal (1995), en passant par Merah (2012), Mehdi Nemmouche (2014 à Bruxelles), les frères Kouachi et Koulibali (janvier 2015), on trouve les caractéristiques suivantes[9] :

— socialisation dans les cités et acquisition d'une sous-culture spécifique où la déviance joue un rôle essentiel pour assurer sa survie, voire sa renommée, en opposition à la société globale où les valeurs du travail, de la conformité à la loi et de la non-violence dans les rapports sociaux sont plus ou moins respectées ;

— structure familiale souvent désorganisée, famille monoparentale ou violente, séjour dans des foyers – c'est le cas de Merah, Nemmouche, les frères Kouachi et Coulibaly ;

— passage par la prison où ils deviennent multirécidivistes et où soit ils se convertissent à la version radicale de l'islam, soit ils l'approfondissent et confèrent à leur radicalisation une ossature « théologique » en s'adonnant à des lectures édifiantes et en prenant contact avec d'autres détenus manifestant le même type d'aspiration, c'est-à-dire la volonté d'en découdre avec la société (« la haine ») ; volonté qu'ils cherchent à légitimer en la sacralisant au nom de l'islam ;

— voyage initiatique à l'étranger qui permet non seulement d'apprendre le maniement des armes, mais aussi et surtout de rompre affectivement avec sa propre société, devenant littéralement étranger à celle-ci et s'autorisant désormais à tuer au nom de crimes supposés contre l'islam : les dessinateurs de *Charlie Hebdo* qui auraient profané le Prophète par leurs caricatures, ou certains types de citoyens (les militaires musulmans qui auraient fait la guerre à leurs coreligionnaires en Irak ou en Afghanistan par exemple, ou simplement se seraient rangés du côté des ennemis de l'islam en rejoignant l'armée), ou enfin des individus de foi différente (les juifs à cause de l'intervention israélienne sur les territoires occupés, ou par antijudaïsme ou antisémitisme), ou, enfin, les citoyens lambda en raison de leur appartenance à une nation hérétique (les attentats du RER à Saint-Michel en 1995 qui ont fait 8 morts et 117 blessés

anonymes). Kelkal a séjourné en Algérie où il a pris contact avec les membres du GIA ; Merah a été au Tadjikistan, en Afghanistan et au Pakistan, mais aussi, auparavant, en Algérie où il tente d'entrer en contact avec des jihadistes ; Mehdi Nemmouche a été au Liban et en Turquie, et il est soupçonné d'avoir franchi la frontière turque pour séjourner en Syrie où certains prisonniers l'auraient reconnu comme geôlier d'otages, dont le journaliste Nicolas Hénin ; les frères Kouachi ont été au Yémen, financés apparemment par Anwar Al-Awlaki, où ils auraient appris le maniement des armes et, surtout, auraient été endoctrinés ; Chérif Kouachi aurait rejoint Al-Qaïda en péninsule Arabique (AQPA), et l'attentat a été revendiqué par cette filiale d'Al-Qaïda. Coulibaly n'a pas voyagé, car il était en prison, mais y a été influencé par un gourou, Djamel Beghal, qui lui a présenté Chérif Kouachi, détenu dans le même établissement pénitentiaire. La présence du gourou peut renforcer l'effet du voyage, inciter l'adepte à le faire ou, simplement, s'y substituer.

En tout état de cause, la rupture symbolique après l'adhésion à la version radicale de l'islam est nécessaire pour devenir « étranger » à sa propre société et pouvoir tuer les autres sans remords en les déshumanisant.

Les trois derniers cas des attentats de janvier 2015 montrent par ailleurs le fait souligné plus haut au sujet des formes nouvelles que revêtent les cellules jihadistes : deux frères, Chérif et Saïd Kouachi, dont le cadet semble jouer le rôle actif au sein de la fratrie, et Amedy Coulibaly, que Chérif aurait connu en prison (Fleury-Mérogis) ; leurs liens étaient tels qu'ils n'exigeaient pas des contacts par Internet ou par téléphone portable qui auraient alerté les forces de l'ordre. La prégnance de petits groupes ne dépassant pas deux ou trois individus, ou encore le cas d'individus seuls (Merah) font que la configuration du groupe – comme celui du 11 septembre 2001 où 19 membres actifs étaient directement impliqués dans les attentats, ou encore celui de Madrid en 2004 – semble désormais exclue.

La prison et le jihadisme

Dans quelle mesure la prison prédispose-t-elle à la radicalisation jihadiste ? Contrairement à une opinion répandue, il n'est pas facile de se radicaliser en prison en se procurant une littérature jihadiste sur la Toile et en nouant des contacts avec les autres partisans de la guerre sainte à outrance, ni d'endoctriner d'autres détenus. La tâche est malaisée, mais elle n'est pas impossible. Ce qui est facile en prison, c'est de se socialiser contre la société et ses valeurs, nourrir une haine intense envers les détenteurs du pouvoir (surtout ceux qui portent l'uniforme, pompiers inclus) et chercher à prendre sa revanche. La prison inspire de la haine par son manque de moyens, sa surpopulation (en maison d'arrêt des grandes villes) et son sous-équipement. Cette haine peut se transcrire naturellement dans un registre jihadiste, l'islam radical étant la seule idéologie qui puisse combiner des idéaux d'extrême gauche (l'anti-impérialisme) et d'extrême droite (la surenchère dans la famille patriarcale, la préservation des valeurs conservatrices, l'antiféminisme…). En d'autres termes, des jeunes des cités qui séjournent en prison peuvent en sortir beaucoup plus enragés contre leur traitement par l'institution carcérale et plus avides de vengeance que par le passé. Ils peuvent aussi découvrir l'islam radical sans pour autant avoir été directement exposés à une idéologie jihadiste, simplement parce qu'ils ont pu se pencher sur ce problème et se découvrir, dans le tête-à-tête avec soi et les programmes de télé consacrés au monde islamique, des raisons de se braquer contre un Occident dominateur.

Les salafistes en prison et leur rapport au jihadisme

Les salafistes ne sont pas jihadistes dans leur écrasante majorité. Ils gardent de la décennie précédente une caractéristique majeure, celle de révéler au grand jour leur foi et d'en faire étalage de manière ostentatoire. Leurs raisons sont complexes : ils visent avant tout à s'imposer en prison comme le seul groupe de référence en matière d'islam, tentent de se donner comme « incontournables » en faisant légitimer leur accoutrement qui est quelquefois interdit dans certaines prisons (*qamis*, *jellaba*), mais qu'ils portent quand ils le peuvent ; ils se font pousser une barbe touffue qui leur donne une forme de légitimité en contraste avec le visage glabre, ou quelquefois la moustache ou la barbichette des autres musulmans, la barbe devenant le signe distinctif d'un groupe dont les membres se reconnaissent aisément à partir de ce trait, visible de loin. Les salafistes ont une présence ostensible, et leur force réside dans l'absence d'une organisation centralisée. Contrairement à Tabligh wal da'wa, qui a une organisation formelle et dont les membres peuvent être identifiés en fonction de cette allégeance en plus de leurs signes distinctifs, les salafistes n'appartiennent pas à une organisation, mais à une nébuleuse, ce qui leur confère une immunité (on ne peut poursuivre aucune organisation, ou parti, ou association déterminés) et une capacité d'attraction (en devenant salafiste, on devient membre d'une communauté visible, mais sans armature institutionnelle unifiée, une communauté de cœurs, en somme) dont la force réside en grande partie dans son apparence même. C'est seulement ce principe d'allégeance (le profil que l'on affiche) qui fait que les salafistes, parfaitement conscients du fait qu'en prison leur habillement les fait repérer et surveiller étroitement par les autorités, arborent d'autant plus leur particularisme religieux : barbe, façon d'être, tentative de prêcher par

l’exemple. Leur rigorisme religieux se manifeste par leur exclusion de tout musulman qui ne ferait pas ses cinq prières quotidiennes :

« Détenu (Ahmad, d’une trentaine d’années) : Celui qui ne fait pas ses cinq prières quotidiennes n’est pas musulman selon les *hadiths* [propos attribués au Prophète] et le Coran.

« Question : Alors, pour vous, les musulmans non pratiquants n’existent pas ?

« Détenu : Bien sûr que non. C’est une idée chrétienne. En islam, ou bien on est musulman et on fait ses devoirs religieux, ou bien on est un hérétique, il n’y a pas d’intermédiaire, il n’y a pas de “musulman non pratiquant”, comme vous dites.

« Question : Mais alors le musulman radical qui comme Merah tue des innocents, il suffit qu’il fasse ses prières pour qu’il soit musulman, par contre celui qui ne les fait pas, mais ne fait pas de tort à son prochain, est hérétique ?

« Réponse : Oui, c’est comme ça ! C’est l’islam[10]. »

On voit bien la distance qui se creuse ainsi avec le reste de la société, et surtout le problème que soulève ce type d’attitude vis-à-vis des islamistes radicaux. Les salafistes ne commettent pas de violence dans leur écrasante majorité (sauf l’infime minorité dite « salafiste jihadiste »), mais ils se sentent religieusement plus proches des jihadistes que des musulmans non pratiquants, les jihadistes étant des musulmans puisqu’ils s’acquittent de leurs devoirs religieux (en tête desquels les prières quotidiennes), les seconds étant des hérétiques même s’ils n’agressent pas les autres, dans la mesure où ils ne s’acquittent pas de leurs obligations religieuses.

Dans la discussion, la plupart des salafistes rencontrés en prison ne soutenaient pas Merah dans le meurtre des enfants (même juifs), mais ne trouvaient rien à redire au fait qu’il ait tué des militaires musulmans.

Parmi les salafistes en prison, un groupe a le vent en poupe, les salafistes convertis. Ils sont la preuve vivante de la légitimité de l’islam aux yeux de nombre de détenus musulmans (même les non pratiquants), qui sont fiers de ce que des Français « de souche » se convertissent à la religion d’Allah. Ils sont peu nombreux et, souvent, depuis quelques années, ils ne se déclarent pas comme tels et font tout pour que les surveillants ignorent

leur conversion : ils ne vont pas voir les imams, ne déclarent pas leur jeûne du ramadan, font profil bas et, contrairement aux autres salafistes, n'ont pas une attitude ostentatoire ni des vêtements ou une barbe permettant de les identifier. Ces salafistes d'un « nouveau genre » (à tout le moins parce qu'ils dissimulent leur foi plutôt que de l'exhiber comme leurs coreligionnaires) connaissent les tenants et les aboutissants des réglementations en vigueur et ont surtout une idée très claire de leurs droits. Ils ne se laissent pas « marcher sur les pieds » comme les « Arabes », souvent peu au fait des lois et de la protection de leurs droits en prison. Ils montrent une grande capacité de travail (notamment pour l'apprentissage de l'arabe) et se consacrent à la lecture du Coran et des livres du *hadith* avec une ardeur que l'on trouve rarement chez les « musulmans de souche ». Après quelques années en prison, ils se targuent de connaître par cœur des versets entiers du Coran qu'ils citent avec délice, impressionnant les autres détenus musulmans et devenant progressivement leur guide pour les questions religieuses, surpassant les imams pour la compétence au sujet du *fiqh* (droit musulman). Ce converti salafiste (mais qui n'en a pas l'air) nous livre, narquois, ses réflexions sur la vie en prison et, surtout, celle des musulmans en son sein :

« Question : Êtes-vous musulman ?

« Détenu : Je suis français de souche, comme on dit, je suis très intéressé par l'islam et depuis quelques années je me cultive dans cette religion : j'ai appris l'arabe et je lis le Coran et les autres textes des Salafs [les compagnons du Prophète qui ont transmis des *hadiths*, propos du Prophète mis en forme par les six compilateurs reconnus légitimes], et maintenant des musulmans viennent me voir pour demander des conseils pratiques pour être conformes à l'islam. La prison est du pain bénit pour moi. Dieu a voulu que je sois derrière les barreaux pour approfondir ma foi.

« Question : Vous cachez votre conversion aux surveillants ?

« Détenu : Je ne cache rien, mais je ne montre rien. Il y a une notion que surtout les chiites utilisent, *taghiya* ou *kitman*, mais ils l'ont prise aux sunnites, en la déformant. Je les rejette pour leur version déformée de la foi, leur idolâtrie des saints et de la famille du Prophète et leurs excès de tout genre. Mais, sur ce point, les musulmans ont le droit de cacher leur foi quand la persécution est telle qu'ils ne peuvent la pratiquer et qu'ils pensent que c'est contraire aux intérêts de l'islam de la montrer. Je ne montre rien,

mais je ne cache rien non plus, sauf à ceux qui peuvent faire du tort à l'islam. Les jeunes viennent me voir pour me demander des conseils sur la foi, et je les aide tant que je peux. Ils veulent par exemple savoir s'ils peuvent manger telle chose ou si c'est *haram* [interdit]. Je leur explique du mieux que je peux. Il y avait un Italien converti dans cette aile qui avait une très belle voix pour psalmodier le Coran, faire du *tajwid*. Il était aussi très instruit en islam, il s'était converti il y a quelques années et il était aussi pour les jeunes une source d'inspiration. En prison, les musulmans sont persécutés, surtout quand ils ont une foi orthodoxe et veulent pratiquer sérieusement leur religion. Je leur indique comment faire les prières, comment apprendre l'arabe, lire le Coran et bien d'autres choses. Je fais tout cela dans la discrétion parce que si les surveillants l'apprennent, ils vont me traquer et je serai moins libre, surtout je risque d'avoir des ennuis avec les gardiens antillais qui n'aiment pas qu'on change de religion et qu'on devienne musulman après avoir été chrétien. Puis il y a le système carcéral qui fait que les convertis sont notés et traités comme de futurs terroristes.

« Question : Les salafistes montrent qu'ils le sont par leurs vêtements, leur barbe, leur façon de se comporter, leur *qamis* [pantalon qui descend juste sous les genoux], et d'autres détails. Vous, au contraire, vous dissimulez votre foi. Peut-on vous qualifier de salafiste ?

« Détenu : Je suis simplement musulman, je ne suis aucun chemin particulier. En un sens, tous les musulmans devraient être salafistes, si on entend par là qu'ils doivent suivre les Salafs, les compagnons du Prophète. Si je cache ma foi, comme je vous l'ai dit, c'est pour éviter qu'on porte tort à l'islam. Le fait que les surveillants ignorent ma foi est plus au bénéfice de l'islam que s'ils la connaissaient. Je suis donc en un sens un salafiste qui tient compte des intérêts de l'islam. En étant discret, je peux aider plus facilement les autres, surtout les jeunes, à revenir à l'islam et à se défendre contre les visions anti-islamiques de la société et du gouvernement[11]. »

L’islam radical et les détenus : l’affaire Merah

Pour la plupart des prisonniers interviewés, Merah n’aurait pas dû s’attaquer à des enfants, même juifs. Son action pouvait s’interpréter comme inspirée par l’islam d’après certains, par l’inconscience et la haine aveugle à l’égard de la société par d’autres. Mais nombre de détenus nous ont dissimulé leur point de vue réel, l’éludant sous une forme ou une autre, de peur que nous ne soyons des indicateurs de la police ou des « balances » de la prison. C’est à d’autres détenus, quelquefois plus âgés, qu’ils s’ouvraient de leurs sentiments réels, et là, ils témoignaient de leur admiration à son égard, mis à part l’épisode du meurtre des enfants que la plupart d’entre eux désapprouvaient. Mohammed Merah a été un peu le héros contesté d’une partie des jeunes de prison dans la décennie présente, comme Khaled Kelkal l’a été il y a une quinzaine d’années, leur mort les rehaussant au rang du héros pour les uns, de martyr pour les autres. Chez les détenus, l’idée qui prévaut désormais est que l’islam, surtout dans les problèmes relevant de l’extrémisme ou du fondamentalisme, est un « sac de nœuds », et qu’il vaut mieux éviter d’en discuter ou de s’en mêler. Cette attitude a pour conséquence la distorsion que l’on trouve dans les discussions au sujet des affaires comme celle de Merah entre des détenus qui se distinguent des « fondamentalistes » (les salafistes) et des détenus radicalisés (condamnés pour association de malfaiteurs en vue d’une action terroriste). Dans le feu de la discussion, on arrive néanmoins quelquefois à surmonter ses réticences et à dire clairement sa désapprobation de l’attitude de Merah, surtout vis-à-vis des enfants :

« Détenu : Merah donne une image très négative des musulmans. Je suis contre la tuerie, surtout des enfants. L’islam interdit que l’on tue des vieillards, des enfants, des femmes, et même des animaux, même en guerre.

Je crois qu'il l'a fait parce qu'il était influencé par des islamistes qui comprennent l'islam de travers.

« Question : Et les juifs ? Il y en a qui disent que les juifs sont les défenseurs d'Israël et par conséquent en guerre contre l'islam.

« Détenu : En France, on n'est en guerre contre personne. L'islam est paisible, il n'est pas là pour faire la guerre sans raison valable. En Palestine peut-être qu'on peut faire la guerre, mais en France on n'a pas à s'en mêler. L'islam est pour la paix. »

Le détenu qui tenait ces propos était de l'âge des pères, pas un jeune. Il y a un fossé des générations en prison au sujet des questions relevant de l'islamisme radical qui montre l'étendue des changements mentaux entre les deux générations successives. Celle des parents condamne sans équivoque ce phénomène dans sa très grande majorité. Au contraire, « les jeunes » ont une attitude beaucoup plus ambivalente en prison.

Néanmoins, presque tous les jeunes qui se sont exprimés à ce sujet, malgré leurs réticences du début à en parler, ont manifesté leur désapprobation du meurtre des enfants, même juifs, par Merah :

« Détenu : Merah a tué d'abord des musulmans dans l'armée française qui faisaient la guerre en Afghanistan ou dans d'autres pays musulmans. Est-ce valable sur le plan religieux ou pas ? Je n'en sais rien. Mais, par contre, je suis contre la tuerie des enfants, même juifs. Là je suis en désaccord. Il ne fallait pas pousser le bouchon aussi loin. Il a eu tort de tuer des enfants innocents.

« Question : Tuer des gens, faire soi-même la justice en France, est-ce correct ?

« Détenu : L'islam a ses lois et je ne les connais pas toutes. Je ne le ferais pas moi-même, mais je ne juge pas celui qui le fait, il a ses raisons et je ne suis pas là pour le juger ou le condamner. Moi-même, j'ai été jugé de manière injuste par la justice de ce pays. On me reproche des choses que je n'ai pas faites. Certaines choses sont correctes, mais, une fois qu'on est condamné, on vous met sur le dos des crimes que vous n'avez pas commis. Vous voulez que la justice s'occupe des choses, mais cette justice, elle me poursuit pour des violences où je n'ai rien à faire. Alors que Merah fasse justice lui-même, je ne peux pas le condamner. »

Ici, le détenu relie son propre cas à celui de Merah. Il le désapprouve pour le meurtre des enfants, mais il trouve compréhensible qu'il s'érige en juge en raison de ses déconvenues personnelles avec la justice qui l'a condamné gratuitement, à ses yeux, pour des faits qu'elle lui a faussement attribués. À partir de son malheur personnel il tisse comme un lien de sympathie avec Merah, non pas tant pour avoir exécuté des militaires que pour son attitude d'avoir assumé le rôle du juge là où, selon lui, la justice institutionnelle est défaillante.

Cet autre détenu a une attitude autrement complexe vis-à-vis de Merah :

« Détenu : Merah a fait ce que beaucoup de jeunes n'osent pas faire. Il a montré que dans ce pays, il y a deux poids deux mesures. Les juifs, on ne les touche pas, ils font toutes les misères aux Palestiniens et, en France, ils sont à l'abri de tout, la police les défend, la justice les défend, mais nous, on nous fait des misères, on nous poursuit pour des broutilles, regardez comment on nous met tout sur le dos. Les banlieues, c'est la misère, tout jeune est un criminel…

« Question : Mais Merah a tué des innocents !

« Détenu : C'étaient tout de même des soldats musulmans qui avaient tué des musulmans en Afghanistan. En islam, un musulman n'a pas le droit de tuer un autre musulman, surtout si celui-ci est en guerre contre des puissances non musulmanes ou qui sont contre l'islam. Il a fait ce que je ne ferai jamais, surtout je ne tuerai pas d'enfants, mais en prison, pour beaucoup de jeunes, c'est un héros. Il a nargué les policiers, les renseignements, tous ces gens qui ne lèvent pas le petit doigt quand on fait du mal aux musulmans, mais qui crient au scandale quand un juif saigne du nez ! Il est un héros aux yeux de beaucoup. Il est connu dans le monde entier, regardez comment il est devenu quelqu'un ! Les journaux en parlent, la télé fait des reportages, c'est devenu une célébrité !

« Question : Mais il y a laissé la vie et il a tué sept personnes.

« Détenu : Sa vie, c'est comme la vie de beaucoup de jeunes, ça n'a pas de sens, on vit en s'ennuyant dans les quartiers, ou on moisit en prison, ou on broie du noir du matin au soir avec des potes à ne rien faire devant un pâté de maisons dans nos banlieues. C'est ça que vous appelez une vie ? Moi, je trouve qu'il s'est mis au-dessus de ceux qui les méprisent, les prennent pour moins que rien ! »

Dans cet entretien où se dessine une opinion que la grande majorité des détenus, de peur de se faire repérer par les autorités, refusaient d'exprimer, on voit comment le statut héroïque de Merah devient un élément déterminant dans l'appréciation de son action. Il devient célèbre, une star, et cela engendre une admiration à son sujet qui tient autant à sa place au firmament médiatique en tant que « héros négatif » qu'à ses actes, que le détenu en question ne semble pas approuver entièrement, notamment au sujet du meurtre des enfants. Pour ne pas donner l'impression d'approuver Merah, il attribue sa notoriété aux autres détenus qui exprimeraient des opinions de cette nature, se mettant de la sorte à l'abri, au cas où les autorités carcérales se pencheraient sur ses propos que nous aurions pu leur transmettre en révélant son nom.

Selon ce point de vue, Merah est celui qui aura fait sortir de l'insignifiance des jeunes des quartiers défavorisés, celui qui aura donné une leçon de modestie aux services de renseignement, celui qui aura fait peur, et, ce faisant, annulé le mépris des « Blancs » à l'égard des « Gris ». Merah est ainsi jugé pour son statut de grande star plus que pour ses méfaits. Il est d'autant plus admiré qu'il aura mué le mépris du Blanc en peur et, de la sorte, inversé la hiérarchie sociale, du moins dans sa dimension symbolique.

Cette vision de Merah est confirmée par un détenu d'origine maghrébine de la génération des pères (une cinquantaine d'années) :

« Détenu : Merah est devenu un héros pour beaucoup de jeunes en prison. Ils ne le disent pas aux gens, ils le gardent pour eux, mais c'est dommage. On trouve qu'il a fait de grandes choses, comme si tuer des innocents était glorieux. Je trouve que c'est une génération perdue, elle n'a pas de racines, elle s'accroche à des jeunes criminels pour se faire une racine. Ces jeunes ne savent vraiment pas comment construire leur vie, c'est fichu pour eux. »

Merah a acquis un statut de surhomme pour nombre de jeunes délinquants qui trouvent en lui, en premier lieu, comme le principe de revanche contre une société hostile, mais aussi, en second lieu, l'incarnation de la « réussite », dans le sens de sa « starisation », comme si la notoriété, qu'elle soit bonne ou mauvaise, était en soi une valeur positive. Ils envient Merah, désormais mondialement connu, sorti de son petit trou de banlieue

et se mesurant aux plus grands de ce monde en termes de reconnaissance universelle. Merah est à présent un nom pour ceux qui sont anonymes dans le sens de non-citoyens, non-individus et non-français (ils ne se sentent français que par dérision, tant ils sont victimisés, c'est-à-dire indignes à leurs propres yeux). Il assume le rôle du « héros négatif[12] », c'est-à-dire d'un homme célèbre dont les méfaits ajoutent à sa gloire plutôt que de la ternir, tant ils entretiennent un rapport hostile vis-à-vis de la société qu'ils rejettent violemment.

Un autre cas est celui de la dénégation :

« Détenu (une trentaine d'années, d'origine maghrébine) : Je ne sais pas si Merah a fait tous ces meurtres. C'est comme Ben Laden. On sait que les Américains ont monté de toutes pièces cette affaire du 11 septembre [2001] pour taper sur les musulmans et envahir des pays comme l'Irak ou l'Afghanistan. Qui a tiré profit du 11 Septembre ? Israël et l'Amérique. Qui a le plus payé ? Les musulmans. Merah, il se peut qu'il y ait une petite affaire derrière, mais ce n'est pas lui, tout ça, il y a anguille sous roche !

« Question : Vous croyez que tout cela est monté par des services de renseignement ou la police ?

« Détenu : Ils veulent mettre les musulmans au pas ! L'islam est maltraité dans ce pays. Regardez les affaires du foulard. Quelqu'un se met à nu et on trouve ça normal, une fille porte le foulard et c'est la république qui est menacée ! Tout ça me paraît louche ! Mais ne dites pas que j'ai parlé de ces choses, ils [les autorités carcérales] sont capables de me mettre des affaires sur le dos ! »

On est en plein dans la théorie du complot.

La frustration en prison et la radicalisation

On ne passe pas directement de la frustration à la radicalisation jihadiste. Il n'y a en l'occurrence aucune relation linéaire de cause à effet entre l'une et l'autre. Toutefois, l'accumulation des frustrations, surtout lorsqu'elles se concentrent sur des domaines touchant la religion, peut avoir des effets sur la radicalisation de certains individus qui n'ont pas, au début, une vraie connaissance de l'islam. En effet, la radicalisation islamiste n'a pas besoin, pour s'afficher, d'une connaissance exhaustive de la religion d'Allah, du moins au début de l'adhésion des nouveaux adeptes à la forme radicale de religiosité. Souvent, c'est *après* la radicalisation que l'on assiste à une volonté d'approfondissement de l'islam, dans sa version radicale, chez certaines personnes. Ce phénomène est tout aussi vrai en prison qu'à l'extérieur, notamment dans les banlieues, chez de nouvelles générations issues de l'immigration maghrébine qui sont profondément « désislamisées ». Selon nos constats sur le terrain[13], dans les banlieues tout comme en prison, ce n'est pas une connaissance préalable profonde de l'islam qui induit la radicalisation religieuse, mais bien au contraire une inculture profonde qui fait qu'il y a un effet de « crédulité accentuée », une forme de naïveté résultant de la méconnaissance, voire l'ignorance de l'islam qui joue en faveur de la radicalisation[14]. La « haine » que voue le jeune homme des quartiers d'exclusion à la société se transcrit d'autant plus facilement dans le registre de la religiosité radicale que ledit jeune homme a été le moins versé dans l'islam, identifiant aisément *jihad* et lutte anti-impérialiste, ou *taghut* et régimes politiques séculiers, ou encore *jahiliyya* et démocratie, ou tout système politique non conforme à la théocratie islamique qu'il appelle de ses vœux sans en connaître nécessairement les tenants et les aboutissants.

En prison, les frustrations susceptibles de pousser des musulmans dans la voie du jihadisme présentent certaines spécificités et se concentrent sur des points bien précis. Les détenus citent pêle-mêle l'acharnement judiciaire à leur égard (« Je suis condamné pour un méfait que je n'ai pas commis »), ainsi que les conditions de vie carcérale. Plusieurs détenus nous ont confié leur état d'esprit vengeur face à une prison qui leur paraît sourde à leurs demandes et une justice qui les aurait iniquement condamnés :

« Détenu (Beur de moins d'une trentaine d'années) : En entrant ici, je n'avais rien d'un islamiste, comme ils les appellent. On m'a condamné pour des choses qui sont vraies et des choses qui sont fausses. Je peux vous les énumérer : sur six condamnations, il y en a trois qui ne sont pas de mon fait, mais je reconnais les trois autres. Je l'ai dit au juge, mais il n'a pas voulu me croire. Une fois en prison, surtout dans cette prison [située en banlieue parisienne, connue pour son caractère « disciplinaire »], je me sens vraiment maltraité. L'idée de vengeance trotte dans ma tête. On nous humilie tous les jours, on piétine notre dignité, je n'existe pas, je suis un chiffre. En plus, dès qu'il s'agit de l'islam, on nous colle sur la peau ce mot islamiste, comme si être musulman voulait dire être terroriste. Il y en a qui se disent : puisqu'on me traite de terroriste, quand je serai dehors je vais leur montrer de quel bois je me chauffe. On nous humilie sur tous les plans : comme "jeunes" des banlieues, comme Arabes, comme terroristes. C'est ça, l'égalité ? Il y a des jours où mon sang bouillonne et je me dis : ta vie est détruite, tant qu'à faire, leur faire une misère égale ! Beaucoup de jeunes qui deviennent terroristes le font pour se venger de la justice et de la prison. Ce n'est pas une blague, c'est vrai, ici on a perdu sur tous les tableaux, notre dignité, notre respect, notre vie tout court. »

Un autre jeune détenu se focalise au début uniquement sur la justice pour expliquer sa révolte, mais décrit ensuite, avec une indéniable finesse anthropologique, la vie carcérale et ce qui fait qu'en sortant de prison on est beaucoup plus violent qu'en y entrant :

« Détenu (Français d'origine nord-africaine, 25 ans) : On m'a collé des crimes que je n'ai pas commis, la justice dans ce pays est tout sauf juste : une fois que vous êtes fiché, on vous montre du doigt quand un vol ou un crime se fait et qui est de même type que ce que vous aviez fait. Plus vous êtes dans le collimateur de la justice, plus on vous harcèle, on vous cherche

à chaque fois qu'il y a un vol à main armée dans le coin. J'ai fait des braquages, mais les deux derniers cas ne sont pas moi, c'est quelqu'un d'autre, mais le juge a été sourd à mes vues, il n'a voulu rien entendre et j'écope d'années de prison injustes. Comme j'avais été déjà condamné, la peine est devenue plus lourde et je suis très mal dans ma peau devant cette injustice. Parfois, j'ai idée de me venger en sortant d'ici, soit de faire un crime parfait et ensuite, partir d'ici, aller en Amérique latine ou dans des pays très lointains et vivre là-bas, mais, auparavant, j'aimerais bien faire quelque chose qui fasse du bruit, faire comme les terroristes qui tuent beaucoup de gens et deviennent célèbres du jour au lendemain. Après, on te cherche, mais au moins on te respecte, on a peur de toi. Les gardiens respectent les condamnés pour terrorisme islamique, on les traite avec plus d'égards que nous qui ne sommes rien. Nous, les jeunes ici, on ne nous craint pas, on ne nous respecte pas, nous sommes juste un numéro. Il faut vivre en prison pour savoir ce que c'est : ça détruit votre vie pas seulement parce que le temps est perdu ici, mais c'est comme un trou dans ta tête, tu deviens quelqu'un d'autre en sortant après plusieurs années, tu n'es plus toi-même, tu deviens dur, tu n'as plus pitié des gens, tu trouves normal de les écraser parce qu'on t'a écrasé. La prison ne te met pas seulement en contact avec des prisonniers qui ont plus d'expérience dans le métier, mais te casse de l'intérieur. Une fois dedans pour quelques années, tu ne respectes plus les autres, en sortant tu trouves normal de les écraser parce qu'on t'a écrasé ici. Les terroristes [islamistes] qui tuent sans pitié ont aussi quelque chose qu'on acquiert en prison, la perte du respect de l'autre parce qu'on n'est pas respecté ici, quand on est dans le trou. »

On voit bien le cumul de griefs contre la justice (sentence injuste) et la prison (traitement humiliant) d'un côté, la volonté de se venger de l'autre, sans qu'il soit question de religion. Pour le détenu cité, la vie en prison détruit le respect de soi et rend le crime possible en raison même de la cassure intérieure qu'elle produit : on ne respecte plus autrui ni aucune norme, tant la fracture de l'ego est profonde. Il étend cette analyse aux islamistes radicaux. Cette idée que la colère et la rage liées à la condition carcérale peuvent engendrer par la suite des actions extrémistes au nom de l'islam, sans que la dimension religieuse soit significative en l'occurrence, est partagée par nombre de détenus.

Chez les détenus, cette vue complète une autre selon laquelle la vie en prison vous fait nouer des contacts en son sein et contribue ainsi à la récidive par le cumul des compétences des uns et des autres, et par les liens tissés entre les délinquants qui pourront par la suite constituer des bandes. Le constat des détenus est que la dureté injuste de la vie en prison vous insensibilise à la peine des autres par un désir de revanche, mais aussi par un durcissement mental et psychique :

« Détenu : Pour un oui et pour un non, pour des gros mots contre le surveillant ou pour des choses banales comme sauter le mur entre les cours [dans une prison près de Paris, les petites cours de récréation sont séparées par un mur de trois mètres et on peut sauter dessus avec l'aide d'un autre détenu pour aller voir un copain, pour prendre une cigarette, ou encore pour vendre ou acheter de la drogue ou d'autres marchandises comme de petits portables avec des parties métalliques miniaturisées que les appareils ne peuvent pas détecter], on vous met au mitard. Si vous faites une "connerie" et que ça embête l'administration, on vous colle quelques jours au mitard ou on vous supprime vos petits avantages comme la salle de sport ou le travail comme auxi. Tout ça me rend encore plus dur qu'avant. Avant, quand je commettais un vol, j'essayais de ménager les vieux, ne pas trop les bousculer, mais maintenant, je pense que je serai plus coriace, je suis plus insensible à la peine des autres, je vais même quelquefois imaginer un scénario terroriste, faire sauter des choses, tuer des flics, casser des magistrats… On perd le sens moral en prison ! »

D'autres détenus insistent sur la manière dont l'islam est maltraité en prison et citent en vrac l'absence de prière du vendredi dans certaines prisons, le manque ou la rareté de nourriture halal, le non-respect du ramadan, le refus de tapis de prière dans les déplacements en dehors de leur cellule… :

« Détenu (une trentaine d'années, pratiquant) : On nous rebat les oreilles qu'avec la laïcité on traite les religions à égalité. Et mon œil ! Trouvez-moi un seul qui vous dise que le musulman est traité comme le chrétien ou le juif. C'est faux. Pour commencer, les surveillants nous en veulent d'être musulmans, ils pensent en majorité que l'islam n'est pas une religion de ce pays, c'est une religion importée des anciennes colonies, la religion du terrorisme, des gens sous-développés, pas la religion des gens

civilisés ! On peut cacher tout ça sous des mots gentils, mais le fond de la pensée est clair : il vaut mieux être chrétien ou juif ou même bouddhiste que musulman et, surtout, il vaut mieux ne pas croire du tout ! La religion de la France est l'athéisme et les laïcs sont plus à l'aise avec eux. Mais, parmi les religions, l'islam est la plus impardonnable. Les surveillants le savent, ils ont reçu l'ordre de nous noter, un musulman pratiquant qui fait ses prières quotidiennes est noté dans leur calepin, s'il fait le ramadan il est noté, s'il se rapproche des autres musulmans il est noté, s'il lit le Coran on l'a à l'œil, tout ça fait que l'islam n'est pas traité de la même façon que les autres religions. Un musulman est un intégriste en puissance, et on croit qu'il peut être un terroriste pour peu qu'il aille au bout de sa religion. Mais le pire est que les musulmans eux-mêmes ont peur : ils n'osent plus se dire musulmans, ou, s'ils le disent, ils le font en s'excusant, ils pensent que leur religion est plus violente, plus méchante que les autres… Il y a à côté ceux qui se révoltent contre ce mauvais traitement et il y a de fortes chances que quelques-uns deviennent extrémistes. Ils sont furieux, on les pousse à devenir violents parce qu'on ne leur laisse pas d'autre choix, surtout en prison où le musulman est pris en filature par les services de renseignement. À part ça, regardez la misère que l'on nous fait pour les prières collectives du vendredi. Les imams ne sont pas libres de parler, les détenus ont peur de poser des questions, par exemple sur le jihad, et l'administration ne traite pas les imams comme les curés ou les rabbins. Il y a encore des prisons en France où il n'y a pas de prière du vendredi alors que les chrétiens ont leur messe et les juifs leur shabbat depuis toujours. En France, un musulman est un citoyen de second ordre qui suit une religion fondamentaliste et, pour un peu, terroriste. On s'étonne alors que quelques-uns prennent les armes et déclarent le jihad ! »

Dans ce récit, on voit comment prévaut chez ce détenu un sentiment suraigu d'islamophobie de la part des autorités, une volonté d'interpréter la radicalisation islamiste comme le résultat presque mécanique de ce mauvais traitement et le constat que le pays ne reconnaît pas l'islam comme une religion dans la plénitude du sens du terme, et que, en prison, on assiste à une vision purement sécuritaire de la religion d'Allah, marquée par un système policier où tout musulman se voit suspecté d'être un intégriste en puissance et un terroriste potentiel.

Cette vue des choses, excessive, n'en demeure pas moins celle de beaucoup de détenus. Ils citent le caractère islamophobe de certains surveillants qui méprisent ouvertement les musulmans pratiquants, et surtout, quand il s'agit de la conversion à l'islam, la méfiance que celle-ci suscite :

« Il y a des surveillants qui sont corrects, durs mais corrects ; ils nous respectent et moi, je les respecte. Ils comprennent qu'on puisse prier et, pendant la prière, ils ne rentrent pas dans la cellule ; ils reviennent un quart d'heure après. Par contre, il y en a qui sont des brutes. Pour eux, être musulman c'est être terroriste ou être un attardé. Ils nous méprisent et on le sent, ils ne cherchent même pas à le cacher, ils nous le font sentir. J'ai un copain qui s'est converti à l'islam. Ils lui rendent la vie impossible, ils le traitent de tous les noms, surtout les Antillais qui sont plus pointilleux sur ce point. Pour eux, un chrétien qui se convertit est un traître. L'autre [le converti] a demandé un transfert dans une autre prison et il attend toujours. En fait, être musulman en prison est en soi un délit, on vous regarde de travers comme si vous étiez un terroriste. »

Cet autre détenu décrit l'islam comme la religion malmenée en prison :

« Mon copain s'est fait bousculer pendant sa prière par un surveillant et il s'en est plaint, mais les autorités ont pris le parti du surveillant : "Il fait son boulot, tu n'as qu'à prier après", on lui a dit ! On déteste l'islam en prison, on fait tout pour qu'on ait honte d'être musulman… Ils ne comprennent pas qu'on puisse croire, c'est ça, le pire. Et, surtout, ils ont encore plus de haine quand il s'agit de l'islam. Vous voyez vous-même comme on nous traite pour aller aux séances de religion les mardis. On n'a pas de prière collective le vendredi et même pour la petite heure du mardi les surveillants la réduisent d'un quart d'heure en venant nous chercher à la dernière minute et en nous faisant poireauter dans la salle d'attente. Tout est bon pour humilier les musulmans. Après, on s'étonne que quelques-uns veuillent se venger en devenant des islamistes [radicaux]. »

A contrario, les détenus souffrent quelquefois de l'« excès d'islam » de la part d'autres détenus. Ils peuvent être laïcs ou même musulmans sécularisés. En règle générale, la génération des pères est contre l'islamisme, sauf ceux qui ont été condamnés pour association de

malfaiteurs en vue d'une action terroriste dans les années 1990. Par un paradoxe apparent, les pères sont plus tolérants que les fils au sujet de l'islam, parce que les premiers ne souffrent pas des problèmes identitaires des seconds. Ces derniers sont exposés au double déni : on ne leur reconnaît que du bout des lèvres la citoyenneté française, et les gens du pays d'origine de leurs parents les traitent de Français arrogants : « sale Arabe » en France, « sale Français » en Algérie, au Maroc ou en Tunisie. Ils souffrent ainsi du double complexe de « ni Français en France, ni Arabe en Afrique du Nord ». Mais, même pris dans ce double étau, une grande partie des jeunes issus de l'immigration se détachent non seulement de l'islamisme radical, mais aussi du fondamentalisme religieux. Pourtant, en prison, les « frères », les « barbus » (autre expression pour les salafistes ou les jihadistes qui portent la barbe, utilisée indifféremment par les détenus comme par les surveillants) font quelquefois pression sur les jeunes pour qu'ils pratiquent rigoureusement les cinq prières quotidiennes, notamment s'ils se trouvent dans la même cellule. La réponse de beaucoup de jeunes est le rejet, non pas de l'islam, qu'ils disent respecter, mais de la manière dont quelques-uns veulent leur en imposer leur propre version :

« Détenu (une vingtaine d'années, d'origine algérienne) : Ce gars voulait m'imposer les prières, [il cherchait à m'obliger à] ne pas regarder la télé sauf les programmes qu'il trouvait *halal*, il se réveillait avant l'aurore pour la prière et me rendait la vie impossible. J'ai demandé à changer de cellule, et après une semaine j'ai obtenu mon changement.

« Question : Il était quoi ?

« Détenu : C'était un barbu, il trouvait tout *haram*, il ne mangeait pas les repas, pas seulement la viande, mais aussi tout ce qui était cuit, de peur qu'il y ait des produits conservateurs *haram* dedans, il prenait seulement les fruits et le yaourt, et il me mettait tout le temps en garde. Il me faisait comprendre que j'étais un mauvais musulman puisque je ne pratiquais pas comme lui les prières tout le temps. À la fin, c'est devenu l'enfer, j'avais l'impression qu'il me gâchait la vie. Qu'il fasse ce qu'il veut, mais qu'il laisse les autres tranquilles ! »

En prison, il existe un noyau dur de personnes sécularisées d'origine musulmane pour qui l'islam est la religion qu'ils respectent dans leur for intérieur, mais qu'ils ne pratiquent pas à la lettre, notamment au sujet des

prières quotidiennes et des ablutions. Quelques-uns ont un vague sentiment de culpabilité et promettent de renouer avec la religion et ses prescriptions dans un avenir indéterminé, mais ils ne s'imposent pas de contraintes, à tout le moins en prison, disent-ils. Ceux-ci, dans leur grande majorité, sont en rupture avec les salafistes et encore plus avec les jihadistes. Ils n'ont même pas besoin de la peur du gendarme pour se prémunir contre l'influence de ce dernier groupe :

« Détenu (début de la trentaine, d'origine maghrébine) : Je comprends que quelques-uns se révoltent et agissent comme ça, mais moi, je n'ai aucune sympathie pour ceux qui tuent les autres au nom de la religion. L'islam est la religion de la paix, elle rejette la violence et n'accepte pas qu'on tue des innocents. Ceux qui agissent comme ça sont mal dans leur peau, la cause n'est pas l'islam, mais leurs problèmes, et c'est la haine qu'ils ont des gens qu'ils montrent sous les dehors de l'islam. Vous mettez des gens dans ces quartiers qui sont comme des cages, vous les enfermez dedans, vous leur dites qu'ils n'ont pas d'avenir, qu'ils sont des Français sur le papier. Eh bien, un jour ils vont vous faire la peau ! L'islam dans ce cas est un prétexte, sinon l'islam n'a rien à voir avec ces violences. Merah, ce n'est pas l'islam, c'est tout sauf l'islam, mais c'est aussi ces jeunes qui dérapent et qui donnent une mauvaise image de notre religion. »

Ce groupe de musulmans sécularisés ne veut pas se faire distinguer des autres, il cherche avant tout l'anonymat, contrairement aux salafistes qui font tout pour se faire remarquer extérieurement. C'est pourquoi on n'entend pas parler d'eux. Leur sympathie vis-à-vis de l'État français est aussi très mitigée ; ils lui reprochent implicitement de ne pas être neutre, de chercher des noises aux musulmans en stigmatisant le foulard ou en faisant tout pour les discréditer.

Il y a aussi le groupe des jeunes qui sont « islamiques », mais qui évitent les « barbus », autant parce qu'ils craignent de se faire remarquer des autorités carcérales que par désaccord avec les idées salafistes. Ce groupe voudrait développer un islam individuel, à l'abri des regards des uns et des autres, un islam somme toute « tranquille » :

« Détenu (jeune d'une vingtaine d'années d'origine algérienne, kabyle) : Je suis musulman et content de l'être. Sans l'islam, je serais perdu ici. Mais je ne veux pas imposer mon point de vue aux autres. Je pratique

ma religion, mais sans plus. Je ne veux surtout pas me mêler aux “frères”, je ne déclare même pas que je fais le ramadan parce que je garde ma foi pour moi et je ne veux pas que les surveillants me notent dans leur cahier. Mais je me sens seul. Si les surveillants savent que vous êtes musulman, vous êtes automatiquement un fondamentaliste, si les barbus vous tiennent pour musulman, ils veulent vous faire agir comme ils l’entendent en matière religieuse. Je ne veux ni l’un ni l’autre. Mais ce n’est pas facile. Des deux côtés on vous met la pression. »

Les propos de ce détenu sont symptomatiques de l’expérience de nombre de musulmans : ils sont pris en étau dans une sorte de *double bind* ; ils sont tiraillés entre d’un côté le groupe de ceux qui veulent imposer leur version de l’islam, traitant les autres musulmans de mécréants, et de l’autre les surveillants qui suspectent, aux yeux de ces prisonniers, tout musulman de fondamentalisme. Ce « double étau » a une dimension imaginaire : tous les surveillants ne sont pas suspicieux, mais le sentiment général est pourtant que les musulmans pratiquants sont tous « notés », qu’on en fait une liste à part, et qu’il vaut mieux ne pas attirer l’attention de l’administration pénitentiaire à ce sujet.

1. Voir Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France d’aujourd’hui*, Robert Laffont, 2008.

2. Voir Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, 1995 ; Farhad Khosrokhavar, *L’Islam des jeunes*, *op. cit.* ; *L’Islam dans les prisons*, *op. cit.*

3. Voir Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Éditions Maison des Sciences de l’homme, 2014.

4. “Muslim Youth in Europe: Addressing Alienation and Extremism”, rapport de la Wilton Park Conference WPS05/3, Wilton Park, UK, 7-10 février 2005.

5. Inverse de l’autonomie ; désir de s’assujettir à une volonté extérieure.

6. Anders Breivik est ce terroriste norvégien d’extrême droite qui a perpétré et revendiqué l’exécution des attentats du 22 juillet 2011 en Norvège qui ont fait un total de 77 morts et 151 blessés.

7. Voir Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, *op. cit.*, pour une description de ces groupes restreints en prison.

8. « Attaque au commissariat de Joué-lès-Tours : la piste terroriste privilégiée », http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/12/20/01016-20141220ARTFIG00162-un-islamiste-abattu-dans-un-commissariat-apres-avoir-agresse-des-policiers.php

9. Voir Farhad Khosrokhavar, « Qui sont les jihadistes français ? », *Sciences humaines*, n° 268, mars 2015.

10. Propos recueillis par l'auteur, 2013.

11. Propos recueillis par l'auteur, 2013.

12. Voir Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, *op. cit*.

13. Voir Farhad Khosrokhavar, *L'Islam des jeunes*, *op. cit*.

14. Mis à part une petite minorité de salafistes qui s'imprègnent de la version wahhabite de l'islam, la grande majorité des jeunes ignorent quasiment tout de la religion d'Allah et de son passé.

3
La déradicalisation est-elle possible en France ?

Il est fort probable que plusieurs centaines de jeunes reviennent de Syrie après une période qui peut aller de quelques mois à quelques années, compte tenu des aléas de la guerre civile dans ce pays. Du fait de la liberté de circulation des Européens dans les pays de l'Union européenne, des jihadistes allemands, danois, anglais ou belges peuvent débarquer en France, l'inverse étant tout aussi possible.

Le traitement exclusivement judiciaire et répressif de ce phénomène posera un problème inévitable : mettre quelques centaines de jeunes en prison, qui en sortiront dans quelques années souvent plus endurcis et haineux contre la société, n'aura pas un effet dissuasif sur la plupart d'entre eux, bien au contraire. Il y aura trois catégories de personnes au retour de la Syrie :

— Ceux qui sont devenus des jihadistes purs et durs, leur visée étant de retourner en France (ou dans d'autres pays européens) en vue de « punir » ces sociétés impies et d'organiser des attentats. Le traitement judiciaire et leur incarcération sont les seules solutions envisageables.

— Ceux qui sont désillusionnés par l'excès de violence en relation notamment à l'État islamique. Tant qu'on était dans un mouvement du type de celui d'Al-Qaïda, l'idéalisme révolutionnaire pouvait l'emporter sur les autres considérations. En revanche, la constitution de Daesh en tant qu'État islamique doté d'un territoire (presque aussi vaste actuellement que la Grande-Bretagne) génère des problèmes spécifiques d'intendance qui peuvent heurter l'idéalisme des jeunes en quête de subjectivation bien plus que de la gestion quotidienne d'un État, même si celui-ci est en réalité un « infra-État » déléguant l'administration aux élites jihadistes locales et

notamment aux chefs de tribus ou aux militaires pro-Saddam Hussein qui ont rompu avec le pouvoir chiite d'Irak et rejoint le nouvel État en gestation.

En tout état de cause, ceux qui reviennent dégoûtés par l'excès de violence et par l'hypocrisie du nouveau pouvoir – qui est, au quotidien, à mille lieues des idéaux professés par l'islam utopique dont se nourrissent ces jeunes – ne sont pas dans le même état d'esprit que le premier groupe qui entend croiser le fer avec l'Occident.

L'identification des motivations de ce groupe n'est pas toujours facile : simule-t-on la rupture avec le jihadisme, ou bien est-ce un rejet authentique ancré dans la subjectivité de l'individu ? L'emprisonnement de ces personnes risque d'avoir l'effet opposé à celui que l'on souhaite : leur déradicalisation. Il faudrait envisager d'autres solutions de « rachat » pour eux au cas par cas.

— Le troisième groupe est composé de ceux qui sont profondément traumatisés par la guerre et la violence et qui, de retour, même désidéologisés, risquent de s'engager dans l'action violente pour reproduire, plus ou moins inconsciemment, la situation dans laquelle ils se trouvaient en vertu d'une obsession de répétition. Le trauma de la guerre a, pour ainsi dire, profondément perturbé leur appareil psychique et ils sont dangereux malgré eux, la situation d'une société non vouée à la guerre les angoissant profondément, leur désir plus ou moins inconscient étant de reproduire la situation de la guerre même s'ils se sont enfuis pour y échapper, tant la situation peut se révéler tendue et insupportable sur le moment.

Pour les membres de ce troisième groupe, la solution devrait être différente des deux autres. Une thérapie sur une plus ou moins longue durée s'avérera peut-être nécessaire. Une solution judiciaire sans une prise en charge psychiatrique pourrait se révéler catastrophique.

On dispose de plusieurs expériences de « déradicalisation » dans différents pays[1] :

— Les pays à majorité musulmane comme l'Arabie saoudite, l'Algérie, la Jordanie, des pays du Sud-Est asiatique… Compte tenu du caractère peu démocratique de ces pays, leur expérience ne peut servir qu'indirectement et ne saurait être transposée dans un pays démocratique comme la France où les droits de l'individu doivent être pris très sérieusement en

considération. Cependant, certains aspects du programme de déradicalisation, notamment en Arabie saoudite, pourraient être mis en avant, fondés sur l'expérience de plusieurs années acquise sur le tas : programmes de réhabilitation des détenus durant la détention, services transitoires, services après la libération fondés sur l'implication de conseillers, aide par des assistants sociaux, formation professionnelle. Le Centre Care de réhabilitation de Riyad inclut la psychothérapie, la thérapie par l'art, la rééducation religieuse, la formation professionnelle. Les bénéficiaires ont accès à un logement social doté d'une piscine, d'un terrain de foot, de volley-ball, d'une PlayStation… Lorsqu'ils ont passé les « examens » et accompli avec succès leur programme de réhabilitation, ils ont droit à un véhicule, un logement et des moyens financiers pour leur mariage, et on les assiste même pour trouver une épouse, un emploi pour eux-mêmes et des membres de leur famille… L'assistance est doublée d'un système de surveillance tatillon[2]. Compte tenu des moyens financiers dont dispose l'Arabie saoudite, le « succès » de son programme ne saurait se reproduire ailleurs, ne serait-ce que pour des raisons financières. Par ailleurs, certains moyens de « persuasion » des détenus pourraient se révéler contradictoires avec les principes démocratiques de l'*habeas corpus*. En outre, ce type d'approche se trouve exposé à la critique, non dénuée de fondement, que l'on « choie » les terroristes alors que les honnêtes gens ne disposent pas de moyens similaires de promotion sociale. Une partie non négligeable de ces individus sont repartis dans l'action jihadiste, en Arabie saoudite et au Yémen, où ils ont trouvé une nouvelle terre de jihad.

— Les pays européens vis-à-vis d'autres types de radicalisation, comme l'expérience norvégienne avec les néonazis, il y a plus d'une décennie.

— Les pays occidentaux au sujet du jihadisme : l'expérience anglaise reproduite plus ou moins par les États-Unis, la très récente expérience danoise…

Pour ce qui est du retour de la Syrie, l'expérience danoise est encore trop récente pour que l'on puisse se faire une idée de sa réussite ou de son échec.

Toujours est-il que certaines caractéristiques des expériences anglaises ne sont pas reproductibles en France. C'est notamment le cas de policiers

ou policières musulmans, ou de fonctionnaires en turban ou en foulard qui tenteraient de montrer visiblement l'implication des musulmans aux côtés du pouvoir, contredisant ainsi le caractère « impie » ou « hérétique » de l'État non musulman. De même, dans les groupes qui suivent les jihadistes « repentis » (c'est-à-dire ceux qui acceptent de se soumettre à des séances où se mêlent la thérapie et le désendoctrinement idéologique, voire théologique) figurent des psychologues, des psychiatres, des membres de l'équipe municipale, des citoyens respectés du quartier, des membres de la police et des renseignements, des personnages religieux qui peuvent être des imams ou des théologiens musulmans… L'assiduité à ces séances est la condition *sine qua non* pour la remise des peines ou la conditionnelle.

Certaines recherches soulignent que des mesures antiterroristes draconiennes contre les individus et les groupes peuvent, sur le long terme, entraîner une réaction négative, à l'inverse des résultats escomptés[3].

Par ailleurs, les programmes de déradicalisation doivent porter autant sur la prévention que sur le désendoctrinement idéologique : un jeune qui entend partir pour la Syrie ou l'Irak doit être pris en charge différemment qu'un autre de retour de l'un des pays où sévissent des courants jihadistes.

Un point saillant, tant dans la radicalisation que dans la déradicalisation, est le lien social : la radicalisation s'accompagne souvent de l'insertion de l'individu dans un nouveau groupe qui lui procure une identité de substitution et le sens d'une dignité accrue, ainsi que le sentiment de participer à une tâche importante autant existentiellement (pour lui) que pour le monde (il devient un acteur mondialisé en substitution à l'insignifiant individu qu'il était). La déradicalisation doit pouvoir aider l'individu en question à s'immerger dans un milieu social qui puisse lui apporter des liens, des attaches, le sentiment de ne pas être isolé et voué à l'atomisation dans l'insignifiance. À la « communauté jihadiste », en partie imaginaire (la néo-*umma* effervescente qu'ils visent à créer et dont ils se croient déjà les membres éminents), il faut substituer un groupe duquel la personne puisse se sentir membre à part entière. Même si cette tâche de resocialisation n'est pas généralement du ressort de l'État ou de la justice, la déradicalisation doit aider l'individu à s'insérer dans des communautés ou groupes où sa vie prendra un sens.

Les expériences des autres pays doivent être réadaptées au contexte français, notamment à la laïcité et ses exigences, dont certaines peuvent faire obstacle à la mise en place effective de groupes de supervision incluant théologiens et thérapies à composantes politico-religieuses. Ces problèmes peuvent trouver une solution *ad hoc*, une partie de ces programmes pouvant être pris en charge par des associations indépendantes de l'État.

1. Voir Tore Bjorgo et John Horgan (éd.), *Leaving Terrorism Behind : Individual and Collective Disengagement*, Routledge, 2008.

2. Voir Jessica Stern, « Deradicalization or Disengagement of Terrorists : Is it Possible ? » *in* Peter Berkowitz (éd.), *Future Challenges in National Security and Law*, mars 2010, http://www.futurechallengesessays.com

3. Voir Gary LaFree et Laura Dugan (éd.), « Research on Terrorism and Countering Terrorism », *Crime and Justice*, vol. 38, 2009, p. 413-477.

III

L’APPROCHE JUDICIAIRE : LES DÉFIS DE LA RÉPRESSION

David Bénichou

1
Un dispositif centralisé perfectionné depuis les années 1980

Créé en 1986, alors que la France traversait une période où les attentats étaient bien plus fréquents qu'aujourd'hui, le dispositif français de lutte antiterroriste est caractérisé par une centralisation des affaires à Paris. Ce dispositif a été régulièrement modifié au gré de l'actualité, pas moins d'une quinzaine de lois étant intervenues pour l'adapter aux évolutions de la société, que celles-ci concernent les droits de la défense, l'utilisation des technologies de l'information, ou encore les nouvelles formes de terrorisme[1]. Le régime de lutte antiterroriste est caractérisé par des procédures dérogatoires au droit commun : par exemple une garde à vue peut être prolongée jusqu'à quatre jours et exceptionnellement cinq ou six jours en cas de risque imminent d'attaque terroriste ou d'actes à accomplir à l'étranger. Il partage avec les autres formes de criminalité les plus graves certaines techniques d'enquête strictement encadrées par la loi : infiltration, sonorisation, témoignage protégé et, bien sûr, les techniques plus classiques comme les interceptions de communication, les filatures ou encore la géolocalisation.

Il n'y a pas de particularisme du terrorisme jihadiste en tant que pratique criminelle devant faire l'objet d'une enquête judiciaire : les auteurs y emploient les mêmes techniques à la fois ancestrales et modernes, allant de la ruse élémentaire (méthodes de contre-filature, cloisonnement des moyens de communications[2]) aux techniques les plus modernes (navigation Internet *via* des relais anonymes, cryptage, dispositifs de détection de micro, caméras espions…). En ce sens, le jihadisme n'est qu'une forme de

criminalité organisée. On y trouve d'ailleurs régulièrement des profils d'anciens braqueurs, de petits voyous, de trafiquants de stupéfiants qui, pour avoir été confondus à de multiples reprises, connaissent les techniques d'enquête. En revanche, c'est le positionnement en interrogatoire qui pourra être plus déconcertant, voire, d'une manière générale, le profil anodin que le terroriste se sera construit au fil du temps pour passer au travers des mailles du filet.

C'est un lieu commun de rappeler que cette législation est régulièrement critiquée, car elle questionne le rapport entre les libertés publiques et les atteintes, contrôlées, à ces libertés. Ce débat affleure immédiatement lorsque le jihadisme veut nous prendre au piège de la religion pour mieux semer ses graines de discorde dans la société. La liberté religieuse étant constitutionnellement protégée, quoi de mieux pour habiller une entreprise criminelle ? La question du rapport entre le jihadisme et l'islam soulève des débats. On peut considérer qu'il en est à tout le moins une mutation, un produit et, en ce sens, une secte, renouant avec l'étymologie du terme, du latin *secto*, « suivre ». Suivre, c'est aussi se séparer de ce qu'on laisse derrière soi (les mécréants, la famille, les anciens amis), ce qui sépare au sens propre, qui coupe, comme l'atteste cette mythologie clinquante du sabre et cette fascination morbide pour les décapitations. L'analogie entre jihadisme et entreprises sectaires n'est donc pas fortuite, mais ontologique. On retrouve en effet dans le jihadisme des procédés bien connus des manipulateurs : matériel de propagande (clips vidéo, textes), fraternité d'autant plus forte qu'elle pratique une discrimination impitoyable (frères contre mécréants), processus de conversion avec impossibilité de marche arrière (la mort sanctionne l'apostasie[3]), redéfinition du vocabulaire (l'adjectif « scientifique » par exemple[4]), rupture des liens familiaux, don des ressources au profit du mouvement, obéissance aveugle au gourou (émir).

Ce constat est utile car il nous place sur une ligne délicate, celle qui nous met en danger de devenir un prétendu ennemi de la conscience, des libertés, par extension ou amalgame de la religion, de l'islam, voire des musulmans. C'est un des premiers pièges de ce système manipulateur et une constante : se victimiser en invoquant la protection de libertés qu'il sera le premier à détruire, mais que l'État de droit garantit sans discrimination.

En somme, il ne faut pas perdre de vue une toile de fond : le jihadisme n'aura de cesse que de mettre au défi notre système de valeurs en semant dans les esprits une confusion, celle qui tendrait à faire croire que lutter contre le jihadisme, c'est lutter contre l'islam et les libertés. Et c'est sans doute la meilleure imposture du moment.

Il n'y a pas de guerre de civilisation, mais il y a bien un conflit de systèmes de valeurs, et, il faut le dire sans ambiguïté, entre d'une part les droits et libertés garanties et inscrites dans nos textes fondamentaux et d'autre part ceux qui veulent les restreindre au nom d'une organisation totalitaire à caractère religieux puisant ses sources dans le Coran et les *hadiths*. Qu'on le veuille ou non, l'assassinat perpétré à *Charlie Hebdo* en a été la sanglante démonstration. Lutter contre ce mouvement jihadiste n'est pas porter atteinte aux libertés. Faut-il le rappeler ? Le droit à la sûreté est inscrit dans la Constitution, et aucune des libertés publiques ne peut être effective si le premier des droits, celui de ne pas subir d'atteinte arbitraire à son intégrité physique et psychique, n'est pas garanti. Que dire alors si faire usage de l'esprit d'irrévérence, de caricature peut valoir la mort ? Dans quel monde veut-on vivre ? Que vaut la liberté de conscience lorsque l'on est intimidé ? Quelle est la liberté d'une femme de ne pas porter le voile intégral si sa famille le lui impose ? Quelle est la liberté d'une fille de 13 ans lorsqu'on la marie, en France, au XXI^{e} siècle, à un homme d'au moins dix ans son aîné, pour faire « comme au temps du Prophète » ? Que vaut la liberté d'aller et venir si la violence peut arracher aveuglément des vies à chaque coin de rue ou dans les lieux les plus exposés (écoles, lieux publics) ? De quelles libertés parle-t-on ? De la liberté de ceux qui souhaitent vivre en société ou de la liberté de ceux qui veulent détruire cette société par la violence ou l'intimidation ? À cet égard, la prohibition du voile intégral a été un signe fort lancé par la République à ce qui apparaît plus comme un acte de militantisme idéologique que comme l'expression d'une pratique religieuse respectueuse de la République. Ce n'est pas une atteinte faite aux libertés que d'interdire les postures qui les menacent, avançant sous couvert, au propre et au figuré.

La France a une tradition démocratique qui doit être à la hauteur de ce qu'elle représente sur la scène internationale : un modèle d'exemplarité en termes de respect des droits de l'homme. Le premier des exemples à donner

est celui de savoir se protéger contre les atteintes portées à son modèle. La chose est simple à dire, mais difficile à mettre en œuvre dans le détail ; les débats, circulaires, décisions sur les signes ostentatoires de pratiques religieuses en sont le symptôme[5]. Il a fallu d'âpres luttes pour que la France s'émancipe de l'Église catholique et bâtisse une société laïque, c'est-à-dire une société où le fait religieux reste cantonné à la sphère privée. Serait-ce pour brader, finalement, la laïcité aux courants les plus extrémistes et minoritaires du dernier des monothéismes ? La faiblesse des institutions dans leur capacité à établir des règles strictes du vivre ensemble, protectrices de tous car égalitaires, entraînerait une dérive qui ouvrirait au jihadisme une autoroute (rétablissement de la discrimination sexuelle pour les services de sport, de santé, prescriptions alimentaires particulières[6]…). Ce n'est pas leur rigueur qui entraîne la radicalisation, c'est la complaisance qui fait son terreau.

Lorsque, dans certains quartiers, le nombre des femmes voilées franchit un seuil, doit-on s'étonner que celles qui ne le portent pas soient tentées de céder à la pression du nombre ? Il ne s'agit pas, bien sûr, d'assimiler les pratiquants ostentatoires à des terroristes (puisque des courants comme le salafisme piétiste pourraient être pratiqués de manière pacifique), mais le phénomène des « combattants étrangers » doit forcer les institutions à ouvrir les yeux sur une radicalisation de certaines zones (des « quartiers », pour reprendre l'expression consacrée), condition préalable à l'engagement violent. Le phénomène des conversions est manifeste pour ceux qui travaillent directement sur ces questions.

La France reste toujours dans un déni partiel, refusant que soient établies des statistiques ethniques ou religieuses dans la mesure des faits sociaux, comme la délinquance, contrairement à d'autres États démocratiques qu'on ne saurait taxer de discriminatoires (Royaume-Uni par exemple).

De même, le discours sur la compatibilité de l'islam avec la République est en soi un sujet polémique. De quel islam parle-t-on ? De celui du Coran ou de celui des *hadiths* dans lesquels on trouve opportunément des règles qui parfois sont absentes du texte principal ? Cette dichotomie ne prête-t-elle pas à un double discours : rassurer sur le Coran, mais appliquer les *hadiths* ? La question des sources de l'islam est en soi un sujet complexe et

la possibilité d'une recherche historique et rigoureuse sur la vie du Prophète a montré ses limites, tant ces sources sont incertaines pour l'historien[7]. Au fond, il n'en va pas différemment de l'islam que d'autres religions : il y a de multiples manières de le pratiquer, mais certaines règles sont manifestement incompatibles avec les principes de droit et de justice que les islamistes sont les premiers à revendiquer lorsqu'ils sont arrêtés. Il ne s'agit donc pas pour nous d'islamiser nos raisonnements, mais pour eux d'admettre qu'ils sont soumis aux lois de la République plus qu'à celles du Prophète. Or, dans notre pratique judiciaire quotidienne, ce présupposé nécessaire à l'exercice d'une vie responsable en société fait souvent défaut.

Les conversions que nous avons à connaître au travers des affaires tendent souvent vers un islam militant, voire combattant. La proportion qu'elles représentent dans certains dossiers oblige à prendre en compte ce phénomène. Le principal danger du mouvement auquel nous assistons n'est pas dans sa manifestation sporadique, fût-elle dramatique et violente, mais dans sa capacité à laver les cerveaux d'une certaine partie de la jeunesse. Le pire cauchemar serait de voir le jihadisme incarner le mouvement rebelle dont toute jeunesse a besoin. L'immaturité de certaines jeunes filles partant vers la Syrie (à peine 15 ans, parfois moins) ou de jeunes garçons prêts à se faire sauter (de 16 à 25 ans) est à la fois le signe d'un amateurisme, d'un terrorisme qui peine à recruter des gens mûrs et expérimentés, et le signal d'un danger, car la jeunesse a cette attirance pour les idéologies dangereuses, ce à quoi peut s'ajouter une certaine forme de romantisme nihiliste qui n'a rien à voir avec l'islam. En revanche, le jihadisme, par sa glorification du sacrifice, se pose comme un mouvement qui vient profiter de cette vacuité de l'entre-deux-âges.

La France étant en nombre (mais pas en pourcentage, devancée en cela par la Belgique) le principal terreau européen de *combattants étrangers* enrôlés dans les jihadistes impliqués sur le théâtre irako-syrien, elle devait nécessairement prendre la mesure de la menace. La perspective de voir revenir sur notre territoire des combattants aguerris, formés au maniement des armes et aux explosifs, formatés par une violence extrême, appelle des mesures adaptées.

On pourrait regretter le retard accumulé avant de prendre en compte la réalité du phénomène jihadiste émergent. Ce phénomène était pourtant en

germe dès 2012, marqué par deux événements importants : les assassinats commis par Mohammed Merah en mars 2012 et l'attaque d'une épicerie casher à la grenade, à Sarcelles, le 19 septembre 2012, jour de publication de caricatures du Prophète par *Charlie Hebdo*. On retrouvait ainsi, dès septembre 2012, les mêmes cibles que celles visées en janvier 2015 : les juifs et les journalistes. En ce sens, les auteurs des attaques de 2012 avaient été de funestes précurseurs de ce qui fut commis en janvier 2015.

On aurait pu croire que les crimes commis par Merah (meurtres d'enfants dans une école juive, de militaires français) déclencheraient une vague d'indignation et une onde de choc. Or, dans certains milieux, en France, ce fut le contraire. Au niveau international, dès l'automne 2012, *Inspire*, la revue officielle d'Al-Qaïda, publiait un article donnant des conseils sur la manière d'être un assassin efficace : en se mêlant à la population, en ayant une vie en apparence normale, avant de passer à l'action et de tuer autant de cibles que possible. Merah y était représenté à l'égal d'Anders Breivik comme un exemple à suivre sur le mode du terrorisme individuel.

Depuis, il n'y a pas une perquisition en milieu jihadiste où l'on ne trouve pas d'écrits à la gloire de Mohammed Merah, comme un document hermétique, « Leçon et Victoires de la Bataille de Toulouse », ou encore la retranscription intégrale de ses dernières paroles, comme s'il fallait y lire quelque vérité révélée, dans un monde baignant dans l'ambiance du complot. N'a-t-on pas entendu, d'ailleurs, que Merah serait un agent de la DCRI ? En interrogatoire, il est assez banal d'arracher une condamnation timide, tout au plus une désapprobation molle qui ne tire son expression que par la volonté de s'attirer la clémence du juge. Au-delà de l'atrocité des actes et de leur lâcheté (tirer sur des personnes non armées, de dos), il faut en décoder la portée symbolique : en tuant des enfants, Merah a brisé un tabou, il a élevé d'un niveau l'horreur du crime, avec pour effet de presque « banaliser » tout ce qui serait d'une intensité moindre. En tuant des juifs, il a satisfait l'obsession antijuive consubstantielle au jihadisme par une sorte de vaine catharsis (puisqu'elle n'épuise en rien le sentiment dont elle se nourrit, la haine obsessionnelle, et, au contraire, la cultive[8]). En tuant des soldats français, il a donné à ses agissements le vernis géopolitique rudimentaire propre à lui conférer un sens dans la « fantasia jihadiste »

déferlant sur les prétendus ennemis de l'islam. Il est vrai que tirer sur des enfants et des militaires désarmés permet de mesurer la bravoure de ces mujahidin qui se présentent, paradoxalement, comme les défenseurs d'une communauté opprimée, n'hésitant pas ensuite à mettre en scène leurs méfaits en vidéo-clips diffusés sur les réseaux sociaux. En ce sens, le terrorisme jihadiste est un monstre contemporain : il est l'hybridation d'une sous-culture religieuse, d'une haine antijuive, d'un fantasme conspirationniste, d'un nihilisme et d'un culte de la représentation de soi, le tout se développant sur des terreaux qui commencent, au fil des interrogatoires, à livrer leurs invariants.

On y retrouve sans surprise les facteurs psychosociaux de la délinquance de droit commun (figure absente ou carencée du père, toxicomanie, déscolarisation, absence de repères structurants). Mais une analyse plus fine permet de sortir de ces lieux communs, sans toutefois les discréditer. En effet, à côté de cette population carencée affectivement et socialement, il faut ajouter des profils moins en difficulté (famille aimante et structurante, revenus, emploi, relations affectives et parfois des enfants), mais chez lesquels deux dimensions vont, en synergie, faire basculer le levier de la conversion : conversion au sens propre lorsqu'il sera question d'opter pour l'islam, conversion au sens figuré lorsque, pour le musulman d'origine, il s'agira d'opter pour une forme radicale. Il s'agit notamment de la dimension idéologique, qu'il ne faut pas occulter, c'est-à-dire du choix d'adhérer à un système de représentations qui légitime un projet collectif ou individuel jihadiste. Lorsque l'on prend à la lettre certains documents, certaines vidéos de propagande, cette construction est explicite. En raccourci, tous les maux du monde, et par extension de la communauté des croyants (dont les jihadistes s'arrogent la représentation exclusive), sont dus à une oppression orchestrée par les démocraties occidentales et leurs alliés, pilotée par les juifs (et dans une moindre mesure par les francs-maçons). De là s'ensuit une partition du monde assez simple : d'un côté les bons musulmans (sunnites jihadistes), de l'autre les mécréants, population n'ayant d'autre choix que la conversion ou la perte et parmi laquelle deux catégories occupent une place de choix : les chiites et les juifs… Les chiites car, au-delà de la querelle religieuse, il s'agit d'un enjeu de pouvoir sur la communauté des musulmans (qui n'est pas sans rappeler de manière caricaturale les luttes entre catholiques et protestants). Les juifs pour

diverses raisons, parmi lesquelles la persistance d'un antijudaïsme culturel et obsessionnel, trouvant ses justifications conjoncturelles dans le conflit israélo-palestinien. Peut-être faut-il y voir aussi le besoin, au sens psychanalytique, de « tuer le père », l'islam étant la dernière arrivée des grandes religions révélées, et le judaïsme la première. L'islam est donc pris dans ce paradoxe qu'il lui faut à la fois reconnaître ses origines, et en même temps se réinventer en tant que monothéisme, avec suffisamment de force pour s'affranchir de son héritage judéo-chrétien.

La part dans nos sociétés de la dimension conspirationniste qui infecte les esprits et envahit un sous-discours politique n'est pas à négliger. On retrouve cette idéologie dans des mouvements d'extrême droite, mais aussi d'extrême gauche. En panne d'arguments politiques et abîmés par l'histoire (discrédit du nazisme et du communisme), ces mouvements trouvent opportunément dans le fantasme conspirationniste une aubaine : c'est à la fois l'explication de leur faillite, mais également un levier de renouveau. Le néonazi, ou le néocommuniste, partage avec son « frère » musulman radical le paradigme du complot : s'ils ont échoué, c'est à cause du complot, s'ils doivent se soutenir, c'est à cause du complot. Le développement d'Internet, la libéralisation de la communication de masse et des réseaux sociaux ont un effet pervers. En donnant à la liberté d'expression des outils de communication de masse, auparavant réservés à des médias régulés (organes de presse instituant un corpus minimal de rigueur journalistique, de déontologie ; publications universitaires ou institutionnelles garantes d'un haut niveau d'expertise et de contrôle), Internet a placé sur un pied d'égalité l'homme de la rue, le journaliste et l'expert. La parole du premier peut désormais avoir autant de portée que celle des deux autres. De fait, les idées séduisantes, les théories du complot font florès. Structurellement, elles sont à la fois difficiles à discréditer (car cela relèverait sans doute d'un complot, encore) et à faire taire (car ce serait de la censure). En ce sens, un des effets des outils de communication modernes n'est pas le développement de la démocratie, mais le développement d'une sous-culture géopolitique : la justification des discours de haine par les théories du complot. La théorie du complot séduit partout : dans les couches les plus communes de la société, mais aussi les plus éduquées, et dans certains milieux comme ceux de la sécurité, où l'on cultive une tradition

paranoïaque du complot[9]. L'institution doit avoir à l'esprit, assez précisément, de quoi est constitué le système de références de ceux qu'elle va s'évertuer à vouloir rééduquer, réinsérer ou déradicaliser. Lorsqu'un radical est interpellé, interrogé, examiné par l'institution judiciaire et policière, il est placé, dans son système de références, entre les mains d'un système qu'il conçoit comme intrinsèquement corrompu. Non seulement parce que les valeurs de l'État de droit ne sont plus celles qu'il respecte (sauf lorsqu'elles sont à son bénéfice), mais aussi parce que le système dans son entier est aux mains d'une entente aussi insaisissable que puissante, alliance fantasmée entre mécréants susvisés.

Il faut toutefois ajouter à ces facteurs une aspiration à l'accomplissement de soi dans un projet collectif. Cette aspiration est très forte et dépasse de loin les habituelles voies de réalisation personnelle. C'est elle qui offre le levier à la propagande de l'humanitaire, première duperie du jihadisme pour lever ses troupes de moutons de Panurge destinés à l'abattoir du combat, ou pour certains à devenir des loups agissant seuls ou en meutes. Quant aux femmes, ou très jeunes filles, elles ont pour fonction de s'occuper de l'intendance, satisfaire les besoins sexuels des jhadistes et leur assurer une descendance. Quitte à tout faire pour mourir, autant également assurer la relève… La première marche du jihadisme est tapissée d'une bonne intention : aider le frère musulman soumis à une injuste répression. Or, au-delà du caractère discriminatoire de la démarche « humanitaire » (ce qui en soit est une contradiction, donc une imposture sémantique), le candidat altruiste va se trouver rapidement, si tant est qu'il puisse l'ignorer encore en 2015, en position de principal tortionnaire. La réalité du besoin de faire le bien ne doit pas être sous-estimée, car c'est elle qui fournit la motivation principale d'un parcours difficile. La conviction de participer à un projet collectif historique, au sens propre puisqu'il est déjà entré dans l'histoire contemporaine, permet à celui qui, dans la société civile, se trouve ravalé au rang de simple citoyen d'accomplir une destinée. La recherche de la médiatisation n'est qu'une modalité contemporaine de cette aspiration profonde et puissante. Aussi ce phénomène doit-il être compris comme un produit de notre époque. Il se manifeste par des symptômes (départs en Syrie, projets d'attentats, actions violentes) et se nourrit d'une aspiration profonde à la quête de sens et de justice sociale

d’une population dont le système de valeurs a été modifié à bas bruit et de longue date (culture antijuive, vision complotiste du monde, sentiment que la communauté musulmane est opprimée par les Occidentaux, recherche dans l’au-delà promis de gratifications impossibles à obtenir ici et maintenant). Dans ce contexte, la radicalisation, parfois éclair, doit être vue plus comme un effet que comme une cause.

En quoi ce terrorisme jihadiste met-il au défi la lutte antiterroriste ? C’est un phénomène massif (les auteurs présumés se dénombrent par centaines), atomisé (la neutralisation d’une autorité centrale ne met pas nécessairement fin aux actions des cellules locales), endémique (prosélyte), parfaitement intégré au tissu social national (fût-ce sous le profil de petits délinquants), maniant tous les outils modernes de communication et les ruses ancestrales, sachant travailler au niveau d’organisation le plus bas pour réduire sa surface d’exposition à la surveillance (petits groupes, voire individus solitaires), et enfin poursuivant un objectif totalitaire où la barbarie et le mépris de la vie et de la dignité humaine sont érigés en marque de fabrique.

Ces caractères spécifiques ont une incidence, à plusieurs niveaux, sur notre capacité à délivrer une réponse judiciaire effective et efficiente (la détection, la poursuite, la répression).

Les moyens dont bénéficie l’appareil de lutte antiterroriste sont-ils correctement dimensionnés, en particulier ceux de l’appareil judiciaire ? La lutte antiterroriste, alors qu’elle pourrait être considérée, avant tout, comme une problématique judiciaire, est également une problématique ressortissant à la compétence des services français de renseignement. À cet égard, on ne peut que remarquer la disproportion entre les dotations des moyens de renseignements et judiciaires, et s’interroger sur l’équilibre et la cohérence de la construction. Le rapport 2014 de la délégation parlementaire sur le renseignement indiquait ainsi : « Dans le budget de 2014, la fonction “renseignement” représente un plafond d’emplois de 13 306 équivalents temps plein travaillé (ETPT), dont 12 996 pour la seule communauté du renseignement. » Et le rapport 2013 évoquait pour 2012 2,1 milliards d’euros de budget. Ces chiffres donnent le tournis à ceux qui travaillent dans le domaine judiciaire : moins de 300 enquêteurs et magistrats. Même

si les comparaisons sont difficiles à faire en termes de périmètres, les écarts sont flagrants.

Si l'institution judiciaire peut apporter une réponse, elle est avant tout de nature pénale : une personne est soit innocentée, soit reconnue coupable et condamnée à une peine d'une durée variable, même en matière de terrorisme.

Et au-delà de la réponse strictement judiciaire, qui ne sait travailler que sur le symptôme (la neutralisation des terroristes par la répression des infractions à caractère terroriste), c'est la question plus large de la thérapeutique sociale qui se pose, notamment au travers des programmes de l'emprisonnement, de la déradicalisation, voire de la sémantique (criminalité ? guerre ? ou crimes d'une guerre sans nom ?).

1. Yves Mayaud, « La Politique d'incrimination du terrorisme à la lumière de la législation récente », *AJ Pénal*, Dalloz, septembre 2013, p. 442.

2. Éric Pelletier et Pascal Ceaux, « Amedy Coulibaly et ses 13 téléphones. Le jihadiste avait un numéro pour chaque membre de son réseau, une façon de compliquer la tâche de la police », *L'Express*, 3 février 2015.

3. Mouna Mohammed Cherif, « La conversion ou l'apostasie entre le système juridique musulman et les lois constitutionnelles dans l'Algérie indépendante », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, numéro spécial, 2011, http://cerri.revues.org/809 ; DOI : 10.4000/cerri.809

4. Pour un salafiste, le terme « scientifique » renvoie à la parole donnée par un connaisseur de l'islam reconnu en tant que tel par un groupe ou une communauté (sinon sa parole sera *a priori* discréditée), bien qu'il n'ait de scientifique que le nom, puisque la religion n'est pas un système scientifique, mais un système de croyances. Ainsi, en faisant passer pour de la science ce qui est de la croyance, le jihadisme utilise un procédé de manipulation classique : vouloir s'attirer le crédit accordé aux sciences, pour duper l'interlocuteur de bonne foi et le convaincre d'adhérer par la raison à ce qui n'est qu'une posture idéologique.

5. Y compris à l'École des barreaux. Voir Mathilde Siraud, « La violente réaction d'un professeur de l'École du barreau devant une étudiante voilée », *Le Figaro étudiant*, 16 janvier 2015.

6. Evelyne Chatelais, « Justice : l'obligation du repas *halal* en prison est suspendue. Le Conseil d'État a suspendu mercredi une décision qui obligeait une prison de l'Isère à servir des repas *halal* à des détenus musulmans. La décision est provisoire, en attendant un jugement à Lyon », France Info, 16 juillet 2014.

7. Alfred-Louis de Prémare, *Les Fondations de l'islam. Entre écriture et histoire*, Seuil, 2002.

8. Certains conspirationnistes n'hésitent pas à laisser entendre que les Israéliens seraient liés aux attentats qui ont frappé la France en 2015… Jean-Marie Le Pen lui-même déclarait à un journal russe que l'attentat portait la marque des services secrets (Alla Chevelkina et Pierre Chausse, « Attentats : Jean-Marie Le Pen adepte de la théorie du complot », *L'Express*, 16 janvier 2015).

9. Stéphane Sellami et Laurent Valdiguié, « La chute d'un major de l'école des commissaires », *Le Parisien*, 25 janvier 2006.

2
Du renseignement à la poursuite judiciaire : la question des moyens et de leur répartition

Le traitement d'une affaire de terrorisme repose habituellement sur la mise en œuvre de trois composantes successives : l'acquisition du renseignement, puis la phase d'enquête judiciaire (enquête de flagrance ou préliminaire sous la direction du parquet antiterroriste, information judiciaire sous la direction des magistrats instructeurs antiterroristes), enfin le traitement judiciaire (phase de procès, en première instance puis en appel, devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises spécialement composée de jurés professionnels, puis juridiction d'application des peines).

Plus on est en amont, plus on se situe dans le secret et l'absence de droits à la défense. À l'inverse, plus on est en aval, plus l'enquête devient contradictoire, c'est-à-dire transparente, et plus les droits de la défense sont garantis (par l'assistance d'un avocat et la publicité des débats, notamment). À cette déclinaison variable des droits de la défense et du contradictoire (d'inexistants en phase de renseignement à constitutionnellement garantis lors du processus judiciaire), qui sont au nombre des garanties essentielles d'une bonne justice dans une société démocratique, on doit ajouter une autre composante : celle de l'encadrement juridique.

Ainsi, toute mesure portant atteinte aux libertés individuelles (ingérence) doit être prévue par la loi, entendue au sens large (c'est-à-dire incluant la jurisprudence[1]). C'est ce que rappelle la jurisprudence fondée sur l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le renseignement dispose de moyens considérables, mais n'a aucun cadre juridique précis. À l'inverse, le judiciaire dispose, comparativement, de peu de moyens, mais d'un arsenal juridique complet. Une question se pose : doit-on s'évertuer à déporter les missions judiciaires vers le renseignement, comme l'y invite le dernier rapport de la délégation parlementaire au renseignement[2], au risque d'une perte de contrôle démocratique ? Ou doit-on simplement allouer les moyens dont le renseignement bénéficie à l'institution judiciaire qui dispose déjà d'un cadre juridique complet ? La question, posée de manière caricaturale, n'est pas simple, mais la problématique jihadiste en souligne la pertinence. En effet, si la finalité du renseignement antiterroriste est d'aboutir à des condamnations judiciaires, alors autant doter le judiciaire dès le départ de moyens adaptés en s'épargnant le passage par la case laborieuse de la « judiciarisation ».

En France, jusqu'aux attentats de janvier 2015, il était de tradition que le renseignement soit une activité de l'État peu ou pas réglementée. À l'inverse, l'activité judiciaire l'est parfois jusqu'au moindre détail (depuis les grands principes de procédure pénale, rappelés dans l'article préliminaire, jusqu'à fixer, par exemple, la norme technique qui doit permettre de s'assurer qu'une audition en visioconférence répond à certaines exigences de sécurité[3]…). Paradoxalement, l'État investit des ressources importantes dans le renseignement alors que c'est une activité peu réglementée, peu contrôlée, et qui ne permet pas d'être aussi coercitive que le judiciaire.

En revanche, le renseignement a la faveur de l'exécutif car il est par essence son expression directe, sous la tutelle des ministres en charge des services concernés dans un gouvernement formé par le Premier ministre. La création d'un coordinateur du renseignement qui rend compte directement au président de la République, véritable interface entre l'Élysée et les services, montre que ces derniers sont l'outil d'une politique régalienne plus que des services au service de l'État, d'où également le risque d'instrumentalisation qui émaille inévitablement leur histoire. Nathalie Cettina, dans une note de réflexion sur l'antiterrorisme publiée par le Centre français de recherche sur le renseignement, résume assez bien cette concentration et ce déséquilibre grandissant au détriment du judiciaire :

« Le système créé donne naissance à une “élite” du renseignement fonctionnant en vase clos dans une relation verticale avec un coordinateur national du renseignement, dont elle accepte d’autant plus le rôle qu’il concourt à lui conférer une place hégémonique en matière de lutte contre le terrorisme, à travers une concentration des pouvoirs par une circulation cloisonnée de l’information[4]. » Or, s’il faut reconnaître une vertu à l’époque contemporaine, c’est qu’elle nous force à repenser l’organisation de l’État, chahutée par les tendances actuelles : d’un côté, l’on brandit la menace grandissante et réelle du terrorisme en l’inscrivant comme priorité des services de renseignement, de l’autre, les exigences légitimes d’une transparence et d’un contrôle sur les atteintes à la vie privée, ce qui est le quotidien du système judiciaire.

Comment passer d’un traitement clandestin des menaces à une gestion transparente et démocratique de celles-ci ? Autrement dit, augmenter les pouvoirs et les moyens du renseignement, c’est vouloir lui faire jouer une partie pour laquelle il n’est pas, en réalité, préparé. Plusieurs voix, et pas des moindres, se sont fait entendre pour réclamer la création d’un véritable encadrement juridique de l’activité des services de renseignement. Celle notamment de Patrick Calvar, directeur de la DGSI[5], entendu par la commission des lois de l’Assemblée nationale le 30 octobre 2013, pour qui « nous sommes dans une “zone grise” qui rend l’action difficile. Nous avons besoin de missions définies, de moyens adaptés, de pouvoirs juridiquement reconnus et de contrôles ». C’est un préalable nécessaire à une véritable légitimation des services. C’est aussi toute la délicate question du positionnement du curseur démocratique entre renseignement et judiciaire. À vouloir doter le renseignement des mêmes pouvoirs que le judiciaire, ne risque-t-on pas de brouiller les cartes et de soustraire au contrôle du juge les atteintes portées aux libertés individuelles ? Au-delà, un fonctionnement en vase clos des services de renseignement, soumis à une tutelle forte de l’exécutif, n’est peut-être pas, dans une démocratie moderne, la solution la plus adaptée aux problèmes de sécurité. Tout est question d’équilibre dans cette fine horlogerie de l’appareil d’État, mais la pratique montre que les magistrats de l’ordre judiciaire sont toujours les bienvenus pour faire circuler une information qui peine souvent à être échangée par les services enracinés dans une culture du secret et une

tradition de monopole. Des solutions innovantes, comme il en existe déjà dans certains États démocratiques capables de faire traiter par le judiciaire des preuves issues du monde du renseignement, pourraient permettre l'articulation des deux mondes, et la sauvegarde des principes essentiels de l'État de droit.

Le renseignement permet d'agir en toute discrétion, voire dans la clandestinité. Cette discrétion ne doit pas être vue comme suspecte, mais comme une nécessité fonctionnelle ou opérationnelle. Si des informations sont obtenues, c'est bien souvent grâce au concours d'informateurs qu'il convient de protéger de manière absolue, car ces personnes coopèrent au péril de leur vie ou en échange de contreparties, plus rarement de contraintes. Certains renseignements sont obtenus par l'intermédiaire de services homologues qui, en vertu d'une règle coutumière du milieu dite du « tiers service », conservent des droits sur les informations qu'ils transmettent. On retrouve la même règle dans le domaine de la coopération judiciaire avec le principe de spécialité : lorsqu'un État communique à un État requérant des informations en vue d'une exploitation judiciaire, celles-ci ne peuvent l'être que dans le cadre précis qui a présidé à leur demande. Si ces informations doivent être utilisées dans un autre cadre judiciaire, alors l'État requérant doit demander, en vertu du principe de spécialité, l'autorisation d'utiliser ces données dans le nouveau cadre judiciaire. Une des autres raisons justifiant le secret qui entoure le renseignement tient aux méthodes d'acquisition des informations par les services. Sans cadre légal, comme justifier des opérations qui pourraient, si elles étaient connues, constituer des infractions, voire vicier, si l'on était dans un cadre judiciaire, le mode de recueillement des preuves[6] ?

C'est toute la question de la loyauté de l'obtention des preuves, grand débat que connaît le monde judiciaire en 2014 à l'occasion de conversations interceptées entre un avocat et son client, lui-même avocat et ancien président de la République, et les fuites qu'on soupçonnait le bâtonnier d'avoir permises. Or, en matière de renseignement, point d'éléments de preuves, il s'agit de renseignements, dont la finalité n'est pas d'être exploités sur le plan judiciaire, mais, comme le terme l'indique, de renseigner le commanditaire, c'est-à-dire le gouvernement ou ses services. Les rapports et les notes de travail sont classifiés, et seule l'autorité

politique ou administrative en a connaissance. Contrairement au renseignement, une des garanties de la justice est qu'on la rend publiquement : non seulement le procès est par principe public, mais en plus la phase d'instruction va permettre aux avocats d'accéder au dossier de la procédure, de formuler des demandes et de discuter point par point chaque acte réalisé par les enquêteurs ou les magistrats. En ce sens, l'exigence de contradictoire[7] du processus judiciaire est telle qu'un élément retenu *in fine* comme probant par une juridiction de jugement aura une valeur bien supérieure à une note de renseignement, réalisée dans des conditions secrètes et qui par nature offre le flanc à toutes sortes de suspicion, malgré le travail d'extrême rigueur et de qualité qui peut en être à l'origine.

Côté magistrature, une quinzaine de magistrats spécialisés sont chargés des enquêtes antiterroristes. Ils sont, d'une part, ceux de la section antiterroriste du parquet de Paris, au nombre de neuf, soumis à l'autorité hiérarchique d'un procureur adjoint et du procureur de Paris. En cas d'événements graves ou multiples, comme ce fut le cas en janvier 2015, la section peut basculer en cellule de crise et appeler des renforts lui permettant une continuité du service en mode 24/7. Il faut en effet que les enquêteurs puissent accéder en permanence au procureur pour obtenir certains actes qui nécessitent des autorisations écrites (comme un ordre de comparution en enquête préliminaire ou encore la saisine d'un juge des libertés pour autoriser une enquête). Chaque dossier qu'ils suivent fait l'objet de comptes rendus destinés à renseigner la hiérarchie judiciaire et le gouvernement. Chacune de leurs décisions fait l'objet de concertations et de validations hiérarchiques, ce qui est normal. Plus la décision est susceptible d'avoir des répercussions en termes d'ordre public médiatique, plus elle remonte haut. Cela n'est pas propre à la matière terroriste et cristallise l'ambiguïté de la magistrature à la française : un même corps de magistrats pour deux fonctionnements différents. D'un côté les magistrats du parquet soumis à l'autorité hiérarchique, et donc susceptibles de recevoir des instructions ; de l'autre les magistrats du siège, indépendants, à qui le pouvoir exécutif ne peut pas donner d'instructions, verbales ou écrites.

Il s’agit, d’autre part, des huit juges d’instruction du pôle antiterroriste. Contrairement au parquet, ils ne sont pas hiérarchisés, c’est-à-dire qu’ils ont chacun une totale autonomie de décision dans la conduite de leurs dossiers. Mais un juge d’instruction ne peut rien seul : sans enquêteurs (qui agissent sur délégation de pouvoirs qu’on appelle commission rogatoire) et sans l’appui du parquet (qui prend des réquisitions), son action trouve vite ses limites. C’est donc comme les magistrats du parquet, mais avec plus de rapidité (puisqu’ils peuvent directement autoriser certaines mesures attentatoires aux libertés[8]), que les juges d’instructions coordonnent un véritable travail d’équipe. À la fois directeurs d’enquête et autorités de contrôle, ils sont, pour les enquêteurs, experts, avocats et parties civiles, les référents identifiés de l’affaire, plus que le parquet qui mène l’enquête hors du contradictoire. Cette concentration des pouvoirs judiciaires et la relative souplesse de leur mise en œuvre[9] fait de l’instruction judiciaire un outil efficace au service de la manifestation de la vérité, et qui nous est souvent envié par des partenaires étrangers. Les juges d’instruction antiterroristes sont appelés à traiter l’ensemble des dossiers qui feront l’objet de poursuites pénales. L’ouverture d’une information judiciaire est obligatoire en matière de crime et facultative en matière de délit. En matière de terrorisme, cette notion de complexité est par nature toujours valable. Il se pose donc régulièrement la question du moment opportun, pour le parquet, d’ouvrir une information judiciaire : il est tentant pour le parquet de garder le plus longtemps possible, parfois des mois durant, les enquêtes sous le régime d’enquête préliminaire, jusqu’à ce que les interpellations l’obligent à déférer les individus devant un magistrat instructeur. Cette tendance, si elle légitime le parquet dans son rôle de directeur d’enquête, est toutefois préjudiciable à la sécurité juridique de l’affaire sur laquelle elle fait courir des risques procéduraux dus à la multiplication des actes, dans des dossiers qui parfois s’enchevêtrent. La conséquence pour les juges d’instruction est qu’ils se trouvent devoir reprendre une affaire qui a parfois commencé depuis des mois, avec pour corollaire des choix stratégiques, des orientations qu’ils ne partageaient peut-être pas avec le parquet. Pour pallier cette difficulté, il serait concevable d’obliger le parquet à ouvrir une information judiciaire passé un certain délai (information qui serait de toute

manière ouverte dans 90 % des cas), avec pour conséquence le renforcement des juges d'instruction.

Chaque enquête devant être conçue comme un dossier autonome, il n'existe pas de cadre juridique permettant la coordination et l'échange d'informations, hormis la cosaisine ou les réunions de service parquet/instruction[10]. Au pôle antiterroriste, la cosaisine est le mode habituel de désignation des juges d'instruction. Elle consiste à confier chaque dossier à plusieurs juges d'instruction : le premier saisi, auquel sont adjoints un ou plusieurs collègues. C'est le premier saisi qui détermine la stratégie générale de la conduite de l'information, qui peut saisir le juge des libertés et de la détention pour les placements en détention provisoire (et prolongations). Pour certains dossiers importants, la cosaisine s'avère être un atout : elle permet d'agir concurremment lorsque certaines opérations nécessitent d'agir en plusieurs points du territoire national, voire à l'étranger. La cosaisine permet également de répartir la charge de travail lorsque de multiples interrogatoires sont à effectuer dans un temps court (par exemple lors de l'ouverture d'information où il n'est pas rare de devoir interroger une demi-douzaine d'individus en une demi-journée). Elle permet également d'instituer une véritable collégialité, un espace de réflexion commun sur des options stratégiques de l'affaire, même si c'est au premier désigné que reviendra la responsabilité de décider. Enfin, la cosaisine répond à un besoin de souplesse de gestion : en cas de départ d'un magistrat, aucun dossier ne sera en déshérence, le ou les codésignés continueront d'instruire.

Le travail de magistrat instructeur est riche : prises de décisions, définitions des objectifs de l'enquête, interrogatoires, transport sur les lieux, coopération internationale, coordination des services saisis et enfin mise en état d'un dossier par nature complexe qui devra présenter à une juridiction de jugement (hors cas de non-lieu), dans un délai raisonnable, une affaire où les rôles de chacun pourront être correctement appréciés, à partir d'éléments vérifiés, à charge comme à décharge.

Côté ministère de l'Intérieur, les enquêteurs qui œuvrent dans le domaine judiciaire sont également confrontés à une ambiguïté : le judiciaire étant placé sous le contrôle fonctionnel des magistrats en charge des

enquêtes (parquetiers pour les enquêtes préliminaires et de flagrance, magistrats instructeurs), ils ne devraient pas, en toute logique, rendre compte du fond des affaires à leur hiérarchie. Or c'est un secret de polichinelle que de dire que les affaires judiciaires, qui émaillent régulièrement la chronique judiciaire, font l'objet de comptes rendus informels, de « notes blanches » qui rapidement se retrouvent sur les bureaux de certains conseillers ou de comptes rendus oraux faits par la haute hiérarchie. C'est que plus la matière est sensible, plus elle concerne le pouvoir politique car elle questionne sa capacité à maintenir l'ordre public. La dérive de ce système est que, à la marge, le pouvoir politique ou certains responsables peuvent être tentés d'instrumentaliser les affaires pour obtenir des bénéfices médiatiques, ne serait-ce qu'en communiquant opportunément sur des interpellations. À cet égard, il faut rappeler que seul le procureur de la République dispose, en vertu de l'article 11 du Code de procédure pénale, du droit de rendre publics certains éléments tirés de procédures en cours.

Il est difficile, pour ne pas dire quasiment impossible, d'obtenir, en sources ouvertes, les chiffres précis des effectifs et moyens destinés à la lutte contre le terrorisme, et donc d'établir des comparaisons (on peut observer que les rapports parlementaires sont caviardés lorsqu'il s'agit de parler chiffres). Il est vrai que la répartition des moyens renvoie directement à la responsabilité du pouvoir politique sur le positionnement du curseur entre les mondes du renseignement, sous la tutelle exclusive du pouvoir exécutif, et celui du judiciaire, qui lui échappe en partie.

Les services de renseignement s'articulent autour de six services : la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement militaire (DRM), le Renseignement financier (Tracfin), la Division nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), et la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD). Ils sont chapeautés par le Conseil national du renseignement (CNR). À la suite des attentats de janvier 2015, il a été proposé de renforcer et d'intégrer à cette « communauté du renseignement » une « Académie du renseignement » censée former et diffuser une culture du renseignement entre les différents services[11].

Par opposition au renseignement, on entend par « judiciaires » les services capables d'agir dans un cadre organisé et encadré par le Code de procédure pénale, sous contrôle des magistrats du parquet ou du siège (juges d'instructions et juges des libertés et de la détention), et, en droit, sous leur direction d'enquête. Pour qu'un service dispose de cette compétence judiciaire, il faut que ses agents bénéficient de l'habilitation de police judiciaire, condition nécessaire à l'accomplissement des actes de procédure et d'enquête. En pratique, ces agents, lorsqu'ils n'ont pas le grade nécessaire, passent un examen dit de « bloc OPJ » validant les connaissances de procédure pénale qui vont leur permettre d'agir dans ce cadre.

Ces services sont peu nombreux et fortement centralisés. La DGSI résulte de la transformation en 2014 de la Direction centrale du renseignement intérieur en une direction générale, placée sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur et non plus sous celle du directeur général de la Police nationale. La DCRI elle-même résulte d'une fusion entre la Direction de la surveillance du territoire, créée en 1944 et dont la mission principale était historiquement le contre-espionnage, avec la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG). Cette fusion ne s'est pas faite sans difficulté, tant la culture des deux services pouvait être différente.

La sous-direction antiterroriste de la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ/SDAT) est la principale force de police judiciaire investie dans le domaine. En région parisienne et grande couronne, c'est la Brigade criminelle. DGSI et SDAT ont une compétence nationale. En ce qui concerne la gendarmerie nationale, il n'y a pas de service spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme (au sens judiciaire), mais certaines sections de recherches, qui sont les services judiciaires rattachés aux ressorts des compagnies de gendarmerie (compétences régionales), sont parfois désignées pour des affaires relevant du terrorisme (c'est le cas par exemple de certaines affaires liées au terrorisme indépendantiste corse).

À ces services judiciaires, c'est-à-dire compétents pour effectuer des enquêtes sous la direction des magistrats du parquet ou de l'instruction, il faut aussi intégrer les services d'appui opérationnels ou services d'action, grâce auxquels la France sait pouvoir compter sur une résolution efficace des situations de crise, c'est-à-dire qui préserve la vie des otages et neutralise les terroristes, telles que, en 1994, la prise d'otages du vol Air

France 8969 Alger-Paris par quatre membres du Groupe islamique armé (GIA), résolue par le GIGN, ou, plus récemment, la libération des otages retenus dans l'Hyper Casher de la porte de Vincennes et à Dammartin-en-Goële (action coordonnée GIGN/FIPN)

Pour la Police nationale, ces services sont regroupés dans le cadre de la Force d'intervention de la Police nationale (FIPN) créée le 1er décembre 2009 par Brice Hortefeux, alors ministre de l'Intérieur, lors d'un discours à Bièvres, au siège du RAID. La FIPN n'est pas une nouvelle force, mais une structure administrative qui regroupe des services existants, les plaçant tous sous un commandement unique, et regroupant environ 500 policiers d'élite.

C'est en octobre 1972 que les Groupes d'intervention de la Police nationale furent créés (GIPN), à la suite du choc mondial provoqué par le dénouement dramatique de la prise d'otages dont furent victimes des athlètes israéliens lors des jeux Olympiques de Munich, par des terroristes palestiniens du groupe dit Septembre noir. Faute de service spécialisé, les forces de sécurité allemandes lancèrent un assaut qui se conclut par la mort des 11 otages tués par les terroristes, 5 des 8 terroristes et un policier allemand. C'est également à la suite de cet événement que l'Allemagne créa son service spécialisé, le GSG9.

La FIPN comprend l'unité de Recherche, assistance, intervention et dissuasion de la Police nationale (le RAID, créé en 1985), les Groupes d'intervention de la Police nationale (GIPN) et la brigade anticommando de la préfecture de police (Brigade de recherche d'intervention et services spécialisés rattachés[12] à la préfecture de police de Paris). Lorsqu'elle est constituée, la FIPN place l'ensemble de ses composantes sous la coordination opérationnelle du RAID, et l'autorité des préfets ou du préfet de police en ce qui concerne l'Île-de-France. L'arrêté du 5 janvier 2011 définit les missions et la composition de la FIPN, ainsi que les conditions d'aptitude pour les fonctionnaires de police qui souhaitent la rejoindre.

Du côté de la gendarmerie, le Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) doit lui aussi sa création aux événements tragiques de Munich en 1972, mais également à des crises internes ayant impliqué l'intervention de la gendarmerie. Baptisé en 1974 Équipe commando régionale d'intervention et doté de 17 gendarmes, le GIGN est aujourd'hui une formation aéroportée qui comprend près de 300 hommes.

Trois pelotons d'intervention interrégionaux de gendarmerie (PI2G) viennent compléter le dispositif. Créés en 2004, d'une trentaine d'hommes chacun, ils sont implantés à Toulouse, Orange et Dijon, et sont susceptibles d'être étendus à deux autres villes, pour compléter le maillage des GIPN et éviter les doublons.

Pour coordonner ces différents services d'intervention, une structure mixte, commandée par un général de gendarmerie secondé par un commissaire divisionnaire, a été créée le 1er juin 2010 : l'Unité de coordination des forces d'intervention (UCoFI), chargée d'opérer une coordination entre les forces composant la FIPN et, côté gendarmerie, le GIGN et les pelotons d'intervention de deuxième génération, ainsi que les pelotons d'intervention. Ainsi, police et gendarmerie composent une ressource opérationnelle hautement spécialisée de près de 900 personnels. La répartition des interventions se fait à la fois suivant les zones géographiques (zones gendarmerie et zones police), mais également selon des critères relevant des compétences des services (par exemple les aéroports pour le GIGN, le tunnel sous la Manche pour le RAID).

Les interventions de janvier 2015 ont illustré la parfaite organisation du dispositif par la neutralisation quasi simultanée de trois terroristes et la libération de l'ensemble des otages, par la FIPN dans l'épicerie casher de la porte de Vincennes et par le GIGN dans l'entreprise de Dammartin.

Au-dessus de ces structures, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste est un service administratif de « coordination opérationnelle », présumé favoriser les échanges d'information entre les différents services impliqués dans le domaine. Créée en 1982, l'UCLAT est hébergée par le ministère de l'Intérieur et dispose d'antennes régionales. L'autorité judiciaire est peu, voire pas du tout associée à son fonctionnement, qu'il s'agisse des magistrats instructeurs ou du procureur de la République de Paris, compétent en matière de terrorisme, ce qui est une situation paradoxale puisque ceux-ci sont en charge des dossiers les plus sensibles ou les plus graves. On retrouve là peut-être le signe que le domaine est un pré carré de l'exécutif, qui l'envisage avant tout sous le prisme d'une activité sécuritaire.

Or le sécuritaire sans le judiciaire est dépourvu, dans notre démocratie, de tout moyen d'action efficace (hormis les expulsions d'étrangers ou, récemment, les interdictions administratives de sortie du territoire). De son côté, le judiciaire sans renseignement est un outil efficace, mais privé d'informations précieuses. Il faudra faire des choix d'équilibrage stratégiques : soit l'on continue à grossir les moyens du renseignement au bénéfice d'un exécutif peu familier du judiciaire, soit on affecte cette ressource en renseignement à l'outil judiciaire. Le renseignement pour le renseignement tourne à vide, et nombre de notes, issues d'un travail considérable, finissent malheureusement inexploitées ou dans des impasses juridiques. Entre les différents services de renseignement chargés de la lutte antiterroriste, l'information circule à la faveur de fonctionnaires détachés. Ces échanges reposent avant tout sur de l'humain qui fluidifie les relations entre des administrations bâties comme des forteresses, parfois plus obsédées par la sortie d'informations que par leur juste exploitation. Cela s'explique car étant également chargées de domaines comme le contre-espionnage et la contre-ingérence, ces administrations sont naturellement soucieuses de préserver leur patrimoine informationnel. Or le fait qu'il existe une muraille de Chine entre le domaine du renseignement et le domaine judiciaire est une sérieuse carence dans la lutte antiterroriste. Laisser aux seules administrations chargées du renseignement la responsabilité de décider du moment opportun de judiciariser ou non une situation revient à leur faire tenir un double rôle. Il ne pourrait de toute façon en être autrement, car le renseignement nous prend au piège de la classification : tout ce qu'il produit est nécessairement classifié, donc non miscible avec le monde judiciaire. Et c'est toute la problématique de la judiciarisation du renseignement. Le rapport d'enquête américain sur les événements du 11 septembre 2001 avait pointé les difficultés d'échanges d'informations comme l'une des causes de l'échec à prévenir ces attentats[13]. À titre d'exemple, dans le domaine de l'intelligence économique, le rapport 2014 de la délégation parlementaire au renseignement relève que moins de 10 % des notes de renseignement font l'objet par les ministères d'une exploitation sérieuse[14]. Cela revient à dire que plus de 90 % des ressources affectées à la production de ce renseignement sont dépensées en pure perte.

C’est aussi l’UCLAT qui est chargée de l’évaluation de la menace pour déterminer le niveau de protection à accorder à certaines personnes, à la hausse comme à la baisse. Exercice éminemment difficile quand on sait qu’il ne peut s’abstraire de contingences budgétaires et d’interventions politiques. Ironie du sort, le 4 janvier 2015, soit trois jours avant les événements tragiques du 7 janvier, une double page du journal *Le Parisien* relatait l’exaspération des effectifs du Service de la protection (SDLP) sollicités pour des missions de complaisance, au détriment des véritables missions à risque[15] comme l’était celle de *Charlie Hebdo*.

Il n’est pas le lieu, dans un ouvrage consacré au terrorisme jihadiste, de procéder à un historique des services enquêteurs et de renseignement œuvrant dans le domaine, mais de donner au lecteur quelques repères clairs, à approfondir s’il le souhaite[16].

Dans l’ère post-Snowden[17], où les citoyens sont partagés entre des aspirations de protection des données et de sécurité, la question qui se pose pourrait être celle d’une redéfinition de nos paradigmes, de notre culture des services de sécurité et renseignement, qui est le fruit de centaines d’années d’évolutions, bouleversées par des changements brutaux, en quelques années, à la fin du XX^{e} siècle et au début du XXI^{e} siècle. En clair, faut-il repenser, d’une manière plus large, l’organisation même de la sécurité et des droits, dans un monde qui a changé ? Concrètement, la primauté du renseignement est-elle toujours un gage de sécurité renforcée à une époque où l’exigence de droit et de transparence en limite les possibilités ? Faire du renseignement une activité compatible avec nos exigences juridiques et morales ne reviendrait-il pas à en faire une quasi-justice ? Introduire dans la sphère du renseignement des mécanismes de contrôle, plus ou moins indépendants, ne revient-il pas à recréer une fonction de juge interne ? Or la République s’est dotée de longue date d’un appareil judiciaire, de haute qualité, mais perfectible sur le plan des moyens humains et matériels.

En dotant le monde du renseignement de moyens supplémentaires, ne risque-t-on pas de recréer un colosse aux pieds d’argile ? Le renseignement sans la légitimité juridique, sans des pouvoirs d’action forts encadrés par le droit, reviendra à accumuler des notes et des rapports inexploitables par ceux qui détiennent le pouvoir d’agir, c’est-à-dire les forces de police

judiciaire, agissant sous le contrôle et la direction des magistrats du parquet et de l'instruction. À défaut, il faudrait également doter les services de renseignement de moyens d'action, mais est-ce souhaitable ?

Or, peut-on soutenir que le renseignement aura la même capacité d'enquête, c'est-à-dire d'atteinte aux libertés individuelles, que l'autorité judiciaire, sans la même exigence de contrôle ? Certains l'admettent et estiment, à partir d'interprétations de décisions du Conseil constitutionnel, que le contrôle du juge judiciaire n'est utile que pour les atteintes à la liberté d'aller et venir, c'est-à-dire l'arrestation, la détention. Il est intéressant d'ailleurs de noter que cette position est soutenue par la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité elle-même[18]. Cette interprétation du droit vise à légitimer la création d'autorités administratives indépendantes chargées de contrôler l'exécutif, tout en assurant une étanchéité parfaite avec le monde judiciaire, perçu avec défiance, et en cherchant à s'en attribuer les vertus. Il est vrai que le mécanisme d'autorisation d'une interception administrative est bien plus contraignant qu'une écoute judiciaire : elle suppose l'instruction par la CNCIS d'un dossier établi par le service demandeur. Une fois ce dossier instruit (et qui peut nécessiter un échange d'informations), la CNCIS produit un avis qui sera soumis à l'autorité politique, en l'espèce le Premier ministre (en réalité ses délégataires).

À l'inverse, un magistrat instructeur peut très rapidement, et sans grand formalisme, autoriser une interception, décision écrite qui n'a pas à être motivée, qui n'est pas susceptible de recours et n'a pas de caractère juridictionnel, mais qu'il signe personnellement et dont il assume la responsabilité face à des juridictions de contrôle. Cette souplesse s'accompagne d'exigences procédurales fortes, fixées par les articles 100 et suivants du Code de procédure pénale, et de contrôles effectifs.

La réactivité du juge résulte d'un circuit court : il est en contact direct avec ses services enquêteurs qui agissent sur commission rogatoire. Entre la demande et l'autorisation, il peut ne s'écouler que quelques minutes. Aucune chaîne administrative n'est capable d'autant de réactivité, sauf à admettre une validation *a posteriori*, ce qui reviendrait à donner un blanc-seing aux services. Le travail judiciaire implique une relation dans la durée entre le magistrat et les enquêteurs, un échange d'informations permanent,

une relation de confiance qui se noue au fil du temps, car ni l'un ni l'autre n'aurait intérêt à ce qu'un pan de procédure tombe, encore moins à la détourner à une fin qui lui serait étrangère. La finalité d'un service judiciaire, c'est l'enquête judiciaire. La finalité poursuivie par un service de renseignement, même si les objectifs que peut poursuivre une écoute administrative sont clairement énoncés dans la loi[19], est toujours auréolée d'un doute, qui résulte naturellement du flou juridique de ses modes d'action et des buts effectivement poursuivis.

Sans entrer dans une polémique caricaturale, et pourtant si vraie, il peut être tentant pour n'importe quel pouvoir exécutif d'utiliser un service de renseignement pour des intérêts particuliers. Ce détournement d'usage est facilité par le secret, mais compliqué par l'empilement des intervenants. Soumettre les services de renseignement à des exigences internes péchant par excès tendrait à les réduire à de belles mécaniques, mais si lourdes qu'elles en deviendraient inutiles. Il n'y a pas de solution parfaite, mais celle qui consisterait à dire que le renforcement des moyens du renseignement permettra une meilleure lutte contre le terrorisme est aussi simpliste que de dire que le renforcement des moyens de la justice à elle seule y parviendrait. Il faut sortir d'un monde cloisonné entre renseignement et judiciaire pour évoluer vers une mise en cohérence de tous les moyens de l'État afin d'œuvrer de concert et non séparément en matière de lutte antiterroriste.

Le processus judiciaire peut être déclenché par le procureur de la République dès que le projet terroriste commence à être élaboré (c'est le niveau du soupçon) et se termine quand la peine du ou des auteurs a été complètement purgée (ou ceux-ci innocentés des accusations qui pesaient contre eux par une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement). L'enquête placée sous la direction du procureur est dite « de flagrance » lorsque son déclenchement suit immédiatement la perpétration d'un attentat (mais est limitée dans le temps) ou « préliminaire ». D'une manière générale, toutes les enquêtes antiterroristes ont vocation à être ensuite transmises à un juge d'instruction spécialisé, car l'ouverture d'une information judiciaire est obligatoire en matière de crime et facultative en matière de délit. En ce sens, le processus judiciaire permet d'agir avec plus

de coercition et de sécurité juridique que le renseignement (qui ne permet pas les arrestations, la retenue aux fins d'interrogatoires, les fouilles de domiciles, voire les actes d'enquête techniques intrusifs, faute de texte les autorisant).

Au total, tous services confondus (Direction générale de la sécurité intérieure, Sous-Direction antiterroriste de la Direction centrale de la Police judiciaire, Section antiterroriste de la brigade criminelle), les effectifs en enquêteurs travaillant quotidiennement, en mode judiciaire, sur la thématique jihadiste s'élèvent à environ 150 fonctionnaires. La quinzaine de magistrats au pôle antiterroriste de Paris et les 150 enquêteurs travaillant sur un vivier d'environ 1 400 individus en relation avec les filières jihadistes[20] – ayant tous, théoriquement, vocation à faire l'objet de poursuites judiciaires – représentent une proportion de 1 sur 10 pour les enquêteurs, et de 1 sur 100 pour les magistrats.

On mesure, à la lumière de ces chiffres, le défi que doit relever l'institution judiciaire, prenant de plein fouet la vague[21] des jihadistes français impliqués dans les filières syriennes. Contrairement aux annonces faites par les autorités politiques à chaque opération d'interpellations, celles-ci ne marquent pas la fin du travail, mais le début d'un autre.

Interpeller n'est qu'une étape judiciaire, pas une finalité (sauf peut-être pour les services de renseignement à l'origine d'une judiciarisation et qui voient là la concrétisation d'un long travail en amont), car obtenir une décision définitive (de condamnation, de relaxe ou d'acquittement) requiert un effort d'enquête important. Face à l'accumulation des dossiers, la succession des affaires, les ressources font parfois défaut. C'est le prononcé d'une décision au fond qui doit être l'objectif et pas seulement les mises sous écrou qui ont suivi les interpellations. Seul un minutieux travail d'enquête permet de faire des recoupements, d'établir précisément le profil des personnes impliquées qui devront être jugées d'une part pour les faits qu'elles auront commis, d'autre part à la lumière de leur personnalité. C'est une exigence de la loi, et qui permettra de prononcer des décisions justes et adaptées à chaque cas.

Créé empiriquement pour faire face aux formes de terrorisme que nous avions déjà connues, le dispositif antiterroriste français est profondément

mis en question par la crise syrienne, qui a levé ses légions de candidats au jihad. Cela a conduit le second gouvernement du président François Hollande à proposer en avril 2014 un plan spécifique de lutte contre le terrorisme jihadiste.

1. Frédéric Desportes et Laurence Lazerges-Cousquer, « Notion de loi préalable », *Traité de procédure pénale*, Éditions Economica, 2013.

2. Cf. Rapport de la délégation parlementaire au renseignement (2014, p. 44) qui préconise le développement d'une activité d'« entrave » et non de « répression » des activités de grande délinquance économique ou financière, relevant toutefois prudemment que cette notion mérite d'être « définie avec rigueur ».

3. À cet égard, on peut s'étonner que la réglementation renvoie à une norme technique qui n'est disponible qu'en langue anglaise, ce qui pose des questions en termes d'accès au droit : l'article A38-1 du Code de procédure pénale dispose notamment que « La retransmission doit s'effectuer conformément aux normes H320 ou H323 et aux normes UIT [Union Internationale des Télécommunications] associées ». Or la norme H323 n'existe à ce jour sur le site de l'UIT qu'en langue anglaise (http://www.itu.int/rec/T-REC-H.323-200912-I/fr)…

4. Source : Centre français de recherche sur le renseignement, http://www.cf2r.org/fr/notes-de-reflexion/antiterrorisme-une-fragile-coordination.php

5. Direction générale de la sécurité intérieure.

6. « En réalité, en l'état actuel du droit, les services sont très démunis. En effet, ils peuvent uniquement recourir à des interceptions de sécurité, à des réquisitions de données techniques de connexion ainsi qu'à l'usage restreint de fichiers. Tous les autres moyens exploitables sont frappés d'illégalité », rapport de la Délégation parlementaire au renseignement, 2014, p. 75.

7. Le principe du contradictoire est le corollaire du principe de liberté de la preuve en procédure pénale, rappelé par l'article 427 du Code de procédure pénale : « Hors les cas où la loi en dispose autrement, les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction. Le juge ne peut fonder sa décision que sur des preuves qui lui sont apportées au cours des débats et contradictoirement discutées devant lui. »

8. C'est le cas notamment des interceptions de correspondances, des perquisitions sans assentiment de la personne, voire de nuit dans certains cas d'urgence, ou encore des sonorisations ou poses de caméras dans des lieux privés.

9. La relative souplesse s'entend par rapport aux enquêtes préliminaires du parquet, dont les magistrats sont obligés d'aller régulièrement solliciter des autorisations sur requête auprès du juge des libertés, et non de manière absolue, car la procédure pénale est devenue de plus en plus formaliste, au point que l'on passe plus de temps à mettre en forme des actes de procédure qu'à travailler le fond des mesures.

10. À cet égard, on pourrait réfléchir à la création d'une UCLAT judiciaire, c'est-à-dire une instance de coordination et d'échange d'informations réunissant les magistrats instructeurs et ceux du parquet, ainsi que les services enquêteurs travaillant sous le contrôle et les services de renseignement susceptibles d'apporter des éclairages sur le contexte.

11. Floran Vadillo, « L'Académie du renseignement : une occasion manquée ? », Le Monde.fr, 30 septembre 2010.

12. Cellule d'assistance technique (Direction de la Police judiciaire), équipes cynophiles (Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, DSPAP), compagnies de sécurisation (DSPAP), Brigade anticriminalité de nuit (DSPAP).

13. Rapport THE 9/11 COMMISSION REPORT, Final Report of the National Commission on Terrorist Attacks Upon the United States/http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/GPO-911REPORT/pdf/GPO-911REPORT.pdf

14. Rapport DPR, 2014, p. 55.

15. *Le Parisien*, édition du 4 janvier 2015 : « Très chère protection des personnalités » ; « Vraies menaces et petits abus » ; « Je suis payé pour protéger, pas pour du service à la personne » ; édition du 18 septembre 2014 : « Protection des personnalités : les superflics n'en peuvent plus des missions "people" ».

16. On peut conseiller comme point d'entrée d'une telle recherche la lecture du rapport sur le site du Centre français de recherche sur le renseignement, http://www.cf2r.org, et les rapports officiels mis en ligne sur les sites de l'Assemblée nationale.

17. Informaticien américain, ancien employé de la Central Intelligence Agency (CIA) et de la National Security Agency (NSA), Edward Snowden a révélé en 2013, par l'intermédiaire des médias, les détails de plusieurs programmes de surveillance de masse américains et britanniques.

18. CNCIS, 21e rapport d'activité, 2012-2013, p. 10 et suiv.

19. Rechercher des renseignements intéressant la Sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, ou la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisés, et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous (article L241-2 du Code de la sécurité intérieure).

20. « Filières jihadistes : 1 400 Français impliqués selon Manuel Valls », *Le Parisien*, 9 février 2015.

21. Cette « vague » est aussi présentée d'une manière plus catastrophiste comme un « tsunami jihadiste », expression attribuée par *Valeurs actuelles* à Marc Trédivic, ayant cosigné avec Jean-Charles Brisard et Thibault de Montbrial une tribune intitulée « Agir contre le jihadisme et ses ressorts » dans *Le Figaro* du 25 avril 2014 (http://www.valeursactuelles.com/la-fabrique-des-djihadistes-45345).

3
Le plan de lutte contre les filières syriennes

Présenté par le ministère de l'Intérieur Bernard Cazeneuve lors du conseil restreint du 24 mars 2014, ce plan décline vingt-trois mesures qui balaient l'éventail du champ répressif et préventif, et a servi de feuille de route pour le projet de loi adopté en novembre 2014. Toutefois, les attentats de janvier 2015 ont montré que ces mesures, si elles allaient dans le bon sens, n'étaient pas suffisantes.

— Mesures 1 à 5 : elles visent à contrarier les déplacements des jihadistes par des mesures de restriction à la liberté de circulation, notamment par des interdictions de sortie du territoire et de confiscation de documents de transport. Cette mesure a été mise en œuvre dans la loi du 14 novembre 2014.

À cet égard, il faut pointer un débat qui segmente les professionnels, en forme de dilemme. Faut-il laisser partir les jihadistes vers le théâtre irako-syrien, pour les y fixer et les neutraliser militairement ? Ou au contraire les empêcher de quitter le territoire national, pour éviter qu'ils ne reviennent formés au combat et davantage radicalisés ?

Les deux thèses ont leurs exemples et contre-exemples. En février 2014, un individu de retour de Syrie était interpellé dans le sud de la France dans des conditions laissant présumer qu'il était sur le point d'utiliser trois engins explosifs improvisés, démontrant ainsi la dangerosité de ceux qui rentrent du théâtre des opérations. C'est aussi le spectre du gang de Roubaix dont les membres avaient commis début 1996 une série de braquages sanglants et démontré le théorème selon lequel le passage dans un théâtre extérieur est un facteur aggravant de dangerosité. En effet, le séjour dans

une zone de combat assure au jihadiste une formation aux armes, parfois aux explosifs, un aguerrissement, des solidarités. Exemple inverse, en février 2015, un candidat au jihad tentait d'assassiner des militaires en patrouille Vigipirate. Quelques jours avant, il avait été refoulé par les Turcs sur le chemin de la Syrie. Reste que celui qui a échoué à quitter la France, même frappé d'une interdiction de sortie, est, par un jeu de sélection naturelle, moins capable que les autres. Sa perpétration d'un acte terroriste domestique aura sans doute des conséquences moins dramatiques qu'après un passage sur zone. L'effet pervers de ces interdictions est l'obligation de suivre administrativement et judiciairement des centaines de candidats au jihad, de sorte que les services sont débordés et la faiblesse des indices (puisque par définition un passage à l'acte est simplement redouté) oblige à laisser la menace croître ici. Dans cet esprit, plusieurs vidéos de propagande jihadiste incitent leurs adeptes à frapper directement en France s'ils ne peuvent pas rejoindre la Syrie. Dès 2012, c'était ce que préconisait la revue *Inspire* avec son encouragement à développer des assassinats ciblés.

Le gouvernement a tranché en adoptant des dispositions visant à interdire administrativement la sortie du territoire à des candidats au jihad armé, dispositions adoptées dans la loi du 14 novembre 2014. Reste que les frappes de la coalition en zone irako-syrienne permettent de simplifier l'équation en neutralisant physiquement des individus qui sont prêts à mourir pour leur cause. En France, ils devront faire l'objet de mesures de surveillance coûteuses en ressources, difficiles à maintenir dans la durée et qui seront dans l'incapacité de prévenir, à coup sûr, le passage à l'acte violent.

— Mesure 6 : gel administratif préventif des avoirs des micro-filières jihadistes. Cette mesure part d'une bonne idée et s'inspire du dispositif européen, adopté au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, visant à permettre le gel des fonds des organisations ou individus inscrits sur une liste d'organisations terroristes[1]. Or, comme l'indique son intitulé, le phénomène des filières de jihadistes est caractérisé par des microfinancements. En pratique, ce sont les prestations sociales, les prêts bancaires, les organismes de crédit et les loueurs de véhicules, soit des administrations ou des entreprises légales, qui financent, malgré elles, ces

départs sur zone. Ainsi est-il fréquent de voir, quelques jours avant le départ, des individus obtenir des prêts à la consommation, voire louer le véhicule tout-terrain qui leur permettra de rejoindre la Syrie. Les moins crédibles (ceux n'offrant pas les gages minimums de solvabilité apparente) se tournent alors vers des formes de délinquance de droit commun leur permettant d'accumuler un butin pour financer le jihad (la *ghanima*).

La vraie question que l'on doit se poser en termes de financement des filières de jihadistes est celle qui affleure dans certains discours publics ou journalistiques qui mettent en cause des supposés États sponsors non du terrorisme lui-même, mais des conditions idéologiques de son éclosion. On pense bien évidemment à l'Iran, au Qatar[2] ou à l'Arabie saoudite, où quelques argentiers du terrorisme pourraient agir avec une certaine complaisance, réelle ou supposée, des structures étatiques. Or les intérêts économiques et financiers, voire géopolitiques qui nous lient à ces États ne sont pas propices à l'ouverture d'enquêtes indépendantes sur le financement du terrorisme. La formation de la coalition pour combattre Daesh a également sa part d'ambiguïté : est-ce l'organisation terroriste qui est combattue par les pétromonarchies ou davantage un concurrent créant un risque pour leur stabilité ? Sans doute une part des deux. Absente des rapports officiels français, cette question du financement du terrorisme par les pétromonarchies a pourtant été évoquée lors du discours de Manuel Valls, le 29 septembre 2014, devant le Parlement, à propos de l'intervention militaire française. Si ces propos du Premier ministre ne sont pas ambigus[3], reste à savoir s'ils seront suivis d'effet, car, pour obtenir la « plus grande transparence » sur le financement du terrorisme, encore faut-il décider d'ouvrir des enquêtes officielles confiées à des magistrats indépendants, ou déclassifier ce qui pourrait être obtenu sur ce sujet par les services de renseignement, dont on peut légitimement espérer qu'ils travaillent aussi sur ces aspects. Dans un monde où la dissimulation et les interdépendances sont une réalité, la simple invocation d'un principe de transparence non suivie de mesures concrètes ne serait qu'une posture.

— Mesure 7 : systématiser les entretiens administratifs avec les individus détectés comme candidats au départ ou rentrés de zone de combat.

Cette mesure pose deux types de questions. Que peut-on espérer d'un entretien administratif ? Dans quel cadre juridique celui-ci se déroule-t-il ? À la première question, on pourrait dire, à la lumière des échecs du renseignement, que les entretiens administratifs ne servent pas à détecter les individus dangereux : Mohammed Merah en est l'un des pires exemples (et malheureusement pas le dernier). Tout au plus servent-ils à établir le contact avec une personne qui sera ensuite susceptible d'être surveillée, voire judiciarisée. Peut-être l'entretien administratif aura-t-il un effet dissuasif sur certains : se sachant connus, ils renonceront à passer à l'acte, mais c'est sans doute qu'ils y avaient déjà renoncé avant. C'est méconnaître le degré de détermination des jihadistes les plus dangereux que de croire qu'un entretien administratif pourra les détecter ou les dissuader.

Or, à part l'hypothèse des malades mentaux dont la dangerosité pourra apparaître manifeste lors d'un entretien administratif, comment faire la différence entre un individu déterminé à tenir un double discours et une personne qui aura authentiquement pris de la distance avec son engagement jihadiste ? Les services de renseignement travaillent dans le secret, et c'est là la seconde ambiguïté : quel est le cadre juridique de ces entretiens ? À l'évidence, la loi ne le fixe pas, donc pas de contrainte possible. Il s'agit d'un entretien entre un individu et un service de l'État, sans règles particulières. De là se pose la question du résultat : l'entretien fait-il l'objet d'un compte rendu ? D'une retranscription ? Pourquoi pas d'un enregistrement ? Si l'on souhaite une exploitation, qu'un document reprenne les déclarations de la personne entendue. À défaut, on en restera à des impressions invérifiables, couvertes par le « confidentiel défense ». On retrouve là toute l'ambiguïté de l'action du renseignement : en l'absence de cadre précis, la question de l'exploitation utile du travail pèche. Et, en particulier dans ce domaine, il conviendrait au moins de s'assurer d'une méthodologie et d'objectifs définis, ainsi que d'un cadre juridique.

— Mesure 8 : pour les personnes condamnées pour des faits de terrorisme, examiner les critères de déchéance de la nationalité.

La déchéance est impossible pour les Français qui n'ont que cette nationalité. En vertu de l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la règle selon laquelle « Tout individu a droit à une nationalité » empêche de créer des apatrides. La question reste donc ouverte

pour les binationaux dans les conditions et les formes prévues par les articles 25 et 25-1 du code civil.

L'individu qui a acquis la qualité de Français peut, par décret pris après avis conforme du Conseil d'État, être déchu de la nationalité française, notamment pour avoir été condamné pour un acte qualifié de crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou pour un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme. Dans cette hypothèse, les faits pour lesquels la condamnation a été entraînée doivent avoir été commis dans un délai de quinze ans antérieurement ou postérieurement à l'acquisition de la nationalité. La déchéance ne peut elle-même intervenir que dans ce même délai de quinze ans.

La question, qui fait toujours débat[4], a été validée par le Conseil constitutionnel dans une décision rendue le 23 janvier 2015[5], sur une question prioritaire de constitutionnalité. Dans cette affaire, Ahmed S., né à Casablanca en 1970 et naturalisé français en février 2003, avait fait l'objet d'une déchéance de la nationalité française par un décret du 28 mai 2014. En mars 2013, il avait été condamné à sept années d'emprisonnement pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Le Conseil constitutionnel, rappelant une solution déjà affirmée dans une décision de 1996, valide la procédure de déchéance, considérant d'une part que le grief d'une rupture d'égalité entre Français est inopérant, d'autre part que cette punition qui s'ajoute à la peine est justifiée par la nature particulièrement grave des faits de terrorisme qui l'ont entraînée.

Le dispositif très restrictif de l'article 25 du code civil empêche celui qui est né français, même s'il dispose d'une autre nationalité, d'en être déchu. Or, certains de nos jihadistes ont en fait deux nationalités : nés en France, ils ont la nationalité française, mais aussi celle de leurs parents, qui sont souvent ressortissants d'un pays du Maghreb. Ces binationaux ne peuvent être frappés de déchéance de la nationalité française, même s'ils sont condamnés pour terrorisme. Quant à être visés par une procédure d'interdiction de sortie du territoire, si la France peut leur confisquer leur passeport français ou leur carte d'identité française, rien n'interdit ces citoyens bénéficiaires d'une autre nationalité d'utiliser cette dernière, avec tous les droits qui lui sont attachés. Les mesures de restriction de circulation risquent donc d'être mises à mal par la binationalité.

Cette question de la déchéance de la nationalité a donc naturellement refait surface à l'occasion des débats parlementaires du projet de loi renforçant les dispositions de lutte contre le terrorisme, déposé par le gouvernement. En effet, comme l'indiquait, notamment, en séance publique, le député Philippe Goujon pour le groupe UMP, « selon la DCRI, la moitié des Français partis au djihad ont la double nationalité. […] Il aurait été légitime, une fois ces personnes identifiées, d'appliquer une réponse ferme, comme le fait le Royaume-Uni, avec vingt-deux cas recensés, en procédant à la déchéance de nationalité française des intéressés. Sur cette question, il ne peut y avoir de tabou, pour reprendre les mots mêmes du Premier ministre, tant on ne peut concevoir d'être en guerre contre la France et d'en conserver en même temps la nationalité, voire les avantages sociaux[6] ».

Or, même sans tabou, le gouvernement a exclu cette possibilité, préférant opter pour un régime d'interdiction administrative de sortie du territoire n'affectant en rien une possibilité de retour en cas d'infraction. Qu'on le veuille ou non, ce sujet fera de nouveau débat et pose des questions importantes en termes de rapport entretenu avec la nationalité française et la question d'un droit au retour en France pour ceux qui ont choisi d'en combattre les valeurs dans les rangs d'un groupe terroriste agissant depuis l'étranger.

— Mesures 9 et 10 : sensibiliser les familles aux signes de radicalisation et les accompagner lorsqu'un membre ou un proche est en voie de radicalisation.

C'est le dispositif de numéro vert, mis en œuvre dès avril 2014, ainsi que de signalement *via* un formulaire en ligne, qui permet aux familles d'être aiguillées vers un tissu associatif ou de signaler aux autorités une situation nécessitant une réponse adaptée.

— Mesure 11 : actions de contre-propagande sur le Net, en direction des jeunes ciblés par les réseaux jihadistes.

Cette mesure a été mise en œuvre par le lancement le 28 janvier 2015 de la campagne sur Internet « Stop-djihadisme[7] », qui, à peine lancée, essuie des critiques à cause notamment de certains aspects caricaturaux[8].

Toutefois, en marge de cette campagne dont l'un des mérites est de faire parler d'elle et donc de créer le débat, des initiatives plus discrètes semblent avoir été lancées du côté du ministère de la Défense par l'activation d'une cellule de contre-propagande, hébergée par le Centre interarmées d'actions dans l'environnement[9] (CIAE). Si l'on doit livrer une guerre contre le terrorisme jihadiste, la composante propagande doit en effet être l'objet de contre-mesures appropriées qui relèvent plus des méthodes de guerre psychologique que de la justice.

— Mesures 13 à 15 : elles tendent à développer les actions de diplomatie et de coopération, pour limiter la diffusion de propagande sur Internet et les déplacements de jihadistes, et mieux communiquer sur les efforts de soutien à la population syrienne.

— Mesures 16 à 19 : elles visent à renforcer et entraver la radicalisation, tant en détention qu'à l'extérieur, par des actions de sensibilisation, d'appui au secteur associatif, et la création d'une cellule nationale interministérielle d'appui à la prévention de la radicalisation[10]. À cet égard, la France a devancé les mesures qui étaient rendues obligatoires à l'ensemble des États membres de l'ONU et reprises dans la résolution du 24 septembre 2014[11].

— Mesures 20 à 23 : elles sont intéressantes en ce qu'elles concernent directement la dimension judiciaire du problème.

Ainsi, les mesures 20 et 21 concernent ce que le plan nomme les « cyberjihadistes » ou les « comportements cyberjihadistes ». Il est proposé de généraliser le régime de l'enquête sous pseudonyme à l'ensemble des infractions terroristes, en y incluant les infractions de presse. Il est également proposé de réévaluer périodiquement la stratégie de judiciarisation des comportements cyberjihadistes. Cette intention, pour louable qu'elle soit, surprend à la lecture de l'article 40 du Code de procédure pénale, qui exclut toute « stratégie de judiciarisation » ; en effet, aux termes de la loi, « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur

de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ». Il ne s'agit donc pas d'une faculté pour les services étatiques, quels qu'ils soient, de décider de judiciariser ou pas ce qui leur apparaît être un crime ou un délit, mais une obligation, qui plus est immédiate. Ce point montre combien – et c'est peut-être une réflexion plus générale au sujet du rapport que l'exécutif entretien avec la justice – l'institution judiciaire est conçue par les gouvernants comme outil des politiques publiques, plus que comme institution indépendante. Faut-il le rappeler ? L'opportunité des poursuites appartient au procureur de la République, pas au ministre de l'Intérieur. Si l'on ne saisit pas la justice de toutes les affaires qui, en droit, doivent l'être, on ne la met pas en mesure de devoir s'adapter aux mutations sociales de la société numérique. Ne serait-ce qu'en dimensionnant ses services ou en spécialisant ses magistrats. Les propositions tendant à créer davantage d'autorités administratives indépendances ou à déléguer à des « autorités qualifiées » internes à l'administration des fonctions de contrôle témoignent de cette tendance, que l'on peut regretter.

La mesure 22 tendait à rallonger de 10 jours à 1 mois le délai de conservation des enregistrements des interceptions administratives. En effet, un délai de 10 jours est court, non seulement pour résumer une conversation (les écoutes administratives ne donnant pas lieu à une retranscription intégrale), mais plus encore à permettre une judiciarisation de l'écoute. On peut concevoir en effet que telle interception de sécurité, légalement autorisée, puisse être utile à une enquête judiciaire où l'enregistrement pourrait être de nouveau retranscrit.

Ce sujet fait débat : certains estiment que la nature administrative de l'écoute empêche l'usage de celle-ci à des fins judiciaires, l'atteinte à la vie privée n'ayant pas été autorisée par un juge. À l'inverse, on peut rétorquer que, pour administrative qu'elle soit, l'interception de sécurité est légale et donc, au regard du droit pénal de la preuve, rien n'empêcherait le versement de l'enregistrement dans une procédure judiciaire, puis sa retranscription. Il suffirait pour cela d'obtenir la déclassification tant du dossier d'écoute que de l'enregistrement, puisque tous ces éléments sont classifiés « confidentiel défense ». Cette procédure de déclassification, très formaliste et lourde, est aujourd'hui incompatible avec la fluidité que requiert l'échange d'informations entre le monde du renseignement et celui de la justice. Or,

sans une judiciarisation rapide, c'est tout le travail accompli par le renseignement qui pourrait, en cette matière, être réduit à néant. Par définition, une conversation ne peut se rejouer : une fois qu'elle s'est tenue, si elle ne peut pas être exploitée judiciairement, elle est perdue pour toujours.

À l'occasion du débat sur le projet de loi sur le renforcement des moyens de lutter contre le terrorisme, à l'automne 2014, cette modification de la loi du 10 juillet 1991 a été abandonnée par le gouvernement, faute d'accord des deux chambres en commission mixte paritaire[12].

La mesure 23 porte sur un sujet technique et sensible, celui de l'application des dispositions de la loi de 2011 permettant la captation de données à distance. Le plan préconise d'appliquer ces dispositions pour capter à distance les données des cyberjihadistes. Or, sans définir ce que le gouvernement appelle « cyberjihadiste », il est difficile d'apprécier la portée de cette préconisation. Était-il question d'appliquer enfin cette disposition qui n'a jamais pu l'être, quelle que soit la matière, à cause d'un régime administratif trop lourd, ou de l'étendre à ce que le gouvernement entend comme catégorie de criminels et non d'actes ? Le fait est qu'à l'occasion de la discussion de la loi renforçant les moyens de lutter contre le terrorisme, c'est le ministre de l'Intérieur lui-même qui s'est opposé à un amendement du Sénat visant à simplifier le régime administratif de cet acte judiciaire, signe encore que l'exécutif peine à laisser la justice travailler en toute autonomie.

En revanche, les infractions informatiques à caractère terroriste étaient déjà en avril 2014 comprises dans la liste limitative de l'article 706-73 du Code de procédure pénale qui permet le recours à des techniques d'enquêtes spéciales, au rang desquelles figure la captation de données informatiques (article 706-102-1 du Code de procédure pénale). Le cyberjihadiste tel que le plan l'envisage ne serait donc pas un cyberterroriste (déjà susceptible de faire l'objet d'une captation de données informatiques), mais une personne au rôle subalterne de propagandiste, sans doute, à l'époque relevant du droit de la presse.

Ces vingt-trois mesures ont été pour certaines immédiatement appliquées (mise en place des mesures de lutte contre la radicalisation),

d’autres ont été intégrées au projet de loi visant à améliorer la lutte contre le terrorisme adopté le 13 novembre 2014, d’autres enfin ont été abandonnées (rallongement du délai de conservation des écoutes administratives, application de la captation à distance aux cyberjihadistes). Reste que la loi du 13 novembre 2014, présentée comme une étape décisive, ne sera, à la lumière des attentats de janvier 2015, qu’une étape de plus dans le perfectionnement de l’outil répressif.

1. Règlement (CE) n° 2580/2001 du conseil du 27 décembre 2001 concernant l’adoption de mesures restrictives spécifiques à l’encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

2. Remarks of Under Secretary for Terrorism and Financial Intelligence David Cohen before the Center for a New American Security on “Confronting New Threats in Terrorist Financing”, http://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/jl2308.aspx

3. Déclaration à l’Assemblée nationale du gouvernement – Intervention de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur l’intervention des forces armées et débat sur cette déclaration (Paris, 24 septembre 2014) : « Tout d’abord, le Qatar a participé, le 19 septembre, à la conférence de Paris sur l’Irak et en a approuvé les conclusions, qui demandent à tous les États de lutter contre le financement du terrorisme. Le Qatar devra bien appliquer ce qu’il a approuvé. Cet État a également décidé de s’engager sur le terrain en participant ces derniers jours aux frappes. La communauté internationale est engagée dans la lutte contre les financements de Daesh et je suis favorable, Monsieur Fillon, à la plus grande transparence pour ce qui concerne toutes les formes de financement de l’islamisme radical et des réseaux terroristes. »

4. « Le Conseil constitutionnel valide une déchéance de la nationalité contestée », *Le Monde*, 23 janvier 2015.

5. Décision n° 2014-439 QPC du 23 janvier 2015, M. Ahmed S.

6. Assemblée nationale, compte rendu intégral des débats, 2e séance, 29 octobre 2014.

7. Communiqué sur le site de l’Éducation nationale, http://www.education.gouv.fr/cid85796/lancement-du-site-internet-www.stop-djihadisme.gouv.fr.html

8. Article de Foreign Policy, « Quelle Horreur ! France Unveils Anti-Jihadist Propaganda Campaign », http://foreignpolicy.com/2015/01/29/quelle_horreur-france-unveils-anti-jihadist-propaganda-campaign/

9. Nathalie Guibert, « Contre l’État islamique, l’armée active une cellule de contre-propagande », *Le Monde*, 4 février 2015.

10. La circulaire du 29 avril 2014 intitulée « Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles » donnait pour instruction aux préfets de mettre en place ces mesures en s'appuyant sur les structures tant étatiques qu'associatives.

11. Résolution 2178 de l'ONU adoptée le 24 septembre 2014, réf. : S/RES/2178 (2014).

12. Sénat, séance du 4 novembre 2014.

4
L’association de malfaiteurs à caractère terroriste : l’infraction à spectre large

Il faut avant tout rappeler que c’est le terrorisme qui est réprimé par le code pénal, pas le jihadisme qui, pris en tant que tel, n’est qu’une idéologie. C’est la mise en acte de cette idéologie qui va tomber sous le coup d’une possible répression. Celle-ci va pouvoir en appréhender toutes les formes de passages à l’acte : depuis le recrutement et l’incitation au départ, qui ont donné lieu à un nouvel article 421-2-4 du code pénal[1] faisant encourir la peine de 10 ans d’emprisonnement et 150 000 euros d’amende, jusqu’aux crimes terroristes (par exemple assassinat ou prise d’otage), en passant par des infractions plus anecdotiques, comme le cyberterrorisme, l’apologie d’actes de terrorisme ou encore la non-justification de ressources par une personne en contact habituel avec des terroristes.

Mais tout l’intérêt de la législation antiterroriste est la capacité de l’outil judiciaire à neutraliser préventivement les candidats-auteurs d’attentats. À quoi servirait une justice qui se contenterait de punir les auteurs d’attentats réussis ? À compter les morts ? À offrir un avocat et une tribune aux terroristes ? Et c’est aussi toute la difficulté : agir avant que l’acte ne soit commis, c’est devoir utiliser des preuves plus ténues, moins manifestes, tout en restant dans les limites de l’État de droit.

S’agissant de la répression précoce, le droit pénal français propose deux régimes juridiques : celui de la tentative et celui de l’association de malfaiteurs à caractère terroriste. Pour être poursuivie, la tentative nécessite qu’un commencement d’exécution (c’est-à-dire une succession d’actes qui

tendent directement à la commission de l'infraction) ait donné consistance à l'action criminelle, et qu'un désistement involontaire, c'est-à-dire la survenance d'une circonstance extérieure à la volonté de l'auteur, en ait contrarié la réalisation (par exemple l'arme qui se bloque au moment où la détente est pressée, la résistance de la victime ou encore la présence des forces de l'ordre).

Or, dans un domaine aussi grave que le terrorisme, il fallait que l'autorité judiciaire puisse réprimer les auteurs avant même que la tentative n'ait commencé, sauf à courir le risque que l'action puisse réussir. Ainsi le législateur a-t-il créé la notion d'« association de malfaiteurs à caractère terroriste » (AMT), qui réprime le fait « de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un des actes de terrorisme mentionnés aux articles précédents ».

Il existe dans le code pénal deux types d'AMT : l'AMT à caractère délictuel et l'AMT criminelle. La première fait encourir à ses auteurs la peine maximale de 10 années d'emprisonnement, tandis que la seconde porte la peine encourue à 20 années d'emprisonnement. La différence est de taille : on peut passer du simple au double de la peine encourue. D'un côté, comparaître devant le tribunal correctionnel, de l'autre, devant la cour d'assises spécialement composée. Mais sur quel critère ? L'article 421-6 du code pénal prévoit trois cas d'AMT criminelle, selon la nature du projet terroriste envisagé par les auteurs. Premièrement, le ou les crimes d'atteintes aux personnes, par exemple l'assassinat, l'enlèvement ou la séquestration (si celle-ci est supérieure à 7 jours). Deuxièmement, les destructions par substances explosives ou incendiaires visées, réalisées dans des circonstances de temps ou de lieu susceptibles d'entraîner la mort d'une ou plusieurs personnes, en clair les attentats à l'explosif. Troisièmement, l'hypothèse du terrorisme biologique.

À ce sujet, on pourrait déplorer une inadéquation entre le cadre habituel de la poursuite et la dangerosité des jihadistes impliqués dans les filières syriennes. En effet, dans la majorité des cas, sauf lorsque le projet criminel est vraiment flagrant, le parquet poursuit ces faits sous la qualification d'AMT correctionnelle[2]. Paradoxalement, un autonomiste breton ou corse qui fait détoner une charge explosive, parfois symbolique, contre un

bâtiment vide sera poursuivi du chef d'AMT criminelle, alors qu'il n'a pas l'intention de porter atteinte à la vie humaine.

À l'inverse, l'individu partant ou revenant de Syrie pour s'y livrer au jihad armé, ou préparant une série d'actions sur notre territoire, a dès le début intégré comme objectif celui de tuer. Pire, la mort est recherchée et valorisée comme un acte de bravoure, méritant la récompense du martyre, le *shahid*, mais seulement si cette mort permet de tuer un maximum de prétendus ennemis. Or, les plus dangereux parmi ces individus seront poursuivis du chef d'AMT correctionnelle. Ils encourront une peine maximale de 10 années d'emprisonnement. En toute logique, l'action, si elle n'avait pas été entravée par la justice, aurait provoqué la mort d'une ou plusieurs victimes ; il est donc paradoxal qu'ils soient au final punis par une peine relativement légère. Cette volonté de tuer est consubstantielle du jihadisme, qui ne sait s'imposer que par la violence (celle faite sur les corps suppliciés, celle faite sur les esprits *via* la propagande sanglante). Curieusement, dans un domaine où l'ordre public est moins mis en danger, en matière de mœurs par exemple, les peines sont plus lourdes. En effet, les viols sont toujours initialement poursuivis sous une qualification criminelle, et souvent correctionnalisés pour des motifs d'opportunité. Cette mansuétude vis-à-vis des terroristes s'explique par trois facteurs.

Premièrement, l'AMT correctionnelle a été conçue comme une procédure rapide permettant d'obtenir une peine ferme, plus confortable qu'un titre de détention provisoire. C'est l'hypothèse où un terroriste était impliqué dans plusieurs affaires. Il était aussi inconcevable pour le législateur de l'époque de renvoyer des acteurs de moindre importance devant la cour d'assises. C'est ainsi que le ministre de la Justice Michel Vauzelle déclarait devant le Sénat en 1992 : « Il est du plus grand intérêt pour l'efficacité de la répression que l'association de malfaiteurs terroristes demeure un délit. L'instruction des affaires d'attentats terroristes est souvent longue et difficile. Il est donc tout à fait utile, sans attendre l'issue de la procédure criminelle, de faire juger par le tribunal correctionnel le délit de participation à une association de malfaiteurs. Un tel procédé permet d'obtenir, si l'infraction est constituée, une condamnation rapide et de mener ainsi l'instruction des faits criminels dans des conditions de plus grande sécurité. En effet, les terroristes se trouvent alors incarcérés pendant la procédure, non seulement en vertu du mandat de dépôt délivré par le juge

d’instruction, mais également en vertu d’une condamnation définitive, souvent lourde d’ailleurs, prononcée par le tribunal correctionnel. C’est d’ailleurs cette méthode qui a été suivie dans l’affaire Fouad Ali Saleh : lorsque celui-ci a comparu, il y a peu, devant la cour d’assises, il était sous le coup d’une condamnation prononcée deux ans plus tôt pour association de malfaiteurs. De même, les membres d’Action directe furent condamnés à dix ans d’emprisonnement pour association de malfaiteurs avant de comparaître, un an plus tard, devant les assises[3]. » Or on voit bien aujourd’hui, face à la mutation du terrorisme, que cette conception, qui a présidé au vote de la loi, est dépassée.

Deuxièmement, un certain nombre de magistrats ont du mal à envisager de sanctionner lourdement un fait terroriste entravé dans ses prémices. L’idée sous-jacente est celle d’une possibilité de renoncement volontaire. En effet, contrairement à la tentative, dont le commencement d’exécution déclenche une mécanique qui tend directement vers la commission de l’infraction, l’association de malfaiteurs est constituée dès le premier fait matériel tendant à la réalisation du projet. Si l’on applique cette qualification à la lettre, certaines des affaires poursuivies concerneront des individus qui, pour une raison ou une autre, ne seraient pas allés au bout du projet. En ce sens, la faible peine encourue intègre cette possibilité. L’inconvénient est qu’elle profite aux individus les plus dangereux, alors que les magistrats ont toute latitude pour adapter la sanction à la baisse, mais sont contraints par le maximum encouru.

Troisièmement, une autre raison de cette correctionnalisation habituelle des AMT jihadistes est le poids des habitudes et la crainte pour le parquet de présenter devant une cour d’assises spécialement composée, habituée à juger les affaires les plus lourdes (en général des attentats commis), une procédure faiblement constituée.

La notion de départ pour faire le jihad en Syrie, dite des « combattants étrangers » ou filières syriennes, a posé et pose toujours aux magistrats plusieurs questions, dont certaines font encore débat : la caractérisation du projet terroriste, la longueur des peines et enfin le rôle des femmes.

Comment caractériser un projet terroriste de la part d’une personne qui prétend aller défendre un peuple contre un tyran ou aller faire de

l’humanitaire ? Sur le fond, en réfutant cette posture. Juridiquement, en se fondant sur l’incrimination d’association de malfaiteurs à caractère terroriste. On a entendu dans les débats médiatiques, et même jusque sur les bancs de l’Assemblée, certains proposer une analogie hasardeuse entre des combattants étrangers français et les combattants de la liberté lors de la guerre d’Espagne, invoquant même André Malraux. L’idée était de s’opposer à un élargissement des incriminations, notamment sur la définition du projet terroriste individuel. Or c’est doublement se méprendre. D’une part sur l’objectif de la loi qui réprime non pas le fait d’aller combattre à l’étranger, mais le fait de commettre ou de former le projet de commettre des actes terroristes. Le terrorisme n’est pas une notion universelle : le terrorisme de l’un n’est pas nécessairement celui de l’autre. La notion d’acte terroriste doit s’entendre *in concreto*, c’est-à-dire selon les critères posés par la loi française et interprétés par des magistrats français en fonction de chaque affaire, et non selon les critères de Damas ou Franco, comme nous y invitait ce sophisme implicite. La loi française n’a pas pour vocation de punir le fait d’aller combattre à l’étranger, car, en soi, l’activité combattante n’est pas réprimée, pour autant qu’elle ne tombe pas sous le coup de la législation sur les « groupes de combat[4] ». En revanche, quel que soit le groupe combattant auquel participe notre ressortissant, si ce groupe commet ce qui, selon la loi française, caractérise un acte de terrorisme, alors il deviendra passible de poursuites. Par ailleurs, cette analogie ne correspond pas à la réalité : aucune mise en examen dans le cadre d’un dossier dit de filière syrienne n’a visé une personne impliquée dans l’insurrection du peuple syrien, indépendamment du ralliement à un groupe jihadiste. Enfin, il faut rappeler que les poursuites pénales sont engagées par le procureur de la République, selon le principe de l’opportunité des poursuites. En clair, le procureur de la République n’est jamais dans l’obligation d’engager des poursuites (système de la légalité), mais il dispose d’une faculté d’appréciation, et il ne peut exercer cette faculté que pour autant que les services enquêteurs lui apportent un dossier pour le faire (ou qu’il soit saisi d’une plainte). C’est aussi toute la sensibilité de la matière terroriste : la loi donne force à des textes à caractère généraux, qui ne distinguent ni selon les idéologies ni selon le contexte, et qui devront être appliqués à des situations concrètes, complexes, intimement liées à des

considérations géopolitiques. Ainsi chaque cas devra faire l'objet d'une analyse fine, pour examiner la poursuite, d'autant plus lorsqu'elle est extraterritoriale. La répression du PKK (parti des travailleurs du Kurdistan, mouvement autonomiste kurde classé comme mouvement terroriste par le Conseil de l'Union européenne) illustre bien cette interdépendance entre répression judiciaire et contexte géopolitique.

Lors des premiers départs en Syrie, en 2012, avant qu'ils deviennent massifs, les cartes n'étaient pas aussi claires qu'aujourd'hui. Daesh n'existait pas, seul son embryon d'État islamique en Irak et au Levant avançait à bas bruit. Jabhat al-Nusra, annonçant sa création dans un enregistrement mis en ligne le 25 janvier 2012 sur YouTube, ainsi que les rares vétérans d'Afghanistan étaient les seules références jihadistes clairement identifiées, non seulement par les candidats au départ, mais aussi par les autorités. Il était question d'envoyer des armes ou du soutien logistique à l'Armée syrienne libre (ASL) dont certains représentants étaient reçus. Certains ont pu échapper aux poursuites en prétendant avoir rejoint l'ASL.

Aujourd'hui, la situation est d'une certaine manière plus simple : Daesh et le Jabhat al-Nosra sont devenus deux franchises terroristes incontestables, deux grands attracteurs de candidats au départ. La nature terroriste de ces groupes ne fait pas débat, l'un étant affilié à Al-Qaïda, l'autre s'étant démarqué comme un acteur ultra-violent et affichant ses ambitions conquérantes (communiqués, vidéos, appel à commettre des attentats, etc.). Côté français, la majorité des jihadistes interpellés tient un discours stéréotypé : ils sont partis pour faire de l'humanitaire ou aider le peuple syrien. Seuls quelques-uns soutiennent qu'ils sont partis pour faire la *hijra*, c'est-à-dire rejoindre une terre d'islam pour pratiquer leur religion. L'on ne s'y trompera pas, dans le langage revisité des jihadistes, faire la *hijra* veut tout simplement dire pratiquer le jihad violent. Seule la confrontation des discours aux faits permet de s'assurer de la sincérité des propos et, dans l'écrasante majorité, de faire tomber les masques. Tantôt celui qui prétend vouloir faire de l'humanitaire n'aura jamais pris contact avec une seule organisation, tantôt cet autre qui veut aider le peuple syrien sera pris en train de communiquer avec un combattant déjà sur zone pour louer la perspective de mourir en martyr là-bas ou ici.

Mais la problématique de la preuve est cruciale : sans éléments de preuve, la justice ne peut fonctionner. On ne peut pas déférer quelqu'un devant une juridiction sur la base de simples soupçons, ou encore simplement parce que cette personne est radicalisée. Il faut des preuves collectées légalement (pour autant qu'elles aient été obtenues par les services enquêteurs[5]) ou obtenues de manière illégale par des parties tierces[6], car le droit pénal fait exception au principe général de loyauté de la preuve communément admis pour les matières civiles. Or comment acquérir des éléments de preuve dans un pays en guerre ? Il s'agit de travailler d'une part sur les communications interceptées depuis le territoire national et qui transitent *via* nos réseaux (téléphone, Internet), d'autre part sur le terrain de la judiciarisation, c'est-à-dire le basculement d'éléments tirés du renseignement vers le judiciaire.

À cet égard, des sas procéduraux pourraient être aménagés pour permettre une transmission fluide et simplifiée des informations depuis les services opérant à l'étranger (DGSE, DRM) vers les magistrats. Il pourrait être utile par exemple de savoir précisément, à un moment donné, quelles villes étaient tenues par quelles *katibats*, pour y rattacher certains mis en cause, par exemple grâce aux éléments de géolocalisation collectés à leur insu ou grâce à leurs vantardises sur les réseaux sociaux[7]. Depuis les imprudences de certains de ses membres, Daesh a proclamé le 14 décembre 2014 une interdiction générale des GPS et mobiles Apple[8]. L'avenir dira si ses troupes, habituées des réseaux sociaux, à la course aux mobiles de dernière génération et à la mode des selfies, sauront appliquer à la lettre cette réglementation pour revenir à des moyens de communication plus austères.

Sur le plan de la compétence territoriale, on pouvait s'interroger sur la possibilité de poursuivre une personne qui se rend à l'étranger pour y commettre des actes terroristes, sans rien commettre en France ou contre ses ressortissants. Cette incertitude a été résolue par l'adoption, dans la loi du 21 décembre 2012, de l'article 113-13 du code pénal qui dispose que la loi pénale française s'applique aux crimes et délits qualifiés d'actes de terrorisme commis à l'étranger par un Français ou par une personne résidant habituellement sur le territoire français. Ainsi, une personne résidant habituellement sur le sol français, mais se rendant sur un théâtre de jihad

pour y commettre des actes terroristes, y compris contre des personnes qui ne seraient pas françaises, est passible de poursuites en France.

Enfin, un débat mérite d'être évoqué, car il divise les magistrats eux-mêmes : celui de la place des femmes dans l'AMT, et plus généralement de l'entourage familial du jihadiste parti sur zone. Bien souvent, cet entourage envoie argent, matériel, voire des « promises » parfois mineures. S'agissant des épouses en France, elles suivent parfois leur mari, avec leurs enfants, en Syrie, et leur rôle reste bien souvent cantonné à celui d'épouses là-bas aussi : elles continuent d'assurer les fonctions domestiques auxquelles elles étaient dévolues, lorsqu'elles n'abandonnent pas elles-mêmes leur emploi. La question qui se pose est de savoir si on peut les inclure dans le champ répressif de l'AMT au cas où elles ne porteraient pas les armes. Deux conceptions s'opposent : la conception extensive de l'AMT et la conception restrictive. Dans la conception extensive de l'AMT, on inclut dans le périmètre de l'association de malfaiteurs les membres qui ne portent pas les armes ou ne participent pas directement au combat. Cette conception tient compte du fait que pour qu'une organisation terroriste fonctionne, celle-ci doit s'appuyer sur des fonctions logistiques. Toute organisation utilise les compétences à bon escient et aucune n'est inutile. On n'imagine pas, par exemple, que des combattants puissent se battre le ventre vide ou sans munitions. Lorsque ces services logistiques sont fournis par des personnes qui n'ignorent pas le rôle joué par les bénéficiaires de ces services (par exemple en fournissant des papiers, un appartement, en assurant un transport), il est d'usage de les poursuivre. En effet, on considère qu'en fournissant activement une prestation à une personne qui en a besoin pour accomplir sa mission, elles participent en connaissance de cause à la réalisation des objectifs du groupe. Dans la conception restrictive, on ne poursuit que les forces combattantes, c'est-à-dire les jihadistes dont on aura la preuve qu'ils auront porté les armes. Lorsque les épouses entrent en scène, les raisonnements s'accentuent. Pour certains, validant en cela la conception islamiste de la femme, celle-ci n'est qu'une sorte d'attribut de son époux : si elle le suit, c'est par obligation (par « amour », dira-t-elle), on ne peut donc pas lui attribuer une intention terroriste et encore moins un fait d'arme (en cuisinant et en s'occupant des enfants, elle ne fait que *tenir un rôle d'épouse*[9]). Pour ceux-là, il ne faut pas poursuivre les femmes car,

ne pouvant les rattacher directement à un fait d'arme, on ne pourrait les inclure dans l'AMT. C'est la conception restrictive qui l'emporte. Sur le plan des principes juridiques, cette conception a le mérite d'examiner de manière restrictive une incrimination dont le spectre est large. Or, on peut lui opposer que la conséquence du caractère large de l'AMT est la modicité de la peine encourue, à quoi il ne faut pas ajouter de surcroît une restriction à la notion d'entente terroriste. Mais la conception restrictive est critiquable sur le plan des conséquences et sur celui du message ainsi véhiculé. Cela revient en effet à légitimer que des femmes libres, douées de raison, sujets de droit, ne soient pas responsables de leurs actes et en cela valider une certaine conception de la femme. C'est-à-dire qu'en fournissant une aide matérielle et affective à un combattant terroriste, en connaissance de cause, le lien matrimonial l'emporte sur la nature des faits et crée un fait justificatif qui n'existe pas dans la loi. Rappelons que la loi a créé des exceptions bien limitées. Par exemple, il ne peut y avoir de vols entre époux, non plus que de recels de criminels à l'intérieur d'une famille. Rappelons également que ces femmes, pour amoureuses qu'elles soient de leur mari, n'hésitent pas à emmener leurs enfants lorsqu'elles en ont, qui n'ont que faire *a priori* des buts poursuivis par Daesh et dont ils sont des victimes collatérales, transformés dès que possible par l'organisation en combattants[10] ou en esclaves sexuels.

Cette conception restrictive, faisant prévaloir le lien familial sur la responsabilité individuelle, crée même chez certains une sorte de contagion, car elle s'étend, au-delà du lien matrimonial, au lien de parenté. Ainsi, tel frère ou telle sœur n'ira pas en détention car les faits qu'on lui reproche sont en partie expliqués par l'attachement qu'il ou elle a pour son frère combattant, faisant abstraction de l'engagement terroriste de ce dernier. Certes, il ne faut pas nier la dimension affective qui existe entre les membres d'une même famille, et les solidarités qui s'ensuivent, mais ces liens doivent-ils prévaloir sur la nature terroriste du groupe qu'on aide en favorisant la situation matérielle de l'un de ses membres combattants ? Ainsi, cela revient à légitimer le fait que des familles puissent soutenir matériellement depuis notre territoire leur frère ou fils combattant dans les rangs d'un mouvement qui combat nos valeurs, l'encourageant indirectement à commettre des attentats contre nos ressortissants.

En somme, et au-delà des débats qu'elle suscite, l'AMT reste l'infraction la plus fréquemment utilisée par la justice antiterroriste. Les autres ne le sont que de manière accessoire, ou par défaut, c'est-à-dire une fois que l'acte terroriste a été accompli, ce qui est implicitement un échec pour l'ensemble du dispositif qui se veut répressif, mais aussi préventif.

Sur le plan des poursuites, on pourrait formuler deux souhaits.

D'une part, que l'on ouvre enfin, en matière de financement du terrorisme, des enquêtes visant les soutiens de la part d'États ou de grands argentiers abrités par des États complaisants et qui alimenteraient en ressources les groupes terroristes constitués agissant sur le théâtre irako-syrien, voire d'une manière plus large (Jihad islamique palestinien, Hamas, Hezbollah[11]). En matière de financement, l'Union européenne publie régulièrement les noms de certaines de ces organisations, mais pour l'instant, semble-t-il, uniquement en relation avec l'Afghanistan[12]. Ce volet du terrorisme reste par nature très lié à des considérations diplomatiques et économiques. Pour le citoyen comme le magistrat, il est toutefois surprenant d'entendre dans les discours publics ou journalistiques des implications d'États du Moyen-Orient sans qu'il y ait d'enquête officielle permettant de confirmer ou d'infirmer ces accusations.

Le 15 février 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait quant à lui la résolution 2199 (2015) qui renforce les mesures existantes visant à tarir les sources de financement de Daesh, du Jabhat al-Nusra et de tous autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaïda. L'ONU met en exergue quatre sources de financement : le commerce de pétrole, le trafic d'œuvres d'art, le pillage du patrimoine culturel et les rançons payées aux preneurs d'otages, et dénonce encore les dons extérieurs aux groupes terroristes.

En droit français, nous disposons d'une arme redoutable : la peine complémentaire de confiscation générale du patrimoine[13] : une personne morale ou physique condamnée pour terrorisme peut se voir confisquer l'intégralité de ses biens, même en l'absence de tout lien avec l'infraction. Ainsi, telle grande fortune ou société de holding impliquée dans le financement du terrorisme pourrait voir l'ensemble de ses biens détenus en France (en valeur ou en nature) confisqués par les juges. Cette éventualité

pourrait se montrer très dissuasive pour les grandes fortunes qui financeraient le terrorisme, auraient acquis en France ou en Europe des propriétés, voire pris le contrôle de sociétés. Tout cela ne restera cependant qu'au stade hypothétique tant que les États n'ouvriront pas d'enquêtes sur ces financements supposés. Or, s'il est un domaine qui mérite que l'on fasse feu sur tous les plans, c'est bien celui du terrorisme, et ce au-delà des discours convenus.

Par ailleurs, s'agissant des peines, on pourrait former le souhait d'un rehaussement du maximum encouru du chef d'AMT correctionnelle, en le portant par exemple à une durée de 15 années (avec une possibilité de couverture totale de période de sûreté), ce qui serait une révolution pénale. Si cette voie n'était pas engagée, on pourrait envisager de poursuivre davantage les faits de jihadisme du chef d'AMT criminelle, au besoin en élargissant les cas de celle-ci (par exemple en cas de découverte d'armes ou d'éléments matériels montrant le ralliement à un groupe terroriste dont les objectifs meurtriers sont incontestables). Une voie pourrait être également celle du cumul des peines, comme il se pratique aux États-Unis[14]. Ainsi, les juges seraient en mesure de prononcer des peines en conformité avec la dangerosité des jihadistes. Bien sûr, une telle proposition ne manquera pas de susciter le débat, tant certains universitaires semblent considérer avec défiance le traitement de la dangerosité par l'aggravation du régime des peines[15].

À notre sens, seules des peines suffisamment longues sont à même de protéger la société, en forçant les auteurs d'actes de terrorisme à entamer un travail de remise en cause profond, qui ne saurait se réaliser que dans la durée. La prison, pour critiquable qu'elle soit par certains de ses détracteurs, demeure la seule mesure capable de nous protéger physiquement d'individus prêts à tout pour leur cause, y compris au sacrifice de leur vie, certains se plaisant à dire : « Nous aimons la mort comme vous aimez la vie[16]. » Les peines courtes sont en général peu propices aux remises en question profondes, car le détenu est focalisé sur la sortie proche et la constitution d'un dossier qui lui permettra d'obtenir un aménagement de peine. Or, la thématique de la réinsertion, qui préside à l'ensemble des mesures d'aménagement des peines, est inopérante en matière de terrorisme. Le terroriste n'est pas un délinquant en manque

d’insertion, résultat d’un échec affectif ou social (beaucoup ont abandonné leur travail pour la cause, certains même dans le service public…), mais un individu capable d’adopter un comportement adapté pour maximiser les chances de réaliser son projet, y compris en devenant un détenu modèle[17]. Les courtes peines, rabotées par les mesures de réduction de peines, renforcées par les gouvernements successifs, ont pour effet de transformer nos prisons en incubateurs de radicalisation.

À cet égard, la diffusion par le ministère de la Justice, le 9 janvier 2015[18], soit en pleine vague d’attentats, d’une dépêche à tous les parquets de France visant à rappeler que, par effet de la loi Taubira sur la prévention de la récidive et l’individualisation des peines[19], les récidivistes devaient dorénavant bénéficier du même régime que les primo-délinquants en matière de réductions supplémentaires de peines, illustre le mouvement contradictoire dans lequel est pris le gouvernement : d’un côté, vider les prisons en favorisant les alternatives à l’enfermement ; de l’autre, tenir un discours de fermeté à l’égard du terrorisme.

1. Loi du 21 décembre 2012.

2. Théoriquement, le parquet n’est pas maître de la qualification qui sera retenue par le juge d’instruction, ni pour la mise en examen ni pour le renvoi, mais étant la partie qui représente l’accusation à l’audience, c’est la parole qui comptera à l’audience et donc aura de fortes chances de l’emporter, en tout cas sur la nature de la qualification.

3. JO Sénat CR 24 avril 1992, p. 815.

4. Articles 431-1 à 431-21 du code pénal : « Constitue un groupe de combat, en dehors des cas prévus par la loi, tout groupement de personnes détenant ou ayant accès à des armes, doté d’une organisation hiérarchisée et susceptible de troubler l’ordre public. […] Le fait de participer à un groupe de combat est puni de trois ans d’emprisonnement et de 45 000 euros d’amende. […] Le fait d’organiser un groupe de combat est puni de cinq ans d’emprisonnement et de 75 000 euros d’amende. »

5. Voir les développements sur « la preuve illicite » par M. Pascal Lemoine, conseiller référendaire à la Cour de cassation, « La loyauté de la preuve (à travers quelques arrêts récents de la chambre criminelle) ».

6. Comme l’a rappelé à l’occasion d’une affaire de droit de la concurrence la Cour de cassation, réunie en assemblée plénière (cf. Communiqué relatif à l’arrêt n^{o} 587 du 7 janvier 2011 rendu par

l'assemblée plénière de la Cour de cassation, www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/assemblee_pleniere_22/arret_n_18657.html).

7. Voir le site http://ibrado.wordpress.com qui collecte les données de géolocalisation laissées par les jihadistes en source ouverte. Ce fut le cas notamment en octobre 2014 pour un jihadiste néo-zélandais, Mark Taylor, *alias* Kiwi Jihadi, qui a effacé (trop tard) une cinquantaine de tweets faisant apparaître, au mètre près, sa localisation.

8. « General Notification : Ban on GPS and Apple devices », Islamic State General [Supervisory] Committee n° 17/21/2/1436 AH [c. 14 décembre 2014], http://www.aymennjawad.org/2015/01/archive-of-islamic-state-administrative-documents

9. La formule peut faire bondir certain(e)s féministes, mais ce raisonnement est authentiquement tenu aujourd'hui.

10. À cet égard, une vidéo de propagande de Daesh, particulièrement abjecte, montre un enfant d'une dizaine d'années exécuter d'une balle dans la tête, à bout portant, deux présumés espions, agenouillés et ligotés, et réciter une litanie à la gloire du mouvement et à la perte de ses ennemis.

11. Règlement d'exécution (UE) n° 790/2014 du Conseil du 22 juillet 2014 mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 125/2014.

12. Décision d'exécution 2014/701/PESC du Conseil du 8 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan.

13. Article 422-6 du code pénal : « Les personnes physiques ou morales reconnues coupables d'actes de terrorisme encourent également la peine complémentaire de confiscation de tout ou partie des biens leur appartenant ou, sous réserve des droits du propriétaire de bonne foi, dont elles ont la libre disposition, quelle qu'en soit la nature, meubles ou immeubles, divis ou indivis. »

14. L'usage d'une arme pouvant entraîner, à chaque balle tirée, le prononcé d'une peine qui se cumule avec les autres. Title 18, United States Code (USC), section 924 (c).

15. Mireille Delmas-Marty, « Sécurité et dangerosité », *Revue française de droit administratif*, 2011, p. 1096.

16. Propos tenus notamment par Mohammed Merah le 21 mars 2012, lors de ses échanges avec le négociateur du RAID (« La mort, je l'aime comme vous la vie », *Le Point*, 8 juillet 2012), ignorant sans doute qu'il ne faisait que répéter une formule du chiite Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah dès 2004 (« *We have discovered how to hit the Jews where they are the most vulnerable. The Jews love life, so that is what we shall take away from them. We are going to win because they love life and we love death* », *in* Marvin Hier, Abraham Cooper et Leo Adler, "Waving the Flag of Hatred", *Calgary Herald*, 16 août 2006). Cette formule est inspirée de Khalid Ibn Al-Walid qui envoyait un émissaire de la part du calife Abu Bakr au commandant perse Khosro lors de la bataille de Qadisiyya en 636 : « Vous [Khosro et ses gens] devriez vous convertir à l'islam et dans ce cas

vous aurez la vie sauve, parce que si vous ne vous convertissez pas, vous devriez savoir que je suis venu à vous avec une armée d'hommes qui aiment la mort autant que vous aimez la vie » (Steven Stalinsky, « Dealing in Death », *National Review*, 24 mai 2004).

17. La *taqiya*, principe de dissimulation inventé par les chiites et pratiqué par les jihadistes, en fait de redoutables simulateurs. La difficulté étant pour les auxiliaires de justice de faire la part entre les authentiques repentis et ceux qui le sont par calcul.

18. Dépêche du 9 janvier 2015 concernant la mise en œuvre des dispositions de l'article 13 de la loi n^{o} 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales : application dans le temps des dispositions alignant le régime des récidivistes sur celui des non-récidivistes en matière de réductions supplémentaires de peine (RSP).

19. « Réforme pénale : les principales mesures de la loi Taubira », http://www.vie-publique.fr/focus/reforme-penale-principales-mesures-loi-taubira.html

5
La question des prises d’otages

Officiellement la France ne paie jamais de rançons. Cependant, plusieurs articles de presse, tant en France[1] qu’à l’étranger[2], font état de paiements de rançons en échange de la libération des otages français[3], au point que le *New York Times* relayait dans un article du 13 septembre 2014 l’irritation de Barack Obama à l’égard de François Hollande qui prétendait que la France ne paie pas de rançons « alors qu’elle le fait[4] ». Les chiffres, qui se comptent en dizaines de millions d’euros, donnent le vertige à tous ceux qui travaillent dans la lutte antiterroriste et doivent péniblement justifier tout achat de matériel pour quelques milliers d’euros selon des procédures administratives laborieuses.

Il s’agit là d’une matière qui relève du niveau politique le plus haut. On pourrait attendre d’une démocratie comme la France que ses citoyens soient clairement informés sur la situation : si des rançons sont payées, alors les terroristes le savent et chaque Français devient un butin convoité. Si elles ne le sont pas, alors il faut faire la lumière sur les raisons de certaines libérations inexpliquées.

Un État qui paie des rançons pour obtenir des libérations permet à ses gouvernants de retirer un bénéfice politique de courte durée, et crée un risque pour l’ensemble de ses ressortissants, dont la cote sur le marché des otages augmente. Bien sûr, la dimension humaine ne doit pas être occultée : tout doit être fait pour extraire un citoyen des mains des preneurs d’otages, mais le prix à payer n’est-il pas trop élevé ? À quoi bon, en effet, d’un côté lutter contre l’économie souterraine, le financement du terrorisme, et de

l'autre donner plusieurs dizaines de millions d'euros à une organisation terroriste (fût-ce par le biais de montages indirects) ?

C'est ce que condamnait en particulier l'ONU dans sa récente résolution 2199 (2015) adoptée en février 2015, « déterminé […] à faire en sorte que les otages soient libérés en toute sécurité sans que soient versées des rançons ni accordées de concessions politiques, conformément aux règles applicables du droit international ».

La résolution *rappelle* que les conditions énoncées à l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 2161 (2014) « s'appliquent au versement de rançons […], quelle que soit la manière dont la rançon est versée ou la personne qui la verse, souligne que cette obligation s'applique à l'EIIL et au Front al-Nusra, et *demande* à tous les États membres d'encourager les partenaires du secteur privé à adopter et appliquer des lignes directrices et des bonnes pratiques pour prévenir les enlèvements terroristes et réagir à de tels enlèvements sans payer de rançon ».

Les tentatives de sauvetage sont hasardeuses, risquées, comme celle de la DGSE pour libérer l'otage Denis Allex le 11 janvier 2013, mais elles sont l'expression d'une démocratie forte, qui ne cède pas au chantage et sont conformes au droit international.

1. « La France aurait versé 18 millions de dollars pour la libération des otages en Syrie », AFP, 26 avril 2014, information publiée par le journal allemand *Focus* le 26 avril 2014 : « Paris zahlt 18 Millionen Dollar für Syrien-Geisel. »

2. Rukmini Callimachi, « Paying ransoms, Europe bankrolls Qaeda terror », *op. cit*. D'après cette enquête, la France aurait payé, entre 2008 et 2014, 58,1 millions de dollars en direct ou *via* des entreprises françaises.

3. http://www.independent.co.uk/news/world/politics/isis-hostage-threat-which-countries-pay-ransoms-to-release-their-citizens-9710129.html

4. Peter Baker, « Paths to War, Then and Now, Haunt Obama », NYTimes.com, 13 septembre 2014.

6
Cyberterrorisme : mythes et réalités

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, on a à peu près tout entendu sur les risques de cyberterrorisme : détournements d'avions, blocages de villes, catastrophes à l'échelle d'un pays… Par nature, l'informatique se prête à beaucoup de fantasmes, aussi bien du côté des hackers qui se rêvent maîtres du monde que du côté des professionnels de la sécurité dont les marchés prospèrent proportionnellement aux failles de conception des produits et aux craintes légitimes des clients.

Or, selon nous, il faut bien distinguer quatre cas. Un : les utilisations possibles d'Internet pour conduire des actions de sabotage et d'espionnage ou de criminalité classique (délinquance d'appropriation, vandalisme électronique, atteintes à la réputation des personnes, vol de données). Deux : les failles des systèmes provoquant leur effondrement fortuit. Trois : ce qui pourrait vraiment être le cyberterrorisme. Quatre : l'usage par les terroristes des technologies de l'information.

Nous défendons la thèse selon laquelle l'action cyberterroriste est, par nature, improbable. Premièrement, depuis le 11 septembre 2001, aucun attentat n'a été commis par ce biais, alors qu'Internet permet d'agir depuis n'importe quel territoire reculé pour frapper n'importe où. Deuxièmement, et c'est sans doute là l'explication, une dimension essentielle du terrorisme est sa dimension médiatique : si elle n'est pas connue du public et largement relayée par les médias, une attaque terroriste manque son objectif principal : diffuser un sentiment de terreur dans la population. Or la mieux conçue des attaques informatiques aura toujours un déficit en termes d'image : comment distinguer un attentat informatique d'un énorme bug, d'une panne comme il en survient régulièrement ? Le terrorisme doit avoir

une dimension spectaculaire au sens propre, or, une attaque informatique ne se montre pas ; au mieux on peut en voir les conséquences, mais rien n'indique qu'elles seront suffisamment choquantes pour l'opinion. Pourquoi investir des ressources complexes et des compétences techniques de haut vol pour obtenir un effet médiatique hypothétique, alors que le jet d'une grenade dans un magasin ou que l'égorgement d'une personne attaquée par surprise est un acte à la portée de n'importe quel fanatique ? Non, le cyberterrorisme dont on parle n'est en fait qu'un vandalisme apologétique au service du jihad[1] frappant des sites mal sécurisés ou détournant quelques comptes Twitter, si possible à forte visibilité[2], pour diffuser des messages de propagande, signe qu'il s'agit là avant tout d'une guerre de communication plus que d'actes violents.

En revanche, l'utilisation par les jihadistes de toutes les potentialités des technologies de l'information est une réalité ancienne, dopée aujourd'hui par les réseaux sociaux.

C'était par exemple, dès 2008, l'utilisation de logiciels de cryptage spécialement conçus comme Mujahedeen Secrets 2[3], des astuces comme la dissimulation de cartes microSD à l'intérieur de bracelets de montres par des Français revenant d'Afghanistan[4], ou encore le fait de cacher des projets d'attentats à l'intérieur de vidéos pornographiques[5].

Aujourd'hui, le jihadiste lambda a facilement accès à des produits de communication grand public (ou à peine plus confidentiels, comme Tor) qui lui permettent de bénéficier des derniers progrès en matière de sécurité et cryptage des données. Ironie des révélations Snowden : celles-ci permettent de savoir ce que la NSA sait déchiffrer ou pas, logiciel par logiciel[6]. Une personne un minimum férue d'informatique saura quoi utiliser pour échapper à toute mesure d'interception technique. D'une certaine manière, les révélations Snowden sur les excès du renseignement américain vont impacter toutes les enquêtes judiciaires et avoir pour effet de renforcer les moyens terroristes. Nos sociétés ne feront pas l'économie de grands débats sur l'étendue de la protection de la vie privée et les atteintes qu'il est légitime d'y porter, et dans quel cadre juridique. En effet, le durcissement des technologies de sécurité est une tendance forte opposée par les opérateurs. Ils sont soucieux de ménager leur image de protecteur des correspondances en mettant en œuvre des sécurités renforcées, comme le

chiffrement de bout en bout[7] ou encore le chiffrement des systèmes d'exploitation comme iOS8 ou Android. Ces mesures rendront ou rendent déjà l'accès aux données quasi impossible dans un temps compatible avec l'enquête[8].

1. « 1 300 attaques informatiques imputées aux hackers islamistes », *L'Express*, 19 janvier 2015.

2. Polly Mosendz, « Newsweek Twitter Account Hacked By Group Claiming ISIS Affiliation », 10 février 2015. En l'espèce, le compte Twitter du journal *Newsweek* a été piraté pour diffuser des menaces contre la famille Obama par des activistes se réclamant de Daesh.

3. https://www.schneier.com/blog/archives/2008/02/mujahideen_secr_1.html

4. « Une encyclopédie du terrorisme cachée dans leur montre. Filière jihadiste : huit et neuf ans de prison pour les principaux prévenus », *Le Parisien*, 11 juillet 2014.

5. Nic Robertson, Paul Cruickshank et Tim Lister, « Documents reveal al Qaeda's plans for seizing cruise ships, carnage in Europe », CNN, 1er mai 2012.

6. « Prying Eyes : Inside the NSA's War on Internet Security », *Spiegel International*, 28 décembre 2014.

7. Whatsapp intègre maintenant un chiffrement de bout en bout grâce au protocole de TextSecure (source : http://korben.info/whatsapp-integre-maintenant-chiffrement-bout-en-bout-grace-au-protocole-textsecure.html).

8. Kristin Finklea, « Smartphone Data Encryption : A Renewed Boundary for Law Enforcement ? », Congressional Reasearch Service Insights, 17 octobre 2014.

7
La nécessaire évolution de l’enquête : prendre l’information à la source

Que ce soit sur le plan technique ou humain, l’enquête de demain devra aller chercher ses informations à la source, c’est-à-dire au plus près des individus suspectés (infiltration humaine, surveillances), ou dans leurs objets connectés (captation de données à la source). À défaut, l’enquête traditionnelle ne rapportera plus que de grands pans de silence ou d’obscurité.

À la croisée de l’humain et de la technique, il y a l’infiltration sur les réseaux. C’est la possibilité de procéder à des enquêtes sous pseudonyme sur Internet, pratique qualifiée de « cyberpatrouille », étendue aux infractions terroristes depuis la loi du 13 novembre 2014[1], mais qui demeure très limitée puisque, « à peine de nullité, ces actes ne peuvent constituer une incitation à commettre ces infractions ». C’est-à-dire que les policiers infiltrés sur Internet devront gagner la confiance de leurs interlocuteurs sans les inciter à commettre des infractions… On imagine bien le jihadiste tiède tenter d’approcher des camarades exaltés qui logiquement lui demanderont d’avancer des éléments en gage du crédit à lui apporter… En droit français, l’infraction ne doit pas avoir été provoquée par les agents publics, ni même des personnes placées sous leur contrôle. Il faudra un grand talent à ces enquêteurs pour gagner du crédit auprès de leurs interlocuteurs tout en leur tenant un discours modéré. Cette difficulté est révélatrice d’une tendance générale de notre procédure pénale : la lourdeur, l’excès de formalisme et la défiance générale à l’endroit de la force publique.

Il conviendrait de réformer et simplifier l'ensemble des procédures ; il n'est pas rare en effet de passer davantage de temps à accomplir des formalités, sans cesse alourdies, au détriment du travail de fond. On rétorquera qu'il s'agit là de garantir les droits à la défense, ce qui est normal, mais on pourrait réfléchir à garantir ces droits tout en ayant à l'esprit un objectif d'efficacité pour l'enquête[2].

1. Article 706-87-1 du Code de procédure pénale.

2. François Falletti, « Il faut simplifier notre système procédural », *Le Figaro*, 19 janvier 2015.

8
La captation des données informatiques : l'Arlésienne de la procédure pénale

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure n° 2011-267 du 14 mars 2011 (dite LOPPSI 2) a introduit dans le dispositif des procédures spéciales de lutte contre les formes les plus graves de la criminalité une nouvelle technique d'enquête : « la captation de données informatiques » (articles 706-102-1 à 706-102-9 du CPP).

Similaire à un « cheval de Troie » légal, cette technique a été limitée dans un premier temps par le législateur à la copie d'écran et l'enregistrement de frappes au clavier. Son régime judiciaire est le même que celui des sonorisations et fixations d'images de certains lieux et véhicules, introduites dès 2004 (ordonnance spécialement motivée). Son champ a été récemment étendu à la réception et l'émission des données par des périphériques audiovisuels.

Craignant peut-être un développement des atteintes à la vie privée, le législateur a soumis les dispositifs techniques destinés à la captation de données à distance à un régime d'autorisation administrative relevant des services du Premier ministre et en pratique de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information[1]. Plus de trois années après l'entrée en vigueur de la loi de mars 2011, seul un dispositif a été autorisé, fin 2013, et n'est toujours pas utilisé, la chancellerie ayant soulevé certaines objections relevant de la loi informatique et libertés, et un projet de décret ayant été soumis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)[2].

L’article 226-3 du code pénal punit de 5 ans d’emprisonnement et de 300 000 euros d’amende la « fabrication, l’importation, la détention, l’exposition, l’offre, la location ou la vente d’appareils ou de dispositifs […] ayant pour objet la captation de données informatiques prévue par l’article 706-102-1 du Code de procédure pénale et figurant sur une liste dressée dans des conditions fixées par décret en Conseil d’État, lorsque ces faits sont commis, y compris par négligence, en l’absence d’autorisation ministérielle dont les conditions d’octroi sont fixées par ce même décret ou sans respecter les conditions fixées par cette autorisation ». On constatera l’inutilité du dispositif, voire son effet contre-productif. Ce n’est pas l’assujettissement des outils employés par l’autorité judiciaire à un régime d’autorisation administrative qui va diminuer les atteintes à la vie privée commises par les personnes privées. En pratique, la justice est aveugle, tandis que les particuliers n’ont pas de mal à télécharger toutes sortes de chevaux de Troie, librement accessibles sur Internet.

En outre, le temps de délivrance de l’autorisation administrative n’est pas compatible avec le temps de l’enquête : une cible doit pouvoir être mise sous surveillance dans un délai court, et selon un dispositif fortement contraint par le contexte et adaptable aux évolutions techniques. Le vecteur de transmission peut être différent suivant les habitudes de la cible sur laquelle on peut ne disposer que de très peu d’éléments, par exemple une adresse électronique.

Ainsi, ce que le législateur octroyait en mars 2011 pour lutter contre les formes de criminalité les plus graves, dont le terrorisme, était dans le même temps soustrait à l’autorité judiciaire en assujettissant les dispositifs de captation à un régime très lourd d’autorisation du Premier ministre.

Or, pour être efficace, il est souhaitable que les dispositifs de captation de données à distance soient sortis du régime d’autorisation administrative (incompatible avec le temps de l’enquête, l’évolution technique et l’imprévisibilité des contraintes opérationnelles) ; il faut qu’un juge puisse confier à un expert judiciaire ou une société le soin de fabriquer un dispositif *ad hoc* permettant de capter les données d’une cible déterminée, cela dans un temps court et en faisant du « sur mesure ».

À l’occasion de la discussion du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, la commission des lois du Sénat relevait que :

« En premier lieu, il est difficile d'établir un bilan du dispositif de l'article 706-102-1, dans la mesure, où, comme le constataient nos collègues députés MM. Jean-Jacques Urvoas et Patrice Verchère, "cette procédure judiciaire ne peut aujourd'hui être mise en œuvre par les magistrats, l'arrêté destiné à homologuer les entreprises fournissant ces logiciels n'ayant jamais été pris".

« Toutefois, comme le précisait la Direction des affaires criminelles et des grâces, la commission consultative instituée à l'article R. 226-2 du code pénal qui rend un avis au Premier ministre avant que celui-ci n'autorise un logiciel utilisé dans le cadre de l'article 706-102-1 du Code de procédure pénale, a donné son accord pour un premier dispositif, le 5 octobre 2013.

« L'effectivité du dispositif juridique dépend donc de l'homologation des logiciels, opérée par le pouvoir réglementaire. Le dispositif actuel d'autorisation administrative préalable semble donc particulièrement lourd et inadapté aux situations dans lesquelles de tels procédés sont nécessaires. Aussi, à l'initiative de vos rapporteurs, votre commission a-t-elle adopté un amendement ayant pour objet de prévoir à l'article 226-3 du code pénal que le régime d'autorisation ne s'applique pas "aux prestataires ou experts requis ou missionnés spécialement par un magistrat instructeur aux fins de développer ou mettre en œuvre un dispositif technique ayant pour objet la captation de données informatiques prévue par l'article 706-102-1[3]". »

Or, à l'occasion de la discussion en séance, le Sénat a renoncé à cet amendement, encouragé en cela par les assurances verbales données par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, qui soulignait les risques de ne pas utiliser des outils autorisés par l'administration[4].

À ce jour, les magistrats instructeurs n'ont donc toujours pas la possibilité d'utiliser pleinement une mesure d'enquête qui a pourtant été introduite dans le Code de procédure pénale en 2011 et sans laquelle la plupart des échanges électroniques des criminels les plus dangereux leur échappent. Paradoxalement, l'application de cette mesure faisait l'objet du point 23 du plan Cazeneuve d'avril 2014 ; c'était pourtant le même ministre qui s'opposait à l'assouplissement proposé par les sénateurs. Aujourd'hui la situation pourrait évoluer.

Dans son discours de rentrée solennelle, le procureur de Paris a exprimé son souhait d'une évolution sur ce point, se faisant en cela le porte-parole

de l’ensemble des magistrats et enquêteurs investis dans ce domaine. Il est temps que l’exécutif donne au judiciaire les moyens de travailler, de manière simple et effective.

1. R226-1 et suivants du CP.

2. Circulaire du ministère de la Justice portant présentation de la loi n^{o} 2014-1353 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme (Renforcement de la coordination de la lutte antiterroriste, p. 18, JUSD 1429083 C).

3. Rapport n^{o} 9 (2014-2015) de MM. Jean-Jacques Hyest et Alain Richard, fait au nom de la Commission des lois, déposé le 9 octobre 2014 (http://www.senat.fr/rap/l14-009/l14-009.html).

4. http://www.senat.fr/seances/s201410/s20141016/s20141016007.html#section1104

9
La loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme

L’ensemble des dispositions de loi du 13 novembre 2014 sont présentées dans une circulaire du ministère de la Justice accessible sur Internet[1]. On retiendra comme points forts : l’interdiction administrative de sortie du territoire, le blocage administratif de certains sites, le renforcement de la lutte contre l’apologie du terrorisme et la création d’une infraction de projet terroriste individuel.

Il est trop tôt pour prendre la pleine mesure de la complétude de ce dispositif, mais avant même que les textes d’applications de la loi aient été adoptés, la France était rattrapée par la tragique actualité des attaques de janvier 2015.

À la suite des attaques des 7 et 9 janvier 2015, la marche du 11 janvier 2015 a montré une cohésion sans précédent autour de valeurs communes. Reste à savoir si le gouvernement aura pris les bonnes décisions pour renforcer de manière décisive la lutte contre le terrorisme jihadiste, qui doit être combattu sur deux fronts : celui de la neutralisation de ses auteurs, sans fausse pudeur, car il en va de la sauvegarde de nos libertés, et celui de l’éducation et de la prévention pour faire disparaître le terreau de haine et d’ignorance sur lequel le jihadisme pousse. À cet égard, certaines voix commencent à soulever le tabou d’un antijudaïsme banalisé dans l’islam[2]. Il y aurait aussi beaucoup à écrire sur le rôle des nouveaux médias (Google, YouTube, Facebook, Twitter) dans la surreprésentation médiatique des théories du complot, préparant les conditions d’un lavage de cerveau de

générations entières qui s'informent massivement *via* les réseaux sociaux et s'y forgent leur perception du monde. Sous couvert d'un principe de neutralité et d'une idée naïve selon laquelle les géants du Net seraient les meilleurs défenseurs des libertés, c'est une sous-culture de pensée archaïque qui inonde à grands flots les smartphones et les tablettes de nos enfants.

Le 21 janvier 2015, le gouvernement annonçait des mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme[3]. Loin de présenter un Patriot Act à la française, ce plan s'inscrit dans la continuité des mesures précédentes en renforçant les moyens de manière significative. Toutefois, le monde politique n'était pas en reste d'idées, dont certaines, parfois hâtivement taxées de fantaisistes, mériteraient pourtant d'être débattues[4], tant la question du jihadisme nous confrontera à devoir remettre en question nos modes de fonctionnement habituels.

1. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/12/cir_39065.pdf ; NOR : JUSD1429083C

2. « Des musulmans soulèvent le tabou de l'antisémitisme musulman », AFP, 13 février 2015, d'après une interview de Soufiane Zitouni.

3. http://www.gouvernement.fr/antiterrorisme-manuel-valls-annonce-des-mesures-exceptionnelles (voir en annexe).

4. « Antiterrorisme, la foire aux idées politiques », *Le Monde*, 15 janvier 2015.

10
Des pistes de réflexion

Il s’agit pour nous de présenter des pistes de réflexion, avec toute la modestie et en même temps la légitimité de personnes qui sont impliquées depuis des années dans cette thématique. En ce sens, nous relayons des propositions qui résultent de constats et sans lesquelles nous aurons toujours un temps de retard. Il convient de ne pas attendre le prochain attentat, ou l’arrivée d’un régime autoritaire, pour envisager sans tabou toutes les mesures propres à endiguer le fléau du jihadisme.

En exergue à ces propositions, prenons un peu de champ. Nous sommes à la croisée des chemins. Le terrorisme jihadiste ne serait-il qu’une forme grave de criminalité ? Auquel cas il suffira de lui appliquer des moyens conventionnels de lutte contre le terrorisme, fussent-ils améliorés et renforcés. En ce sens, les annonces gouvernementales d’augmentation des moyens devraient y suffire.

Mais le terrorisme jihadiste est peut-être le nom d’une forme de conflit qui dépasse ontologiquement la notion de criminalité, auquel cas on tenterait de le résoudre avec un remède impropre. C’est une question de paradigme. Peut-être ne sommes-nous pas mentalement outillés pour conceptualiser correctement un problème nouveau. Ce serait comme essayer d’enfoncer des clous avec un tournevis : on peut avoir l’illusion d’y arriver, mais on finira par échouer. Pour reprendre la métaphore de Barack Obama, qui compare Daesh à un cancer, vouloir contenir le terrorisme jihadiste avec le seul instrument judiciaire, ce serait comme d’essayer de guérir ce cancer avec des tisanes : passé l’effet placebo, le mal empire.

Comme tout problème, il est possible de diviser en tranches celui qui nous est posé par le jihadisme, et de traiter chacune d’elles selon un prisme

particulier : à celle de la radicalisation, nous appliquons des démarches de déradicalisation (ou de prévention) ; à celle de l'expression violente, nous appliquons celle de la justice pénale ; à celle de la conquête de territoires à l'étranger, nous appliquons celle du droit international humanitaire. Peut-être que la conjonction de ces stratégies communes, agissant de concert, parviendra à éteindre ce feu, à contenir ces métastases qui se répandent jusque dans des États providentiels tel le Danemark. L'avenir le dira.

L'autre option serait celle d'une réflexion audacieuse qui partirait de la reconnaissance d'un état de fait : une guerre nous est déclarée, unilatéralement, par des mouvements jihadistes, agissant à la fois depuis l'étranger et sur notre sol, en ce sens tout à fait modernes, car ils reflètent dans leur organisation celle des réseaux sociaux, avec lesquels ils font littéralement corps[1]. Ils poussent sur le terreau d'un antijudaïsme, objet de déni d'une partie de la communauté musulmane et d'une partie de la classe politique, et fondent leur projet politique sur une communauté de croyants fantasmée, mais aux exactions bien réelles.

Ainsi, il pourrait être souhaitable de repenser l'articulation entre la force armée et la justice. Les deux se sont bâties sur des problématiques aujourd'hui dépassées : celle des déclarations de guerre en bonne et due forme par des États constitués, celle d'une criminalité domestique visant non pas à détruire la société, mais à en tirer profit. Elles ont forgé au cours des décennies des instruments juridiques, des méthodes, des concepts qui sont peut-être périmés. Une voie de progrès pourrait être de repenser nos modèles : celui de la guerre, celui de la justice. Introduire de la justice dans la force armée, ou introduire de la force armée dans la justice. Au fond, nous avons tous à y gagner. La proposition, à peine énoncée, pourrait faire bondir plus d'un constitutionnaliste. Mais le monde de demain s'inventera avec nous dans une démocratie renouant sans pudeur avec la force pour protéger ses principes fondamentaux, ses libertés, ou ce monde s'écrira à nos dépens, par des régimes autoritaires, d'extrême droite ou théologiques. Dans quelques centres de recherche en droit international, ces réflexions émergent déjà depuis quelques années, au sujet de la remise en cause du droit de la guerre face aux nouvelles formes de conflits[2] ; c'est une voie nouvelle à explorer, car, pour reprendre la formule de Pascal, « ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste ».

Pour revenir aux pistes de réflexion, à droit existant, voici quelques axes généraux qui méritent à notre sens d'être débattus :

• Décloisonner, favoriser les échanges judiciaire/renseignement.

• Prévoir la présence des magistrats antiterroristes aux réunions de l'UCLAT (parquet et instruction) pour en faire une instance interministérielle (et non plus sous la tutelle de l'Intérieur) de coordination et d'échange d'informations.

• Inclure les magistrats antiterroristes dans le périmètre de l'Académie du renseignement (accès aux formations spécifiques relevant de leur thématique).

• Inclure l'administration pénitentiaire dans la communauté du renseignement.

• Créer des formations communes justice/renseignement/défense.

• Rendre les magistrats antiterroristes destinataires des notes classifiées relevant de leur compétence ou de leurs affaires, à charge pour eux de demander des déclassifications si les informations s'avèrent utiles.

• Réfléchir à des sas de judiciarisation des actes de renseignement (versement d'interceptions de sécurité, surveillances) qui concilient l'exercice du droit à la défense et la protection des sources ou des agents.

• Mettre au service de l'institution judiciaire les moyens techniques du renseignement pour la mise en œuvre de la captation informatique à distance, et d'une manière générale tous les actes techniques d'enquête. En ce sens, rétablir la synergie entre les moyens de l'État, monopolisés par le renseignement, et l'action judiciaire, dépourvue de moyens.

• Développer des postes d'assistants spécialisés auprès des magistrats antiterroristes (et par extension des juridictions interrégionales spécialisées) pour exploiter les preuves techniques (copies de travail, outils forensics, fadettes, métadonnées) et utiliser des logiciels d'analyse criminelle en dotant de matériel adapté l'instruction et le parquet.

• Relever les peines encourues du chef d'« association de malfaiteurs à caractère terroriste » ou réfléchir à un régime des peines qui permette de neutraliser dans le temps les profils de détenus les plus radicaux (lourdes peines, suivi permanent en sortie de peine).

• Débattre des modalités d'exécution des peines pour les personnes condamnées pour des faits terroristes et présentant un risque de réitération

ou de radicalisation (concentration ou création de lieux de détention spécifiques, isolement).

• Permettre des statistiques ethnico-religieuses dans le domaine pénitentiaire et judiciaire, afin de bénéficier d'éléments concrets de prise en compte des facteurs de radicalisation/conversions pour l'exécution des peines et la définition des politiques publiques.

• Créer un cadre juridique pour neutraliser, y compris par la force, des individus orchestrant depuis des zones inaccessibles à l'autorité judiciaire des attaques terroristes ou diffusant des ordres ou instructions à cette fin (refuge dans des États faillis, en guerre ou complaisants).

• Simplifier la procédure pénale et les modalités d'actions des services judiciaires (procédures simplifiées d'achat public, autonomie de gestion des cabinets d'instruction, possibilité de s'équiper sur les saisies des avoirs criminels).

1. Yigal Carmon et Steven Stalinsky, « Terrorist Use of US Social Media is a National Security Threat », *Forbes*, 30 janvier 2015.

2. Notamment les travaux de l'Institut pour la sécurité nationale et le contreterrorisme (INSCT), Université de Syracuse, État de New York (http://insct.syr.edu/projects/newfrontiers/newbattlefieldsoldlaws/) et ceux du docteur Daphné Richemond-Barak de l'Institut de contreterrorisme de l'IDC à Herzliya, Israël.

Conclusion

Le jihadisme est le mouvement combattant le plus médiatique et le plus étendu dans l'espace, et utilise selon les opportunités du terrain les modes d'action du terrorisme, de la guérilla ou de la guerre. Il concerne tous les continents sauf l'Amérique latine (jusqu'à quand ?), il s'adapte aux conditions locales et régionales, en l'État islamique (Daesh) il s'est doté d'un État dont la taille est actuellement celle de la Grande-Bretagne, il fait appel non seulement aux musulmans de naissance, mais aussi aux convertis, il exploite la situation économique précaire des musulmans d'Europe pour en mobiliser une infime minorité contre les autres citoyens, mais il fait aussi appel aux nouvelles classes moyennes islamiques ou à des jeunes convertis et a étendu, depuis la guerre civile en Syrie, son champ de recrutement aux jeunes femmes et adolescentes. Depuis sa naissance, Al-Qaïda a subi de multiples mutations et l'avènement de l'État islamique marque une rupture dans le sens d'une visée territoriale qui contraste avec la dimension transnationale du mouvement lancé par Ben Laden.

Tout cela signifie que, sauf extraordinaire, ce type d'action destructrice qui remet en cause les fondements de la civilisation – pas uniquement occidentale, mais aussi islamique – perdurera au moins dans la décennie à venir. La régression à un monde purement mythique où l'on réduit officiellement d'autres êtres humains à l'esclavage, où l'on ritualise les exécutions filmées (des journalistes et des humanitaires occidentaux comme des militaires prisonniers syriens, irakiens et jordanien), où l'on fait des autodafés (bibliothèque de Mossoul) ou des destructions de sites archéologiques (cité antique de Nimroud), où l'on pratique la lapidation et les amputations, où encore on massacre en série les hommes dits mécréants (les chiites et les Yazidis) – une telle régression exerce un pouvoir

d’attraction sur des individus, certains sains d’esprit, d’autres mentalement fragiles, d’autres en quête d’exotisme, d’aucuns fascinés par la violence brute, enfin d’aucuns préoccupés par l’injustice qui pèse sur des populations musulmanes entières (Tchétchènes, Palestiniens, Ouïgours, Syriens…) et en quête de solutions excessives qui passent par la surenchère dans la violence.

Ce travail se veut une propédeutique pour quiconque voudrait comprendre ce phénomène dans sa complexité, y compris pour ceux qui y trouveraient une légitimité partielle. Sa tâche est d’informer, mais aussi de prévenir.

Sur le marché de l’extrémisme, le jihadisme fait quasiment figure de monopole : les idéologies d’extrême gauche sont désormais inaptes à mobiliser, la Fraction armée rouge, les Brigades rouges, Action directe appartiennent au passé, et l’extrême droite violente a manifesté en la figure d’Anders Breivik une idéologie sommaire pour massacrer plusieurs dizaines d’innocents sans que pour le moment ce type d’action meurtrière soulève une grande sympathie en Europe.

Faute d’alternatives sur le marché, des jeunes en quête d’idéal et avides de croiser le fer avec l’impérialisme optent quelquefois pour le jihadisme dont l’antioccidentalisme peut se traduire aisément en un idiome anti-impérialiste. Mais d’autres jeunes hommes et femmes souffrant de la grisaille qui nous entoure rejoignent aussi les rangs de ce type de mouvement, sa vision extrémiste de l’islam délimitant bien le champ du permis et du prohibé et redistribuant mythiquement les rôles selon les commandements divins. Un besoin de sacré répressif cumulé à la crise du politique dans les sociétés européennes et la dilution de l’identité nationale rendent attrayant le jihadisme, fort en mythes et démuni de solutions réelles dans une Europe hypersécularisée où les énormes avantages dus à la liberté religieuse sont occultés par la déliquescence du sacré. Ailleurs, dans le monde musulman, ce sont l’autocratie, la fermeture du champ religieux induit par le salafisme, qui est une émanation du wahhabisme, et l’avènement d’une jeunesse plus éduquée qui favorisent, sur les ruines des États à la suite des révolutions arabes, ce type d’aspiration à un ordre répressif (le Yémen, la Libye et la Syrie sont des théâtres propices au jihadisme en raison de la défaillance de l’État).

Le jihadisme va vite, il s’adapte aux nouvelles conditions. Son caractère décentralisé et la fascination qu’il exerce sur certains esprits en désarroi

font de lui une sorte de caméléon dont la couleur change en fonction des conditions du terrain. D'autres travaux seront nécessaires pour demeurer à la page, mais nous prétendons que cet ouvrage demeurera utilisable même si les nouvelles mutations de ce phénomène nécessitent une remise à niveau du texte publié. Notre constat est que le jihadisme évoluera, mais ses leitmotive essentiels, décrits dans ce livre, demeureront grandement inchangés, de même que son idéologie fondatrice n'a pas subi de transformation depuis quelques décennies.

Le jihadisme pose des problèmes dont certains sont légitimes même aux yeux des citoyens les plus modérés, mais la solution apportée est de nature totalitaire et régressive : c'est le degré zéro du politique, mais aussi et plus fondamentalement de la civilisation. Le monde est injuste, mais le jihadisme, quand il parvient à s'imposer, le rend encore plus injuste et plus hideux. La tentative jihadiste est l'avatar majeur des formes totalitaires, qui ont sévi les trois quarts du XX^{e} siècle, dans sa version numérique et plus ou moins décentralisée. Mais elle est aussi un aspect marginal du réveil du religieux dans un monde où la sécularisation a laissé de profondes blessures et surtout un manque de sacré, dont la forme pathologique extrême est cette forme de religiosité mortifère et rabat-joie aspirant à la servitude au nom de Dieu et régressant vers des formes morbides d'un archaïsme revisité par les versions tout aussi insalubres de totalitarisme moderne.

Annexes

1
« Épîtres aux jeunes » (1941)

Hassan Al-Banna

Nous voulons un individu musulman, dans sa pensée et dans sa croyance, dans sa moralité et dans ses sentiments, dans ses actes et dans son comportement. Cela constitue notre formation à l'échelle de l'individu.
Nous voulons, ensuite, une famille musulmane, dans sa pensée et dans sa croyance, dans sa moralité et dans ses sentiments, dans son travail et dans son comportement. Pour cela nous attachons la même importance à la famille qu'à l'individu, et nous attachons la même importance à l'enfance qu'à la jeunesse. Cela est notre formation à l'échelle de la famille.
Nous voulons, ensuite, un peuple musulman, avec les caractéristiques similaires à celles que nous avons citées ci-dessus. Nous œuvrerons donc à étendre notre prédication à toutes les maisons, à faire entendre notre voix partout, à faciliter la compréhension de notre pensée afin qu'elle pénètre dans tous les villages, toutes les tentes et toutes les villes, les centres, les métropoles et les capitales. Nous ne négligeons aucun effort pour cela, et nous ne délaissons aucun moyen qui soit à notre disposition.

Nous voulons, ensuite, un gouvernement musulman qui mènera, par le peuple, les gens sur la voie de l'islam, comme l'ont fait auparavant les compagnons du Prophète, paix sur lui […]. C'est pour cela que nous ne reconnaissons aucune organisation gouvernementale ne reposant pas sur des fondements islamiques, et ne s'inspirant pas de ces fondements. C'est pour cela également que nous ne reconnaissons pas les partis politiques, ni toutes ces figures traditionnelles avec lesquelles les négateurs et les ennemis de l'islam nous ont contraints à gouverner et à contribuer à leur développement. Nous allons donc œuvrer pour la renaissance du gouvernement islamique, sous tous ses aspects, et à la mise en place d'un gouvernement islamique sur les bases de cette organisation.

Nous voulons, ensuite, rassembler toutes les parties de cette patrie islamique, que la politique occidentale s'est évertuée à séparer, et que les convoitises européennes ont égarée et enfermée à l'intérieur de frontières. Nous rejetons donc tous ces accords internationaux qui transforment cette patrie islamique en un ensemble de petits pouvoirs, faibles et déchirés, dont l'absorption sera très simple pour tous ceux qui voudront usurper leurs droits. Et nous ne nous tairons pas devant l'entrave faite aux libertés de ces peuples, que des tiers ont accaparés injustement. Donc l'Égypte, la Syrie, le Yémen, la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie, Marrakech, et tout empan de terre où il y a un musulman qui prononce : « Il n'y a pas de divinité si ce n'est Dieu lui-même […]. »

Nous voulons, ensuite, que le drapeau de l'islam flotte de nouveau, au vent et bien haut, dans toutes les contrées qui ont eu la chance d'accueillir l'islam pendant un certain temps, et où la voix du muezzin a retenti […] Puis la malchance a voulu que les lumières de l'islam se retirent de ces contrées, qui sont retombées dans la mécréance. Donc l'Andalousie, la Sicile, les Balkans, les côtes italiennes ainsi que les îles méditerranéennes sont toutes des colonies méditerranéennes musulmanes, et il faut qu'elles reviennent au sein de l'islam. Il faut également que la Méditerranée et la mer Rouge redeviennent des mers musulmanes […] Il est donc de notre droit de reconstruire l'Empire islamique, qui s'est établi par la justice et l'égalité, et qui a répandu la lumière de la guidée parmi les gens.

Nous voulons, après cela et avec cela, exposer notre message islamique au monde entier, atteindre les gens dans leur totalité, le répandre à tous les

horizons terrestres, et y soumettre tous les tyrans « jusqu’à ce qu’il n’y ait plus de désordre, et que la religion soit entièrement vouée à Dieu ».

2
« Signes de piste » (1964)

Sayed Qotb

Ceux qui disent que le jihad est utilisé principalement pour défendre la « patrie de l'islam » diminuent la grandeur du mode de vie islamique […] Bien sûr, la défense de la « patrie de l'islam » est une défense des croyances islamiques, du mode de vie islamique et de la communauté islamique. Mais la défense n'est pas le but ultime du mouvement islamique du jihad ; elle n'est qu'un moyen d'établir l'autorité divine en son sein pour que la patrie devienne le quartier général du mouvement de l'islam, qui doit ensuite être propagé à la surface de la Terre et vers l'ensemble de l'humanité, puisque cette religion s'adresse à toute l'humanité et que son champ d'action est la Terre tout entière […]

Il existe de nombreux obstacles à l'établissement du règne d'Allah sur Terre, comme le pouvoir des États, les systèmes sociaux, les traditions et, en général, le mode de vie humain. L'islam n'utilise la force que pour faire sauter ces obstacles, afin que ne se dresse pas de mur entre l'islam et chaque être humain, et qu'il puisse s'adresser à leur cœur et à leur esprit en

les détachant de ces obstacles matériels et les laisser libres de l'accepter ou de le rejeter […]

Aujourd'hui, nous sommes entourés par la *jahiliyya* [état d'ignorance anté-islamique]. Sa nature est identique à celle de la première période de l'islam et est peut-être un peu plus profondément ancrée. Notre environnement dans son ensemble, les croyances et les idées des individus, les habitudes et l'art, les règles et les lois sont *jahiliyya*, à un point tel que nous considérons la culture islamique, les origines de l'islam, la philosophie de l'islam et même la pensée de l'islam comme des constructions de la *jahiliyya* ! Aussi, les vraies valeurs islamiques n'entrent jamais dans nos cœurs, nos esprits ne sont jamais illuminés par les concepts islamiques, et aucun groupe d'individus n'émerge en notre sein qui égale en valeur les premières générations de musulmans […]

Pour l'islam, le but du jihad est d'assurer la complète liberté pour chaque homme dans le monde en le libérant de la servitude envers les autres hommes, afin qu'il puisse servir Allah, qui est unique et n'a pas d'associés. C'est ce qui a motivé les premiers musulmans à se battre pour Allah. Si on leur avait demandé « Pourquoi vous battez-vous ? », ils n'auraient pas répondu « Mon pays est en danger ; je me bats pour sa défense », ou « Les Perses et les Romains nous ont attaqués », ou « Nous voulons étendre notre territoire et obtenir plus de richesses ». Ils auraient répondu ce qu'ont répondu, chacun séparément, Rabi Ibn Amer, Huzaifa Ibn Muhsin et Mughira Ibn Sh'uba à la question du général perse Rostam trois jours avant la bataille de Qadisiyya [qui mit fin à l'empire des Perses sassanides] : « Pourquoi êtes-vous venus ? » La réponse fut identique : « Allah nous envoie pour délivrer ceux qui le veulent de la servitude des hommes afin qu'ils servent Allah seulement, pour les amener de l'étroitesse de ce monde vers les vastes étendues de l'au-delà et de la tyrannie des religions vers la justice de l'islam. Allah a envoyé un messager pour ce but, afin qu'il instruise ses créatures de la sorte. À celui qui accepte son mode de vie, nous tournons le dos et lui rendons son pays, et nous nous battons aux côtés de ceux qui se soulèvent jusqu'au martyre ou à la victoire. »

L'islam doit naturellement se défendre face à ses agresseurs. L'existence même de l'islam comme déclaration universelle de la souveraineté d'Allah et de la libération de l'homme de ses servitudes envers tout autre qu'Allah, son attachement à l'organisation d'un mouvement avec de nouveaux

dirigeants à la place de l'actuelle *jahiliyya* et ses efforts pour créer une communauté distincte et permanente fondée sur sa supériorité divine et la soumission envers le seul dieu, Allah, sont autant de raisons pour que l'actuelle *jahiliyya* se dresse contre lui pour se sauvegarder en détruisant l'islam. Il apparaît donc clairement que la communauté musulmane nouvellement organisée va devoir préparer sa défense. Que nous trouvions ou pas cette situation au goût de l'islam n'a aucune importance : elle nous est imposée. Il est naturel que deux systèmes ne puissent coexister très longtemps. L'islam n'a d'autre choix que de se défendre contre l'agression.

Mais un autre fait important demeure. De par sa nature profonde, l'islam libère l'homme de la servitude envers un autre qu'Allah, et ce où qu'il se trouve. Il ne peut être contenu par des barrières géographiques ou raciales, car ce serait laisser l'humanité aux mains du Mal, du chaos et dans la servitude envers d'autres seigneurs qu'Allah.

Certains ennemis de l'islam peuvent trouver pratique de ne pas attaquer l'islam, tant qu'il ne menace pas leurs frontières géographiques, ne dérange pas l'ordre établi et ne propage pas son message de liberté universelle sur leur territoire. Mais l'islam ne peut accepter cet état de fait qu'à la condition qu'ils s'acquittent de la *jizya* [l'impôt payé par les non-musulmans], ce qui garantira qu'ils ouvriront leurs portes à l'islam et ne mettront pas d'obstacles à sa propagation au sein du pouvoir…

Il y a une grande différence entre ce concept de l'islam et la vision d'un islam confiné à ses frontières géographiques et raciales et n'agissant qu'en cas d'agression. Dans ce dernier cas, tout son dynamisme propre est perdu.

3
« L’Obligation absente » (1979)

Abdeslam Faraj

Il y a une obligation niée par quelques musulmans et négligée par d’autres, bien que la preuve concernant cette obligation soit claire comme du cristal dans le livre d’Allah, parce que le Prophète a dit : « Jugez-vous parmi eux d’après ce qu’Allah a révélé » […] C’est pourquoi la mise en œuvre de la loi islamique incombe aux musulmans. Par conséquent, établir l’État islamique est obligatoire pour eux, et les moyens par lesquels l’obligation est remplie deviennent obligatoires également. De la même façon, si l’État ne peut être établi que par les combats, il est obligatoire de nous battre. De plus, les musulmans ont reconnu l’obligation d’établir le Califat, dont dépend l’existence de ce noyau central qu’est l’État islamique. « Et quiconque meurt sans avoir un *bai’ah* [serment d’allégeance] sur sa nuque mourra dans la situation de la période préislamique de l’ignorance. » Ainsi chaque musulman doit œuvrer pour rétablir le Califat, et le *bai’ah* signifie ici le serment d’allégeance au Califat […]

Les dirigeants d’aujourd’hui sont des apostats en islam. Ils ont été amenés à la table coloniale par les chrétiens, les communistes ou les sionistes. Ils ne

conservent de l'islam que des mots, même s'ils prient, jeûnent et prétendent être musulmans. Ibn Taymiyya a dit : « Et la *sunna* a été établie pour que le châtiment de l'apostat soit plus grand que celui de l'infidèle […] de nombreuses manières. L'une d'entre elles est que l'apostat doit être tué même s'il est privé de la capacité de combattre […] Un autre (rendu par le consensus des *ulémas*) est qu'il ne doit pas hériter ou se marier […] »

Quand Allah a rendu le jeûne obligatoire, il a dit : « Le jeûne vous est prescrit », et, concernant la question du jihad, il a dit : « Le combat vous est prescrit » (sourate de « La Vache »). Cela implique que le jihad est obligatoire […] Mais il est clair dans le Coran que combattre veut dire affronter physiquement et tuer […] Il doit être gardé à l'esprit que quand le jihad est une obligation individuelle, il n'est pas besoin d'obtenir l'autorisation de ses parents pour combattre, et les savants disent que [le jihad] devient comme la prière et le jeûne […]

[On doit se rappeler] le combat contre ceux [les Mongols] qui se sont rebellés contre les lois de l'islam et ont mené la guerre contre Allah et Son Prophète. Ceux dont la tyrannie et la trahison sont des actes diaboliques. En vérité, lutter contre ceux qui s'opposent et transgressent est un acte légitime selon la *sunna* et le consensus des *ulémas* […] Pour décrire les Mongols, Ibn Taymiyya a dit : « Personne ne doit rejoindre leur gouvernement à moins d'être un être diabolique. Un apostat qui revendique son apostasie, qui ne croit pas à l'islam au fond de lui mais s'en pare à l'extérieur » […]

Certains disent aujourd'hui que le terrain du jihad est la reconquête d'Al-Qods [Jérusalem], car c'est une terre sainte. Il est vrai que la libération des terres saintes est un devoir sacré, qui est obligatoire pour les musulmans. Mais le Prophète décrit le musulman comme calme et intelligent. Il sait ce qui est productif et ce qui est nuisible. Il donne la priorité aux solutions précises et nécessaires. […] Il faut combattre l'ennemi qui est proche de nous avant celui qui est loin. Le sang des musulmans coulera certainement avant que ne vienne la victoire, mais il faut savoir si la victoire servira les intérêts d'un État islamique […] ou celle du système apostat. Car les dirigeants impies promeuvent parmi les musulmans les idéaux nationalistes en leur donnant un habillage musulman. Le combat doit être mené sous un

drapeau et un commandement musulmans […] La principale cause de l'impérialisme dans les terres d'islam est la présence des dirigeants apostats. Aussi commencer en frappant les impérialistes est une action inutile et une perte de temps. Nous devons nous concentrer sur notre problème musulman, qui est d'établir d'abord les lois d'Allah sur notre territoire. Il n'y a aucun doute que le premier domaine du jihad est de chasser ces gouvernements impies et de les remplacer par un ordre musulman complet. À partir de là, nous continuerons […]

4
« Rejoins la caravane » (1988)

Abdallah Azzam

[…] Quiconque considère la situation des musulmans aujourd'hui remarque que la plus grave épreuve qu'ils aient eu à subir, c'est d'avoir abandonné le jihad, par amour de ce monde et par crainte de la mort. C'est grâce à cela que les tyrans règnent sur eux partout, car les infidèles ont peur du combat.

Nous appelons les musulmans et les encourageons à venir combattre pour de nombreuses raisons dont les plus importantes sont :

— pour que l'impiété ne l'emporte pas,
— parce que les vrais hommes sont peu nombreux,
— par crainte de l'enfer,
— pour remplir l'obligation fixée par Dieu et répondre à son appel,
— pour suivre l'exemple des pieux ancêtres,
— pour établir une base solide (Al-Qaïda al-sulbah), afin d'étendre l'islam,
— pour défendre les opprimés,
— par goût du martyre […]

Le jihad et l'exil pour faire le jihad constituent des modes fondamentaux de l'islam, car cette religion dépourvue de jihad ne peut conquérir aucune terre. […] C'est une nécessité qui accompagne la caravane qui est menée pour la victoire de l'islam […]

Fonder une société musulmane sur de nouveaux territoires est pour les musulmans un besoin, comme respirer l'air et boire l'eau. Et ces territoires ne seront bâtis que par un mouvement organisé qui s'engage dans le jihad en paroles et en actes, et fait du combat son but et sa protection. Ce mouvement organisé ne sera capable de construire la société musulmane qu'en provoquant un jihad populaire. En agissant comme un petit détonateur qui fait exploser une grande bombe, le mouvement organisé permettra de libérer les énergies contenues dans la communauté des croyants […]

Le mouvement jihadiste populaire, avec son long chemin à parcourir, l'amertume des souffrances endurées, l'ampleur des sacrifices et l'importance des pertes, va permettre de purifier nos âmes et de les élever spirituellement […] La société islamique a besoin de naître, mais la naissance se fait dans la douleur et dans la peine […]

Selon le *hadith* authentique […], le Prophète Mohammed a dit : « Voici les sept faveurs accordées au martyr. Ses péchés lui sont pardonnés dès la première goutte de sang versée ; il voit sa place au paradis ; il est habillé du vêtement de la Foi ; il épouse soixante-douze vierges ; il ne subit pas les tourments de la tombe ; il n'est pas soumis à la peur ; il est couronné d'un sceptre en pierres précieuses […] ; il peut intercéder pour que soixante de ses proches accèdent au paradis […] »

Le jihad est un acte de dévotion du groupe des mujahidin, et tout groupe doit avoir un émir. L'obéissance à l'émir est une obligation du jihad.

5
« Appel au jihad pour la libération des Lieux saints musulmans » (février 1998)

Front islamique mondial de lutte
contre les juifs et les croisés

Texte signé par Oussama Ben Laden, Ayman Al-Zawahiri (Tanzem al-Jihad), Mulana Mir Hamza (Jamiat Ulama e-Pakistan), Abdel Salam Mohammed et Mulana Fazil Al-Ruhman Khalil (Harakat ul-jihad e-islami ul-Bangladesh).

La péninsule Arabique [l'Arabie saoudite] […] n'a jamais été prise d'assaut par des forces comme les armées croisées, qui s'y répandent telles des sauterelles, mangeant ses richesses et détruisant ses plantations. Cela se produit à une époque où des nations attaquent les musulmans comme des individus se disputant un plat de nourriture […]
Personne ne conteste aujourd'hui ces faits connus de tous. Nous en dressons la liste afin de les rappeler à tous :
Premièrement, les États-Unis occupent depuis plus de sept ans la terre de l'islam en son lieu le plus sacré, la péninsule Arabique, pillant ses richesses,

dictant leur conduite à ses souverains, humiliant son peuple, terrorisant ses voisins et transformant ses bases dans la péninsule en fer de lance pour combattre les peuples musulmans des environs.
Si certaines personnes ont pu contester l'existence de cette occupation, tous les habitants de la péninsule en sont aujourd'hui conscients. Preuves en sont les continuelles agressions américaines contre le peuple irakien à partir de ces bases dans la péninsule, qui se font à l'encontre de la volonté de ses souverains, qui ne peuvent les empêcher.
Deuxièmement, malgré les immenses dégâts causés sur le peuple irakien par l'alliance des croisés et des juifs, et malgré le grand nombre de morts, qui dépasse le million… les Américains perpétuent leur embargo, imposé après leur guerre féroce, cause de fragmentation et de dévastation. Ils sont ici pour annihiler ce qui reste de ce peuple et pour humilier ses voisins musulmans.
Troisièmement, si les véritables objectifs américains derrière ces guerres sont économiques et religieux, leur but est également de servir le minuscule État juif et de détourner l'attention de l'occupation de Jérusalem et du meurtre des musulmans qui s'y produit. Preuve en est leur impatience à vouloir réduire l'Irak, l'Arabie saoudite, l'Égypte et le Soudan à des États fantoches et, à travers leur démantèlement et leur affaiblissement, à assurer la survie d'Israël et la poursuite de la brutale occupation de la péninsule par les croisés.
Tous ces crimes et ces péchés commis par les Américains sont une déclaration de guerre ouverte à Dieu, à son messager et aux musulmans. Les *ulémas* ont toujours considéré, au cours de l'histoire de l'islam, que le jihad est un devoir individuel lorsque l'ennemi détruit les pays musulmans. Sur cette base, et conformément à la volonté de Dieu, nous lançons la *fatwa* suivante à tous les musulmans :
Tuer les Américains et leurs alliés, civils et militaires, est un devoir individuel pour chaque musulman qui peut le faire dans tous les pays où cela est possible, afin de libérer la mosquée d'Al-Aqsa [Jérusalem] et la sainte mosquée de La Mecque de leur emprise et pour obliger leurs armées à quitter la terre sainte de l'islam, vaincues et incapables de menacer un musulman. […] Nous, avec l'aide de Dieu, appelons tous les musulmans croyant en Dieu et voulant être récompensés pour avoir obéi à l'ordre de

Dieu à tuer les Américains et à piller leurs biens, en tout endroit et à tout instant.

6
« L’importance de l’Afghanistan pour la révolution musulmane » (janvier 2000)

Ayman Al-Zawahiri

l. Un mouvement de jihad se doit de posséder une zone qui agirait comme une couveuse, où ses germes pourraient grandir et où il pourrait acquérir une expérience pratique du combat, de la politique et de l’organisation […] Un compagnon d’Al-Qaïda, Abu Oubaydah Al-Banshiri, avait l’habitude de dire : « C’est comme si, en Afghanistan, on avait rajouté cent ans à ma vie. »

2. Les jeunes musulmans d’Afghanistan mènent la guerre pour libérer une terre musulmane avec des slogans purement islamiques, car nombre des batailles de libération des musulmans ont été menées avec des slogans mélangeant le nationalisme à l’islam, et, en vérité, ont parfois mélangé l’islam à des slogans gauchistes et communistes. Cela a provoqué un schisme dans la pensée des jeunes musulmans, entre leurs théories islamiques du jihad s’appuyant sur une loyauté absolue à la religion de Dieu, et leur application pratique.

Le cas de la Palestine fournit un des meilleurs exemples de ces slogans et croyances mélangés, poussant à s'allier au démon [les régimes arabes] pour parvenir à la libération de la Palestine. Les Palestiniens se sont alliés au démon et ont perdu la Palestine.

Un autre fait primordial est que ces batailles ont été livrées sous des bannières non musulmanes ou sous des bannières mixtes, rendant presque indiscernable la frontière entre les amis et les ennemis. Les jeunes musulmans ont commencé à se demander qui était l'ennemi. Était-ce l'ennemi étranger qui occupe le territoire musulman ou l'ennemi domestique qui interdit l'établissement de la *sharia* islamique, opprime les musulmans et dissémine l'immoralité sous des alibis de progrès, de nationalisme et de libération ? Cette situation a mené la patrie au bord du gouffre et l'a poussée à se rendre à l'ennemi, comme le reste des pays arabes, placés sous l'égide du nouvel ordre mondial…

En Afghanistan, les choses étaient parfaitement claires : une nation musulmane menant le jihad sous la bannière de l'islam contre un ennemi étranger, un agresseur infidèle soutenu par un régime corrompu et apostat. Dans cette guerre, le passage de la théorie à la pratique était très clair. Cette clarté s'avéra bénéfique en permettant de démontrer l'ambiguïté de nombreuses personnes qui affirmaient œuvrer pour l'islam, mais se soustrayaient au jihad en prétextant qu'il n'existait pas d'arène où la distinction entre les musulmans et leurs ennemis était évidente.

3. Cette enclave afghane a fourni de plus, après le départ des Russes, l'exemple pratique d'un jihad mené contre des dirigeants renégats qui s'étaient alliés aux ennemis étrangers de l'islam. Mohammed Najibullah [l'ancien dirigeant marxiste de l'Afghanistan tué par les talibans lors de la prise de Kaboul en septembre 1996] est un exemple bien connu. Il priait, jeûnait et participait à des pèlerinages. Dans le même temps, il bannissait le gouvernement de l'islam et s'alliait avec les ennemis de l'islam, leur permettant d'entrer dans son pays et d'opprimer brutalement les musulmans et mujahidin.

4. Les batailles du jihad menées en Afghanistan ont été menées, et c'est un autre point significatif, par de très jeunes hommes. L'URSS, superpuissance alors dotée de la plus importante armée terrestre au monde, fut détruite, et le reste de ses troupes dut fuir l'Afghanistan sous les yeux des jeunes musulmans et en raison de leurs actions.

Ce jihad a constitué un entraînement d'une très grande importance pour préparer les mujahidin à mener la bataille tant attendue contre la superpuissance qui exerce à présent sa domination sur le globe, les États-Unis. Il a également donné aux jeunes mujahidin arabes, pakistanais, turcs, d'Asie centrale et de l'Est une excellente opportunité de se connaître sur le terrain du jihad afghan ; ils sont devenus frères d'armes contre les ennemis de l'islam. De cette manière, les jeunes mujahidin et les mouvements de jihad ont appris à se connaître intimement, ont échangé des connaissances et compris les problèmes de leurs frères.

La présence de ces jeunes Arabes en Afghanistan et l'augmentation de leur nombre représentent un échec de la politique américaine et une nouvelle preuve de la stupidité politique des Américains. Le financement des activités des mujahidin en Afghanistan provenait de l'aide d'organisations populaires. Cette aide était substantielle. Grâce à ce soutien discret, les mujahidin arabes ont établi des centres d'entraînement et des centres d'appel à la foi. Ils ont formé des unités qui ont entraîné et équipé des milliers de mujahidin et leur ont fourni de l'argent, des habitations, les moyens de voyager et une organisation.

7
« Lettre d’Ayman Al-Zawahiri à Abu Mussab Al-Zarkawi » (juillet 2005)

Mon cher frère Abu Mussab, nous suivons les nouvelles vous concernant, malgré les difficultés et les peines pour y parvenir. Votre dernière lettre, écrite et adressée au cheikh Oussama Ben Laden, qu’Allah le garde, nous est parvenue.

J’aimerais que vous nous écriviez en détail à propos de ce qui se passe dans le bien-aimé pays d’Irak, car nous ne savons pas tout ce que vous savez. Voilà pourquoi j’aimerais que vous m’expliquiez votre situation par le menu, particulièrement sur le plan politique.

Tout d’abord je voudrais vous féliciter de la grâce dont Allah vous a gratifié de pouvoir combattre au cœur du monde islamique, arène historique des grands combats de l’épopée musulmane, dans lequel se déroulent aujourd’hui les plus grandes batailles de l’islam de ce siècle. Où se dérouleront aussi, comme mentionné dans les *hadiths* […], les plus grandes épopées entre l’islam et le monde infidèle. Ma doctrine a toujours été que la victoire de l’islam ne sera assurée que par l’édification d’un État islamique au cœur du monde musulman, sur le modèle révélé par la prophétie, précisément dans la région du Sham, de l’Égypte, des régions voisines de la

péninsule et de l'Irak. Quant aux combats qui se déroulent à la périphérie du monde islamique, en Tchétchénie, en Afghanistan, au Cachemire et en Bosnie, ils ne sont que l'esquisse des prémices de plus grandes batailles qui ont commencé au cœur du monde islamique […]

Sans doute savez-vous que la pureté du credo et le respect de la voie [du Prophète] ne mènent pas toujours au succès, à moins que les causes et les règles des événements en cours ne soient prises en compte. […] Si notre objectif, dans ce siècle, est l'instauration du Califat sur la voie de la prophétie, votre jihad et vos sacrifices – avec l'aide d'Allah – auront été un grand pas vers cet objectif. Pour cette raison, nous devons réfléchir longuement avant d'entreprendre de nouvelles étapes et atteindre notre but. À mon humble avis, le jihad en Irak requiert actuellement des étapes intermédiaires.

Première étape : Expulser les Américains d'Irak.

Deuxième étape : Instaurer un centre de pouvoir – un Émirat islamique, puis le développer et le renforcer jusqu'à atteindre le rang de Califat – sur le plus grand espace possible en Irak, en particulier dans les régions sunnites arabes, afin de combler le vide laissé par le départ des Américains après leur expulsion, et avant que des forces non islamiques n'aient essayé de prendre la place. Sans doute cet Émirat entrera-t-il en conflit violent avec les forces étrangères infidèles et les forces locales qui les soutiennent, afin de l'empêcher d'établir un État stable où le Califat sera décrété. Pour maintenir l'Émirat en état de jihad, pour empêcher que les forces ennemies ne parviennent à l'anéantir, il sera en situation constante de combat.

Troisième étape : Étendre le jihad aux pays laïcs voisins de l'Irak.

Quatrième étape : Lancer le choc contre Israël, parce que Israël n'a été créé que pour s'opposer à toute entité islamique en émergence.

Pour cela, nous devons préserver le soutien des populations autant que possible et veiller à en accroître la force à condition de ne pas brader les lois de la *sharia* pour y parvenir. […] Il est particulièrement important que vous me permettiez de développer ici le point relatif au soutien populaire : si nous sommes d'accord que la victoire de l'islam et l'instauration du Califat selon la voie de la prophétie ne s'accompliront qu'à la condition de mener le jihad contre les gouvernements apostats afin de les destituer, ce but ne pourra être atteint par le mouvement du jihad islamique si ce dernier est en rupture avec la base populaire. Cette révolution ne saurait se développer

sans un minimum de soutien populaire et un état de mécontentement général procurant au mouvement du jihad islamique les forces spécifiques dont il a besoin dans les délais les plus brefs. Même si le mouvement des mujahidin est contraint d'emprunter d'autres voies, telles que la guerre du jihad populaire ou le soulèvement populaire, le soutien du peuple reste un élément incontournable décidant de la victoire ou de la défaite. Notre plan consiste à impliquer les masses musulmanes dans la bataille sous la direction du mouvement des mujahidin et non pas de mener le combat à leur écart. […] Quant à l'élément religieux et au sectarisme, ils n'agissent sur les mentalités que loin derrière la colère provoquée par l'agression extérieure. […] le soulèvement sunnite en Irak contre les chiites n'a pu prendre force et se vivifier qu'en raison de la traîtrise des chiites, de leur connivence avec les Américains et de l'accord passé avec eux permettant à l'Amérique d'occuper l'Irak en contrepartie de la prise du pouvoir par les chiites.

Voilà pourquoi le mouvement des mujahidin doit éviter toute action que les masses ne pourraient pas comprendre […] tant qu'il existe d'autres options praticables. En d'autres termes, nous ne devons pas jeter les masses – peu instruites – à la mer sans leur avoir appris à nager […]. Je vais développer quelques applications pratiques de ce point de vue dans votre champ de bataille béni :

1/ La préparation stratégique de la sortie des Américains : Bientôt, avec la permission d'Allah, les Américains vont sortir d'Irak. L'instauration d'un pouvoir effectif […] ne se base pas sur la seule force, mais aussi sur la capacité à satisfaire les musulmans en leur assurant une participation au gouvernement et dans le Majlis al-shura [Conseil de consultation] pour l'imposition du bien et la répression du mal. On ne peut imaginer que les mujahidin […] s'empareront du pouvoir sans le secours des gens du pays. Deuxièmement, et c'est plus important, le pouvoir, cet Émirat légal que nous voulons bâtir, exige que nous nous attelions à la tâche sur le terrain dès maintenant, en dépit des combats et de la guerre. C'est un travail politique dont les mujahidin sont la cheville ouvrière, autour de laquelle viendront se rassembler les tribus avec leurs chefs, les notables, les *ulémas*, les commerçants, les gens des médias et toutes les personnes honnêtes qui n'ont pas été salies par la collaboration avec l'occupant et ont défendu l'islam.

Nous ne voulons pas répéter l'erreur des talibans qui avaient réduit la participation au pouvoir aux seuls talibans, de plus principalement originaires de Kandahar. […] Résultat, quand ils furent agressés, le peuple afghan s'est séparé du parti des talibans, et même les gens de bien firent le choix de la passivité. L'Émirat s'est effondré en quelques jours, car la population hésitait entre des sentiments négatifs et l'hostilité. […] C'est pourquoi j'insiste pour que vous-même et tous les frères lanciez l'action politique en parallèle à l'action militaire, en vous alliant, en collaborant et en attirant à vous toute personne jouissant d'une position d'influence sur la scène irakienne. […] gardez-vous de vous couper des masses.

2/ Veiller sur l'unité des mujahidin : Si les mujahidin sont divisés, cela justifie que les gens s'éloignent d'eux. […]

3/ Veiller sur les *ulémas* : Il ne faut pas mettre en évidence les différences de credo religieux auxquelles la masse ne comprend rien. […] Il est indispensable d'être juste avec les gens, car un *uléma* peut conseiller une innovation erronée ou ne pas être à la hauteur dans un domaine quelconque, mais contribuer au jihad et combattre dans la voie d'Allah. Nous avons vu de magnifiques exemples durant le jihad afghan. L'émir des croyants, le mollah Mohammad Omar – qu'Allah le garde –, est lui-même un hanafite convaincu […] Mais il a pris, dans l'histoire de l'islam, une position que très peu ont adoptée. […] Aussi, pour les gens ordinaires, les *ulémas* sont le symbole et l'emblème de l'islam. Les dénigrer conduit le peuple à prendre à la légère la religion et ceux qui sont à son service.

4/ La position vis-à-vis des chiites : Ce sujet est compliqué et contient bien des détails. Je le place ici sous la rubrique « Ne pas parler aux gens ordinaires de choses qu'ils ne connaissent pas ». Mais permettez-moi de détailler […] Je vous affirme ici que n'importe quelle personne censée comprend aisément que les chiites ont aidé les Américains à conquérir l'Afghanistan. […] Chez les musulmans, les gens dotés de clairvoyance et de connaissance comprennent le danger de l'interprétation de l'islam par les chiites. Elle se fonde sur l'extrémisme et le mensonge et débouche sur l'accusation d'impiété des Compagnons du Prophète […] afin que le champ soit libre pour ceux qui prétendent parler au nom du « Mahdi caché », qui, selon eux, dirige les affaires de l'univers et est infaillible. Dans l'actualité, leur connivence avec les croisés est la répétition de leur collaboration avec les ennemis de l'islam dans l'histoire. L'affrontement entre un État

s’établissant dans la ligne de la vraie prophétie musulmane et les chiites est tôt ou tard inévitable. C’est la loi de l’histoire […] Nous devons pourtant admettre que tout ce que nous venons de mentionner n’est pas connu des musulmans ordinaires. Peut-être ne peuvent-ils même pas l’imaginer. Aussi, beaucoup de ces musulmans ordinaires, qui pourtant ont de l’affection pour vous, se demandent la véritable raison de vos attaques contre les chiites. Cette question se fait plus insistante si l’attaque touche une mosquée chiite […] Des questions circuleront aussi parmi les mujahidin et les gens de réflexion quant à la justification de cet affrontement, en ce moment précis, avec les chiites. Était-il impératif d’attaquer maintenant, ou cela n’aurait-il pas pu attendre le moment où le mouvement mujahid se serait renforcé en Irak ? Si certaines opérations sont nécessaires par autodéfense, pourquoi attaquer la masse des chiites ? Cela n’aboutit-il pas à enraciner dans leurs esprits leurs fausses croyances ? Ne devrions-nous pas plutôt nous adresser à eux en annonçant le vrai message du Prophète, en prêchant et en donnant les preuves de ce que nous disons afin de les guider vers la vérité ? Les mujahidin ont-ils les moyens de tuer tous les chiites d’Irak ? Existe-t-il un seul État islamique qui, dans l’histoire, ait essayé de réaliser cela ? Pourquoi tuer la population chiite quand son ignorance est une excuse valable ? […] Les frères irakiens peuvent-ils oublier que nous avons plus d’une centaine de captifs et que beaucoup d’entre eux sont des chefs recherchés dans leur pays, en Iran ? Même si nous attaquions les chiites par nécessité, pourquoi l’annoncer et le clamer ? Cela incitera les Iraniens à répondre. Les frères ont-ils oublié que nous et les Iraniens avons besoin de cesser de nous porter préjudice au moment où les Américains nous visent ? […]

Une des choses les plus importantes, pour s’assurer du succès d’une entreprise, est de ne pas perdre de vue le but essentiel, de garder le regard braqué dessus et de ne pas dévier de la ligne principale emporté par une politique impulsive. […] Pour le commandement, l’enthousiasme des supporters, surtout des jeunes pleins de fougue, est l’une des choses les plus dangereuses. Ils brûlent d’empressement pour la victoire de la religion, mais cet enthousiasme doit se couler dans le moule de la sagesse.

5/ Les scènes de décapitation : Parmi la population musulmane qui vous aime, il y a une chose qu’elle n’a pas acceptée. Je veux parler des scènes de décapitation des otages. Ne soyez pas flatté par les adjectifs dont usent

certains jeunes enthousiastes à votre endroit. Par exemple lorsqu'ils vous appellent « le cheikh des égorgeurs ». Ils ne traduisent pas le sentiment de l'opinion publique qui, par ailleurs, admire et approuve la résistance en Irak, en général, et vous en particulier, grâce à Allah et à sa générosité […]
Nous sommes au combat, et la moitié de ce combat se déroule dans l'arène médiatique. Dans ce combat médiatique, nous sommes en compétition pour gagner le cœur et l'esprit de notre *umma*. Or, avec ce dont nous disposons, nous n'atteindrons jamais qu'une proportion de un pour mille des moyens du royaume de Satan qui nous combat. Nous pouvons nous contenter de tuer les captifs par balles, le but sera atteint sans pour autant soulever des critiques contre nous et sans nous obliger à nous justifier. Nous pouvons nous passer de ces difficultés.

8
« Directives générales pour l'action jihadiste » (novembre 2013)

Ayman Al-Zawahiri

Je demande à tous les émirs des branches d'Al-Qaïda ainsi qu'à tous les sympathisants de diffuser ces ordres :

1) L'action militaire a pour objectif de cibler en premier l'Amérique et son allié Israël, en second, leurs alliés locaux, les dirigeant impies des pays de l'islam.
Il faut épuiser l'Amérique, pour la faire chuter en lui imposant des pertes militaires, humaines et économiques. Ainsi nous pourrons libérer nos pays de son emprise, comme ce fut le cas avec l'ex-URSS. Ensuite, ses alliés s'effondreront les uns après les autres.
Le Printemps arabe qui a touché plusieurs pays a montré que l'Amérique y a perdu son influence en raison de ses défaites en Irak et en Afghanistan, et de la menace qui pèse sur ce pays depuis le 11 Septembre. C'est pourquoi les peuples se sont révoltés contre ses alliés locaux. Mais, prochainement,

l’Amérique va régresser davantage et abandonner les alliés locaux à leur triste sort : alors il faudra les attaquer.
En Afghanistan, il faut combattre le régime afghan et les forces américaines.
Au Pakistan, il faut combattre le régime pakistanais et les forces américaines. L’objectif est de libérer l’Afghanistan et de créer une zone sûre pour les mujahidin au Pakistan, avant d’y établir un État islamique.
En Irak, il faut combattre le régime de Bagdad pour pouvoir libérer les régions sunnites de l’emprise des chiites iraniens.
D’Algérie, où l’Amérique agit discrètement, il faut combattre le régime pour étendre l’influence et les activités d’Al-Qaïda au Maghreb islamique dans le Sahel et aux pays du Sahara du Sud.
Dans la péninsule Arabique, il faut combattre les dirigeants qui agissent en tant que gérants des Américains.
En Somalie, il faut combattre le régime qui est le fer de lance de l’occupation croisée.
En Syrie, il faut combattre le régime qui refuse d’instaurer l’État islamique et a réprimé violemment dans le passé les musulmans.
Dans les environs de la maison sacrée [Jérusalem], il faut combattre en priorité les juifs. Puis il faut patienter avant d’agir contre les dirigeants locaux favorables aux accords d’Oslo.
Nos frères dans le Caucase doivent poursuivre le combat contre les Russes.
Nos frères au Cachemire doivent poursuivre la lutte contre les Indiens.
Nos frères au Turkestan doivent poursuivre le jihad contre les Chinois.
Cela vaut également pour nos frères aux Philippines et en Birmanie.

2) L’action qui relève de la prédication a pour objectif de faire prendre conscience à l’*umma* du danger de l’invasion croisée et d’expliquer la notion d’unicité de Dieu.
L’action de prédication doit faire comprendre qu’il faut agir pour l’instauration du pouvoir divin. Elle doit également sensibiliser l’*umma* à la solidarité et à la fraternité entre frères et sœurs musulmans sur l’unité sans frontières des terres musulmanes, comme prélude à l’établissement du Califat.
Actuellement, cette tâche doit être menée sur deux axes :

- Préparer des avant-gardes jihadistes, qui auront la charge de combattre les croisés et leurs alliés jusqu'à l'instauration du Califat.
- Inciter les peuples musulmans à se soulever contre leurs dirigeants et à rallier ceux qui sont favorables au pouvoir divin.

Nous vous donnons, conformément à la *sharia*, les directives suivantes :

- Mettre l'accent sur l'éveil des peuples musulmans, puis former une force jihadiste permanente et unie qui ait la Foi et respecte la *sharia*.
- Mettre l'accent sur l'action combattante sur les terres d'islam pour épuiser l'Amérique militairement et économiquement jusqu'à ce qu'elle régresse.

3) Il convient de rappeler aux musulmans qu'il est de leur devoir de frapper les intérêts occidentaux et sionistes partout dans le monde.
De même, les frères sont appelés à employer tous les moyens pour libérer les prisonniers musulmans, soit en lançant des attaques contre les centres de détention, soit en prenant des otages.

4) Dans le reste du monde, évitez d'entrer en conflit avec les régimes en place.
Il faut laisser de l'espace pour permettre à nos partisans de recruter et de collecter de l'argent, car notre combat sera long. De même, le jihad nécessite des bases sûres, des réseaux logistiques et de jeunes cadres compétents.

5) Évitez les combats avec les factions de l'islam qui ont dérivé du droit chemin, comme les chiites et les soufis, tant qu'elles n'attaquent pas nos frères.
Si ces factions se trouvent dans des zones tenues par les mujahidin, elles doivent être traitées avec sagesse. Il faut leur expliquer notre doctrine et les inciter à se convertir à nos principes religieux.
N'attaquez pas les chrétiens, les sikhs ou les hindous qui résident dans les pays musulmans. Nous souhaitons vivre en paix avec ces communautés après l'instauration d'un État islamique.

6) N'attaquez pas les populations civiles qui ne sont pas engagées dans le jihad, même si elles sont liées à ceux qui nous combattent. Épargnez les

musulmans de la force de vos assauts. Ne procédez pas à des enlèvements parmi eux et respectez leurs biens.
Ne portez pas de frappes contre nos ennemis quand ils se retrouvent dans des mosquées, des marchés ou d'autres lieux publics où se réunissent les musulmans.
Respectez les *ulémas* et défendez-les, parce qu'ils perpétuent la ligne de conduite fixée par les compagnons du Prophète et qu'ils sont les guides spirituels de l'*umma*. Mais vous devez combattre ceux parmi eux qui sont les serviteurs serviles des régimes impies.

7) L'attitude à suivre à l'égard des autres groupes qui combattent pour la victoire de l'islam, sans appartenir à Al-Qaïda, est la suivante.

- Coopérez avec eux en mettant de côté vos divergences.
- Félicitez-les pour les bonnes actions qu'ils mènent et conseillez-les quand ils commettent des erreurs.
- Si l'un d'entre eux se range aux côtés de l'ennemi, frappez-le jusqu'à ce qu'il cesse.

Notre position vis-à-vis des Printemps arabes est clairement établie :

- Soutenez les opprimés contre les tyrans. C'est un devoir religieux à suivre, sans faire de différence entre musulmans et non-musulmans. Participer au combat contre les tyrans est un des principes de l'islam ; encouragez la vertu et prohibez le vice.
- Orientez les rebelles, en militant auprès d'eux pour l'application de la *sharia* et l'instauration d'un État islamique.
- Si les mujahidin sont accusés à tort, ils devront se défendre et montrer la fausseté des critiques. S'ils commettent des erreurs, ils devront s'excuser et dédommager les victimes conformément à la *sharia*.

9
« Premier prêche du Califat » (juillet 2014)

Calife Ibrahim (Abu Bakr Al-Baghdadi)

Ô mes frères musulmans,

Sachez que Dieu nous a créés pour croire en Lui en tant qu'unique divinité et pour faire triompher sa religion. Il nous a ordonné de combattre Ses ennemis afin d'instaurer Son pouvoir divin. Il nous a demandé de suivre le Livre sacré et de faire usage de la force, selon cette devise : « Le Coran qui guide l'épée et conduit à la victoire. »

Vos frères mujahidin sont parvenus, grâce à Dieu, par le jihad et la patience, à établir un État islamique et à désigner un calife.

Ces frères m'ont choisi pour diriger tous les musulmans.

Mes frères musulmans, vous devez m'obéir tant que j'obéis à Dieu. Je suis le Wali [celui qui gouverne] pour vous diriger. Sachez que je ne suis pas meilleur que vous. Si vous pensez que j'ai raison, vous devez me soutenir.

Et si vous pensez que j’ai tort, vous devez me conseiller et me remettre sur le droit chemin.

Je ne vous promets pas le confort, la sécurité et l’aisance, comme vos anciens dirigeants vous les ont promis. Mais je vous promets ce que Dieu a promis à ses vrais adorateurs.

10
« Aux mujahidin et à la communauté musulmane en ce mois de ramadan » (juillet 2014)

Calife Ibrahim (Abu Bakr Al-Baghdadi)

Il n’y a pas de meilleur acte dans ce mois et dans les autres que le jihad dans le sentier d’Allah, alors profitez de cette occasion et suivez la voie de vos pieux prédécesseurs, secourez la religion d’Allah par le jihad dans le sentier d’Allah. Levez-vous, ô les mujahidin, terrorisez les ennemis d’Allah, recherchez la mort car la vie d’ici-bas est vaine, elle est éphémère, alors que celle de l’au-delà est éternelle. « Cette vie d’ici-bas n’est qu’amusement et jeu. La Demeure de l’au-delà est assurément la vraie vie. S’ils savaient ! » [Sourate 29, 64].

Bonne nouvelle à celui qui a quitté la vie d’ici-bas pendant Ramadan et qui a rencontré son Seigneur pendant un des jours de pardon. Alors, ô vous les mujahidin dans le sentier d’Allah, soyez des adorateurs la nuit et des chevaliers le jour. Remplissez les poitrines des croyants de joie et montrez aux impies ce qu’ils craignent, ceci est la religion d’Allah, vous n’avez qu’une seule âme, votre terme est compté, il ne peut être avancé ni reculé,

c’est soit le paradis soit l’enfer, soit le bonheur soit le malheur. Par Allah, nous ne serons pas des mujahidin si nous sommes avares de nos âmes et de nos biens. Par Allah, nous ne serons pas véridiques si nous ne sacrifions pas cela pour élever la parole d’Allah et pour sa religion […].

Alors, ô soldats de l’État : les armes, les armes ; le combat, le combat. Ne soyez pas trompés et ne vous lassez pas. Et faites attention, la vie d’ici-bas vous est venue soumise, piétinez-la et tournez-lui le dos, car ce qui est auprès d’Allah est meilleur et reste. La communauté de l’islam observe votre jihad et votre combat avec des yeux d’espoir et vous avez dans tous les recoins de la Terre des frères qui subissent la persécution, dont l’honneur est piétiné, et dont le sang est versé. Leurs prisonniers crient à l’aide, les veuves et les orphelins pleurent… Leurs mosquées sont profanées, ce qu’ils ont de plus sacré est piétiné, leurs droits leur sont arrachés en Chine, en Inde, en Palestine, en Somalie, dans la péninsule Arabique, dans le Caucase, au Sham, en Égypte, en Irak, en Indonésie, en Afghanistan, aux Philippines, en Iran, au Pakistan, en Tunisie, en Libye, en Algérie, au Maroc, en Occident et en Orient. De la vigueur, de la vigueur, ô soldats de l’État Islamique, car vos frères sur toute la surface de la Terre espèrent votre secours et attendent votre avant-garde. Et il vous suffit de voir ce qui vous est parvenu comme images de Centrafrique et, avant cela, de Birmanie. Et ce qui nous a été caché est bien pire. Par Allah, nous nous vengerons, même si cela prendra du temps, et nous rendrons en double ce qu’ils ont fait. […]

Un jour viendra où le musulman sera le maître, noble, respecté en tout lieu, il lèvera la tête et son honneur sera préservé, et personne n’osera s’attaquer à lui sans être châtié, et toute main qui s’approchera de lui sera coupée. Que le monde sache qu’aujourd’hui est le début d’une nouvelle ère, que l’insouciant sorte de son insouciance, que celui qui dormait se réveille, que celui qui était stupéfait retrouve ses esprits. Les musulmans aujourd’hui parlent fort et sont forts, ils vont faire comprendre au monde le sens du mot terrorisme, ils vont piétiner l’idole du nationalisme, ils vont détruire la fausse divinité démocratie, montrer sa tromperie. Alors écoute, ô communauté islamique, écoute et comprends, lève-toi et réveille-toi, le temps est venu de se libérer des chaînes de la faiblesse et de se soulever

devant la tyrannie, devant les gouverneurs traîtres, les agents des croisés, des athées et les protecteurs des juifs.

Ô communauté islamique, le monde est divisé en deux parties, en deux tranchées, il n'y en a pas de troisième : le camp de l'islam et de la Foi, et le camp de la mécréance et de l'hypocrisie ; le camp des musulmans et des mujahidin là où ils sont, et le camp des juifs, des croisés, de leurs alliés et, avec eux, toutes les nations de la mécréance et de ses religions dirigées par l'Amérique et la Russie et gouvernées par les juifs. Les musulmans ont été vaincus après que leur Califat est tombé et que leur État a disparu. La mécréance a pu alors humilier les musulmans, les plonger dans un état de faiblesse, prendre partout le dessus sur eux, voler leurs richesses et violer leurs droits. Cela en attaquant, en occupant leur pays et en mettant en place les gouvernements traîtres qui gouvernent les musulmans par le fer et le feu, élevant des slogans trompeurs comme la civilisation, la paix, le vivre ensemble, la liberté, la démocratie, la laïcité, le baassisme, le nationalisme et le patriotisme. Ces gouverneurs continuent à réduire les musulmans en esclavage et à les arracher à leur religion par ces slogans. Soit le musulman sort de sa religion, mécroit en Allah, en se soumettant aux lois forgées idolâtres de l'Est et de l'Ouest en toute soumission et humilié, vivant méprisé et outragé, répétant ces slogans, dénué de volonté et d'honneur. Soit il est persécuté, combattu, pourchassé, tué, emprisonné ou accusé de terrorisme. Car le terrorisme, c'est mécroire en tous ces slogans et croire en Allah. Le terrorisme, c'est prendre le jugement de la législation d'Allah. Le terrorisme, c'est adorer Allah comme Allah l'a ordonné. C'est refuser l'humiliation, la servitude, la soumission et le suivi. Le terrorisme, c'est quand le musulman vit libre, fier, noble et réellement musulman. Le terrorisme, c'est quand tu réclames tes droits sans concessions.

Mais ce n'est pas du terrorisme si les musulmans se font assassiner et qu'on brûle leurs maisons en Birmanie, qu'on les coupe en morceaux aux Philippines, en Indonésie ou au Cachemire, et qu'on leur ouvre le ventre. Le terrorisme, ce n'est pas les tuer dans le Caucase ou les exiler. Le terrorisme, ce ne sont pas les fosses communes en Bosnie-Herzégovine et l'évangélisation forcée des enfants. Ce n'est pas du terrorisme de détruire les maisons des musulmans en Palestine, de s'approprier injustement leur

terre, de piétiner leur honneur et de profaner leurs lieux sacrés. Ce n'est pas du terrorisme de brûler des mosquées en Égypte, de détruire les maisons des musulmans, de violer des femmes vertueuses et de réprimer les mujahidin au Sinaï et ailleurs. Ce n'est pas du terrorisme que le musulman soit persécuté, humilié, qu'on lui arrache ses droits au Turkestan oriental et en Iran. Ce n'est pas du terrorisme que les prisons partout dans le monde soient remplies de musulmans. Ce n'est pas du terrorisme quand la pudeur des femmes est combattue et que le port du voile est interdit en France, en Tunisie et ailleurs. Ce n'est pas du terrorisme quand la fornication et les turpitudes sont répandues. Ce n'est pas du terrorisme quand le Seigneur de la Puissance est insulté ainsi que la religion, et que l'on se moque de notre Prophète […].Ce n'est pas du terrorisme quand on égorge des musulmans en Centrafrique comme des moutons dans un abattoir. Personne ne pleure ou ne s'insurge. Tout cela (disent nos ennemis) n'est pas du terrorisme, mais de la liberté, de la démocratie, de la paix, de la sécurité et du vivre ensemble […].

Ô vous les musulmans, je vous annonce la bonne nouvelle, espérez et levez la tête bien haut car vous avez aujourd'hui par la grâce d'Allah un État et un Califat qui vous ramènent l'honneur et la puissance, qui rétablissent vos droits et votre gouvernance, un État où fraternisent l'Arabe et le non-Arabe, le Blanc et le Noir, l'Oriental et l'Occidental, un Califat qui rassemble le Caucasien, l'Indien, le Chinois, l'Irakien, le Yéménite, l'Égyptien, le Maghrébin, l'Américain, le Français, l'Allemand et l'Australien. Et tous sont devenus par la grâce d'Allah des frères aimants, se tenant tous dans une seule tranchée, se protégeant les uns les autres, se sacrifiant les uns pour les autres. Leurs sangs se sont mélangés, sous une seule bannière, pour un seul but, dans un seul camp. Et ils se délectent de ce bienfait, le bienfait de la fraternité de la Foi. Si les rois avaient connu ce bienfait, ils auraient délaissé leurs royaumes et ils auraient combattu pour se le procurer. Nous remercions Allah. Ô vous les musulmans, ceci est votre État. Venez, car la Syrie n'est pas pour les Syriens et l'Irak n'est pas pour les Irakiens. Cet État est l'État des musulmans, et la terre est la terre de tous les musulmans. Alors venez, ô musulmans, où que vous soyez, que celui qui peut accomplir l'émigration vers l'État islamique le fasse, car la *hijra* vers la Terre d'Islam est une obligation.

Et nous appelons particulièrement les étudiants en science, les savants du fiqh [jurisprudence], les prêcheurs, et à leur tête les gens qui ont des compétences militaires, administratives et professionnelles, comme les médecins et les ingénieurs. Nous les appelons en leur rappelant la crainte d'Allah. Cela est une obligation individuelle pour eux car les musulmans ont un grand besoin d'eux. Les gens ignorent leur religion et ils ont soif de gens qui leur enseignent la religion. Alors craignez Allah, serviteurs d'Allah, et obéissez.

Ô soldats de l'État islamique, n'ayez pas peur du grand nombre de vos ennemis car Allah est avec vous. Et je ne crains pas pour vous l'ennemi extérieur, je ne crains pas pour vous le besoin ou la pauvreté, car Allah a garanti à votre Prophète de ne pas faire disparaître Sa communauté par la famine ou par un ennemi extérieur qui l'anéantirait. Il a mis votre subsistance à l'ombre de vos lances. Ce que je crains pour vous, c'est vous-mêmes et vos péchés. Ne vous divisez pas, rassemblez-vous, ne divergez pas […] Éloignez-vous des péchés et sortez de vos rangs, vous qui péchez en public. Prenez garde à la vanité, à la prétention et à l'orgueil. Ne soyez pas trompés par vos victoires, rappelez-vous Allah et soyez modestes. Je vous enjoins de faire du bien aux musulmans et aux tribus sunnites. Privez-vous de sommeil pour assurer leur sécurité et leur repos.

Vous êtes aujourd'hui les gardiens de la religion, les protecteurs de la terre d'islam, et de grandes batailles vous attendent. Les meilleurs endroits où vous pouvez verser votre sang sont les murs des prisons des impies afin de libérer les prisonniers musulmans. Alors préparez-vous, nourrissez-vous de la crainte d'Allah, lisez constamment le Coran […]. Ceci est mon ordre, si vous l'appliquez, vous conquerrez Rome et vous posséderez la Terre.

11
« Les ennemis du Califat » (novembre 2014)

Abu Mohammed Al-Adnani, porte-parole de l’État islamique

Ô Barack Obama, ô âne des juifs, tu as été humilié et tu as perdu. Est-ce tout ce que tu as pu faire dans ta croisade ? Est-ce le niveau de faiblesse et d’incapacité qu’a atteint l’Amérique ? L’Amérique et ses alliés parmi les croisés et les athées sont-ils incapables de descendre au sol ? N’avez-vous pas compris, ô vous les croisés, que la guerre par procuration ne vous a profité en rien et ne vous profitera en rien ? Ne sais-tu pas, ô âne des juifs, qu’une bataille n’a jamais été gagnée dans les airs ? Penses-tu être plus intelligent que George Bush, lorsqu’il est venu avec ses armées de la croix et les a mises sous le feu des mujahidin ? Tu es encore plus bête que lui. Vous avez prétendu vous retirer d’Irak il y a quatre ans, et nous avions dit à ce moment-là que vous étiez des menteurs et que, si vous vous retiriez, vous reviendriez. Et voilà, vous ne vous êtes pas retirés et vous avez caché certains de vos soldats derrière vos alliés. Vous allez ramener des forces plus nombreuses que ce qu’elles étaient. Vous reviendrez et vos alliés ne vous profiteront en rien. Tu prétends aujourd’hui, ô âne des juifs, que l’Amérique ne descendra pas faire la guerre au sol. Mais vous descendrez

au sol et vous serez amenés vers votre tombe et votre destruction. Tu as prétendu, Barack Obama, que la main de l'Amérique était assez longue pour atteindre qui elle veut où elle veut. Alors sache que notre couteau est assez aiguisé et solide pour couper ta main et trancher le cou de tes partisans.

Ô vous les Européens, l'État islamique n'a pas été le premier à engager le combat, comme le prétendent vos gouvernements et vos médias. C'est vous qui nous avez agressés les premiers. Vous paierez un prix très cher, vous paierez le prix lorsque votre économie s'effondrera, vous paierez le prix lorsque vous enverrez vos enfants pour nous combattre, et qu'ils reviendront handicapés, dans des cercueils ou comme des malades psychiatriques. Vous paierez le prix lorsque l'un d'entre vous aura peur de voyager dans n'importe quel pays, vous paierez le prix lorsque, marchant dans vos rues, vous vous retournerez par peur des musulmans. Vous paierez le prix lorsque vous ne serez pas en sécurité dans vos chambres. Vous paierez le prix lorsque sera brisée votre croisade et que nous vous attaquerons. Vous n'agresserez plus personne après cela. Vous paierez le prix, car nous avons préparé ce qui va vous faire souffrir.

Ô vous les musulmans, l'Amérique a prétendu au début de ses croisades qu'elle défend ses propres intérêts à Erbil et à Bagdad, et qu'elle défend ses citoyens. Ensuite sa confusion est apparue ainsi que ses prétentions mensongères. Elle a prétendu qu'elle allait sauver par les bombardements des réfugiés et qu'elle allait protéger des civils. Ensuite, elle a fait semblant de pleurer sur les musulmans au Sham, et elle a promis de les aider et de les sauver des terroristes, alors qu'au contraire l'Amérique et ses alliés ont regardé sans réagir les musulmans qui étaient aux mains des chiites se faire tuer ou exiler. Des millions de réfugiés musulmans, hommes, femmes et enfants, sont aux mains des juifs, des croisés, des chiites, des hindous, des athées et des apostats en Palestine, au Yémen, en Syrie, en Irak, en Égypte, en Tunisie, en Libye, en Birmanie, au Nigeria, en Somalie, en Afghanistan, en Indonésie, en Inde, en Chine, au Caucase et dans d'autres pays. Les sentiments de l'Amérique n'ont pas été bouleversés par les années de famine au Sham et par les conséquences de l'embargo en Irak. L'Amérique

ne s’est pas mise en colère devant le spectacle des enfants et des femmes […] tués par les armes chimiques (du pouvoir impie syrien).

Mais les Américains et leurs alliés se (sont émus) pour quelques centaines de soldats (impies) que l’État islamique a faits prisonniers et a tués. Ils se sont apitoyés sur quelques têtes pourries d’espions et d’apostats que l’État islamique a coupées. Ils ont été choqués des coups de bâtons et de la lapidation des adultères, du fait de couper la main du voleur, de la décapitation du sorcier et de l’apostat. Ils se sont unis pour sauver le monde du terrorisme et de la sauvagerie prétendus de l’État islamique. Ils ont mobilisé leurs médias dans le monde pour argumenter leurs mensonges […] en disant que l’État islamique apporte le mal, que c’est lui qui chasse les gens et les tue, qu’il agresse les gens qui ne combattent pas et les emprisonne, qu’il détruit les maisons et les villes, qu’il terrorise les enfants et les femmes. Les médias font passer les croisés pour des gens miséricordieux qui craignent pour l’islam.
Ô vous les musulmans, l’Amérique n’est pas venue dans cette croisade pour sauver les musulmans. L’Amérique n’est venue que pour faire la guerre contre l’islam. Elle n’a rassemblé ses alliés et dépensé son argent que pour briser la force des mujahidin […] Les cœurs de l’Amérique et de ses alliés ont été brisés lorsqu’ils ont vu les troupeaux des militaires apostats menés comme des animaux par les soldats de l’État islamique avant d’être égorgés comme des moutons.

De même l’Iran a dévoilé son alliance avec le « Grand Satan » (américain). C’est la (lutte commune) contre l’islam et les musulmans. Ô sunnites d’Irak, vous devez apprendre les leçons du passé. Les chiites ne méritent que la décapitation. Quand ils dominent les musulmans, ils montrent leurs crocs et dévoilent leurs griffes pour les humilier, les déchirer, les dévorer et les tuer.

L’Histoire est devant vous, ô sunnites. L’apostat qui réside parmi nous vit dans une peur et une terreur constantes. Il ne sait pas quand la balle va l’atteindre ou quand va exploser sa voiture, quand l’explosif va le tuer, quand le silencieux va mettre fin à ses jours, quand son cou va être coupé

par le sabre ou quand il va rentrer chez lui et trouver sa maison détruite comme si elle n'avait jamais existé.

[…] Nous voulons rendre hommage à nos frères mujahidin au Sinaï, l'espoir est venu d'Égypte, leurs opérations bénies contre les gardiens des juifs et les armées de Abdelfattah Al-Sissi, le nouveau Pharaon. Infligez-leur un châtiment exemplaire, minez leurs routes, attaquez leurs bases, coupez leurs têtes, ne les laissez pas se sentir en sécurité, chassez-les où qu'ils soient, faites de leur vie un enfer. Et ne dites pas que c'est une discorde entre musulmans. La vraie discorde, c'est que leurs tribus osent les défendre.

Et à nos frères en Libye, n'est-il pas venu le temps de vous rassembler ? Car votre division vient de Satan.

Et nous incitons nos frères sur la terre de Tunisie à suivre la voie de leurs frères du Sinaï.

Et en ce qui concerne le Yémen, quelle tristesse ! […] Les chiites houthis sont entrés à Sana'a. Leurs peaux n'ont pas été brûlées par les ceintures d'explosifs, et les mines ne les ont pas exterminés.

Ô vous les musulmans en Europe, en Amérique, en Australie et au Canada. […] Ô vous les musulmans, partout dans le monde, qui avez prêté serment d'allégeance au Calife Ibrahim partout dans le monde […] Votre État fait face à une nouvelle croisade, alors qu'allez-vous faire pour secourir vos frères ? […] Si les musulmans sont brisés dans cette bataille, ils seront humiliés comme ils ne l'ont jamais été. Si les musulmans sont victorieux, et c'est cela qui arrivera par la permission d'Allah, ils auront la toute-puissance, et les musulmans deviendront les maîtres de la vie d'ici-bas et les rois de la Terre. Alors, ô musulmans, ne ratez pas cette bataille où qu'elle soit, attaquez les soldats et les partisans des impies, leurs armées, leurs polices, leurs services de renseignement et leurs collaborateurs. Faites trembler la terre sous leurs pieds, rendez-leur la vie impossible.

Et si vous pouvez tuer un mécréant américain ou européen, et particulièrement un Français haineux et impur, un Australien, un Canadien ou autre parmi [les] habitants des pays qui se sont coalisés contre l'État islamique, alors placez votre confiance en Allah et tuez-le par n'importe quel moyen. Ne consultez personne, et ne demandez de *fatwa* à personne. Que le mécréant soit un civil ou un militaire, il mérite le même jugement. Civil et militaire sont mécréants, tous les deux sont en état de guerre. Voler leurs biens est licite pour les musulmans et leur sang peut être versé. Vous devez secourir vos frères en jetant la crainte dans le cœur des adorateurs de la croix. Alors, ô vous les musulmans en exil, où que soyez, aidez vos frères et votre État […] en faisant tous les efforts pour tuer n'importe quel mécréant français ou américain, ou n'importe quel mécréant parmi leurs alliés.

Si vous ne pouvez pas agir par l'explosif ou la balle, alors isolez-vous avec l'Américain ou le méchant et sale Français mécréant ou n'importe lequel de leurs alliés, écrasez sa tête avec une pierre ou égorgez-le avec un couteau, écrasez-le avec une voiture ou poussez-le d'une montagne ou étranglez-le ou empoisonnez-le. Ne désespérez pas, ne faiblissez pas, et que votre slogan soit : « Que je meure si l'adorateur de la croix ou le partisan de Satan vit. » Si vous ne pouvez pas, alors brûlez sa maison, sa voiture ou son commerce. Faites périr ses cultures. Crachez-lui au visage.

12
« Les règles vis-à-vis des femmes esclaves »
(novembre 2014)

Département de la recherche et des jugements religieux de l’État islamique

1. La captive (*Al-Sabi*) est une femme du peuple de la guerre (les infidèles) qui a été capturée par les musulmans.

2. Ce qui autorise à capturer ce genre de femmes est leur incroyance. Il est permis aux musulmans de détenir ces femmes dans une maison de l’islam, après qu’elles ont été distribuées par l’imam.

3. Il y a un consensus parmi les érudits de l’islam sur le droit à capturer une femme qui n’a jamais été musulmane (*kufr asli*), comme les juives et les chrétiennes qui appartiennent à la religion du Livre. Mais certains érudits sont opposés à l’esclavage des femmes musulmanes qui ont renié leur religion (apostates, qui doivent être exécutées). Dans l’État islamique, nous suivons cette position.

4. Il est autorisé d’utiliser sexuellement une femme captive. Allah le Tout-Puissant a dit : « (Victorieux sont les musulmans) qui préservent leur chasteté, hormis avec leurs femmes ou avec les esclaves qu’ils possèdent. »

5. Si la captive est vierge, on peut avoir immédiatement un rapport sexuel avec elle. Si elle ne l’est pas, son utérus doit d’abord être purifié.

6. Il est légal d’acheter, de vendre ou de donner une captive, car elle est un simple bien matériel pour son maître.

7. Il est interdit de séparer une captive de son enfant prépubère, en vendant, en achetant ou en donnant l’un ou l’autre. Cela devient par contre autorisé dès la puberté de l’enfant.

8. Quand plusieurs hommes ont en commun la même esclave, aucun ne peut partager sa sexualité tant qu’il n’a pas racheté aux autres leurs parts de cette femme ou ne les a pas reçues en cadeau.

9. Quand une femme captive a été fécondée par un homme, il ne peut la vendre si elle devient la mère de son enfant.

10. Quand un homme meurt, la femme captive est donnée en héritage comme tous ses biens. Mais elle ne peut pas être utilisée sexuellement par le fils si le père mort l’avait déjà fait.

11. Un homme ne peut utiliser sexuellement l’esclave de son épouse, car elle appartient à cette dernière.

12. Il est autorisé d’avoir une activité sexuelle avec une esclave impubère si elle est suffisamment formée.

13. Il est autorisé de posséder comme captives deux sœurs, une fille et sa mère ou une fille et sa tante. Mais elles ne doivent pas être utilisées ensemble pendant un rapport sexuel. L’homme qui a un rapport avec l’une ne peut l’avoir avec l’autre.

14. Un homme peut pratiquer le *coïtus interruptus* (*al-’azi*) avec son esclave, sans son consentement.

15. Il est permis de frapper une esclave pour lui apprendre à obéir. Mais il est interdit de la frapper pour la blesser (*darb al-takseer*), de la frapper pour y trouver du plaisir (*darb al-tashaffi*) ou de la torturer (*darb al-ta’dheeb*). De plus, il est interdit de la frapper au visage.

16. Une esclave qui s’enfuit de chez son maître commet le plus grave des péchés. Le châtiment n’est pas décrit par la *sharia*, mais elle devra être punie d’une manière qui convaincra les autres esclaves de ne jamais chercher à l’imiter.

17. Il est interdit pour un musulman d’épouser une esclave juive ou chrétienne.

18. Un maître ne peut avoir un rapport sexuel avec son esclave si celle-ci est mariée à quelqu’un d’autre. Le maître en dispose pour son service, le mari en dispose sexuellement.

19. Il y a une récompense pour libérer une femme captive si elle s’est convertie à l’islam. Le prophète Mohammed a dit : « Celui qui libère un croyant, Allah délivre de l’enfer toutes les parties de son corps. »

Les populations musulmanes dans le monde

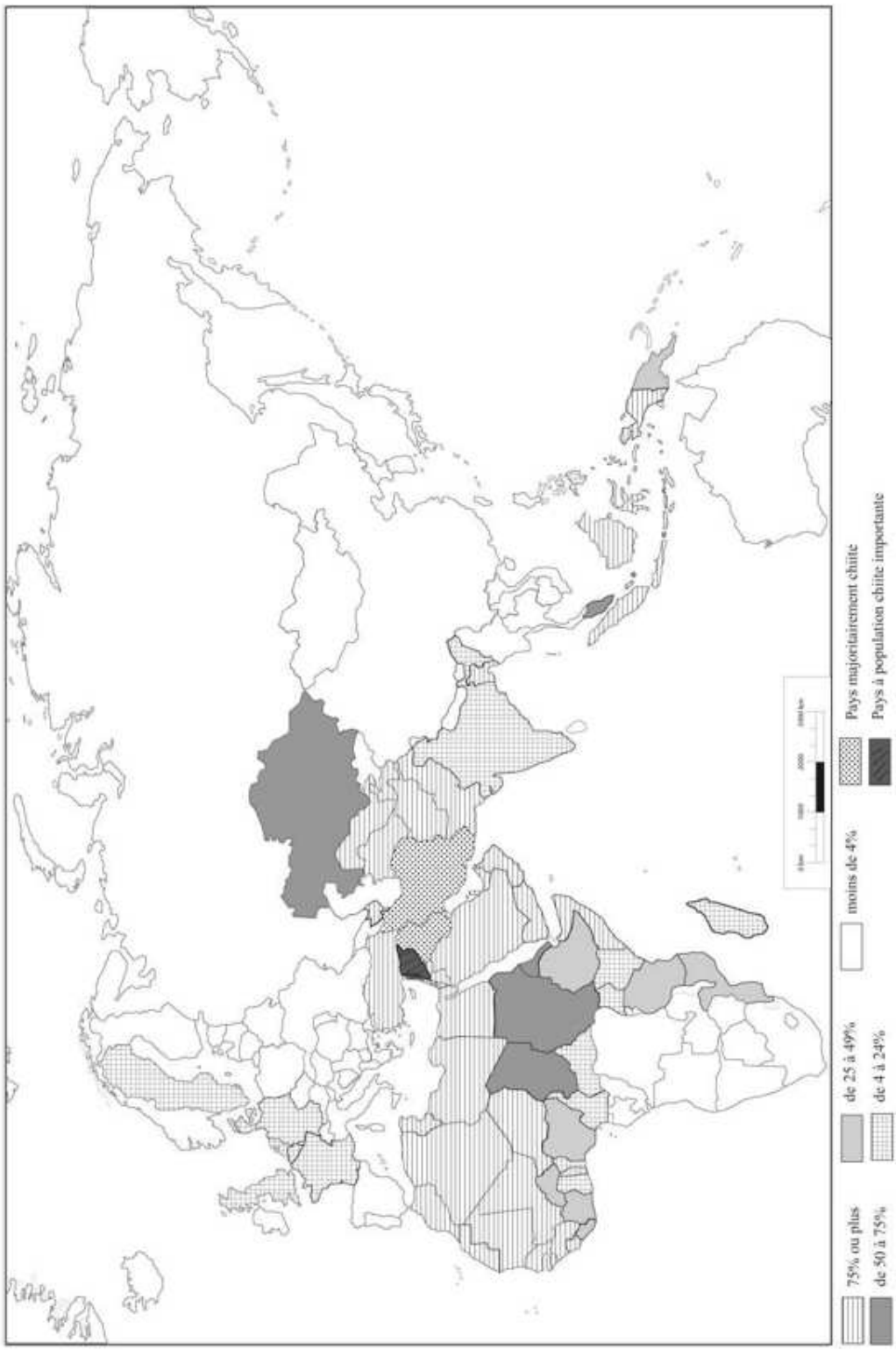

La mouvance jihadiste en 2001

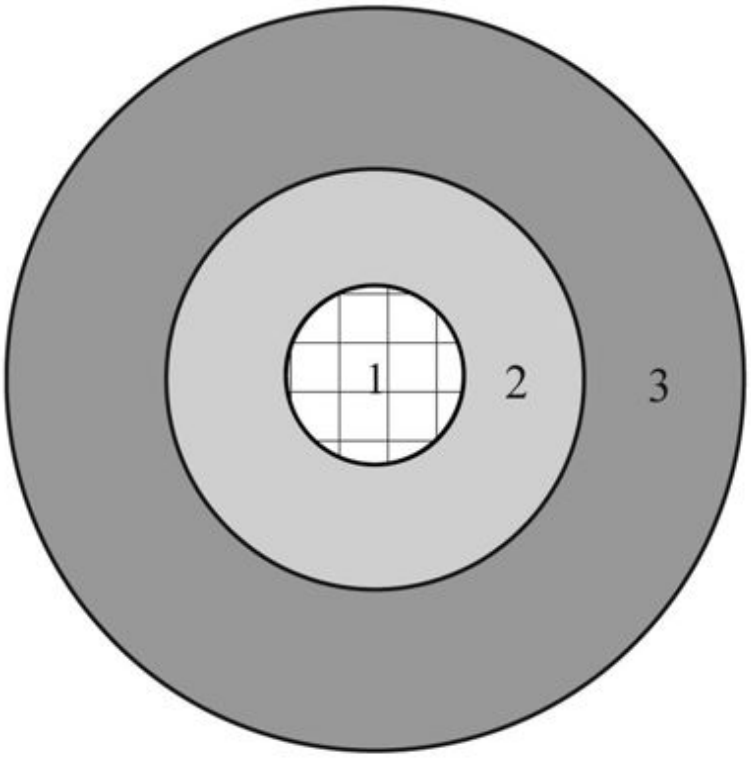

1) Al-Qaïda, en zone afghano-pakistanaise
(État-major, zone de formation, zone logistique)
2) Groupes jihadistes locaux soutenus par Al-Qaïda, qu'elle espère rallier au jihad global
3) Cellules dormantes, généralement dirigées par un vétéran afghan

La mouvance jihadiste en 2012

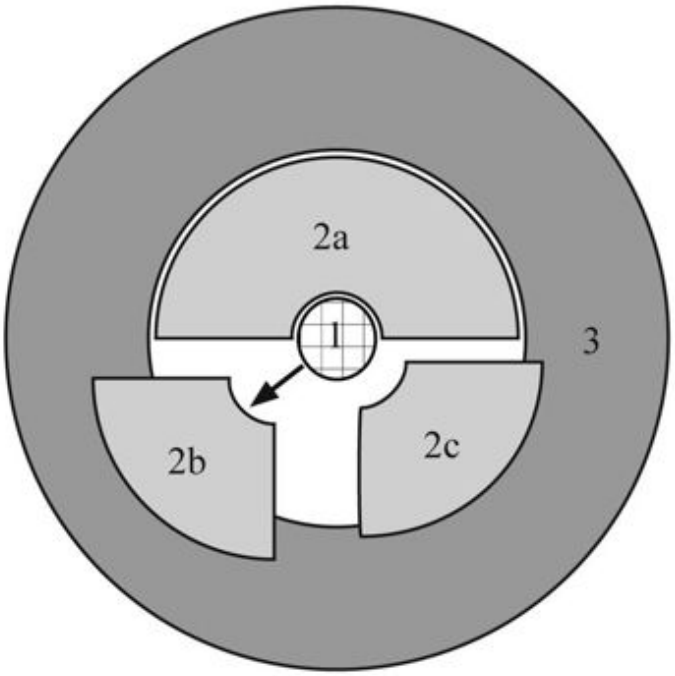

1) Al-Qaïda centrale
2) Organisations jihadistes régionales
   - 2a) liées à Al-Qaïda centrale : Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, Al-Qaïda au Maghreb islamique, Al-Shabaab
   - 2b) en dissidence d'Al-Qaïda centrale : État islamique
   - 2c) axées sur un combat local : Boko Haram, Émirat islamique du Caucase
3) Groupes domestiques et loups solitaires

La mouvance jihadiste en 2015

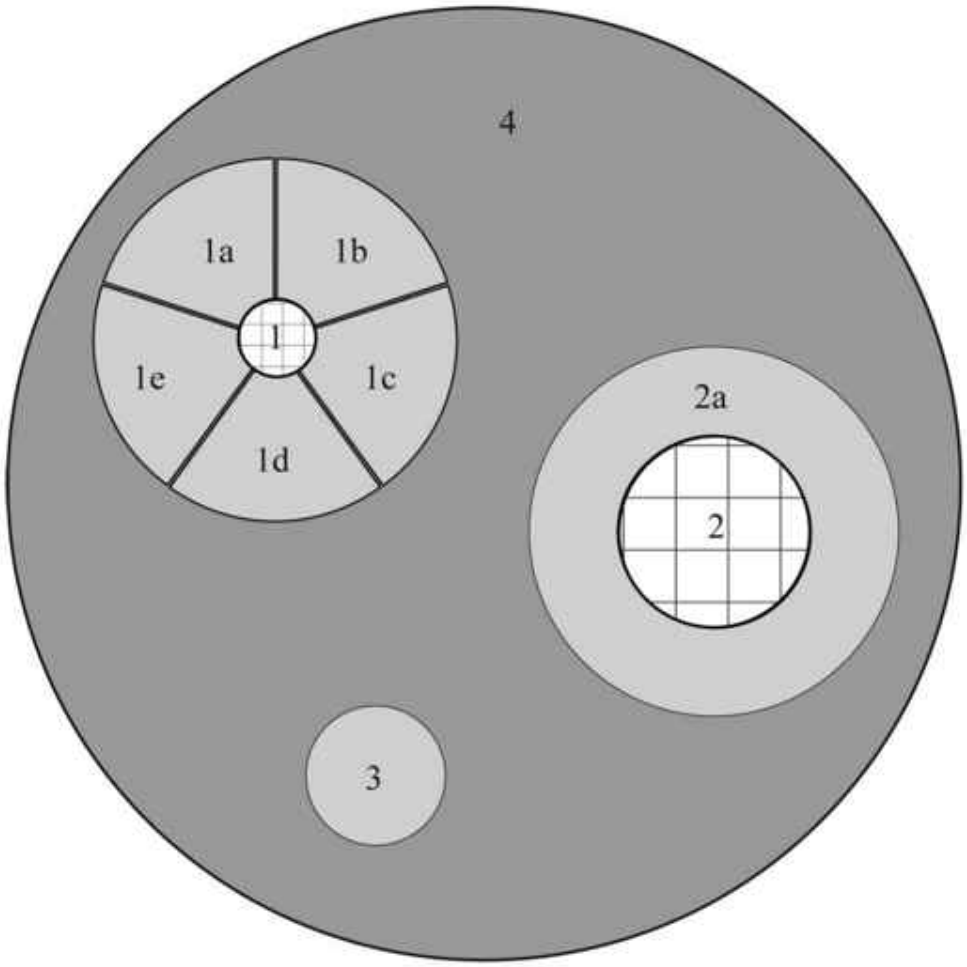

Mouvance Al-Qaïda

1) Al-Qaïda centrale
   - 1a) Al-Qaïda dans la péninsule Arabique
   - 1b) Al-Qaïda au Maghreb islamique, Al-Murabitun et groupes associés
   - 1c) Al-Qaïda dans le sous-continent indien
   - 1d) Al-Shabaab
   - 1e) Front de soutien au Levant

Mouvance du califat

2) État islamique
   - 2a) Provinces extérieures et Boko Haram

Mouvance des organisations jihadistes autonomes

3) Émirat islamique du Caucase
4) Groupes domestiques et loups solitaires

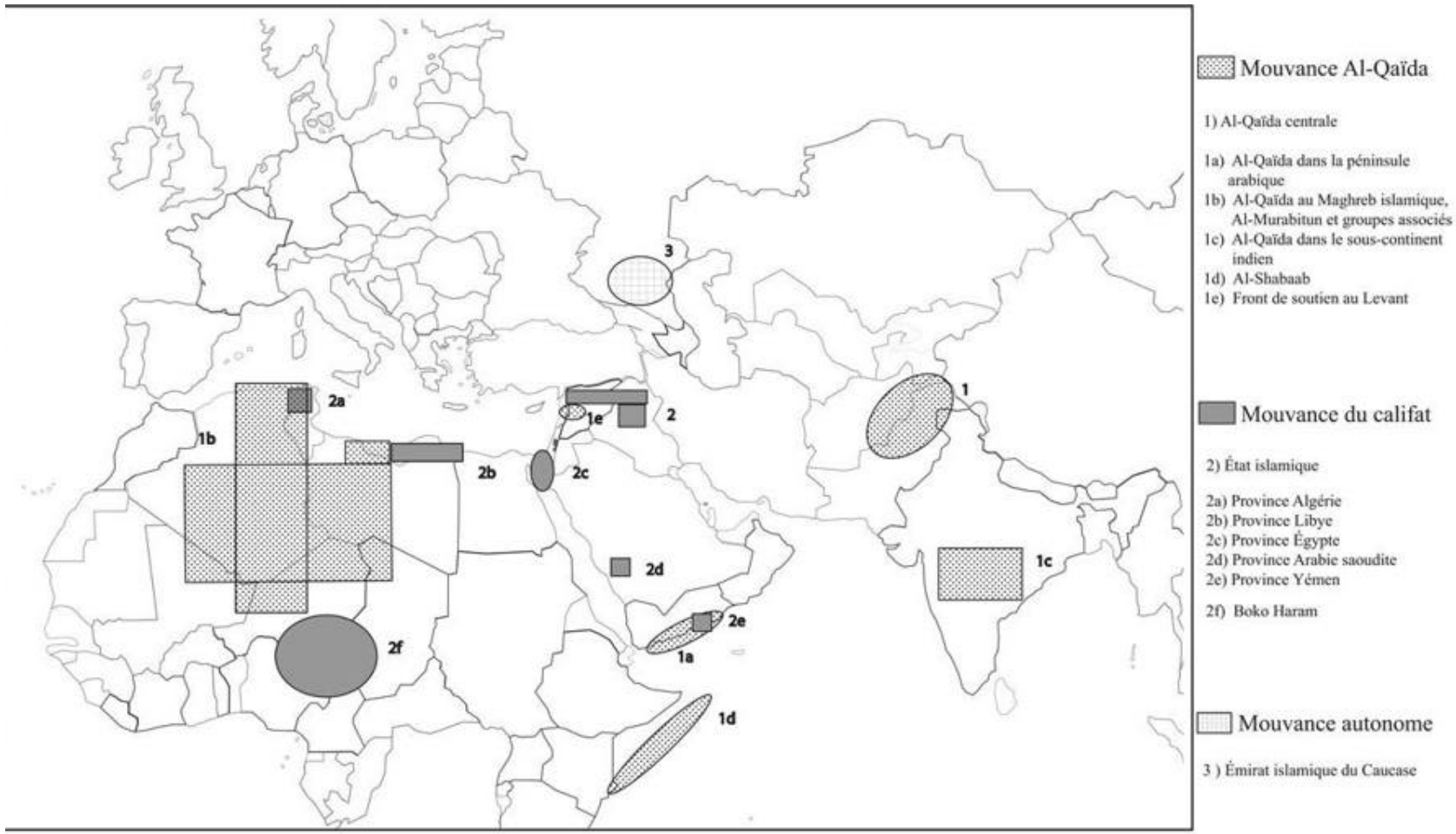

Les terres de jihad en 2015

Traitement judiciaire

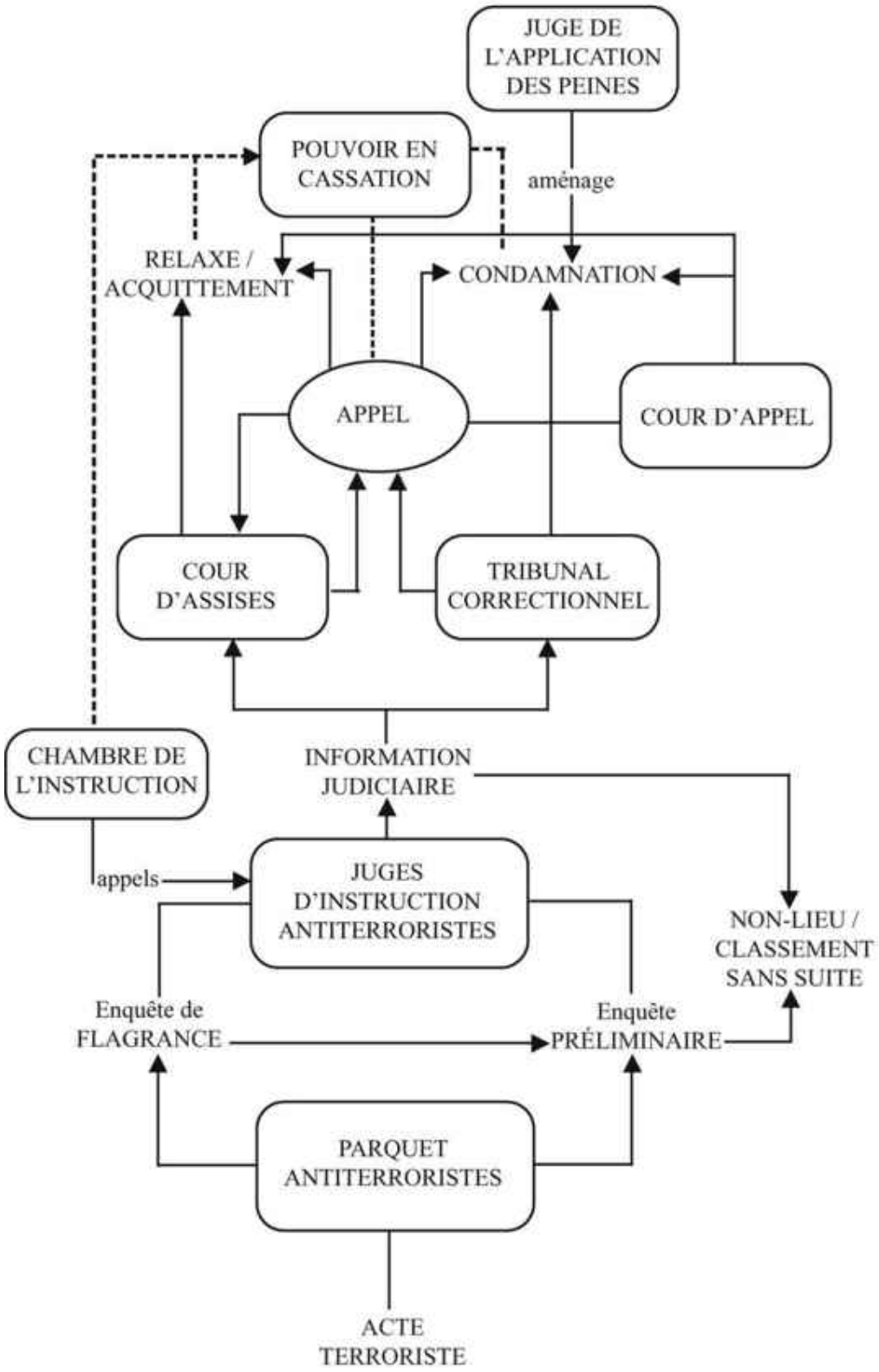

Articulation renseignement / judiciaire

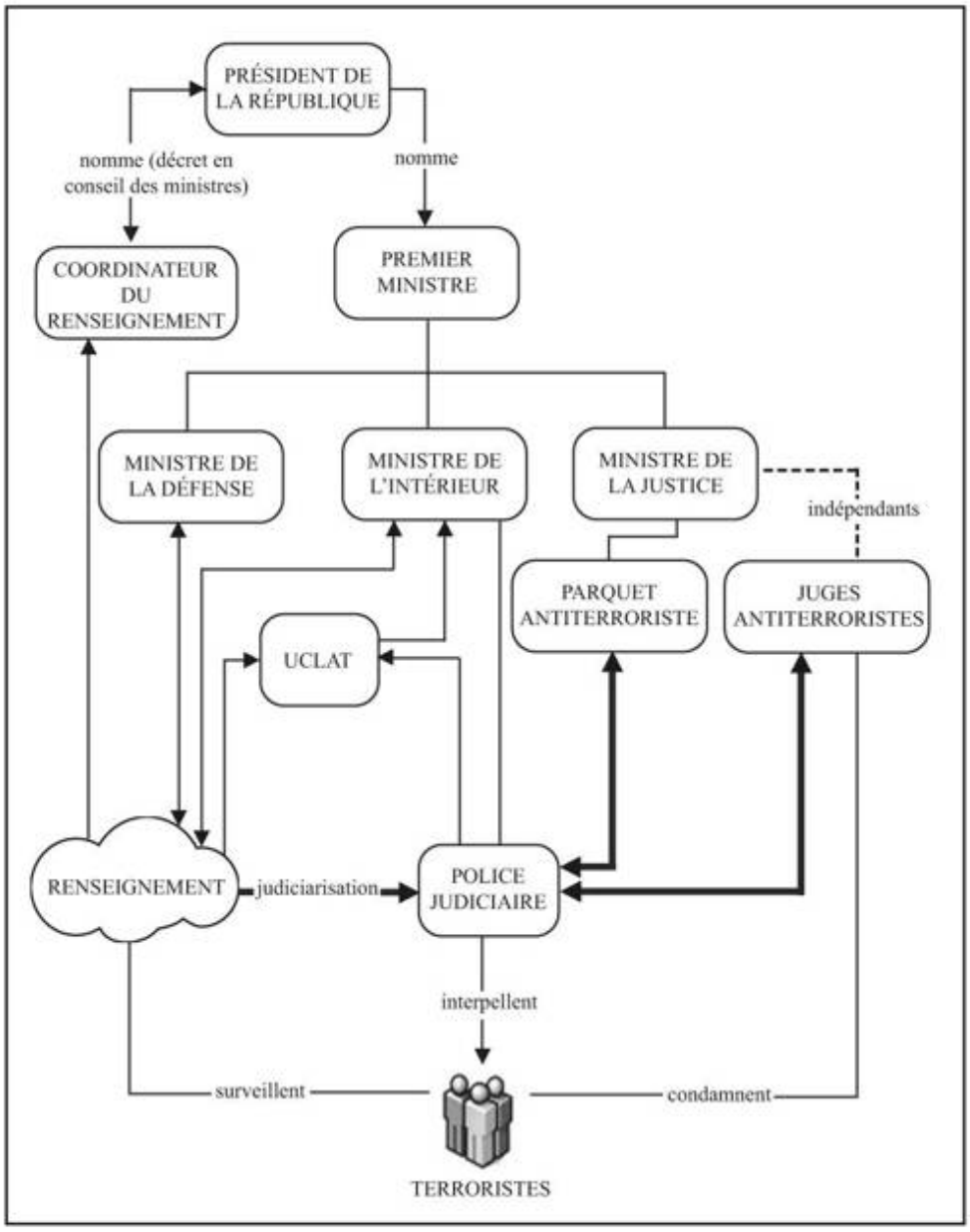

Les services d'intervention spécialisés

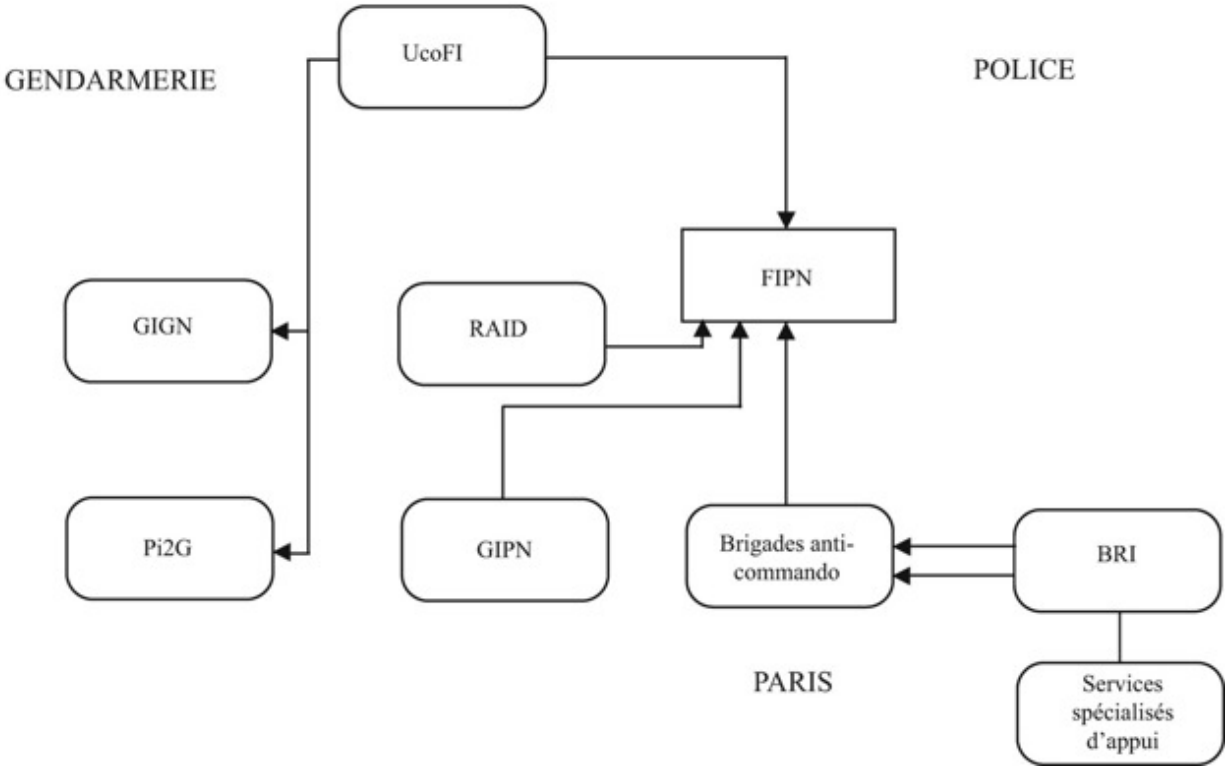

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme

Principales mesures annoncées par le Premier ministre

1. Un renforcement des moyens humains et matériels

- **2 680 emplois supplémentaires seront consacrés à la lutte contre le terrorisme** au cours des 3 prochaines années, dont 1 400 au ministère de l'Intérieur, 950 au ministère de la Justice, 250 au ministère de la Défense et 80 au ministère des Finances (dont 70 pour les Douanes).
- Parmi ces 2 680 emplois supplémentaires, **1 100 seront alloués aux services de renseignement intérieur chargés de lutter contre le terrorisme** (500 à la direction générale de la sécurité intérieure, 500 au service central du renseignement territorial et 100 à la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris).
- **425 millions d'euros de crédits d'investissement, d'équipement et de fonctionnement** seront consacrés à ce plan de renforcement, **au cours des 3 prochaines années**, dont 233 millions d'euros pour le ministère de l'Intérieur et 181 millions d'euros pour celui de la Justice.
- Une partie de ces moyens sera consacrée au **renforcement de la protection des policiers (nationaux et municipaux) et des gendarmes** : gilets pare-balles et armements plus performants.
- **Un dispositif PNR sera opérationnel en France en septembre 2015**.

2. Un cadre juridique pour l'action des services de renseignement

- Projet de loi sur le renseignement présenté en conseil des ministres et au Parlement début avril.

3. Une détection renforcée du phénomène de radicalisation par les services du ministère de la Justice

- Renfort de la juridiction antiterroriste parisienne (27 personnels) et de magistrats référents « antiterrorisme » dans les parquets (16 personnels).
- Renforcement des parquets et des juridictions interrégionales spécialisées, compte tenu des liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme.
- Renforcement du renseignement pénitentiaire (66 personnels) pour mieux appréhender les phénomènes de radicalisation en milieu carcéral.

- Création d'une unité de veille et d'information au sein de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Mission d'inspection conjointe de l'inspection générale des services judiciaires et de l'inspection générale de l'administration au sein des services et institutions de la PJJ.
- Création d'un fichier recensant les personnes prévenues ou condamnées pour des faits de terrorisme, avec obligation pour ces personnes de déclarer à intervalles réguliers leur adresse et leurs déplacements à l'étranger.

4. Une prise en charge et un suivi accrus des individus radicalisés

- Sur la base de l'expérimentation menée à Fresnes, création de 5 quartiers au sein d'établissements pénitentiaires, dédiés aux personnes détenues radicalisées.
- Professionnalisation et augmentation du nombre d'aumôniers musulmans (60, soit 30 % de plus).

5. Une action renforcée en matière de prévention de la radicalisation

- 60 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à la prévention de la radicalisation dans les 3 prochaines années, au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

6. Un renforcement de la surveillance des communications et de l'Internet des jihadistes

- Renforcement des moyens dédiés à la surveillance du cyberjihadisme et aux enquêtes relatives aux délits commis sur Internet.
- Intensification du travail engagé avec les opérateurs de l'Internet, y compris dans le cadre européen.

Publié sur *Portail du Gouvernement* (http://www.gouvernement.fr)

Le plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes

Communications

Le ministre de l'intérieur a présenté une communication relative au plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes.

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée à une menace grave, liée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes syriennes. Les départs vers la Syrie connaissent d'ailleurs une hausse accélérée et préoccupante depuis plusieurs mois. Sur un total de plus de 740 personnes détectées comme appartenant à ces filières, près de 300 se trouvent en Syrie, 130 en transit et 130 sont de retour après un ou plusieurs séjours. 25 personnes ont trouvé la mort en Syrie dans ce cadre.

L'émergence d'une nouvelle génération de terroristes aguerris, susceptible de frapper le territoire français, appelle de l'État une réaction déterminée, ferme et efficace. Une approche uniquement répressive ne suffira toutefois pas à endiguer ce phénomène. Des actions préventives et visant à contredire les « prêcheurs de haine » seront aussi mises en œuvre.

1. Le plan vise tout d'abord à contrarier les déplacements des terroristes vers ou depuis la Syrie, par le renforcement des contrôles et des décisions de retrait des documents de voyage. Le Parlement sera saisi d'un projet organisant un régime d'opposition à la sortie du territoire des personnes majeures engagées dans des activités terroristes. Les parents pourront effectuer un signalement aux autorités publiques pour s'opposer à la sortie du territoire de leurs enfants mineurs.

2. La lutte active contre les filières djihadistes sera intensifiée. L'action des services de renseignement en matière de détection et de surveillance a été renforcée. Ces services conduiront plus systématiquement des entretiens administratifs avec les personnes signalées et leur famille. Les ressortissants étrangers impliqués dans les filières feront l'objet de mesures d'éloignement et le gel des avoirs des structures utilisées par les filières sera développé. Les possibilités de détection des filières sur internet seront accrues par la généralisation de l'enquête sous pseudonyme à l'ensemble des activités à caractère terroriste et à toutes les infractions de communication associées. Les outils et la stratégie de lutte contre le cyber-terrorisme seront étoffés. Des impulsions seront également données, en France comme au niveau européen, en direction des grands opérateurs de l'Internet, afin que les contenus illicites et les sites de recrutement fassent l'objet de procédures de suppression effective et rapide.

3. La coopération internationale avec les autres pays de départ et les pays de transit sera intensifiée. La France participe activement au réseau d'experts européens spécialisés dans la prévention et la réduction des phénomènes de radicalisation. Avec ses partenaires, la France mobilisera l'Union et la communauté internationale en faveur d'un plan d'aide aux zones syriennes libérées. Si de nombreuses personnes s'émeuvent sincèrement des conditions de vie et de la situation sanitaire des populations civiles dans les zones non contrôlées par le Gouvernement syrien, il faut éviter l'exploitation de la compassion par les réseaux terroristes et le détournement des dons. C'est pourquoi il est nécessaire de donner davantage de visibilité à l'aide humanitaire française et européenne.

4. Une série d'actions préventives et des opérations visant à contredire les « prêcheurs de haine » seront déployées. Le plan prend en compte la trajectoire individuelle des personnes et le besoin de soutien de leur famille. Un centre national d'écoute et d'orientation sera aussi créé pour les familles. Outre les poursuites judiciaires décidées par l'autorité judiciaire, un dispositif expérimental de réinsertion individualisée sera créé, en lien avec les collectivités territoriales concernées. Ce volet du plan permettra de répondre aux inquiétudes des familles par une action de sensibilisation, de soutien et d'accompagnement, tout en améliorant les chances de succès de la réinsertion, par l'implication de la cellule familiale. Les agents publics en contact avec les publics concernés bénéficieront d'actions de formation spécialisées. Une attention particulière sera portée au milieu carcéral.

URL source: http://www.gouvernement.fr/gouvernement/le-plan-de-lutte-contre-la-radicalisation-violente-et-les-filieres-terroristes

Chronologie sommaire des événements permettant de comprendre les menaces jihadistes

1798	Le terme « terrorisme » apparaît pour la première fois dans le dictionnaire de l'Académie française. Il désigne alors un mode de gouvernement, la dictature, à l'exemple de la dérive empruntée en France par le régime révolutionnaire entre les étés 1793 et 1794.
1800	Décembre : Napoléon Bonaparte échappe à un attentat à la bombe perpétré par des royalistes chouans. Cette tentative est généralement considérée comme le premier acte de terrorisme moderne.
1881	Mars : assassinat du tsar Alexandre II par des membres du mouvement Narodnaïa Volia (La volonté du peuple), le modèle fondateur du terrorisme révolutionnaire.
1892	Apparition du terrorisme international. Début d'une série d'attentats anarchistes à Paris, commis par Ravachol, Émile Henry et Auguste Vaillant. Le président de la République Sadi Carnot est assassiné le 24 juin 1894. Le phénomène est aussi présent en Russie, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, où le président William McKinley est tué le 6 septembre 1901.
1914	28 juin : l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche par Gabriel Princip, membre du groupe clandestin proserbe « La Main noire », est le premier exemple du terrorisme d'État. Il précipite l'Europe dans la Première Guerre mondiale.
1916	24 avril : la prise de Dublin par des nationalistes irlandais, lors des fêtes de Pâques, est noyée dans le sang par les troupes britanniques. Ses survivants fondent l'Armée républicaine irlandaise, qui devient le modèle du terrorisme indépendantiste.
1928	Mars : création en Égypte de la confrérie des Frères musulmans, par Hassan Al-Banna. Il est assassiné en 1949. Une partie de l'organisation entrera dans la clandestinité autour de Sayed Qotb en 1954.
1937	22 avril : la Société des nations définit les actes terroristes comme des « faits criminels dirigés contre un État et dont les fins ou la

	nature consistent à provoquer la terreur à l'encontre de personnes déterminées, de groupes de personnes ou du public ».
1954-1962	Durant la guerre d'Algérie, le Front de libération nationale, puis, à partir de 1961, l'Organisation de l'armée secrète sont responsables de sabotages, d'attentats et d'assassinats qui font des milliers de victimes.
1959	14 septembre : signature à Tokyo de la convention de l'ONU relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs.
1966	29 août : pendaison de Sayed Qotb, qui représentait l'aile combattante des Frères musulmans. Depuis son emprisonnement par Gamal Abdel Nasser, il avait dénoncé l'impiété des gouvernements faussement musulmans, en appelant à leur renversement par la violence.
1967	Décembre : création du Front populaire de libération de la Palestine, d'obédience marxiste-léniniste, soutenu alors par la Syrie et la Libye.
1968	17 juillet : le Front populaire de libération de la Palestine détourne un avion de la compagnie israélienne El Al sur l'aéroport d'Athènes, exportant le conflit israélo-palestinien. Jusqu'en 1971, plus de 110 détournements d'avions seront revendiqués par des groupes combattants propalestiniens. Cet événement marque le début du terrorisme publicitaire.
1969	Formation en Allemagne de la Rote Armee Fraktion (Fraction armée rouge) et en Italie des Brigate Rosse (Brigades rouges), qui vont marquer les « années de plomb ». Après une période d'actes symboliques, les deux organisations de terrorisme révolutionnaire se radicalisent et entrent dans une spirale criminelle. En France, Action directe, comme, en Belgique, les Cellules communistes combattantes n'en seront que de sinistres mais pâles copies. L'activisme de la Fraction armée rouge et des Brigades rouges est caractérisé par les attentats à l'explosif, les kidnappings et les assassinats, et ne s'éteindra qu'à la fin des années 1980. Ses cadres ont des liens étroits avec le Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général, une dissidence de l'organisation palestinienne évoquée *supra*, qui est imprégnée de l'idéologie marxiste-léniniste. Elle prétend mener le combat anti-impérialiste et est dirigée par Ahmed Jibril, l'ancien adjoint de George Habache au sein du Front populaire de libération de la Palestine.
1970	Février : naissance des Groupes islamiques (Al-Gama'a al-Islamiya), qui deviendront l'un des groupes terroristes égyptiens les plus meurtriers dans le pays entre 1985 et 1997, sous la conduite idéologique du cheikh Omar Abderahmane. Celui-ci est emprisonné en 1981 pour avoir rédigé la *fatwa* condamnant à mort Anwar Al-Sadate. Il s'exile ensuite en Afghanistan pour participer au jihad

	antisoviétique. Depuis 1993, il est détenu aux États-Unis pour sa responsabilité dans le premier attentat contre le World Trade Center.
	16 décembre : signature à La Haye de la convention de l'ONU pour la répression de la capture illicite d'aéronefs.
1971	23 septembre : signature à Montréal de la convention de l'ONU pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile.
1972	5 septembre : des athlètes israéliens sont pris en otages et exécutés par des terroristes palestiniens du groupe Septembre noir, membre de l'OLP, lors des jeux Olympiques de Munich. Huit cents millions de téléspectateurs suivant la retransmission des épreuves sportives, le problème palestinien devient soudain un sujet international.
1973	14 décembre : adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. 21 décembre : un commando dirigé par le terroriste anti-impérialiste Ilich Ramírez Sánchez, *alias* Carlos, prend en otages 70 personnes, dont 11 ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Vienne. L'opération est organisée par le Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général. Capturé par les services français en 1984, Carlos a été condamné à perpétuité en France pour plusieurs attentats entre 1975 et 1978. Toujours en mal de publicité, il a annoncé en 1998 de sa prison son ralliement idéologique à Al-Qaïda. En revanche, il a manqué de mémoire pour reconnaître ses actes devant la cour d'assises.
1976	18 octobre : trois des chefs historiques de la Fraction armée rouge, Andreas Baader, Gudrun Esslin et Jan-Carl Rape, se suicident dans la prison de Mannheim, avec des armes fournies pour une future évasion par leurs avocats.
	19 octobre : Hans Martin Schleyer, le représentant du patronat allemand, est exécuté par la Fraction armée rouge en représailles, après six semaines de détention.
1978	9 mai : Aldo Moro, le président de la Démocratie chrétienne et ancien président du Conseil italien, est assassiné par les Brigades rouges, après avoir été enlevé trois mois plus tôt.
1979	4 novembre : quelques mois après la proclamation de la république islamique d'Iran, 53 diplomates américains sont séquestrés à l'ambassade des États-Unis à Téhéran. Leur détention durera 444 jours. L'opération des forces spéciales américaines prévues pour les libérer est un échec, avant même l'entrée sur le territoire iranien.
	8 décembre : adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la convention internationale contre la prise d'otages.
1980	3 mars : signature à New York de la convention de l'ONU sur la protection des matières nucléaires.

1981	6 octobre : assassinat du président égyptien Anwar Al-Sadate par des militaires membres du Mouvement du jihad (Al-Tanzem al-jihad), lors d'une parade des forces armées commémorant le 8e anniversaire de la guerre du Kippour. Mais la prise de la ville d'Assouan par les militants islamistes est un échec.
1983	23 octobre : à Beyrouth, deux attentats font sauter les baraquements de parachutistes français (58 morts) et de marines américains (241 morts). Dans le cadre de la Force multilatérale de sécurité de Beyrouth, ces forces assuraient la protection de la capitale libanaise après le massacre de 600 civils palestiniens commis dans les camps de Sabra et Chatila, par des membres des phalanges libanaises. Les Américains rapatrient leurs troupes.
1984	Avril : à partir du début du mois, une cinquantaine de journalistes, d'universitaires ou de diplomates occidentaux seront enlevés à Beyrouth par le Hizb'Allah. Douze sont français. L'un d'entre eux, Michel Seurat, décède de maladie pendant sa détention, mais son corps est photographié pendu par ses ravisseurs pour faire croire à son exécution. Ceux-ci utilisent, pour brouiller les pistes, divers noms d'organisations inconnues, dont le Jihad islamique et l'Organisation de la justice révolutionnaire. Septembre : le Jordanien Abdallah Azzam et le Saoudien Oussama Ben Laden fondent à Peshawar (Pakistan) le Bureau des services (Maktab ul-Khedamat), pour organiser l'accueil et la formation des musulmans venus rejoindre le jihad contre les Soviétiques. L'Égyptien Ayman Al-Zawahiri les rejoint.
1985	7 avril : attentat contre une discothèque berlinoise fréquentée par des soldats américains (3 morts). La Libye, soupçonnée d'en être la commanditaire, est bombardée dix jours plus tard par les États-Unis. 7 août : le Parlement américain vote une loi criminalisant le blanchiment d'argent. 4 septembre : un attentat à la bombe est commis contre le magasin Tati à Paris. Il est revendiqué par le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (7 morts). Cet attentat est le point culminant de la deuxième campagne terroriste du Hizb'Allah contre la France (13 morts). Le réseau logistique des attentats, basé en France, sera démantelé le 21 mars 1987.
1986	9 septembre : en France, vote de la loi no 86-1020 relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'État, qui définit la notion de terrorisme (compétence parisienne, garde à vue prolongée). 30 décembre : en France, vote de la loi no 86-1322 : la cour d'assises composée seulement de magistrats pour juger les crimes terroristes.

1988	24 février : signature à Montréal de la convention de l'ONU pour la répression des actes de violence commis dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale.
	10 mars : signature à Rome de deux conventions de l'ONU pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et celle des plates-formes fixes situées sur le plateau continental.
	Avril : le Jordanien Abdallah Azzam et le Saoudien Oussama Ben Laden créent l'organisation Al-Qaïda (La Base), avec l'appui de l'Égyptien Ayman Al-Zawahiri.
	17 mai : au Liban, les derniers Français pris en otage en 1985 par le Hizb'Allah sont libérés.
	13 décembre : explosion d'un avion de la compagnie américaine Pan Am au-dessus de la ville écossaise de Lockerbie (270 morts). Accusée d'être le commanditaire de l'attentat, la Libye sera soumise à un embargo international à partir de 1992.
1989	9 mars : création du Groupe d'action financière internationale (GAFI) sur le blanchiment des capitaux. Il réunit les membres du G7 et de la Communauté européenne.
	27 septembre : explosion d'un DC-10 de la compagnie UTA au-dessus du Niger (170 morts). L'enquête française établit la responsabilité de la Libye.
	27 novembre : assassinat de Abdallah Azzam et de ses deux enfants, dans l'explosion de sa voiture à Jalalabad. Il n'a jamais été revendiqué. Certains analystes estiment qu'il a été préparé par les jihadistes égyptiens qui, en lien avec Oussama Ben Laden, étaient en désaccord avec l'imam du jihad sur l'avenir de la mouvance mujahidine. En tout cas, Oussama Ben Laden prend le contrôle d'Al-Qaïda à la mort de Abdallah Azzam.
1991	13 août : assassinat en France de Chapour Bakhtiar, ancien Premier ministre du chah d'Iran, par des agents iraniens. Deux d'entre eux sont arrêtés et jugés en France. C'est le dernier acte de terrorisme d'État commis en Europe.
1992	22 juillet : en France, vote de la loi n^{o} 92-686 qui insère les actes de terrorisme dans le nouveau code pénal en les présentant comme des infractions spécifiques et plus sévèrement sanctionnées.
	16 décembre : en France, vote de la loi n^{o} 92-1336 qui maintient et précise la procédure dérogatoire applicable aux actes de terrorisme.
1993	7 janvier : destruction de la mosquée de Babri par des extrémistes hindous dans la ville d'Ayodhya. Elle provoque de violentes émeutes intercommunautaires à Mumbai.
	26 février : attentat à la voiture piégée dans le parking de la tour sud du World Trade Center (6 morts). L'enquête établit la responsabilité d'un groupe de vétérans afghans, dirigé par le cheikh égyptien Omar

Abderahmane. L'artificier, Ramzi Youssef, est le neveu de Khalid Sheikh Mohamed, le futur chef des opérations d'Al-Qaïda en septembre 2001.

12 mars : une série d'explosions frappe Mumbai. Elles sont revendiquées par un mouvement inconnu, Les Vengeurs de l'islam.

8 octobre : deux géomètres français sont assassinés en Algérie par le Groupe islamique armé qui a ordonné le départ de tous les infidèles étrangers sous peine d'exécution. Près de 150 expatriés seront assassinés jusqu'en 1995 par l'organisation algérienne, dont une cinquantaine de Français.

1994

24 décembre : quatre Algériens du Groupe islamique armé détournent un vol Air France Alger-Paris sur Marseille, après avoir abattu 3 passagers. À Marseille, ils demandent un réapprovisionnement en carburant pour redécoller vers Paris, ce qui fait craindre aux autorités françaises un écrasement volontaire de l'avion sur la capitale.

26 décembre : l'intervention du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale permet de libérer tous les otages et de neutraliser les terroristes.

1995

8 février : en France, vote de la loi n^{o} 95-125 qui allonge la prescription des crimes et des délits terroristes.

6 mars : attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo, perpétré par la secte millénariste Aum Shinrikyo (10 morts et 5 000 personnes intoxiquées).

16 avril : à Oklahoma City (États-Unis), Timothy McVeigh et Terry Nichols, deux militants ultra-conservateurs américains, font exploser un bâtiment de l'Administration fédérale (168 morts).

17 juin : la directive présidentielle américaine n^{o} 39 étend à la lutte contre le terrorisme la pratique des *extraordinary renditions* (« arrestations extrajudiciaires » par les services américains pour remise, après interrogatoire, à leurs autorités nationales). Après le 11 Septembre, ces procédures concerneront 250 islamistes présumés et utiliseront des centres de détention secrets installés pour l'occasion dans des pays alliés comme la Pologne ou la Thaïlande.

11 juillet : campagne d'attentats en France (11 morts). Le réseau, lié au Groupe islamique armé, est démantelé le 1er novembre, alors qu'il allait commettre un nouvel attentat à la voiture piégée sur un marché populaire près de Lille. Hormis les deux chefs du réseau venus d'Algérie, ses membres sont en grande majorité des Français de la deuxième génération, mais on y trouve déjà un Français de souche converti.

23 novembre : 15 personnes sont tuées dans un attentat-suicide au camion piégé contre l'ambassade d'Égypte à Islamabad (Pakistan). Il est revendiqué par le Mouvement du jihad.

26 novembre : assassinat du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin par un étudiant israélien d'extrême droite.

1996

27 mars : 7 moines trappistes du monastère de Tibhirine sont enlevés par des jihadistes algériens. L'assassinat des moines est annoncé le 21 mai, dans un communiqué signé de l'émir du Groupe islamique armé.

25 juin : attentat contre un complexe résidentiel à Khobar (Arabie saoudite), où logent des militaires américains (20 morts). Il a été commis pas des Saoudiens, vétérans afghans, et est salué par Oussama Ben Laden. Les autorités saoudiennes exécutent rapidement les auteurs et préfèrent évoquer un complot iranien.

22 juillet : en France, vote de la loi n^{o} 96-647 tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux

personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public, et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire ; la notion d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme est introduite et définie comme constituant également un acte de terrorisme.

17 septembre : en Algérie, massacre de civils dans la ville de Bentalha (621 morts) par le Groupe islamique armé.

4 décembre : en France, attentat par engin explosif commis dans une rame RER à la station parisienne Port-Royal (4 morts). L'attentat est vraisemblablement commis par des vétérans afghans.

30 décembre : en France, vote de la loi n^{o} 96-1235 relative à la détention provisoire et aux perquisitions de nuit en matière de terrorisme – perquisitions de nuit en enquête de flagrance, préliminaire ou au cours de l'instruction.

1997

30 septembre : à la suite de l'attentat contre la base américaine de Dharan, en Arabie saoudite, les autorités américaines durcissant l'Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsability Act, pour renforcer la prévention contre le terrorisme.

17 novembre : en Égypte, 58 touristes, dont 36 Suisses, sont abattus, puis achevés à l'arme blanche, sur le site de Louxor. Les auteurs sont des membres des Groupes islamiques (Al-Gama'a al-Islamiya) qui tentent de relancer le jihad, alors que les chefs historiques emprisonnés de l'organisation ont appelé au dialogue avec les autorités.

1998

17 février : à propos de l'Irak, le président Bill Clinton associe les notions de détention d'armes de destruction massive, de soutien au terrorisme et de liens avec le crime organisé.

23 février : publication de l'*Appel au jihad pour la libération des Lieux saints musulmans* du Front islamique mondial pour le jihad contre les juifs et les croisés. Il est signé en Afghanistan par Oussama Ben Laden et Ayman al-Zawahiri (Tanzem al-Jihad), au

Pakistan par Mulana Mir Hamza (Jamiat Ulama e-Pakistan) et au Bangladesh par Abdel Salam Mohammed et Mulana Fazil Al-Ruhman Khalil (Harakat ul-jihad e-islami ul-Bangladesh). Le texte appelle à frapper les Américains, civils et militaires, en tous lieux.

5 mars : arrestation à Bruxelles d'un groupe de vétérans afghans, dirigés par le Français Farid Melouk et le Marocain Mohamed Chaouki-Badache, qui préparaient un attentat contre la Coupe du monde de football en France. Les perquisitions permettent de découvrir 3 kilos d'explosifs et de faux documents d'identité destinés aux voyages vers la zone afghano-pakistanaise.

10 avril : l'Irish Republican Army cesse les hostilités, lors de l'accord de paix du vendredi saint.

7 août : attentats au camion piégé contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, qui marquent le début de l'entrée d'Al-Qaïda dans le combat international.

16 octobre : le président Bill Clinton déclenche l'opération Infinite Reach, une frappe de missiles de croisière contre des cibles associées à Al-Qaïda, au Soudan et en Afghanistan. Oussama Ben Laden échappe de peu à l'un des tirs contre un camp d'entraînement.

8 décembre : la résolution 1214 du Conseil de sécurité des Nations unies exige du régime taliban qu'il cesse d'offrir un refuge « aux terroristes internationaux et à leurs organisations ».

1999

6 juillet : les États-Unis prennent des sanctions économiques contre le régime des talibans, qui viennent officiellement de refuser d'extrader Oussama Ben Laden.

Septembre : série d'attentats à la bombe dans l'agglomération de Moscou (217 morts). Elle n'est pas revendiquée, mais la Russie accuse les wahhabites tchétchènes de Chamil Bassaiev et déclenche la deuxième guerre de Tchétchénie.

15 octobre : adoption de la résolution 1267 des Nations unies qui crée un comité de sanctions contre Al-Qaïda et le régime des talibans.

14 décembre : arrestation de l'Algérien vétéran afghan Ahmed Ressam, alors qu'il pénétrait du Canada aux États-Unis avec 59 kilos d'explosif artisanal et des détonateurs de fortune dissimulés dans le coffre de sa voiture. L'enquête établit que, sur instruction d'Al-Qaïda, il projetait un attentat contre l'aéroport de Los Angeles.

2000

27 octobre : attaque par bateau-suicide de la frégate américaine *USS Cole* dans le port d'Aden (17 morts). Elle est revendiquée par l'Armée islamique d'Aden-Abyane, liée à Al-Qaïda.

24 décembre : arrestation à Francfort d'un groupe d'Algériens vétérans afghans en train de préparer des engins explosifs artisanaux. La découverte d'une cassette vidéo de repérage prouve que les cibles étaient le marché de Noël et la cathédrale de Strasbourg. La collaboration sur un plan européen permet de neutraliser une grande

partie du réseau Al-Qaïda en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Belgique, en Espagne et en Allemagne.

2001

19 janvier : l'ONU durcit les sanctions et décide l'embargo sur les armes destinées au régime des talibans.

7 mars : destruction à l'explosif par les talibans afghans des bouddhas de Bamiyan, datant du V^{e} siècle.

29 juillet : arrestation à Dubaï du Français Jamel Beghal qui préparait un attentat à la voiture piégée contre l'ambassade des États-Unis à Paris. Son groupe, présent en France, aux Pays-Bas et en Belgique, est rapidement démantelé. Le 18 mai 2010, quelques mois après sa libération, il sera de nouveau arrêté pour avoir planifié l'évasion de Smaïn Aït Ali Belkacem, l'un des responsables de la campagne d'attentats commis en France par le GIA pendant l'été 1995.

9 septembre : assassinat du commandant Shah Massoud par deux membres tunisiens d'Al-Qaïda, qui s'étaient fait passer pour des journalistes. L'opération, prévue plus tôt, ne laisse pas le temps à l'armée talibane de lancer une offensive contre les forces de l'Alliance du Nord, déstabilisées par la mort de leur chef.

11 septembre : détournement de quatre avions de ligne américains, suivi pour trois d'entre eux de frappes-suicide à New York et à Washington. Dans son discours du soir, le président George W. Bush déclare que « les États-Unis ne feront pas de différence entre les terroristes qui ont perpétré ces actes et ceux qui les ont aidés ».

12 septembre : en annonçant que les attentats de la veille constituent une attaque contre ses 19 membres, l'OTAN fait jouer pour la première fois la clause de solidarité de son traité fondateur.

14 septembre : le président George W. Bush déclare que « la croisade contre le terrorisme va être longue ». Critiqué en Europe et au Moyen-Orient, il n'emploiera plus ce mot volontairement provocateur.

20 septembre : devant les deux Chambres réunies du Congrès, le président George W. Bush proclame : « Notre guerre contre le terrorisme commence avec Al-Qaïda, mais ne s'arrêtera pas là. Elle ne s'arrêtera pas avant que tous les groupes terroristes de portée mondiale aient été trouvés, stoppés et battus. […] Chaque nation, dans chaque continent, doit désormais prendre une décision : soit vous êtes avec les États-Unis, soit vous êtes avec les terroristes ! »

24 septembre : par décret présidentiel, les États-Unis gèlent les avoirs de 27 organisations terroristes, et cette décision est étendue à toute personne en relation avec ces groupes. Washington se réserve le droit de geler les avoirs américains des banques qui refuseraient ces mesures conservatoires.

28 septembre : la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU oblige les États membres à prendre des mesures de protection de

leurs systèmes financiers, ainsi qu'à durcir les contrôles des frontières. Elle débouche sur la mise en place d'un comité sur le terrorisme. Le G7, la Banque mondiale et le FMI se dotent d'outils de lutte contre le terrorisme.

Octobre : aux États-Unis, plusieurs lettres contenant des bactéries mortelles d'anthrax (bacille du charbon) sont envoyées à des journalistes et des parlementaires (5 morts), provoquant une psychose mondiale. L'action est d'abord attribuée à Al-Qaïda, mais l'enquête du FBI s'oriente rapidement sur la piste d'un technicien du programme militaire d'armes chimiques devenu dépressif et qui se suicide avant son arrestation.

1er octobre : attentat-suicide contre le Parlement du Jammu-et-Cachemire à Srinagar (38 morts). New Delhi accuse Islamabad de ne pas respecter son engagement à lutter contre le terrorisme.

5 octobre : Oussama Ben Laden explique l'origine du terme « Al-Qaïda » dans une interview recueillie par le journaliste Tayseer Allouni, pour Al-Jazeera : « Le nom fut trouvé il y a longtemps et par hasard. Le défunt Abu Ebeida Al-Banashiri avait établi les camps d'entraînement pour nos mujahidin contre le terrorisme de l'Union soviétique. Nous avions l'habitude d'appeler le camp d'entraînement près de Jalalabad où se trouvait notre état-major "la base", soit "Al-Qaïda". »

6 octobre : les États-Unis, après avoir conclu un accord avec l'Alliance du Nord, lancent les premiers bombardements en Afghanistan sur les positions talibanes, déclenchant l'opération *Enduring Freedom* (Liberté immuable).

10 octobre : le porte-parole d'Al-Qaïda, Sulaiman Abu Ghaïth, s'adresse à la « nation islamique » dans un message diffusé par Al-Jazeera à Doha. Il déclare : « La tempête des avions ne s'arrêtera pas, si Dieu le veut, parce que des milliers de jeunes hommes de notre nation veulent autant mourir que les Américains veulent vivre […]. Ces mujahidin ont bien agi en portant le combat au cœur des États-Unis. Notre guerre continuera jusqu'à ce que l'Amérique cesse de soutenir les juifs et mette fin à l'embargo injuste contre le peuple irakien qui a coûté la vie à plus d'un million d'enfants. »

17 octobre : les États-Unis mettent à prix pour 5 millions de dollars la capture d'Oussama Ben Laden. La somme sera régulièrement réévaluée, pour atteindre 50 millions.

26 octobre : après un vote du Congrès quasi unanime, George W. Bush ratifie le Patriot Act, intitulé « Loi pour unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils nécessaires pour détecter et lutter contre le terrorisme ». Cette loi renforce les pouvoirs des agences de sécurité américaines (CIA, FBI, NSA, services de renseignement du ministère de la Défense et du Trésor), en fondant une nouvelle communauté de 16 agences et en effaçant la distinction juridique entre les enquêtes menées par les services de

renseignement et celles, judiciaires, des agences fédérales. Elle renforce les lois sur l'immigration, sur les opérations bancaires et sur le renseignement. Parmi les articles les plus débattus figurent les statuts nouveaux de « combattant illégal » et de « combattant ennemi », qui permettent une détention sans limite de temps et sans chef d'accusation. Prévues pour une durée de 5 ans, ces mesures seront prorogées en 2006 et 2011.

30 octobre : les missions du Groupe d'action financière internationale sont étendues à la lutte contre le terrorisme.

13 novembre : un nouveau décret présidentiel crée les commissions militaires chargées de juger, hors cadre judicaire, les 750 individus capturés en Afghanistan et soupçonnés d'appartenir à Al-Qaïda ou à des groupes affidés.

Ceux-ci sont transférés dans le camp X, nouvellement créé sur la base militaire américaine de Guantánamo, à la pointe orientale de Cuba, qui est louée aux États-Unis par Cuba depuis les années 1950.

15 novembre : en France, vote de la loi n^{o} 2001-1062 relative à la sécurité quotidienne, qui facilite les contrôles d'identité pour lutter contre le terrorisme, crée le délit de financement des actes de terrorisme et la peine de confiscation générale de l'ensemble des biens des personnes coupables d'actes de terrorisme.

7 décembre : les services singapouriens démantèlent le réseau local de la Jemaah islamiyah indonésienne. Ses membres projetaient de faire exploser cinq camions chargés chacun d'une tonne et demie d'explosif artisanal devant des ambassades occidentales et des bâtiments administratifs.

13 décembre : attaque-suicide contre le Parlement fédéral indien à New Delhi (14 morts). Deux semaines plus tard, Washington ajoute à la liste des groupes terroristes deux groupes procachemiris, le Lashkar e-Taiba et le Jaish-e-Mohammad, basés au Pakistan.

22 décembre : le Britannique Richard Reid, un vétéran afghan, tente de faire sauter un vol Paris-Miami, avec un engin explosif dissimulé dans la semelle de ses chaussures. La presse le surnomme « Shoe Bomber ».

2002

12 janvier : le président pakistanais Musharraf, dans son discours à la nation, promet le contrôle des organisations radicales au Pakistan et annonce l'interdiction de cinq groupes islamistes, dont le Lashkar-e-Taiba et le Jaish-e-Mohammad.

19 mars : George Tenet, directeur de la Central Intelligence Agency, assure que Bagdad a eu des contacts avec Al-Qaïda.

7 avril : le Premier Ministre britannique Tony Blair se rallie officiellement à la position américaine sur l'Irak, en évoquant le « nécessaire renversement » de tout régime menaçant la sécurité internationale.

8 mai : onze techniciens français de la Direction des constructions

navales (DCN) et trois Pakistanais périssent dans un attentat-suicide à Karachi.

14 mai : attaques, dans le Jammu-et-Cachemire, contre un bus civil et un camp de l'armée indienne (35 morts).

21 mai : assassinat au Jammu-et-Cachemire d'un dirigeant séparatiste cachemiri, l'Indien musulman Abdul Ghani Lone, qui avait dénoncé la volonté annexionniste d'Islamabad dans son soutien aux groupes terroristes basés au Pakistan.

6 octobre : attaque-suicide par bateau piégé du pétrolier français le *Limburg*, au large d'Aden (1 mort). Le bateau peut être réparé sur place. L'action est revendiquée par l'Armée islamique d'Aden-Abyane, liée à Al-Qaïda, qui reconnaît dans un second communiqué s'être trompée de cible, en ayant confondu le bâtiment français avec une frégate américaine. Mais elle valorise quand même l'action des deux martyrs en arguant qu'« ils ont, de toute façon, frappé une cible infidèle ».

18 octobre : à Moscou, un commando tchétchène kidnappe 800 personnes dans un théâtre. Lors de l'assaut, le gaz utilisé par les forces spéciales russes intoxique mortellement 80 spectateurs, en sus des preneurs d'otages, tous abattus pendant l'assaut.

28 novembre : une voiture piégée explose devant un hôtel de Mombasa, au Kenya, fréquenté par des touristes israéliens (15 morts). Deux heures après, un missile sol-air SA-7 rate un avion de la compagnie israélienne El Al qui venait de décoller de l'aéroport. Les deux attentats sont revendiqués par Al-Qaïda.

7 décembre : attentat-suicide contre le siège du gouvernement tchétchène à Groznyï (60 victimes).

16 décembre : neutralisation à Romainville et à La Courneuve (banlieue parisienne) d'un groupe de vétérans d'Afghanistan et de Tchétchénie qui préparait un attentat avec un engin explosif, couplé avec des produits chimiques, contre l'ambassade de Russie à Paris.

2003

28 janvier : le président George W. Bush déclare, lors de son « discours sur l'état de l'Union », qu'il a les preuves que Saddam Hussein possède des armes de destruction massive et qu'il est lié au mouvement terroriste Al-Qaïda.

20 mars : le Pentagone lance l'opération Iraqi Freedom. Saddam Hussein lance un appel à la résistance, diffusé par la télévision irakienne.

18 avril : le Premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee, tient un discours à Srinagar où il annonce tendre au Pakistan « la main de l'amitié », permettant l'amélioration des relations bilatérales.

1er mai : la bannière « Mission accomplie » vient d'être installée sur la tour de commandement du porte-avions nucléaire *USS Abraham Lincoln*, quand le président George W. Bush y atterrit en hélicoptère, et en sort en tenue de pilote. Dans un discours martial, il annonce

« la fin des opérations de combats majeurs » en Irak, mais précise que « la guerre contre le terrorisme n'est pas terminée ».

16 mai : cinq attentats-suicides frappent à Casablanca des cibles juives (45 morts, dont 12 auteurs présumés des attentats). L'enquête permet d'interpeller 30 volontaires qui se préparaient à des opérations similaires.

11 juin : assaut coordonné à Ryad d'un centre résidentiel où vivent des expatriés occidentaux (12 morts). Al-Qaïda au pays des deux lieux saints fera au total près de 300 victimes et ne sera stoppée qu'en 2006 par les forces de sécurité locales.

12 juin : la Libye accepte d'indemniser les familles des victimes des attentats aériens de 1988 et de 1989.

5 août : attentat-suicide à la voiture piégée devant l'hôtel Marriott de Jakarta (10 morts). Il est revendiqué par la Jemaah islamiyah indonésienne.

19 août : un camion piégé fait sauter le siège de l'ONU à Bagdad (22 morts). L'attentat est attribué à Abu Mussab Al-Zarkawi.

25 août : deux attentats à la voiture piégée à Mumbai, la capitale financière de l'Inde (52 morts). Ils ne sont pas revendiqués.

12 octobre : deux attentats-suicides détruisent un bar et une discothèque à Bali (202 morts, dont 88 Australiens et 4 Français). Tous les membres de l'opération appartiennent
à la Jemaah islamiyah indonésienne qu'ils veulent associer au jihad global ; la plupart sont des vétérans afghans

9 novembre : attentat-suicide contre une résidence d'expatriés à Ryad (18 morts).

15 novembre : double attentat à la voiture piégée devant des synagogues à Istanbul. Cinq jours plus tard, un double attentat identique y vise la banque HSBC et le consulat du Royaume-Uni (32 morts). L'opération est revendiquée par Al-Qaïda centrale.

23 novembre : l'Algérien Boualem Bensaïd, responsable du réseau des attentats de l'été 1995 en France, est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

25 novembre : cessez-le-feu des combats au Jammu-et-Cachemire à l'initiative du Pakistan.

2004

16 février : attentat-suicide dans le métro de Moscou (40 morts), revendiqué par les wahhabites tchétchènes.

27 février : incendie du ferry 14, qui sombre en baie de Manille (119 morts). L'engin incendiaire, dissimulé dans un poste de télévision, a été déposé par des militants d'Abu Sayyaf qui veut racketter la compagnie maritime. En nombre de victimes, c'est alors le troisième attentat le plus meurtrier commis par la mouvance jihadiste depuis le 11 Septembre.

9 mars 2004 : en France, vote de la loi n^{o} 2004-204 portant

adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité : nouvelles possibilités d'investigations applicables en matière de terrorisme et de délinquance ou de criminalité organisée, les infiltrations et les sonorisations.

11 mars : onze bombes explosent dans 4 trains de banlieue de Madrid (191 morts). Le groupe responsable se fait sauter trois semaines plus tard dans son refuge, pendant l'assaut des services de police (8 morts, dont 1 policier).

17 mars : procès et assassinat filmés de l'ingénieur américain Nicholas Berg, égorgé de la main même d'Abu Mussab Al-Zarkawi.

30 mai : en Arabie saoudite, trois attaques combinées contre des entreprises pétrolières occidentales et des complexes résidentiels à Khobar (23 morts).

23 juillet : en Égypte, trois attentats-suicides visent des hôtels touristiques et un marché de Charm el-Cheikh (64 morts).

25 août : destruction en vol de deux avions russes (89 morts), revendiquée par les wahhabites tchétchènes.

4 septembre : prise d'otages dans un collège de Beslan (sud de la Russie), revendiquée par les wahhabites tchétchènes, qui dégénère en massacre (344 morts, dont 186 élèves, auxquels s'ajoutent 16 des 17 preneurs d'otages, parmi lesquels figurent 2 jihadistes arabes).

9 septembre : en Indonésie, attentat-suicide à la voiture piégée devant l'ambassade d'Australie à Jakarta (9 morts). Il est revendiqué par la Jemaah Islamiyah indonésienne.

8 octobre : en Égypte, deux attentats-suicides à Taba visent des hôtels touristiques (34 morts).

2005

7 juillet : quatre Britanniques d'origine pakistanaise se font exploser à Londres dans trois stations de métro et un autobus (52 morts). Une opération similaire, lancée par des refugiés de la Corne de l'Afrique, échoue le 21 juillet. Lors de son arrestation à Londres le 29 juillet 2005, devant les caméras de télévision, Ramzi Mohammed, l'un des auteurs de la seconde opération, a eu un cri révélateur face aux policiers qui le mettaient en joue pour éviter toute action-suicide : « J'ai des droits ! »

17 août : au Bangladesh, 434 bombes de faible puissance détonent dans des lieux publics dans 64 villes différentes (2 morts). Les attaques ont été revendiquées par le Jamaat ul-mujahidin Bangladesh (Groupe des Combattants de Dieu du Bangladesh), interdit en février 2005 à la suite d'attentats précédents.

28 août : au sud des Philippines, attentat contre un ferry au départ du port de Basilan (1 mort), revendiqué par Abu Sayyaf.

1er octobre : en Indonésie, trois attentats-suicides frappent des restaurants de Bali (21 morts, dont 7 Occidentaux). Ils sont revendiqués par des auteurs en fuite de l'attentat d'octobre 2002, devenus dissidents de la Jemaah Islamiyah et qui ont pris

l’appellation de « Groupe d’Al-Qaïda dans l’archipel du Sud-Est asiatique ».

29 octobre : le Pakistan et l’Inde ouvrent leur frontière à cinq endroits pour faciliter les secours, après le tremblement de terre au Cachemire.

9 novembre : triple attentat-suicide dans des hôtels d’Amman en Jordanie (57 morts). Une des actions, censée viser des touristes américains et israéliens, frappe un mariage de musulmans locaux.

2006

23 janvier : en France, vote de la loi n^{o} 2006-64 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers : garde à vue de six jours en cas de risque d’attentats.

4 juin : Al-Qaïda au pays des deux rivières forme avec cinq autres groupes jihadistes, représentant une trentaine de tribus irakiennes, le Conseil consultatif des mujahidin d’Irak.

7 juin : l’émir d’Al-Qaïda au pays des deux rivières, Abu Mussab Al-Zarqawi, est tué pendant un raid aérien américain.

11 juillet : sept charges explosives font sauter un train en Inde (200 morts). L’attentat est revendiqué par l’organisation des mujahidin indiens, un groupe de jihadistes locaux sans lien connu avec les organisations pakistanaises ou Al-Qaïda. Il vise à faire échouer le dialogue indo-pakistanais sur le Cachemire, entamé deux ans plus tôt, sur pression de la communauté internationale.

21 juillet : le gouvernement britannique présente sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme international, laquelle reprend la stratégie des « 4 P » élaborée en 2002 dans le cadre du projet *Contest*. Elle est articulée autour de quatre actions : prévenir (*prevent*), poursuivre (*pursue*), protéger (*protect*) et se préparer (*prepare*). Ce document rappelle que, pour les autorités de Londres, la menace est « croissante ».

13 octobre : le Conseil consultatif des mujahidin d’Irak annonce la naissance de l’État islamique d’Irak.

2007

26 janvier : le Groupe salafiste pour la prédication et le combat, adoubé par Ayman Al-Zawahiri le 11 septembre précédent, prend la nouvelle dénomination d’Al-Qaïda au Maghreb islamique.

11 avril : premier attentat-suicide en Algérie. Il vise le palais du gouvernement à Alger (33 morts) ; il est revendiqué immédiatement par Al-Qaïda au Maghreb islamique.

29 juin : double attentat à la voiture piégée raté à Londres, à proximité de discothèques. Un attentat-suicide échoue le lendemain contre l’aéroport de Glasgow (1 mort parmi les deux auteurs-suicides). Le groupe est dirigé par des médecins britanniques d’origine moyen-orientale, qui veulent punir la participation britannique à la guerre en Irak.

18 octobre : un attentat à Karachi rate Benazir Bhutto (139 morts) en

pleine campagne électorale pour l'élection présidentielle.

6 novembre : attentat-suicide à Baghlan, à l'est de l'Afghanistan (79 morts).

11 décembre : deux attentats-suicides à Alger, dont l'un détruit le siège local de l'ONU (47 morts).

21 décembre : attentat-suicide dans un meeting électoral, à 30 km de Peshawar, ville pakistanaise frontalière de l'Afghanistan (56 morts).

27 décembre : un nouvel attentat, à Rawalpindi, tue Benazir Bhutto (20 morts). Le Mouvement des talibans du Pakistan revendique l'attentat.

2008

7 février : attentat-suicide à Kandahar (Afghanistan), lors d'un spectacle de combats de chiens (80 morts). L'auteur est pakistanais, mais l'opération est revendiquée par l'Émirat islamique d'Afghanistan.

24 mars : Ayman Al-Zawahiri, dans un message radiophonique diffusé par le réseau As-Sahab, appelle les musulmans à de nouvelles attaques contre les intérêts juifs et américains dans le monde, et ajoute : « Les mujahidin doivent surveiller les cibles, collecter de l'argent, apporter l'équipement, effectuer les préparatifs, et ensuite rechercher le martyre et le paradis. »

13 mai : série d'attentats dans la ville indienne de Jaipur (80 morts). Ils ne sont pas revendiqués.

7 juillet : attentat-suicide à Kaboul (41 morts). Il est perpétré par le réseau pakistanais de Jalaluddin Haqqani et revendiqué par l'Émirat islamique d'Afghanistan.

26 juillet : une série de 25 attentats frappent les villes pakistanaises d'Ahmedabad et Bangalore (51 morts). Ils sont revendiqués par le Mouvement des talibans du Pakistan.

28 juillet : attentats simultanés à Bagdad et Kirkouk (39 morts).

13 septembre : cinq attentats à la bombe, quasi simultanés, à New Delhi (123 morts). Ils sont revendiqués par le Groupe des mujahidin indiens.

17 septembre : au Yémen, double attentat-suicide à la voiture piégée devant l'ambassade des États-Unis à Sanaa (16 morts, dont 6 assaillants). Il est revendiqué par Jund Allah al-Yemen (l'Armée de Dieu au Yémen) qui, en janvier suivant, s'unit à d'autres groupes locaux et des fugitifs saoudiens d'Al-Qaïda au pays des deux lieux saints, pour fonder, le 1er janvier suivant, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique. La nouvelle organisation est immédiatement adoubée par Al-Qaïda.

26 novembre : en Inde, série combinée de prises d'otages et d'attaques à Mumbai (155 morts, dont 13 Occidentaux). Revendiquée par une organisation inconnue, l'Organisation islamique des mudjahidin du Deccan, elle est commise en réalité par

	un commando de 11 Pakistanais, membres de la branche clandestine du Lashkar e-Taeba. Le choc médiatique, mal géré par New Delhi et Islamabad, fait capoter le dialogue indo-pakistanais.
2009	20 septembre : au Pakistan, explosion d'un camion-suicide devant l'hôtel Marriott, un des plus importants d'Islamabad (55 morts, dont 13 Occidentaux). L'attentat est revendiqué par le Mouvement des talibans du Pakistan et salué par Al-Qaïda.
	12 novembre : aux États-Unis, un psychiatre militaire américain d'origine palestinienne tue par armes à feu 12 de ses camarades dans la base militaire de Fort Hood (Texas).
	30 décembre : tentative avortée par le Nigerian Faruk Abdulmutallab de faire sauter un vol Amsterdam-Detroit, au moyen d'un système explosif indétectable. Ce fils d'un ancien ministre nigerian de l'Économie a été formé pendant 6 mois par Al-Qaïda dans la péninsule Arabique.
2010	24 janvier : un attentat-suicide tchétchène frappe la salle des bagages de l'aéroport de Moscou-Domodedovo (35 morts).
	22 février : un engin artisanal explose dans le quartier du Vieux-Caire, tuant une touriste française de 17 ans. L'attentat est commis par une cellule jihadiste égyptienne sans lien avec Al-Qaïda.
	3 mars : l'équipe de cricket du Sri Lanka est la cible d'une attaque ratée à Lahore, au Pakistan (8 morts).
	27 mars : attentat-suicide dans une mosquée du Waziristan (53 morts). Il est revendiqué par le Mouvement des talibans du Pakistan.
	30 mars : deux femmes tchétchènes se font exploser dans le métro de Moscou (39 morts), près du siège des services de renseignement russes.
	2 mai : tentative d'attentat à la voiture piégée dans Times Square à New York, par Fayzal Shasad, un Pakistano-Américain, formé par le Mouvement des talibans du Pakistan.
	21 juin : attentat-suicide à Taza, région turcophone d'Irak (72 morts), attribué à l'État islamique d'Irak.
	11 juillet : double attentat contre un bar et un centre commercial à Kampala (73 morts). Cette action, revendiquée par Al-Shabaab de Somalie, vise à forcer l'Ouganda à retirer ses troupes du contingent de maintien de la paix à Mogadiscio.
	13 septembre : le Pentagone déclare que, depuis 2008, 11 des 20 personnages les plus recherchés du réseau Al-Qaïda ont été neutralisés, et que la plupart des dirigeants intermédiaires ont été tués dans des attaques de drones.
2011	2 mai : exécution d'Oussama Ben Laden, à Abbottabad (Pakistan), lors d'une opération militaire au sol de forces spéciales ordonnée par le président Barack Obama. Selon les déclarations de la Maison Blanche, sa dépouille a été immergée en haute mer au large des côtes

pakistanaises. L’annonce a provoqué plusieurs manifestations de joie spontanées, le soir même, à travers tout le territoire américain.

16 juin : au Nigeria, attentat contre le quartier général de la police nigériane à Abuja (26 morts). Le site Shomukh al-islam annonce la désignation d’Ayman Al-Zawihiri à la tête d’Al-Qaïda.

26 août : attentat à la voiture piégée contre le siège de l’ONU à Abuja (26 morts). Des liens apparaissent dans l’enquête entre Boko Haram, Al-Qaïda au Maghreb islamique et Al-Shabaab somalien.

20 octobre : après l’arrestation en France de ses quatre chefs militaires successifs, l’ETA annonce « la fin définitive de l’action armée ».

2012

7 janvier : annonce de la création du Front de soutien au Levant (Jahbat al-Nusra al-Sham), qui revendique les attentats-suicides commis à Damas en décembre précédent et fait allégeance à Al-Qaïda centrale.

8 février : Ayman Al-Zawahiri intègre le mouvement somalien Al-Shabaab à la mouvance Al-Qaïda.

11-19 mars : sept assassinats commis à Montauban et à Toulouse par Mohamed Merah. Retranché dans son appartement toulousain, il résiste pendant 30 heures à l’interpellation avant d’être abattu. Il avait déclaré : « Vous avez devant vous un homme qui n’a pas peur de mourir. Moi, j’aime la mort comme vous aimez la vie. »

7 avril : proclamation de l’Émirat islamique du Nord-Mali par Ansar Eddine (Les partisans de la religion), le paravent d’Al-Qaïda au Maghreb islamique. Le chef militaire d’Ansar Eddine, Omar Hamaha, proclame par communiqué vidéo : « Notre guerre, c’est une guerre sainte, c’est

une guerre légale, au nom de l’islam. Nous sommes contre les rébellions. Nous sommes contre les indépendances. Nous sommes contre toutes les révolutions qui ne sont pas au nom de l’islam. » Les forces jihadistes multiplient les attaques contre les rebelles indépendantistes touaregs du Mouvement national de libération de l’Azawad.

21 mai : au Yémen, attentat-suicide revendiqué par Al-Qaïda dans la péninsule Arabique lors d’une parade militaire préparatoire au défilé de la fête nationale à Sana’a (96 morts).

9 juin : le Mouvement des talibans pakistanais tente d’abattre à la sortie de son école Malala Yousafzai, une jeune Pakistanaise de la région, alors âgée de14 ans. Celle-ci était devenue un symbole de la lutte des femmes depuis la publication, un an plus tôt, du texte « Journal d’une écolière pakistanaise » sur un blog en ourdou de la BBC, dans lequel elle racontait son expérience des violences commises par les talibans, tout en revendiquant sa volonté de devenir médecin pour aider son peuple à sortir de la fatalité. Malala Yousafzai a reçu le 10 octobre 2014 le prix Nobel de la paix.

2013	10 janvier : offensive de 800 combattants de l'Émirat islamique du Nord-Mali vers le sud du pays. Début de l'opération Serval par les forces françaises.
	16-19 janvier : prise d'otages massive au sud de l'Algérie par la *katibat* Les Signataires par le sang de Mokhtar Belmokhtar sur le site d'In Amenas (37 otages et 29 assaillants tués).
	2 mars : prise de Raqqa (Syrie) par l'État islamique en Irak et au Levant.
	9 avril : Abu Bakr Al-Baghadi revendique son autorité sur le Front de soutien au Levant, qu'il présente comme la branche syrienne de l'État islamique en Irak, rebaptisé l'État islamique en Irak et au Levant. Le Front de soutien au Levant refuse et en appelle à l'arbitrage d'Al-Qaïda centrale.
	9 juin : Ayman Al-Zawahiri annonce que le Front de soutien au Levant est une branche indépendante d'Al-Qaïda, qui est seule en charge du jihad en Syrie. Abu Bakr Al-Baghdadi, émir de l'État islamique en Irak et au Levant, rompt avec la mouvance Al-Qaïda.
	24 août : au Mali, fusion de la *katibat* de Mokhtar Belmokhtar Les Signataires par le sang et du Mouvement de l'unicité et du jihad en Afrique de l'Ouest, pour former Les Almoravides (Al-Murabitun), nouvelle rivale d'Al-Qaïda au Maghreb islamique.
	21-24 septembre : au Kenya, prise d'otages à Nairobi (Kenya) du Westgate Center, un centre commercial à capitaux israéliens, par 6 membres du Al-Shabaab somalien (166 morts, dont 18 Occidentaux).
	7 décembre : au Yémen, à Sana'a, des membres d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique investissent le ministère de la Défense et assassinent des malades et des personnels médicaux de l'hôpital militaire adjacent (56 morts).
	18 décembre : en France, vote de la loi n^{o} 2013-1168 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale – encadrement des accès aux données de connexion, délégation parlementaire au renseignement.
	29-30 décembre : en Russie, deux attentats-suicides (36 morts) commis à Volgograd sont revendiqués par l'Émirat islamique du Caucase, à six semaines de l'ouverture de jeux Olympiques d'hiver à Sotchi.
2014	6 janvier : prise de Fallujah (Irak) par l'État islamique de l'Irak et du Levant.
	3 mars : officialisation par l'Émirat islamique du Caucase de la mort de son émir Dokou Komarov. Il est remplacé par le Daghestanais Abu Mohammed Al-Daghestani, ancien responsable religieux de l'organisation.
	11 avril : enlèvement de plus de 250 adolescentes venues passer un

examen scolaire dans une école de l'État de Borno (Nigeria). Abu Bakr Chikou, l'émir du mouvement Boko Haram, revendique la responsabilité de l'opération, par communiqué vidéo deux semaines plus tard. Insistant sur l'interdiction faite aux femmes d'avoir accès à l'enseignement, il annonce qu'il va vendre ses victimes comme esclaves ou les marier de force à des combattants musulmans. Depuis, plus de 600 autres adolescentes ont été kidnappées par Boko Haram.

22 avril : au cours du Conseil des ministres, annonce par le ministère de l'Intérieur français du plan antifilières jihadistes et des mesures de lutte contre la radicalisation.

7 mai : neutralisation au Mali par les forces spéciales françaises de l'Égyptien Abu Bakr qui était l'émir officiel d'Al-Murabitun (Les Almoravides), mais surtout la caution pour Mokhtar Belmokhtar d'un jihad panafricain.

24 mai : en Belgique, assassinat au Musée juif de Bruxelles (Belgique) de 2 employés de l'institution et de 2 touristes, par tirs d'armes feu. L'auteur, le Franco-Algérien Mehdi Nemmouche, qui venait de passer un an en Syrie au sein de l'État islamique en Irak et au Levant, est arrêté six jours plus tard à son arrivée en France.

25 mai : à Djibouti, attentat avec des engins explosifs, par 3 militants d'Al-Shabaab, contre le restaurant La Chaumière, fréquenté par des militaires occidentaux (19 blessés).

10 juin : prise de Mossoul et Tikrit (Irak) par l'État islamique de l'Irak et du Levant. Capture par l'État islamique de l'Irak et du Levant du poste-frontière syro-irakien d'Al-Qaïm. Sa destruction permet à l'organisation d'annoncer la fin des frontières héritées de la décolonisation.

29 juin : proclamation du califat en Syrie et en Irak. Abu Bakr Al-Baghdadi devient le calife Ibrahim et exige l'allégeance de tous les musulmans. L'État islamique en Irak et au Levant est renommé l'État islamique.

22 juillet : Ayman Al-Zawahiri annonce la création d'une nouvelle organisation de sa mouvance, Al-Qaïda dans le sous-continent indien.

8 août : début des frappes aériennes en Irak contre l'État islamique par la coalition internationale.

19 août : James Foley, enlevé le 22 novembre 2012 au nord-ouest de la Syrie, est le premier citoyen américain à être assassiné par l'État islamique en Irak et au Levant. Son égorgement filmé institue un rituel macabre pour les exécutions suivantes de prisonniers étrangers.

7 septembre : officialisation par Al-Shabaab de la mort de son émir Ahmed Abdi Godane, tué dans une frappe de drone américain. Il est remplacé par son adjoint, Ahmad Umar Abu Ubaidah.

8 septembre : en Australie, Abdul Numan Haider, un réfugié afghan qui s'était vu retirer son passeport pour empêcher son départ vers le jihad syrien, tente d'assassiner à l'arme blanche deux policiers à Melbourne.

15 septembre : vingt-six pays et trois organisations internationales participent à Paris à la Conférence internationale sur la paix et la sécurité. Dans le communiqué final, ils affirment que l'État islamique constitue une menace pour l'Irak, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale, et qu'il nécessitera, où qu'il soit, une action sur le long terme de la part de la communauté internationale. Ils rappellent également leur détermination à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives à la lutte contre le terrorisme et ses sources de recrutement et de financement. Les participants sont l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, la Belgique, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Irak, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, les Pays-Bas, le Qatar, la Norvège, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie, la Ligue des États arabes, l'Organisation des Nations unies et l'Union européenne.

20 octobre : au Canada, un Canadien converti, Martin « Ahmed » Rouleau, percutait volontairement en voiture, sur le parking d'un supermarché du Québec, deux militaires (1 mort). Il est abattu dans un échange de tirs avec des policiers.

22 octobre : au Canada, un ressortissant d'origine libyenne, Michael Zehaf-Bibeau, qui s'était fait retirer son passeport pour avoir tenté de voyager en Syrie, assassine avec une carabine de chasse un militaire en faction devant le monument aux morts d'Ottawa. Il essaie ensuite de pénétrer dans l'enceinte du Parlement, mais est neutralisé par la sécurité du bâtiment avant d'atteindre la salle de réunion où des députés étaient en séance. Aux États-Unis, l'Américain Zale H. Thompson, un ancien militaire qui avait été chassé de l'armée, agresse en plein centre de New York quatre policiers en brandissant une hachette. Il réussit à blesser trois d'entre eux avant d'être abattu.

12 novembre : neutralisation au Mali par les forces spéciales françaises du Malien Ahmed Al-Tilemsi, l'ancien chef du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, rallié en août 2013 à l'organisation Al-Murabitun (Les Almoravides) de Mokhtar Belmokhtar.

13 novembre : en France, vote de la loi 2014-1353 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme : principales dispositions mises en œuvre dans le prolongement du plan de lutte contre les filières syriennes.

16 novembre : diffusion d'une vidéo par l'État islamique en Irak et au Levant montrant l'exécution, en compagnie de 18 pilotes syriens

prisonniers, du journaliste américain Peter Kassig, enlevé le 1er octobre 2013. Parmi les bourreaux figure le Français converti Maxime Hauchard.

19 novembre : annonce par le calife Ibrahim de la fondation de cinq nouvelles provinces (*willayat*) de l'État islamique en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Arabie saoudite et au Yémen.

14 décembre : en Australie, Man Haron Monis, un refugié iranien, prend pendant 16 heures une quinzaine d'otages dans un café de Sydney (2 morts) et revendique son allégeance à l'État islamique, avant d'être neutralisé. L'individu faisait l'objet d'enquêtes de la police australienne pour son implication dans le meurtre de son épouse et dans une quarantaine d'agressions sexuelles.

20 décembre : en France, un Français d'origine burundaise, Bertrand Nzohabonayo, s'introduit avec un couteau dans le poste de police de Joué-lès-Tours et blesse trois policiers avant d'être neutralisé.

2015

7-9 janvier : en France, attentat à l'arme automatique le 7 janvier dans les locaux parisiens de l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* par les frères Chérif et Saïd Kouachi (12 morts), mandatés par Al-Qaïda dans la péninsule Arabique. Le 8 janvier, un complice, Amedy Coulibaly, tue une policière municipale à Montrouge et fait sauter deux véhicules en stationnement à Villejuif. Le 9 janvier, alors que les frères Chérif et Saïd Kouachi se sont retranchés dans une imprimerie de l'est de Paris, Amedy Coulibaly fait une prise d'otages dans le supermarché Hyper Casher de la porte de Vincennes à Paris (4 morts). Les 3 terroristes sont abattus dans l'après-midi avant d'avoir pu faire d'autres victimes. Dans une vidéo diffusée sur YouTube par un complice dans la soirée, Amedy Coulibaly affirme ses liens avec les frères Chérif et Saïd Kouachi, mais se revendique de l'État islamique.

14-15 janvier : au Danemark, le Danois d'origine palestinienne Omar Abdel Hamid El-Hussein attaque à l'arme automatique un centre culturel de Copenhague où se déroule un débat consacré à l'islamisme et la liberté d'expression (1 mort). La nuit même, il procède de la même manière contre une synagogue (1 mort). Il est abattu quatre heures plus tard devant son domicile alors qu'il refuse l'interpellation en tirant sur les forces d'intervention avec une arme de poing.

15 janvier : en Belgique, démantèlement, à Verviers et à Bruxelles, d'un groupe dirigé par des Belges vétérans syriens qui préparait des attaques combinées de postes de police à l'arme automatique, dans les heures suivantes.

17 janvier : en France, le Français d'origine malienne Moussa Coulibaly, qui avait été refoulé une semaine plus tôt de l'aéroport d'Istanbul par la police turque qui le soupçonnait de vouloir rejoindre le jihad syrien, agresse à l'arme blanche des militaires qui

protégeaient le siège d'une radio israélite à Nice, dans le cadre du plan Vigipirate.

20 janvier : au Yémen, prise de la capitale Sana'a par les milices chiites houthis.

31 janvier : au Yémen, mort dans une frappe de drone de Hareth Al-Nadhari, l'émir religieux d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, qui avait revendiqué pour son organisation, le 10 janvier précédent, l'attentat commis à Paris par les frères Chérif et Saïd Kouachi contre *Charlie Hebdo*.

3 février : diffusion par l'État islamique d'un communiqué vidéo montrant le pilote jordanien prisonnier, Maaz al-Kassasbeh, enfermé dans une cage comme un animal avant d'être aspergé d'essence et brûlé vif.

4 février : le Tchad lance une contre-offensive contre Boko Haram en envoyant des troupes au Nigeria, au Cameroun et au Niger. Le 8 février, ces quatre pays et le Bénin, annoncent avoir créé une force internationale d'intervention de 8 700 hommes dont le quartier général est installé à N'Djamena.

14 février : l'État islamique revendique par communiqué vidéo la décapitation de 21 chrétiens égyptiens enlevés en Libye. Un des égorgeurs fait de nouvelles menaces contre l'Europe.

2 mars : dans des messages postés sur Twitter, des internautes se prétendant membres de l'État islamique menacent de mort les personnels du réseau social, en raison de la suppression de comptes appelant au jihad.

5 mars : en Libye, la société d'État qui gère l'exploitation du pétrole annonce que 11 gisements du pays sont paralysés en raison d'attaques de militants libyens de l'État islamique et que deux autres sont sous leur contrôle direct.

6 mars : annonce par l'État islamique de la destruction au bulldozer des sites archéologiques des cités antiques de Nimroud et de Hatra (nord-est de l'Irak). De nombreuses pièces auraient été dérobées pour alimenter le trafic d'antiquités, source de nouveaux revenus pour l'organisation.

7 mars : à Bamako (Mali), attaque à la grenade et à l'arme automatique du restaurant La Terrasse (5 morts dont 1 Français et 1 Belge).

8 mars : allégeance de Boko Haram à l'État islamique, qui l'accepte cinq jours plus tard.

18 mars : à Tunis, deux ressortissants tunisiens, Yassine Abidi et Hatem Khachnaoui, attaquent à l'arme automatique et à la grenade un car de touristes étrangers devant le musée du Bardo, avant d'être abattus par les forces de sécurité (21 morts dont 20 étrangers). L'attentat commis en plein début de saison touristique est revendiqué dès le lendemain par l'État islamique : « Deux chevaliers du califat,

Abu Zakaria et Abu Anas, sont parvenus à assiéger un groupe de ressortissants des pays croisés […], semant la terreur dans le cœur des Infidèles en Tunisie musulmane. »

20 mars : à Sana'a (Yémen), un vendredi, jour de prière collective, quatre jihadistes commettent de façon coordonnée des attentats-suicides dans deux mosquées chiites, faisant le nombre de victimes civiles le plus élevé jamais atteint dans la capitale yéménite (142 morts et 375 blessés). Le jour même, l'État islamique revendique l'opération, en affirmant qu'elle n'est que « la partie émergée de l'iceberg et que d'autres vont suivre rapidement ». Al-Qaïda dans la péninsule Arabique condamne de son côté l'action en rappelant son opposition à frapper des mosquées et des marchés.

3 avril : au Kenya, 3 militaires, 3 policiers et 142 étudiants sont tués à l'arme automatique par des militants d'Al-Chahab dans l'universitté de Garissa située à 150 km de la frontière somalienne.

Glossaire

Al-rida : apostasie.

Abbassides : dynastie musulmane basée en 750 à Bagdad, qui succède aux Ommeyades.

Bai'ah : serment d'allégeance.

Calife : successeur du Prophète (*khalif*), détenteur en islam du pouvoir religieux et du pouvoir politique. La *khilafa* (califat) est le régime politico-religieux qui doit diriger la terre d'islam depuis la mort du Prophète Mohammed. Les califes bien guidés sont les quatre premiers successeurs du Prophète, Abu Bakr, Omar, Othman et Ali.

Cheikh : sage musulman, homme respecté en raison de ses connaissances religieuses.

Chiisme : branche minoritaire de l'islam, apparue avec le schisme religieux provoqué par le renversement du quatrième calife, Ali (*Chi'Ali* : partisans d'Ali), par les Ommeyades.

Coran : « la Récitation », livre sacré des musulmans ; il comprend en 114 sourates (versets) les enseignements transmis par Allah au prophète Mohammed.

Dar al-Harb : terre de la guerre.

Dar al-Islam : terre de l’islam.

Dar al-Suhl : terre de la trêve avec les infidèles.

Émir : chef combattant.

Fitna : discorde au sein des musulmans.

Hadiths : les témoignages, textes qui évoquent les actes et les pensées du Prophète et de ses premiers compagnons, rapportés directement ou par la mémoire collective.

Haj : pèlerin.

Hégire (*Hijra*) : exil en 622 du prophète Mohammed à Médine pour organiser les forces de ses partisans avant de prendre La Mecque, dix ans plus tard. Par extension, départ des vrais musulmans pour une authentique terre d’islam afin de participer au jihad.

Imam : musulman formé à la religion qui dirige la prière collective du vendredi.

Islah : réforme.

Islam : soumission à Dieu.

Jahiliyya : le temps de l’ignorance antéislamique, et par extension l’ensemble des idéologies et des régimes politiques que combattent aujourd’hui les jihadistes.

Jihad : effort. Il recouvre en Islam une double notion. Le grand jihad est un devoir moral, celui que doit faire tout musulman pour respecter les règles de sa foi. Le petit jihad est la guerre sainte. Il représente la seule interprétation légitime pour les jihadistes qui en font une doctrine d’action permanente et offensive.

Jihad fi Sabilillah : combat dans la voie de Dieu.

Jizya : impôt que doivent payer les « gens du Livre » (fidèles des autres religions monothéistes, principalement les chrétiens et les juifs) pour être autorisés à vivre en terre d'islam sous le statut réduit de *dhimmi* (protégé).

Kafir : infidèle, qui ne croit pas en l'islam.

Katibat : bataillon.

Kufr : apostasie, conduite sacrilège du musulman qui a rejeté les règes de l'islam.

Majlis al-Shura : conseil de consultation, composé de responsables musulmans, principalement des représentants religieux.

Mujahidin (singulier : *mujahid*) : combattants de Dieu.

Murshid : guide religieux.

Omeyyades : dynastie musulmane basée de 661 à 750 à Damas.

Ribat : forteresses construites aux frontières de la terre de l'islam pour la défendre de toute invasion.

Salaf : ancêtre. Le mot fait, par extension, référence au prophète Mohammed et à ses premiers compagnons. Il donne naissance à la doctrine rigoriste du salafisme, qui prône le respect strict des principes originels de l'islam.

Salat : prière.

Shahada : profession de foi.

Sharia : loi musulmane fondée sur l'application de la *sunna*.

Shirk : polythéisme.

Soufisme (*taṣawwuf*) : principal courant spiritualiste de l’islam.

Sunna : la tradition, comprend deux séries de textes sacrés, le Coran (la Récitation) et les *hadiths* (les témoignages).

Sunnisme : branche majoritaire de l’islam.

Taghut : démon et, par extension, le tyran inspiré par les forces du mal.

Takfir : anathème.

Talibans (singulier : *taleb*) : étudiants en religion. Par extension, les combattants afghans, formés au Pakistan, qui ont fondé l’Émirat islamique d’Afghanistan.

Tawhid : unicité de Dieu. *Tawhid hakimiyya* : principe de l’unicité divine dans l’autorité politique.

Ulémas (singulier : *alim*) : savant en religion musulmane.

Umma : communauté musulmane.

Usul al-Islam : les piliers de l’islam sont au nombre de cinq. L’unicité de Dieu, proclamée par la profession de foi (*shahada*), qui certifie qu’« il n’y a de Dieu qu’Allah et Mohammed est son prophète ». La prière (*salat*) que l’on fait cinq fois par jour, après s’être purifié et tourné vers La Mecque ; celle du début d’après-midi du vendredi, jour sacré, a lieu en groupe à la mosquée sous la conduite du guide religieux (imam). L’aumône aux pauvres (*zakat*), qui permet la recherche de la richesse, car Dieu prête aux hommes les biens terrestres tout en obligeant à la solidarité entre croyants. Le jeûne pendant le mois de ramadan (*aaoum*) ; absolu du lever au coucher du soleil, il favorise le regroupement familial, social ou charitable, et exerce une vraie fonction de partage pour les musulmans. Le pèlerinage à La Mecque (*haj*), au moins une fois dans la vie du croyant quand cela lui est matériellement possible ; le pèlerin, purifié de ses fautes,

reçoit alors le titre de *Haj* (pèlerin), accolé à son nom. L'Égyptien Abdeslam Faraj, l'émir du Mouvement du jihad, prétend dans les années 1970 que le jihad, au sens de guerre sainte, constitue en fait un sixième pilier de l'islam qui a été oublié par les musulmans au fil des temps.

Bibliographie

AL-ACHMAWI Muhammad Saïd, *L'Islamisme contre l'islam*, Éditions Égypte/Monde arabe, Paris, 1990.

AL-ZAWAHIRI Ayman, *L'Absolution*, Éditions Milelli, Paris, 2008.

AMGHAR Samir, *Le Salafisme aujourd'hui. Mouvements sectaires en Occident*, Michalon, Paris, 2011.

Assemblée nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/

Délégation parlementaire au renseignement, rapports relatifs à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement :

—, année 2014 (18 décembre 2014), URVOIS Jean-Jacques.

—, année 2013 (16 avril 2014), SUEUR Jean-Pierre.

—, année 2012 (30 avril 2013), ADAM Patricia.

Rapport de la mission information sur l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement, 14 mai 2013, URVOIS Jean-Jacques, VERCHÈRE Patrice.

BLIN Arnaud, CHALIAND Gérard et MIGAUX Philippe, *Histoire du terrorisme, de l'Antiquité à Al-Qaïda*, Bayard, Paris, 2006.

CARR Matthew, *La Mécanique infernale. Comment le terrorisme a transformé notre monde*, Héloïse d'Ormesson, Paris, 2008.

CARRÉ Olivier et MICHAUD Gérard, *Les Frères musulmans. 1928-1982*, Gallimard, Paris, 1983.

CHALIAND Gérard, *L'Impasse afghane*, L'Aube, Paris, 2011.

CHALIAND Gérard et MIGAUX Philippe, *Les Stratégies du terrorisme*, Desclée de Brouwer, Paris, 2002.

—, *Les Guerres irrégulières*, Points, Paris, 2008.

CHAUPRADE Aymeric (sous la direction de), *Menaces en Afrique du Nord et au Sahel et sécurité globale de l'Europe*, Ellipses, Paris, 2013.

Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité : 22e rapport d'activité 2013-2014.

—, 21e rapport d'activité 2012-2013.

COOK David, *Understanding Jihad*, University of California Press, Berkeley, 2005.

CÜPPERS Martin et MALLMANN Klaus Michael, *Croissant fertile et croix gammée*, Verdier, Lagrasse, 2009.

DENÉCÉ Éric, *La Face cachée des révolutions arabes*, Ellipses, Paris, 2012.

ELSHOBAKI Amr, *Les Frères musulmans des origines à nos jours*, Khartala, Paris, 2009.

ENYO, *Anatomie d'un désastre. L'Occident, l'islam et la guerre au XXIe siècle*, Denoël, Paris, 2009.

FLICHY DE LA NEUVILLE Thomas et HANNE Olivier, *L'État islamique. Anatomie du nouveau califat*, Bernard Giovanangeli Éditeur, 2014.

FERRO Marc, *Le Choc de l'islam*, Odile Jacob, Paris, 2003.

FILIU Jean-Pierre, *Je vous écris d'Alep*, Denoël, Paris, 2013.

—, *Les Neuf Vies d'Al-Qaïda*, Fayard, Paris, 2009.

—, *Les Frontières du jihad*, Fayard, Paris, 2007.

GODARD Bernard, *La Question musulmane en France*, Fayard, Paris, 2015.

Gouvernement français, « Le livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme », La Documentation française, Paris, 2006.

—, « Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale », La Documentation française, Paris, 2013.

GUIBBAUD Pauline, *Boko Haram. Histoire d'un islamisme sahélien*, L'Harmattan, Paris, 2014.

HOFFMAN Bruce, *Inside Terrorism*, Columbia University Press, New York, 2006.

HUSSAIN Zaid, *Frontline Pakistan. The Struggle With Militant Islam*, Penguin Group, New York, 2007.

KEPEL Gilles (sous la direction de), *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, Paris, 2004.

—, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme* (deuxième édition refondue et mise à jour), Gallimard, coll. « Folio actuel », 2003.

KEPEL Gilles et MILELLI Jean-Pierre (sous la direction de), *Al-Qaïda dans le texte*, PUF, Paris, 2008.

KHOSROKHAVAR Farhad, *Radicalisation*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 2014.

—, *Jihadist Ideology. The Anthropological Perspective*, CIR, Aarhus University, Danemark, 2011.

—, *Inside Jihadism. Jihadist Movements Worldwide*, Paradigm Publishers, Boulder et Londres, 2009.

—, *Quand Al-Qaïda parle. Témoignages derrière les barreaux*, Grasset, Paris, 2006.

—, *L'Islam dans les prisons*, Balland, Paris, 2004.

—, *Les Nouveaux Martyrs d'Allah*, Flammarion, Paris, 2002.

—, *L'Islam des jeunes*, Flammarion, Paris, 1997.

LAQUEUR Walter, *No End to War: Terrorism in the Twenty-First Century*, Continuum, New York, 2003.

L'HEUILLET Hélène, *Aux sources du terrorisme*, Fayard, Paris, 2009.

LUGAN Bernard, *Printemps arabe : Histoire d'une tragique illusion*, Bernard Lugan Éditeur, 2013.

—, *Les Guerres d'Afrique. Des origines à nos jours*, Éditions du Rocher, Paris, 2013.

LUIZARD Jean-Pierre, *Le Piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'histoire*, La Découverte, Paris, 2015.

MIGAUX Philippe, *Al-Qaïda. Sommes-nous menacés ?*, André Versaille Éditeur, Bruxelles, 2009.

—, *Le Terrorisme au nom du jihad*, André Versaille Éditeur, Bruxelles, 2009.

—, *L'Islamisme combattant en Asie du Sud-Est*, Lignes de repères, Paris, 2007.

NEYRAT Frédéric, *Le Terrorisme. La tentation de l'abîme*, Philosopher, Paris, 2009.

PICHON Frédéric, *Syrie : pourquoi l'Occident s'est trompé*, Éditions du Rocher, Paris, 2014.

RANDAL Jonathan, *Oussama. La fabrication d'un terroriste*, Albin Michel, Paris, 2004.

RASHID Ahmed, *Le Retour des talibans*, Éditions Delavilla, Paris, 2009.

RICHARDSON Louise, *What Terrorists Want: Understanding the Terrorist Threat*, John Murray, Londres, 2007.

RICKS Thomas, *Fiasco : l'aventure américaine en Irak*, Michalon, Paris, 2008.

ROY Olivier, *En quête de l'Orient perdu*, Seuil, Paris, 2014.

—, « Le renforcement des forces spéciales françaises », La Documentation française, Paris, mai 2014.

Sénat, « Le renforcement des forces spéciales françaises », La Documentation française, Paris, mai 2014.

—, « Sahel : pour une approche globale », La Documentation française, Paris, juillet 2013.

—, rapports d'information, « Mali : comment gagner la paix », La Documentation française, Paris, avril 2013.

SFEIR Antoine, *Dictionnaire géopolitique de l'islamisme*, Bayard, Paris, 2009.

—, *L'Islam contre l'islam. L'interminable guerre des chiites et des sunnites*, Grasset, Paris, 2012.

THOMSON David, *Les Français jihadistes*, Les Arènes, Paris, 2014.

THOMAS Dominique, *Le Londonistan. Le djihad au cœur de l'Europe*, Michalon, Paris, 2005.

US Department of State, « Country Reports on Terrorism », 2014 (site du Département d'État américain : www.state.gov/s/ct/rls/crt/).

WIEVIORKA Michel, *Sociétés et terrorisme*, Fayard, Paris, 1988.

WEISS Michael et HASSAN Hassan, *ISIS: Inside the Army of Terror*, Regan Arts, New York, 2015.

WRIGHT Lawrence, *La Guerre cachée*, Robert Laffont, Paris, 2007.

Index

Abbassides 1, 2
Abdel Nasser (Gamal) 1, 2, 3, 4
Abdel Wahab (Taymour) 1
Abdelkader 1, 2
Abderahmane (Omar) 1, 2, 3
Abu Al-Hammam (Yaya) 1, 2
Abu Al-Maali 1, 2
Abu Bakr Al-Baghdadi (calife Ibrahim) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21
Abu Bassir Al-Tartussi 1, 2, 3, 4, 5, 6
Abu Mohammed Al-Adnani 1, 2, 3, 4, 5, 6
Abu Mohammed Al-Daghestani 1
Abu Mohammed Al-Maqdissi 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Abu Mussab Al-Syri 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
Abu Omar Al-Baghdadi 1, 2, 3
Abu Qutada Al-Filistini 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Abu Yahya 1
Abu Zeid 1
Abu Zubeida (Zinabedine) 1
Action directe 1, 2
Adebolajo (Michael) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Adebowale (Michael) 1, 2, 3, 4, 5
Ag Ghali (Iyad) 1, 2, 3
Ag Hitta (Sidan) 1
Al-Achmawi (Muhammad Saïd) 1
Al-Adel (Seif) 1, 2, 3
Al-Amriki (Abu Mansoor) 1

Al-Andalus (L'Andalousie) 1, 2, 3, 4, 5
Al-Ansar 1
Al-Ansar (Les partisans) 1, 2, 3
Al-Aroud (Malika) 1
Al-Awlaki (Anwar) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
Al-Banna (Hassan) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
Al-Chichani (Omar) 1, 2
Al-Fajr (L'aube) 1, 2, 3
Al-Forqan (Le discernement) 1, 2, 3
Al-Haq (Zia) 1
Al-Haramein (Les deux lieux saints) 1
Al-Hayat (La vie) 1, 2
Al-Itisam (La dévotion) 1
Al-Jihad 1, 2
Al-Julani (Mohammed) 1, 2, 3, 4
Al-Kataeb (Les phalanges) 1
Al-Khansa (Brigade) 1
Al-Khansa (revue) 1, 2
Al-Maliki (Nouri) 1, 2
Al-Masri (Abu Hamza) 1
Al-Minbar (La tribune) 1
Al-Murabitun (les Almoravides) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
Al-Nadhari (Harith) 1
Al-Qaïda 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98
Al-Qaïda au Maghreb islamique (Al-Qaida fi Bilad al-Maghreb al-islami) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47
Al-Qaïda au pays des deux fleuves (Al-Qaida fi Bilad al-Rafidayn) 1
Al-Qaïda au pays des deux lieux saints (Al-Qaida fi Bilad al Haramein) 1, 2, 3
Al-Qaïda centrale 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45,

46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68
Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (Al-Qaida fi Jazeera al-Arabiya) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24
Al-Qaïda dans le sous-continent indien (Al-Qaida fi Sbih al-Qara al-Hindiya) 1, 2, 3, 4
Al-Sadate (Anwar) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Al-Shabaab (La jeunesse) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19
Al-Sufi (Souhaib) 1
Al-Targui (Abdelkrim) 1, 2
Al-Wahichi (Nasser) 1, 2, 3, 4, 5
Al-Watan (La patrie) 1
Al-Zarkawi (Abu Mussab) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
Al-Zawahiri (Ayman) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50
Al-Zawra'a (Le marché de La Mecque) 1
Ala Maududi (Sayyid Abul) 1, 2, 3, 4, 5
Ali (calife) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Ansar Al-Haqq (Les partisans de la vérité) 1, 2
Ansar al-Sharia (Les partisans de la loi islamique) 1, 2, 3, 4, 5
Ansar Eddine (Les partisans de la religion) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Armée de la tradition musulmane (Jaish ahl al-Sunna) 1
As-Sahab (Les nuages) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Aube de la Libye (Fajr Libya) 1, 2, 3
Azzam (Abdallah) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
Bach (Hamid) 1
Barberousse (Kerrouj) 1, 2
Bassaiev (Chamil) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Belhaj (Abdelkrim) 1
Belhaj (Ali) 1
Belmokhtar (Mokhtar) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
Ben Laden (Oussama) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53
Benchellali (Mohammed) 1
Benyettou (Farid) 1

Berg (Nicholas) 1, 2
Boko Haram (L'éducation – occidentale – est un péché) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32
Bourada (Safé) 1
Bourahla (Mussa) 1
Bouyali (Mustapha) 1
Brigade du 17 février (Katibat 17 Fibrayir) 1
Brigades rouges 1, 2
Buqqa (camp) 1, 2, 3
Chikou (Abu Bakr) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Conseil consultatif des mujahidin en Irak (Majliss al-Chura al-Mujahidin fil-Irak) 1
Coulibaly (Amedy) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15
Coulibaly (Moussa) 1
Dabiq 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
Degauque (Muriel) 1
Dhurwat al-Sanam (La croyance dans le plus vertueux) 1
Diaby (Omar) 1, 2, 3, 4, 5
Droukhdal (Abdelmalek) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
Drugeon (David) 1
Émirat islamique du Caucase (Al-Imara al-islamiya lil-Qawqaz) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
Emwazi (Mohammed) – Jihadi (John) 1, 2, 3, 4
Euskadi Ta Askatasuna (Pays basque et liberté) 1
Faraj (Abdeslam) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Fatimides 1
Fazlullah (Maulana) 1
Forsane Alizza (Les cavaliers de la fierté) 1, 2, 3, 4, 5
Fraction armée rouge 1, 2
Frères musulmans 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22
Front de soutien au Levant (Jabhat al-Nusra al-Sham) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25
Front islamique mondial de lutte contre les juifs et les croisés (Al-Jabah al-Alamiya lil Jihad dida al-Yahud wal Salibiyeen) 1
Global Islamic Media Front (Front médiatique de l'islam global) 1

Godane (Mohamed Abdi) 1, 2, 3, 4
Groupe combattant tunisien (Al-Jamaa al-Muqatila fi Tunisiya) 1
Groupe islamique armé (Al-Jamaa al-Islamiya al-Mousseleha) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
Groupe islamique combattant libyen (Al-Jamaa al-islamiya al-Muqatila fi Libiya) 1, 2
Groupe islamique en Asie du Sud-Est (Jemaah islamiyah) 1, 2
Groupe islamique pakistanais (Jammat islami) 1
Groupe salafiste pour la prédication et le combat (Al-Jammaa al-salafiya li al-Daawa wal Qital) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
Groupes islamiques égyptiens (Al-Gama'a al-Islamiya) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Hamza 1, 2, 3
Haqqani (Jalaluddin) 1
Hassan (Oumaya) 1
Hizb'Allah (Parti de Dieu) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
Hussein (calife) 1, 2
Hussein (Saddam) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
Ibn Abd Al-Wahhab (Mohammed) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Ibn Khattab 1, 2, 3, 4
Ibn Taymiyya (Ahmed) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
Indian Mijahidin (Mujahidin indiens) 1
Inspire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
Irish Republican Army (Armée républicaine irlandaise) 1
Islam4UK (L'islam pour la Grande-Bretagne) 1, 2
Kavakazcenter (Le centre du Caucase) 1
Kelkal (Khaled) 1, 2, 3, 4, 5
Kemal (Mustafa) 1, 2, 3
Khorassan 1
Komarov (Dokou) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Kouachi (Saïd) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
L'Armée des émigrés et des partisans (Jeish al-Mujahirin wal Ansar) 1
Les partisans de la maison sacrée (Ansar Beyt Al-Maqdis) 1
Les soldats du califat en terre d'Algérie (Jund al-Khilafa fi ardh al-Jazair) 1
Madani (Abassi) 1
Majallah al-Fath (La revue de la conquête) 1
Massum (Hassan) 1

Melouk (Farid) 1
Merah (Mohammed) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55
Milice des Purs (Lashkar e-Taeba) 1
Mohammed (prophète) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64
Mouvement des talibans pakistanais (Tehrek e-taliban e-Pakistan) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
Mouvement du Jihad (Tanzem al-Jihad) 1, 2, 3, 4
Mouvement islamique armé (Al-Harakat al-Islamiya al-Mousseleha) 1
Mouvement islamique d'Afghanistan (Hezb e-Islami e-Afghanistan) 1
Mouvement islamique d'Ouzbékistan (Al-Harakat al-isamiya al-Uzbekistan) 1, 2, 3
Mouvement islamique du Turkestan oriental (Al-Haraka al-islamiya li Sharq Turkestan) 1
Mouvement national de libération de l'Azawad 1, 2, 3
Muaskar al-Battar (le camp d'entraînement Al-Battar) 1
Narodnaïa Volia (La volonté du peuple) 1, 2
Nemmouche (Mehdi) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
Nida al-Tawhid (L'appel de l'unicité) 1
Omar (calife) 1
Omar (mollah) 1, 2, 3, 4, 5
Omeyyades 1, 2, 3, 4, 5, 6
Ouakli (Rachid) 1
Ould Mohamed Salem (Mohammed) 1
Ould Mohammed (Alassane) 1, 2, 3
Parti de libération de l'islam (Hizb ul-Tahrir ul-Islam) 1
Parti islamique d'Afghanistan (Hezb e-Islami e-Afghanistan) 1
Parti islamique du Turkestan (Hizb al-Islam li Turkestan) 1
Qotb (Sayed) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30
Rishawi (Sajida) 1
Robow (Mokhtar) 1, 2
Roy (Olivier) 1, 2, 3, 4

Sada al-Malahem (L’écho des épopées) 1, 2, 3, 4
Saladin 1, 2, 3, 4, 5
Sawt al-Islam (La voix de l’islam) 1
Sawt al-jihad (La voix de la guerre sainte) 1, 2, 3
Shamil 1, 2
Sharia4Belgium (La sharia pour la Belgique) 1, 2, 3, 4, 5
Shariati (Ali) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
Shasad (Fayzal) 1
Sheikh Mohammed (Khaled) 1, 2, 3
Shomukh al-Islam (La fierté de l’islam) 1, 2, 3, 4, 5, 6
Shukri (Mustafa) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
Students islamic movement of India (Mouvement des étudiants musulmans d’Inde) 1
Trabelsi (Jamel) 1
Tsarnaev (Djokhar) 1, 2, 3, 4
Tsarnaev (Tamerlan) 1, 2, 3, 4, 5
Ulaqi (Farid) 1
Union du jihad islamique 1, 2
Willayat (provinces) 1
Yousafzai (Malala) 1, 2
Yussuf (Mohammed) 1, 2
Zitouni (Jamel) 1, 2, 3, 4, 5
Zouabri (Antar) 1

Suivez toute l’actualité des Éditions Plon sur
www.plon.fr

PLON

et sur les réseaux sociaux

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library